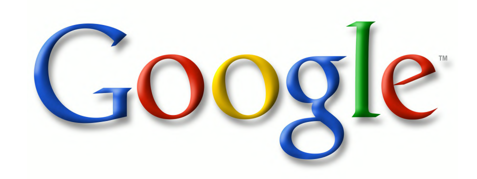
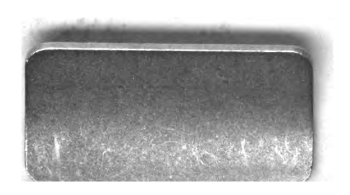
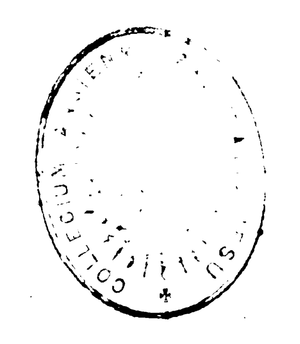

Google





BIBLIOTHÈQUE

# FRANCISCAINE



LA

# CITÉ MYSTIQUE

## DE DIEU

SOIT

## LA VIE DE LA T.-S. VIERGE MARIE

MANIFESTÉE PAR LA MÊME SAINTE VIERGE A LA VÉNÉRABLE MÈRE

MARIE DE JÉSUS D'AGRÉDA

DE L'ORDRE DE SAINT-FRANÇOIS

Qui l'a écrite par le commandement de ses supérieurs et de ses confesseurs

Traduite de l'espagnol

PAR LE R. P. CROSET, FRANCISCAIN

REVUE PAR UN RELIGIEUX DU MÊME ORDRE

TOME I






PARIS

LIBRAIRIE DE Mme Ve POUSSIELGUE-RUSAND

RUE SAINT-SULPICE, 23

1857

# A DIEU SEUL

MON DIVIN SEIGNEUR,

Il est juste que les fleuves de vos grâces retournent à leur source, et que notre reconnaissance suive de près vos faveurs. C'est pour cela que j'ose prendre la hardiesse de vous consacrer en notre langue ce faible crayon de votre sainte et mystique Cité. Vous avez, Seigneur, renfermé tant de trésors, répandu tant de grâces et tant de consolations dans l'original, qu'en nous en donnant connaissance par l'organe de votre servante, la sœur Marie de Jésus d'Agréda, il faut que toutes les nations vous en rendent de continuelles actions de grâces en toutes sortes de langues. Votre unique gloire, Seigneur, l'intérêt de celle qui a l'honneur d'être votre Fille, votre Mère et votre Épouse, l'auguste Marie, et le salut des âmes, qui vous sont si chères, ont été les seuls motifs qui m'ont fait entreprendre la traduction de ce merveilleux

ouvrage ; et comme en la faisant je ne me suis confié qu'en vous seul, j'espère que vous ne me refuserez pas la continuation de votre secours pour l'achever heureusement. Recevez donc, mon adorable Seigneur, l'offre que je vous en fais; et afin que mon travail soit moins indigne de vous être présenté, ayez la bonté de verser vos bénédictions sur le plus inutile de vos serviteurs.

---

# AVERTISSEMENT

On ne doit pas arrêter ni fatiguer le lecteur par un long et ennuyeux préambule, lorsque les importantes matières d'un livre attendent ses plus sérieuses réflexions ; c'est pourquoi j'y disposerai ici son esprit le plus succinctement qu'il me sera possible.

L'Approbation de dom Michel de Escartin, évêque diocésain de la vénérable mère Marie de Jésus, le Prologue général, la Vie de la même vénérable mère, et les trois Introductions qu'elle distribue au commencement des trois parties qui composent la *Cité Mystique de Dieu*, en donnent tout l'éclaircissement que l'on peut souhaiter.

Il y a longtemps que le premier livre que j'en ai traduit en français a été publié, et c'est sans doute un effet de la divine Providence que le retardement des autres, puisque pendant ce temps-là j'ai corrigé de ce premier livre tous les termes qui pouvaient faire quelque peine, et que j'ai scrupuleusement examiné

et fait examiner le reste de ma traduction en France et en Espagne, où j'ai été avec tous mes écrits, par ordre de mon Révérendissime Père Général, pour ce sujet.

Étant à Madrid, mon Général, l'Ordinaire et le Conseil royal me nommèrent diverses personnes savantes et versées dans les deux langues pour examiner cette traduction; et comme elle fut trouvée conforme à l'original espagnol, on m'y donna les approbations et les permissions qui suivent.

Je ne prétends pas enseigner les délicatesses de la langue française dans cette traduction; il me suffit d'y exprimer fidèlement ce que la vénérable mère Marie de Jésus a écrit pour le profit spirituel de ceux qui liront cet ouvrage; et quand on s'en sera pénétré l'esprit, on pourra ensuite le mettre mentalement dans le style que l'on voudra, et suppléer à mon ignorance.

Si l'on considère les diverses impressions et éditions que l'on a faites de ces admirables livres espagnols à Lisbonne, à Madrid, à Perpignan, à Anvers, et en d'autres endroits, et que le seul premier livre de ma traduction a déjà passé aux quatre parties du monde, on sera persuadé de l'estime que l'on en doit faire.

Ce premier livre, en français, m'a procuré l'honneur de recevoir plus de six cents lettres, que l'on

a vues et que l'on voit; elles sont de diverses personnes savantes et pieuses de différents états, lesquelles m'animent à continuer ma traduction, et me sollicitent de la faire bientôt imprimer pour leur consolation, persuadées que cet ouvrage est divin: de sorte que toutes ces lettres sont autant d'approbations, et même chacune en particulier en renferme plusieurs.

On a remarqué que ceux qui parlent au désavantage de ces livres avouent ne les avoir pas lus, et que ceux qui les ont lus confessent n'avoir jamais rien lu, après l'Écriture sainte, de si divin, de si instructif, ni de si consolant. Que si l'on juge de l'arbre par les fruits, on peut aussi juger de l'importance de ces livres par les divins effets qu'ils produisent en tous ceux qui les lisent sans préoccupation.

Je ne crois pas ma traduction au-dessus de la critique; mais je prie ceux qui la voudront faire d'en citer fidèlement les endroits, et de ne pas faire ajouter à l'original, ni en retrancher, ce que je n'y ajoute ni n'en retranche, comme je l'ai remarqué dans quelques petits livres qu'on en a fait imprimer.

Étant à Bruxelles, on m'y a adressé de Madrid les examens que les universités de Salamanque et d'Alcala ont faits par ordre du Roi Catholique Charles II, et une protestation que fait le Révérendissime Père

Joseph Ximenès Samaniégo, à l'égard de l'impression espagnole de la *Cité mystique*, m'ordonnant de traduire ces pièces et de les faire imprimer au commencement de ma traduction, et c'est ce que j'exécute.

Je soumets cette même traduction à la correction de notre mère, la sainte Église.

---

# APPROBATIONS

## APPROBATION

*Du F. Joseph d'Inguimberty, Père de province et ancien professeur de théologie.*

Je soussigné, Père de la province des Récollets dite de Saint-Bernardin, ancien lecteur de théologie, certifie avoir lu par l'ordre de notre très-révérend Père Provincial la traduction de l'espagnol en français que le R. P. Thomas Croset, prédicateur de notre province, a faite du livre intitulé : *Cité mystique de Dieu, miracle de sa toute-puissance, abîme de la grâce, histoire divine, et Vie de la très-sainte Vierge*, etc.; dans laquelle je n'ai rien trouvé qui ne fût conforme à la foi et très-profitable au public.

En foi de quoi j'ai signé.

A Marseille, ce 4 mars 1694.

F. Joseph d'Inguimberty.

---

## APPROBATION

*Du F. Séraphin Picot, ancien lecteur en théologie et gardien des Récollets de Marseille.*

J'ai lu avec application le livre intitulé : *Cité mystique de Dieu*, etc., écrit en espagnol par la révérende Mère

Marie de Jésus d'Agréda, et l'ayant confronté avec la traduction française que le R. P. Thomas Croset en a faite, nous n'y avons rien trouvé qui ne fût conforme au sens de son original.

En foi de quoi j'ai signé, ce 3 mars 1694.

F. SÉRAPHIN PICOT.

---

## APPROBATION

### *Du F. Gallet, commissaire provincial.*

Nous, frère Jean-Joseph Gallet, ancien lecteur de théologie et définiteur, gardien actuel du couvent des Pères Récollets d'Aix, et commissaire provincial de la province, avons lu et examiné avec beaucoup d'application le premier tome du livre intitulé : *la Cité mystique de Dieu*, etc., écrit en espagnol par la sœur Marie de Jésus d'Agréda, et traduit en notre langue française par le R. P. Thomas Croset de notre province; et nous n'y avons rien trouvé qui ne soit parfaitement conforme à la foi, et qui ne nous donne une grande idée de la vertu consommée de cette religieuse, de laquelle Dieu a voulu se servir pour manifester des mystères sublimes et singuliers, qui avaient été jusques aujourd'hui inconnus aux hommes, surtout touchant la conception, la vie et la mort de la sainte Vierge et de son divin Fils : le tout si divinement exprimé et si profondément pénétré, que l'on est forcé d'avouer d'abord que ce livre a été dicté par des oracles divins. Les plus savants docteurs y trouveront une belle érudition et une éminente doctrine; les saintes âmes, de pieuses et tendres instructions, et tout le monde de puissants motifs à se

sanctifier et à être ravi en admiration; c'est le juste sentiment que j'ai cru devoir témoigner au public, après avoir diligemment et exactement examiné ce dit livre, par ordre de mes supérieurs.

Fait à Marseille, ce 3 mai 1694.

Sous notre dit seing et le sceau de notre dit office.

F.-J. GALLET.

---

## APPROBATION

***Du F. Casimir Sauret, ancien professeur de théologie.***

Je soussigné, F. Casimir Sauret, Récollet, ancien professeur de théologie, certifie avoir lu et examiné, par ordre de notre très-révérend Père Provincial, la traduction d'espagnol en français que le R. P. Thomas Croset, prédicateur Récollet, a faite du livre intitulé : *Cité mystique de Dieu, miracle de sa toute-puissance, abîme de la grâce, histoire divine, et Vie de la très-sainte Vierge*, etc. Tout y est conforme aux règles de la foi et des bonnes mœurs; la beauté du sujet, qui est si singulier, qu'on n'a jamais rien vu de semblable; la solidité de la doctrine, où les chrétiens trouveront les plus belles vérités de notre religion traitées fort doctement et avec un style fort beau; l'ordre des matières particulières et la bonté des réflexions morales, rendront cet ouvrage très-utile aux aigles et aux colombes, ce qui m'oblige de le juger très-digne d'être imprimé, comme très-avantageux au public.

En foi de quoi j'ai signé.

A Marseille, ce 4 mars 1694.

F. CASIMIR SAURET.

## APPROBATIO

*Examinatoris provinciæ Recollectorum Sancti Bernardini, in Gallia.*

Insigne et egregium opus, in octo libros partitum, cui præfixus est titulus : *Civitas mystica Dei*, etc., a venerabili Matre Maria de Agreda, quondam monasterii Immaculatæ Conceptionis ejusdem loci abbatissa, cœlesti (ut pie creditur) afflata Spiritu, lingua patria jamdiu conscriptum, et a R. P. Thoma Croset, provinciæ Sancti Bernardini Recollectorum prædicatore, gallice redditum, maxima, qua potui, animi contentione, et cordis voluptate legi semel et iterum; in quo nihil a fide quam sancta mater tenet Ecclesia, devium, nihil alienum, nihil denique quod probos mores vel minimum possit inficere aut labefactare, comperi. Quinimo cuncta, judicio meo, defæcatam continent sanctitatem, bonumque spirant ac redolent virtutum odorem. Hoc opus, quod (ut fertur) jam italico, gallico, et belgico idiomatibus translatum est, populorum constat applausibus esse receptum; ita ut dicere liceat : non sunt loquelæ, neque sermones, aut regiones in orbe christiano, in quibus mysticæ et gloriosæ hujus Civitatis non erumpat præconium. Nec mirum; nihil enim in ea flaccidum aut marcidum, sed omne vitale, omne vividum continet et demonstrat. Ingenue fateor, hunc librum non tam legi, quam devoravi, et factus est in ore meo velut mel dulce, et viscera animæ meæ repleta sunt volumine isto. Per me igitur non stabit, quin opus tam sanctum, tamque omni legenti futurum salutiferum, typis mandetur gallico idiomate; eo maxime quod cum originali primigenio ab utriusque linguæ peritis collatum, quantum idio-

matum patitur varietas et proprietas, probatum est fuisse transsumptum. Sic ego sensi librorum censor et examinator provinciæ.

Avenione, die decima tertia Februarii, anno supra millesimum sexcentesimo nonagesimo nono.

F. Cyrillus Rousset.

---

## PERMISSION DU PROVINCIAL.

Nous, frère Ange Blanc, de l'ordre des Frères Mineurs, ancien lecteur en sainte théologie, et Provincial pour la seconde fois des Récollets de la province dite de Saint-Bernardin, en France, permettons au R. P. Thomas Croset, prédicateur et confesseur de notre dite province, de faire imprimer le livre qui a pour titre : *Cité mystique de Dieu*, etc., écrite par la sœur Marie de Jésus, abbesse du couvent de l'Immaculée-Conception de la ville d'Agréda, de la régulière observance de notre séraphique Père saint François, traduite par lui de l'espagnol en français, et approuvée par quatre théologiens de notre province par nous députés, en gardant tout ce qui est porté par le droit.

Fait en notre couvent royal des Récollets de cette ville de Marseille, ce 8 du mois de mars de l'année 1694.

En foi de quoi nous avons signé les présentes, et fait apposer à icelles le petit sceau de notre office.

F. Ange Blanc.

---

## APPROBATION

*Du R. P. Gaspard du Saint-Esprit, lecteur en théologie et custode de la province de Saint-Joseph* de los Descalços *de Saint-François, et examinateur nommé par le* R$^{me}$ *Père Général de tout l'ordre Séraphique.*

Révérendissime Père,

Obéissant au commandement de Votre Révérence, j'ai vu avec toute l'attention possible la traduction que le R. P. Thomas Croset, prédicateur Récollet de la province de Saint-Bernardin, en France, a faite en français, des admirables livres de la *Cité mystique de Dieu*, etc., que la vénérable Mère Marie de Jésus, abbesse de son monastère de la ville d'Agréda, a écrits en langue espagnole. Et je puis assurer en toute vérité à Votre Révérence, que j'ai fréquenté longtemps le traducteur, et que pendant ce temps-là j'ai découvert en lui la profonde intelligence qu'il a de notre langue espagnole, circonstance très-nécessaire pour incorporer toute l'énergie que cet ouvrage renferme, à la propriété de la langue française, ce qui est véritablement une entreprise difficile. Mais ayant, par la grâce de Dieu, l'intelligence de cette langue, j'ai confronté toute cette traduction avec l'original espagnol en la présence du même traducteur, sans lui laisser passer la moindre chose qui ne fût très-conforme à l'original; la sublimité de l'ouvrage demandant avec justice toute cette rigueur; et je l'ai trouvée si conforme, et les phrases espagnoles si bien exprimées dans les phrases françaises, qu'elle pourrait passer pour un original en cette langue, si l'on ne savait que c'est une traduction. C'est pourquoi Votre Révérence peut avec toute sûreté lui accorder la permission

qu'il demande pour la faire imprimer, car je n'y ai rien trouvé qui fût contre la foi ni contre les mœurs. Et je ne dirai pas seulement que Votre Révérence doit lui accorder cette permission, mais qu'elle lui doit commander de la donner au public sans différer, afin qu'en une langue aussi noble et aussi étendue par le monde qu'est la langue française, cet arbre de vie se communique dans l'univers, et que cette nation et plusieurs autres profitent de ses fruits admirables et salutaires. C'est mon sentiment.

En ce couvent royal de Madrid, ce 30 mai de 1709.

Fr. Gaspard du Saint-Esprit.

---

## PERMISSION

### *Du Revérendissime Père Général.*

Nous, frère Alonze de Biezma, ministre général de tout l'ordre de notre séraphique Père saint François, et serviteur, etc. Par la teneur de la présente, et autant qu'il nous regarde, nous donnons notre bénédiction et accordons notre permission, afin que l'on puisse imprimer une traduction que le Père Thomas Croset, prédicateur et fils de notre province des Récollets de Saint-Bernardin, en France, a faite de notre langue espagnole en français, des trois parties de la *Cité mystique de Dieu,* écrite par la vénérable Mère Marie de Jésus d'Agréda. Vu qu'un savant religieux de notre sacrée religion, et versé dans les deux langues, la française et l'espagnole, l'ayant examinée par notre ordre, nous a assuré qu'elle est faite avec toute la fidélité possible, et qu'elle ne contient aucune chose

contre notre foi catholique ni contre les bonnes mœurs. *Servatis in reliquo de jure servandis.*

Donné en notre couvent royal de Saint-François de Madrid, ce 6 juin de 1709.

Fr. Alonse de Biezma.

---

## APPROBATION

*Du Révérendissime Père Joseph Cassani, Jésuite, maître qualificateur du Saint-Office, et examinateur nommé par l'Ordinaire.*

J'ai vu par commission de Mgr dom Manuel Menchero et Rozas, vicaire de cette ville de Madrid et de son territoire, la traduction que le R. P. Thomas Croset, prédicateur Récollet de la province de Saint-Bernardin, en France, a faite de notre langue en français des livres de la *Cité mystique de Dieu*, que la vénérable Mère Marie de Jésus d'Agréda a écrits. Non-seulement je ne trouve rien à redire dans cette traduction, mais j'y découvre beaucoup de mérite qui lui attire également et la louange et la reconnaissance; le traducteur étant fort digne d'être loué de ce que, sans rien changer à la substance, il donne à son style la même douceur et le même charme dont elle jouit en notre langue espagnole. Et son travail est digne d'une si grande estime, qu'il nous met dans une glorieuse dispute pour résoudre laquelle des deux nations doit se montrer plus reconnaissante, ou la française, pour un ouvrage si estimable qu'il lui présente, ou l'espagnole, de ce qu'il étend par cette traduction, en d'autres régions, la gloire que des écrits si extraordinaires lui ont acquise; c'est

pourquoi je juge qu'on lui doit accorder la permission qu'il demande. C'est mon sentiment.

A Madrid, ce 8 juillet de 1709.

JOSEPH CASSANI.

---

## PERMISSION DE L'ORDINAIRE.

Nous, docteur dom Manuel Menchero et Rozas, inquisiteur ordinaire et vicaire de cette ville de Madrid et de son territoire, etc., nous donnons permission en ce qui nous regarde, par la présente, de faire imprimer les trois parties intitulées : *la Cité mystique de Dieu,* écrites par la vénérable Mère Marie de Jésus d'Agréda, et traduites par le R. P. Thomas Croset, prédicateur Récollet de la province de Saint-Bernardin, en France; vu que cette traduction a été examinée par notre ordre, et qu'elle ne contient rien contre notre sainte foi catholique ni contre les bonnes mœurs.

Donné à Madrid, ce 9 juillet de 1709.

D. MENCHERO.

---

## APPROBATION

*De Mgr dom Gabriel Alvarez de Tolède, examinateur nommé par le conseil royal.*

J'ai vu, par ordre de Votre Altesse, la traduction de la *Cité mystique de Dieu,* que la vénérable Mère Marie de Jésus d'Agréda a écrite, faite de l'espagnol en français par le R. P. Thomas Croset, Récollet, laquelle traduction est,

selon ce que j'ai pu découvrir, fidèlement tournée, et avec tant d'élégance et de propriété, que l'original castillan n'aura aucun sujet de se plaindre de la version française. C'est mon sentiment.

Madrid, ce 30 juin de 1709.

D. GABRIEL ALVAREZ DE TOLÈDE.

---

## APPROBATION

*Du très-excellent et très-illustre seigneur dom Michel de Escartin, évêque de Tarazone, du conseil de Sa Majesté Catholique, diocésain de la vénérable Mère Marie de Jésus.*

Obéissant comme je dois au royal commandement de la reine, lequel m'a été déclaré par le très-excellent seigneur dom Christofle Crespi de Valdaura, du conseil de Sa Majesté, et son vice-chancelier dans le sacré et suprême conseil de la couronne d'Aragon et du gouvernement universel de la monarchie, j'ai lu les trois parties de la *Cité mystique de Dieu*, comme le miracle de sa toute-puissance et l'abîme de la grâce, manifestée par la très-pure Reine du ciel à sa servante la sœur Marie de Jésus, abbesse du monastère de l'Immaculée-Conception de la ville d'Agréda, dans ce diocèse de Tarazone. Je lus, du vivant de cette vénérable religieuse, la première partie de cet ouvrage, que son confesseur me communiqua; j'en dis mon sentiment au Père Général de la religion du glorieux Père saint François, répondant à une de ses lettres, en laquelle il me le demandait. Ayant vu maintenant les deux autres parties, je redirai quelque chose de ce qui me vint

alors en la pensée, et j'y ajouterai ce que la grandeur de l'ouvrage m'a inspiré depuis.

Lorsque je vis dans cette première partie la déclaration des instants, des déterminations et des décrets de Dieu, je fus ravi en admiration d'y découvrir une si sublime théologie, écrite par une fille, avec plus de clarté et d'érudition que n'avaient fait jusqu'alors les plus grands docteurs scolastiques, qui étaient en cela persuadés que ce que tant de savants ont si bien dit, pouvait encore être mieux expliqué; et que ce qui est parti de la plume de cette admirable fille, a pu surpasser ce qui jusqu'à ce temps avait paru fort relevé. Ayant depuis vu les deux autres parties, mon admiration a augmenté, y découvrant la continuation de la vie de la très-sainte Vierge et de celle de son adorable Fils, avec un style si pur et si élevé, et avec des raisons si solides et si efficaces, qu'elles pénètrent les cœurs, qui en sont enflammés de l'amour de Dieu et de sa très-pure Mère, et portés à aimer la vertu et à avoir en horreur le vice.

On ne peut pas dire sans calomnie que cet ouvrage ne vienne de la Mère Marie de Jésus, puisqu'on ne saurait trouver un autre sujet à qui l'attribuer. Elle a eu des confesseurs et des pères spirituels fort savants et fort pieux; mais aucun ne s'est élevé si haut et n'a eu une si grande pénétration dans les théologies scolastique, mystique et expositive, ni un style de l'Écriture aussi familier que celui que l'on découvre dans ces écrits. Quelques savants conférèrent avec cette servante de Dieu par une vaine curiosité, et dans le dessein de faire ostentation de leur science; mais ils sortirent de ses entretiens instruits et confus, avouant que leur sagesse n'était que folie, en comparaison de la doctrine céleste qu'ils reconnaissaient en

cette vénérable Mère, et que la science des saints, et l'explication des plus grandes difficultés de l'Ecriture et des mystères de notre sainte foi, étaient son langage et sa conversation ordinaire; de sorte que nous pouvons croire que le doigt de Dieu conduisait cette heureuse main, en ce qu'elle écrivait.

On peut alléguer que le démon, qui se transfigure quelquefois en ange de lumière, pourrait bien avoir part à cet ouvrage. Pour sortir de ce doute, nous devons avoir recours aux principes de la plus assurée théologie. Parmi nous autres mortels chacun a sa voix différente, de sorte que bien qu'une personne nous soit éloignée, en l'entendant seulement parler, nous disons sans la voir : Celui qui parle est Jean ou Pierre; et si on nous demande comment nous le savons, nous répondons : c'est parce que nous connaissons sa voix, et que par elle nous venons à la connaissance de celui qui parle. Dieu a aussi sa voix et sa manière de parler, par laquelle nous pouvons en cette vie mortelle le connaître. Lorsque sa divine Majesté favorise une âme d'une grâce si particulière, que de daigner lui parler, soit par une locution extérieure et corporelle, qui consiste en la formation du son qui se fait en l'air, soit par une impression intérieure que Dieu produit dans l'entendement de la créature, nous devons examiner les marques de la voix pour connaître le principe d'où elle naît.

Le cardinal Turrecrémata, dans l'examen qu'il fit, par l'ordre de l'Église, des Révélations de sainte Brigitte, allègue cinq marques par lesquelles on doit discerner si ces locutions et ces révélations sont de Dieu ou du démon. La première consiste à savoir si elles sont réglées par la connaissance des personnes savantes et expérimentées

aux choses spirituelles. La seconde se fait connaître par l'effet que ces mêmes révélations produisent en l'âme qui les reçoit. La troisième, par la matière qu'elles renferment et par leur vérité. La quatrième, si elles sont conformes aux Écritures saintes ou si elles s'y opposent. La cinquième, du côté de la personne, si elle est d'une vie approuvée et d'une vertu connue. Nous examinerons ces cinq marques, pour voir si elles se trouvent, dans ces locutions de la très-sainte Vierge, à sa servante la sœur Marie de Jésus.

La première marque, sur ce qu'elles doivent être réglées par l'examen des personnes savantes et spirituelles, est fort assurée et établie parmi ceux qui sont les plus expérimentés en ces matières. Le Seigneur appela trois fois Samuel avec une voix si semblable à celle de son maître Héli, que l'obéissant jeune homme, croyant que c'était Héli qui l'appelât, alla le trouver et lui dit : *Ecce ego, quoniam vocasti me.* (1 Reg., 3.) Saint Grégoire, avec sa pénétration ordinaire, dit sur cet endroit : *Vocavit Deus puerum voce magistro simili, ut modum suæ locutionis indicaret.* Lorsque les locutions de Dieu s'accordent avec la voix du supérieur et du père spirituel, nous les devons croire assurées, parce que c'est par ce moyen que Dieu parle à ses serviteurs, et que c'est la marque la plus certaine de sa voix divine : *Qui vos audit, me audit.* (Luc., 10.)

Nous trouvons parfaitement cette même marque en la Mère Marie et en ses écrits. L'obéissance qu'elle rendit à ses supérieurs et à ses confesseurs, est connue et dans la religion et hors de la religion ; il est sûr qu'elle a toujours vécu dans cette soumission, et qu'elle a réglé ses plus petites actions par leur direction et par leurs préceptes. Dans l'introduction à la première partie de cet ouvrage,

elle établit son plus assuré fondement sur sa profonde humilité et sa parfaite obéissance, afin de rendre plus solide la hauteur d'une si grande entreprise. Dans le nombre 7 de cette introduction, elle déclare qu'elle résista durant l'espace de dix ans à cette entreprise; mais elle fut obligée de la commencer par la force de l'obéissance. Dans le nombre 8 de la même introduction, elle raconte le mystérieux discours que les saints anges lui firent, pour calmer son trouble et dissiper ses craintes. Ces esprits célestes lui disent qu'ils obéissent au pouvoir de la divine droite et à la volonté du Seigneur; qu'ils ne peuvent pas y résister, et qu'ils la connaissent, voyant face à face l'être immuable du Très-Haut, dans lequel ils découvrent que cette volonté est sainte, pure et juste. Cette certitude, lui disent-ils, que nous avons par la vue béatifique, vous l'avez, vous autres mortels, selon l'état de voyageurs, par ces paroles que le même Seigneur adresse aux supérieurs : *Qui vous écoute, m'écoute; et qui vous obéit, m'obéit.*

Un peu plus bas, les mêmes anges lui disent, que, si elle ne devait pas obéir, Dieu ferait à l'égard de sa plume, ce qu'il pratiqua envers l'obéissant Abraham, lorsqu'il allait sacrifier son fils Isaac, commandant à un d'entre eux d'arrêter le bras et le couteau; et que dans le cas présent il ne leur commandait point d'arrêter sa plume : au contraire, il leur ordonnait de la conduire, de l'assister, de la fortifier et d'éclairer son entendement.

Tous ces discours des anges ne furent pas assez puissants, pour résoudre cette humble servante de Dieu à entreprendre une chose si difficile et si fort au-dessus de son sexe, comme elle-même le déclare dans le nombre 11, disant qu'elle ne s'y serait pas déterminée, si ses su-

périeurs, qui l'ont dirigée et qui lui ont enseigné le chemin de la vérité, ne lui en avaient fait un commandement exprès.

Par le conseil d'un nouveau confesseur qu'elle eut en l'absence de celui qui la dirigeait ordinairement, elle brûla tous ses écrits qui regardaient cette sacrée histoire, et plusieurs autres sur des matières fort graves et mystérieuses; de quoi ses supérieurs et son confesseur ordinaire la reprirent aigrement, et lui commandèrent par sainte obéissance de l'écrire de nouveau, comme la même Mère Marie le raconte dans le nombre 19 de cette introduction à la première partie. Je pourrais alléguer plusieurs autres endroits de ces écrits pour prouver que cétte vénérable religieuse a été obligée, par le commandement de ses supérieurs, à écrire les faveurs et les avis qu'elle reçut du Ciel; mais je les omets pour abréger.

Je ne puis pourtant me dispenser de prier le lecteur, pour preuve de cette vérité et pour sa propre édification, de voir la protestation que fait cette servante de Dieu à la fin de cet ouvrage, partie III, pag. 366, où elle déclare avec des termes remplis d'une profonde humilité et d'une dévotion singulière à la très-pure Vierge, comme elle le fait en divers endroits de ce même ouvrage, qu'elle l'a écrit par l'obéissance qu'elle devait à ses supérieurs et à ses confesseurs qui la dirigeaient; étant persuadée par ce moyen, que c'était la volonté de Dieu qu'elle l'écrivît. Et bien qu'elle ait soumis tout cet ouvrage à l'examen de ses confesseurs, qui l'ont lu avec la dernière ponctualité, elle le soumet de nouveau à leur censure, et surtout à celle de la sainte Église catholique romaine, protestant de ne croire et de ne recevoir que ce que cette même sainte Église notre mère en approuverait, et de condamner tout

ce qu'elle en condamnerait, parce qu'elle veut vivre et mourir dans cette obéissance. Ce sont les paroles de la vénérable Mère Marie.

Par là, on découvre clairement dans ces locutions et révélations dont la Majesté divine et la Reine du ciel ont favorisé leur servante bien-aimée, on découvre, dis-je, la première marque qu'allègue le cardinal Turrecrémata, afin qu'on les reçoive et reconnaisse pour divines, et hors de doute que le démon y ait aucune part, puisqu'elles ont été conformes à la voix des supérieurs et des Pères spirituels, par où l'on connaît la véritable voix de Dieu.

La seconde marque qu'allègue Turrecrémata afin de les discerner, consiste à découvrir l'effet qu'elles produisent. Cette marque est aussi fort assurée parmi les théologiens et les pères spirituels. Lorsque le Seigneur favorise une âme d'une grâce si particulière, que de daigner lui parler, on doit considérer l'effet qu'elle y produit; voir s'il y a en elle une plus grande humilité, une sainte crainte de Dieu, un profond respect pour sa Majesté divine, et un singulier mépris d'elle-même. Si tout cela s'y trouve, on peut dire que la locution est de Dieu, parce que c'est sa voix et sa manière de parler à l'âme; mais au contraire si, quand elle a ces locutions et révélations, elle s'imagine d'être déjà parfaite et sainte, et que les autres sont imparfaits parce que Dieu ne leur fait pas la même faveur, alors on connaît que la révélation ou locution vient du mauvais esprit, parce que la voix n'est pas de Dieu, mais du démon.

On peut, avec la même évidence, prouver que cette seconde marque se trouve aussi dans cet ouvrage de la Mère Marie de Jésus, où elle déclare si souvent son incapacité, et s'humilie toujours plus à la vue des plus

grandes faveurs de la très-pure Vierge et de son adorable Fils.

Dans l'introduction à la première partie, nombre 3, parlant d'elle-même, elle dit : « Le Seigneur sait pourquoi il m'a élue et appelée, étant la plus abjecte de toutes les créatures; pourquoi il m'a élevée, m'a conduite et disposée; pourquoi il m'a obligée et contrainte d'écrire la vie de sa digne Mère, notre Reine et notre Maîtresse. »

Dans le nombre 14 de la même introduction, elle dit : « Je n'écrirai point comme maîtresse, mais comme disciple; ce ne sera point pour enseigner, mais pour apprendre, puisque les femmes sont obligées par leur condition de se taire dans la sainte Église, et d'y ouïr ses ministres; et je veux que mon supérieur et mon directeur soient mes juges vigilants et sévères. »

Dans l'introduction à la seconde partie, nombre 26, elle dit aussi : « Qu'étant singulièrement favorisée de la Reine du ciel, elle en était toute confuse. Comment, dit-elle, pourrai-je exprimer les effets que cette réponse du Tout-Puissant produisit en moi? Elle m'humilia jusque dans mon propre néant; je connus la misère de la créature et mes ingratitudes envers Dieu; mon cœur était brisé entre la douleur de mes péchés et le désir d'obtenir ce grand bonheur d'être adoptée pour fille de cette auguste princesse, ce que je ne méritais pas. »

Dans l'introduction à la troisième partie, nombre 5, cette vénérable réligieuse, parlant d'elle-même, dit aussi : « Je puis assurer que je n'écris aucune période ni aucun mot, sans avoir plus de tentations que je n'écris de lettres. »

Enfin, je crois qu'il n'est pas nécessaire d'alléguer d'autres témoignages de l'humilité, que les faveurs du

Ciel produisaient en l'âme de la Mère Marie de Jésus. Cet ouvrage en est rempli ; et on est persuadé, quand on considère qu'elle brûla tout ce qu'elle avait écrit, aussitôt que son confesseur extraordinaire le lui eut ordonné, se reconnaissant incapable d'écrire sur ces matières; de sorte que la seconde marque de l'effet, que les locutions de Dieu produisent en l'âme qu'il favorise de sa grâce, est établie. .

La troisième marque qu'allègue Turrecrémata, se prend du côté de la matière dont traitent ces locutions, et de leur vérité.

On ne saurait trouver un plus grand témoignage de cette marque que celui que nous en donne le même ouvrage, qui renferme une doctrine céleste, laquelle nous découvre la grandeur de Dieu, et nous enseigne l'obligation que nous avons de garder ses divins commandements et d'éviter toujours le péché; on y voit des instructions admirables, qui nous portent à vivre et à mourir saintement, qui augmentent la dévotion que l'on doit avoir pour la Mère de Dieu, et déclarent le mystère de sa pureté dans le premier instant de sa conception, nous persuadant que celle qui a été toute revêtue du soleil, n'a pu avoir en sa personne la moindre ombre du péché.

Il n'est pas possible que le démon veuille enseigner à aimer la vertu, et à avoir en horreur le vice, et devenir le prédicateur des plus grandes louanges de la Majesté divine et de la pureté de la Vierge, sa plus grande ennemie, qui lui a écrasé la tête. On découvre dans cet ouvrage les ruses de notre ennemi commun, et on y reçoit des avis salutaires pour le surmonter et éviter ses piéges diaboliques. Le démon ne prétend pas sa destruction, mais la nôtre. Les Juifs incrédules objectant à notre Seigneur Jésus-Christ, qu'il chassait les démons en vertu de

Beelzébub, prince des démons, le divin Seigneur leur répartit que leur malicieuse et perfide objection n'avait aucun fondement; parce que, si les démons étaient contraires à eux-mêmes, et s'ils entreprenaient de se détruire, leur empire ténébreux et tyrannique ne saurait subsister : *Si autem Satanas in seipsum divisus est, quomodo stabit regnum ejus? quia dicitis, in Beelzebub me ejicere dæmonia.* (Luc., 11.) Or, si un démon n'entreprendra point de chasser les démons de nos corps, comment entreprendra-t-il de les bannir de nos âmes? Nous nous conformerons donc mieux à la doctrine et à la vérité de l'Évangile, en disant que le mauvais ange n'a aucune part dans ces écrits, mais qu'ils sont entièrement de Dieu.

Nous n'en sommes pas moins persuadés, par l'effet qu'ils produisent dans les âmes de ceux qui les lisent ou qui les entendent lire : ils en sont aussitôt enflammés de l'amour de Dieu, et excités à la dévotion envers la Vierge et à la pratique de la vertu; de sorte que nous pouvons dire que cette lecture contient des paroles de la vie éternelle. Quelques-uns l'ont commencée avec tiédeur et avec peu d'estime, et ils en sont sortis fervents, consolés et remplis d'une joie singulière. C'est là aussi une marque fort assurée que cette lecture est de Dieu, auteur de la paix, de la joie et de la consolation de nos âmes; comme, au contraire, le démon est le seul auteur de la confusion, du trouble et de l'inquiétude de notre esprit.

L'élégance et les termes scolastiques si expressifs et si propres à déclarer la doctrine que ces écrits renferment, n'en doivent pas diminuer l'estime; au contraire, c'est ce qui les autorise davantage, puisqu'ils partent d'une fille qui a été dès son enfance dans la retraite et dans la solitude d'une cellule, sans avoir jamais étudié

ni rhétorique ni théologie; et c'est par là aussi qu'on découvre mieux la main de Dieu. Son pouvoir divin ne s'est pas limité à ne manifester ses mystères, que dans un style simple.

Nous avons, dans la sacrée Écriture, une bonne preuve de cette vérité, par le témoignage que saint Jérôme nous en donne dans son prologue sur Isaïe, où il remarque que le style de ce prophète a été plus élégant et plus sublime que celui des autres prophètes : *De Isaia sciendum, quod in sermone suo disertus sit; quippe, ut vir nobilis, et urbanæ eloquentiæ, nec habens quidquam in eloquio rusticitatis admixtum.* Cette sublimité n'a rien diminué de l'estime que l'on doit faire de la doctrine d'Isaïe, non plus que de celle des plus grands docteurs de l'Église, qui ont écrit avec une élégance singulière.

Le Père Louis de Léon, dans la lettre qu'il écrit aux religieuses carmélites déchaussées du monastère de Madrid, en approbation des œuvres de sainte Thérèse, (et cette lettre est imprimée au commencement de ces œuvres), avoue, qu'il ne croit pas qu'on puisse écrire aussi élégamment en espagnol que cette sainte a écrit, et que ceux qui entendent bien la langue espagnole, trouveront l'élégance même dans ses livres. Il dit ensuite que ce serait une témérité fort grande que de vouloir corriger les paroles de celle qui vivait en Dieu. On ne doit donc pas s'étonner de l'éloquence singulière de la Mère Marie de Jésus; c'est le style dont Dieu veut bien se servir, envers les âmes qu'il favorise le plus.

Je trouve encore un nouveau titre, par lequel on sera mieux persuadé que le pouvoir divin a opéré dans ces écrits. On est très-assuré qu'ils sont de cette vénérable

Mère; on en conserve, dans son monastère, les originaux écrits de sa main, que j'ai vus, aussi bien que les lettres qu'elle écrivait au feu roi, dont elle gardait des copies aussi écrites de sa main; on y trouve le même style, le même esprit et la même doctrine que dans ses ouvrages; et on ne connaissait point en ce temps-là un sujet qui eût assez de fond pour les dicter. Cela supposé, et ces écrits surpassant la capacité d'une fille retirée, il faut nécessairement qu'ils soient de Dieu ou du démon. Il n'est pas possible qu'ils soient de celui-ci, qui ne saurait être auteur de tant de pureté, de tant de perfection et de sainteté, comme on l'a vu; il s'ensuit donc que, selon toutes les apparences, ils doivent être de Dieu.

La quatrième marque se trouve en ce que cet ouvrage s'accorde avec la sainte Écriture; et elle en est une des plus grandes preuves. On y voit des citations si fréquentes de cette même Écriture, qu'à peine il y a une ligne où l'on n'en découvre quelque passage; et c'est, avec une liaison admirable, son langage ordinaire. Ce style ne saurait être non plus du démon, ennemi de la vérité divine, que notre adorable Maître nous a enseigné de vaincre par l'Écriture même : *Scriptum est*, etc. Que si quelquefois le démon dit quelque vérité, on découvre facilement, en ce qu'il dit, l'intention qu'il a d'y introduire quelque erreur, de laquelle ces écrits sont fort éloignés.

On ne doit pas être surpris, s'il y a dans ces mêmes écrits plusieurs choses qui paraissent nouvelles, et dont les évangélistes n'ont fait aucune mention. Saint Jean répond à cela, disant que, si on rapportait en détail tout ce que notre Seigneur Jésus-Christ a fait, le monde ne pourrait pas contenir les livres qu'on en écrirait (*Joan.*, 21).

L'Épouse dit du divin Époux : *Respiciens per fenestras*,

*prospiciens per cancellos* (Cant., 29). Car il ne communique point tout à la fois, la lumière de ses perfections divines, mais peu à peu, selon la capacité des sujets, selon que les temps le demandent, et selon les secrets jugements de sa divine providence, que les mortels ne sauraient pénétrer.

Alphonse Paléote, archevêque de Bologne, dans l'histoire *Miranda de Jesu Christi stigmatibus sacræ sindoni impressis,* dans le chap. I, dit des paroles qui viennent fort à propos à notre sujet : *Quando Deus suæ Ecclesiæ, divina providentia, multa quotidie patefacit, quæ præteritis temporibus illam latere voluit. Quod innuere Salvator voluit illis verbis : Adhuc habeo multa vobis dicere, sed non potestis portare modo* (Joan., 16) ; car c'est le style de Dieu, de laisser l'entrée libre dans l'intelligence de ses mystères, et de ne les manifester que peu à peu, afin que chacun en puisse tirer le fruit spirituel, selon sa dévotion particulière. Le même Paléote, dans le chap. XIX de la même histoire, cite un passage de Lanspergius sur la passion de Jésus-Christ, qui, faisant réflexion sur la brièveté avec laquelle les évangélistes l'ont écrite, croit qu'ils ne s'y étendirent pas davantage, afin de donner lieu à la piété des fidèles d'y méditer en leur particulier selon leur dévotion : *Credo equidem, ut devotis meditandi tribueretur occasio, et ut pro devotione sua unicuique, sic vel sic, daretur occasio cogitandi. In iis enim quæ in Scriptura non exprimuntur, neque Scripturæ contraria reperiuntur, nihilque certe definitum est ab Ecclesia, licet absque periculo, unicuique sentire aut meditari, unde ad majorem, vel compassionem, vel devotionem se potest excitare.* On ne saurait trouver un passage qui vînt mieux à notre sujet : par lequel on voit qu'on ne doit pas rejeter

comme des nouveautés, les pieuses contemplations des personnes dévotes.

On ne doit pas non plus trouver à redire en ces révélations, ni en diverses autres, de ce qu'elles traitent de matières problématiques, dont il y a des opinions différentes dans l'Église. La même vénérable Mère Marie de Jésus résout ce doute dans la première partie de ses écrits; nombre 72 *et deinceps;* déclarant comment elle le proposa au Seigneur, et que sa divine Majesté lui répondit que les mortels n'étaient pas capables de recevoir toute la lumière de ses mystères, et que la plénitude n'en était due qu'à l'humanité du Verbe; qu'il n'était pas convenable qu'un seul reçût la science de toutes choses; que cette science est distribuée selon la proportion de l'état et du mérite d'un chacun, et selon que la Providence le détermine : que les hommes ne reçoivent pas toujours cette même science limitée avec tant de clarté, qu'il ne leur reste quelque doute. Il est aussi marqué dans la suite que, bien que Dieu découvre quelquefois d'en haut les vérités des saintes Écritures aux docteurs, il les laisse très-souvent dans leur lumière naturelle; et qu'il s'ensuit de là, qu'on entend diversement les mystères, qu'on trouve différentes explications, plusieurs sens dans les Écritures, et que chacun suit son opinion selon qu'il la conçoit.

Dans le livre septième de la troisième partie, nombre 327, cette vénérable religieuse marque aussi les différentes opinions qu'il y a, touchant la sortie des Apôtres de Jérusalem pour aller prêcher, et à l'égard de quelques autres événements : et elle dit que les écrivains ne s'accordent pas sur ces événements, touchant la supputation des années et des temps, auxquels ils se passèrent. Ensuite elle déclare qu'elle n'a pas ordre du Seigneur de satisfaire

à tous ces doutes, ni de décider ces disputes, et qu'elle se contente, que ce qu'elle écrit ne s'oppose en aucune chose au texte sacré, et qu'il réponde à la dignité de la matière dont elle traite : que si cela est, elle ne saurait donner une plus grande autorité à cette histoire; et qu'elle ne croit pas non plus que la piété chrétienne en demande davantage. Ce sont les paroles de la vénérable Mère Marie de Jésus, par lesquelles elle satisfait à ce qu'on lui pouvait objecter sur cet article.

Il n'y a même aucun inconvénient, dans ces sortes de révélations, que les unes ne soient pas conformes aux autres. C'est le sentiment des théologiens que les révélations particulières, excepté celles des prophètes que l'Église nous propose, ne doivent pas être reçues avec certitude de foi, ni méprisées comme vaines et inutiles; au contraire on doit les accepter avec une pieuse croyance, examinant le fondement de vérité qu'elles ont par les règles que nous enseigne la saine doctrine des saints; c'est à quoi l'Apôtre nous exhorte: *Spiritum nolite exstinguere, prophetias nolite spernere; omnia probate, et quod bonum est, tenete*, etc. (*I Thess.*, 5.).

Laurent Aponte, sur le chapitre XII de saint Matthieu, dans l'annotation morale 107, nombre 28, déclare suspecte, la révélation que l'on publie avec opiniâtreté comme certaine et infaillible: *Tertio, cum assensu obstinato, et deliberato formidine deceptionis nunquam crede, sed semper deceptionem timens, esto cautus in omnia, et nunquam securus : attamen non sic, ut spiritum exstinguas.*

On ne trouvera pas cet inconvénient dans les révélations de cette vénérable religieuse, parce qu'elle avoue plusieurs fois son insuffisance, et qu'elle soumet les faveurs qu'elle recevait du Ciel, à l'examen de ses confesseurs, se regar-

dant comme une femme faible et sujette à être trompée. Dans le livre premier de la première partie, nombre 24, elle dit que, pour s'exprimer, elle se sert quelquefois des termes de ce qu'elle a déjà entendu. «En cela, dit-elle, je pourrais errer, si le Seigneur le permettait, parce que je suis une pauvre ignorante : et c'est pour ce sujet que, quand il me vient quelque difficulté, j'ai recours à mon père spirituel. « Cette humilité de la vénérable Mère nous doit assurer davantage de la vérité de sa doctrine.

Ce fut une erreur de Henri de Hesse et de quelques autres, lesquels, voyant que Dieu avait révélé à sainte Catherine de Sienne une chose qui était contraire à celle qu'il avait révélée à sainte Brigitte, inféraient que toutes les révélations de l'une et de l'autre étaient fausses : parce que Dieu est la suprême vérité, et que cette vérité se doit trouver en tout ce qu'il révèle; et le véritable prophète, disent-ils, n'erre en aucune chose.

Le P. Jérôme Gratien de la Mère de Dieu, confesseur de sainte Thérèse, répond à cela dans ce qu'il a écrit (dont le titre est *Delucidatio*) pour découvrir l'esprit de cette sainte, part. 2, chap. XI; et cette réponse est fondée en la doctrine que nous avons déjà établie, savoir : que ces révélations particulières n'ont point d'autre autorité que celle que leur donne la foi humaine, fondée en la probité de la personne, dont on découvre la sainteté et le mérite envers Dieu. Il est sûr qu'il ne saurait y avoir la moindre erreur dans la vérité divine; mais cette erreur se peut trouver dans la fragilité de la créature : et, quand elle s'y trouverait, qui sait le motif que peut avoir Dieu pour le permettre ? *Quis cognovit sensum Domini, aut quis consiliarius ejus fuit?* (Rom., 11.) Il peut bien y avoir, dans les secrets de la divine Providence, un moyen de concilier ce

que notre esprit limité regarde comme une contradiction. Et si, en ce qui n'est pas défini par l'Église, il est permis à chacun de méditer sur les mystères de cette même Église, *sic vel sic*, selon qu'il en sera touché d'une plus grande dévotion, il peut aussi y avoir, selon la remarque de Paléote, dans les secrets de la divine Providence, des motifs pour que ces mystères nous soient proposés, *sic vel sic*, avec variété, et de la manière qui attire le plus l'esprit des fidèles en particulier.

On sait assez les diverses opinions qu'il y a dans l'Église, parmi les fidèles les plus saints, touchant les clous de la croix de notre Seigneur Jésus-Christ, les uns croyant qu'il y en avait trois, les autres quatre. Et il est sûr que personne n'osera condamner aucune de ces opinions; sainte Brigitte favorisant l'une, et sainte Claire de Monte-Falcone, l'autre. Le même Paléote, dans le chap. XIX, dit. *Utraque sententia pia, et catholica est. Christum ergo, vel tribus, vel quatuor clavis, poterit quis Cruci affixum meditari, prout magis se affici, aut ad pietatem magis accendi pius noverit contemplator.*

Enfin, pour se satisfaire entièrement sur cette difficulté, on n'a qu'à voir les Révélations de sainte Brigitte, et le Commentaire de Durand de Saint-Ange, où l'on trouvera de la variété dans les révélations aussi bien que dans les opinions, singulièrement dans le livre 4, chap. I, note 6, sur la mort de saint Jean l'Évangéliste; dans le même livre, chap. XIII, note 1, sur la manière d'avoir délivré Trajan des peines de l'enfer; dans le même livre, chap. LXX, note 3, sur la question de savoir si la très-sainte Vierge défaillit en ses sens, quand elle vit notre Seigneur Jésus-Christ mort; dans la note 4, si le sacré corps du Seigneur fut entièrement nu; dans le même livre 4, ch. LXX, note 5,

de la manière que Simon de Cyrène aida à porter la croix de Jésus-Christ; dans le livre 6, chap. 31, note 5, sur quelle sorte de joie ont les démons à la condamnation des âmes aux enfers; dans le même livre, chap. 49, note unique, et chap. 55, note 1, sur la révélation de la conception; dans le même livre 4, chap. 67, note 2, sur la naissance de l'Antechrist.

Dans l'Abrégé de la Vie de la vénérable Mère Rose de Sainte-Marie, imprimé à Rome l'an 1665, on trouve une protestation que l'auteur y fait, pour se conformer aux décrets du pape Urbain VIII, où, parlant des révélations de cette religieuse, il marque spécialement que : *Sit fides tantum penes auctorem,* comme on le doit entendre des autres révélations. Notre proposition est assez prouvée: savoir, que ces révélations de la Mère Marie de Jésus ne s'opposent point à la sainte Écriture, ni aux dogmes de l'Église. Il faut maintenant passer à la cinquième marque qu'allègue Turrecrémata.

Cette marque regarde la personne : on doit s'informer si elle est d'une vie exemplaire et d'une vertu connue.

On en est persuadé, par le témoignage que le public rend de la sainte vie et de la vertu de cette servante de Dieu. Sa renommée ne se bornait point dans cette province, où elle était connue et fréquentée; mais le bruit de sa sainteté éclatait dans les pays les plus éloignés, d'où partaient des personnes de toutes sortes d'état pour venir la voir, la consulter, se recommander à ses prières, et chercher du soulagement dans leurs plus grandes afflictions; de sorte que tous sortaient de sa présence consolés et édifiés : sa charité s'étendait également sur tous.

Mais, sans sortir de ces écrits, nous trouverons la preuve de la vertu de cette servante de Dieu, et des grandes fa-

veurs qu'elle s'attira, de la magnificence divine. L'Église adresse à la Reine du Ciel ces paroles de l'Ecclésiastique : *Qui operantur in me, non peccabunt; qui elucidant me, vitam æternam habebunt* (Eccles., 24); que le péché ne se trouve pas en celui, à qui Dieu a accordé la grâce de s'employer au service et à la vénération de la Vierge, et de manifester les perfections de cette auguste Reine; et que c'est là la voie la plus assurée pour arriver au port de la félicité éternelle. Or, qui ignore le soin continuel que cette heureuse religieuse a pris, dès ses premières années, de s'employer à ce qui regardait les louanges de la Mère de Dieu, s'occupant toujours à inspirer aux fidèles une si sainte dévotion? Qui a travaillé avec plus d'assiduité, à déclarer les perfections de la Vierge, singulièrement dans le premier instant de son être? Cela étant, peut-on croire que la grâce ait manqué en cette vie, et la gloire en l'autre, à celle qui a acquis tant de mérites auprès de cette Reine des Anges, qui promet ses faveurs singulières à ses dévots?

Sainte Léocadie dit à saint Ildefonse : *Per te, Ildephonse, vivit Domina mea.* Cette vie que la Vierge acquit de nouveau par le travail du saint, fut la dévotion, par laquelle elle commença à vivre dans les cœurs des fidèles, par la prédication du même saint. Or, si saint Ildefonse a été si zélé pour publier la pureté virginale de la Reine du ciel, cette vénérable Mère n'a pas été moins zélée, pour divulguer la pureté originelle de cette même Reine, et découvrir tous les mystères de sa vie. Que si, par la piété et la doctrine de saint Ildefonse, elle a eu une nouvelle vie en la dévotion des fidèles, il est sûr qu'elle l'aura aussi par les écrits de cette heureuse religieuse, où sa conception immaculée est si solidement établie. Il faut pourtant l'en-

tendre dans de justes proportions; car ce qu'une sainte dit là, d'une manière miraculeuse, à un saint si excellent dans l'Église, notre piété nous le persuade ici, au sujet de la Vierge, d'une servante de Dieu que nous ne regardons, que comme un sujet d'une sainteté de vie fort approuvée, et d'une vertu singulière.

Pour ce qui regarde les choses miraculeuses que Dieu a opérées par cette vénérable Mère, je les remets à l'examen juridique que l'on en fera par l'autorité de l'Église, selon les constitutions apostoliques; je me contente d'avoir exposé ce qui est généralement connu de sa vie exemplaire et de sa vertu. On doit seulement faire réflexion, qu'étant une chose certaine, que ces écrits sont siens, on n'a pas besoin d'autres miracles que ces mêmes écrits. Le souverain Pontife dit, parlant de saint Thomas, que chaque article de ses œuvres était un miracle. On en peut dire de même de chaque chapitre de celles de cette vénérable Mère. Elles surpassent les forces et la capacité d'une fille nourrie dans la retraite, et sans étude; de sorte qu'il faut que la vertu divine y ait opéré, n'y ayant aucune apparence que le mauvais ange y ait eu la moindre part, puisqu'on y trouve toutes les marques du pouvoir divin, que la théologie nous enseigne.

On ne doit pas être surpris, que la suprême majesté de Dieu et sa très-pure Mère se communiquassent dans ces temps, avec tant de familiarité, à cette religieuse. C'est le sentiment commun des Pères de l'Église, que cette même Église est appelée sainte, à cause des saints qui s'y trouvent; et c'est en cette manière que nous entendons ces paroles du Symbole de la Foi : *Credo in unam, sanctam, catholicam et apostolicam Ecclesiam.* Quelques-uns ont prétendu que cela était de foi; mais du moins les théolo-

giens condamnent, comme plus que téméraires, ceux qui disent que cette sorte de sainteté ne se trouve point dans l'Église; car elle s'y trouve non-seulement dans les enfants nouvellement baptisés, mais aussi dans les adultes : et de croire le contraire, ce serait aller contre le sentiment commun de la même Église. Notre divin maître dit à ses apôtres : *Jam non dicam vos servos, quia servus nescit quid faciat dominus ejus. Vos autem dixi amicos, quia omnia, quæ audivi a Patre meo, nota feci vobis* (Joan., 15). Les véritables serviteurs de Dieu deviennent amis, sans perdre le titre de serviteurs; et sa divine Majesté leur manifeste ses plus grands secrets, selon les degrés de leur sainteté et de leur union avec Dieu. Cassien, Pallade, Sophronius, Métaphraste et divers autres, écrivent plusieurs révélations des Pères du désert, et les livres de Surius et de Lippoman sont remplis de ces révélations que divers saints ont reçues, lesquelles ont été écrites par d'autres saints et par des auteurs fort graves.

On ne peut pas révoquer en doute que ces écrits n'aient été révélés à la Mère Marie de Jésus, quoique l'on soit fondé sur cette qualité de femme, et que les femmes ne doivent point enseigner dans l'Église. Cette question fut expressément agitée devant le pape Eugène, dans un concile de Treberis, sur le sujet des révélations et de la doctrine de sainte Hildegarde, et en présence des souverains pontifes Grégoire II, Urbain VI et Boniface IX, touchant l'examen des révélations de sainte Brigitte et de sainte Catherine de Sienne. Il y a dans l'Église, des approbations authentiques en faveur de ces saintes et de plusieurs autres. Dieu manifesta par une lumière surnaturelle, aux Sibylles, quoique païennes, de sublimes mystères de notre Seigneur Jésus-Christ. Or, pourquoi le même Sei-

gneur ne communiquera-t-il pas, dans notre loi de grâce, cette faveur à des femmes chrétiennes saintes et pieuses, qui, par leurs vertus singulières, ont acquis tant de mérites auprès de sa divine bonté.

La Reine du ciel déclare à sa disciple, la Mère Marie de Jésus, dans la troisième partie de ses écrits, n. 618 et 619, qu'il n'était pas convenable qu'un ange ni un homme savant écrivissent cette histoire, et qu'il était de la plus grande gloire de Dieu que ce fût une femme, en qui la science ni la propre industrie ne pouvaient en rien contribuer, à ce que la lumière divine y éclatât davantage, et qu'on ne la crût point une production de l'esprit humain. L'autorité et la réputation de tout ce qui s'y trouve renfermé, dit la même Reine des anges à la Mère Marie, ne dépendent point de l'instrument, mais de l'auteur, qui est la suprême vérité : le plus haut séraphin n'y pourrait rien ajouter s'il l'écrivait; et vous n'y pouvez rien aussi ôter ni diminuer. Par là, cette servante de la Vierge fut délivrée de la peine où la mettait la grandeur de son entreprise, se reconnaissant toujours pour la dernière et la plus inutile des créatures.

De tout ce que je viens de dire, je conclus, que l'on doit recevoir ces écrits de la vénérable Mère Marie de Jésus, parce qu'ils contiennent une doctrine céleste, sans qu'il y ait lieu de croire le contraire. S'il arrivait qu'on nous présentât une lettre avec le sceau royal, et que nous y trouvassions un style bas et indigne de la majesté de celui qui nous l'adresserait, nous douterions avec prudence, que cette lettre vînt du roi; mais si, au contraire, on y trouve un style majestueux qui réponde à la dignité royale, et qui tende au bien public et à la réformation des mœurs, alors on est assuré qu'elle vient du roi même. Or nous

trouvons, dans ces écrits de la Mère Marie de Jésus, le sceau royal de la majesté de Dieu; découvrant que c'est un ouvrage au-dessus des forces humaines, et qu'il est par conséquent divin. Nous y trouvons aussi une doctrine solide et conforme à la loi évangélique, à la connaissance de Dieu et de sa très-pure Mère, et au profond respect que nous leur devons, et qui nous porte à suivre la vertu et à fuir le vice. On voit par là, qu'il n'y a pas lieu de douter que ces écrits ne soient de Dieu. Nous devons rendre d'infinies actions de grâces à sa divine Majesté, et reconnaître notre bonheur, de ce qu'elle a bien voulu nous manifester, dans ce siècle, ce trésor caché qui doit si fort enrichir les âmes des fidèles et des dévots de la Vierge; nous devons aussi témoigner notre reconnaissance à cette même Vierge de la faveur singulière qu'elle nous a faite en nous découvrant, en ce temps, les plus grands mystères de sa très-sainte vie, par l'organe de sa servante la Mère Marie de Jésus. Enfin je dis que, n'ayant rien trouvé dans ces écrits qui soit contraire à la vérité catholique, Votre Majesté peut satisfaire sa royale piété en ordonnant qu'on les imprime au plus tôt, afin qu'étant communiqués aux fidèles, ces mêmes fidèles profitent du bonheur que le Ciel leur présente, pour le bien de leurs âmes. C'est mon sentiment, que je soumets à celui de la sainte Église catholique romaine, mère et maîtresse de toute vérité.

A Tarazone, ce 6 mai 1667.

MICHEL.

---

## TRADUCTION

*Des examens que les universités de Salamanque et d'Alcala firent, par ordre du roi catholique Charles II, des apologies qui leur furent présentées de la part de la religion de Saint-François, à l'égard de quelques propositions de la vénérable Mère Marie de Jésus d'Agréda, auxquelles l'université de Paris a trouvé à redire : examens, où les approbations que ces universités donnèrent en faveur de ces apologies, se trouvent renfermées.*

SIRE,

Nous nous sommes assemblés, en la manière accoutumée, dans cette université de Salamanque, le vingt-unième de juillet de l'année mil six cent quatre-vingt-dix-neuf, où l'on a fait la lecture du brevet que Votre Majesté a daigné nous adresser et signer de sa royale main, au vingt-neuvième d'août de mil six cent quatre-vingt-dix-sept : et, afin que son accomplissement en soit plus manifeste, nous le répétons ici à la lettre, qui est celle qui suit. Le roi. « Vénérables recteurs et assemblée de l'université de Salamanque, sachez que le frère Antoine de Jésus, ex-custode de la province de Burgos, procureur de la cause de la vénérable Mère Marie de Jésus d'Agréda, nous a représenté, au nom de la religion de Saint-François, qu'étant une chose publique que le premier tome de l'Histoire et Vie de la très-sainte Marie, notre auguste Maîtresse, traduit en français, a été condamné par la faculté de théologie de Paris, par une censure indigne, injurieuse aux excellences de la sacrée Vierge, et qui flétrit la vertu et

l'opinion que l'on a, de la sainteté de la vénérable Mère Marie de Jésus : le commissaire général, frère Antoine de Cardona, avait disposé que les sujets les plus doctes de ces royaumes écrivissent en la défense de la très-sainte Vierge Marie, notre auguste Maîtresse, et de la vénérable Mère Marie de Jésus; que les défenses contre cette censure allaient être achevées, et qu'il souhaitait qu'elles fussent autorisées et approuvées par toutes les universités, ou par quelques-unes de ces royaumes, afin qu'étant ainsi autorisées et approuvées, on pût les présenter à la cour romaine, d'où dépendait uniquement la détermination de cette cause; nous suppliant de vous les faire remettre à cette fin. Ce qui ayant été vu par ceux de notre conseil, aussi bien que le décret de notre royale personne qui lui a été remis, il y fut résolu d'expédier ce présent brevet, par lequel nous vous ordonnons, qu'aussitôt que vous l'aurez reçu, vous vous assembliez dans votre université, en la forme accoutumée, et y examiniez avec toute l'attention possible lesdites défenses, qui vous seront remises de la part de la religion de Saint-François avec le même brevet; et, après les avoir bien examinées, vous en exprimerez votre sentiment, afin que l'on puisse prendre ensuite la résolution qu'il conviendra; et il me sera fort agréable. A Madrid, le dix-neuvième d'août de mil six cent quatre-vingt-dix-sept. Yo el rey. Par ordonnance du roi. Dom François-Nicolas de Castro.» Et y ayant obéi, avec le respect qui répond à notre obligation, la sacrée religion de Saint-François présenta deux tomes ou parties du livre imprimé, avec le titre de *Palæstra Mariana secundo edita, et longe aucta*, etc., écrite par son auteur le R. P. M. Gabriel de Noboa, lecteur et régent des études dans son couvent royal de cette ville, et docteur en théologie de

notre université. Et afin de pouvoir faire l'examen que Votre Majesté nous ordonne à l'égard de cette défense apologétique; après quelques conférences, qui précédèrent sur la substance et la manière d'entrer en une matière si importante, il fut résolu que les lecteurs, tant jubilés qu'autres non jubilés, de toutes les facultés, et le doyen de la théologie, qui est aussi lecteur, vissent et examinassent à loisir, et avec un soin particulier, lesdits tomes que leur auteur présentait au nom de la religion séraphique, et, qu'après les avoir vus et examinés, ils déclarassent, en une autre assemblée, le jugement qu'ils en faisaient; afin que l'université, en étant bien informée, pût résoudre ce qui serait plus conforme au service de Dieu et à celui de Votre Majesté. Et, à ce sujet, ladite religion donna, par la voie du même auteur de cette défense, les deux parties imprimées du livre, à chacun des commissaires et des députés, afin qu'ils les examinassent; et on en distribua aussi presqu'à tous les gradués de la faculté de théologie, afin que, par leur propre connaissance, ils pussent ensuite résoudre ce qui serait le plus convenable, et ayant eux-mêmes examiné la matière. Cette seconde assemblée fut aussi nombreuse que la première; on y remit la résolution, au vingt-cinquième d'août de la même année mil six cent quatre-vingt-dix-neuf, et lesdits commissaires, chacun en particulier, dirent leur sentiment sur ladite défense, et alléguèrent quelques articles particuliers, sur lesquels ils avaient fait quelques savantes réflexions, auxquelles l'auteur tâcha de répondre et de satisfaire, citant plusieurs autorités avec beaucoup de modestie et de soumission au jugement de l'Université, faisant connaître qu'il souhaitait seulement que l'on déterminât, ce que l'on jugerait le plus convenable, au service de Dieu et de Votre

Majesté : de sorte que toute l'assemblée fut entièrement éclairée sur toutes les difficultés : faisant attention que tous ceux qui avaient lu cette défense en étaient satisfaits ; que plusieurs particuliers gradués et diverses communautés religieuses l'avaient approuvée ; que les mêmes députés venaient d'en faire une relation avantageuse ; singulièrement, par les conférences que l'on y fit sur ce sujet, et par le soin que l'on prit de vérifier tout ce que l'auteur de la défense disait, en faveur des propositions agitées ; n'ayant rien oublié pour examiner à fond une matière si importante, et pour en juger équitablement. Après toutes ces précautions, il fut résolu, dans une autre assemblée que nous fîmes sur ce sujet, que nous devions répondre à Votre Majesté ce qui suit, comme nous le faisons avec un profond respect. En premier lieu, que nous ne prétendons pas approuver ni improuver la forme ou la vérité du fait des révélations que cette défense apologétique dit qu'a eues la vénérable Mère Marie de Jésus d'Agréda, parce que ce point ne nous a pas été proposé pour en consulter, et il ne nous regarde pas aussi, mais il regarde le suprême chef de l'Église, au jugement duquel nous soumettons, avec une profonde vénération, le nôtre, nous conformant aux décrets de Léon X et d'Urbain VIII, qui ont réservé l'approbation de semblables révélations au jugement suprême du saint-siége apostolique. En second lieu, touchant ce qui regarde le sujet principal, parlant directement sur ce que Votre Majesté soumet à notre avis, nous disons, que l'apologie qu'a écrite en deux livres le R. P. M. Gabriel de Noboa, ne contient rien contre notre sainte foi catholique, ni contre les bonnes mœurs, ni contre la sainte Écriture, ni contre la doctrine des saints Pères, ni contre les décrets des sacrés canons et des saints conciles ; mais au contraire

nous la trouvons fort conforme à leurs autorités et à la saine théologie ; et nous voyons, qu'elle défend avec solidité les propositions, et qu'elle prouve, par plusieurs autorités, que la matière que ces propositions renferment, peut certainement être révélée ; l'auteur, convainquant avec beaucoup de modestie et de succès la censure, et répondant aux raisons contraires avec des fondements très-solides, dogmatiques, théologiques, mystiques, et avec une si grande abondance d'autorités de l'un et de l'autre droit, tant en ce qu'il en a écrit qu'en ce qu'il en a dit, dans nos diverses assemblées faites sur ce sujet, qu'on lui peut appliquer ce que dit Lactance de l'Apologie de Tertullien : *Hanc causam plene peroravit.* C'est, Sire, la réponse que notre université a résolu de donner à Votre Majesté; et nous la mettons entre vos royales mains, afin que vous daigniez délibérer sur ce qui sera le plus convenable, priant le Seigneur de conserver en prospérité votre royale et catholique personne, pour la plus chrétienne et la plus assurée conservation de la monarchie. De notre assemblée de l'université de Salamanque, le dixième septembre de l'année mil six cent quatre-vingt-dix-neuf. Dom Jean Moreno de la Cruz, recteur; dom André Garcia de Samaniego, doyen et lecteur des sacrés canons, docteur jubilé; maître Manuel Duque, doyen de la faculté de théologie et lecteur. Par ordonnance de l'université de Salamanque.

Diego Garcia de Paredes.

---

Sire,

Votre Majesté a daigné nous ordonner par son brevet du dix-neuvième d'août de l'année précédente mil six cent quatre-vingt-dix-sept, qu'étant assemblés dans cette université, en la forme accoutumée, nous examinassions avec beaucoup d'attention les défenses apologétiques qui nous seraient remises avec ledit brevet, de la part de la religion de Saint-François, sur certaines propositions censurées, à ce que l'on dit, par la faculté de théologie de l'université de Paris, dans le premier tome de l'Histoire et Vie de Notre-Dame, écrite par la vénérable Mère Marie de Jésus d'Agréda; et, qu'après avoir bien examiné ces défenses, nous en dissions notre sentiment, afin que Votre Majesté, en étant informée, prenne la résolution qui sera convenable. Et ayant exécuté l'ordre de Votre Majesté, nous avons vu et examiné sur ce sujet une défense apologétique imprimée à Salamanque, l'année mil six cent quatre-vingt-dix-sept; son titre est : *Discursus Apologeticus;* son auteur le R. P. Joseph de Falcès; qui est comprise en cent soixante-cinq pages. Et une autre défense, imprimée la même année à Burgos; son titre est : *Sagitta in Sagittarium;* son auteur la province de Saint-François de Burgos; en deux cent quatre-vingts pages. Et enfin une autre, imprimée à Grenade l'année précédente, quatre-vingt-dix-huit; son titre est : *Oppugnatæ Mysticæ Civitatis Propugnatio;* son auteur le docteur dom Phelipe Becerra; en deux cent quarante-six pages : ce sont les défenses apologétiques, que l'on nous a remises jusqu'à présent de la part de cette même religion, qui satisfont très-abondamment sur tous les articles auxquels la cen

sure que l'on dit être de l'université de Paris, s'oppose; et répondent à tous d'une manière fort solide, puisque l'on s'y fonde sur la doctrine des saints, des docteurs mystiques et de grands théologiens, sur laquelle les catholiques doivent régler les prudents et pieux sentiments qu'ils doivent former sur des matières si sublimes, pendant que notre mère la sainte Église, ou le souverain Pontife, qui en est le chef visible, ne détermine rien au contraire; et nous ne croyons pas que l'on puisse rien ajouter à ces défenses qui soit nécessaire pour satisfaire pleinement à tout ce que les messieurs de Sorbonne, selon que l'on suppose dans le fait, ont censuré dans ce tome: toutes les propositions marquées étant, par les raisons efficaces, alléguées dans ces trois défenses apologétiques, entièrement libres de soupçon de fausseté ou d'erreur; et c'est le sentiment que l'on en a eu en Espagne par le rigoureux examen que le suprême tribunal de l'Inquisition en a fait; et les personnes les plus savantes et les plus pieuses sont dans le même sentiment. C'est aussi le nôtre; et Votre Majesté y prendra la résolution qu'elle jugera à propos. Dieu conserve la catholique et royale personne de Votre Majesté, pour la protection de son Église et le bien de ses royaumes. Alcala, ce vingt-septième juin de mil six cent quatre-vingt-dix-neuf. Docteur dom François Salvador Cabezudo, recteur; docteur dom Isidore Morales et Torres, doyen de théologie; docteur frère Bernard de Cartès, lecteur de l'université; docteur dom Thomas Ezquerra, lecteur de théologie. Du consentement de l'université d'Alcala de Henarès. Dom Etienne de Villamayor et Atiença, secrétaire.

Cette copie est conforme aux examens faits et aux ap-

probations données par les universités de Salamanque et d'Alcala de Henarès, sur les défenses apologétiques que l'on y a présentées de la part de la religion de Saint-François, à l'égard de quelques propositions de la vénérable Mère Marie de Jésus d'Agréda, que l'université de Paris a censurées; les originaux de ces examens et approbations, dont on a tiré cette copie, se trouvent dans les archives du conseil, laquelle copie je remets par son ordre, et à l'instance du P. Antoine de Jésus, procureur de la cause de ladite vénérable Mère Marie de Jésus d'Agréda, moi, don Diégo Guerra de Noriega, secrétaire de Sa Majesté et du conseil. A Madrid, le trente-unième octobre de mil six cent quatre-vingt-dix-neuf.

DON DIÉGO GUERRA DE NORIEGA.

---

## PROTESTATION

*Que fait le R. P. Joseph Ximenès Samaniego, qui fut général de l'ordre de Saint-François, et ensuite évêque en Espagne.*

Pour observer le décret de notre très-saint Père Urbain VIII, d'heureuse mémoire, expédié en la sacrée congrégation de l'Inquisition universelle de l'Église de Rome, le 13 mars de 1625, déclaré par Sa Sainteté, le 5 juin en l'année 1631, et confirmé le 5 juillet de l'année 1634; faisant imprimer, par commission et par ordre de mon supérieur général, cet ouvrage de l'Histoire et Vie de la Vierge Mère de Dieu, qu'écrivit la feue Mère Marie de Jésus, et qui lui fut manifesté, selon qu'il est marqué

dans le même ouvrage, par révélation divine; je proteste que, disant que cet ouvrage est ainsi manifesté par une divine lumière, que les visions et les révélations dont il est composé et celles qu'on y raconte, sont aussi divines, et que les faveurs, que la même Mère qui l'a écrit, dit avoir reçues, sont extraordinaires et au-dessus de l'ordre commun; je proteste, dis-je, que rien de tout cela n'a jusqu'à présent aucune autorité de l'Église romaine; mais je prétends seulement que ces choses ainsi qualifiées n'aient qu'une autorité humaine, fondée sur des raisons humaines. Et, comme auteur que je suis du Prologue de cet ouvrage, et de la relation de la vie de la même Mère Marie de Jésus, je proteste aussi que toutes les visions, révélations, miracles, et faveurs extraordinaires, au-dessus de l'ordre commun, que je déclare, confirme, et que je raconte de nouveau, tant de ladite Mère Marie de Jésus que d'autres personnes qui ne sont ni canonisées, ni béatifiées, n'ont que cette même autorité humaine, sans qu'il y en ait aucune de l'Église romaine : et je prétends que l'on reçoive de la même manière les raisons que je propose dans le Prologue, pour persuader, que les visions et les révélations qui composent ledit ouvrage, sont divines, puisqu'elles tendent à leur attirer l'autorité humaine, pour prouver qu'elles le sont. Et si j'applique quelquefois les éloges de sainteté ou de béatitude à ladite Mère, ou à quelque autre personne non canonisée ni béatifiée, je proteste que ce n'est pas mon intention qu'ils tombent sur la personne, mais sur les mœurs, et sur l'opinion que l'on en a. Et je soumets le tout, à la correction de la sainte Église catholique romaine.

Fr. Joseph Ximenès Samaniego

## APPROBATION

*De MM. Damen et Parmentier, docteurs et professeurs, régents de la faculté de théologie dans l'université de Louvain.*

On est prévenu contre les nouvelles révélations, et c'est avec raison. Cela n'empêche point qu'on ne doive tomber d'accord que le Seigneur en peut encore faire dans ces derniers temps, sa main n'étant point raccourcie. Cependant elles ne seront point crues comme partant de Dieu, si l'Église ne nous les propose comme telles : puisqu'il n'a point voulu que nous ajoutassions foi à ses Évangiles sans la proposition de la même Église. En attendant qu'elle approuve ou réprouve celles qu'on nous donne sous le titre de la *Cité mystique de Dieu,* nous pouvons dire, après lecture faite de cet ouvrage, que notre sentiment est que les fidèles le peuvent lire, sans péril que leur foi en soit altérée, ou que la pureté des mœurs en souffre; et qu'on n'y trouvera rien qui tende au relâchement ni qui conduise à une rigueur indiscrète. Bien au contraire, nous pensons qu'elle servira très-utilement à entretenir et augmenter la piété des fidèles, le culte de la sainte Vierge, et le respect dû à nos sacrés mystères. Les forts et les faibles, les savants et les ignorants, tout le monde enfin recueillera des fruits considérables de la lecture de cet ouvrage. Car ce qu'il y a de plus sublime dans la théologie s'y trouve, et y est manié avec une facilité si grande, y est exprimé et déduit d'une manière si naïve, si simple, si aisée et si claire, qu'on peut dire qu'il ne faut que du bon sens pour entrer, en le lisant, dans l'intelligence de

nos mystères. D'ailleurs, cette simplicité est accompagnée de grand nombre de raisons et de preuves très-relevées, et qu'on ne trouvera point partout ailleurs. Mille endroits des Écritures saintes y sont expliqués d'une manière également naturelle et surprenante; et l'on y rencontre à chaque pas des beautés inconnues jusqu'à présent, lesquelles étaient cachées sous la lettre, et se trouvent développées et mises au grand jour dans cet ouvrage. Ce n'est enfin qu'un tissu de paroles et de sentences de l'Écriture arrangées si heureusement, qu'il semble que, quoique tirées de divers livres, elles aient été faites exprès pour se ramasser, et pour l'usage qu'en fait la vénérable Mère d'Agréda. Surtout, les instructions que donne la sainte Vierge, à la fin de chaque chapitre, contiennent la morale la plus épurée. Elles instruisent, et en même temps elles persuadent et entraînent les lecteurs, par une douce violence, à l'amour de la vertu et à la haine du vice; lesquels elles dépeignent avec leurs couleurs les plus naturelles et les plus vives. Elles ne convainquent pas seulement l'esprit, mais elles ont une onction particulière qui allume un feu sacré dans l'âme. On éprouve, en les méditant, une certaine ferveur qui n'est point ordinaire, et qu'on ne trouve pas à la lecture des ouvrages des enfants des hommes : et plus on les relit, plus on y trouve de goût. Enfin, tout l'ouvrage a quelque chose de si particulier et de si attirant, qu'on a peine à le quitter lorsqu'on s'est engagé dans la lecture. La nouveauté et la variété des choses qu'on y trouve, délassent le lecteur et l'occupent le plus agréablement du monde, en l'instruisant et l'enflammant : et l'on est persuadé que, si la vie cachée de Jésus-Christ et celle de la sainte Vierge n'ont point été connues jusqu'ici telles qu'elles y sont décrites, elles ont

pu être telles, et qu'il convient même qu'elles aient été telles : puisque tout y est digne de la majesté et de l'abaissement de Dieu; que tout répond parfaitement à la sainteté de la Vierge et à la dignité de Mère de Dieu, et qu'il n'y a rien qui n'y réponde. Nonobstant tout cela, nous ne sommes pas surpris si cet ouvrage a des adversaires, et s'il est en butte à la critique. Car quel est le livre qui peut échapper à la contradiction du monde, fait comme il est aujourd'hui ? Dieu a bien permis que les saintes Écritures, qui renferment ses divines paroles, aient été critiquées par les savants du monde. Toute la philosophie païenne les a mises au rang des folies, avec Jésus-Christ crucifié : et les libertins en font encore autant aujourd'hui. Cependant, nous voulons bien avouer qu'il y a quelques endroits dans l'ouvrage dont nous parlons, contre lesquels on pourrait plausiblement former quelque difficulté. Il y en a même quelques-uns qui nous ont fait peine; et elle nous reste encore. Mais, eu égard à ce que nous venons de déclarer de la beauté et de l'utilité de l'ouvrage, nous avons pensé que ce peu d'endroits ne devaient point nous empêcher de lui donner les louanges qu'il mérite, et que nous-mêmes nous pouvions nous tromper. Cela nous a paru d'autant plus raisonnable, que dans cet ouvrage tout nous porte à croire qu'il y a quelque chose de plus qu'humain. On ne peut attribuer, à une imagination creuse, un ouvrage si beau, si sublime, si constamment le même. On ne peut aussi penser qu'un fourbe pût faire un ouvrage si étendu, lequel marche toujours d'un pas égal dans les matières les plus difficiles et les plus abstraites, sans jamais se démentir, quoiqu'il entre dans des détails infinis et très-circonstanciés. Il y a aussi des choses si sublimes, si touchantes, et si bien suivies dans cette histoire, qu'on

ne saurait croire que ce soit un jeu d'esprit. Enfin on ne peut attribuer au démon un ouvrage qui d'un bout à l'autre ne respire et n'inspire que l'humilité, la patience et l'amour des souffrances. On peut donc sans difficulté se rendre à tant de preuves, qui paraissent nous convaincre que c'est une fille, c'est-à-dire la vénérable Mère d'Agréda, qui a écrit cette histoire; peut-elle l'avoir fait sans un secours particulier d'en haut? Nous concluons donc que le bien public demande que la *Cité mystique de Dieu* voie le jour, en vue de l'utilité qui en reviendra. C'est notre sentiment, lequel nous soumettons entièrement au suprême jugement du Saint-Siége, auquel il appartient privativement de prononcer sur ces sortes d'ouvrages.

A Louvain, ce 20 juillet 1715.

HERMAN DAMEN.

ANT. PARMENTIER.

---

Nous croyons devoir ajouter à ces approbations trois décrets émanés des souverains pontifes, et renvoyer pour plus de détails à l'Appendice mis à la fin de la Vie de la vénérable mère Marie de Jésus d'Agréda.

## DÉCRET D'INNOCENT XI

*Retirant de l'Index le livre de la* Cité mystique.

INNOCENTIUS PAPA XI.

In negotio librorum sanctimonialis Mariæ a Jesu de Agreda, supersedendum duximus, quamvis sacræ hujus inquisitionis ratio et stylus aliter suaderent.

Datum Romæ, sub annulo Piscatoris, die 9 novembris 1681.

---

## DECRET

*De la sacrée Congrégation du Saint-Office obligeant l'évêque de Cénédo, à retirer la défense qu'il avait faite, de lire la* Cité mystique.

Dans la congrégation tenue le 17 septembre 1713, où étaient présents les éminentissimes cardinaux Acciaioli, Spada, Ferrari, Fabroni et Ottoboni, il fut arrêté qu'on devait retirer la lettre de l'évêque de Cénédo; car le décret suspensif d'Innocent XI a force de loi dans l'Église universelle.

L'original de ce décret est conservé dans les archives du couvent d'Ara-Cœli, à Rome.

## DÉCRET DE BENOIT XIII

*Autorisant la lecture de la* Cité mystique.

Sanctissimus D. N. Benedictus XIII, ad humillimas preces postulatoris causæ beatificationis et canonizationis servæ Dei Mariæ de Jesu de Agreda, per organum R. P. D. Pitoni, Episcopi Imeriæ, Sanctitatis Suæ auditoris, mediante ejus rescripto, subinfrascripta die mandavit ut causa prædictæ servæ Dei prosequatur in sacra Rituum Congregatione; absque novo examine librorum *Mysticæ Civitatis Dei*, iidem libri retineri et legi possint. Et ita, etc.

Die 21 Martii 1729.

Ita reperitur in registris Decretorum Congregationis sacrorum Rituum; in fidem D. N. cardin. Coscia.

† Loco sigilli.

M. N. Tedeschi Archiepiscop. Apanerus.
Romæ, typis R. Cameræ Operto, 1725.

# PROLOGUE GÉNÉRAL

ADRESSÉ AUX SAVANTS QUI LIRONT

## LA CITÉ MYSTIQUE

PAR LE TRÈS-RÉVÉREND PÈRE JOSEPH XIMENÈS SAMANIEGO

**(Cet illustre religieux assista à la mort de la vénérable mère Marie de Jésus en qualité de son provincial ; il fut ensuite général de l'ordre de Saint-François, et après, évêque de Placentia.)**

L'histoire de la vie de la Mère de Dieu paraît au monde, non comme tirée, par des soins humains, des saints Pères et des docteurs catholiques, non comme imaginée, dans le recueillement de la contemplation, par une seule dévotion affectueuse, mais comme reçue par révélation, dans ces derniers temps ; une fille ignorante ayant été le sujet à qui cette histoire a été communiquée, et l'instrument qui l'a écrite. La chose est d'un si grand poids, qu'elle demande une satisfaction proportionnée à son importance. C'est pourquoi nous avons cru qu'il la fallait donner tout entière aux savants au commencement de l'ouvrage, afin que notre entreprise ne leur parût pas imprudente. Pour y réussir,

il nous a semblé nécessaire d'en déclarer les motifs à fond, commençant par les principes qu'il y a, pour se comporter prudemment en ces sortes de matières.

## § I.

Il est sûr qu'outre les révélations publiques contenues dans la sacrée Écriture, dans les divines traditions et dans les définitions de l'Église, sur lesquelles la foi catholique s'appuie, il y en a de privées, par lesquelles le Seigneur a éclairé ses fidèles, dès la primitive Église, jusqu'au siècle présent. Dieu avait promis par son prophète Joël cette grâce pour l'Église chrétienne sans limitation de personnes ni de sexes : ***Et erit post hæc,*** dit-il, ***effundam spiritum meum super omnem carnem, et prophetabunt filii vestri, et filiæ vestræ : senes vestri somnia somniabunt, et juvenes vestri visiones videbunt.*** On vit cette promesse entièrement accomplie dans la primitive Église, comme il est marqué dans le livre des Actes des Apôtres (1). Saint Paul compte (2) les dons merveilleux que pour l'accomplissement de cette prédiction le Saint-Esprit départit aux fidèles ; et il met parmi ces dons le dis-

(1) Act. II, 16; XI, 27; XIII, 1; XV, 32; XXI, 9 et 11. — (2) I Cor., XII, 8.

cernement des esprits, l'interprétation des langues, et la prophétie, grâces qui renferment la révélation divine. Le même apôtre (1) déclare les fréquentes révélations qu'il y eut, en vertu de ces grâces, parmi les premiers chrétiens. Ces fréquentes révélations ne se terminèrent point dans le premier siècle de l'Église. Saint Irénée, qui vivait dans le second, l'année du Seigneur 185, sous l'empire de Commode, et qui souffrit le martyre dans la persécution qu'excita Sévère, en la dixième année de son règne, qui fut l'an 205 de Jésus-Christ, racontant les dons gratuits que l'on expérimentait alors dans l'Église, comme la guérison des maladies, l'expulsion des démons, la résurrection des morts, met parmi ces dons la connaissance des choses futures, les visions et les révélations prophétiques : *Alii autem*, dit-il, *et præscientiam habent futurorum, et visiones, et dictiones propheticas.* Et il ajoute ensuite, combien ces dons y étaient fréquents, disant : *Non est numerum dicere gratiarum quas per universum mundum Ecclesia a Deo accipiens, in nomine Christi Jesu crucifixi sub Pontio Pilato, per singulos dies in opitulationem gentium perficit.* Saint Justin, qui vivait aussi dans le même siècle, parlant des dons de prophétie que l'on y découvrait parmi les fidèles, prouve la translation qui fut faite

(1) I Cor., xiv, 5 et 32.

des bienfaits divins, de la Synagogue à l'Église chrétienne : *Apud nos,* dit-il aux Juifs, *huc usque etiam prophetica exstant dona : unde et vos debetis intelligere, quæ olim in genere vestro fuere, in nos esse translata.* La foi de Jésus-Christ étant établie, ces admirables dons ne furent plus si fréquents dans les siècles suivants, parmi la multitude des fidèles : mais ils ne cessèrent pas entièrement, puisqu'ils furent continués en quelques personnes d'une sainteté singulière, comme l'a remarqué Théodoret. *In hanc ætatem,* dit-il, *hoc donum permansit, et est in sanctis viris, purum et clarum mentis sensum videndi habentibus, qui multa de futuris prænoscunt, et prædicunt.* Les histoires ecclésiastiques écrites dans la succession des siècles, sont remplies de témoignages de cette vérité. Des auteurs dignes de foi y racontent tant de visions, de révélations et de prédictions prophétiques que le Seigneur avait communiquées à des personnes particulières d'une sainteté connue, de l'un et de l'autre sexe, que l'on trouve pleinement vérifiée cette sentence du Docteur Angélique, sur ce qu'il n'avait pas manqué dans chaque siècle des personnes qui eussent l'esprit de prophétie : *Non defuerunt singulis temporibus prophetiæ spiritum habentes.* Bozius met entre les marques de la véritable Église celle des visions divines et des révélations privées, et il dit qu'elles doivent durer jusqu'à la fin des siècles. Le Saint-

Siége en a approuvé plusieurs, soit dans des décrets généraux, soit dans des bulles de canonisation et dans les légendes du bréviaire romain : le droit canon et les conciles généraux supposent, que ces révélations peuvent se trouver dans ces temps. Or l'on voit par ce que nous venons de dire, l'existence successive de quelques révélations privées et véritablement divines, que la communication de cette grâce du Saint-Esprit n'a pas été limitée à un temps déterminé, et qu'elle n'a pas entièrement cessé ; mais qu'il arrive dans ce siècle comme dans les siècles passés, que le même Esprit communique, selon les lois de la divine Providence, de semblables faveurs à des personnes qui lui sont singulièrement agréables, les distribuant à chacune selon sa sainte volonté.

3. Mais il est aussi certain que depuis le commencement de ces mêmes siècles jusqu'à présent, il y a eu, même parmi les chrétiens, de faux prophètes qui ont eu des visions trompeuses, qui ont publié de fausses révélations et qui ont prédit des mensonges. Le Sauveur nous avertit de ce danger, lorsqu'il dit : *Attendite a falsis prophetis* (1). Les histoires ecclésiastiques marquent cette pernicieuse et successive existence pour nous en faire éviter les périls. Les hommes disent des faussetés par deux

(1) Matth., xvii, 15.

moyens, comme l'a remarqué Sénèque : ou parce qu'ils veulent de propos délibéré tromper, ou parce qu'ils sont trompés : *Multi mentiuntur*, dit-il, *ut decipiant ; multi, quia decepti sunt*. Par l'un et l'autre endroit, la fausseté est devenue sacrilége, faisant passer la tromperie pour une vérité divine. Plusieurs ont tâché de tromper, feignant des visions et des révélations qu'ils disaient faussement être divines, pour s'attirer quelque estime, comme le déclare le Docteur Séraphique, disant : *Multi finxerunt mendaciter se vidisse visiones, ne aut haberentur inferiores cœteris, aut præ cœteris honorarentur quasi sanctiores, quibus secreta Dei ostendantur :* ou pour d'autres fins plus viles et plus terrestres, comme on l'a vu en diverses occasions. D'autres ont fait passer leurs illusions pour des visions divines, parce qu'ils ont été trompés ou par l'esprit diabolique, ou par leur propre esprit, comme l'a remarqué Richard de Saint-Victor. Le démon trompe bien souvent les hommes par des visions et des révélations diverses, cachant son venin infernal sous les apparences des lumières célestes, selon ce qu'en a écrit l'Apôtre : *Satanas transfigurat se in angelum lucis* (1). Il se sert de cette tromperie lorsque Dieu le lui permet, ou pour imiter la Divinité, usurpant la prophétie, comme dit Tertullien :

(1) II Cor., XI, 14.

*Æmulatur Divinitatem, dum furatur divinationem;* ou pour flétrir les véritables révélations par les fausses qu'il tâche d'introduire, confondant le mensonge avec la vérité, comme l'a remarqué saint Jean Chrysostome : *Cum diabolus cum veritate mendacium confundere niteretur;* ou pour offenser par ses ruses secrètes, quand il ne peut pas le faire par une guerre ouverte, comme dit saint Grégoire de Nazianze : *Vere ille caligo est, et lucem ementitur, cum aperto marte nihil proficit;* ou pour causer un plus grand mal par l'apparence du bien, comme dit saint Bernard : *Transfigurat se malignus ille spiritus in angelum lucis, ut virtutis simulatione plus noceat.* Les hommes sont aussi souvent trompés par leur propre esprit, comme l'a remarqué saint Bonaventure : *Multi putantes se visionem vidisse, cum nihil viderunt, seducunt se et alios.* Et cette tromperie les aveugle si fort, qu'ils se persuadent que leur propre esprit est le Saint-Esprit : *Humanus spiritus interdum se Spiritum sanctum esse simulat, et mentitur,* dit Richard. La cause de cette erreur, dans les uns, est l'élévation et les impétuosités de leur propre esprit, qui meuvent leur imagination avec tant de violence, qu'ils se persuadent de voir par une lumière céleste ce qu'ils imaginent par une affection terrestre. C'est ce que le même Richard dit être arrivé à Eliu, un des amis de Job : *Qui verba protulit*

*per tumorem sui spiritus, qui a Spiritu sancto in Dei zelo dicere se credidit, cum tamen a solo proprii cordis impetu moveretur*. Et il ajoute que cette tromperie a été fréquente, disant: *In multis talibus cordis motum, sive etiam vitii impulsum sequitur homo; et tamen a Spiritu sancto se moveri arbitratur*. Dans les autres, cette tromperie vient ordinairement de quelque principe de folie, comme l'a déclaré saint Bonaventure. *In quibusdam etiam*, dit-il, *solent hujusmodi visiones esse prœludia insaniœ: quia cerebro confuso, et fumo ipsum omnubilante, etiam visus oculorum confunditur, ut putet sibi aliquid apparere veraciter, quod phantasticum est et falsum.* On a découvert un si grand nombre de ces sortes d'illusions ou fausses révélations depuis les premiers siècles jusqu'à présent, que l'on ne peut pas douter de leur successive existence.

4. Puisqu'il est certain que dans ce siècle comme dans les siècles passés, il peut y avoir dans l'Église catholique de véritables révélations privées, que Dieu communique à ses serviteurs, et qu'il y en a aussi de fausses, que les personnes trompeuses ou trompées font passer pour véritables; et puisqu'il est très-difficile, comme l'a remarqué saint Augustin, de discerner les unes d'avec les autres, parce que la tromperie se couvre des apparences de la vérité; l'homme savant entre les mains duquel tombent

ces sortes d'écrits, y doit faire une attention particulière, afin de se comporter avec prudence, à leur égard. Car son jugement se trouve entre deux périls, ou de mépriser comme des illusions les révélations véritablement divines, ou de recevoir pour divines celles qui ne sont que des illusions. Il y a en cela un grand inconvénient, où l'on pourrait appliquer cette sentence de saint Jérôme : *Si quis, sanctum dicit non sanctum, et rursus non sanctum asserit sanctum, abominabilis est apud Deum;* parce que si d'un côté l'on méprisait les révélations qui sont véritablement divines, étant sûr que Dieu ne les communique pas en vain, mais pour de très-hautes fins qui regardent sa gloire et notre utilité, comme nous l'enseigne saint Paul (1) : *Unicuique autem datur manifestatio spiritus ad utilitatem;* ce serait (outre l'irrévérence matérielle que l'on témoignerait avoir pour la parole de Dieu, et qui pourrait devenir formelle à mesure que le mépris manquerait de motif), ce serait, dis-je, pour ce qui nous regarde, frustrer ces fins de sa divine Majesté et empêcher ses miséricordes. Et il s'ensuivrait la même chose, si ceux qui sont en quelque façon obligés de les manifester par des moyens convenables, les ensevelissaient entièrement dans l'oubli, comme dans une semblable occasion l'a savamment remarqué

(1) I Cor., XII, 7.

Louis de Léon. Que si d'un autre côté l'on recevait ou publiait comme divines les révélations prétendues qui ne seraient que des illusions, il en résulterait de si grands maux et si évidents, qu'il n'est pas nécessaire de les déclarer ici.

## § II

5. Le Saint-Esprit nous avertit de ces périls par deux apôtres. Du premier, par saint Paul (1), qui nous ordonne de ne pas éteindre l'esprit, et de ne point mépriser les prophéties : *Spiritum nolite exstinguere; prophetias nolite spernere*, dit-il. Du second, par Jean (2), qui nous commande de ne pas ajouter foi à toute sorte d'esprit : *Nolite omni spiritui credere,* dit-il. Mais, bien que les périls dont nous avertissent ces deux apôtres soient divers, le moyen, qu'ils nous donnent pour les éviter est, unique; et c'est d'éprouver les esprits et d'examiner les prophéties. *Omnia probate, quod bonum est, tenete,* nous enseigne saint Paul. *Probate spiritus si ex Deo sint,* nous ordonne saint Jean. Oh! si, comme le sacré évangéliste, qui puisa dans le sein de Jésus-Christ les secrets les plus cachés, nous a ordonné

(1) I Thess., v, 19 et 20. — (2) I Joan., iv, 1.

d'éprouver les esprits pour savoir s'ils sont de Dieu, il eût aussi daigné nous dire comment l'on doit faire cette épreuve ; nous aurions sujet de dire dans cette présente occasion ce que dit dans une autre saint Augustin : *O si sanctus Joannes, quomodo nobis dixit: Nolite omni spiritui credere, sed probate spiritus, si ex Deo sint; dicere dignaretur quomodo probentur spiritus, si ex Deo sint!* Car découvrant la nécessité par le péril éminent, et connaissant le remède par l'infaillibilité du témoignage des deux saints apôtres, nous n'aurions plus qu'à souhaiter une semblable certitude touchant la forme ou l'application que l'on en doit faire, afin que par tous les endroits le discernement fût assuré. Les sacrés apôtres nous ont avertis des dangers qu'il y avait à l'égard des révélations privées, ne nous ordonnant ni de les croire toutes, ni de les mépriser toutes. Ils nous ont enseigné le moyen d'éviter ces dangers, nous disant d'éprouver les révélations pour savoir si elles sont de Dieu, et de recevoir celles que l'on découvrirait par cette preuve comme véritablement divines. Ils ne nous ont point exposé la forme avec laquelle on les devait éprouver; mais Dieu a donné à son Église la lumière nécessaire pour une affaire si importante. Il a établi trois moyens par lesquels on peut faire cet examen. L'un est l'assistance perpétuelle du Saint-Esprit à l'Église catholique et à son chef visible, le Souverain Pontife, vicaire de

Jésus-Christ et successeur de saint Pierre, dont l'approbation, de quelque manière qu'il la fasse, renferme une vérité infaillible en vertu de cette assistance. L'autre est le don de discernement des esprits, qui fut fréquent en la primitive Église, et que le divin Esprit communique aussi dans ces temps présents par des manières diverses. Le troisième est la doctrine, tirée de la sacrée Écriture, des écrits des Pères et des instructions des personnes savantes, pieuses, et expérimentées dans les matières spirituelles. On doit éprouver par quelqu'un de ces moyens si la révélation est de Dieu, pour en faire un jugement solide. Et si après cet examen on l'approuve, on pourra avec prudence y ajouter foi selon la teneur de l'approbation.

6. Le premier moyen est d'une vérité infaillible; mais la manière de son approbation est diverse. L'Église peut approuver, en deux manières, les révélations. L'une, en déclarant et définissant qu'elles sont divines; c'est de cette manière qu'elle a déclaré canoniques et véritablement divins quelques livres qui se trouvent maintenant renfermés dans la sacrée Écriture, de l'autorité infaillible desquels on doutait auparavant, l'Église en ayant examiné la matière avec beaucoup d'exactitude avant cette déclaration. L'autre, en donnant une particulière permission de publier et de lire dans l'Église les révélations dans lesquelles on n'a rien trouvé qui

s'oppose aux vérités qui sont de foi catholique, ni aux doctrines établies par les Pères, ni aux bonnes mœurs, et auxquelles on n'a découvert aucun fondement qui ait pu les faire passer pour des illusions; mais au contraire, y en ayant trouvé quelques-uns qui ont donné lieu de croire probablement qu'elles étaient divines. L'Église n'a approuvé en la première manière aucune révélation faite depuis le temps des apôtres. Si elle peut ou ne peut pas le faire, ce n'est pas ici le lieu de l'examiner; je rapporte en un autre endroit les diverses opinions qu'il y a sur ce sujet. Le pape Eugène III a approuvé de la seconde manière les révélations de sainte Hildegarde pendant même qu'elle vivait; et d'autres souverains pontifes ont aussi approuvé celles de sainte Brigide. Nous ne traitons pas ici de cette sorte d'approbation, parce que le présent ouvrage ne l'a pas encore reçue.

7. L'Église a fait pourtant quelques décrets généraux à l'égard des révélations privées qui n'ont pas encore reçu leur approbation spéciale. Le pape Gélase, dans le concile qu'il célébra à Rome, parlant des livres que l'Église recevait, afin que les fidèles les pussent lire avec sûreté, et faisant mention d'un de ces livres qui contenait quelques nouvelles révélations et que quelques catholiques commençaient à lire, prescrit la manière que les fidèles doivent garder pour lire de semblables écrits, disant

que quand il leur en tombera quelqu'un entre les mains, ils y fassent précéder la sentence de l'Apôtre, d'en éprouver tout, et d'en recevoir ce qui est bon. *Sed cum hœc*, dit-il, *ad catholicorum manus pervenerint, beati Pauli apostoli sententia prœcedat : Omnia probate; quod bonum est, tenete.* Selon ce décret, les livres de ces sortes de révélations privées, étant de la qualité de ceux dont nous venons de parler, ont été permis par l'Église, de sorte que les catholiques les peuvent lire avec la précaution d'en faire l'examen qu'enseigne saint Paul, pour n'en recevoir que ce qui en sera reconnu bon. Et, en vertu de ce décret, on en a publié et lu plusieurs qui contiennent des révélations privées, sans qu'ils eussent une approbation spéciale de l'Église. Dans la suite, quelques personnes laïques usurpant le pouvoir ecclésiastique de prêcher publiquement, sous prétexte de révélation secrète et de mission divine, le pape Innocent III ordonna dans cette occasion que personne ne prêchât, assurant d'être singulièrement envoyé de Dieu par une mission invisible, sans avoir auparavant prouvé cette mission divine et secrète, ou par quelque témoignage particulier de la sacrée Écriture, comme saint Jean-Baptiste montra la sienne, ou par quelque miracle manifeste qui donne des assurances de ce pouvoir, comme le fit Moïse, quand il fut envoyé de Dieu aux enfants d'Israël, pour les tirer de la servitude. D'autres personnes

ayant causé du scandale et excité des troubles parmi les fidèles, pour avoir prêché la venue de l'Antechrist, le jugement universel et diverses autres grandes tribulations, déterminant le temps auquel tout cela devait arriver, comme en ayant reçu l'ordre par révélation divine, le concile de Latran, célébré par le pape Léon X, réserva l'examen de ces sortes de révélations ou inspirations au Saint-Siége, ordonnant, sous peine d'excommunication réservée, que personne ne les prêchât ou publiât sans que le même Saint-Siége les eût auparavant examinées et approuvées. Mais comme les décrets d'Innocent et du concile de Latran parlent des révélations privées en ces matières déterminées, la permission et la disposition du décret de Gélase subsistent encore, à l'égard des autres genres de révélations. Les docteurs catholiques l'ont généralement entendu de la sorte, et sur ce principe établi, on a publié plusieurs révélations particulières sous le titre de divines, tantôt dans les chroniques des religions, tantôt dans les histoires particulières des vies de saints et des personnes qui sont mortes en odeur de sainteté ou de vertu distinguée, tantôt dans des livres particuliers qui ne traitent que de cette matière. De nos jours, le pape Urbain VIII, considérant la multitude qu'il y avait de ces sortes d'écrits, et qu'il pourrait arriver que quelques personnes idiotes et trop crédules ajouteraient plus de foi qu'il ne faudrait à ces

révélations particulières, s'imaginant que ce qui n'est qu'une pure permission était une approbation du Saint-Siége, ordonna qu'on ne publierait à l'avenir aucune vision ou révélation extraordinaire des personnes qui sont mortes en odeur de sainteté, sans avoir consulté le même Saint-Siége et sans en avoir obtenu le pouvoir. Mais des personnes savantes et pieuses, doutant de la fin et de l'intention du Souverain Pontife dans ce décret, car ils ne pouvaient pas se persuader qu'il voulût qu'on ensevelît dans le silence (par le retardement que demande l'exactitude de l'examen apostolique, ou par le peu de moyens que l'on a d'en venir à l'exécution), les faveurs que Dieu communique quelquefois à ses amis particuliers, pour l'édification et l'utilité des fidèles, Sa Sainteté daigna déclarer son décret, et cette déclaration fut que l'on pourrait publier les livres qui racontent ces faveurs divines, à condition que ceux qui les donnent au public y mettraient au commencement ou à la fin une protestation qui ferait foi comme les visions et les révélations qu'on y raconte n'ont aucune autorité du Saint-Siége; mais que, si l'on y dit que Dieu les a communiquées aux personnes dont on y fait mention, cela n'a qu'une autorité humaine fondée sur les motifs humains que l'on a eus; de sorte que d'un côté, comme l'a remarqué Baldellius, l'ancienne coutume de l'Église fut conservée touchant la publication de

ces faveurs divines, et l'on suivit en même temps la volonté de Dieu, qui veut qu'on les sache, selon ce que dit l'ange à Tobie (1) : *Il est bon de tenir caché le secret d'un roi; mais il y a de l'honneur à découvrir et à publier les œuvres de Dieu;* et d'un autre côté, l'on prit de très-prudentes précautions pour empêcher qu'on n'ajoutât plus de foi qu'il ne fallait, aux relations de ces faveurs. Après la déclaration du décret du pape Urbain, on a publié avec cette protestation plusieurs livres qui contiennent des visions, des révélations et d'autres faveurs divines, que l'on y raconte comme reçues de Dieu par des personnes d'une vertu singulière. Néanmoins, comme le décret de Gélase se trouve dans sa vigueur touchant l'examen qu'il ordonna d'en faire auparavant selon la doctrine de saint Paul, et qu'il remit aux catholiques, entre les mains desquels tomberaient les livres qui renfermeraient des révélations nouvelles, je crois qu'il est très-conforme à l'intention de l'Église que, quand ces sortes de livres n'ont pas reçu l'approbation du Saint-Siége (outre les approbations ordinaires qu'il faut avoir pour donner au public quelque livre que ce soit), on en doit faire un examen plus particulier avant que de les divulguer. C'est pour cela que nous continuons à chercher, comment l'on peut ou l'on doit faire cette épreuve par les deux autres moyens.

(1) Tobie, XII, 7.

8. Le second moyen de la faire, est le don de discernement des esprits. Ce don est en deux manières : l'une, qui fait que celui qui le reçoit discerne les choses de son propre intérieur, comme si la vision ou la révélation qu'il a, est de Dieu ou du démon, ou de son propre esprit; l'autre lui fait discerner les intérieurs des autres personnes, et lui fait distinguer celui qui a un bon esprit d'avec celui qui l'a mauvais, et le véritable prophète d'avec le faux. Nous traiterons dans la suite du discernement en la première manière. En la seconde manière, qui regarde celui-ci, saint Jean Chrysostome en a fait cette description : *Discretio spirituum significat cognitionem, quisnam spiritualis sit, quis non, quis propheta, et quis deceptor*. Cette connaissance que Dieu communique à une personne de l'intérieur d'une autre, discernant entre le bon et le mauvais esprit, en quoi ce don consiste, peut être en deux manières : l'une, par révélation divine ou claire, à l'égard des secrets du cœur d'une autre personne, selon ce que dit saint Paul (1) : *Occulta cordis ejus manifesta sunt;* ou obscure, mais que Dieu propose avec des motifs de crédibilité suffisants pour assurer celui qui la reçoit qu'elle est divine, et le rendre par conséquent sûr de la bonté ou de la malice de l'esprit d'autrui, que sa divine Majesté lui découvre

(1) I Cor., XIV, 25.

par cette révélation; l'autre, par inspiration du Saint-Esprit, qui est une espèce de connaissance de la bonté ou de la malice de l'esprit d'autrui, que Dieu par une infusion particulière communique dans l'âme avec une telle obscurité, qu'elle n'a ni évidence de l'objet, ni certitude que cette connaissance vienne du Saint-Esprit; c'est pourquoi saint Thomas a dit que cette inspiration était : *Quiddam imperfectum in genere prophetiæ.* Ainsi, bien que cette inspiration étant surnaturelle soit en soi infaillible, celui qui la reçoit ne saurait néanmoins par elle être assuré de la vérité, quoiqu'il puisse, par les expériences qu'il a faites de ce que cette inspiration lui a été fréquemment véritable, et par d'autres principes, former un jugement probable qui sera convenable à la conduite des âmes qu'il dirige. Dieu communique d'ordinaire ce don de discernement des esprits, aux personnes qui, par le devoir de leur office, sont chargées de la conduite des âmes, comme les supérieurs et les confesseurs des personnes qui s'adonnent singulièrement aux choses spirituelles; et par ce discernement, joint aux moyens que la prudence et la science inspirent, on a découvert plusieurs tromperies du démon. Sur ce sujet, saint Grégoire le Grand, traitant des adresses dont le démon et ses ministres se servent pour tromper les âmes, se couvrant bien souvent des apparences de la sainteté pour y réussir, allègue cette demande

que Dieu fit à Job (1) : *Quis revelabit faciem indumenti ejus?* A laquelle le saint ajoute : *Subaudis, nisi ego, qui servorum meorum mentibus gratiam subtilissimæ discretionis inspiro, ut, revelata malitia, faciem ejus nudam videant, quam coopertam ille sub habitu sanctitatis occultat.*

9. On voit par tout ce que nous venons de dire du don de discernement des esprits, que ce moyen regarde plus l'examen personnel que l'on fait des personnes spirituelles pendant leur vie, que la preuve réelle de ce qu'elles ont laissé écrit, comme reçu par révélation divine, quoique la connaissance que l'on a tirée du premier examen serve beaucoup pour le second. Il est difficile de trouver des preuves par le moyen du discernement des esprits de la première sorte, pour deux raisons : l'une, à cause que ce don est rare ; l'autre, que bien que l'on trouvât quelqu'un qui donnât des assurances de la bonté de l'esprit d'une autre personne, afin que ce témoignage fût autorisé, il faudrait que l'esprit de celui qui le donne fût auparavant reconnu pour bon. On peut prendre quelque preuve par le discernement des esprits de la seconde sorte ; car, bien que ce don soit caché à la personne même qui l'a reçu, si l'on trouvait que l'esprit de quelque créature qui serait en opinion publique de sainteté, eût été approuvé pendant plusieurs années jusqu'à

(1) Job, XLI, 4.

sa mort par le jugement unanime des supérieurs, des confesseurs et d'autres personnes savantes qui l'auraient examiné, on tirerait de là une preuve considérable de la bonté de cet esprit; car la providence de Dieu veillant sur ses fidèles, et communiquant ordinairement cette inspiration à ceux qui sont chargés, par leur office ou dignité, du soin de la conduite des âmes, nous ne saurions nous persuader que, si l'esprit était mauvais, sa divine Majesté n'eût communiqué cette inspiration à quelqu'une de ces personnes, afin de ne laisser pas ses fidèles dans une si longue tromperie, sans leur donner quelque lumière qui les fît du moins douter. Cette raison est tirée de saint Bernard, qui parlant de la manière avec laquelle on doit discerner la sagesse intérieure, dit : *Tunc demum a Deo noveris esse, si pacifica sit, si prælati tui atque spiritualium approbatur judicio : quoniam non faciet Deus verbum, quod non revelaverit servis suis.*

10. On réduit donc l'épreuve immédiate, qui, selon le décret de Gélase, doit précéder à l'égard des livres qui contiennent de nouvelles révélations particulières, à celle que l'on fait par le troisième moyen, qui est celui de la doctrine ou science. Mais comme dans ce décret l'examen en est remis à ces personnes, entre les mains desquelles les livres, qui traitent de semblables matières, tomberont, et que cela se peut entendre de ceux entre les mains

desquels ils tomberont après avoir été publiés, il semble que, selon ce décret, il faille qu'il y ait deux examens : l'un, qui précède la publication de l'ouvrage ; l'autre, qui soit mis au commencement du même ouvrage pour l'instruction du lecteur. C'est ce que l'on a pratiqué pendant plusieurs siècles jusqu'à présent, la publication de ces sortes de livres ayant été précédée par plusieurs examens et diverses consultes de personnes éclairées, et accompagnée de savants prologues, afin que par leur moyen les lecteurs pussent former un jugement sain, en matière si importante. Descendant de ces choses générales à notre cas particulier, nous rapporterons en premier lieu l'examen qui a précédé la publication de cet ouvrage, afin que l'on voie les prudentes précautions que l'on a prises avant de le publier ; ensuite, nous y joindrons les doctrines qui portent à faire un droit jugement sur ces matières, afin que le savant lecteur le puisse facilement former à l'égard de celle-ci.

## § III

11. Or, la religion de Saint-François étant chargée des présents livres de l'histoire de la Mère de Dieu, qu'écrivit la vénérable mère Marie de Jésus, religieuse de l'ordre de l'Immaculée-Conception de la Vierge, dans le monastère des religieuses dé-

chaussées de la ville d'Agréda, où elle vécut et mourut sous l'obéissance des Frères Mineurs, en opinion éclatante de sainteté, répandue non-seulement dans ces royaumes d'Espagne, mais encore en divers autres endroits fort éloignés, déclarant en même temps avoir reçu cette histoire par révélation divine; on ne doit pas douter, que le supérieur général de ces religieux ne se fît une étroite obligation de donner toutes les attentions et tous les soins imaginables, que demandait une affaire si considérable. C'est ce que fit le révérendissime Père Alonze Salizanès, ministre général de tout l'ordre de Saint-François, qui, comme par un heureux sort le gouvernait alors, et qui se trouva présent, par un coup singulier de la divine Providence, à la dernière maladie et à la mort de la servante de Dieu. Ce fut dans cette occasion, que le général découvrit par sa propre expérience quelque chose de l'admirable vertu de cette religieuse, qu'il n'avait auparavant connue que par réputation; il vit combien les peuples avaient en vénération sa sainteté; et cette vénération lui parut si grande, qu'il fut obligé d'employer tous les moyens que sa prudence lui inspira, pour empêcher qu'elle n'excédât; il prit les papiers qu'elle avait été obligée d'écrire par obéissance, et il distingua parmi ces écrits, comme la matière le demandait, les livres de cette même histoire. Il pratiqua à leur égard tout ce que nous avons dit devoir être observé

en ces sortes de livres. Ayant fait une haute estime de la doctrine et des révélations qu'ils renferment, soit par la lecture qu'il en fit, soit par les consultations des personnes savantes, il ne fut pas content de cela; mais considérant avec prudence que la main du Seigneur n'est point raccourcie, pour ne pas communiquer dans ces temps de semblables faveurs, et que, ni la malice humaine ni les ruses du démon ne sont point épuisées pour exercer maintenant leurs tromperies, il eut recours, pour éviter le danger de mépriser les choses divines ou de recevoir des illusions, au remède de l'épreuve que la sacrée Écriture fournit et prescrit, appliquant autant qu'il lui fut possible ce remède par les trois moyens que nous avons dits.

12. Il ordonna en premier lieu, que l'on supplierait, de la part de la religion de Saint-François, l'évêque de Tarazone, dans le diocèse duquel se trouve la ville d'Agréda, de faire les informations de l'opinion de sainteté de la vie et des vertus de cette servante de Dieu, qui sont réservées aux évêques diocésains par les constitutions apostoliques, et que les livres de cette histoire y fussent compris, afin qu'étant examinés par cette voie, qui est la régulière, selon les sacrés canons, nous sussions après l'examen ordonné par le suprême tribunal, si l'on devait rejeter ou admettre les révélations qu'ils renferment. On l'exécuta de la sorte, et ces écrits sont aujour-

d'hui insérés dans le procès sommaire que l'on appelle *Fumus sanctitatis*, que Mgr l'évêque a déjà terminé, pour le remettre au Saint-Siége. Mais comme ces affaires tardent longtemps d'y être terminées, à cause de la grande exactitude avec laquelle on y examine ces sortes de matières; le général, considérant l'utilité singulière que le peuple chrétien pouvait tirer de la lecture de ces livres, comme l'on a expérimenté de celle de divers autres semblables, et comme des personnes savantes et pieuses le lui promettaient de la lecture de ceux-ci; et faisant aussi réflexion que, pour ne pas retarder le profit spirituel que les fidèles pouvaient recevoir de ces sortes d'écrits, le pape Urbain VIII avait permis de les publier, en y mettant la protestation que nous avons dit, résolut de se servir de cette permission, si par les autres examens ces révélations se trouvaient avec les qualités requises, pour les publier sans danger et avec l'édification des fidèles.

13. On avait fait pendant la vie de la servante de Dieu, l'examen de son esprit, que l'on peut régulièrement faire par le second de ces moyens dont nous avons parlé. Cet examen se fit l'espace de plus de quarante-six ans qu'elle passa dans la religion, y menant une vie spirituelle accompagnée de plusieurs événements extraordinaires, et en opinion d'une singulière vertu, y ayant toujours eu des confesseurs savants et expérimentés qui prirent un

soin particulier de sa conduite, pesant au poids du sanctuaire tout ce qui s'y passait; parmi lesquels elle eut le Père François-André de la Torre, d'un mérite fort distingué, qui fut lecteur jubilé, qualificateur du suprême tribunal de l'inquisition d'Espagne, trois fois provincial de la province de Burgos, et définiteur général de l'Ordre, homme d'une grande érudition, prudent, pieux, et religieux fort exact dans toutes ses obligations, qui la dirigea pendant plus de vingt ans, jusqu'à celui de 1647, auquel il mourut avec des marques d'une grande et constante vertu, dans le couvent des Récollets de Saint-Julien d'Agréda de la même province. Et, il ne s'en est trouvé aucun qui ait douté de la bonté ni de la vérité de l'esprit de cette créature; au contraire, ils y trouvèrent tous un solide fondement d'en faire une très-haute estime, comme ils le manifestèrent quand il fallut le déclarer. Les supérieurs en firent le même jugement: non-seulement les provinciaux, qui examinèrent ces matières avec un plus grand soin, cette obligation les regardant de plus près, mais encore les généraux, qui, sachant en quelle opinion de sainteté était cette religieuse, regardèrent l'exactitude de l'examen de son esprit comme une affaire publique de la religion. Et ceux qui s'y appliquèrent d'une manière plus singulière, furent le révérendissime Père Bernardin de Sienne, ministre général, ensuite évêque de Visco; le révérendissime Père

Jean de Naples, ministre général aussi; le révérendissime Père Jean de Palme, commissaire général de cette famille, et confesseur de la reine Isabelle de Bourbon, d'heureuse mémoire; et le révérendissime Père Pierre Manero, ministre général, ensuite évêque de Tarazone. Plusieurs princes de l'Église qui communiquèrent avec elle personnellement et avec une attention singulière, l'eurent en vénération comme une personne qui éclatait en sainteté. Mgr l'éminentissime César Monti, nonce apostolique en Espagne, ensuite cardinal archevêque de Milan, en fit une estime particulière. Et le souverain pontife Clément IX, que nous venons maintenant de perdre avec une sensible douleur, ne la regarda pas avec une moindre vénération étant nonce dans ces royaumes; et elle ne fut point diminuée ni par l'absence ni par la pourpre, ce dont je puis rendre témoignage, par ce qu'il me fit l'honneur de m'en dire à Rome, l'an 1654. Il y eut aussi plusieurs religieux de divers Ordres et savants spirituels, qui, attirés par le bruit de sa sainteté, la visitèrent, et, après s'être entretenus avec elle, ils approuvèrent son esprit et en conservèrent une estime perpétuelle. Et, le témoignage qu'en rendit le révérendissime Père Jean de saint Thomas, de l'ordre des Prêcheurs, et confesseur du roi Philippe IV, dont je parlerai dans la suite, est d'un grand poids. C'est une chose digne d'admiration,

qu'en une matière si sujette à la diversité des sentiments, il n'y eût aucun de ces savants ou spirituels qui communiquèrent avec cette servante de Dieu, qui doutât de la bonté de son esprit. Le saint tribunal de l'inquisition envoya ses ministres pour l'examiner; cet examen fut fait sans qu'on y trouvât rien à redire; de sorte que l'estime que l'on avait pour la vénérable mère s'augmenta, et le bruit de sa sainteté et de son admirable vertu s'étendit toujours plus.

14. Des théologiens fort savants avaient aussi examiné et approuvé cette histoire du vivant de la vénérable mère. La chose arriva en cette manière : Le roi Philippe IV, de glorieuse mémoire, ayant vu cette servante de Dieu et communiqué avec elle, dans les voyages qu'il fit à Saragosse par Agréda, en eut une grande vénération. Et sachant qu'elle avait écrit, par inspiration du Ciel, l'histoire de la Mère de Dieu, il souhaita avec passion d'en avoir une copie, excité par son ardente dévotion à la très-sainte Vierge. Les supérieurs ne purent se dispenser de satisfaire son royal désir; on la lui envoya. Le très-pieux et très-catholique monarque lut l'histoire; et s'il fit comme pieux une estime particulière de la doctrine qu'elle renfermait, il voulut comme catholique qu'on l'examinât, ou pour la sûreté de sa conscience en gardant les écrits, ou pour savoir s'il pouvait les communiquer. Il en remit l'examen aux personnes les

plus éclairées et les plus vertueuses qu'il y eût à la cour; et toutes ces personnes les approuvèrent avec admiration. J'ai en mon pouvoir une lettre qu'écrivit de Madrid, le 12 de septembre 1648, le révérendissime Père Jean de Naples, ministre général de l'ordre de Saint-François, à la vénérable mère, où il lui marque cet examen et cette approbation en ces termes : *Des personnes fort savantes, parmi lesquelles il y en a qui ne sont pas de notre Ordre et d'autres qui en sont, ont ici lu, par ordre de Sa Majesté, les livres, et l'on n'y a rien trouvé, grâces à Dieu, à retrancher. C'est pourquoi nous devons seconder sa divine grâce, afin qu'il continue les faveurs pour sa gloire et pour celle de sa très-sainte Mère.* J'ai encore en original la réponse que donna à Sa Majesté Catholique le révérendissime Père Jean de Palme, commissaire général de cette famille, qui fut un des théologiens à qui Sa Majesté remit l'examen de cet ouvrage : cette approbation est très-considérable; j'en mettrai la teneur dans la suite en son lieu.

15. Le général que nous avons maintenant, étant informé par des personnes d'un mérite distingué de ce que nous venons de dire, résolut de faire un nouvel examen immédiat de cette histoire, par le moyen de la doctrine. Il établit pour cela une assemblée composée des sujets les plus considérables, les plus savants et les plus exercés à la direction des

âmes, que les diverses provinces de cette famille eussent. Et le même général y présidant toujours, on y examina l'ouvrage avec toute l'exactitude que l'importance de la matière demandait, sans laisser passer ni phrases ni même aucun terme digne de réflexion, que l'on ne pesât avec une attention particulière. Cet examen ayant été achevé, l'ouvrage leur parut véritablement divin, et ils conclurent unanimement qu'il serait du service de Dieu, de la gloire de sa Mère et de l'utilité des fidèles, de le donner bientôt au public en la forme que les décrets apostoliques ordonnent.

16. Le général ne fut pas encore content de cet examen; mais considérant que l'on doit en ces sortes de matières avoir recours au jugement de messeigneurs les évêques dans les diocèses desquels ont vécu et sont morts ceux qui ont reçu de semblables révélations; puisque ayant, outre la science, une supériorité si sacrée, l'on a sujet d'espérer que Dieu leur communiquera des lumières particulières, en des matières d'une si grande importance qui regardent leurs propres ouailles; il se détermina à en venir à cette épreuve. Il trouva en la personne de Mgr dom Michel Escartin, évêque de Tarazone et conseiller d'État de Sa Majesté Catholique, toutes les sublimes qualités qu'il pouvait souhaiter pour cela; car, outre sa grande érudition, il avait l'intégrité, le discernement, l'expérience, la piété et la

prudence qu'il fallait, pour former un solide jugement. Or le général consulta sur la doctrine de ces écrits ce très-illustre prélat, qui fut le pasteur diocésain de la vénérable mère, et qui en cette qualité faisait, comme nous avons dit, les informations de sa vie. L'évêque n'avait alors lu que la première partie; c'est pourquoi il ne lui écrivit son sentiment que sur cette partie, qu'il approuvait, animant le général à faire imprimer l'ouvrage, si les autres parties répondaient à celle qu'il avait lue. Mais le général souhaitant d'avoir le sentiment d'une si grande autorité sur tout le reste, et qu'il fût authentique, supplia messieurs du conseil royal d'Aragon de remettre l'examen, qui devait précéder le privilége d'impression que cette couronne devait accorder, de le remettre, dis-je, au diocésain de la servante de Dieu, dont le jugement, en ces sortes de matières, était d'un si grand poids. C'est ce que l'on fit; et Mgr l'évêque, sachant le motif que l'on avait en lui remettant l'examen de cette histoire, se détermina à le faire, avec un soin particulier. Il choisit les heures et le lieu pour en faire la lecture dans son palais épiscopal, avec l'assistance de quelques chanoines savants et pieux de son église, prétendant d'en considérer exactement toute la doctrine, et de n'y laisser rien passer sans le peser au poids du sanctuaire. Cet examen fut fait avec toutes ces précautions, et on le termina en louant le Seigneur de ce

qu'il était si admirable en ses œuvres. Ensuite Mgr l'évêque eut la bonté de donner une approbation authentique qui nous est très-avantageuse.

17. Ce sont là les épreuves qui précédèrent la résolution que l'on prit de faire imprimer cette histoire, comme reçue par révélation divine; par où l'on voit, que cette résolution fut accompagnée de toute la prudence que demandait une entreprise si importante. Et, afin qu'on y trouvât l'examen nécessaire, il fut ordonné que l'on mettrait au commencement de l'histoire un prologue, où l'on proposerait les principes et les connaissances dont on a besoin, pour juger sainement de l'ouvrage en commun; et que l'on ferait aussi des annotations aux endroits où l'on pourrait faire quelques remarques, afin qu'il n'y eût aucun embarras dans les choses particulières.

## § IV

18. Le révérendissime Père général me chargea de ce soin et d'assister à l'impression; cette province en fit de même, quoique je fusse le moins capable d'y réussir. Mais la force de l'obéissance, qui vient à bout de tout, me fit entreprendre une chose si difficile, nonobstant mon incapacité, me confiant que le secours divin, qui accompagne toujours cette vertu, ne me manquerait pas. Or, mettant la main

à l'œuvre, j'assemblerai ici les principes, par où l'on doit former un jugement prudent à l'égard de l'histoire, ou du moins les principes, auxquels doit faire attention celui qui devra former ce jugement. Je ne saurais éviter, tant dans ces principes que dans leur application, et singulièrement dans la vie de la vénérable mère, qui est la partie principale de ce prologue, quoiqu'elle en soit détachée; je ne saurais, dis-je, éviter d'y renfermer plusieurs louanges de la secrétaire, dont le Seigneur s'est servi, pour publier cette merveille de son bras tout-puissant: et, par cet endroit, il semble aussi que je sois moins capable de cet emploi, à cause que la personne me regarde de près, ce qui peut rendre la louange suspecte. La vénérable mère Marie de Jésus fut non-seulement fille de ma religion, mais encore de ma province; dès son enfance, elle fut fille spirituelle de ces vénérables Pères qui la composent, et que je dois reconnaître pour les miens propres; elle fut élevée par leurs soins spirituels, nourrie de leur doctrine, conduite par leur direction. Et, étant par tant de titres ma sœur, et ses intérêts m'étant si propres, il semble que la louange que ma plume lui donne ne soit pas assurée. Mais, quand l'intention est droite, et que l'exécution est convenable, on ne doit pas se mettre en peine des jugements que la malice téméraire peut former. Je m'adresserai à ceux qui sont bien intentionnés, me servant

des sentences, dont se servit saint Grégoire de Nazianze, pour répondre à une semblable objection, parlant à la louange de Gorgonie, sa sœur.

19. *Sororem laudans,* dit-il, *domestica prædicabo : non tamen quia domestica, ideo falso; sed quia vera, ideo laudabiliter :* Étant obligé de louer ma sœur, je le suis aussi de célébrer des choses que je regarde comme domestiques. Je le ferai pourtant avec une sincère vérité, sans que la passion que l'on a pour les choses domestiques m'y fasse rien exagérer, mais ne les louant que parce qu'elles sont véritables : *Vera autem, non modo quia justa, sed quia nota.* L'accord de cette relation avec les témoignages que le temps découvrira, et même la notoriété qui est déjà établie en plusieurs endroits, seront garants de leur vérité : *Nec vero ad gratiam, etiamsi cupiamus, loqui conceditur : quippe cum auditor tamquam peritus quidam arbiter inter orationem et veritatem stet; ut immeritas laudes improbans, ita meritas efflagitans, si probus et æquus sit.* Quand la passion voudrait parler selon son penchant, la honte que l'on aurait, considérant que la fausseté ne tarderait pas d'être connue, la retiendrait; car la connaissance des choses et leurs preuves authentiques étant depuis si peu de temps gravées dans la mémoire, il ne serait pas possible que ce que j'écrirais par passion ne tombât entre les mains de plusieurs lecteurs, qui seraient des arbitres ex-

périmentés entre la relation et la vérité, de la probité desquels je devrais être persuadé; et je suis assuré que dans le temps qu'ils souhaiteraient d'y voir de justes louanges pour donner du crédit à l'ouvrage, ils blâmeraient les fausses que j'y aurais mises par exagération : *Quocirca non hoc vereor, ne ultra veritatis metas prosiliam; sed illud contra, ne infra veritatem subsistam, ac procul a rei dignitate remotus, laudatione mea gloriam ipsius imminuam.* Je ne crains pas de passer les limites de la vérité par des excès, au contraire j'appréhende de ne la point égaler par mon incapacité, et d'en diminuer la gloire par le peu de proportion qu'il y a entre la bassesse de mes termes et la dignité de la matière. *Proinde nec quidquid alienum est, laudetur, si iniquum sit : nec quidquid proprium et domesticum est, contemnatur, si honestum et eximium.* Cela étant, il est sûr que comme il ne serait pas juste de louer ce qui nous est étranger, s'il est mauvais; il ne le serait pas non plus d'ensevelir dans le silence ce qui nous est propre et domestique, si, étant non-seulement honnête, il est encore excellent. *Ne alioqui, et illi lucrum sit alienum esse, et huic propinquitas detrimento cedat.* Ce serait une chose bien dure à l'égard de ce qui serait propre, si, étant digne de louange, il fallait, par cette seule proximité, garder le silence, et que ceux qui auraient les plus assurées connaissances de son

excellence, et qui pourraient avec plus de vérité la publier, n'osassent l'entreprendre. Il est certain, que plusieurs personnes pieuses seront bien aises d'être informées de la vérité des choses, qui regardent le crédit de cette histoire, et d'y trouver cette connaissance au commencement. Il y aura peut-être quelques mal intentionnés qui nous blâmeront, de ce que nous célébrons les choses qui nous regardent. Mais il ne faut pas, par la crainte de la calomnie malicieuse des mauvais, laisser de satisfaire le juste désir des bons; ce serait une très-grande absurdité, comme conclut saint Grégoire de Nazianze : *Quod majorem improborum, qui nos ad gratiam loqui criminantur, quam proborum, qui meritas laudes exposcunt, rationem habeamus.* Je proposerai donc avec sincérité, en général, les doctrines des saints et des docteurs catholiques, et singulièrement ce qui y répondra à ces œuvres, afin que par la juste règle de celles-là l'on mesure celles-ci.

20. Et comme parmi les théologiens, qui doivent par leur profession juger de ces matières par le moyen de ces doctrines, il y en a qui bien souvent portent indiscrètement les choses à l'extrémité; pour éviter cet inconvénient, autant qu'il sera possible, je commencerai à en faire juger par la considération qu'un théologien savant, prudent et expérimenté, y a faite. C'est le très-pieux Jean Gerson, qui, dans le traité qu'il a fait des révélations, déclare ce que

l'on doit faire à l'égard des nouvelles pour discerner les véritables d'avec les fausses, et pour n'y être pas trompé. Il dit qu'il y a deux sortes de théologiens, qui vont aux deux extrémités vicieuses sur cet article. Les uns si intraitables, que le seul nom même de nouvelle révélation divine les épouvante ; et quand elle vient entre leurs mains ou à leur connaissance, sans daigner y faire le moindre examen, ils s'en moquent, ils la rejettent avec mépris, et la condamnent avec aigreur : *Apud tales nummularios,* dit Gerson, ayant mis leurs qualités que je passe sous silence, *nova quælibet moneta divinæ revelationis sic incognita est et barbara, ut confestim ad se deductam, cum grandi cachinno et indignatione rejieiant, irrideant, et accusent.* Les autres, au contraire, si faciles et si précipités à croire les choses, qu'ils reçoivent même pour révélations divines, les songes superstitieux et vains, les illusions et les imaginations ridicules des mélancoliques : *Alii sunt,* dit-il, *qui ex adverso in oppositum ruunt vitium, qui superstitiosa etiam, et vana et illusoria delirorum hominum facta, et somnia, necnon ægrotantium et melancholicorum portentosas cogitationes, revelationibus adscribunt.* Les uns et les autres sont lourdement vicieux : ceux-ci par leur trop grande facilité, ceux-là par leur dureté intraitable : *Istis leve cor nimis ad credendum, aliis nimium intractabile et asperum.* Gerson combat

l'erreur des premiers par ces raisons efficaces : *Si statim negemus omnia, vel irrideamus, vel inculpemus, videbimur infirmare auctoritatem divinæ revelationis, quæ nunc ut olim potens est; neque enim manus ejus abbreviata, ut revelare non possit. Scandalizabimus præterea simplices, dicentes quod ita de nostris revelationibus et prophetiis poterunt esse calumniæ.* Rejeter toutes les nouvelles révélations privées sans aucun autre examen que de les voir sous ce titre, cela ne peut venir que de deux principes, savoir : ou de s'imaginer que les révélations divines de ce temps n'ont point d'autorité; et ce serait une erreur, puisqu'en quelque temps que Dieu révèle, sa révélation a la suprême autorité que lui donnent l'infaillibilité de sa science infinie, et la vérité de son infinie rectitude, par où il ne peut ni se tromper ni tromper : ou de croire que Dieu ne révèle rien en ces temps; et cette erreur, outre qu'elle serait volontaire, puisque la main de Dieu n'est point raccourcie pour ne pouvoir révéler, dans ces temps comme dans les siècles passés, et qu'il n'y a aucun fondement, par où l'on puisse donner la moindre preuve que Dieu se soit imposé cette loi, serait aussi contre ce que supposent manifestement les sacrés conciles, les décrets et les bulles apostoliques; contre les approbations qu'a données l'Église des nouvelles révélations privées, trouvant du moins dans ces approbations qu'il n'y a rien, par où on ne

les puisse probablement recevoir pour divines ; contre les histoires ecclésiastiques, qui les racontent de tout temps avec approbation jusqu'au siècle présent; contre plusieurs saints et docteurs renommés, qui donnent des règles pour discerner les véritables d'avec les fausses, et presque contre tous les théologiens scolastiques qui, dans le traité de la foi, supposent leur existence comme une chose incontestable. On peut encore alléguer le scandale que causeraient parmi les faibles des calomnies si inconsidérées et si générales. Gerson oppose, contre la simplicité imprudente des seconds, ces inconvénients très-considérables : *Ne forte dæmones, qui monetam quamlibet, et divinam, et bonam falsare satagunt, subintroducant pro vera et legitima, falsatam et reprobatam : esset hoc in detrimentum non mediocre ecclesiastici fisci et ærarii, seu thesaurarii imperialis Dei.* Si l'on manquait de faire un examen exact de la précieuse monnaie des révélations divines, et si l'on recevait, sous prétexte de piété, toutes celles qui portent ce titre honorable, sans les éprouver avec tout le soin possible sur la pierre de touche de la doctrine des Pères et des docteurs catholiques, ce serait donner lieu au démon, qui a toujours tâché d'introduire ses tromperies sous ces apparences spécieuses, de mêler la fausseté de ses erreurs infernales avec la légitime monnaie du Roi de gloire : et quoiqu'il ne puisse jamais l'introduire

dans le trésor de la doctrine approuvée de l'Église, puisqu'il n'est pas possible de trouver aucune tromperie dans son approbation ; ce serait néanmoins un très-grand mal que les tromperies diaboliques passassent entre les mains des fidèles sous le titre de vérités divines, et que l'on trouvât, parmi la légitime monnaie du Roi, celle que son ennemi aurait falsifiée, la couvrant des apparences de la bonne. Le moyen assuré d'éviter ces deux extrémités vicieuses, c'est d'y former un sain jugement, conclut ce docteur : *Scio certissimum esse, quod apud Nasonem scribitur : Medio tutissimus ibis.* Ce moyen est de suivre la doctrine des deux apôtres que nous avons marquée : et c'est de ne rien admettre sans examen, et de ne rien condamner sans vérification ; d'éprouver tout sur la règle de la doctrine catholique, et de condamner ce qui n'y sera pas conforme, recevant ce que l'on découvrira être selon cette règle. C'est la conclusion de Gerson : *Teneamus ergo medium ; et secundum apostoli Joannis documentum, non credamus omni spiritui; sed probemus spiritus, si ex Deo sint ; et, obedientes Apostolo, quod bonum est, teneamus.* Que les personnes savantes suspendent donc leur jugement jusqu'à ce qu'elles aient fait un examen rigoureux, selon les principes établis, pour juger des matières si importantes, sans les recevoir ni rejeter par les seules apparences ; puisque, comme saint Jean Chrysostome l'a remarqué, le conseil de

saint Paul est d'éprouver toutes ces sortes de choses, tant les fausses que les véritables, afin qu'après en avoir le discernement, par le moyen d'un examen rigoureux, il n'y ait point d'erreur en recevant ce qui est faux, ni de témérité en condamnant ce qui est véritable : *Omnia probate*, dit-il, *tum falsa, tum vera; ut cum certa probatione discernatis; et ab illis abstineatis, et istis adhæreatis.*

21. Or, devant proposer les principes qui tendent au crédit de cette histoire, afin que l'on puisse, par le moyen de la doctrine, former un prudent jugement humain à l'égard de la vérité des révélations qu'elle renferme, il faut que la méthode en soit aussi instructive. La plus excellente en ce genre, est celle qui va à la preuve de la vérité ou à l'examen des choses par leurs causes; et c'est pour ce sujet que le Docteur Séraphique s'en servit en une matière beaucoup plus sublime. Et quoique, à l'égard de celle dont nous traitons maintenant, si l'on en vérifiait seulement la principale cause efficiente, la preuve en serait faite; puisque, étant sûr que Dieu ne saurait être la cause spéciale du mal, ni se tromper ni tromper, sachant que la révélation est de Dieu, l'on serait assuré qu'elle est bonne et véritable; car tout l'examen qu'on en fait ne tend qu'à savoir si elle est ou si elle n'est pas divine, selon ce que dit saint Jean : ***Probate spiritus, si ex Deo sint*** (1) : néan-

(1) I Joan., IV, 1.

moins, cette cause étant cachée, comme on doit la découvrir avec quelque probabilité par le moyen de la doctrine, ce sera une méthode convenable que d'en faire la preuve par le concours des autres causes que l'on voit d'un côté concourir aux révélations de cette histoire, et qui, par un autre endroit, selon la doctrine des Pères et des docteurs mystiques, ne s'y joignent que quand Dieu en est la principale cause efficiente. Suivant cette règle, comme les causes se réduisent à quatre genres, savoir : la matérielle, la formelle, l'efficiente, et la finale, j'y réduirai les principes par lesquels l'on doit faire d'une manière instructive le jugement humain de ces révélations : appliquant à la matérielle la matière dont elles traitent, et les choses qui par elles sont révélées ; à la formelle, la forme qu'elles ont en elles-mêmes ; à l'efficiente, la personne qui les a reçues, et qui a été l'organe par lequel elles ont été écrites ; à la finale, l'utilité, et les fins honnêtes auxquelles elles tendent.

## § V

22. On doit considérer, pour une plus claire intelligence de cette matière, que révélation, dont l'étymologie se prend d'ôter le voile, est la même chose que manifestation de quelque vérité cachée,

faite ou communiquée par quelque agent intellectuel extrinsèque ou de dehors. Il arrive de là que, comme plusieurs vérités sont cachées à la créature intellectuelle, à qui la connaissance n'en est pas due, Dieu veut bien, par une faveur singulière, la communiquer à quelqu'une ou à quelques-unes de ces créatures en particulier; c'est pourquoi cette manifestation surnaturelle, communiquée en particulier, et par là extraordinaire, est proprement une divine révélation privée; et on l'appelle divine parce que Dieu en est l'agent principal. Et laissant les révélations divines que les anges reçoivent, et qui ne sont pas de notre sujet, nous traiterons de celles qui sont communiquées aux hommes, et qui sont celles que nous cherchons; dont la matière est plus étendue, parce qu'il y a plus de vérités qui sont naturellement cachées aux hommes, et que les espèces de ces vérités sont aussi en plus grand nombre, à cause que les manières que l'homme a de connaître les choses sont plus multipliées. Pour ce qui regarde la matière, quoique la lumière divine, par laquelle la révélation se fait, puisse s'étendre sur toutes sortes de vérités, comme l'a remarqué saint Thomas; néanmoins, comme la révélation exprime une manifestation d'une chose cachée, elle se limite communément à ces seules vérités, qui sont éloignées de notre connaissance, selon la remarque du même saint parlant de la prophétie, en tant que

révélation. Les vérités peuvent être éloignées de la connaissance humaine en diverses manières : 1° Par l'éminence des objets au-dessus de tout entendement créé, comme les mystères de la Trinité, de l'Incarnation, et plusieurs autres secrets divins; 2° par l'indifférence des causes, qui fait qu'avant leur détermination, leurs effets ne sont connaissables avec certitude, que par l'entendement infini et éternel de la première cause, comme les futurs contingents; 3° par la distance du temps passé dans lequel les choses sont arrivées, et dont les hommes n'ont aucune mémoire, ou pour l'avoir entièrement perdue, comme étaient les événements de la création du monde et de son premier âge, quand Dieu les révéla à Moïse; 4° par la limitation de la connaissance au sujet propre, comme les secrets du cœur, à l'égard desquels chacun connaît les siens, et personne ne peut connaître ceux d'autrui; 5° bien que la vérité puisse être naturellement connue, et que d'autres la connaissent actuellement, ce sujet déterminé n'a point de principes appliqués par où il la puisse connaître, comme ce qui s'est passé en secret, ou est arrivé en un lieu éloigné, par rapport à celui auquel la connaissance n'a pas pu arriver par des moyens humains. Dieu a révélé de toutes ces sortes de vérités cachées, comme le prouvent, par des témoignages de la sacrée Écriture, saint Grégoire et saint Thomas, lequel ajoute à la cinquième manière :

*Et per hunc modum, etiam ea quœ unus scit demonstrative, aliis possunt prophetice revelari.*

23. Cela supposé, l'on prend de saint Jean le principe dont on a besoin pour découvrir, à l'égard de la matière, si la révélation est divine. Ce saint Évangéliste, nous ayant ordonné d'éprouver les esprits pour savoir s'ils sont de Dieu, nous a donné cette règle pour le connaître : *In hoc cognoscitur spiritus Dei : omnis spiritus qui confitetur Jesum Christum in carne venisse, ex Deo est* (1). Dans ces paroles, selon l'interprétation de saint Augustin, l'Évangéliste nous a voulu signifier que le moyen de connaître, à l'égard de la matière, si l'esprit est de Dieu, ne doit pas seulement être la conformité avec ce qui nous est précisément enseigné par l'article de l'incarnation du Fils de Dieu, mais encore la conformité avec ce qui nous est exprimé par toute la doctrine catholique que l'Église enseigne. Saint Augustin dit que saint Jean a renfermé toute cette doctrine catholique dans ces paroles : *Jesum Christum in carne venisse;* car, comme le prouve le même saint docteur, il n'y a aucune hérésie qui ne répugne au Verbe incarné ; en ce qu'elle s'oppose à la doctrine qu'il est venu enseigner au monde, et qu'il a laissée dans son Église formée, en ordre hiérarchique avec un chef visible, qui devait conserver,

(1) I Joan., IV, 2.

enseigner et déclarer cette doctrine avec une vérité ineffable. C'est pour ce sujet que le même saint a réduit en un autre endroit ce principe à ce que les révélations ne soient point *contra bonos mores, vel regulam fidei.* En cela le commun sentiment des docteurs est, que le principe ou règle générale de prouver, pour ce qui regarde la matière, que Dieu soit auteur des révélations privées qui manifestent des mystères cachés, qui déclarent des choses surnaturelles, et qui donnent des instructions générales qui regardent les mœurs, (on ne doit traiter ici que de ces sortes de révélations, puisqu'elles sont celles qui composent cette histoire), que ce principe, disent-ils, consiste à voir si ces révélations se conforment en tout à la doctrine de l'Église, tant en ce qu'elle nous oblige de croire, qu'en ce qu'elle nous exhorte de faire. Mais cette conformité ne doit pas être en telle sorte que les révélations privées ne manifestent rien autre que ce que l'Église a déjà déclaré; car, si cela était ainsi, l'examen ne serait pas pour dire son sentiment sur leurs objets, comme le supposent les textes qui nous ordonnent de les éprouver, mais elle doit consister en ce que rien de ce qu'elles manifestent, déclarent ou enseignent, ne s'oppose directement ni indirectement à la doctrine de l'Église. C'est ce que l'on infère clairement de la commune opinion des saints Pères. A quoi saint Bonaventure ajoute qu'elles ne doivent pas être

contraires à la doctrine des maîtres ecclésiastiques, ni à la tradition des théologiens approuvés; puisqu'on ne doit pas révoquer en doute ce qu'ils ont universellement déterminé avec raison par les témoignages des saints Pères. Le même saint déclarant ce passage de saint Jean : *Nolite omni spiritui credere, sed probate spiritus, si ex Deo sint:* dit : *Nihil recipiendum est quod ab ecclesiasticorum doctrina magistrorum, et approbatorum theologorum traditione dissonat; nec revocandum in dubium quod ab eis universaliter cum testimoniis sanctorum Patrum fuerit rationabiliter definitum :* c'est ce que disent communément les modernes, assurant que les révélations privées ne doivent pas être contre le sentiment unanime des Pères, ni contre ce que les docteurs catholiques opinent devoir être dit sans contestation, fondés sur la doctrine de l'Église. D'où le Père Martin del Rio dit, parlant de ces sortes de révélations : *Si quid forte communiori Scholasticorum sententiæ repugnet, non ideo confestim damnandum ut erroneum, cum pie et prudenter intellectum, suis quoque probatis auctoribus, et rationibus non absurdis stabiliatur. Alioqui Pontifices Romani, ut Eugenius III, Hildegardis, Bonifacius vero VIII, Brigittæ Revelationum libros, adhibito maturo doctorum et cardinalium consilio, atque examine, non permisissent, ad Ecclesiæ utilitatem, in vulgus edi.* Il appartient aussi à ce

principe, de ne trouver aucune contrariété inconciliable dans ce que ces révélations renferment; puisque deux contradictoires ne pouvant être conjointement véritables, il ne saurait y avoir dans la révélation examinée aucune vérité qui les assurât toutes deux.

24. On prouve par ce principe les révélations privées, ou négativement, c'est-à-dire que l'on n'y trouve rien, du côté de la matière, par où on ne les puisse recevoir comme divines; ou positivement, c'est-à-dire qu'elles sont réellement de Dieu. La preuve négative est solide, parce que l'unique moyen de prouver du côté de la matière que ces révélations ne sont point divines, est le manquement de vérité, ou d'honnêteté en ce qu'elles enseignent; car le manquement d'utilité, qui est un autre moyen de le connaître, regarde la fin, d'où l'on tire l'utilité, selon la doctrine du Docteur Angélique; et les révélations privées étant des choses surnaturelles et des secrets cachés à l'égard des mystères de la religion chrétienne, et de la direction des mœurs dans cette même religion; on ne saurait prouver ce que ces révélations manifestent de faux ou de contraire aux bonnes mœurs, que par la doctrine de l'Église, ou par ce que les Pères et les docteurs catholiques enseignent unanimement que l'on doit recevoir suivant cette doctrine de la même Église, ou par les contrariétés que ces révélations renferment : c'est

pourquoi ces sortes de révélations, se trouvant en tout conformes à la doctrine de l'Église, en la manière que nous venons d'expliquer, et sans cette contrariété, il n'y a rien du côté de la matière qui puisse empêcher qu'on ne les reçoive pour divines.

La forme positive introduit seulement une persuasion probable, fondée sur la doctrine des saints et des docteurs mystiques. Cette persuasion se forme en cette manière : La révélation privée que l'on assure avoir reçue, ne peut avoir qu'une de ces trois causes pour auteur principal : ou Dieu, qui la communique; ou le démon, qui, transfiguré en ange de lumière, veut tromper; ou le propre esprit de celui qui dit l'avoir reçue, lequel ou l'affecte étant trompé, ou la feint voulant tromper; ainsi, si l'on prouvait de quelques révélations privées qu'elles ne sont ni fabriquées par le démon, ni affectées ou feintes de propos délibéré par le propre esprit de celui qui assure les avoir reçues, l'on serait persuadé qu'elles seraient de Dieu. Or quand les révélations privées (étant de ce genre que nous avons dit, et en si grand nombre d'une même personne, qu'elles font des volumes entiers) se conforment en tout à la doctrine de l'Église, sans rien enseigner, ni directement, ni indirectement qui y soit opposé, ni en ce qui regarde la foi, ni en ce qui regarde les bonnes mœurs, et sans aucune contrariété incon-

ciliable, l'on prouve de là qu'elles ne sont ni du démon ni du propre esprit.

25. On prouve qu'elles ne sont point du démon par la commune doctrine des Pères, qui enseignent que comme cet esprit rebelle ne cherche que notre mal, bien qu'il commence parfois par enseigner de bonnes choses pour nous rassurer sous les apparences du bien, il y joint toujours les mauvaises auxquelles il prétend nous porter. C'est ce dont saint Ambroise nous avertit : *Solent spiritus immundi,* dit-il, *fallaciter quasi per imitationem dicere bona, et inter hæc super inducere prava, ut per hæc quæ bona sunt, accepta ferantur et mala.* Et l'auteur de l'ouvrage imparfait entre les œuvres de saint Chrysostome, remarque que, si le démon dit quelque vérité, il ne le fait que pour introduire par ce moyen son mensonge : *Diabolus interdum vera dicit, ut mendacium suum rara veritate commendet.* Et il dit même souvent plusieurs vérités, pour tromper à la fin l'âme par un mensonge, comme nous le dit saint Grégoire : *Solet multa vera prædicere, ut ad extremum valeat animam ex una aliqua falsitate laqueare.* C'est le motif qu'il a, dit saint Augustin, en enseignant quelque bien, de rassurer l'âme, pour y introduire ensuite le mal : *Transfigurat se, sicut scriptum est, velut in angelum lucis, ad hoc, ut cum illi manifestis bonis creditum fuerit, seducat ad sua.* Il arrive de là, que bien qu'au commence-

ment de sa communication trompeuse il dise des vérités ou enseigne des vertus, il y mêle toujours à la fin la semence de ses maux : *Malus angelus*, dit saint Thomas, *in principio quidem prætendit bona; sed postmodum volens explere desiderium suum, et quod intendit, instigat ad mala.* C'est pour cela que, quelques apparences de piété qu'aient ses œuvres, on y trouve toujours le mélange de son poison infernal, selon la remarque de saint Léon : *Quamvis sint in illis quædam, quæ videntur habere speciem pietatis; nunquam tamen sunt vacua venenis.* Et, ce poison n'y saurait être si caché, qu'on ne le découvre facilement si on les examine avec soin; comme nous avertit saint Bernard, parlant de son plus grand déguisement, qui est quand il se transfigure en ange de lumière : *Sed et tunc quoque*, dit-il, *si diligenter advertimus, nunquam nisi amaritudinis et discordiæ semina spargit.* D'où Richard de Saint-Victor conclut que tout ce qui part de ce malin esprit, peut être par quelque endroit convaincu de fausseté : *Quidquid a malo spiritu est*, dit-il, *aliqua parte falsum deprehendi potest.*

Selon cette doctrine si autorisée, si les révélations privées que quelque personne assure avoir reçues, sont en grand nombre, et qu'elles soient toutes si conformes à la doctrine de l'Église, qu'on n'y puisse trouver en nul endroit ni fausseté ni malice; l'on

peut clairement inférer qu'elles ne sont point du démon.

26. On est aussi persuadé qu'elles ne sont point non plus du propre esprit de la personne qui assure les avoir reçues. Car, quoiqu'il arrive quelquefois que les véritables prophètes, par le fréquent usage de prophétiser, disent quelque chose de leur propre esprit, s'imaginant qu'elles sont de Dieu, comme l'a remarqué saint Grégoire : *Aliquando prophetæ sancti, dum consuluntur, ex magno usu prophetandi, quædam ex suo spiritu proferunt, et se hæc ex prophetiæ spiritu dicere suspicantur;* cela ne peut avoir lieu qu'en une ou deux révélations, non en la multitude qui a fait ce fréquent usage. Et en ce cas, comme le véritable prophète n'aurait en lui aucune certitude que Dieu lui eût parlé, mais seulement un simple soupçon, selon que le texte de saint Grégoire le déclare : *Ex prophetiæ spiritu dicere suspicantur;* il n'assurerait pas non plus avec fermeté, que ce qu'il disait fût de l'Esprit de Dieu; comme l'a remarqué saint Augustin en sa mère sainte Monique, de laquelle il raconte que parmi les révélations véritables, elle avait quelques visions de son propre esprit; et le saint, s'adressant à Dieu, dit de celles-ci : *Et narrabat mihi, non cum fiducia qua solebat, cum tu demonstrares, sed contemnens ea.* Et le Seigneur est si fidèle envers ses véritables serviteurs, que, s'ils se trouvent quelquefois dans

cette tromperie, il les reprend au plus tôt et leur découvre la vérité, afin qu'ils se rétractent, comme nous l'enseigne le même saint Grégoire : *Sed quia sancti sunt, per Sanctum Spiritum citius correcti, ab eo, quæ vera sunt, audiunt, et semetipsos, quia falsa dixerint, reprehendunt;* éclaircissant tout cela par l'exemple de Nathan (1). Que si quelqu'un assure avec fermeté avoir reçu de fréquentes révélations et en grand nombre, disant qu'elles sont de Dieu, n'étant véritablement que de son propre esprit, cette erreur ne peut naître que d'un de ces trois principes, selon les docteurs mystiques : ou d'une imagination troublée par quelque espèce de folie; et alors il est moralement impossible qu'il ne dise des extravagances manifestes par où l'on découvrira son erreur; ou d'une enflure d'esprit qui, affectant et souhaitant des choses au-dessus du pouvoir de la nature, se trompe lui-même. Et cette affectation et ce désir, dit saint Vincent Ferrier, ne sauraient être sans quelque racine d'orgueil et de tentation de curiosité à l'égard des choses divines, ni sans quelque chancellement en la foi : et en peine de ce péché la justice divine abandonne l'âme qui les affecte et les désire, et permet qu'elle tombe en diverses illusions et tentations du diable, et qu'elle soit trompée par des visions et des révélations fausses :

(1) II Reg., VII, 4.

*Tale namque desiderium,* dit le saint, *non potest reperiri absque radice et fundamento superbiæ et præsumptionis, imo tentationis curiositatis erga res divinas, nec sine aliqua vacillatione et fluctuatione fidei. Ob hujus peccati pœnam, divina justitia deserit talem animam hæc affectantem et desiderantem; et permittit, ut in illusiones varias, et tentationes diaboli incidat, et falsis visis, et revelationibus decipiatur.* Et, si le démon est en liberté de tromper cette âme abandonnée, par des illusions, des visions et des révélations fausses, il ne sera pas possible, selon la doctrine des Pères dont nous avons fait mention, qu'on n'y trouve quelque mélange de déshonnête ou de faux.

27. Ou cela naît enfin d'une volonté qui affecte de tromper, feignant expressément des révélations divines; et quoiqu'il puisse arriver qu'en ces sortes de fausses révélations, on en trouvera quelqu'une sans aucune marque d'erreur, en l'objet matériel que celui qui les feint dit faussement lui avoir été révélé; en la multitude néanmoins, et en celles qui sont fréquentes et qui traitent des choses divines, surnaturelles, cachées et délicates, il semble impossible, selon la providence ordinaire de Dieu, qu'on n'y découvre l'erreur ou la malice par la même doctrine de ces Pères. Jésus-Christ a dit singulièrement de ces sortes de faux prophètes (1) : *A fructibus*

(1) Matth., VII, 16.

*eorum cognoscetis eos;* et par les fruits, selon Corneille et selon d'autres expositeurs, l'on entend non-seulement les œuvres, mais aussi la doctrine : *Per fructus arboris, id est, doctoris, accipi tum ejus doctrinam, quæ a vero vera, a falso falsa promanat.* Et il semble que le même Seigneur l'a aussi exprimé par saint Luc (1), qui, ayant émis la même sentence, ajoute : *Bonus homo de bono thesauro cordis sui profert bonum, et malus homo de malo thesauro profert malum; ex abundantia enim cordis os loquitur.* Or, Jésus-Christ nous renvoyant à la doctrine qu'enseignent ces faux prophètes, afin que nous les distinguions, il semble qu'il est du soin de la divine Providence de nous y faire trouver quelque marque, par où l'on puisse connaître la malice du prophète et la fausseté de ses prophéties. Le moyen de cette Providence est que, comme l'homme a besoin d'une grâce singulière pour traiter d'une manière étendue de plusieurs matières sublimes, surnaturelles et cachées, sans erreur, il est sûr que Dieu refuserait la lumière de sa grâce à celui qui entreprendrait d'y faire passer, avec une si grande offense de la vérité divine, ses propres illusions pour de divines révélations, et qu'il le laisserait tomber dans de telles erreurs, qu'on en découvrirait la fausseté. N'y ayant donc

(1) Luc, VI, 45.

point d'autres moyens pour discerner ces sortes d'illusions d'avec les véritables révélations, il est certain que l'on découvrira par quelqu'un de ces moyens la fausseté des imaginations qui viennent du propre esprit ; et il s'ensuivra de là, que les révélations qui sont exemptes de ces vices et où l'on ne découvre aucune erreur, ne sont point du propre esprit. Et prouvant par les raisons établies qu'elles ne sont pas non plus du diable, l'on prouve aussi positivement par ces mêmes raisons qu'elles sont de l'Esprit divin. C'est le sentiment du cardinal Turrecrémata : *Quando revelationes*, dit-il, *per totum continent veritatem sine admixtione alicujus falsitatis, non dubium quin sint a Spiritu Sancto, qui doctor et inspirator est veritatis.*

## § VI

28. Appliquant le principe proposé à notre sujet, les preuves en sont plus fortes. Les révélations privées dont nous traitons sont en si grand nombre, qu'on en peut faire trois tomes assez gros. Leur matière principale regarde toutes les faveurs, toutes les grâces, toutes les prérogatives et toutes les excellences que le Très-Haut destina et communiqua à sa très-digne Mère, dès qu'il l'élut dans l'éternité

pour cette dignité ineffable, jusqu'à ce que dans le temps il l'eût mise en possession éternelle de la gloire inaccessible. Par rapport à ce premier objet, et pour en donner une pleine intelligence, on y déclare les principaux mystères de la religion chrétienne ; on y traite des principes et de l'établissement de l'Église catholique ; on y éclaircit plusieurs textes difficiles de la sacrée Écriture ; on y ajuste les supputations les plus embrouillées de l'histoire évangélique ; on y explique les décrets les plus cachés de la divine Providence ; on y traite de ce qu'il y a de plus éminent dans les vertus, de plus sublime dans la perfection, de plus secret dans l'élévation de l'esprit. Et pour le dire en peu de mots, outre le sujet principal et si éminent, on y trouve, en la matière, les points les plus délicats de toute sorte de théologie sacrée, dogmatique, expositive, scolastique, morale, délibérative, mystique. Or, bien que la matière de ces révélations soit si sublime, et qu'outre les approbations ordinaires, on en ait fait avec beaucoup d'exactitude des examens particuliers, qui ont été d'une autorité distinguée à cause de la grande érudition des personnes qui s'y sont employées, comme nous avons dit ; on n'a rien trouvé dans des écrits si répandus qui fût contraire à la doctrine de l'Église, ni dans les dogmes, ni dans les mœurs ; tout y a paru conforme, non-seulement aux vérités que la foi nous enseigne,

mais encore à tout ce que les Pères et les docteurs catholiques enseignent unanimement touchant ces vérités. Les mêmes personnes qui les ont examinés sont dans ce sentiment. Et je suis persuadé que toutes les personnes savantes qui liront avec attention le contenu de cet ouvrage, en feront le même jugement. Pour ce qui regarde le mien, je puis assurer que je l'ai lu plusieurs fois avec intention d'y peser ce qui y pouvait paraître, avec quelque fondement, difficile; et y ayant fait mes remarques, quand j'y ai examiné chaque point par la règle des doctrines catholiques, les plus grandes difficultés que j'y avais conçues m'ont paru du plus admirable accord.

29. Par la vérité avec laquelle ce principe général s'ajuste à notre sujet avec des circonstances singulières et plus pressantes, la preuve négative, qui persuade que du côté de la matière il n'y a rien qui empêche de croire, que les révélations qui composent cette histoire soient divines, en devient non-seulement plus forte, mais la positive, qui découvre qu'elles sont de Dieu, en est aussi plus probable. Car, un accord si parfait avec la doctrine de l'Église, sans trouver dans un ouvrage si étendu et si rempli de matières si sacrées, si délicates et si sublimes, la moindre chose qui répugne, ni à la vérité qu'elle propose, ni à la perfection qu'elle enseigne; le démon ne le saurait feindre, ni le

propre esprit l'imaginer étant trompé, ou le proposer voulant tromper. C'est pourquoi, si la personne qui écrit cet ouvrage, l'écrit comme divin, assurant l'avoir reçu de Dieu, la même matière prouve solidement ce qu'elle assure. On peut ajouter l'admirable liaison de doctrine, d'événements et d'instructions qu'il y a dans toute cette histoire, sans qu'aucune chose y contredise à l'autre; qui est une preuve de la vérité qu'elle renferme, selon ce que dit le Philosophe : *Omne verum vero consonat;* et cela étant à l'égard des matières difficiles et éloignées des sens, il crut cette preuve si convaincante, qu'il appela cette liaison un signe incontestable de la vérité. C'est pour ce sujet que Lactance dit : *Hæc est mendaciorum natura, ut cohærere non possint.* Il semble qu'il ne serait pas possible de trouver cette liaison si uniforme dans cet ouvrage, si le père de mensonge, ou l'esprit trompé ou trompeur, y eût influé; ainsi ce juste rapport confirme la preuve positive qui persuade que tout l'ouvrage est de Dieu; et nous lui pouvons appliquer, dans une juste proportion, ce que le même Lactance dit, parlant de la doctrine chrétienne : *Quia vera est, quadrat undique, ac sibi tota consentit; et ideo persuadet, quia constanti ratione suffulta est.*

30. Cette preuve sera et plus persuasive et plus belle, si, après avoir montré qu'il n'y a rien dans la matière de cette histoire, qui répugne à la doctrine

de l'Église, et qui n'y soit conforme d'une manière admirable, l'on fait voir aussi que la raison et l'autorité des Pères appuient tout ce qui y est révélé de nouveau; et ces mêmes Pères le favorisent, ou expressément ou en général, déclarant le sens figuratif de quelques textes de l'Écriture. Le glorieux martyr saint Cyprien, ayant reçu une révélation privée sur ce que les ecclésiastiques ne devaient point user de la compagnie des femmes, et croyant qu'il était convenable de la publier; pour donner à cette révélation une plus grande autorité ou la rendre plus persuasive, confirma la vérité qui lui avait été révélée par des témoignages de la sacrée Écriture, et par des raisons qu'il en tirait. C'est un spectacle fort agréable, selon Richard de Saint-Victor, que de voir d'un côté la révélation de la vérité appuyée par la raison manifeste, et d'un autre côté confirmée par l'expression claire et figurative : *Pulchrum spectaculum valdeque jucundum, cum in revelatione veritatis, hinc procedit manifesta ratio, et ad confirmationem revelationis illinc occurrit tam aperta, quam figurata locutio.* Venons à la raison. Il est révélé de nouveau dans cette histoire tout ce qui s'est passé en la vie mortelle de la Mère de Dieu, et toutes les faveurs qu'elle a reçues du Très-Haut jusqu'à ce qu'elle fût glorifiée en corps et en âme. Or, pour faire voir que ces révélations sont appuyées par la raison en ce qu'elles déclarent en particulier,

il faut en venir aux principes solides, par où l'on doit discourir sur cette matière.

31. C'est un principe incontestable parmi les catholiques, tiré de la sacrée Écriture, que Dieu communiqua à Marie la dignité de Mère de sa divine Majesté; et cette communication ne fut point toute seule dans son être physique, mais accompagnée des grâces et des prérogatives convenables et comme nécessaires à cette dignité. Et c'est de là que les Pères rapportent d'un commun accord à la maternité de Dieu, comme au premier fondement, toutes les perfections de Marie; et ils donnent cela pour règle, afin qu'on les mesure toutes par l'accompagnement inséparable de cette dignité, tant en son existence qu'en l'excellence de ce qu'elle renferme. Ils reconnaissent tous cette dignité de Mère de Dieu, pour la plus éminente qu'une pure créature pût recevoir, et que parmi les choses créées elle n'est inférieure qu'à l'union hypostatique. Selon ces principes, les Pères firent unanimement une si haute estime de la perfection et des excellences de la très-sainte Marie, qu'ils avouent tous qu'elle est au-dessus de toutes les louanges que les créatures peuvent lui donner. Et voulant spécifier encore davantage la sublimité de sa perfection, ils lui accordent une plénitude singulière et une excellence au-dessus des autres pures créatures, tant en l'extension des grâces et des prérogatives, qu'en ce

que chacune d'elles renferme. D'où plusieurs de ces Pères établirent pour principe général, que quelque grâce ou prérogative que Dieu ait accordée à quelqu'un d'entre les saints, l'on doit croire qu'il l'a accordée à sa Mère avec beaucoup plus d'excellence.

32. Ce sont là les principes solides que nous tirons des autorités des Pères, pour discourir en particulier à l'égard des faveurs, des grâces et des prérogatives, que l'on doit croire que Dieu a véritablement accordées à sa Mère. Les divers sentiments des hommes ont fait, que parmi les auteurs modernes, les uns étendent ces principes au delà de ce qui est juste, et les autres les limitent plus qu'il n'est convenable; quoiqu'ils y soient portés et les uns et les autres, comme je me le persuade, par un même désir d'exalter dignement la Mère de Dieu. L'extension est née de la piété, dont l'ardente dévotion de saint Thomas de Villeneuve a donné un illustre exemple, quand il a dit : *Quænam, obsecro, pulchritudo? quænam virtus? quænam gratia? quæ gloria Matri Dei non congruit? Solve cogitationibus habenas, dilata intellectui fimbrias, et describe apud te in animo virginem quamdam purissimam, prudentissimam, pulcherrimam, devotissimam, humillimam, mitissimam, omni gratiâ plenam, omni sanctitate pollentem, omnibus virtutibus ornatam, omnibus charismatibus decoratam, Deo gratissi-*

*mam. Quantum potes, tantum auge ; quantum vales, tantum adde : major est ista virgo, superior est virgo ista. Non eam Spiritus Sanctus litteris descripsit, sed tibi eam animo depingendam reliquit, ut intelligas nihil, aut perfectionum, aut gloriæ, quam animus in pura creatura concipere possit, illi defuisse : immo reipsa omnem intellectum superasse.* La limitation vient du zèle, prenant pour exemplaire la prudente ferveur de saint Anselme, qui dit : *Indecens est de beata Matre Dei, quid dubitabile in laudem ejus recitari, cum ea, quæ incunctanter de illa vera existunt, tanta laudis materia sint referta, ut quicumque in laudando eam morari desiderat, necesse sit, ut facultas ejus magnitudini rei, et veritati succumbat. Sicut enim sola præ cunctis meritis singularis enituit, ita quidquid eam attinet, speciali quadam veritatis firmitate dignum est eruere.*

33. Or, comme les principes dont nous parlons se réduisent à deux : l'un, que la maternité divine est la règle par où l'on doit mesurer les prérogatives de Marie, puisqu'elle a reçu cette dignité avec toutes les circonstances convenables qu'elle demandait ; l'autre, que la plénitude de grâces et l'excellence des prérogatives de la Mère de Dieu, sont extensivement et intensivement si fort au-dessus de celles que les autres pures créatures ont reçues, que tout ce que l'on trouvera avoir été accordé à quelque saint,

l'on doit croire qu'il aura été communiqué avec une plus grande éminence à cette auguste Dame : on doit voir en l'un et en l'autre l'extension et la limitation que l'on y a faites, pour connaître le milieu du sentiment légitime des Pères. Il y en a plusieurs qui ont étendu le premier principe, disant que l'on doit croire que Marie a reçu tout ce qui n'excède point la dignité de Mère de Dieu; et, comme nulle perfection possible à une pure créature ne peut excéder cette dignité ineffable, l'on a fait sur cette matière commune une espèce de raisonnement de la possibilité à l'existence; quelques-uns regardant comme un principe incontestable, qu'il suffit que quelque perfection soit possible en la qualité ou en la manière, de sorte qu'il n'implique nulle contradiction de la communiquer à une pure créature, pour inférer de là que Marie l'eût véritablement. Mais il semble à d'autres personnes et même avec fondement, qu'il y a de l'excès en cette extension; car il faut que par elle l'on déroge dans les grandes œuvres à cette excellence de la Providence divine, marquée dans la sacrée Écriture (1), qui nous apprend, qu'elle les dispose toutes avec poids et mesure; puisque la possibilité ayant une si grande étendue, même dans les limites de pure créature, il n'est pas facile d'y mettre un terme qui n'excède

(1) Prov., XVI, 21; Sapient., XI, 21.

point, sans passer à des infinités ; et on ne trouverait pas non plus entre les grâces qui furent données à l'humanité de Jésus-Christ, pour ce qui était dû à l'union hypostatique, et celles qui furent données à Marie, pour ce qui était convenable à la maternité divine; on ne trouverait pas, dis-je, la distance proportionnée à l'inégalité de ces dignités pour lesquelles ces grâces furent données. Il y en a d'autres qui limitent ce principe, disant, que l'on doit mesurer les grâces de Marie pour la maternité, selon le convenable avec quoi Dieu, par les règles de sa sagesse éternelle et par le conseil de sa droite volonté, résolut de le communiquer, déterminant ce convenable par sa divine volonté : et comme on ne peut connaître cette détermination, si Dieu ne la manifeste, ils disent, que l'on ne doit accorder à cette Dame, que ces prérogatives que l'on prouvera par autorité. Mais quoique cette limitation dise la vérité dans le commencement de la détermination du convenable par la volonté divine, en ce qu'elle ajoute néanmoins de la preuve, ou elle détruit le principe des Pères, ou elle n'explique rien ; car, ou elle parle d'une autorité qui prouve spécialement la prérogative déterminée dont l'on traite, et si celle-ci était nécessaire pour chaque prérogative en particulier, le principe que les Pères tirent de la dignité de Mère de Dieu, ne servirait de rien, en en usant eux-mêmes très-fréquemment dans leurs preuves,

le prenant pour unique moyen en plusieurs de ces mêmes preuves; ou elle parle d'une autorité, qui fasse un principe général de prouver ces prérogatives, et cependant l'on cherche par l'autorité commune des Pères l'intelligence de celui que l'on forme du convenable à la maternité : ainsi, si l'on prétend que l'on prouve par l'autorité générale ce que l'on doit accorder à Marie, ce principe n'est en rien expliqué. Plusieurs ont aussi étendu le second principe, disant, que tous les dons et tous les priviléges que l'on trouvera que Dieu aura accordés en particulier à quelques-uns des saints, des anges ou des hommes, on doit croire qu'il les a aussi accordés à sa Mère. Cette extension a un inconvénient, et c'est qu'il faudrait convenir selon elle, que tous les prodiges que l'on voit par les histoires, que Dieu a opérés en particulier dans ses saints, il les a tous opérés en Marie; et ces prodiges étant en si grand nombre et si divers, la conséquence en devient clairement incroyable. Il y en a d'autres qui limitent ce principe, disant, qu'on ne le doit entendre que des dons et des priviléges, qui regardent la sainteté, la pureté de l'âme, et la plus grande union avec Dieu. Mais cette limitation restreint plus qu'il ne faut le sentiment des Pères, puisque leur motif étant la prééminence de la dignité de Mère, supérieure à ceux qui ne sont que serviteurs, la règle qu'ils prennent de ce motif, serait violemment res-

treinte à ce seul genre de faveur, dans le temps que leur raisonnement étend cette règle sur d'autres faveurs que celles que Dieu fait ordinairement à ses serviteurs, ou pour marque de sa singulière bienveillance, ou pour les faire honorer.

34. La vérité de ces deux principes se trouve entre ces deux extrémités. On la rencontrerait si l'on usait de ces principes dans un tel milieu, que la louange ne fût restreinte avec trop de retenue, ni étendue avec excès, selon cette maxime de saint Basile de Séleucie : *Virgo sanctissima, de qua qui cum laude graviterque dixerit, non ille quidem a veritate aberrabit.* On doit parler de l'auguste Marie avec louange et avec circonspection, pour ne pas s'écarter de la vérité, selon la sentence de saint Basile : avec louange, pour ne pas manquer au convenable ; avec circonspection, pour peser ce que l'on en dit. Le dévot Jean Gerson nous a mieux spécifié ce milieu, en nous donnant cette admirable règle : *Juxta hierarchicam Dionysii legem continet eminenter (Maria) omnem perfectionem creaturarum, tamquam inferiorum, ut jure dicatur Regina mundi, et Domina. Vis igitur brevi compendio Mariæ beatitudinem viæ notam tibi fieri? Da sibi per eminentiam quidquid in creaturis videris melius ipsum, quam non ipsum; et si non formaliter, tamen eminenter, quamquam distanter a Deo.* On doit, dit Gerson, faire réflexion sur deux choses en la recherche des

grâces et des prérogatives de la très-sainte Marie : l'une sur la sublimité de sa perfection au-dessus de celle de toutes les autres pures créatures; l'autre, sur la distance d'infériorité à Jésus-Christ, qui est vrai Dieu. Selon cette règle, pour déclarer le milieu que nous enseigne Gerson, il faut remarquer que Dieu a créé cet univers avec le plus bel ordre hiérarchique qui fût possible. Il y a mis pour chef unique Jésus-Christ Dieu et homme, avec la plus sublime dignité créée qui fût aussi possible, à savoir l'union hypostatique. Il y a mis pour col la Mère de cet Homme-Dieu, avec la plus haute dignité possible à une pure créature, à savoir la maternité divine : il fit le corps du reste des créatures, distribuant entre elles diverses dignités inférieures. Selon ce que nous venons de dire, l'univers est principalement partagé en trois hiérarchies : l'une est le chef, et celle-ci le seul Jésus-Christ la compose et la remplit; l'autre est le col; et cette seconde hiérarchie, la seule Marie la compose et la remplit; la troisième est le reste du corps, et les autres créatures la composent. Et comme Dieu a établi l'ordre de supériorité et d'infériorité dans ces hiérarchies, conformément à celui qu'il mit entre les dignités dès leur constitution, il fallait, pour donner à cet ordre un entier accomplissement, que les perfections qu'il communiqua à l'égard du convenable de ces dignités, eussent la supériorité et l'infériorité proportionnées à ces mêmes dignités.

Dieu ayant donc créé l'univers avec cet ordre, suivant la loi hiérarchique de saint Denis qui marque que la hiérarchie supérieure contient avec une plus grande excellence toute la perfection des hiérarchies inférieures, l'on doit dire, que l'humanité de Jésus-Christ, outre l'union hypostatique, quoique par rapport à cette union, contient formellement et éminemment avec une plus grande excellence toutes les perfections créées accidentelles, qui se trouvent en sa Mère, et en tout le reste des anges et des hommes : et que Marie, outre la maternité divine, quoique par rapport à cette maternité, contient formellement et éminemment toutes les perfections accidentelles, qui se trouvent en tout le reste des anges et des hommes, ces perfections n'étant inférieures qu'à celles de Jésus-Christ, et surpassant toutes celles et des anges et des hommes. On découvre par là le milieu de ces deux principes. Pour ce qui regarde le premier, l'on doit mesurer les grâces et les prérogatives de Marie, par les choses qui sont convenables à la dignité de Mère de Dieu, faisant attention non-seulement à l'excellence de cette dignité, pour l'éminence de sa perfection, par rapport aux perfections de tout le reste des autres pures créatures ; mais encore à l'infériorité de cette dignité, par rapport à l'union hypostatique ; de sorte qu'elle soit le milieu entre l'humanité de Jésus-Christ et le reste des créatures ; et que ce qui surpasse soit, par rapport à celles-ci,

et que l'infériorité soit, par rapport à celle-là, en proportion à la dignité de Mère, faisant attention à l'une et à l'autre extrémité. Pour ce qui regarde le second, l'on doit accorder à la Mère de Dieu tous les dons, toutes les grâces et tous les priviléges, que l'on découvrira que quelqu'un d'entre les anges ou les hommes aura reçus; et cela lui doit être accordé avec une beaucoup plus grande excellence; non de telle sorte qu'elle les eût tous formellement, c'est-à-dire, en la même espèce et dans cette infériorité qu'ils leur ont été communiqués, mais les uns formellement, en un degré plus excellent, et en une manière sans comparaison plus élevée; et les autres non formellement, mais éminemment, c'est-à-dire dans le même genre en une espèce plus sublime et plus excellente.

35. C'est là le raisonnement, qui, comme un milieu entre les extrémités de quelques inconvénients, semble plus proche de la vérité, pour discourir conformément à cette vérité sur les excellences et sur la vie de la Mère de Dieu. Qu'on mesure toute cette histoire par ce raisonnement, et l'on y trouvera un fort beau et fort agréable spectacle, comme je l'ai déjà dit, me servant des paroles de Richard de Saint-Victor : *Pulchrum spectaculum, valdeque jucundum*, voyant les révélations qui la composent, si conformes à la raison : *Cum in revelatione veritatis hinc procedit manifesta ratio* : puis-

que tout ce qui y est révélé, n'est qu'une expression individuelle de ce qu'enseigne en général ce raisonnement si solide. On voit dans cet ouvrage toutes les grâces et toutes les prérogatives de la Mère de Dieu, si conformes à ce qui convient à sa dignité, y unissant leur sublimité inconcevable avec l'infériorité à celles de son Fils, dans une proportion si admirable, que l'on découvre en sa disposition même, que c'est la Sagesse infinie qui l'a ordonnée, pour donner à ses œuvres la plus belle harmonie. On y exprime les faveurs, les grâces et les priviléges que Dieu a accordés à sa Mère; et c'est en tant de manières et en une excellence si sublime, que l'on est persuadé par cette expression et par ce qu'on y découvre, que l'on ne trouve et que l'on ne peut même trouver aucun privilége en aucun saint de la nature angélique ou humaine, qu'on ne trouve en Marie, ou formellement dans un degré plus excellent, ou éminemment dans le même genre. On y voit la disposition des événements si admirable, qu'il semble, avant que de la lire, que l'esprit humain ne saurait l'imaginer, et on en est si satisfait après l'avoir lue, qu'il semble que les choses ne pouvaient pas arriver d'une autre manière, afin qu'elles fussent, selon que la matière le demande, avec une parfaite convenance. Et pour le dire en peu de mots, l'on trouvera que tout ce qui est écrit dans cette histoire de la Mère de Dieu, y est dit selon la règle de saint Basile : *Cum laude,*

*graviterque;* d'où il s'ensuit, que *non a veritate aberrat.* La lecture attentive de l'ouvrage prouvera ce qu'il renferme.

36. Non-seulement le raisonnement des Pères, mais encore leurs expressions claires ou figuratives autorisent tout ce qui est révélé de Marie dans cette histoire : afin que nous puissions dire avec Richard de Saint-Victor : *Et ad confirmationem revelationis illinc occurrit tam aperta, quam figurata locutio.* On y trouve plusieurs choses, qui sont ou expressément dites, ou suffisamment signifiées dans leurs écrits; comme on le pourrait facilement prouver par les autorités qu'en ont tirées les modernes qui traitent des excellences de la sacrée Vierge. Il semble qu'il ne manque dans cet ouvrage aucune de celles que les Pères ont enseignées, ou que l'on peut suffisamment prouver par leur autorité. Et, bien qu'il s'y en trouve plusieurs que les Pères n'ont pas spécifiées, elles y sont pourtant appuyées de leur autorité. Ils n'en ont rien dit, parce qu'elles ne leur furent pas manifestées; mais ils ont avoué que, selon ce que la sacrée Écriture signifie dans les figures, les prérogatives de la Mère de Dieu qui leur avaient été cachées, étaient en beaucoup plus grand nombre que celles qu'ils avaient pu découvrir par leur raisonnement. Saint Grégoire de Nysse, expliquant ce passage des Cantiques : *Murenulas aureas faciemus tibi vermiculatas argento,* que les Septante tradui-

sirent : *Similitudines auri faciemus tibi, cum notis seu punctis minutis argenti,* dit : *Quod ergo per hæc significatur, est hujusmodi; nempe, quod superat omnem, quæ comprehendit, cogitationem. Quæ autem de ea (Maria) nobis subest intelligentia, mentisque conceptio, est similitudo ejus, quod quæritur; non enim ostendit illius formam, sed per speculum, et ænigma describit quamdam illius, quod quæritur, apparentem speciem, quæ inest animis ex quadam conjectura. Omnis autem ratio, quæ significat hujusmodi mentis conceptiones, habet vim cujusdam puncti individui non valentis cogitare id, quod vult mentis cogitatio.* Saint Bernard, appliquant à Marie la figure de ce livre scellé de l'Apocalypse, lui dit : *Nemo neque in cœlo, neque in terra inventus est dignus aperire librum prærogativarum tuarum, et digne solvere septem signacula ejus.* Et ensuite : *Viri divitiarum multi de civitate Domini virtutum miserunt manus suas ad hæc fortia : et tamen multitudinem divitiarum harum ad liquidum comprehendere non potuerunt; quia investigabiles viæ ejus, et inscrutabilia universa. Conati sunt, et non datum est ultra; dum adhuc ordirentur, succisi sunt. Quis enim loquetur potentias Domini, auditas faciet omnes laudes ejus?* Rupert expliquant ce passage des Cantiques : *Oculi tui columbarum absque eo, quod intrinsecus latet,* lui dit : *Absque eo, quod intrinsecus latet, quod solus in te Deus videt : nobis*

*autem quia inexpertum, idcirco ineffabile; immo et incogitabile.* Et Richard de Saint-Laurent ajoute encore: ***Hanc gloriam sibi retinuit supremus Artifex, cujus Virgo Mater opus est speciale, nec alteri daturus est eam. Quare de Maria per Prophetam dicit: Secretum meum mihi.*** (Isaiæ 24.) ***Propter hoc etiam de ejus specie toties replicat Sponsus in Canticis: Absque eo, quod intrinsecus latet; soli pervium Creatori, sed nulli cognitum creaturæ. Nam quanta sit Mariæ species, qui cedit speciem, solus novit.*** Et sur ce texte, (1) ***Hortus conclusus, fons signatus***, il dit : ***Signatus, id est, clausus : quia paucis cognita est multitudo miserationum ejus, et abundantia gratiarum divitiarum spiritualium.*** On peut alléguer en confirmation de cette vérité la sentence unanime des Pères, à savoir, que Marie n'a jamais été suffisamment louée ; puisque leurs paroles non-seulement montrent ce qu'il y a d'ineffable dans les mystères qu'ils en ont connus, mais elles marquent encore le secret de plusieurs excellences de cette auguste Dame convenables à sa dignité qui ne leur furent point manifestées. C'est pourquoi saint Bernard, ou un autre auteur parmi ses œuvres, ayant vu ce qu'avaient dit les Pères précédents, parle à la Mère de Dieu en cette manière : ***Gloriosa dicta sunt de te, sancta Dei Genitrix, sed adhuc locus***

(1) Cant., IV, 12.

*est tuæ laudi, adhuc in tuis laudibus omnis lingua balbutit.* Le savant et dévot Gerson confirme cette vérité, en disant : *In cognitione eorum quæ ad Deiparam spectant, Ecclesiam majores in dies progressus fecisse, mihi compertum est. Constat enim antiquitatem multa Virginis encomia, aut prorsus ignorasse, aut minus recte calluisse, quæ hodie Ecclesia, nova luce profusa, pie amplectitur et veneratur : ita ut putem id sibi Virginem divinasse, cum in domo Zachariæ ita cecinit : Ecce enim ex hoc beatam me dicent omnes generationes* (Luc, I). *Quod quidem ita accipiendum est, ut succedentes generationes non modo acceptas a prioribus laudes Virginis celebrarent, sed etiam illas novis accessionibus augerent, et cumularent.*

37. Puisqu'il est certain, selon le sentiment des Pères, que plusieurs prérogatives de la Mère de Dieu, et plusieurs bienfaits que le bras du Tout-Puissant opéra en elle pendant sa vie mortelle, et qui tournent à la sublime louange de cette singulière créature, et à l'admirable gloire du Créateur, ont été cachés à ces mêmes Pères ; et qu'aucun esprit humain ne les saurait clairement découvrir par la seule lumière de la foi : cela supposé, l'on voit, que les révélations de cette histoire, même dans les choses que les Pères n'ont pas touchées, se trouvent appuyées de leur autorité. Car, avouant qu'ils connaissaient, selon les figures de la sacrée Écriture,

que le nombre des prérogatives de cette auguste Reine, qui leur étaient cachées, et comme réservées dans le secret du conseil divin, surpassait le nombre de celles qu'ils avaient pu pénétrer; ils signifièrent par là en général celles qui seraient dans la suite manifestées et conformes aux principes qu'ils ont, par la lumière divine, établis pour les régler, comme on a déjà vu que le sont celles qui composent cet ouvrage. Ce n'est pas un empêchement, que quelques-unes des excellences de la Mère de Dieu, qui y sont de nouveau révélées, surpassent tout ce que l'esprit humain a pu s'imaginer; parce que c'est ce que ces mêmes Pères avouent d'un commun accord, disant que les louanges de la Mère de Dieu sont au-dessus de tout ce que l'on peut concevoir. C'est pourquoi Euthymius et André de Crète prévinrent notre admiration par ces paroles : *Si quid, quod nos superat, in ea (Maria) divina operata est gratia, nemo miretur, intuens ad novum, et ineffabile, quod in ea peractum est mysterium, ab omni infinitate infinities infinite exceptum.*

38. Et ces prérogatives de la très-pure Marie qui furent cachées aux Pères, étant selon leur doctrine, d'un côté, au-dessus de toute intelligence humaine, et, d'un autre côté, si fort à la gloire de la Mère de Dieu, il était très-convenable que le Seigneur les manifestât en un temps propre dans son Église militante, avec une expression distincte pour cette gloire,

et que ce fût par révélation pour suppléer à cette incapacité humaine. Ce raisonnement n'est pas sans autorité. Il semble que saint Amadée prophétisa, que le Seigneur devait, dans les siècles suivants, manifester les excellences de sa très-sainte Mère, par des visions et des révélations célestes, quand dans cette confiance il dit : *Sciendum certissime, quod creberrima miracula, spirituales visiones, cœlestes revelationes, sublimes consolationes almæ Parentis Domini, orbi terrarum assidue coruscabunt ; donec finem mundus iste senescens inveniat, inclarescente Regno, cujus non est finis*. L'abbé Pierre de Celles conjectura la même chose par la doctrine des Pères : puisque ayant avoué, selon cette doctrine, que les prérogatives de la Vierge, qui leur étaient cachées, étaient en plus grand nombre que celles dont ils avaient connaissance, et qu'on ne pouvait pas naturellement les découvrir, l'ayant, dis-je, avoué par ces paroles : *Credo, et confiteor, plura esse apud nos ignota de Virgine sacrosancta, quam nota : quia confortata est et gratia et gloria, et non possumus ad eam :* il infère de là, que Dieu les révèlera quand il lui plaira et en la manière qu'il voudra, disant immédiatement : *Et hoc ipsum revelabit Deus, quando voluerit, et quomodo voluerit.* Ambroise Catharine, archevêque de Campse, singulier dévot de la Mère de Dieu, traitant de son Immaculée Conception, mû, selon qu'il paraît, d'une impulsion céleste, dit har-

diment : *Ego enim non in hoc privilegio finiri Mariæ laudes existimo, sed latere etiam plura beatis nota spiritibus, et sua die revelanda Ecclesiæ : ut quævis ætas suis atque novis gaudeat decorata mysteriis.* Ce texte paraîtrait une prophétie, si l'on n'en tirait si clairement la résolution des doctrines des Pères, que nous avons citées. C'est là le charmant spectacle, qui sera sans doute fort agréable aux personnes savantes et pieuses : *Cum in revelatione veritatis hinc procedit manifesta ratio ; et ad confirmationem revelationis illinc occurrit tam apertā, quam figurata locutio :* et c'est ce qu'il a fallu proposer, afin que l'on formât un jugement sur les révélations de cette histoire à l'égard de la matière.

## § VII

39. Pour proposer les principes sur lesquels on doit faire réflexion à l'égard de la forme, il faut considérer la qualité de ces révélations, tant en leur sujet formel, et en la manière avec laquelle les a reçues la personne qui les a écrites, que dans le style des paroles avec lesquelles elle les déclare. Le sujet formel de la révélation divine privée, qui dans cet état est faite aux hommes, je l'ai déjà déclaré, disant que c'était une manifestation surnaturelle de

quelque vérité cachée, que Dieu communique en particulier à quelque créature humaine. On voit par là qu'il renferme dans le formel action et passion, comme l'a remarqué Cajétan. L'action est divine, par laquelle Dieu, comme principal agent, découvre à l'entendement humain la vérité cachée, qu'il veut lui manifester; la passion, est la connaissance ou intelligence par laquelle l'entendement humain découvre la vérité qui est révélée. Et comme l'entendement humain a trois voies pour connaître les choses, l'une, commençant par quelque sens extérieur, passant de là au sens commun et à la fantaisie, et d'ici à l'entendement; l'autre, commençant par l'imagination, disposant les espèces qui sont dans la fantaisie, et passant de là à l'entendement; et la troisième, commençant par le même entendement : il s'ensuit, que Dieu peut se servir de ces trois manières de révéler à l'homme les vérités cachées, commençant son action extraordinaire, par laquelle il les veut manifester, ou par le changement du sens extérieur, ou par celui de l'imagination, ou par celui de l'entendement. Mais comme bien souvent ce que Dieu manifeste par le changement extraordinaire du sens extérieur, ou de l'imagination, n'arrive point à l'intelligence de la personne, en laquelle ce changement se fait, et que la révélation renferme essentiellement l'intelligence de quelque vérité, que Dieu veut manifester, les

docteurs mystiques, pour déclarer entièrement ces trois sortes de voies, se servent d'un terme plus commun, qui les comprend et les égale, et c'est *vision*.

40. Le nom de *vision* a été imposé en premier lieu pour signifier l'acte du sens de la vue; mais à cause de la dignité et de la certitude de ce sens, l'usage commun a prétendu par ce terme signifier l'acte de quelque puissance que ce fût, capable de connaître, soit le sens extérieur, soit le sens intérieur, soit l'entendement, comme l'a remarqué le Docteur Angélique. Dans cette généralité, vision divine est toute sorte d'opérations capables de connaître, soit l'opération du sens extérieur, ou du sens intérieur, ou de l'entendement, que Dieu cause comme agent principal, ou par lui-même, ou par le ministère de ses anges, pour signifier ou manifester quelque vérité cachée. Les Pères et les docteurs mystiques divisent cette vision divine en trois sortes, savoir : en corporelle, en imaginaire (que saint Augustin appelle spirituelle), et en intellectuelle. Vision corporelle, est celle qui se fait premièrement en quelqu'un des sens extérieurs, et se fait régulièrement en proposant, ou appliquant au sens les objets sensibles, véritables ou apparents, en manière qu'ils signifient ou représentent la chose cachée, que Dieu veut manifester. Vision imaginaire, est celle qui se forme premièrement

dans l'imaginative ou sens intérieur, commençant par là sans avoir précédé dans quelque sens extérieur, et elle se fait régulièrement en disposant les espèces, qui sont dans la fantaisie, acquises par la voie des sens extérieurs, de sorte qu'elles forment la vision significative, ou représentative, de ce que Dieu veut découvrir; et si ces espèces ne suffisent pas pour cette vision, Dieu en infuse d'autres de nouveau, comme l'a remarqué saint Thomas. Vision intellectuelle, est celle qui se forme premièrement dans l'entendement, où elle commence sans prendre son origine, ni de ce que les sens extérieurs ont découvert, ni de ce que l'imaginative a aperçu : et celle-ci se fait, lorsque Dieu élève l'entendement humain par quelque lumière infuse pour lui faire connaître ce qui est au-dessus de ses forces, et en y infusant de nouvelles espèces intellectuelles, si celles qui y étaient ne sont pas suffisantes pour le genre de vision, qu'il veut communiquer; ou en les disposant, si elles sont suffisantes, afin qu'elles causent cette vision avec le concours divin et miraculeux. Cette vision peut être en deux manières. L'une si purement intellectuelle, que la fantaisie ne coopère point avec l'entendement, mais qu'il n'y ait que celui-ci qui connaisse, sans que la fantaisie ait alors aucune opération, ni à l'égard de ce qu'il connaît, ni d'aucune chose qui regarde l'objet de sa connaissance. L'autre, accompagnée de l'opéra-

tion de la fantaisie, sans pourtant que celle-ci meuve l'entendement, ni que la vision passe de la fantaisie à celui-ci; car ce ne serait pas alors une vision intellectuelle, puisqu'elle n'aurait point son origine dans l'entendement, à moins que la vision qui se forme premièrement dans l'entendement, ne fût dans le même instant réel suivie de l'opération de la fantaisie; à cause que celle-ci a des espèces pour opérer à l'égard du même objet matériel, ou de quelque autre proportionné qui regarde en quelque sorte la matière de la vision.

41. On infère de là, que toute sorte de vision intellectuelle est proprement révélation; parce qu'on y trouve, non-seulement l'action de Dieu qui découvre quelque vérité cachée, mais aussi l'intelligence de l'entendement humain qui l'aperçoit; mais les visions corporelles et imaginaires ne sont pas toujours des révélations; parce que, bien que Dieu les forme pour signifier des vérités cachées, il peut arriver que celui qui les reçoit, n'en ait pas l'intelligence; et sans cette intelligence il n'y a point de révélation, comme nous enseigne saint Augustin. D'où Théophylacte dit : *Noveritis quod revelatio majus quidpiam sit, quam visio : huic enim tantum videre datur; revelatio vero quod videtur, denudat.* Pour déclarer, comment ces visions corporelles et imaginaires deviennent des révélations, je dois faire remarquer, que selon l'ordre naturel de nos puis-

sances, il n'y a aucune vision corporelle qui ne passe du sens extérieur aux sens intérieurs, et de là à l'entendement, en ce qui regarde l'intelligence (proportionnée à chacune de ces puissances) de la vision, et de l'objet matériel qu'elle représente : de sorte que si la vision corporelle était, par exemple, d'une main qui écrivît, comme le fut celle du roi Balthazar (1), elle ne demeurerait point dans la puissance visuelle, mais au même instant la fantaisie apercevrait la main qui écrirait, et l'entendement la connaîtrait, et saurait que cette puissance la voyait sensiblement. C'est ce que la philosophie enseigne, et ce qu'a remarqué, entre les mystiques, l'auteur du livre *de Spiritu et Anima*, disant : *Quidquid sensus percipit, imaginatio repræsentat, cogitatio format, ingenium investigat, ratio judicat, memoria servat, intellectus separat, intelligentia comprehendit.* La même chose arrive naturellement dans la vision imaginaire à l'égard de l'entendement, à moins qu'il n'y ait quelque empêchement, comme le marque Cajétan : *Existente nova apparitione in imaginativa, nisi impedimentum adsit, vel propter fluxum nimium, ut in pueris et ebriis accidit; vel propter hebetudinem virtutum, ita ut phantasmata sint inepta ad hoc, quod luceant per lumen intellectus agentis, ut accidit quibusdam*

(1) Dan., v, 5.

*hominibus, qui fere solo nomine sunt homines; vel propter defectum applicationis, ut occupatis circa speculationem contingit; et si quod aliud simile impedimentum, nihil aliud requiritur ad generationem speciei intelligibilis, nisi lumen intellectus agentis, quod, quantum est ex se, semper est paratum agere, et similiter paratus est intellectus possibilia recipere.* Dans ce sens saint Augustin dit, qu'il n'y a point de vision corporelle, sans qu'il y en ait conjointement une imaginaire; ni d'imaginaire, sans qu'il y en ait conjointement une intellectuelle; appelant vision imaginaire, l'opération de l'imaginative qui vient naturellement de la vision corporelle, et vision intellectuelle, la connaissance qui vient naturellement de l'opération de l'imaginative ou sens intérieur, comme on le voit clairement dans le texte. Mais cette connaissance qui vient de la vision corporelle et de l'imaginaire par l'ordre naturel des puissances, ne suffit pas, généralement parlant, pour que ces visions soient proprement des révélations.

42. Pour en avoir une plus grande explication, l'on doit faire réflexion sur une maxime très-importante de saint Augustin touchant cette matière; savoir, que toute sorte de vision corporelle ou imaginaire, étant du bon esprit, outre le matériel qu'elle représente aux sens, doit par ce matériel signifier d'autres choses que Dieu veut manifester, et dont la connaissance est utile. C'est ce que le saint prouve

par ces paroles : *Cum autem spiritus bonus in hæc visa humanum spiritum assumit aut rapit, nullo modo illas imagines, signa rerum aliarum esse, dubitandum est, et earum, quas nosse utile est; Dei enim manus est.* Ensuite il dit, que sans cette signification il n'y a point de vision sensible qui soit du bon esprit : *Itaque bono quidem spiritu assumi spiritum hominis ad has videndas imagines, nisi aliquid significent, non puto.* Il faut donc, afin que la vision corporelle ou l'imaginaire soit révélation, que celui qui la reçoit, outre la connaissance du matériel qui se présente au sens, ait l'intelligence de quelque autre chose de celles que Dieu veut signifier par ces images. J'ai dit, *de quelque autre chose,* parce que, comme l'a remarqué saint Thomas, parlant de la prophétie, Dieu peut et veut ordinairement signifier diverses choses par les mêmes images ou signes; et pour que la vision sensible soit révélation, il n'est pas nécessaire que celui qui la reçoit ait l'intelligence de toutes, mais il suffit qu'il l'ait de quelqu'une, puisque la vérité cachée lui est manifestée.

43. On doit remarquer, pour un plus grand éclaircissement de cette doctrine, que la vision corporelle et l'imaginaire peuvent être, ou par des paroles sensibles, ou par d'autres images destinées à signifier ce que Dieu veut. Si elles sont faites par des paroles, ou ces paroles peuvent être en un

langage que celui qui reçoit la vision, ne sait point, ou en un langage qu'il entend. Et, étant en cette manière, ou Dieu peut vouloir signifier ce que les paroles signifient matériellement, ou non ce qu'elles signifient, mais un autre sens caché. Si elles sont faites par d'autres images, l'on doit seulement prendre garde à la diversité qu'il y a, en ce que ces images peuvent être plus ou moins expressément représentatives de ce que Dieu veut signifier. Si la vision sensible et divine est faite par des paroles d'un langage, que celui qui la reçoit entende; et si ce que Dieu y veut signifier est la même chose que ce que les paroles expriment clairement, alors la vision devient révélation, puisque celui qui la reçoit a l'intelligence de la vérité cachée que Dieu veut manifester par cette vision. Si elle est faite par des paroles d'un langage que celui qui la reçoit n'entende point, ce n'est pas pour lui une révélation, mais seulement une vision; ainsi la vision qu'eut le roi Balthazar de ce que la main écrivait sur la muraille de sa salle (1), ne fut point pour lui une révélation. Si elle est faite par des paroles d'un langage que celui qui la reçoit entende, de sorte que Dieu ne veuille point signifier ce que les paroles expriment matériellement, mais un autre sens caché, si Dieu ne manifeste point ce sens à celui

(1) Dan., v, 5.

qui la reçoit, alors la vision ne devient pas révélation : ainsi ces paroles, que Dieu dit à saint Pierre dans la vision qu'il eut du linceul : *Occide, et manduca* (1), Pierre les entendant alors matériellement, comme on le voit par sa réponse, ne devinrent point révélation, jusqu'à ce qu'après avoir ouï l'ambassade de Corneille, le Saint-Esprit lui manifesta (2) qu'il devait les entendre de la réception des Gentils dans l'Église. Si la vision est faite par des images, et que celui qui la reçoit reçoive aussi l'intelligence de ce que Dieu veut signifier par elles, elle est alors révélation : ainsi la vision qu'eut Jérémie (3) de la chaudière bouillante avec l'intelligence de l'embrasement de la ville, que Dieu voulait signifier par cette image, fut une révélation ; et il en est de même des autres visions corporelles et imaginaires, que les saints prophètes ont eues. Si celui qui reçoit ces visions n'en reçoit point l'intelligence, elles ne sont pas des révélations pour lui ; de même la vision qu'eut Pharaon (4) des vaches et des épis, ne fut pas une révélation pour lui, ni celles qu'eurent ses ministres du cep de vigne et des corbeilles (5), ne le furent pas pour eux, non plus que celles de la statue (6) et de l'arbre qu'eut Nabuchodonosor, puisque aucun d'eux

(1) Actor., x, 13. — (2) *Ibid.*, 28. — (3) Jerem., I, 13. — (4) Genes., XLI, 1. — (5) *Ibid.*, XL, 8. — (6) Dan., II et IV.

n'en reçut l'intelligence. Mais il faut aussi remarquer que quand la vision est de Dieu, et que sa divine Majesté n'en donne pas l'intelligence à celui qui la reçoit, elle lui inspire ordinairement, qu'il y a en cette vision quelque signification cachée; et par cette inspiration, il est porté à en faire la recherche, comme on le voit dans tous les exemples que nous avons allégués, et comme le marque saint Augustin; car c'est le moyen ordinaire par où l'on reçoit l'intelligence de ce que Dieu veut manifester par la vision, qui étant divine ne peut pas être inutile, comme l'a remarqué Pic de la Mirandole : *Quid prodesset videre imagines rerum, quid earum notas infundi, quid in assumptis corporibus ostendi, vel separatas defunctorum animas, vel angelos, quæ apparitio dicitur, nisi pariter adesset cognitio, revelareturque apparitionis significantia?* Et saint Isidore dit, que sans cette connaissance, les deux autres genres de visions, *vel infructuosa sunt, vel etiam in errorem mittunt.*

44. Sachant la qualité et les différences des visions et des révélations en général, l'homme savant peut par ces principes juger avec prudence, de quel genre sont celles qui se communiquent en particulier, ou par la voix ou par écrit. Et il est sûr, que si elles sont communiquées avec une telle indépendance de tout ce qui est sensible, que celui qui les a reçues n'ait eu en les recevant aucune opéra-

tion de la fantaisie, supposé que l'on soit bien informé de la vérité, on les doit croire intellectuelles. Si elles sont communiquées sans images et sans paroles sensibles, mais par une autre sorte d'intelligence plus relevée, étant de choses fort spirituelles et au-dessus de la capacité ordinaire de celui qui les reçoit, quoiqu'elles soient accompagnées de l'opération de la fantaisie à l'égard de l'objet proportionné, l'on peut probablement les croire intellectuelles. Si elles sont communiquées par la voie des images ou des paroles sensibles, soit que celui qui les reçoit les aperçoive par quelque sens extérieur ou intérieur, quoiqu'elles soient accompagnées de l'intelligence de ce que Dieu veut signifier par ces images ou par ces paroles, on doit régulièrement les croire corporelles, ou imaginaires avec proportion. J'ai dit *régulièrement*, parce qu'il peut arriver qu'après avoir reçu la vision corporelle ou imaginaire, Dieu communique l'intelligence de la vérité cachée qu'il a voulu signifier par cette vision, et fasse cette communication par une vision purement intellectuelle, qui découvre cette même vérité, sans aucune dépendance de ces images; c'est pour cela que saint Bonaventure parlant de la vision intellectuelle, dit : *Alia visio est intellectualis, qua illuminatus oculus luce veritatis, pure ipsam veritatem in se contemplatur, vel intelligit in visione imaginaria veritatem, quia in illa significatur*. Et il peut

arriver aussi que Dieu manifeste premièrement à l'âme par une vision purement intellectuelle les vérités cachées qu'il veut lui révéler, et qu'il se serve ensuite de celle des images, des symboles et des figures pour signifier ces vérités, ou parce qu'il veut bien s'accommoder à la capacité de ceux auxquels elles doivent être communiquées, lesquels ne peuvent pas découvrir la vérité toute nue; ou afin que l'on traite les mystères révélés avec plus de révérence, étant communiqués sous ces voiles; c'est ce que le même Docteur Séraphique crut être arrivé dans les révélations qu'eut saint Jean de son Apocalypse : *Joannes Evangelista,* dit-il, *licet sub figuris corporearum rerum describat Apocalypsim, creditur tamen omnia pure vidisse, et intellexisse, quæ ibi figuraliter describit, vel propter capacitatem aliorum, quibus ipsa pura veritas præ sui splendore imperceptibilis fuit, vel magis propter mysteriorum revelationem, quæ non passim omnibus propalanda sunt, ut exerceantur digni, et excludantur indigni a sacrorum mysteriorum intelligentia.*

## § VIII

45. Le jugement du genre de la vision ou révélation ayant été fait, pour savoir par ce même juge-

ment et par la raison formelle qu'il renferme, si elle est divine, il faut examiner quels agents peuvent causer les visions et les révélations de chacun de ces genres. Pour ce qui regarde le premier, il est sûr que les bons anges peuvent causer les visions et les révélations corporelles et imaginaires; car, bien qu'il y ait quelque difficulté de savoir comment ils le peuvent par leur vertu naturelle, il n'y en a néanmoins aucune d'être persuadé qu'ils les peuvent causer, étant assistés de Dieu par une vertu surnaturelle, comme l'a remarqué le Père Suarez; et l'on voit par une infinité de textes de la sacrée Écriture, qu'ils les ont véritablement causées comme ministres de Dieu; l'ambassade de saint Gabriel à la très-sainte Vierge suffira pour la corporelle (1); et à l'égard de l'imaginaire, les apparitions de l'ange à saint Joseph, pendant que le saint dormait, suffiront (2); et c'est même la commune opinion des Pères et des théologiens scolastiques que Dieu cause généralement les visions ou apparitions corporelles et imaginaires, par le ministère de ses anges. Mais quoique les saints anges les causent immédiatement, elles ne laissent pourtant pas d'être proprement divines et d'en avoir toute l'infaillibilité; car, comme le remarque le Docteur Angélique, les anges les causent comme ministres de Dieu, et le

(1) Luc, I, 26. — (2) Matth., I, 20; II, 13 et 19.

ministre agit comme instrument, et l'effet de l'instrument est attribué à la cause principale, en vertu de laquelle il opère : *Operatio instrumenti,* dit le saint, *attribuitur principali agenti, in cujus virtute instrumentum agit. Et quia minister est sicut instrumentum, idcirco prophetica revelatio, quæ fit ministerio angelorum, dicitur esse divina.*

46. C'est aussi une doctrine reçue des Pères et des théologiens scolastiques et mystiques, que le démon peut représenter les visions et les révélations corporelles et imaginaires; car, puisque c'est un principe établi, que la nature corporelle obéit naturellement à la nature angélique, il s'ensuit de là que le démon peut naturellement faire à l'égard du mouvement local, tout ce qui peut être disposé par ce mouvement; et il est certain que par ce même mouvement, les visions de ces deux genres peuvent être formées. Les corporelles le peuvent être par trois moyens : ou par le changement de l'objet, composant de l'air et d'autres matières, par divers mélanges ou situations différentes, des corps de diverses apparences, et formant des voix sensibles ou des sons semblables à nos voix significatives, en divers langages; ou par la mutation du sens, altérant les humeurs dans l'organe, afin que paraisse ce qui n'est pas, ou qu'il semble au patient apercevoir extérieurement ce qu'il imagine seulement; ou par l'altération de ce qui est interposé entre l'objet et le

sens, par laquelle nous expérimentons diverses apparences trompeuses. Il peut, selon la plus commune opinion, former les imaginaires par l'émotion des humeurs et des esprits vitaux, par le mouvement local desquels arrivant à la fantaisie, l'on voit par expérience qu'il excite en l'imaginative diverses visions; et comme le démon connaît, avec tant de pénétration, la manière et les effets de cette émotion, il peut par elle former toutes les visions imaginaires qui peuvent être disposées par les espèces qu'il trouve dans la fantaisie, les rangeant en la manière que nous rangeons les syllabes ou les lettres, pour composer ce que nous voulons dire. Et, par ces moyens, il fait entendre au patient ce qu'il veut ou ce qui lui est permis.

47. C'est aussi une opinion reçue, sur laquelle saint Augustin s'est fort étendu, que le propre esprit humain peut représenter ces deux sortes de visions. Il représente la corporelle, en sorte que le patient se trompe en son jugement, ou par quelque altération du cerveau, qui renverse l'ordre du sens intérieur, de sorte qu'il regarde les images fantastiques comme si elles étaient de véritables corps, comme l'explique saint Augustin, ou par le moyen de la mutation du sens; car l'imagination pourra être si véhémente qu'elle altèrera les humeurs, tant dans la fantaisie que dans le sens extérieur, portant quelques esprits de celle-là dans celui-ci, de sorte

qu'il semblera au patient sentir extérieurement ce qu'il imagine seulement. Cela arrive plus souvent quand l'imaginative est faible et l'organe du sens offensé, ainsi qu'on le voit en plusieurs malades qui croient voir extérieurement les choses qu'ils imaginent ; et saint Bonaventure l'a remarqué en ceux qui ont quelque principe de folie, Cajétan en ceux qui dorment, saint Augustin à l'égard des uns et des autres, et Gerson en ceux qui méditent fréquemment, se mettant avec violence en la présence imaginaire de quelque objet sensible. La vision imaginaire peut provenir du propre esprit par deux moyens : l'un est le désir impétueux de la volonté, qui applique avec une telle force l'imaginative à ce qu'elle souhaite, qu'elle lui en fait former la vision, selon le commun proverbe : *Qui amant, ipsi sibi somnia fingunt :* ce qui arriva à sainte Monique dans les ferventes prières qu'elle faisait à Dieu, souhaitant avec passion que sa divine majesté fît embrasser l'état de mariage à son fils Augustin; comme le raconte le saint en ses *Confessions : Cum sane rogatu et meo,* dit-il à Dieu, *et desiderio suo, forti clamore cordis abs te deprecaretur, ut ei per visum ostenderes aliquid de futuro matrimonio meo, numquam voluisti. Et videbat quædam vana, et phantastica, quo cogebat impetus de hac re cogitantis humani spiritus, et narrabat mihi, non cum fiducia, qua solebat, cum tu demonstrares ei, sed*

*contemnens ea.* L'autre est l'agitation des esprits et des humeurs, qui provient ordinairement de la diverse disposition naturelle du sujet, soit en la santé ou en la maladie, comme on l'expérimente dans les songes.

48. Pour ce qui regarde la vision ou la révélation intellectuelle, ni le démon, ni le propre esprit humain ne la sauraient causer. Que le démon ne le puisse, c'est une opinion reçue presque de tous les théologiens. Le Docteur Angélique en donne la raison, avec lequel s'accorde le Docteur Subtil : *Intellectus enim humanus*, dit l'Angélique, *non potest ipsam intelligibilem veritatem nudam capere; quia connaturale est ei, ut intelligat per conversionem ad phantasmata*. Et le Subtil : *Ratio est ex intellectu nostro, qui pro flatu isto est passivum determinatum ad determinatum activum, ut ad phantasmata, et intellectum agentem; et ideo impeditur, ne possit recipere immediate immutationem ab aliquo actu intelligibili sine phantasmate.* Et la chose arrive en cette manière : dans l'état présent de l'homme voyageur, et l'âme étant unie à un corps corruptible, l'entendement humain y a en ses opérations une telle dépendance de la fantaisie, qu'il ne peut rien entendre sans que la fantaisie opère conjointement à l'égard de l'objet proportionné. Aristote a enseigné expressément cette dépendance, disant : *Qui contemplatur, necesse est una cum phantasmate*

*contempletur*. Saint Augustin, touchant cette dépendance, a déclaré en quelle manière nous entendons les choses qui dépendent de ce qui est sensible, et fait voir qu'elle est établie par diverses expériences manifestes : l'une, que la fantaisie étant blessée, l'usage de la raison en est endommagé, et cette raison étant empêchée par le sommeil, l'entendement se trouve aussi empêché. L'autre, que quand nous nous efforçons d'entendre parfaitement quelque chose, nous en formons l'image sensible dans notre intérieur, ou de quelque autre chose qui lui soit proportionnée. La troisième, que quand nous nous appliquons à enseigner un autre, nous cherchons des exemples sensibles, qui fournissent une matière proportionnée à la fantaisie. Cette dépendance qu'a notre entendement de la fantaisie, et ce présent état de la vie mortelle dans ses opérations, soit qu'elle provienne d'une cause naturelle, selon l'opinion des uns, soit qu'elle tire son origine du premier péché, selon l'opinion des autres, fait une loi générale que Dieu a établie, et dont lui seul peut miraculeusement dispenser. D'où l'on infère que la vision intellectuelle, de quelque genre qu'elle soit de ces deux dont nous avons parlé, a son origine dans l'entendement, sans aucune dépendance de l'opération actuelle de la fantaisie ; et l'on voit par là, qu'il ne saurait y avoir aucune vision intellectuelle sans une influence divine et miraculeuse, qui ne soit par

conséquent spécialement divine, utile et infaillible; car il est sûr aussi que le démon ne la saurait causer par lui seul, et il ne serait pas décent que Dieu s'en servît d'instrument pour manifester d'une manière miraculeuse les vérités qu'il voudrait révéler, selon l'opinion générale.

49. On est persuadé par la même raison, que le propre esprit humain ne peut causer ce genre de vision, comme l'a remarqué Scot, disant : *Ita etiam omnis raptus, ad quem potest homo seipsum disponere in hac vita per consuetudinem, non est ad aliquam visionen mere intellectualem, sed solum ad imaginariam, et intellectionem concomitantem illam imaginariam.* Le Docteur Subtil, parlant des visions auxquelles l'homme peut se disposer, non-seulement par ses forces naturelles, mais encore par les secours surnaturels de la grâce ordinaire, qui n'arrive point à être miraculeuse, dit que par ces moyens, l'homme peut arriver pendant cette vie à avoir seulement des visions imaginaires, mais non intellectuelles; et saint Denis dit aussi dans ce sens : *Impossibile est nobis superlucere divinum radium, nisi varietate sacrorum velaminum circumvolutum;* et saint Grégoire de Nazianze : *Impossibile est, mentem, quantumvis se cum fœce corporea ad sublimium contemplationem exigat, sensuum commercia destituere.* Ce terme *impossibile,* dont se servent ces saints, s'entend de l'impossibilité par

la seule grâce ordinaire, qui n'arrive point à être miraculeuse, et au-dessus de la loi commune de ce présent état de l'homme. Et c'est ce que saint Bernard exprime, quand il dit, comme en distinguant ces grâces : *Rerum cupiditatibus vivendo non teneri, humanæ virtutis est : corporum vero similitudinibus speculando non involvi, angelicæ puritatis est : utrumque tamen divini muneris est, utrumque excedere ; utrumque te ipsum transcendere est : sed longe unum, alterum non longe.*

50. Par ce que nous avons dit, l'on voit que les bons anges peuvent causer des visions intellectuelles comme ministres de Dieu ; sa divine Majesté concourant spécialement, en tout ce qui est nécessaire, pour changer l'ordre naturel des opérations de l'entendement humain, dans ce présent état de la vie mortelle ; car il est sûr que Dieu peut s'en servir miraculeusement comme d'instruments pour ces visions, selon la remarque du Père Suarez, qui conclut en parlant des esprits célestes : *Supernaturali virtute possunt altiori modo homines illuminare, etiam lumen et species in eo efficiendo. An vero interdum divina virtute ad hoc eleventur, incertum nobis est, et ideo nihil de illo miraculoso modo dicere possumus.* Ce qui est confirmé par Alexandre de Halès, qui tient que le bon ange illumine l'homme : *Informando ipsum spiritum, seu ipsam intelligentiam aliter quam per viam phantasiæ, sci-*

*licet per immediatam irradiationem, sive communicationem suarum visionum;* et par Albert le Grand, qui dit en un endroit : *Quod angeli in intellectum humanum possunt imprimere lumen sub quo fit cognitio, et ipsa cognoscibilia secundum species suas;* et en un autre : *Quod dæmones non possunt, nisi super sensum, et phantasiam ; boni autem angeli possunt super intellectum humanum, et non super voluntatem*, accordant cette mutation immédiate de l'entendement humain aux bons anges, comme élevés par une vertu surnaturelle et extraordinaire ou concours miraculeux; et il ne serait pas décent d'accorder cette élévation aux démons, qui, selon les sacrées lettres, ne sont jamais des moyens dont Dieu se sert pour illuminer les hommes. Cette opinion fut suivie par Henri de Hesse, qui dit, que par la loi ou cours ordinaire, le seul Esprit incréé peut parler à l'homme, changeant immédiatement l'entendement humain ; faisant entendre, que par une disposition extraordinaire l'esprit angélique le peut faire. Et c'est ce que saint Thomas et Scot enseignent, comme l'a remarqué savamment Jean François Pic. . .

51. Or la voie ordinaire à l'égard des visions et des révélations divines, est, que Dieu cause les corporelles et les imaginaires par le ministère de ses saints anges, et les intellectuelles par lui-même. C'est la doctrine de saint Grégoire le Grand, qui

dit : *Duobus modis locutio divina distinguitur : aut per semetipsum namque loquitur Dominus, aut per creaturam angelicam ejus ad nos verba formantur. Cum per semetipsum loquitur, sola nobis vis internæ spirationis aperitur, et de verbo ejus sine verbo aut syllabis docetur, quia virtus ejus intima quadam sublevatione cognoscitur.* Et ayant déclaré, que la locution que Dieu fait à l'âme par lui-même, consiste en une vision intellectuelle, par laquelle il lui manifeste ce qu'il lui veut dire, il poursuit : *Cum vero per angelum suum Dominus voluntatem suam indicat, aliquando eam verbis, aliquando etiam rebus demonstrat, aliquando simul verbis et rebus, aliquando imaginibus cordis oculis ostensis, aliquando imaginibus ante corporeos oculos ad tempus ex aere sumptis ; aliquando cœlestibus substantiis, aliquando terrenis simul et cœlestibus :* où, comme l'on voit, il déclare que Dieu fait toutes les visions corporelles et imaginaires par le moyen de ses anges. Mais afin que l'on ne crût pas que cette règle fût invariable, mais prise de ce qui arrive le plus souvent, il ajoute : *Nonnumquam etiam ita per angelum humanis cordibus loquitur Deus, ut ipse quoque angelus mentis obtutibus præsentetur :* où il fait suffisamment connaître, que Dieu cause quelquefois des visions intellectuelles par le moyen des anges, non-seulement des secrets qu'il veut révéler, mais de ces

mêmes anges, par le ministère desquels il les révèle; comme on l'infère de ces paroles : *Ipse quoque.* On ne doit pas limiter à Dieu les manières de ces faveurs, quand elles se trouvent dans une bonne théologie : puisque saint Augustin appelle ces manières merveilleuses : *Sunt quædam excellentia, et merito divina,* dit-il, *quæ demonstrant angeli miris modis.* Et ayant un esprit si sublime et si éclairé, il avoue qu'il est embarrassé, non-seulement à les expliquer, mais encore à les apercevoir : *Utrum visa sua*, poursuit-il, *facili quadam, et præpotenti conjunctione, vel commixtione, etiam nostra esse facientes, an scientes, nescio quomodo, nostram in spiritu nostro formare visionem, difficilis perceptu, et difficilior dictu res est.*

52. Par cette doctrine, on voit l'accord qu'il y a entre ces deux opinions communes; qui semblaient être opposées; l'une, des Pères qui disent, que Dieu ne révèle ses secrets, que par le ministère des anges; l'autre commune des Scolastiques, qui disent, que l'ange ne peut changer immédiatement l'entendement humain dans cet état de la vie mortelle. Car la première se doit entendre, quand il le fait par des visions corporelles et imaginaires, et cela régulièrement; comme on l'apprend de saint Jérôme, qui ayant établi cette règle générale, enseigne, que Dieu révèle quelquefois aux hommes ses secrets immédiatement par lui-même. Et la se-

conde s'entend, que cela ne se peut naturellement, et sans que Dieu y coopère au-dessus de l'ordre de la nature par miracle. En voici la raison : comme il ne faut pas que Dieu change l'ordre naturel pour faire des visions corporelles et imaginaires par le ministère des anges, il les fait régulièrement par ce même ministère ; et comme cet ordre doit être miraculeusement changé pour les faire intellectuelles, c'est une chose extraordinaire qu'il le fasse par leur ministère. Mais soit que le Seigneur opère les visions intellectuelles par lui-même, soit qu'il les opère par le ministère des anges, le concours miraculeux de changer l'ordre de la nature, s'y doit toujours trouver ; et c'est ce que, ni le démon, ni le propre esprit de l'homme ne sauraient faire ; c'est pourquoi elles doivent être toujours divines, et toujours assurées.

53. On infère de ce qui a été dit à l'égard des agents que peut avoir chaque genre de vision, que pour connaître par le formel des visions et des révélations, si elles sont divines, il suffirait à l'égard des intellectuelles de savoir, qu'elles sont de ce genre : mais il ne suffit pas à l'égard des corporelles et des imaginaires, de connaître de quel genre elles sont, mais il faut dans le formel recourir à d'autres actes intérieurs, qui les accompagnent ou les suivent, par où l'on puisse découvrir, si elles sont divines, ou non. Aucun des mortels ne peut connaître l'acte

intérieur d'autrui, si ce n'est, ou que Dieu le lui révèle, ou que celui qui le forme, le lui manifeste. Ainsi, pour découvrir par voie de doctrine, de quel genre et de quelle qualité est la vision, que quelque personne assure avoir reçue, et si étant imaginaire ou corporelle, elle a été accompagnée ou suivie d'autres actes intérieurs, qui la qualifient divine, il faut recourir à ce que la même personne qui l'a reçue, dit de cette vision et de ces actes, ou par le discernement du propre esprit, ou par les choses qu'elle y a expérimentées. Or, comme cette preuve prend son fondement du témoignage de la personne qui a eu la vision; et que celle-ci peut, ou mentir, ou se tromper, ou ne savoir pas s'expliquer; afin que la preuve que l'on peut avoir, que la vision est divine, et que l'on tire pour ce sujet de la cause formelle, ait force de persuader, il faut exclure de cette personne ces trois défauts. L'exclusion du premier, qui est le mensonge, appartient au moyen de la cause efficiente, où l'on doit faire voir une telle perfection de vie en la personne, qu'elle exclue le moindre soupçon de ce péché. Pour exclure le second, qui est de se tromper, et le troisième, de ne savoir pas s'expliquer, il faut déclarer les moyens, dont l'âme peut se servir pour connaître, pour discerner et signifier la forme des visions, qu'elle reçoit: et c'est ce que je vais faire.

## § IX

54. Nous parlons des visions, dans lesquelles celui qui les reçoit, connaît par illustration divine la vérité cachée que Dieu veut manifester ou signifier; car celles-ci font seulement notre sujet. Dieu les peut communiquer en deux manières: ou en façon, que l'âme entende cette vérité par illustration divine, sans qu'il lui soit pourtant manifesté, que cette illustration est divine : ou en façon, que non–seulement l'âme connaisse cette vérité par illustration divine, mais qu'elle découvre encore par une lumière spéciale, que c'est Dieu qui la lui révèle. C'est ce que saint Thomas remarque, quand il dit: *Cum mens Prophetæ movetur ad aliquid æstimandum, vel apprehendendum, quandoque quidem inducitur ad hoc, quod solum apprehendat rem illam : quandoque autem ulterius ad hoc, ut cognoscat hæc esse sibi divinitus revelata.* L'illustration en la première forme, est cette inspiration du Saint-Esprit, que le même Docteur Angélique appelle en cet endroit: *Quidam instinctus propheticus;* et en un autre, *Quiddam imperfectum in genere prophetiæ.* L'illustration en la seconde forme, peut être ou telle, que ce jugement soit seulement probable pour celui qui

la reçoit, à cause que les motifs de crédibilité, qui lui sont proposés pour le persuader que la révélation est divine, sont seulement probables; ou telle, que le jugement soit, même pour lui, si assuré et si infaillible, qu'il exclue toute sorte de doute, par quelqu'un des moyens que je déclarerai dans la suite; c'est le jugement qu'eurent tous les saints prophètes dans les visions et les révélations qu'ils reçurent, selon qu'on l'infère de saint Jérôme et de saint Chrysostome, et comme l'enseignent saint Thomas et saint Bonaventure.

55. Nous ne traitons pas ici des visions que Dieu communique à l'âme, sans lui manifester qu'elles viennent de lui, comme de cause principale, et sans lui donner des principes, par lesquels elle puisse prudemment juger qu'elles sont siennes; puisqu'il est sûr, que l'âme ne peut alors discerner, si elles sont divines ou non; que si elle se hasardait à juger témérairement qu'elles le sont, ou elle mentirait en communiquant les motifs de son jugement, ou quelque personne savante connaîtrait sa témérité et sa folie par ceux que le Seigneur lui communiquerait véritablement. Nous traitons seulement des visions et des révélations, ou que Dieu manifeste à l'âme, comme siennes, ou dans lesquelles elle découvre des principes ou motifs, par lesquels elle puisse croire avec prudence qu'elles le sont; puisque dans celles-ci l'âme peut avec certitude ou probabi-

lité discerner par les choses qu'elle y expérimente ou sent, si elles sont divines ou non ; et les hommes savants qui en font l'examen, supposé la probité et la candeur de la personne qui les a reçues et qui raconte ce qu'elle y a expérimenté ou senti, peuvent juger sainement de leur qualité, selon les doctrines des saints et des Docteurs catholiques.

56. Afin de former ce jugement dans le poids du sanctuaire, l'on doit remarquer que selon la plus commune opinion des théologiens scolastiques, la vision ou révélation divine peut être de deux sortes, soit qu'elle soit intellectuelle, qui commence immédiatement dans l'entendement, soit que ce soit l'intelligence de la corporelle ou imaginaire, qui suit la vision sensible : l'une de ces deux sortes est claire ou évidente ; et par elle-même ou par ses principes intrinsèques elle persuade l'entendement, et l'oblige à y ajouter créance : l'autre est obscure, laquelle ne le persuadant pas avec certitude à l'égard de son raisonnement intrinsèque, laisse la créance libre. L'évidente, qui le peut être ou seulement de l'objet, ou de la vérité, qui lui est directement manifestée, et on l'appelle : *Evidentia rei testificatœ;* ou seulement de ce que c'est Dieu, qui la manifeste, et on l'appelle : *Evidentia in attestante;* ou de l'une et de l'autre, et encore de la qualité même de la vision ; car la claire lumière divine peut s'étendre sur tout cela ; la vision ou la révélation évidente, de

quelque manière qu'elle le soit, assure respectivement l'âme, ou de la vérité de l'objet qui lui est manifesté, ou de ce qu'elle est divine, ou de ces deux choses ensemble, ou de la qualité de l'opération ; puisque non-seulement elle ne peut pas même physiquement douter de ce qu'elle connaît évidemment, mais encore elle est contrainte de le croire. Néanmoins, dans la révélation obscure, comme la chose révélée n'est pas découverte en elle-même, et que l'on ne connaît pas évidemment que cette révélation vienne de Dieu, comme de cause principale, ni qu'elle soit de telle qualité, que Dieu seul la puisse causer; afin que l'entendement soit assuré qu'elle est divine, ou qu'il y ajoute une prudente créance, il faut, comme pour fondement, que la révélation que l'âme reçoit et ce qui y est révélé, lui soient proposés comme suffisamment croyables pour la créance qu'elle y devra ajouter. Cette proposition peut être en deux manières : ou avec des motifs si forts à l'égard des marques, des circonstances et des effets, qu'ils rendent évidemment croyable que la révélation est divine; ou avec de tels motifs, qu'ils ne le rendent que probablement croyable.

57. Cela supposé, il est sûr, que dans aucune vision ou révélation, soit qu'elle soit sensible ou intellectuelle, ou claire ou directement obscure, étant accompagnée d'une révélation réfléchie évidente que c'est Dieu qui en est la cause principale,

l'âme qui la reçoit ne peut s'y tromper, ni douter qu'elle ne soit divine; puisque l'évidence la contraint d'ajouter une créance certaine et infaillible à cette vérité. Elle ne peut pas non plus se tromper, ni douter de la vérité de ce qui lui est manifesté par la révélation ou vision directe, quoique celle-ci soit obscure, appliquant ce principe évident, savoir, que Dieu ne peut se tromper, ni tromper; puisque de ce même principe et de la révélation réfléchie évidente qui persuade que l'autre révélation est de Dieu, sort une conséquence évidente qui fait voir que ce qui lui est révélé par elle, est une vérité infaillible. Et, comme l'a remarqué le Père Suarez, bien qu'il soit métaphysiquement possible, que ce principe ne soit pas appliqué, il n'est pas vraisemblable que, quand Dieu élève une âme à un si sublime état, que de lui rendre évident, que c'est sa divine Majesté qui lui parle, il ne lui fasse considérer par la même lumière la vérité de sa parole. Quand la vision ou révélation directe n'est pas accompagnée ou suivie de cette révélation réfléchie évidente, qui persuade que Dieu en est la cause principale, si cette vision ou révélation directe est obscure, l'âme ne peut être assurée, ni qu'elle soit divine, ni de la vérité de son objet, sans recourir aux motifs de crédibilité, par lesquels elle lui est proposée: mais si cette révélation directe est évidente, quoique l'âme ne puisse être assurée qu'elle soit divine, sans avoir

recours à ces motifs, elle sera persuadée de la vérité de son objet, sans qu'elle en puisse douter à cause de l'évidence qu'elle en a. On doit pourtant remarquer, que si cette vision directe est intellectuelle, et que l'âme connaisse évidemment qu'elle le soit; par cette seule refléxion, appliquant le principe que nous avons établi, savoir, que Dieu seul peut être la cause principale de la vision intellectuelle, on conclurait par l'efficace avec laquelle on prouve ce principe, que cette vision est divine. Il est sûr, que Dieu peut manifester, par une lumière surnaturelle et évidente, le genre et la qualité de la vision, et communiquer à l'âme cette sorte de discernement évident de ses opérations internes par leurs qualités. Il y a quelque difficulté de savoir, si l'âme peut naturellement par sa propre expérience connaître que la vision est intellectuelle: et il semble probable, que quand la vision est purement intellectuelle, sans être accompagnée d'aucune opération de la fantaisie, l'âme peut par cette manière extraordinaire d'entendre qu'elle expérimente, et par l'absence de l'opération de la fantaisie dont elle s'aperçoit, elle peut, dis-je, clairement inférer que la vision est intellectuelle. Il n'en est pas de même dans la vision intellectuelle qui est accompagnée de l'opération de la fantaisie; parce qu'on ne saurait découvrir, par l'expérience de l'acte, laquelle des deux a précédé, ou si cette vision a commencé dans l'entendement;

on peut néanmoins en avoir quelque probabilité par les principes que nous avons marqués.

58. Pour ce qui regarde les motifs qui rendent la révélation suffisamment croyable, auxquels l'on doit avoir recours pour la discerner, quand elle est obscure, et sans aucune des évidences dont nous avons parlé; ceux-ci peuvent être ou extérieurs, comme les miracles, etc., ou intérieurs, comme les sentiments, les affections et les autres opérations internes, qui accompagnent ou suivent la révélation. Nous ne traitons pas ici des premiers, puisque ceux-ci sont plutôt donnés afin que l'on croie les révélations faites à d'autres, qu'afin que l'âme discerne celles qu'elle reçoit. Nous ne traitons donc que des seconds, qui regardent en quelque manière le formel de la vision et de la révélation, parce qu'ils en sont les circonstances, et comme les parties de ce que l'âme sent en elle; et nous traitons ici de quelle manière l'on doit discerner les visions et les révélations, par ce qu'elles ont de formel, en quoi l'on doit prendre le soin que saint Bonaventure a recommandé, disant : *In omnibus revelationum vel visionum generibus, magna cautela habenda est, ne falsa pro veris, noxia pro salutaribus, exigua pro eximiis, et incerta pro certis recipiantur.*

59. Les saints et les docteurs mystiques remarquent divers sentiments intérieurs, par où l'âme peut discerner si les révélations qu'elle reçoit sont

de Dieu. Saint Augustin raconte de sa mère, sainte Monique, à l'égard des visions imaginaires qu'elle avait fréquemment, que les unes étaient de Dieu et les autres de son propre esprit, et qu'elle discernait celles qui étaient divines par une certaine saveur qu'elle y expérimentait : le saint ne déclare point la qualité de cette saveur, ni en quelle manière elle se faisait sentir; il dit seulement : *Nescio quo sapore.* Saint Grégoire le Grand avoue que les personnes saintes discernent les véritables révélations d'avec les illusions en cette saveur, et il l'appelle intime : *Sancti viri*, dit-il, *inter visiones atque revelationes ipsas, visionum voces aut imagines quodam intimo sapore discernunt, ut sciant, vel quid a bono spiritu percipiant, vel quid ab illusore patiantur;* et il dit en un autre endroit, que l'on goûte subtilement cette saveur qui accompagne les visions et les révélations divines, en une haute contemplation de la Vérité éternelle. Expliquant cette vision d'Élie, *Et post ignem sibilus auræ tenuis, et ibi Dominus* (1); il dit : *Quasi sibilum tenuis auræ percipimus, cum saporem incircumscriptæ veritatis contemplatione subita subtiliter degustamus :* où il met dans la lumière de la contemplation le goût de cette saveur distinguée. Saint Bernard est dans le même sentiment, le mettant dans la sagesse : *Gustum*, dit-il,

(1) III Reg., XIX, 12.

*qui fit in sapientia, quædam sequitur saporis dulcedo, quam in interiori sentiens anima, modo quodam singulari, quæ suscipit cuncta, discernit et dijudicat.* Saint Diodoque explique ce goût mental par lequel on aperçoit la saveur, et qu'il discerne par l'analogie à la connaissance que l'on reçoit de l'expérience que l'on a du sens du goût: *Sensus mentis est gustus perfectus, quo res discernuntur. Quemadmodum enim gustu, qui est sensus corporis, bona a malis sine errore, cum recte valemus, discernentes, ea, quæ sunt suavia, appetimus; sic mens nostra, cum cœperit integra sanitate, et in multa curarum vacuitate moveri, potest etiam divinam consolationem affatim sentire, et a contraria nunquam rapi. Ut enim corpus, cum terreni cibi suavitatem gustat, experientiam sensus habet ab errore liberam; sic mens, cum supra prudentiam carnis gloriatur, sentire potest sine errore Spiritus Sancti consolationem.* C'est par ces termes et par ces sortes de symboles, que les docteurs mystiques signifient ce don de discernement du propre esprit, que Dieu communique à ses saints prophètes, par lequel ils connaissent dans les visions et les révélations qu'ils ont, si elles sont divines ou non. Jean François Pic les a savamment réunis en ce qui suit: *Per intimam inspirationem, et per internum saporem quandoque exprimitur, et per experimentalem aliquando dulcedinem, perque divinam illustratio-*

*nem, interdum per utramque significatur : per sensum quoque minus sensibilem, per absconditum manna nonnunquam patefactum est, per donum quoque discretionis spirituum manifestatum.* Mais Jean Gerson les a tous réduits, selon la doctrine des Pères que nous avons cités, à deux seulement, savoir, à la saveur intime, et à l'illumination expérimentale : *Sapore quodam intimo*, dit-il, *et illuminatione quadam experimentali sentit homo differentias inter veras revelationes, et deceptorias illusiones.*

60. Il est difficile de déclarer en quoi consistent cette illumination expérimentale et cette saveur intime. Les plus savants et les plus expérimentés en la Mystique, disent que bien qu'ils aient su le sentir, ils ne savent pas le déclarer. Ce grand mystique Henri Harphius dit de l'illumination : *Apparitio quædam sequitur, vitam perfectam demonstrans: sed quomodo, vel quid sit in se, penitus est indicibile; quia nec aliqua potest ostendi similitudine, nec verbis, aut exemplis edoceri; sed ex Deo effluit, et in mente sublimiter elevata semel ostendit, quam dum contemplari spiritus appetit, subito sui modum amittit.* Saint Bernard dit de la saveur : *Nonnunquam, Domine, quasi clausis oculis ad te inhianti mittis mihi in os cordis, quod non licet mihi scire quid sit. Saporem quidem sentio, dulcem adeo et confortantem, ut si perficeretur in me, nihil ultra quærerem:*

*sed eum accipiens, nullo corporis visu, nullo animæ sensu, nullo spiritus intellectu advertere me permittis quid sit.* Et ne sachant point en quoi consistent cette illumination expérimentale et cette saveur intime, quoiqu'elles puissent servir de moyens pour discerner avec certitude à l'égard de ceux qui les ont véritablement ; le démon ou le propre esprit pouvant causer des sentiments qui y aient du rapport, on court risque de se tromper par ces idées générales d'illumination expérimentale et de saveur intime : et les savants ne pourront par ces mêmes idées former un jugement assuré. On ne doit pas douter que le démon et même le propre esprit ne puissent causer des sentiments qui aient, dans cette généralité, quelque rapport avec l'illumination et la saveur ; car, à l'égard de l'illumination, le démon, qui selon l'Apôtre (1) se transfigure en ange de lumière, en forme bien souvent une fantastique, à laquelle l'âme, si elle s'y laisse tromper, s'attache avec tant d'obstination, qu'il n'y a aucun moyen humain de la désabuser, comme on l'a vu par des expériences lamentables ; et même l'esprit humain étant fort appliqué à la considération de quelque chose, forme en soi cette lumière fantastique : *Celeritate mirabili, utpote spiritualis, intellectualis et rationalis,* comme a dit l'auteur du livre, *de Spiritu et Anima.* Et à

(1) II Ad Cor., xi, 14.

l'égard de la saveur ou douceur, le démon la représente aussi, selon cette remarque de saint Diodoque : *Quibusdam consolationibus, quæ bonæ videntur, animam consolatur, ut, ab illa molli et humida dulcedine relaxatam, lateat concubitus fraudulentus diaboli.*

C'est pour cela, que saint Bonaventure dit qu'il est toujours assuré de douter de cette saveur ou douceur : *De secunda spiritus ebrietate*, dit-il, *quæ consistit in quadam admirabilis dulcedine cordis, semper securum est dubitare; quia diabolus transfigurat se in angelum lucis, et consuevit aliquando similia procurare :* et le propre esprit représente aussi cette saveur, en manière que les imparfaits se trompent, selon cette remarque de Richard de Saint-Victor : *O quam frequenter imperfecti, et ignari gratiæ, moventur naturali alacritate, et moveri se arbitrantur spirituali consolatione.*

61. Il faut donc afin que, par la relation de cette illumination expérimentale et de cette saveur intime, les personnes savantes puissent faire un jugement prudent de la qualité de la révélation ; il faut, dis-je, qu'on les spécifie ou déclare en manière que l'on en ôte toute sorte d'équivoque. Il semble qu'on ne saurait par nos termes déclarer la propre qualité de ces sentiments; puisqu'ils sont, comme disent les mystiques, cette manne cachée, que nul ne connaît que celui qui la reçoit, comme le dit saint Jean

dans son Apocalypse (1), et saint Augustin explique : *Nisi qui accipit per experientiam, vel per revelationem* : et même celui qui la reçoit ne saurait déclarer avec propriété ce qu'il en sent, selon la remarque de saint Grégoire : *Rivuli spiritualium donorum in amantis mente, ita de cœlestibus subtiliter currunt, ut per eos carnis explicari non possint.* Ainsi, pour en former quelque idée distincte, par où nous nous puissions régler, il nous faut avoir recours aux termes communs de l'école, comme plus expressifs et précis, par lesquels on en puisse avoir quelque connaissance, en nous en servant avec un tempérament convenable. Et c'est ce que je ferai, me réglant sur la doctrine des saints.

62. J'établis en premier lieu, que tout l'extraordinaire que l'âme sent en élévation spirituelle, se réduit aux opérations de l'entendement et aux affections de la volonté. Cela paraît en ces deux puissances par la juste division des opérations de l'âme ; et c'est ce que saint Bernard enseigne, disant : *Duo sunt beatæ contemplationis excessus : in intellectu unus, alter in affectu; unus in lumine, alter in fervore; unus in agnitione, alter in devotione.* D'où le même saint réduit à la connaissance et à l'amour les effets de la révélation qui est faite par le Saint-Esprit : *Revelatio*, dit-il, *quæ per Spiritum San-*

(1) Apoc., II, 17.

*ctum fit, non solum illustrat ad agnitionem, sed etiam accendit ad amorem.* Selon ce fondement, l'illumination dont nous parlons, sera quelque opération sublime de l'entendement, auquel il appartient d'apercevoir la lumière et ce qui lui est manifesté en elle; et la saveur sera quelque tendre affection de la volonté, à laquelle il appartient de se complaire en ce que l'entendement aperçoit. L'illumination renferme deux opérations: l'une directe, qui est la connaissance des secrets que Dieu manifeste à l'âme; l'autre réfléchie, qui est la connaissance de toutes les opérations, tant de l'entendement que de la volonté, que l'âme exerce en cette élévation. L'affection savoureuse se distingue par la plus grande ou moindre excellence de la connaissance, qui est suivie de la noblesse de l'objet et de la pureté du motif. L'illumination directe peut être ou évidente ou obscure, comme nous avons dit; et elle peut être, ou purement intellectuelle, ou émanée de l'opération de la fantaisie: et étant claire et évidente, et outre cela puremeut intellectuelle, elle peut en quelque manière être appelée expérimentale, parce que par cette évidence claire l'on touche comme par expérience l'objet: de même la saveur ou affection savoureuse de la volonté, émanée de cette illumination si sublime, peut être appelée expérimentale, singulièrement si l'idée de la connaissance se trouvait identifiée en elle, comme on le peut in-

férer de ce que saint Bonaventure en dit : *Est notitia aliqua non intellectualis, sed affectualis, seu experimentalis;* et il dit ensuite, qu'elle est des personnes très-parfaites : *Et ista notitia experimentalis perfectissimorum est.* L'illumination réfléchie est proprement expérimentale, et elle peut être en deux manières ; l'une, par laquelle l'âme connaît évidemment non-seulement l'existence, mais encore la qualité et la nature de ces opérations qui sont surnaturelles, ou de Dieu comme de l'agent principal, ou purement intellectuelles, etc. L'autre est telle, que, bien que par elle l'âme ne connaisse point la qualité et la nature de ces opérations, elle connaît pourtant évidemment qu'elle les a et qu'elle touche par elles de tels objets ; connaissant aussi la manière de l'opération avec laquelle elle les touche ; en quelque façon comme nous connaissons ordinairement avec évidence et que nous expérimentons que nous croyons en Dieu et que nous l'aimons, quoique nous ne connaissions pas avec certitude si ces actes sont surnaturels, ou non. Et, bien que cette connaissance réfléchie soit communément naturelle, selon cette maxime : *Certissima cognitio animæ est eorum, quæ sunt in anima :* il est sûr, que la divine lumière la peut aider beaucoup, tant à l'égard de la promptitude de la connaissance, qu'à l'égard de l'attention à toutes les opérations, y ajoutant une plus grande clarté pour les distinguer ; et il semble

être assuré que Dieu opère régulièrement de la sorte envers les âmes auxquelles il communique ces lumières, selon cette remarque de saint Diodoque : *Non est dubitandum, quin mens, cum cœperit Divinum lumen in ea operari, tota fiat perspicua, ita ut lumen id, quod in se habet, abunde videat.* C'est tout ce que j'ai su expliquer de ces sentiments par nos termes.

63. Appliquant au sujet : Si les saints et les docteurs mystiques ont voulu signifier, par cette saveur intime et par cette illumination expérimentale, l'illumination directe et évidente dont nous avons parlé, ou la purement intellectuelle, et l'affection de la même qualité et éminence, qui en est émanée, avec une connaissance réfléchie et évidente (ou identifiée ou distincte) qui persuade qu'elles sont telles ; ou l'illumination réfléchie, expérimentale, expliquée de la première manière, il faut dire que ce discernement est l'évident que nous avons déclaré ; c'est pourquoi ces mêmes sentiments ne seront pas les motifs de crédibilité que nous cherchons pour discerner les révélations, quand elles sont privées de toutes ces évidences. S'ils ont voulu signifier une telle sorte d'illumination et d'affection, qu'elles soient privées de ces évidences, comme il est certain qu'ils ont établi ces sentiments, comme des moyens pour discerner avec certitude les véritables révélations d'avec les illusions, il doit con-

courir dans ces mêmes sentiments de telles circonstances, qu'elles fassent une suffisante crédibilité pour ce discernement assuré. Quelques auteurs, suivant l'opinion de Cajetan, qui accorde aux véritables prophètes ce discernement évident et cette connaissance claire de ce qui leur est révélé, et de ce que c'est Dieu qui le leur révèle; et il veut même que cette évidence ait été nécessaire, dans les premiers auxquels la doctrine de notre foi fut immédiatement révélée; ces auteurs, dis-je, croient qu'en cette illumination expérimentale et en cette faveur intime, la lumière et la connaissance évidente dont nous avons parlé, sont signifiées. Mais le Père Suarez et quelques autres, qui tiennent que cette évidence ne fut pas régulièrement accordée à tous les saints prophètes dans leurs révélations, ne sauraient être de cette opinion; car les saints et les docteurs mystiques mettent cette illumination et cette faveur comme fréquentes, dans les âmes saintes qui sont illustrées, et comme le moyen régulier et ordinaire de celles qui ont le discernement du propre esprit; ainsi il semble qu'il faille qu'ils les aient mises de la seconde manière, que nous avons expliquée. La plus autorisée sentence, que l'on prend de saint Augustin, et en laquelle s'accordent saint Thomas et Scot, est que Dieu communiqua en effet régulièrement cette lumière évidente à ses saints prophètes; et, nous conformant à cette sen-

tence, il n'y a nul inconvénient de dire, que maintenant Dieu la communique en effet à quelques saints ou à quelques âmes, qui lui sont singulièrement agréables. Et ce que le Père Suarez prouve fort bien, est que Dieu peut, sans cette lumière évidente qui oblige à la créance, assurer ses véritables prophètes de la vérité de ses révélations, leur proposant intérieurement des motifs de crédibilité, qui les leur rendent évidemment croyables. Et comme ces motifs intérieurs doivent être precisément réduits aux opérations de l'entendement et de la volonté, que l'âme sent dans cette élévation, et que les saints ont déclaré fort à propos ces mêmes motifs par l'illumination expérimentale et par la saveur intime, nous déclarerons, selon la doctrine des saints, les qualités que doivent avoir ces sentiments, pour rendre suffisamment croyable que la révélation soit divine.

64. Or il est sûr que, pour ce genre de discernement du propre esprit, que nous cherchons, il faut nécessairement avoir cette connaissance réfléchie ou expérimentale de toutes les opérations, tant de l'entendement que de la volonté, que l'âme exerce dans cette élévation à l'égard de leur existence, de l'intelligence des objets et de leur manière, ainsi que nous l'avons déclaré, soit que cette connaissance soit purement naturelle, ou qu'elle soit surnaturellement aidée par la divine lumière ; car les opéra-

tions, et la manière de ces mêmes opérations par laquelle on les expérimente, sont les circonstances de l'illumination directe et de la saveur, qui établissent le motif suffisant de croire que les révélations sont divines; et étant ensuite expérimentées, elles constituent cette illumination et cette saveur comme un moyen suffisant de les discerner d'avec les illusions. Voyons donc maintenant, selon la doctrine des saints, quelles sont ces circonstances.

65. Les circonstances, qui qualifient immédiatement divine l'illumination directe, qui est la révélation même ou l'intelligence de la vision, sont réduites par les mystiques à ce peu de mots : *Quod repente fit, et non est in potestate animæ eam non attendere, ac brevissima morula multa docet, et ad magna fortificat.* Elle se fait subitement; de sorte qu'elle s'attire l'attention et la volonté de telle manière, qu'il n'est pas au pouvoir de l'âme de n'y être attentive ; elle enseigne plusieurs choses en très peu de temps, et fortifie l'âme pour de grandes entreprises. Qu'elle se fasse subitement, nous avons marqué que saint Grégoire le dit : *Subita contemplatione;* et saint Laurent Justinien : *Repente verbi splendor irradians,* etc. Et c'est une marque qu'elle n'est point du propre esprit ; puisque étant faite subitement, elle se fait sans qu'il y précède l'application volontaire de l'imagination, qui la puisse représenter par sa véhémence. Qu'elle oblige à l'at-

tention, on le tire de saint Thomas; et le Père Suarez l'a exprimé, disant qu'elle prévient de telle sorte la volonté : *Quod non posset, etiam si vellet, ulla ratione avertere intellectum a consideratione, et quasi auditione divinorum.* D'où l'on infère qu'il y a une cause qui touche immédiatement l'âme et sa puissance intellective. Qu'elle enseigne plusieurs choses en peu de temps, Richard de Saint-Victor le dit : *Sub uno visionis radio ad innumera se diffundit;* et il semble certain que la nature humaine ne peut s'étendre sur tant de choses et les pénétrer en si peu de temps : *Sensus enim hominis,* dit saint Bonaventure, *per se pauca potest, et vix tenuiter cogitare. Sublevatus autem affectu superni luminis, tanto plura simul intuetur, quanto supra se sublimius elevatur.* Et que le démon ne soit point l'auteur de cette merveille, l'on en est persuadé par la sublimité, par la sainteté et par la pureté des choses qu'elle enseigne en ce peu de temps, lesquelles saint Denis, parlant de la divine lumière, a déclarées en cette manière : *Omnem mentem supra cœlestem implet lumine intellectibili; omnem autem ignorantiam et errorem, ex omnibus animis, in quibus est, ejicit, et ipsis omnibus lumen sanctum impertit, eorumque oculos mentales a caligine et ignorantia circumfusa repurgat, et liberat, et excitat.* La lumière divine remplit d'une illumination intellectuelle l'entendement élevé aux

choses célestes, chasse toute sorte d'ignorance de l'âme à laquelle elle est communiquée ; elle y dissipe toute sorte d'erreur ; elle lui communique une lumière sainte, qui enseigne le plus parfait sans mélange d'impureté ; elle purge les yeux de l'entendement des ténèbres que l'ignorance y avait causées ; elle délivre de tout mal, et excite à toute sorte de bien. Saint Laurent Justinien déclare encore plus expressément la sainteté, la pureté et la séparation de toute sorte de mal, qu'enseigne cette lumière, et la manière si divine avec laquelle elle l'enseigne ; et c'est par ces paroles : *Quam illustraverit mentem, videre facit laudabiliter, prudenter et discrete, et in ipsius lumen æterna intueri. Absque luce ista nemo sapiens : ubi ista, nullus indoctus, impudicus nullus, nemo vitiis deditus esse valet. Sobrietatem enim docet, et sapientiam, et justitiam, et virtutem. Hæc quippe educit, adducit, conducit ; educit de vitiis, adducit ad gratiam, conducit ad requiem.* Enfin les docteurs mystiques déclarent la force et l'efficace que l'illumination divine donne à l'âme pour entreprendre de grandes choses, se servant de ce texte de saint Paul (1) : *Vivus est sermo Dei, et efficax, et penetrabilior omni gladio ancipiti, et pertingens usque ad divisionem animæ et spiritus, compagumque et medulla-*

(1) Ad Hebr., IV, 12.

*rum*. Elle est vive et efficace par la forte instance qu'elle fait pour porter l'âme à aimer Dieu, à le servir et à lui obéir; elle est pénétrante, puisque, perçant dans le plus intime de l'âme, elle la divise de l'esprit, séparant les passions de l'homme animal d'avec les affections de l'homme spirituel, élevant celles-ci, et réprimant les autres, selon cette remarque de saint Laurent Justinien : *Concupiscentiæ motus, voluptatis affectus, animi fluctuationes, cordis hebetudines, innatas passiones, inolitas consuetudines, et cunctas interioris hominis inordinatas affectiones sub rationis contendit deprimere imperio*. L'efficace de cette lumière, qui éloigne de tout mal et fait embrasser toute sorte de bien avec tant de force, que l'âme en est comme résolue et en quelque façon obligée d'entreprendre une chose si grande, ne saurait être causée par la nature, ni représentée par le démon; car, bien que cet esprit rebelle sache introduire le désir de s'éloigner du mal ou de pratiquer le bien, s'en servant de moyen pour plonger dans le vice; une efficace si forte, que de fuir par elle toute sorte de mal et s'attacher à toute sorte de bien, n'est pas de son pouvoir, et ne s'accorde point avec sa malice : c'est pourquoi, si l'on trouve, dans la révélation qui est faite par cette lumière, une chose à laquelle la grâce ordinaire ne puisse point arriver, il semble certain que cette révélation est proprement divine. C'est pour ce

sujet que Richard de Saint-Victor, unissant l'enseignement et les effets de cette lumière, dit : *Divinus nuntius procul dubio est, per quem divinæ voluntatis beneplacitum cognoscimus, per quem ad æternorum cognitionem illuminamur, per quem ad æternorum desiderium inflammamur.*

66. Pour déclarer les circonstances et les qualités de la saveur discrétive, je remarque que toutes les puissances appétitives ont leur propre saveur, qui sont les opérations par lesquelles chacune touche l'objet qui lui est convenable. Saint Bonaventure, parlant de toutes les affections de l'âme, dit : *Omnes animæ affectiones suos habent proprios sapores, id est, motus sibi convenientes.* Les puissances appétitives sont ou sensibles, ou spirituelles ; les sensitives sont ou extérieures, ou intérieures : la seule volonté est spirituelle, laquelle, selon ses diverses affections de justice ou de commodité, reçoit diverses considérations. Les saveurs de ces puissances peuvent être ou ordinaires, selon le cours régulier des choses, ou extraordinaires, qui paraissent au-dessus de la nature, et au-dessus de l'ordre commun de la grâce. Les saveurs ordinaires des sens extérieurs sont assez connues : les extraordinaires sont celles que l'on sent, sans découvrir l'application naturelle d'une cause qui puisse les produire ; et celles-ci peuvent être divines, comme l'a remarqué saint Bonaventure : *Sunt etiam quædam*

*sensibiles dulcedines, et suavitatis experientiæ, quæ devotis quandoque infunduntur; ut mirabilis fragrantia odorum, ineffabilis suavitas saporum, et hymnidicæ melodiæ vocum et sonorum, et tactu perceptibiles experientiæ indicibilium suavitatum.* Les sens intérieurs ont avec proportion, en cette même forme, leurs saveurs ordinaires, et ils les peuvent avoir extraordinaires, et en sorte qu'elles soient divines en la manière que nous avons dit. La volonté peut avoir des saveurs ordinaires, comme l'explique le même docteur séraphique, disant : *Cum intellectus cœperit in agnitione veri dilatari, statim etiam gustus animæ, hoc est, interior affectus incipit quodam spirituali sapore in cognitis delectari.* Et elle les peut avoir extraordinaires, ou par tout ce que la consolation renferme de doux et d'admirable, qui peut l'être à un tel degré, que l'usage des sens en soit suspendu ou ôté; ou par les effets de quelque vision sublime de l'entendement, soit qu'elle soit cette contemplation que les mystiques appellent infuse, à cause qu'on ne la peut avoir par la grâce ordinaire, ou une vision si purement intellectuelle, que la fantaisie n'y coopère point. Et comme cette saveur de la volonté est une espèce de joie ou jouissance, comme nous l'enseigne saint Bernard, et que la joie naît de l'amour, selon la remarque de saint Thomas : *Ex eo, quod aliquid amamus, desideramus illud, si absit; gaudemus,*

*cum adest:* on doit, dans la saveur spirituelle, faire beaucoup d'attention à l'amour, pour savoir d'où naissent son objet, son motif et sa manière.

67. Ayant vu les diverses sortes de saveurs qu'il y a, on doit examiner quelle est la saveur discrétive des révélations, et quelles circonstances elle doit avoir pour l'être. Et en premier lieu, il est sûr qu'elle doit être extraordinaire; car celle que l'on peut avoir par les forces de notre nature ou de la grâce commune et ordinaire, ne saurait être un moyen de discerner la révélation de Dieu d'avec celle qui est du propre esprit humain, et qui vient d'une ardente dévotion, comme le déclare saint Bonaventure, disant que: *In hoc aliquando quidam devoti inveniuntur decepti, sicut et interna inspiratione.* Il est sûr aussi que la saveur sensible, quoiqu'elle soit fort extraordinaire, n'est pas néanmoins discrétive, puisque les saints appellent celle-ci intime; et la raison le persuade, parce que le démon peut causer ou représenter ces saveurs en la même manière qu'il représente les visions sensibles. C'est ce que le même Docteur Séraphique exprime, disant: *Sicut de visionibus et revelationibus, ita de hujusmodi sensibilibus experientiis est sentiendum, quod aliqui seducuntur in eis, putantes esse a Deo, quod forte phantastica deceptio est; et aliqui putant esse aliquid magni, quod nullius est meriti vel momenti; et aliqui extolluntur de tali-*

*bus apud se, et jactant se, quasi de singularis gratiæ sanctitate.* Cette raison persuade à l'égard de toute sorte de saveur sensible, soit extérieure ou intérieure. Or il faut conclure que la saveur discrétive doit être spirituelle, c'est-à-dire, une affection de la volonté, qui est une des puissances de l'âme, à laquelle appartient de goûter, selon cette remarque de saint Bonaventure : *Actum gustandi non habet intellectus, sed voluntas.* Et, laissant la saveur que l'on reçoit de la vision purement intellectuelle, connue si évidemment pour telle, qu'elle servirait d'évidence *in attestante*, dont nous avons parlé, nous devons regarder les qualités qui sont requises en celle dont la connaissance n'a aucune évidence, ni de la pure intellectualité, ni de la surnaturalité de ces actes : et il ne suffit pas que cette saveur de la volonté soit extraordinaire par rapport à ce que la consolation a de doux, d'admirable et d'insinuant ; parce que le docteur séraphique, Père de la mystique, tant par son érudition que par son expérience, décrit une certaine saveur si douce, que *nimia dulcedine replet cor ;* émanée d'un si bon endroit, que *venit per contemplationis quietem ;* si insinuante, que *in tantum abundat hæc dulcedo in corde, ut redundet ad omnia membra abunde, adeo ut totus sibi, tam interius quam exterius mellifluus videatur ;* si admirable, *ut saporem generet.* Et avec tout cela, il dit que *de hac admi-*

*rabili dulcedine cordis, semper securum est dubitare; quia diabolus transfigurat se in angelum lucis, et consuevit similia procurare.* Et c'est avec raison, parce que le démon peut émouvoir les esprits et les humeurs, et altérer les organes des sens avec une telle adresse, qu'introduisant diverses opérations fantastiques, qui sont suivies de connaissances et de propositions différentes, par lesquelles la volonté se laisse souvent fasciner et remplir de diverses affections, il représente ces merveilles, Dieu le lui permettant. C'est pour ce sujet que saint Diodoque, pour éviter la tromperie qu'il peut y avoir dans le goût de ces douceurs, donne cette règle; savoir, que la personne spirituelle doit prendre garde que la grâce de Dieu habite dans le profond de l'entendement, et que le venin du démon demeure autour du fond du cœur : *Nemo enim potest*, dit-il, *divinam gustare suavitatem, aut amarum dæmonis sensum experiri, nisi sibi persuaserit, gratiam quidem Dei in profundo mentis habitare, malos vero dæmones circum fundum cordis commorari. Quod quidem vellent dæmones, ut nunquam apud homines crederetur; ne cum mens hoc perfecte cognosceret, recordatione Dei se adversus eos armaret.* Pour bien comprendre cette règle admirable de saint Diodoque, il faut remarquer avec saint Bernard, que l'on entend par *cœur* l'assemblage de toutes les affections de la volonté :

*Totam sibi vindicat voluntatem;* et *l'entendement*, dont l'étymologie se prend de ce qu'il *eminet in anima*, est cette force ou faculté sublime de l'âme, par laquelle on s'attache à Dieu, et on en jouit : *Est enim mens vis quædam animæ,* dit saint Bernard, *qua inhæremus Deo, et fruimur.* Et il ajoute : *Fruitio autem hæc in sapore quodam divino est:* Cette jouissance consiste en une saveur divine, et la saveur est la jouissance même. Cela supposé, la règle est que l'on doit regarder où se trouve la saveur, et si elle est dans le cœur ou dans l'entendement. On le découvre en considérant l'objet de la joie; et comme la joie naît de l'amour, l'on doit savoir de quel amour elle provient. Si la joie est purement de Dieu et en Dieu, causée de l'amour de sa bonté et émanée de la contemplation de sa beauté infinie, elle est dans le profond de l'entendement, comme on le voit par sa description; et c'est là la saveur assurée que saint Bernard a déclarée dans un autre endroit, disant : *Delectatur de Deo in Deum, cum ejus decorem contemplatur. O quam jucundum sentitur!* Si la joie n'est pas purement de Dieu ou en Dieu, mais de quelque autre objet pour lequel l'âme ait quelque attachement, elle est dans le cœur, et alors il y faut bien prendre garde, parce que le venin de la tromperie se trouve autour de ce commun assemblage; et souvent cette joie est dangereusement introduite, ou

par la vanité du propre esprit, selon la remarque de saint Bonaventure, qui dit sur ce sujet : *Sæpe etiam cum pro vana gloria quis optat gratiam bene prædicandi, vel prophetandi, vel miracula faciendi, vel aliud unde mirandus videtur agendi, cor delusum hujusmodi phantasmatibus hilarescit, et in vanam affectionem pinguescit :* ou par la malice du démon, comme le dit le même saint en un autre endroit : *Vellet enim, quod homo superbiret, et se aliquid reputaret, ut talibus deliciis frueretur, et ibidem quiesceret, et sic averteretur a Deo.* Et le même docteur séraphique, se conformant à la doctrine de saint Diodoque, dit que le moyen de remédier à ce mal et de discerner cette saveur du cœur, est de la réduire à l'entendement, mettant et dirigeant toute sa vue et toute son affection à Dieu, et ne se réjouissant qu'en Dieu : de sorte que si la saveur est de Dieu, elle s'insinuera toujours plus ; et si elle est du démon, elle cessera, ou du moins elle s'affaiblira : *Et ideo*, dit-il, *cum summa diligentia attendendum est, ut quandocumque acciderit talis delectatio, aciem mentis in Deum dirigas, nec ab illo cor tuum discedat : et si delectari oporteat, solum delecteris in Deum. Tunc, si a Deo esset illa dulcedo, deberet intendi; si a diabolo, deberet privari, aut saltem remitti.*

68. Or la saveur discrétive qui qualifie divines les révélations, est une joie ou douceur spirituelle

et extraordinaire purement de Dieu et en Dieu, émanée de l'amour divin dans la contemplation de sa beauté. C'est pour cela que saint Grégoire dit que l'âme jouissant de cette douceur intérieure, s'embrase de l'amour divin, et tâche de s'élever au-dessus d'elle, pour arriver à l'objet de son amour, qu'elle contemple au-dessus d'elle-même : *Cum internam dulcedinem degustat*, dit-il, *amore æstuat, ire supra semetipsam nititur*. Mais comme il arrive, selon la remarque de Gerson, qu'une passion d'un amour vain et charnel se couvre bien souvent des apparences de l'amour divin, et qu'elle en représente les douceurs, l'on doit bien prendre garde s'il se mêle quelque chose de turbulent et de charnel dans l'élévation en laquelle on expérimente la douceur, car alors, dit saint Diodoque, elle serait du démon : *Sin autem ullam prorsus dubitationem, aut fœdam aliquam cogitationem mens in illa gratiæ operatione concipiat, quamvis sancto nomine Jesu usa sit ad propulsandum malum, et non magis ad amorem tantum Dei incendendum, sciendum est, consolationem illam falsa specie lætitiæ a fallace dæmone proficisci.* C'est pour cela que saint Bonaventure regarde comme suspecte la douceur spirituelle qui est suivie de quelque impureté sensible, quoiqu'il n'y ait aucun péché du côté de celui qui la souffre. L'amour, et la joie qui naît de cet amour, seraient certainement divins, s'ils se

trouvaient dans cette sublime perfection que décrit le même docteur séraphique : *Ita inhærere Deo, ut tota anima, cum omnibus potentiis suis et viribus in Deum collecta, unus fiat spiritus cum eo : ut nihil meminerit nisi Deum, nihil sentiat, vel intelligat nisi Deum, et omnes affectus in amoris gaudio uniti, in sola conditoris fruitione suaviter quiescant.* Si quelqu'un se trouvait dans l'élévation si uni à Dieu, que toute son âme fût recueillie en Dieu, et qu'elle devînt avec toutes ses puissances et toutes ses forces un même esprit avec lui, de sorte qu'elle ne se souvînt que de Dieu, qu'elle ne considérât que Dieu, et que toutes ses affections, unies en la joie de l'amour, ne reposassent qu'en la jouissance de leur auteur; celui-là, dis-je, aurait sans doute la saveur discrétive, qui naîtrait de la véritable charité. Mais, comme tous n'arrivent pas à la sublimité de cette perfection, ou qu'ils ne reçoivent pas toujours les révélations dans cette sublimité, saint Bernard a marqué les effets par lesquels l'on connaît le plus souvent que l'excès affectif naît de la douceur du divin amour, disant : *Pius sane affectus, et pectus amore calens, et sanctæ devotionis infusio, etiam et vehementi spiritus repletus zelo, non plane aliunde, quam e cella vinaria reportantur :* la pieuse affection, le cœur enflammé d'amour, l'infusion de la sainte dévotion, l'esprit rempli d'un ardent zèle, que l'on sent dans l'excès

affectif, il est sûr que tout cela ne peut sortir que du cellier de l'excellent vin de la charité.

68. Saint Bonaventure remarque que la raison pourquoi Dieu permet que le démon trompe, par des douceurs extraordinaires, certaines personnes contemplatives que l'on croit spirituelles, est l'orgueil, qu'elles conçoivent imprudemment dans leur vie spirituelle : *Quia aliqui contemplativi aliquando de se nimis præsumunt, aliosque contemnunt, et credunt se Deo esse proximos, cum tamen sint per superbiam ab eo nimis elongati : ideo diabolus, pater superbiæ, hanc potestatem in eos accipit, ut talibus deliciis illos decipere possit.* Avoir bonne opinion de soi ; mépriser les autres ; s'imaginer d'être quelque chose, n'étant rien ; se persuader d'être fort proche de Dieu, en étant fort éloigné par l'orgueil, tout cela est cause que le démon, père de cet orgueil, auquel on s'est conformé, ait pouvoir de tromper si aveuglément ces sortes de personnes par de fausses douceurs, qu'elles ne sauraient discerner leur mal, pas même par les moyens que nous avons marqués.

C'est pour ce sujet que les saints et les docteurs mystiques donnent, comme un remède très-assuré parmi des écueils si dangereux, sur toutes les autres marques celle qui est opposée à l'orgueil. Et celle-ci est la véritable humilité, qui en est le fondement et qui les assure toutes. L'humilité et l'orgueil, dit saint Grégoire le Grand, sont les deux qualités oppo-

sées, qui divisent deux royaumes bien différents, savoir, celui de Jésus-Christ, et celui de Satan. Nous connaissons clairement par elles ceux qui sont de l'un ou de l'autre empire. La marque des réprouvés est l'orgueil; celle des prédestinés, l'humilité : il ne faut que connaître laquelle des deux devises l'on porte, pour découvrir sous quel roi l'on combat : *Quia igitur Redemptor noster*, dit ce grand saint, *corda regit humilium, et Leviathan iste rex dicitur superborum, aperte cognoscimus, quod evidentissimum reproborum signum superbia est; at contra, humilitas electorum. Cum ergo, quam quisque habeat, cognoscitur, sub quo rege militet, invenitur.* Ce sont là les qualités des fruits, par lesquels le Seigneur nous enseigne à discerner les faux prophètes d'avec les véritables. *Unusquisque enim*, poursuit le même saint, *quasi quemdam titulum portat operis, qui facile ostendat, sub cujus serviat potestate rectoris : unde et per Evangelium dicitur : A fructibus eorum cognoscetis eos.* Afin donc que les membres de Satan ne nous trompassent point, même par leurs merveilles, le Seigneur nous a donné cette marque évidente pour les connaître, disant : que le démon est le roi de tous les enfants d'orgueil : *Ne igitur nos, Leviathan istius membra, vel mira faciendo, fallerent, apertum signum, quo deprehendi valeant, demonstravit, dicens : Ipse est rex super universos filios superbiæ.* Cette marque ne trompe

jamais : car, bien que les hypocrites se couvrent quelquefois des apparences de l'humilité, ils ne sauraient se cacher en tout; puisque l'orgueil est d'une telle qualité, qu'il ne peut demeurer longtemps couvert; et si dans une action il se cache, il se manifeste par une autre : *Qui etsi aliquando fictam speciem humilitatis assumunt, se ipsos tamen celare in omnibus nequaquam possunt; quia eorum superbia diu latere non sustinens, cum ex illa tegitur, ex alia actione denudatur*. On connaît donc les soldats du roi de l'humilité en leur devise : ils sont toujours sur leurs gardes, et circonspects en tout; ils résistent sans cesse aux mouvements de la vanité; leur plus grand soin dans les combats, est de se préserver des blessures de leur propre estime, et de conserver en eux-mêmes l'humilité : *Qui vero sub Rege humilitatis militant*, conclut saint Gregoire, *semper pavidi, atque ex omni latere circumspecti, adversus jacula elationis pugnant, et quasi contra venientes ictus, solum magis in suo corpore oculum custodiunt, dum in semetipsis principaliter humilitatem tuentur*. A peine trouvera-t-on un saint qui ne porte cette marque comme un asile assuré contre toutes les tromperies du démon. Ce qui arriva à saint Antoine abbé nous doit suffire. Il lui fut représenté en une vision tous les piéges que l'ennemi avait tendus sur la terre. Alors le saint dit en soupirant : Qui passera tant de périls sans se perdre? Et il entendit une voix qui lui

dit : ***Humilitas sola pertransit*** : La seule humilité passe sur tous avec sûreté.

70. C'est de là que le savant et expérimenté Gerson dit : ***Hoc est primum, et præcipuum signum inter signa, monetæ spiritualis discretivum. Monitiones omnes itaque intrinsecæ, omnis revelatio, omne miraculum, omnis amor extaticus, omnis contemplatio, omnis raptus, omnis denique nostra interior, exteriorque operatio, si humilitas præcedit, et comitetur, et sequatur, si nihil eam perimens misceatur, crede mihi, signum habent, quod a Deo sunt, aut a bono ejus Angelo : nec falleris*** : C'est, dit-il, la première et la principale marque entre toutes les autres, par laquelle on discerne la monnaie spirituelle. Si l'humilité précède, accompagne et suit tous les avis intérieurs que vous recevez, toutes vos révélations, tous vos miracles, tout votre amour extatique, toutes vos contemplations, tous vos ravissements, enfin toutes vos opérations intérieures et extérieures, soyez persuadé que c'est une marque que tout cela est de Dieu ou de son saint ange; que vous ne vous trompez pas, et que vous n'êtes point trompé. Ce docteur est si fort assuré de cette marque de l'humilité, qu'il dit que si on la découvrait parfaitement, il serait inutile d'en chercher d'autres; puisque, par l'humilité et par l'orgueil, on distingue suffisamment la bonne monnaie des véritables opérations spirituelles d'avec la fausse monnaie des illu-

sions : *Humilitatis ergo signum*, dit-il, *si perfecte nosceretur, frustra multiplicarentur alia, quoniam superbia et humilitas numisma spiritualium operationum sufficienter condistinguunt*. Afin donc que l'on connaisse si l'humilité qui précède, accompagne et suit les choses extraordinaires de l'esprit est véritable, je mettrai ici les principales opérations avec lesquelles on l'exerce. Je ne parle que des opérations intérieures que l'âme expérimente dans l'élévation, puisque nous ne traitons ici que de l'intérieur qui qualifie les révélations.

71. Or la première opération est le mépris que l'âme a pour soi-même, s'anéantissant en la présence de Dieu, et connaissant véritablement son néant. C'est celle que saint Grégoire le Grand nous enseigne, quand il dit : *Sancti viri, dum Divinitatis arcana audiunt, quanto magis contemplando proficiunt, tanto magis despiciendo quod sunt, aut nihil, aut prope nihil se esse cognoscunt*. Lorsque les personnes saintes, dit-il, entendent les secrets de la Divinité, plus elles s'avancent dans la contemplation, plus elles se méprisent, et connaissent avec plus de clarté qu'elles ne sont rien ou presque rien. La seconde est la vive connaissance que la plus grande lumière cause en l'âme, de ses propres péchés; et par cette lumière elle connaît dans l'élévation la perfection divine; d'où il s'ensuit qu'elle se reprend avec sévérité de ses péchés, et qu'elle en a

une véritable contrition. Job (1) nous donne un illustre témoignage de celle-ci, lorsqu'ayant dit à Dieu dans une occasion, en laquelle sa divine Majesté lui fut manifestée davantage : *Auditu auris audivi te, nunc autem oculus meus videt te :* Mon oreille auparavant vous avait entendu, mais maintenant je vous vois de mes propres yeux ; il poursuit : *Idcirco ipse me reprehendo, et ago pœnitentiam in favilla et cinere :* C'est pourquoi, dit-il, ayant connu mes péchés à la plus grande lumière de votre Être divin, je m'en accuse moi-même, et j'en fais pénitence dans la poussière et dans la cendre. C'est le sentiment de saint Grégoire : *Quanto magis gratiæ lumen percipit, tanto amplius reprehensibilem se esse cognoscit.* La lumière divine est si fidèle, que, ne tendant qu'à perfectionner l'âme, plus elle s'y augmente, plus elle la reprend, la corrigeant de ses plus petites fautes, afin qu'elle se perfectionne et qu'elle s'humilie en même temps. Richard de Saint-Victor dit sur ce sujet, que plus l'âme est illuminée, plus elle connaît ses défauts ; et que plus elle est parfaite, plus elle s'abaisse, condamnant en elle-même les plus petites fautes, auxquelles elle ne prenait pas garde auparavant : *Plus illuminata,* dit-il, *plus defectus suos cognoscit; et melior facta plus sibi vilescit. Damnat tunc parvos defectus, quos*

(1) Job, XLII, 5.

*prius tolerabat.* Cette seconde opération de l'humilité est suivie de la troisième opération, qui est la sainte crainte; car quand la lumière est divine, l'âme se trouvant dans cette élévation, à mesure qu'elle fait une plus grande estime des choses éternelles et divines, par la plus grande connaissance qu'elle en a, connaissant sa faiblesse et ses péchés, elle craint toujours plus de les perdre par ses actions temporelles : et comme plus elle connaît la perfection divine, plus elle découvre en elle ce qui n'est pas conforme à cette première règle, même à l'égard de plusieurs choses qu'elle ne découvrait pas auparavant, et qui lui semblaient innocentes, elle en est dans une plus grande humiliation : de sorte que le progrès même l'abat, l'élévation la rend plus humble, et l'illumination, plus timide. C'est la remarque du même saint Grégoire, qui dit : *Humana mens, quo altius elevata, quæ sunt æterna considerat, eo de factis temporalibus gravius tremefacta formidat : quia tanto se ream verius cernit, quanto se ab illo lumine, quod super se intermicat, discrepasse conspicit : sicque fit, ut illuminata plus metuat, quia magis aspicit a veritatis regula per quanta discordat : eamque suus ipse profectus quatit, quæ prius quasi secura nihil videbat.* Mais comme le démon introduit quelquefois la crainte pour y mêler quelque désespoir ou tristesse, selon la remarque de saint Jean Climaque, qui parlant de la crainte, que les

visions causent ordinairement, dit : *Quod si desperatio conturbat, istud a dæmonibus est;* le même saint Grégoire remarque aussi, que si la lumière est divine, la crainte anime l'espérance, et que plus l'esprit se trouve timide, l'espérance se porte avec plus de courage à entreprendre de plus grandes choses : *Quoties nobis cælestia demonstrantur,* dit-il, *spiritus quidem pavore se concutit, sed tamen spes præsumit : inde namque spes ad majora se erigit, unde turbatur spiritus.* C'est pour cela que saint Bernard nous enseigne, que la même lumière divine, qui trouble, intimide et reprend au commencement, à l'instant vivifie, adoucit, enflamme, illumine et purifie : *Primum quidem sonans, in auribus animæ vox divina conturbat, terret, dijudicatque; sed continuo vivificat, liquefacit, calefacit, illuminat, mundat,* dit-il. La dernière opération de l'humilité, est celle avec laquelle l'âme se regarde soi-même, en comparaison de son prochain. Celle-ci, dit Gerson, est une très-sage simplicité, par laquelle l'âme se méfiant de soi-même, ne s'élève au-dessus de personne; elle est docile aux instructions, soumise à la correction; elle ne pense mal de personne, ne s'irrite point contre son prochain, dispose toute chose avec douceur : *Hanc sapientissimam, ut sic loquar, insipientiam,* dit-il, *quæ sibi de se diffidit, et quæ nemini se proponit, quæ idcirco sensibilis est, et nemini detrahens, aut indignans,*

*disponit omnia suaviter*, etc. Et il poursuit en prouvant que cette véritable humilité ne saurait avoir que Dieu pour auteur principal.

72. Ce sont là les motifs internes de crédibilité qui, selon la doctrine des Pères et des docteurs mystiques que j'ai pu rassembler, peuvent être proposés à l'âme dans les révélations divines qu'elle recoit. Il est sûr que tous les sentiments, toutes les affections et toutes les opérations que nous avons marquées, peuvent concourir ensemble pour qualifier la vision ou révélation divine. Il n'y en a aucune en laquelle l'âme, aidée surnaturellement de la lumière divine en la manière que nous avons dite, ne puisse distinctement les expérimenter en elle-même. Et il semble que l'on doit être persuadé que tous ces motifs, joints ensemble et expérimentés en la forme que nous avons marquée, rendraient évidemment croyable la révélation à l'âme qui la recevrait, et l'expérimenterait de la sorte; car d'un côté il est manifeste, comme le marque le Père Suarez, que Dieu peut proposer, avec une évidente crédibilité, à l'âme la révélation privée et obscure qu'il lui communique ; et le même docteur prouve par plusieurs textes de la sacrée Écriture, que sa divine Majesté l'a proposée plusieurs fois de la sorte à ses saints; et il infère de ces textes, que les motifs avec lesquels le Seigneur la proposait et qui la rendaient évidemment croyable, étaient intérieurs dans l'âme; et le même Suarez le suppose

en d'autres endroits : d'un autre côté, il semble qu'on ne saurait trouver des motifs intérieurs de crédibilité plus pressants que ceux que nous avons proposés. On allègue qu'on ne peut prudemment être persuadé, que Dieu avec tant de signes de crédibilité, qui, selon la doctrine reçue des saints et des docteurs de son Église, ne peuvent avoir que sa divine Majesté pour auteur principal, permît que les âmes, qui désirent sincèrement de n'agréer qu'à lui seul, fussent trompées sous prétexte d'être enseignées par sa divine Majesté. Je laisse au jugement des savants à décider, si tous ces motifs intérieurs sont nécessaires pour rendre la révélation évidemment croyable à l'âme qui la reçoit, ou si quelques-uns seulement suffisent pour cela. Le Père Suarez dit que l'inspiration interne peut rendre la révélation suffisamment croyable, pour la croire avec foi divine, ou du moins qu'elle perfectionne la crédibilité suffisante, quand les motifs ou la proposition externe ne suffisent point; et il dit que c'est ce qui arriva au père de Jean-Baptiste, dans la révélation qu'il eut de la naissance de son fils. Le même Suarez enseigne aussi que l'on peut expérimenter en soi les mouvements divins, qui préparent l'âme pour l'habitude de la foi, et qui accompagnent quelquefois cette habitude; et que l'on peut par leurs effets conjecturer avec beaucoup de véhémence, qu'ils sont divins et du bon esprit.

73. La révélation divine et privée étant proposée

à l'âme, qui la reçoit comme évidemment croyable, il est sûr que non-seulement elle peut avec prudence, mais doit croire avec certitude et sans hésiter, qu'elle est divine, et que ce qui lui est manifesté par cette même révélation est une vérité infaillible. D'où Richard de Saint-Victor, parlant des révélations divines qui sont proposées à l'âme, avec une crédibilité évidente, dit : *Quod in Dei lumine cernimus, quod ex ejus revelatione cognoscimus, tanta certitudinis fiducia tenemus, ut nullo super hoc ambiguitatis ancipiti pulsari possimus.* Si la révélation est proposée à l'âme comme évidemment croyable, alors la proposition de sa crédibilité sera plus ou moins probable, selon le nombre et la qualité des motifs et des signes avec lesquels elle lui est proposée, et qu'elle expérimentera en soi; et par conséquent elle pourra croire probablement que la révélation est divine, et y ajouter créance, non ferme ni assurée, mais qui correspondra à la probabilité, avec laquelle la révélation lui est proposée croyable. Par ces moyens, l'âme peut discerner si les visions ou révélations qu'elle reçoit sont de Dieu, ou si elles ne le sont pas.

74. Mais comme la personne qui a reçu ces visions ou révélations doit manifester de quel genre elles ont été, ou en quelle manière elle les a eues, aussi bien que les affections et les effets qu'elle a sentis alors en son âme, afin que par la voie de la doctrine

et par le moyen de ce qu'elles ont de formel, les savants à qui on les communique puissent juger si elles ont été divines ou non, il y a là une autre difficulté : car il peut arriver que, bien que cette personne ait une connaissance suffisante de tout ce qui s'est passé dans son intérieur, pour ne pas se tromper elle-même, prenant le certain pour le douteux, ou le douteux pour le certain; elle n'aura pas néanmoins les termes nécessaires pour se déclarer, ni l'usage de ces mêmes termes, par lesquels les savants signifient et distinguent ces actes intérieurs et mystiques. C'est la remarque de notre vénérable Père André de Guadaloupe, qui dit : *Alii nequeunt explanare, nec loqui, quæ in revelatione acceperunt :* et on le tire de Richard de Saint-Victor, qui dit que la révélation divine est quelquefois communiquée de telle sorte : *Ut quis mysterii declarationem, quam per intelligentiam videt, sermone explicare, et quasi in apertam lucem proferre non valet;* et d'autres fois en telle forme, *Ut perspicua demonstratione aliis etiam declarare possimus;* et l'illustre maîtresse dans les choses spirituelles, sainte Thérèse de Jésus, dit par ces paroles, qu'il lui en arriva en quelques occasions de même : « J'ai passé un long temps pen-
« dant lequel je lisais plusieurs choses dont je ne
« comprenais rien, et il m'est arrivé plusieurs fois
« que, bien que Dieu m'en donnât l'intelligence,
« je ne trouvais point de termes pour le déclarer ;

« ce qui me mettait dans de grandes peines. Quand « sa divine Majesté le veut, dans un instant elle « enseigne toute chose. » Les savants peuvent dans ce cas bien souvent se méprendre, à l'égard de la qualité des visions que cette personne a reçues, sans qu'elle prétende tromper, et sans qu'elle soit trompée, seulement à cause qu'elle n'aura pas les termes propres pour s'expliquer, et qu'elle ne saura pas bien se servir des communs. Mais si la personne, qui a reçu les visions ou révélations, a non-seulement les termes propres par lesquels les savants signifient ces secrets intérieurs, les distinguant clairement par leurs différences, mais encore le bon usage de ces termes, et la connaissance explicite des actes et des affections intérieures, en tout ce que l'on signifie par ces actes et par ces affections ; il est sûr que si cette personne manifeste sincèrement, et sans prétendre tromper, ce qui s'est passé dans son intérieur par ces termes, l'on peut alors faire un jugement prudent de ses visions et de ses révélations, par la doctrine des saints et des docteurs mystiques que nous avons marquée.

## § X

75. Descendant de ces choses générales à la preuve particulière, que l'on prend de ce que les visions

et les révélations ont de formel, pour persuader que celles qu'a eues la vénérable mère Marie de Jésus, à l'égard de ce qu'elle a écrit dans cette histoire, ont été véritablement divines, je commencerai par ces dernières choses que je viens de dire. Il est évident, que celle qui a écrit cet ouvrage a eu les termes les plus propres que les savants aient trouvés pour signifier, distinguer et déclarer les visions et les révélations divines, leurs genres, leurs qualités, leurs effets et les affections intérieures qu'elles excitent. On découvre clairement cette vérité dans toute cette histoire, et l'on voit en tout ce qu'elle renferme, qu'il n'y a point de délicatesse mystique qu'elle n'y soit déclarée par des termes très-propres; singulièrement dans le chap. 14 du liv. II de la 1^re^ partie, où la vénérable Mère déclare, avec les termes les plus propres des deux théologies scolastique et mystique, les qualités, les différences, les dispositions et les effets de toutes sortes de visions divines. D'où l'on infère d'une manière indubitable, que l'exception de ne savoir pas s'expliquer ne peut avoir lieu dans le témoignage, que donne la vénérable Mère, des qualités et des effets des visions et des révélations qu'elle a eues des choses qu'elle écrit dans cette histoire.

76. Que ce témoignage ne souffre non plus l'exception de se tromper en la connaissance du genre, des qualités et des effets de ces révélations, on le

prouve par ce même témoignage. La même vénérable Mère le donne principalement dans le chapitre 2 du livre I de cette histoire, où elle déclare de quelle manière le Seigneur manifestait à son âme les mystères et la vie de la Reine du ciel, afin qu'elle les écrivît. Or, elle déclare en premier lieu dans ce chapitre, en quel état Dieu la mit pour lui communiquer ces faveurs ; et ce fut de lui ôter tout ce qui regardait l'extérieur et qui était sujet au danger, et de la mettre dans une voie cachée, claire, véritable et pure. « Dès lors, dit-elle, j'a-« perçus un grand changement, et un état fort « spiritualisé dans mon intérieur. » Ensuite elle déclare les visions et les révélations de cet état, où les mystères et la vie de la Mère de Dieu lui étaient manifestés. Pour ce qui regarde leur substance, elle déclare que les fréquentes étaient purement intellectuelles ; les unes très-sublimes, dans lesquelles le Seigneur lui manifestait ses attributs et ses perfections avec tant de clarté, qu'il n'y avait entre deux que le voile des espèces intellectuelles et abstractives, qui lui était comme un clair nuage à travers lequel elle les connaissait ; et dans ces très-hautes visions elle voyait en Dieu les mystères secrets et les autres objets qui lui étaient révélés, selon que c'était sa sainte volonté de les lui manifester. Les autres étaient plus inférieures, dans lesquelles elle voyait la Mère de Dieu et les saints anges en eux-

mêmes, et ceux-ci, aussi bien que leur Reine, l'illuminaient et lui parlaient intellectuellement, en la manière que les anges illuminent et se font entendre les uns des autres. Toutes ces visions, dit-elle, étaient claires, mais les unes plus que les autres. Et, comme elles n'étaient pas toujours dans cette élévation, elle dit dans le nombre 19 : « Il y a un état « inférieur à celui dont je viens de parler, qui est « ordinaire à l'âme, dans lequel j'avais l'usage de « l'essentiel et de l'habitude de cette lumière, mais « non pas de toute sa clarté. » Et ayant déclaré la qualité et les effets de cette même lumière, elle conclut dans le nombre 25. « J'ai rarement dans ces « sortes de temps et d'états des visions corporelles, « mais j'y reçois quelques visions imaginaires : et « celles-ci sont fort inférieures aux autres, dont « je viens de parler, qui sont bien plus élevées, « plus spirituelles et plus intellectuelles. » C'est ce qu'elle déclare de la substance et de la qualité des visions qu'elle avait.

77. A l'égard de la réflexion qu'elle y faisait, on la découvre en premier lieu, par le récit qu'elle fait du discernement qu'elle avait de leurs genres, discernant avec beaucoup de distinction celles qui étaient intellectuelles d'avec celles qui ne l'étaient pas, et connaissant le degré ou les degrés de supériorité qu'elles avaient les unes sur les autres. Elle ne dit point si cette connaissance était évidente ou

claire ; il semble pourtant qu'elle persuade qu'elle le fût dans les visions intellectuelles, puisqu'elle fait connaître que dans la même vision, et avec la même lumière, elle connaissait ces différences. Dans le nombre 23, parlant de la vision des créatures en Dieu, elle dit que « l'on y connaît que la vue ou « connaissance du même Seigneur est plus éle- « vée, etc. » Et dans le nombre 22, parlant de la vision des anges en eux-mêmes, elle dit : « Il me « faut descendre quelques degrés plus bas, et je « m'en aperçois. » On découvre en second lieu, par ce même récit, qu'elle était persuadée que toutes ces visions et ces révélations étaient véritablement divines, sans que l'on s'aperçoive qu'elle en doutât. A l'égard de la qualité de cette persuasion, parlant de ces visions très-élevées et des révélations qu'elle y avait, elle dit dans le nombre 15 : « Et l'on con- « naît le Seigneur avec tant de clarté et de certi- « tude, qu'elle ne laisse aucun doute de ce qu'on « y découvre ; au contraire elle persuade et assure « que c'est Dieu qui est présent, et elle fait mieux « entendre tout ce que sa Majesté dit. » Et dans le nombre 18, ayant déclaré que ces visions étaient en substance surnaturelles, elle dit : « Et on con- « naît cela dans cet état avec la même certitude que « nous croyons ou connaissons les autres choses « divines : » d'où il semble qu'elle déclare que le jugement qu'elle faisait que ces visions fussent sur-

naturelles et divines était évident, et par conséquent que les révélations qu'elle y recevait avaient l'évidence *in attestante.* Parlant des autres visions intellectuelles par lesquelles elle connaissait la Mère de Dieu et les anges en eux-mêmes, elle dit dans le nombre 24 : « J'y aperçois et j'y connais de quelle « manière l'on m'y enseigne, l'on m'y parle et l'on « m'y éclaire; qui est à peu près de la façon que les « anges se communiquent et se parlent entre eux, « et comme ces esprits supérieurs éclairent et informent leurs inférieurs. Le Seigneur distribue cette « lumière comme cause première; mais celle dont « la très-sainte Vierge participe, et dont elle jouit « avec une si grande plénitude, il la communique « à la partie supérieure de l'âme, et je connais « par cette communication cette Reine, ses prérogatives et ses mystères, de la manière que l'ange « inférieur connaît ce que le supérieur lui communique. » Et, bien qu'elle n'y exprime point la qualité de cette connaissance réfléchie, par laquelle elle connaissait la manière et la lumière par lesquelles ces visions étaient faites, elle la fait néanmoins connaître, disant que dans le même état de la vision directe elle avait cette vision réfléchie : et l'état en fait un même genre de visions; de sorte qu'elle fait conjecturer que comme les visions directes étaient claires, la vision réfléchie l'était aussi. A l'égard des visions corporelles, qu'elle avait rare-

ment, et des imaginaires, elle ne déclare point la sorte de réflexion qu'elle y avait, mais seulement les effets qu'elle y expérimentait. Mais il semble que, disant qu'elle les avait dans les états si spiritualisés que nous avons marqués, elle fait assez connaître qu'elles étaient accompagnées de la vision intellectuelle de ce que Dieu signifiait par elles. Du moins ces visions corporelles lui arrivaient dans cet état, qu'elle dit qu'elle avait ordinairement, dans lequel elle usait « de la partie essentielle et habituelle de « cette lumière, mais non pas de toute sa clarté ; » et parlant de celui-ci, elle dit dans le nombre 21 : « Dans la partie supérieure de mon âme, je jouis « toujours d'une vision et d'un état de paix, qui me « font connaître intellectuellement tous les mystères « et tous les secrets de la Reine du ciel que l'on m'y « découvre, aussi bien que plusieurs autres de notre « sainte foi, qui me sont presque continuellement « présents : et je ne perds jamais cette lumière de « vue. » Il semble qu'il fallait qu'elle découvrît la vérité de ces visions sensibles, par cette vision intellectuelle qui lui était ordinaire, et par la réflexion qu'elle faisait sur la lumière.

78. Pour ce qui regarde les signes des sentiments, des affections et des effets intérieurs que l'âme expérimentait dans toutes ces sortes de visions, selon que la vénérable Mère les déclare, ils étaient de telle qualité, que, bien que les visions et les révélations

fussent obscures, ils suffisaient pour les rendre évidemment croyables. Elle met en abrégé, dans le nombre 25, les sentiments et les effets qu'elle expérimentait avec certitude dans toutes les visions et les révélations, disant : « Ce que je puis assurer est « que, dans toutes les connaissances et les intelli-« gences qui me viennent de la part du Seigneur, « de la très-sainte Vierge et des Anges, j'y reçois « une lumière très-abondante et une doctrine fort « profitable, dans lesquelles je reconnais et je vois « la vérité et tout ce qui est de plus parfait et de plus « saint : j'y ressens même une force et une lumière « divine qui m'obligent de travailler à la plus grande « pureté de mon âme, de désirer la grâce du Sei-« gneur, de mourir pour elle et de pratiquer tou-« jours ce qui est le plus agréable à sa divine Ma-« jesté. » Elle a renfermé dans ce peu de paroles toute la doctrine des saints et des docteurs mystiques, de laquelle nous avons parlé, et elle y a compris tout ce qu'elle avait dit jusque-là des effets intérieurs qu'elle expérimentait, tant à l'égard des visions que de la lumière qu'elle y recevait, car en la substance, cette lumière était la même dans toutes les visions. C'est pourquoi, afin que l'on voie la conformité qu'il y a avec cette doctrine, et par conséquent la suffisance des motifs de crédibilité, je mettrai ce que la vénérable Mère dit, par le même ordre que j'ai mis ce que les saints et les docteurs enseignent.

79. Pour ce qui est de l'illumination directe, sur ce qu'elle se fait subitement, elle dit dans le nombre 18, parlant de la qualité de la lumière : « Elle enseigne « beaucoup dans un instant, elle s'assujettit le « cœur. » Sur ce qu'elle oblige à l'attention, elle dit, parlant de la même lumière dans l'Introduction à la première partie, nombre 16 : « Elle m'attirait « et me mouvait fortement et doucement à la con- « naissance de l'être de Dieu, de sa bonté, etc. » Et ensuite, racontant ses effets, elle dit : « Le pre- « mier était d'élever toute mon attention et toute « ma volonté : » et dans le chap. 2, nombre 17 : « On y entend intérieurement une parole aimée et « continuelle, qui nous occupe à tout ce qui est « divin. » En parlant encore des occasions auxquelles elle s'abaissait avec quelque attache aux choses humaines, elle dit dans le nombre 21 : « A l'instant « le Seigneur m'appelle avec une douce rigueur, « m'oblige de retourner à lui, et d'être attentive à « ses paroles. » Elle déclare d'une manière sublime, dans les nombres 14 et 15, les grandes choses que cette lumière enseigne dans un instant, remplissant l'âme d'illumination intellectuelle, tant à l'égard de l'être et des perfections de Dieu, que des qualités des créatures. Parlant de sa pureté et de sa noblesse touchant ce qu'elle a de formel, elle dit : « Cette lu- « mière qui m'éclaire est sainte et suave, pure et « subtile, aiguë et active, assurée et sereine. » Tou-

chant ce qu'elle enseigne, elle dit dans le nombre 15 : « On connaît de grands mystères dans cette clarté ; « l'on y connaît combien la vertu est estimable, et « combien il est avantageux de la pratiquer et de la « posséder ; l'on y découvre sa perfection et sa sû- « reté ; » et dans le nombre 19 : « Elle nous fait dis- « tinguer le bien et le mal, l'élevé et le profond, la « longitude et la latitude, le monde, son état, sa « disposition et ses tromperies, ses vaines promesses « et l'infidélité de ses habitants et de ses amateurs ; « et surtout elle m'enseigne à le fouler, à le mépri- « ser et à ne m'attacher qu'au Seigneur, le regar- « dant comme le souverain maître et le gouverneur « de toutes choses. » Elle déclare aussi dans le même nombre 19 avec combien de discrétion et de prudence cette lumière l'enseignait ; et dans le nombre 21 elle dit : « On ne me donne pas cette lumière pour « m'obliger à déclarer mon secret en particulier, « mais afin que j'en use avec prudence et sagesse. » Touchant la force et l'efficace de l'illumination, elle dit généralement dans le nombre 14, « qu'elle fait « aimer le bien et réprouver le mal. » Touchant l'attachement que l'on doit avoir pour le bien, elle dit dans le nombre 15 : « Et cette connaissance pro- « duit une force solide et efficace, pleine néanmoins « de douceur, pour aimer et servir le Très-Haut, et « pour lui obéir. » Touchant la fuite du mal, elle dit dans le nombre 16 : « Elle laisse la partie infé-

« rieure déserte, et n'y retourne que pour la per-
« fectionner et la réformer, et pour y sacrifier les
« appétits criminels des passions : que s'ils se veulent
« quelquefois révolter, elle les rejette avec impé-
« tuosité. » Enfin elle met tous ses effets dans le nombre 2, disant, « que l'on sent une lumière
« qui éclaire l'entendement, captive la volonté re-
« belle, apaisant, redressant, gouvernant et attirant
« à soi tous les sens intérieurs et extérieurs, et sou-
« mettant toute la créature au bon plaisir et à la
« volonté du Très-Haut, afin qu'elle recherche en
« tout son honneur et sa seule gloire. »

80. Touchant la faveur intime ou douceur spirituelle que l'âme sent dans cette élévation, elle dit dans le nombre 18, parlant de celles qu'elle avait, « qu'elle produit une grande douceur et une joie
« singulière ; » et dans le nombre 17, que de jouir de cette lumière, « c'est proprement être aux vesti-
« bules de la maison du Seigneur ; » et dans le nombre 23, « que les effets de la vue ou connais-
« sance du Seigneur, sont d'une douceur inconce-
« vable. » Elle déclare dans les nombres 15 et 16 la pureté de cette douceur, disant, « que l'âme ne
« saurait être vaincue pendant qu'elle jouit de cette
« vue et qu'elle conserve cette lumière, parce qu'elle
« lui communique le courage et la ferveur, l'assu-
« rance et la joie ; et que par ses soins elle appelle,
« relève, et donne une agilité et une vivacité qui

« font que la partie supérieure de l'âme attire après « soi l'inférieure. Et le corps même s'en ressent, « étant presque tout spiritualisé pendant ce temps- « là, auquel toutes ses pesantes inclinations sont « suspendues. Et lorsque l'âme connaît (dit-elle « dans le nombre 16) et ressent ces doux effets, « elle dit avec une amoureuse affection au Très- « Haut : *Trahe me post te,* et nous courrons en- « semble ; parce qu'étant unie avec son bien-aimé, « elle ne sent point les opérations terrestres. Et se « laissant attirer par la douceur des parfums de celui « qui la charme, elle se trouve plus où elle aime « que là où elle vit. » On voit clairement que ces délices sont purement de Dieu et en Dieu, et qu'ils naissent de la très-haute charité dans cette perfection qu'a décrite saint Bonaventure : et c'est pour cela qu'elle conclut ce nombre 16 par ces paroles : « Parce que je ne vis plus, mais c'est Jésus-Christ « qui vit en moi. » Et que ces mêmes délices soient non-seulement éloignées de l'impureté, mais encore des choses terrestres, et prises dans le centre du pur amour divin, elle le déclare dans le nombre 18, disant : « L'âme renonçant aux choses passagères, « va se réfugier dans le sanctuaire de l'éternelle « vérité, et entre dans le cellier du Très-Haut, où « par ses ordres je suis ornée de la charité. » Elle met dans le nombre 2 d'autres circonstances qui accompagnent cette douceur, disant que l'on y sent

« une vertu céleste, forte, douce et efficace. » Et dans le nombre 23 elle déclare la tranquillité, la sûreté, le repos et la satisfaction dont l'âme jouit dans cette élévation. « La créature, dit-elle, se « trouve dans cette connaissance plus abondante, « plus remplie de vertu et de consolation, et comme « dans le repos de son centre, parce que la lumière « qu'on y ressent est d'autant plus forte, ses effets « plus relevés, sa substance et sa certitude plus » grandes, que ce repos est plus intellectuel, moins « corporel et moins imaginaire. »

81. Pour ce qui regarde la marque fondamentale de l'humilité : quand la vénérable mère se résolut d'obéir au Seigneur, qui lui ordonnait d'écrire cet ouvrage, vainquant la résistance que son humilité et sa crainte lui causaient, elle protesta devant sa divine Majesté et sa très-sainte Mère de trois choses, auxquelles elle devait faire attention en écrivant ce même ouvrage : « La première, dit-elle : que l'on « connaisse et que l'on pénètre sérieusement le pro- « fond respect et la révérence que nous devons à « Dieu; que la créature se doit d'autant plus humi- « lier et abaisser, que son immense Majesté se fami- « liarise plus avec elle, et que les plus grands « bienfaits et les faveurs les plus signalées doivent « être le motif d'une plus grande crainte et de plus « de révérence, d'assiduité et d'humilité. » C'est ce qu'elle déclare dans le nombre 8; et y ayant mis la

seconde chose, elle poursuit : « La troisième enfin : « que mon directeur et tout le monde, s'il est néces- « saire, connaissent ma bassesse, ma lâcheté et le « peu de soin que j'ai de correspondre aux grâces « que je reçois. » Ce sont là des fondements sur lesquels a été élevée la sublimité de la lumière, en laquelle les secrets de la vie de la Mère de Dieu ont été communiqués; c'est là l'attention avec laquelle son Histoire a été écrite : celle qui fut choisie pour cet admirable ouvrage s'humiliant toujours plus en la présence du Seigneur, se méprisant véritablement, et souhaitant avec passion d'être méprisée de toutes les créatures. Elle déclare aussi que ces opérations intérieures de la véritable humilité, dont nous avons parlé, accompagnaient cette lumière. Touchant l'a- néantissement, elle dit dans le nombre 3 : « Les « effets de ces paroles m'étaient des flèches d'amour, « d'admiration, de respect, de crainte, et de con- « naissance de mes péchés et de ma bassesse ; de « sorte que je me retirais toute confuse et anéan- « tie. » Touchant la connaissance de ses péchés et la véritable contrition qu'elle en avait, elle dit dans la même Introduction, nombre 16, parlant des effets de cette lumière : « Le second était de m'anéan- « tir et de m'abîmer dans mes propres abjections; « de façon que mon être se détruisait; et alors je « sentais une douleur très-sensible, et une très- « grande contrition de mes péchés énormes, avec

« un ferme propos de m'en corriger, de renoncer « à toutes les vanités du monde, et de m'élever par « l'amour du Seigneur au-dessus de tout ce qui est « terrestre. » Que cette même lumière non-seulement lui découvrît les péchés qu'elle appelle énormes, et lui en fît la correction, mais encore la plus petite faute ou imperfection, elle le dit dans le chap. 2, nombre 18 : « Elle ne cesse de m'instruire et de « m'exhorter par de fortes impulsions dans le plus « secret de mon âme, afin que je pratique toujours « ce qui est le plus saint et le plus pur, m'ensei- « gnant même les moyens de le faire; et si je « manque encore à la moindre petite chose, elle me « reprend sans m'en laisser échapper aucune. » Touchant la sainte crainte qui fut le contre-poids de son esprit, et celle qui assura toujours ses lumières, elle dit dans le nombre 13 : « J'ai reçu, depuis que j'ai « l'usage de la raison, un bienfait du Seigneur que « j'estime un des plus grands que sa main libérale « m'ait fait; et c'est de m'avoir donné une très- « grande crainte de le perdre; ce qui m'a toujours « sollicitée de désirer et de faire ce qui était le plus « parfait et le plus assuré, et de demander la con- « tinuation de cette grâce au Très-Haut, qui m'a « crucifiée en quelque façon, perçant mon cœur « d'une vive crainte de ses jugements; et je tremble « toujours de perdre l'amitié du Tout-Puissant, et « je doute même si je la possède. » On découvre

aussi par ce témoignage la qualité de cette crainte, qui animait l'espérance, portant l'âme à désirer ce qui était le plus parfait, à le pratiquer toujours, et à le demander avec instance. La même lumière, qui l'intimidait, la mortifiait et la reprenait, en même temps la vivifiait, l'instruisait et l'obligeait à pratiquer ce qui était le plus parfait dans une ferme espérance; c'est ce qu'elle dit dans le nombre 19 : « C'est « une lumière qui, dans un même temps, éclaire « et anime, enseigne et reprend, mortifie et vivifie, « appelle et retient, instruit et violente. » Touchant l'humiliation à l'égard de son prochain et le mépris qu'elle déclare avoir d'elle-même, elle dit dans l'Introduction, nombre 1 : « Une simple fille, qui n'est « par son sexe qu'ignorance et que faiblesse, et par « ses péchés la plus indigne de toutes les créatures; » nombre 3 : « Étant la plus abjecte, etc.; » nombre 4 : « Je reconnais mon impuissance et ma faiblesse, etc.; » touchant ce peu d'estime, dis-je, qu'elle avait d'elle-même, et qu'elle manifeste si souvent dans tout cet ouvrage, sans qu'il y ait aucun endroit où l'on ne découvre des marques de son humilité, elle déclare dans le chap. 2, nombre 18, avec quelle charité et humilité elle regardait son prochain dans la sublimité de cette lumière : « Elle m'incite d'être « patiente et bénigne, sans envie et sans orgueil, « ni ambition; de n'être point colère, de ne juger « mal de personne, et de souffrir tout. » Enfin la

docilité qu'elle avait dans l'élévation de tant de lumières, pour être enseignée et reprise, elle la déclare dans l'Introduction, n. 14, où non-seulement elle soumet tout ce qu'elle écrit à la correction de l'Église et de ses ministres, mais elle y ajoute encore : « Je veux que mon supérieur et « mon confesseur soient témoins et censeurs de « cette doctrine que je reçois, et qu'ils soient juges « vigilants et sévères de la manière dont je l'écris, « ou en ce que je manquerai à y correspondre en « réglant toutes mes obligations sur la mesure d'un « si grand bienfait. »

82. Touchant l'illumination expérimentale de ce qu'elle écrit, ainsi que nous l'avons marqué, l'on voit par les mêmes sentiments, les affections et les opérations qu'elle avait dans les visions, qu'elle les expérimentait; puisqu'il semble que sans cela elle n'aurait pu les déclarer, et les expliquer avec tant de distinction; et même l'on infère de ce qu'elle en dit, qu'elle les raconte comme les ayant expérimentées. Et elle fait assez connaître que cette expérience n'était pas seulement naturelle, mais faite par une singulière illumination divine. Dans le n. 24, parlant des moyens par où elle s'assurait de la vérité de la vision, elle dit : « Je connais « aussi cette lumière par la doctrine qu'elle en« seigne, par l'efficacité de cette doctrine, et par « plusieurs autres effets que la vérité, la pureté et

« l'élévation de cette vision font ressentir et éprou-
« ver; dans laquelle on ne reconnaît rien d'impur,
« rien d'obscur, rien de faux et rien de douteux;
« au contraire, tout y est saint, pur et véritable. »
Où l'on voit, qu'en la même lumière en laquelle elle recevait la vision, elle sentait et goûtait toutes ses circonstances; et que les expérimentant toutes, elle n'en découvrait aucune qui la rendît douteuse, et découvrait toutes celles qui qualifient divines les visions. C'est ce qu'elle dit plus clairement dans le n. 17: « On aperçoit d'une certaine manière dans
« cet état, le secours de l'Esprit de Jésus-Christ,
« qui est Dieu et la vie de l'âme, et qui agit dans
« toutes les saintes opérations et les saints mouve-
« ments, y découvrant par la ferveur, par le désir,
« par la lumière et par l'efficace qui nous secondent
« en tout ce que nous faisons, une force intérieure
« que Dieu seul peut causer. »

83. C'est là le témoignage que donne la vénérable mère de la lumière, et de quelle façon elle a reçu ce qu'elle a écrit dans cette histoire. On voit par ce témoignage, qu'elle ne s'est pas trompée dans la connaissance du genre, de la qualité et des effets des visions et des révélations, qui composent cette même histoire, et qu'elle assure avoir reçues de Dieu; et que par conséquent on ne trouve point dans ce témoignage l'exception que l'on pourrait alléguer, que celle qui l'a donnée se soit trompée.

On découvre, qu'elle ne fut point trompée dans la connaissance du genre des visions ; parce que selon ce qu'elle en dit, il fallait que celles qu'elle assure être intellectuelles, le fussent si purement et si clairement, qu'il n'y eût aucune équivoque, qui lui fît prendre avec certitude quelques visions imaginaires pour les intellectuelles accompagnées de cette pureté et de cette sublimité; singulièrement la vénérable mère étant aussi éclairée qu'elle l'était en la doctrine commune de la qualité et de la différence des visions, et dans les principes généraux qu'il y a pour les discerner, comme on le voit par tout ce qu'elle écrit de cette matière avec beaucoup de sublimité. Il est manifeste qu'elle ne se trompa pas non plus dans la connaissance de la qualité d'être divines et surnaturelles, à l'égard de celles dont elle assure, qu'elle connaissait que Dieu lui était présent, et que c'était lui qui lui parlait, avec tant de clarté et de certitude, qu'elle n'en avait aucun doute, et qu'elle connaissait qu'elles étaient surnaturelles, avec la même certitude que l'on croit ou connaît les autres choses divines; puisque, dans la connaissance de tant de clarté et de tant de certitude, qui exclut toute sorte de doute, il ne saurait y avoir aucune tromperie : on pourrait seulement s'imaginer qu'il y en eût, en ce que la personne croirait que sa connaissance fût claire et certaine sans qu'elle le fût; et il semble que cela ne saurait avoir lieu dans ce

genre de connaissances, qui sont comme expérimentales. On le prouve à l'égard des autres par deux raisons; l'une, que supposant qu'elle avait véritablement quelques visions de la clarté et de la certitude dont nous avons parlé, il n'est pas croyable qu'une âme si éclairée se trompât en assurant fermement que toutes les visions qu'elle avait se fissent avec la même lumière surnaturelle en la substance, avec laquelle les premières se faisaient, comme on a vu qu'elle l'assure; l'autre, qu'en jugeant que les sentiments, les opérations et les affections qu'elle sentait, à ce qu'elle dit, dans toutes les révélations qu'elle recevait, lui devenaient évidemment croyables, elle ne se trompait pas, selon la doctrine que nous avons marquée; et par la même doctrine l'on prouve qu'elle ne se trompait point dans l'expérience de ces actes. On prouve aussi qu'elle n'était pas non plus trompée dans la connaissance des effets ou opérations intérieures, qui accompagnaient ou suivaient les visions ou révélations; car bien que l'âme puisse douter de l'existence de quelque affection ou opération discontinuée, qu'elle a eue avec promptitude, elle expérimente néanmoins de telle sorte en soi les opérations et les affections fortes, constantes et ferventes, qu'il semble naturellement impossible qu'elle doute de leur existence, si elle les a, ni qu'elle se persuade de les avoir, ne les ayant pas : on infère de là que, comme les opérations et les sentiments que la véné-

rable mère assure qu'elle éprouvait dans toutes sortes de visions étaient d'une force et d'une constance si grande, selon que ses expressions le marquent, il n'y a nulle apparence qu'elle ait pu se tromper en croyant de les avoir, ne les ayant pas.

84. Les deux exceptions de se tromper et de ne savoir pas s'expliquer étant exclues du témoignage que donne la vénérable mère du formel des visions et des révélations, qu'elle a eues de ce qu'elle a écrit dans cette histoire, et supposant maintenant l'exclusion de l'autre exception de mentir ou de vouloir tromper, dont la preuve dépend de la connaissance de la vertu du sujet, que l'on donnera amplement dans la relation de sa Vie; la preuve qui fait voir que ces visions et ces révélations sont divines, consiste seulement à appliquer à ce témoignage la doctrine que nous avons marquée : car nous découvrons par ce même témoignage, que ces visions et ces révélations ont été ou avec évidence *in attestante*, ou clairement intellectuelles, ou proposées à l'âme comme évidemment croyables; et, selon la doctrine des Pères, des saints et des docteurs mystiques et scolastiques que nous avons cités, les révélations reçues en quelqu'une de ces trois sortes sont certainement divines.

85. Je remarque ici trois choses. La première, que bien que ces révélations fussent, pour le sujet qui les a reçues, entièrement certaines et reconnues sans aucune sorte de doute pour divines, et que la

sainteté du sujet fût approuvée de l'Église, n'ayant point d'autre approbation de cette même Église, nous n'aurions qu'une seule probabilité qu'elles seraient de Dieu; parce que tout le motif de crédibilité que nous aurions en ce cas est fondé sur ce que le sujet n'a point voulu tromper en ce qu'il a dit, et qu'il n'a pas été trompé, même sans aucune faute de son côté; et quoique d'un côté sa sainteté déclarée nous assurerait, d'un autre côté cela ne se prouverait que par les raisons probables que nous avons marquées : et y ajoutant une autre persuasion, savoir, que Dieu ne permettrait pas qu'une âme qui lui est singulièrement attachée se trompât en une chose si considérable. Tout cela pourtant ne fait qu'un jugement probable, c'est pourquoi nous n'aurions qu'une crédibilité probable qu'elles seraient divines. La seconde chose que je remarque, est que toutes les preuves que nous avons proposées roulent enfin aujourd'hui sur la seule foi humaine; parce que l'application de la doctrine des saints que nous avons cités se fait en supposant l'exclusion de ces trois exceptions, et singulièrement celle de ne point mentir n'est fondée que sur la foi humaine; et l'on en tire la preuve de la vertu et de la perfection de la vie du sujet, qui, n'étant pas encore autorisée de l'Église, n'a que cette autorité humaine que lui donnent ceux qui la racontent. La troisième remarque est que la persuasion que l'on tire du témoignage de la vénérable mère,

supposant l'exclusion des exceptions que nous avons dit, ne s'étend point sur toutes les paroles contenues dans l'histoire, ni sur tout ce qui y est dit accidentellement, mais cette persuasion comprend principalement tous les mystères et tous les événements qui y sont racontés, pour ce qui regarde leur substance et leur manière; de sorte qu'il peut y avoir quelques termes et quelque chose qui ne touche point l'essentiel de ces mystères qui soient de la vénérable mère, et non de la lumière divine. Elle-même nous fait faire cette remarque dans le chapitre 2, que nous avons cité, nombre 24, où, parlant de la manière avec laquelle la lumière lui était communiquée pour écrire, et ayant dit : « Il m'arrive souvent que cette « illumination passe par tous ces sacrés canaux; que « le Seigneur me donne l'intelligence et la lumière, « ou son objet; que la très-sainte Vierge m'en donne « l'éclaircissement, et que les anges me fournissent « les termes pour m'exprimer. D'autres fois (et pour « l'ordinaire) le Seigneur fait le tout, et il m'en- « seigne ce que je dois écrire : la Reine du ciel elle- « même m'instruit quelquefois de tout; et en d'autres « rencontres les anges le font, » elle ajoute : « Et il « arrive souvent aussi que l'on m'en donne la seule « intelligence, et que je prends les termes dont je « me sers pour déclarer ce qui m'a été déjà inspiré. « Et à la vérité je pourrais errer en ceci, si Dieu le « permettait, parce que je suis une pauvre igno-

« rante, et que je me sers de ce que j'ai ouï. » C'est avec cette sincérité que la vénérable mère a donné son témoignage; et c'est ainsi qu'on le doit entendre. Voilà ce que nous avons pu proposer touchant le formel intérieur des visions et des révélations qu'eut notre vénérable mère, de ce qu'elle a écrit dans cette admirable histoire.

## § XI

86. Touchant la manière de le dire, le même ouvrage parle en sa faveur. La propriété des termes, sans affectation; le coulant du style, sans bassesse; la majesté des paroles, sans faste; l'éloquence sublime, sans artifice; la disposition très-propre, sans être recherchée; la force des instructions, sans dureté; la signification des affections, sans y avoir rien de rampant; l'usage des sciences naturelles, sans sujétion; la rigueur des termes scolastiques, sans obscurité; l'énergie des sentences, sans y rien affecter; le mélange des passages de la sacrée Écriture, sans contradiction : toutes ces qualités, dis-je, qui se trouvent dans cet ouvrage, et qui en composent le discours, découvrent clairement qu'il a été écrit par la lumière divine. Car si les paroles de Dieu surpassent tout ce que les hommes peuvent dire, selon

cette sentence de saint Grégoire de Nazianze : *Cedit enim summi sermoni Numinis omne humanæ mentis varium, et versatile verbum.* Et si cette élévation, selon saint Grégoire le Grand, n'est pas seulement dans le poids des choses, mais encore dans la manière de les exprimer : *Ut ergo de rerum pondere taceam*, dit-il, *scientias tamen omnes, atque doctrinas ipso etiam locutionis suæ more transcendit*, il semble qu'on ne saurait souhaiter d'autres qualités où cette sublimité de l'élocution divine éclate plus que dans celles que nous venons de marquer. Et, voyant qu'un style si sublime s'unit à une matière si éminente, nous lui pouvons avec raison appliquer ce que dit Léonard Lessius de l'élocution du grand saint Denis l'Aréopagite : *Quod ad elocutionem attinet, eam quoque angelicam potius dixeris, quam humanam, adeo sublimis est; nimirum, ut conceptionum sublimitatem orationis sublimitas exæquet.*

87. Ce ne serait pas une opposition convaincante que d'alléguer que dans la sacrée Écriture, qui est certainement la parole de Dieu écrite, on ne trouve point ces qualités en la manière de s'exprimer, du moins en ce qui regarde la disposition, la méthode, l'éloquence et l'usage des sciences naturelles. Notre fondement, dis-je, ne serait pas détruit par là, parce que les Pères et les docteurs catholiques ont déjà répondu à cette opposition de ceux qui ne font pro-

fession que de la sagesse mondaine, et qui s'attachent plus aux vices que nous avons exclus qu'à la substance des qualités que nous avons marquées. Saint Jérôme montre dans la sacrée Écriture la plus grande délicatesse de la dialectique; saint Isidore, l'usage et l'origine des autres sciences naturelles; saint Augustin, la plus juste éloquence; le cardinal Auréole, la disposition la plus propre, l'ordre admirable, toutes les méthodes d'enseigner; et Cassiodore renferme toutes ces choses dans ce peu de paroles : *Scriptura multis modis genera suæ locutionis exercet, definitionibus succincta, schematibus decora, verborum proprietatibus signata, syllogismorum complexionibus expedita, disciplinis rutilans.* Ces qualités ne sont donc pas étrangères en la parole de Dieu; au contraire, elles y sont des marques de sa sublimité, et elles s'y trouvent en leur beauté naturelle, sans les artifices trompeurs dont se sert la vanité humaine pour embellir ses discours, qui en sont énervés. Saint Augustin distingue deux sortes d'éloquence : l'une affectée et pompeuse, l'autre solide, autorisée et divine. Ceux qui ont écrit comme organes de Dieu se sont servis de celle-ci, qui leur était propre, et qui ne l'est pas aux autres écrivains : *Hac illi locuti sunt,* dit-il; *nec ipsos decet alia, nec alios ipsa.* Qu'on fasse réflexion sur l'éloquence de cette histoire, et on y trouvera les qualités qu'a remarquées saint Augustin en celle des écrivains sacrés. Que l'on considère

l'autorité et la majesté des expressions propres de Dieu, lorsque quelque personne divine y parle : que l'on remarque celle qui a du rapport aux personnes, lorsque la Mère de Dieu ou les saints anges y parlent : que l'on fasse attention à la solidité de tout l'ouvrage par rapport à la fin, et à la bienséance par rapport aux choses, aux temps, aux occasions, aux événements et aux personnes, et on y trouvera une conformité merveilleuse avec la locution de la sacrée Écriture. Les expressions que l'on voit dans cette histoire ont une si grande liaison avec les expressions divines, qu'on y trouve en plusieurs endroits des paragraphes entiers composés dans leur style courant de paroles et de textes de la sacrée Écriture, sans y apercevoir aucun changement, comme on le peut voir en les lisant et en les confrontant avec les passages de l'Écriture, que l'on y cite à la marge. De sorte que comme saint Bonaventure, parlant de saint Bernard, dit qu'il avait parlé très-éloquemment dans ses écrits, à cause du grand usage qu'il avait de la sacrée Écriture ; de même nous pouvons dire de cette histoire qu'elle est si éloquente dans ses expressions, à cause de la conformité qu'elle a avec celles de cette même Écriture. Et on y voit que les paroles n'y sont pas recherchées, mais comme venues naturellement : le style n'y est point affecté, et l'éloquence, sans y être même appelée, sert à la sagesse comme son inséparable servante ; et c'est une autre qualité, que

saint Augustin a remarquée dans les ouvrages des écrivains divins : *Ut verba, quibus res dicuntur, non a dicente adhibita, sed ipsis rebus velut sponte subjuncta videantur; quasi sapientiam de domo sua, id est, pectore sapientis procedere intelligas, et tanquam inseparabilem famulam etiam non vocatam sequi eloquentiam.* Et comme l'éloquence éclate plus en quelques écrivains sacrés que dans les autres, selon que les expositeurs le remarquent en Isaïe, en Nahum et David, ce ne sera pas contre le style divin, que de voir plus éclater cette sublime éloquence en quelques écrits des révélations privées qu'en d'autres.

88. On pourrait opposer à ces écrits l'usage des termes théologiques, purement scolastiques, que l'on trouve en divers endroits de cette histoire; puisqu'il semble que ces termes ne soient pas convenables au style historique, et qu'on ne voie pas que l'on en ait usé dans les écrits qui traitent des révélations divines. Mais il est facile de détruire cette opposition, en alléguant que le sujet de cet ouvrage ne se limite point précisément aux choses extérieures de la vie de la très-sainte Vierge, mais qu'il s'étend sur tout ce que la divine Providence a disposé dans l'éternité, et que la Toute-Puissance a exécuté dans le temps à l'égard de cette créature, Mère du Créateur, en le déclarant par le moyen d'une relation externe en la manière que les mortels sont capables de le concevoir. Et comme ce sujet renferme l'expression des

mystères très-sublimes et la manifestation des secrets divins les plus cachés, Marie étant, après l'œuvre de l'incarnation, celle en laquelle la gloire de sa divine Majesté a le plus éclaté; selon la remarque de saint Bonaventure, qui dit : *Antonomastice opus Domini mirabile est Maria, de quo dicitur in Ecclesiastico : Vas admirabile, opus Excelsi. Vere opus mirabile : præter assumptam a Verbo naturam nullum est opus, nulla creatura, in qua tanta divinæ gloriæ materia reluceat, sicut in Maria;* il fallait que l'on écrivît cette sorte d'histoire avec des termes théologiques, puisqu'on ne pourrait sans ces termes exprimer les mystères que la matière renferme. C'est pour cela qu'Euthymius dit fort à propos que, pour parler de la Mère de Dieu, il faut avoir un style théologique : *Oportet enim*, dit-il, *habere linguam theologicam ad loquendum de Matre Dei sanctissima.* Et, comme il est sûr qu'entre les termes théologiques les scolastiques sont ceux qui expriment le mieux les mystères, avec une exclusion distincte des erreurs que la mauvaise intelligence des paroles divines y a introduites; par rapport au dessein que l'on a eu de manifester les mystères de la vie de la Mère de Dieu avec la plus claire expression possible aux mortels par le moyen d'une relation externe, il a fallu aussi s'y servir de ces termes théologiques purement scolastiques. Singulièrement dans ces temps auxquels la malice infernale des hérétiques modernes

a fait tous ses efforts pour corrompre, par des expositions sinistres, les paroles de la sacrée Écriture : cette circonstance et diverses autres qui concourent dans le temps auquel on écrit des choses si délicates, peuvent être la cause de la singularité de l'usage de ces termes dans ces révélations privées. Et, bien que le Saint-Esprit ait assisté avec la même infaillibilité dans les définitions de tous les conciles légitimement assemblés, le concile de Trente, néanmoins, a été celui qui s'est le plus singulièrement servi dans ses définitions des termes scolastiques, à cause des hérésies de ce temps, qui par de fausses expositions corrompaient les termes communs de l'Écriture et des Pères. Ce pourrait être aussi que le Roi des siècles, qui a bien voulu par une providence adorable manifester dans ces derniers temps les mystères les plus cachés, et la plupart inconnus jusqu'à cette heure, de la vie de sa très-sainte Mère, a disposé que la sublimité singulière de ce style correspondît à cette nouvelle merveille. C'est ce que Pierre Lanselius pensait à l'égard du style sublime de saint Denis, auquel les hérétiques trouvaient à redire, à cause que les chrétiens ne s'en servaient pas en ce temps : *Ego vero sentio*, disait-il, *divini Numinis imperio, et motione hæc ab eo fuisse perscripta : Deus profecto rerum omnium Opifex, qui illo ævo rara quædam, et inusitata patrabat, Dionysii mentem, atque linguam habuit pro calamo scribæ velo-*

*citer scribentis. Ille spiritus, qui Dionysio concessit, ut indicta cæteris, inauditaque pangeret, verba etiam, et mirificum orationis contextum, quo illa ipsa exponeret, suppeditavit.*

89. Je dirai ici, en confirmation de ce sentiment, ce qui arriva à la vénérable mère touchant l'approbation de ce style ; et ce sera comme je l'ai appris de son confesseur, homme d'un très-grand mérite. Quand la servante de Dieu fut obligée par l'obéissance à écrire pour la seconde fois fois l'histoire, le révérendissime Père Pierre Manero, qui était alors général de notre Ordre, et qui était informé de la sublimité du style et des termes scolastiques dont elle s'était servie pour l'écrire la première fois, lui fit connaître qu'elle ferait mieux d'y retrancher ces termes, et de l'écrire en d'autres termes plus communs, afin de s'accommoder à l'intelligence de toute sorte d'esprit, puisque par ce moyen le fruit en serait plus grand, et l'on éviterait quelques inconvénients. Mais bien que la prudence humaine fût de ce sentiment, il n'osa point mettre la main à ce qui était saint, ni commander à son inférieure, qu'il connaissait être fort soumise, de l'exécuter, se contentant seulement de lui ordonner de consulter de la chose avec Dieu. Or, la vénérable mère en consulta avec le Seigneur, et sa divine Majesté lui répondit ces paroles : « Les hommes n'ont point dans leur état mortel d'autres termes pour expliquer avec plus de

clarté les mystères que je vous manifeste ; c'est pour cela qu'on vous donne ceux-ci ; s'il y en avait d'autres plus propres pour ce sujet, on vous les donnerait. » On voit non-seulement par cette divine réponse, mais encore par la manière avec laquelle ces termes se trouvent dans cette histoire, que cet usage fut une disposition du Très-Haut, car on y trouve de telle sorte la sublimité unie avec la simplicité, et la clarté avec ce qu'il y a de plus relevé, que les idiots en ont l'intelligence, et que les savants n'y peuvent rien ajouter; de sorte que l'ouvrage est si admirablement pour tous, que le docte se trouve persuadé, et l'ignorant instruit. Ces merveilles ne peuvent avoir que Dieu pour auteur. Sur ce que l'élocution de la sacrée Écriture s'accommode à l'intelligence de tous, saint Isidore de Peluse dit : *Quoniam autem, et omnium curam suscepit, inde clarissime demonstratur, divinam esse atque cœlestem.*

90. On pourrait encore trouver à redire au style sur ce que les mêmes sentences sont plusieurs fois répétées dans les instructions qui suivent les chapitres, ce qui semble une superfluité inutile ; et si même la nature abhorre cette superfluité dans ses œuvres, l'Auteur de la grâce la retranchera beaucoup plus de ses paroles. Mais les docteurs catholiques ont évidemment détruit cette opposition que l'ignorance téméraire a faite depuis longtemps aux divines lettres. Cassiodore dit fort à notre propos sur ce sujet : *In*

*Scripturis sanctis nimietas non arguitur, sed magis importunitas crebra laudatur. Et merito, quia quanto notitia rerum salutarium plus dicitur, tanto amplius credentibus, atque operantibus æterna vita præstatur.* Dans les saintes Écritures, la répétition de la doctrine n'est pas un vice que l'on puisse reprendre, mais une vertu que l'on doit louer, puisque la doctrine qu'on y donne, étant si importante au salut éternel, le moyen de l'inculquer et de porter à son observance ne saurait jamais être inutile; au contraire, il est toujours très-nécessaire à notre fragilité. Je me persuade que ceux qui liront cette histoire, me blâmeront d'avoir été trop succinct en ce que j'ai dit de son style.

## § XII

91. La preuve la plus convaincante qui persuade que cet ouvrage est divin, et que Dieu en est le principal auteur, se forme par le moyen de la cause efficiente instrumentale. Toute la force de cette preuve consiste à savoir si c'est la vénérable mère Marie de Jésus qui l'a écrit, sans qu'aucune personne mortelle lui ait dicté ou inspiré ce qu'elle y devait écrire. Et quoique cette vérité soit aujourd'hui manifeste, non-seulement dans le monastère où cette servante de

Dieu a vécu et est morte, et dans la province régulière de laquelle le même monastère dépend, mais encore dans la ville d'Agréda, où il se trouve, et dans tous les lieux circonvoisins, et je ne doute pas que plusieurs témoins oculaires ne l'aient déposée dans le procès, il m'a semblé néanmoins qu'il fallait, en attendant ce qui en résultera, et pour la satisfaction des personnes éloignées qui n'en sont pas informées, la prouver par des principes qui, s'ils n'étaient manifestement véritables, permettraient à ceux qui vivent encore de me convaincre facilement de fausseté : que si cette déclaration, faite par une personne qui a quelque peu d'honneur et qui fait profession de l'état religieux n'est pas contredite de ceux qui sont informés de ce qui s'est passé touchant ces écrits, elle devrait persuader ceux qui ne le sont pas, et les porter même à y ajouter foi. Mais je crois qu'on ne doit rien négliger, de peur que le temps n'efface la notoriété présente, et afin de l'étendre davantage. Or, le premier principe est que cette histoire se trouve toute écrite par la vénérable mère et en son propre nom, en la même forme qu'on la voit imprimée, sans qu'il y ait aucun changement. Ledit original est dans les archives du monastère de l'Immaculée-Conception d'Agréda. On le porta de là à Madrid, lorsque le révérendissime Père Général fit faire l'assemblée dont nous avons parlé, en laquelle on y confronta mot pour mot la copie que l'on devait faire imprimer;

et ce fut avec tant d'exactitude, que si le copiste y avait mis par oubli quelque autre terme, quoiqu'il ne changeât point le sens, on y faisait remettre celui qui se trouve dans l'original. De sorte que toute l'histoire que l'on voit imprimée, son titre, ses introductions, ses divisions en parties, en livres, en chapitres et en nombres, tout cela, dis-je, est à la lettre, comme on le trouve dans cet original écrit de sa main. On y a seulement ajouté pour l'ornement les notes marginales, les citations des passages de l'Écriture, et les tables des chapitres, sans rien ajouter au corps de l'ouvrage. Le compulsoire que M^gr^ l'évêque de Tarazone fit du même original, dont il inséra une copie fidèle dans le procès duquel nous avons fait mention, sera un témoignage perpétuel de cette vérité. On est assuré que la lettre de cet original est de la main de la vénérable mère, en la confrontant avec toutes les lettres qu'elle a écrites à diverses personnes, et que l'on conserve. On ne peut pas même soupçonner que quelqu'un en ait contrefait l'écriture, puisqu'il est manifeste dans le monastère, que non-seulement la même vénérable mère l'a reconnu pour sien, le communiquant comme tel à ses confesseurs et à ses supérieurs, afin qu'ils l'examinassent, mais encore elle l'a fait relier tel qu'il est, et l'a conservé ainsi parmi ses papiers jusqu'à sa mort, laissant à ses filles ce précieux héritage. Et alors le Général l'enferma, portant la clef avec lui

pour la garder, jusqu'à ce qu'il l'envoya prendre pour en faire l'examen que nous avons dit, de sorte qu'il n'y a nul soupçon qu'il y ait la moindre addition d'une autre main.

92. On voit clairement par ce principe que c'est la vénérable mère qui a écrit toute cette histoire, sans qu'aucune personne mortelle lui ait dicté ou inspiré la moindre chose de ce qu'elle y a écrit. Car tout ce qui se trouve dans le corps de l'ouvrage, depuis le commencement jusqu'à la fin, déclare en son propre nom, que c'est elle qui l'a tout écrit par la lumière divine, par laquelle elle dit qu'elle recevait ordinairement jusqu'aux termes, en la forme que nous avons marquée, sans autre influence de personne mortelle, que celle qu'elle signifie dans ces paroles : « Et quand il me vient quelque difficulté en décla« rant ces connaissances, j'ai recours à mon direc« teur et à mon père spirituel dans les matières les « plus délicates et les plus difficiles. » Ce continuel témoignage étant donc évidemment de la même vénérable mère par ce principe établi : savoir, que toute cette histoire est écrite de son caractère et en son nom ; on n'en saurait nier la vérité qu'en disant que cette créature a voulu, de propos délibéré, tromper le monde en une matière si importante, déclarant faussement avoir reçu par la lumière divine ce que quelque personne savante, qui voudrait aussi tromper, lui dictait, afin qu'elle l'écrivît, ou lui donnait

par écrit, afin qu'elle le copiât. Combien serait incroyable ce jugement téméraire, que l'on ferait d'une créature qui a vécu depuis son enfance jusqu'à sa mort, autant qu'on a pu le connaître, dans une très-grande perfection, sans qu'on ait jamais remarqué en elle aucun défaut considérable; je ne crois pas qu'on puisse, parmi les catholiques, s'imaginer une chose si exécrable d'une fille qui a vécu et qui est morte avec tant de marques de sainteté. Mais bien que j'en sois persuadé, je détruirai néanmoins un jugement si impie par d'autres principes, pour une plus grande preuve de la vérité.

93. Le second principe est que la vénérable mère eut manifestement une science si sublime, qu'elle surpassait celle de tous les savants qui la fréquentèrent. De sorte que ce principe doit exclure toute sorte de doute que l'on pourrait avoir que ç'a été elle seule qui a écrit cet ouvrage, comme elle-même le déclare; et la science que l'on découvre dans cette même histoire rend témoignage de cette vérité. Tous les savants qui l'ont examinée par ordre des supérieurs en sont témoins par leur propre expérience; il y en a plusieurs qui vivent encore, et je ne doute pas qu'ils ne l'aient déposé dans les informations que l'on a faites. Ceux qui ont eu le plus de conférences avec elle, déclarent lui avoir ouï parler plusieurs fois de toutes sortes de sciences naturelles, avec autant de sublimité, que celui qui y serait le plus

consommé, pourrait le faire, et qu'elle parlait d'une manière très-relevée des trois théologies : l'expositive, la mystique, et la scolastique. Il y eut quelques supérieurs qui firent expérience de cette merveille, lui faisant des questions sur des textes difficiles de l'Écriture ; lesquels elle exposait par obéissance avec tant de clarté, de divers sens, et de conformité à l'esprit de la même Écriture, qu'ils en étaient surpris et enseignés en même temps. D'autres personnes savantes firent aussi cette expérience, lui proposant des points délicats de la théologie scolastique ; et elles virent avec la même surprise, qu'elle les expliquait avec autant de sublimité, de distinction et de netteté de termes, que si elle eût fréquenté toute sa vie les écoles. L'expérience fut plus ordinaire et plus admirable à l'égard de la théologie mystique, dont l'usage lui était plus nécessaire pour découvrir ce qui se passait dans son intérieur ; car tous ceux qui l'examinèrent sur cette matière, avouaient n'avoir jamais rien ouï ni lu de si relevé. Et non-seulement les théologiens de l'ordre de Saint-François, mais encore plusieurs autres du dehors qui la fréquentèrent par dévotion ou qui l'examinèrent par autorité des supérieurs, firent la même expérience. Il nous suffira pour en alléguer une singulière, d'exposer le témoignage que rendit le R. Père Jean de Saint-Thomas, de l'ordre des Prêcheurs, homme aussi distingué en

vertu que célèbre dans les sciences, confesseur du roi Philippe IV; lequel passant par Agréda avec Sa Majesté, s'entretint avec la vénérable mère et examina son esprit, après quoi découvrant son sentiment devant des personnes d'autorité, il dit, qu'il signerait et prouverait dans toutes sortes d'assemblées de théologiens, que la mère Marie de Jésus était surnaturellement éclairée d'une science infuse, et qu'il en avait fait toute l'expérience que l'on en pouvait faire.

94. Le troisième principe est, que la vénérable mère ayant eu divers confesseurs et Pères spirituels, les uns mourant et les autres leur succédant, qui trouvèrent des écrits de la servante de Dieu du temps que les uns et les autres l'assistaient : tous sont unanimes sur l'histoire, non-seulement en ce qui regarde le style, la phrase et l'élégance, mais encore en ce qui regarde la sublimité des sentences, l'exposition relevée de la sacrée Écriture, l'éminence de la doctrine théologique, et l'usage parfait des sciences naturelles. D'où l'on voit clairement, que l'histoire présente est un ouvrage de l'Esprit-Saint et unique, qui a toujours assisté la vénérable mère intérieurement, et non le résultat d'une influence de quelques personnes mortelles qui l'ont assistée en l'extérieur, où il y a eu tant de variété. Ce principe est évidemment établi : car la vénérable mère écrivit, comme il est manifeste, la première fois

l'histoire dans le temps que le Père François André de la Torre l'assistait, qui fut l'espace de vingt ans; savoir, jusqu'en l'année 1647, en laquelle il mourut; et bien qu'elle brûlât ce premier original et d'autres écrits, pour la raison qu'elle dit dans l'introduction à la première partie, et que je mettrai dans la Relation ou Abrégé de sa vie; il est sûr, que le même ouvrage qu'elle écrivit depuis, et que l'on voit aujourd'hui imprimé, est le même que le premier, à la lettre, sans autre différence que les notes marginales et les citations, comme on le prouve par la copie du premier original, que le roi Philippe IV avait en son pouvoir, et qui fut par là préservé du feu. Par cet ouvrage qu'elle écrivit en ce temps, et par quelques copies, quoique imparfaites, de divers autres sujets qu'elle écrivit dans le même temps, et qu'un religieux qui avait une vénération singulière pour la vénérable mère, et qui était ami particulier dudit confesseur, copia pour soi; lesquelles copies étant à la disposition de ce religieux, furent aussi préservées du feu; par ces écrits, dis-je, on découvre l'excellence de ce qu'écrivit la vénérable mère dans le temps que ce confesseur l'assistait; puisque les qualités que nous avons marquées, y furent si manifestes, que divers supérieurs les ayant successivement examinés, et en ayant dit ensuite leur sentiment, on commença à publier, que la servante de Dieu avait une science

infuse : de sorte que le plus important de la preuve consiste à voir, si les choses qu'elle a écrites depuis, sont conformes aux premières, et si elles conservent la même sublimité.

95. C'est en quoi cette preuve est plus évidente aujourd'hui ; car ce confesseur étant mort, et les autres qui lui succédèrent et qui furent les seuls qui l'assistèrent, n'ayant pas la même érudition, la vénérable mère fut obligée par l'obéissance d'écrire de nouveau plusieurs ouvrages, dont nous avons les originaux de sa propre main. Et en ceux-ci non-seulement la sublimité des premiers écrits n'est pas amoindrie en ce qui regarde les qualités que nous avons marquées ; mais outre qu'on y trouve le même style, on découvre encore que toutes ces qualités y sont plus relevées, à cause qu'elle était alors éclairée d'une plus grande lumière. On est persuadé de cette vérité, en premier lieu, en voyant l'original de cette histoire, qu'elle écrivit alors pour la seconde fois ; et en considérant les endroits qu'elle y a expliqués avec plus de clarté, et ce qu'elle y a ajouté et déclaré de nouveau. En second lieu, en lisant l'histoire de sa vie, qu'elle commença d'écrire dans ses dernières années, et cela contre son gré et forcée par l'obéissance, sur laquelle ayant écrit le premier traité qui regarde la fondation de ce monastère, la mort l'empêcha de poursuivre le reste, ce triste événement nous donnant une nouvelle matière

d'admirer les secrets de la Providence divine, puisqu'il semble que l'excellence de cet écrit devait porter celui qui en était le principal auteur, à conserver celle dont il se servait comme d'un instrument, jusqu'à ce que cet ouvrage fût achevé. En troisième lieu, par plusieurs cahiers qu'elle écrivait par ordre du confesseur qu'elle avait alors, dans lesquels elle l'informait de ce qui lui arrivait chaque semaine; et la divine sagesse éclate si fort dans ces cahiers, tant en ce qui regarde l'exposition des divines Écritures, la déclaration des mystères de la religion chrétienne, et la confirmation des dogmes de la doctrine catholique, qu'en ce qui regarde le sublime usage de la théologie scolastique et de la mystique, que les savants en ont une nouvelle admiration, et les présomptueux une singulière confusion; y découvrant l'affluence admirable de la lumière divine, puisque la vénérable mère ne les écrivant que pour donner une connaissance ordinaire à son confesseur de ce qui se passait en elle, il semble cependant qu'il n'y ait rien de mieux écrit. On découvre en quatrième lieu cette vérité dans les lettres qu'elle écrivait alors, où l'on voit toujours la même sublimité, soit dans le style, soit dans la doctrine, quand l'occasion le demandait; comme on le peut voir dans les réponses qu'elle faisait au roi catholique Philippe IV, et à diverses autres personnes de considération, touchant des affaires de la

dernière importance; réponses dont on garde dans le même monastère les copies que la vénérable mère a écrites par ordre de ses confesseurs. Cette preuve sera évidente, quand j'insèrerai dans l'histoire de la vie de cette servante de Dieu, que je promets d'écrire plus amplement, si le Seigneur me conserve la santé, plusieurs papiers qu'elle a écrits en divers temps, et que j'ai déjà ramassés, par lesquels on mettra cette vérité à l'expérience publique.

96. Le fondement que nous avons proposé, savoir, que la vénérable mère Marie de Jésus a écrit elle-même cette histoire, sans qu'aucune personne mortelle lui ait rien influé ou dicté, est par ces principes, à ce que je crois, hors de doute, du moins parmi les personnes prudentes. Et il est sûr, qu'il n'était pas nécessaire de tant de preuves convaincantes; puisque l'on découvre par le même ouvrage, par son style, et par tout ce qu'il renferme, que tous les savants unis ensemble ne sauraient avec leurs sciences acquises produire une chose si admirable, quand ils travailleraient pendant plusieurs années. De sorte que nous pouvons appliquer à la présente histoire ce que Jacques de Billi, homme d'une très-grande érudition, dit des œuvres de saint Denis Aréopagite, découvertes depuis tant de siècles, voulant aller au-devant de ce que l'on pourrait s'imaginer, que quelque personne savante les eût écrites alors sous le nom de saint Denis:

*Hoc opus, hunc stylum adeò esse divinum, ut, quotquot in Europa sunt acerrimo ingenio, et gravioribus scientiis imbuti, in unum coeant, et simile quidpiam meditentur, vix omni animi contentione, atque viribus sint tantam altitudinem, atque præstantiam imitando consecuturi.*

97. Puisque nous avons touché ce sujet, l'on me permettra de former un argument, que fait Léonard Lessius touchant les œuvres de saint Denis, l'appliquant à une autre matière. Si la malice humaine s'imaginait, que quelque personne savante eût écrit cet ouvrage, et qu'elle eût voulu faussement l'attribuer à cette servante de Dieu, le faisant passer sous son nom, outre que cette calomnie serait manifestement détruite par la perfection admirable de la vie de cette religieuse, qui l'a tout écrit de sa main, déclarant que ç'a été par une illumination divine; elle le serait aussi par les qualités qu'il faudrait qu'eût cet auteur que l'on supposerait. Car le même ouvrage découvre, que celui qui en est l'auteur, avait une très-éminente sagesse; puisque outre la sublimité, la pénétration et la clarté, avec lesquelles il déclare les plus profonds mystères de la religion chrétienne, il n'y a aucune matière nécessaire au sujet, qu'il n'y traite, comme y étant consommé : par ce même ouvrage l'on voit, que son auteur avait une grande sainteté, ou un long exercice en la perfection, et en la vie spirituelle; puisqu'on n'y traite

que des excellences divines, des plus sublimes contemplations, et de la plus grande perfection : le même ouvrage fait voir aussi, que son auteur avait un zèle ardent pour le salut des âmes; puisqu'il y exhorte partout à rectifier les mœurs, à mépriser les choses périssables, à purifier l'esprit, à suivre le chemin de la vertu et de la vie spirituelle, comme on le voit dans toutes les instructions qui suivent les chapitres. C'est là le sujet de Lessius en sa matière : *Ex quibus constat autorem hujus operis fuisse eminentissimæ sapientiæ, et magnæ sanctitatis virum, ut qui totus in rebus divinis, et angelicis contemplationibus ubique versetur, et passim ad rerum divinarum assiduam theoriam, relictis omnibus, quæ sub sensum cadunt, adhortetur.* Qui croira donc (poursuis-je avec lui) qu'un tel homme, rempli de tant de vertus, voulût si vilainement mentir, et tromper le monde avec tant d'hypocrisie sous le titre de fausses révélations et de la sainteté d'autrui? *Quis talem, ac tantum virum credat tam putidè voluisse mentiri, et tam absurda hypocrisi falsa quadam specie antiquitatis, et apostolicæ consuetudinis mundo imposturam facere?* On ne saurait croire cela d'un homme de vertu et d'un jugement sain, et encore moins d'un homme très-sage et très-vertueux. *Non cadunt ista in virum probum, et sanæ mentis, multò minùs in sapientissimum, et sanctissimum.* Quel motif aurait-il de

commettre une si horrible méchanceté, et de former une fiction si sacrilége? Serait-ce peut-être pour perdre par un tel crime et une telle folie, son travail, et l'honnête gloire qu'il en tirerait? *Denique, quo fine hæc omnia fecisset, et se alium finxisset, quàm revera fuit? An ut labores suos, et gloriam illis debitam per scelus, et amentiam perderet?* La vertu méprise la gloire temporelle pour s'assurer de l'éternelle; la malice hasarde l'éternelle pour acquérir la temporelle; mais il n'y a que la folie qui évite la temporelle pour perdre l'éternelle. Quelle fin pourrait donc avoir cet homme, en laquelle il ne manifestât son peu de sens? Car cet ouvrage est si sublime, qu'il pourrait par son moyen s'acquérir une très-grande gloire, l'étendre par tout l'univers, et la rendre immortelle; il pourrait s'attirer l'admiration, l'amour et la bénédiction de tous les théologiens, et animer les plus beaux génies à suivre son exemple : *Poterat enim nomen suum, et veritatem patefaciendo, maximam sibi gloriam toto Orbe, et omnibus sæculis duraturam comparare. Poterat omnium theologorum, qui unquam futuri sunt, admirationem, amorem, et benedictionem sibi conciliare, et illustrissima ingenia ad sui imitationem provocare.* Pourquoi donc voudrait-il par des mensonges, par des méchancetés, par des hypocrisies et par des tromperies très-indignes, se priver d'un si grand bien, et ensevelir son nom

dans des ténèbres éternelles? *Quorsum per mendacia et improba facta, per hypocrisim et imposturas indignissimas, et inauditas voluisset se tanto bono privare, et nomen suum æternis tenebris involvere?* Le poids que cette raison fit dans l'esprit du Père Lessius, qui s'est acquis une si grande réputation, lui-même le déclare en concluant : *Hæc ratio me ità convincit, ut nihil de autore hujus operis possim dubitare. Nec quisquam, opinor, dubitabit, qui lecto diligenter opere ista expenderit.* Pour moi il me suffit, que la vérité qui découvre que cette admirable religieuse est auteur de cette histoire, se voit établie par des raisons si manifestes, que si elle ne détruit point par cet endroit la calomnie, du moins elle la désarme.

## § XIII

98. Ayant établi ce principe, savoir : que la vénérable mère Marie de Jésus est auteur de cette histoire, on s'en sert pour continuer la preuve en la manière qui suit. Comme il est manifeste par le même ouvrage, que du moins on ne l'a pu écrire sans une science éminente; et comme il est aussi très-évident, que cette créature n'eut point cette science acquise par aucun moyen naturel, et qu'on

ne lui apprit dans la maison de ses pères qu'à lire et à écrire, n'ayant fait dans le monastère d'autre étude que la lecture de quelques livres de dévotion le peu de temps que ses occupations le lui permettaient, ni eu aucune autre école que la communication ordinaire avec ses confesseurs, qui la dirigeaient, on infère de là, que l'ouvrage est au-dessus des forces naturelles du sujet qui l'a écrit. D'où il arrive, que ne pouvant avoir le démon pour cause principale, comme nous l'avons prouvé du côté de la matière, et comme nous le confirmerons dans la suite du côté de la fin et de l'utilité, il faut qu'il n'y ait que Dieu qui soit agent principal de cette merveille ; que l'ouvrage soit surnaturel, et que celle qui l'a écrit ne soit que l'instrument immédiat du pouvoir divin. C'est l'argument de saint Jean Chrysostome, dont voici la maxime : *Quando autem factum fuerit aliquid supra naturam, et longe supra naturam, ita ut cum eo adsit quod decet, et quod est utile; est perspicuum, quod hæc fiant divina quadam virtute, et ope.* Le révérendissime Père Jean de Palma poursuivit cet argument en la réponse que nous avons dit qu'il avait faite au roi catholique Philippe IV, touchant le sentiment qu'il avait à l'égard de cette histoire. J'en mets ici la teneur, non-seulement à cause de la solidité dans les raisons convaincantes qu'on y trouve, mais encore parce que l'autorité de cet illustre religieux, qui était supérieur de la servante de Dieu, et

qui avait examiné son esprit avec un soin particulier, persuade beaucoup; étant, outre cela, très-savant et fort exercé à la vie spirituelle, à la pratique des vertus et à la direction des âmes, en ayant donné une heureuse marque en la personne de la sérénissime infante sœur Marguerite de la Croix, pauvre religieuse déchaussée, et sa disciple.

99. Or, la réponse, comme on la voit dans l'original, que je conserve, est celle-ci : « SIRE, j'ai lu « avec toute l'attention possible les livres de la sœur « Marie de Jésus, que Votre Majesté a bien voulu « m'ordonner d'examiner en secret. Je l'ai fait avec « l'exactitude que l'importance de la matière de- « mande. J'aurais de la peine à en dire mon senti- « ment, si l'obéissance que je dois à Votre Majesté « ne m'y obligeait : car si mon incapacité ne m'in- « spirait point d'être humble, ce que j'en ai lu « suffirait pour m'humilier et pour m'obliger à « avouer mon ignorance. Dans cette considération « mon sentiment est : que ces livres sont au-dessus « des forces naturelles de celle qui les a écrits, tant « par la matière que par l'excellence du style, qui « est si sublime, que je doute qu'il y ait un théolo- « gien pour éminent qu'il soit, qui puisse l'égaler « en notre langue. Les mystères révélés qu'on y re- « présente étant si admirables, y sont néanmoins « exempts d'admiration, parce qu'on y voit, que « toutes les perfections qui peuvent être des effets du

« pouvoir divin y sont comme naturelles et dues à
« notre Seigneur Jésus-Christ et à sa très-sainte
« Mère. Ce qu'il y a de plus admirable, est, qu'une
« créature ignorante déclare de si hauts mystères en
« des termes si expressifs, que la théologie trouvant
« à peine des termes suffisants dans la fécondité de
« la langue latine pour donner l'intelligence de plu-
« sieurs choses dont elle traite (singulièrement dans
« les premiers livres), elle les découvre avec tant
« de clarté en notre langue vulgaire, qu'elle semble
« surpasser les expressions de l'École, éclairant
« l'entendement et lui faisant comprendre sans dif-
« ficulté des choses qui, par leur nature, sont au-
« dessus du raisonnement humain. Et elle en
« explique plusieurs autres qui rejettent ce raison-
« nement, parce qu'elles sont sous la juridiction de
« la foi, d'une manière si claire, qu'il semble qu'elle
« en rende la crédibilité évidente. Par cet endroit je
« crois indubitablement que l'ouvrage est surnatu-
« rel. Et bien que le démon puisse, par la permis-
« sion divine, se servir de l'entendement humain et
« le disposer à des choses semblables, lui représen-
« tant plusieurs illusions et lui donnant un style
« extraordinaire pour les raconter, comme on l'a
« découvert plusieurs fois; il semble néanmoins
« qu'il n'y a pas lieu de l'appréhender en ce qu'a
« écrit cette servante de Dieu, pour diverses raisons.
« La première, parce qu'encore que le démon puisse

« communiquer la science et d'autres dons, il ne « saurait pourtant donner la véritable humilité, « étant, comme il est, l'orgueil même. D'où les « saints Pères et les docteurs mystiques ont toujours « regardé l'humilité comme la pierre de touche pour « discerner le bon esprit d'avec le mauvais. Et cette « créature est très-humble et entièrement soumise « à la volonté de ses supérieurs. Votre Majesté peut, « s'il lui plaît, faire réflexion sur la difficulté qu'elle « eut d'avoir ces livres, et considérer les humbles « craintes qu'elle a expérimentées en cette créature, « aussi bien que la promptitude avec laquelle elle « soumit tout ce qui la regardait à la correction, sans « craindre les jugements qu'on en pourrait faire. « C'est ce que le démon ne saurait pratiquer, singu- « lièrement avec persévérance; car, comme il est « inflexible dans son péché, il inspire toujours de « défendre ses œuvres avec opiniâtreté. La seconde « est, que les œuvres du démon tirent toutes leur « origine du côté de l'Aquilon, région froide qu'il « a choisie pour sa demeure; c'est pourquoi elles « sont toutes pénétrées de cette mauvaise qualité, « que ces livres n'ont point; et il ne faut qu'en faire « l'expérience en les lisant, pour en être persuadé, « car les plus imparfaits y sentiront une ardeur et « une consolation dans leur âme, aussi propres et « aussi naturelles aux paroles de Dieu, qu'incompa- « tibles avec celles du démon, dont les effets ne sont

« que présomption, tristesse, orgueil, terreur, tié-
« deur et affliction d'esprit. La troisième est, que la
« vertu constante de cette créature dès son enfance
« jusqu'à sa mort, sans qu'on y ait jamais décou-
« vert aucun défaut considérable, est le fondement
« le plus solide pour former un jugement prudent,
« et croire que tout ce qui se passait en elle, était
« selon Dieu, qui n'aurait pas permis qu'une âme
« si unie à sa divine Majesté eût été l'organe du
« démon en une chose si importante, où bien loin
« de faire le moindre progrès, cet ennemi commun
« fait plusieurs pertes par les bons effets qu'un si
« saint ouvrage produit, et par ceux que nous devons
« espérer qu'il produira avec le temps. On peut con-
« clure de ces principes, selon la piété catholique,
« que cet ouvrage n'étant pas naturel à son auteur,
« et que n'ayant aucune raison de l'attribuer au
« démon, l'on doit nécessairement reconnaître que
« Dieu en est l'auteur principal, qui a bien voulu,
« par ses jugements incompréhensibles, révéler à
« une créature ignorante, en ce qui regarde le natu-
« rel, les mystères et les secrets qu'il a cachés à tant
« de personnes savantes. C'est là, Sire, le juge-
« ment que mon incapacité a fait de ces livres. »
Voilà la réponse que fit au roi ce docte et prudent supérieur.

100. Mais une réponse de la sacrée Vierge à sa disciple, qui se trouve parmi les instructions qu'elle

en reçut dans cette histoire, déclare avec plus de clarté la force de ce raisonnement. La servante de Dieu doutait si elle était un instrument convenable pour écrire de si hauts mystères, ou s'il ne serait pas mieux qu'une autre personne très-savante et plus parfaite en la vertu les écrivît, se regardant comme la moindre, la plus inutile et la plus ignorante de toutes. A quoi notre auguste maîtresse lui répondit ces paroles, remplies d'une doctrine céleste: « Au « premier de ces doutes, je réponds, convenant avec « vous que vous êtes la moindre et la plus inutile de « tous les mortels; car, puisque vous l'avez entendu « de la bouche du Seigneur, et que je vous le con- « firme, vous en devez être persuadée. Mais sachez, « que l'autorité et la réputation de cette histoire et « de tout ce qui s'y trouve renfermé ne dépendent « point de l'instrument, mais de l'auteur, qui est la « suprême vérité, et de celle que ce que vous écri- « vez contient en soi; le plus haut séraphin n'y « pourrait rien ajouter s'il écrivait cette histoire. Il « n'était pas convenable qu'un ange l'écrivît, et « quand il l'aurait fait, les incrédules et les en- « durcis de cœur y trouveraient encore à redire. Il « fallait qu'un homme en fût l'instrument, mais « il n'était pas convenable que ce fût le plus sa- « vant, à la science duquel on aurait pu attribuer « cette histoire, ou la lumière divine aurait moins « éclaté y étant confondue avec l'industrie humaine.

« Il est de la plus grande gloire de Dieu que ce « soit une femme, en qui ni la science ni la propre « industrie ne peuvent avoir aucune part. J'ai aussi « une gloire et une complaisance singulière, à ce « que ce soit vous qui soyez l'instrument; parce « que vous connaîtrez et tous les autres aussi, qu'il « n'y a rien du vôtre dans cette histoire, et que « vous ne devez non plus vous l'attribuer, qu'à la « plume avec laquelle vous l'écrivez, puisque vous « n'êtes que l'instrument de la main du Seigneur, « qui se sert de vous pour manifester mes paroles. « Et comme vous êtes si vile et si remplie de mi- « sères, vous ne devez pas pour cela craindre que « les mortels me refusent l'honneur qu'ils me doi- « vent; puisque si quelqu'un n'ajoute pas foi à ce « que vous écrivez, ce ne sera pas vous qu'il offen- « sera, mais ce sera moi et mes paroles qu'il ou- « tragera. Et quoique vos péchés soient en grand « nombre, la charité et la miséricorde du Seigneur « peuvent les abolir tous; c'est pour cette raison « qu'il n'a pas voulu choisir un autre plus grand « instrument, mais qu'il a bien voulu vous élever « de la poussière et manifester en vous sa puissance « libérale, employant cette doctrine en qui l'on pût « mieux connaître la vérité et l'efficace qu'elle con- « tient en soi; c'est pourquoi je veux que vous la « pratiquiez, et que vous deveniez telle que vous « souhaitez. »

Ce sont là les paroles de la très-sainte Vierge dans cette réponse.

101. C'est une raison bien forte pour persuader que cet ouvrage est tout divin, que d'y voir une doctrine si sublime et si utile, si l'on considère en même temps que celle qui l'a écrit était dépourvue de toute sorte de science acquise; puisque Dieu voulant manifester que quelque œuvre vient toute de son pouvoir, se sert des choses qui n'ont aucune qualité naturelle pour en venir à bout. La sacrée Écriture nous en fournit divers exemples : par le moyen de Sara stérile (1) Dieu rendit Abraham père de plusieurs nations. Élisée fit devenir les eaux douces (2) en y mettant du sel. Jésus-Christ donna la vue à un aveugle (3) en lui oignant de boue les yeux; et une infinité d'autres. L'exemple le plus à propos est celui sur lequel les Pères font une grande attention; savoir, que Jésus-Christ a choisi, pour prêcher et enseigner au monde sa doctrine, des hommes dépourvus de toute sorte de science humaine, élevés fort pauvrement sans aucun moyen de l'acquérir; puisque considérant que de telles personnes avaient enseigné une doctrine si sublime, si sainte et si utile, on a été manifestement persuadé, que cette doctrine n'avait été apprise que par inspiration du Saint-Esprit, et que Dieu seul en était

(1) Genes., XVIII et XXI. — (2) IV Reg., II, 21. — (3) Joan., IX, 6.

l'auteur principal. C'est la pensée de saint Grégoire le Grand, alléguant la raison pourquoi Jésus-Christ n'appela point Nathanaël savant à l'apostolat : *Quid ad prædicandum eum*, dit-il, *tales venire debuerant, qui de laude propria nihil habebant, ut tanto solidiùs veritatis esse cognosceretur quod agerent, quantò, et apertè cerneretur, quia ad hoc agendum per se idonei non fuissent*. La sacrée Vierge a appliqué cette même raison à notre sujet dans sa réponse que nous avons marquée, l'alléguant sur ce que le Seigneur n'avait pas choisi quelque homme docte pour écrire cette histoire.

102. Ce même exemple nous fournit une autre preuve convaincante sur notre sujet. On la tire de ce que dit saint Jean Chrysostome prouvant contre les Gentils, que la doctrine que prêchèrent les apôtres, était divine : *Nam quòd divina sit prædicatio hinc quoque perspicuum est. Undenam venit in mentem duodecim hominibus, iisque imperitis, res tantas aggredi, qui versabantur in lacubus, fluviis, et solitudinibus, et nunquam fortasse in civitatem, neque in forum ingressi fuerant? Undenam eis venit in mentem, ut in universum orbem terrarum struerent aciem? Nam quod essent timidi, et pusilli animi, ostendit qui de ipsis scripsit*. On voit aussi clairement par là, dit saint Chrysostome, que la prédication des apôtres était divine. Car comment des hommes ignorants qui ne fréquentaient que les

lacs, les rivières et les solitudes, et qui n'étaient peut-être jamais entrés dans aucune ville, ont-ils pu entreprendre des choses si grandes? Comment ont-ils pu se résoudre de conquérir tout l'univers par leur prédication, car ils étaient naturellement timides, comme on le voit par ce que l'on en a écrit? Nous pouvons appliquer avec la due proportion d'infériorité cette raison de saint Chrysostome à notre sujet. On fait voir, dis-je, aussi par ce moyen, que cette histoire est divine en y appliquant les paroles du saint. Car comment une fille ignorante, élevée dans les occupations domestiques, sans avoir fréquenté les écoles, a-t-elle pu venir à bout d'écrire tous les mystères renfermés dans toute la Vie de la Mère de Dieu avec cette sublimité qui répond à la matière? Comment a-t-elle pu entreprendre de détruire tous les vices, d'introduire toutes les vertus, et de réformer le monde par la doctrine qui s'y trouve? Elle était naturellement timide, et incapable d'une si haute entreprise, ayant été toujours combattue par des craintes excessives. La même vénérable mère a allégué cette raison dans l'introduction à la première partie de cette histoire, par ces paroles: « Le Seigneur sait « pourquoi il m'a élue et appelée, étant la plus « abjecte de toutes les créatures; pourquoi il m'a « élevée, m'a conduite et disposée; pourquoi il m'a « obligée et contrainte d'écrire la Vie de sa digne

« Mère, notre Reine et notre Maîtresse. Je ne crois « pas qu'une personne prudente puisse s'imaginer, « que sans ce mouvement, et cette force de la puis- « sante main du Très-Haut, aucun esprit humain « ait pu avoir cette pensée, ni que j'aie pu prendre « cette résolution; je reconnais et déclare mon im- « puissance, et ma faiblesse pour une telle entre- « prise. »

103. La dernière preuve qui persuade que cette histoire a été écrite par la lumière divine, et que l'on peut former par le même moyen de la cause instrumentale, se prend de la perfection de vie et de la vertu héroïque qu'eut constamment depuis son enfance jusqu'à son heureuse mort celle qui l'a écrite. Cette preuve est la plus convaincante. En premier lieu, parce que par ce moyen on autorise les témoignages qu'elle-même donne de cette vérité; puisque la sublimité de cette vertu exclut le soupçon que l'on pourrait avoir, de ce qu'elle aurait voulu tromper en une matière si importante; et la persévérance jusqu'à la mort en cette même vertu, détruit celui que l'on pourrait former, de ce qu'elle eût été trompée. En second lieu, parce que cette haute perfection de vie fait que l'on n'est pas surpris de voir ces faveurs divines dans le sujet; car bien que la grâce des visions et des révélations divines puisse être séparée de la sainteté et des vertus, la Providence néanmoins les unit de telle sorte dans ces

derniers temps de la loi de grâce, qu'elle ne communique ordinairement ces dons, qu'à ses amis singuliers, comme je l'ai marqué au commencement de ce Prologue, me servant de l'autorité de Théodoret, et c'est la commune opinion des docteurs. Et même quand les révélations sont sublimes, c'est une claire marque de l'amour divin, selon cette remarque de saint Bernard ; *Vis nosse, quia sublimitas divinarum revelationum sit manifestum divinæ revelationis indicium ? Jam non dicam, inquit, vos servos, sed amicos, quia omnia, quæ audivi à Patre meo, nota feci vobis.* Et Richard de Saint-Victor enseigne, que la sublimité des révélations divines se proportionne à la grandeur de l'amour divin, disant : *Attende, quia ex magnitudine divinæ dilectionis pendet modus divinæ revelationis. Comedite, amici, et inebriamini, charissimi. Bibunt quodammodo, qui ex divinis revelationibus summa cum facilitate, et jucunditate hauriunt, quod de intima veritatis suavitate ardenter concupiscunt. Charissimi bibunt, quia secundum mensuram dilectionis dispensatur et modus manifestationis.* Le Docteur Séraphique en donne la raison, disant que plus l'amant est proche de l'aimé, plus véritablement, et plus subtilement et parfaitement l'aimé lui est révélé : *Quanto ergo propinquius est amans amato, tanto verius, subtilius, et perfectius sibi revelatur amatus.* D'où Hugues de Saint-Victor

infère que ceux qui aiment avec plus d'ardeur, voient avec plus de pénétration, et discernent avec une plus grande subtilité : *Constat,* dit-il, *ut qui ardentius diligunt, profundius conspiciant, et subtilius discernant.* En troisième lieu, parce que les vertus de la sacrée Vierge que la vénérable mère imita, montrent qu'elle était un instrument proportionné pour écrire la Vie de cette auguste Reine, pour recevoir sa doctrine, et pour comprendre ses paroles; selon cette sentence de saint Athanase : *Sine pura mente, et sanctorum imitatione, nemo comprehendit sanctorum verba. Quemadmodum si quis intueri velit solis jubar, oculos plane detergit, et in splendorem redigit, quantum potest ad ejus similitudinem, cujus conspiciendi desiderio tenetur, sese purificans, ut ita oculus, jam lumen redditus, lumen contempletur.* Doctrine que saint Basile de Séleucie applique d'une manière singulière à ceux qui devaient dignement manifester les excellences de la très-sainte Vierge : *Non est quorumlibet promeritas laudes Virginis persolvere, sed illorum, qui divinæ gratiæ lumine insigniter illuminati sunt.* En quatrième lieu, parce que quand les révélations ne regardent point les choses futures, dont la vérité puisse découvrir l'événement, mais les choses passées, qui ont été ignorées pendant plusieurs siècles, et que l'expérience ne saurait prouver; bien que nous ne puissions par là faiblesse de notre enten-

dement nous élever à la sublimité de la lumière avec laquelle l'historien les a écrites, et les publie après tant de siècles; néanmoins, l'excellence et les prérogatives de sa vie lui donnent de l'autorité, et portent les personnes pieuses à ajouter foi à ce qu'il raconte. C'est la remarque que fait saint Basile, évêque de Cappadoce, sur le livre de la Genèse, qu'écrivit Moïse par révélation divine, après tant de siècles que les choses qu'il y marque furent arrivées, quoiqu'il y ait en ce livre un autre motif plus relevé : *Licet altitudinem cordis historici*, dit-il, *non valeamus attingere propter imbecillitatem nostri intellectus, attamen prærogativa loquentis inspecta, ultro ad consentiendum his, quæ dicta sunt, adducemur.* Il faudrait faire une histoire fort ample pour manifester le sujet de cette épreuve, selon que la dignité de la chose le demanderait; mais ni le temps ni l'occasion ne le permettent pas.

## § XIV

104. Il faut pour conclure sur ce moyen de la cause efficiente, satisfaire à la difficulté commune; savoir, que c'est une femme qui a écrit cette histoire, et reçu les révélations qu'elle contient. On

forme à l'égard de la qualité du sexe féminin deux oppositions contre ces sortes d'écrits. La première est fondée sur la complexion naturelle : car comme la femme est d'un naturel plus faible, selon le sentiment des philosophes, elle a aussi le tempérament plus humide, la fantaisie plus débile, les appétits plus vifs, les passions plus ardentes, la raison moins solide, le jugement plus léger, le cœur plus tendre et plus inconstant : il arrive de là qu'elle est plus disposée à se laisser tromper et à tromper en matière de révélations et de visions; puisque la complexion qui abonde en humidité, est cause que les humeurs, les esprits, et les espèces fantastiques qui en dépendent, agissent avec plus de promptitude pour former diverses représentations dans l'imaginative; la faiblesse de la fantaisie fait qu'elle se fatigue plus facilement, et qu'étant fatiguée elle regarde les imaginations comme des objets extérieurs et sensibles; la vivacité des appétits et l'ardeur des passions font qu'elle forme, se trouvant dans cette disposition, les visions selon son caprice, ou qu'elle donne lieu au démon de les introduire; le peu de solidité de la raison est cause qu'elle ne les discerne pas, et qu'elle n'examine point avec attention si elles sont véritables ou fausses; la légèreté du jugement la précipite dans toutes sortes d'imaginations, sans lui permettre de faire réflexion ni sur ce qu'elle doit faire, ni sur ce qu'elle doit

dire, d'où naissent l'imprudence, la vaine curiosité et le babil; enfin la tendresse et l'inconstance du cœur font que sous prétexte de dévotion, il se laisse entraîner tantôt d'un côté et tantôt de l'autre, sans avoir aucune fermeté : on voit par là combien ce naturel est disposé à se tromper, et à débiter facilement ses tromperies.

105. C'est le commun sentiment des Pères. Dans l'étymologie du nom de *femme*, saint Isidore en a découvert la faiblesse : ***Mulier a mollitie dicta, immutata et detracta littera, veluti mollior.*** Touchant l'imprudence, la tendresse et la facilité du sexe, saint Jean Chrysostome, ou l'auteur de l'Imparfait parmi ses œuvres, dit : ***Sexus muliebris incautus, et mollis est. Incautus, quia non omnia quœ videt, aut audit cum sapientia, et ratione considerat; mollis, quia facile flectitur, vel de malo ad bonum, vel de bono ad malum;*** il remarque aussi, que par la tendresse du cœur les femmes s'inclinent facilement sous prétexte de dévotion, ajoutant : ***Religionis gratiœ facile inclinantur, cum sint molles corde :*** et que l'on n'infère pas seulement de ce que nous en avons marqué, que ces défauts naissent de la faiblesse de la raison, mais qu'on l'infère encore de la cause qui produit la plus grande fermeté de l'homme : ***Ideo durior, quia rationabilior,*** dit-il de celui-ci. La pensée que l'on a de la faiblesse du jugement des femmes, est si bien établie, que saint

Grégoire le Grand prétend que dans les divines Écritures l'entendement faible et indiscret est symbolisé par la femme : *Mulier vero mens infirma et indiscreta.* Saint Isidore de Peluse en a remarqué le babil et la curiosité : *Femineum genus magna ex parte loquax et curiosum est.* Et saint Chrysostome dit : *Est quippe ferme loquax muliebris sexus.* Saint Ambroise remarque par les exemples des chutes d'Adam par Ève, et de Pierre par la portière, combien le démon peut par là introduire ses tromperies : *Usitatus ad decipiendum sexus est,* dit-il ; *fraudis suæ vasculum in ostiaria diabolus recognovit; fideles viros non nisi per mulierem oppugnare consuevit. Adam per Evam superat, Petrum vincit per ostiariam.* C'est pour cela que saint Augustin dit, que si le démon laissa à Job la femme après lui avoir ôté les enfants et tout ce qu'il possédait, ce ne fut pas par manque de cruauté, mais par une ruse très-malicieuse, sachant que la femme est le plus propre instrument dont il puisse se servir pour introduire ses tromperies et pour renverser les justes : *Non diabolus uxorem Job, cum etiam filios abstulisset, tanquam nocendi imperitus reliquerat, quæ quantum esset necessaria tentatori, jam in Eva didicerat.* Saint Jérôme fait un long catalogue des hérétiques qui instruits du démon, se sont servis de femmes superstitieuses ou faibles pour semer leurs erreurs. Saint Bonaventure en fait un autre tiré

de la sacrée Écriture touchant les tromperies des femmes. La première de ces tromperies fut la plus pernicieuse. Le premier homme et la première femme péchèrent par l'instigation du démon. Et saint Paul (1) dit, qu'Adam ne fut point séduit, mais que la femme fut séduite : *Adam non est seductus, mulier autem seducta in prævaricatione fuit*. Or, soit parce qu'elle seule ajouta foi à ce que lui dit le démon dans l'apparition qu'elle en eut, comme le croit le Maître des Sentences : soit que de la tromperie diabolique par laquelle la femme fut séduite, naquit celle qui porta Adam à pécher, comme saint Ambroise le fait connaître : soit que la tromperie du démon étant introduite par l'organe d'une bête, devenait fort ridicule, comme le déclare saint Chrysostome : soit que la femme fût trompée la première, comme l'explique Théodoret : soit parce que le démon n'osa immédiatement adresser sa tromperie qu'à elle seule, comme étant la plus facile à tromper, et non à Adam, selon la plus commune opinion des modernes : l'on voit, dis-je, par toutes ces interprétations, qu'il y a en la femme une plus grande disposition à être trompée, et un moyen plus facile pour semer et introduire des erreurs. Les histoires rendent témoignage de cette vérité à l'égard des visions, des révélations et des vaines curiosités,

(1) I ad Timot., II, 14.

et l'on en a eu de tristes expériences dans tous les siècles.

106. On prend la seconde opposition du précepte de l'Apôtre (2), qui ne permet pas à la femme d'enseigner : *Docere autem mulieri non permitto ;* c'est ce qu'il écrit à Timothée. Et cette défense semble être générale, par le motif qu'en a le même apôtre, alléguant que la première femme a été séduite la première. C'est la pensée de saint Jean-Chrysostome : *Semel, inquit Paulus, mulier docuit, et cuncta pervertit; idcirco non doceat :* La femme a enseigné une fois, et par là elle a perdu le monde; c'est pourquoi elle ne doit plus enseigner. *Sed dices,* oppose le saint à cette conclusion, *quid igitur ad cæteras pertinet, si illa hoc passa est?* Quel sujet a-t-on d'appliquer aux autres femmes cette séduction que souffrit Ève? *Plurimum sane,* répond le même saint; *est enim sexus ille infirmus, ac levis, quod jam in consequentibus differens, dum de sexu generaliter loquitur, ostendit. Non enim dixit, Eva est seducta; sed mulier, quod commune est nomen sexus potius, quam proprium Evæ.* On vit en Ève séduite la grande facilité qu'il y avait en la femme, à être trompée et à tromper à cause de la faiblese de ce sexe; et c'est pour cela que considérant le danger expérimenté de cette facilité, on défend généra-

(1) I ad Timot., II, 12.

lement aux femmes d'enseigner. Saint Grégoire est de ce sentiment, et il dit faisant reflexion sur la réprimande que fit Job à sa femme, qui voulait le pervertir par des discours diaboliques : *Dignum quippe erat, ut fluxam mentem virilis censura restringeret, cum profecto, et ipso primo lapsu generis humani docet quod docere mulier recta nesciret: unde per Paulum dicitur : Docere autem mulieri non permitto. Quia nimirum aliquando dum docuit, a sapientiæ æternitate separavit.* On infère de là, que ces livres de révélations n'étant presque qu'une continuelle instruction, il semble qu'il ne soit pas permis aux femmes de les écrire; et il y a même des personnes savantes, qui sur cet article rejettent des écrits importants touchant cette matière.

107. Mais il faut considérer que la défense du saint apôtre n'est qu'afin que les femmes n'enseignent point dans l'église, et dans un lieu public où les fidèles s'assemblent pour faire oraison, ni avec autorité comme par office, quoique ce soit en d'autres endroits particuliers. C'est presque l'explication commune des interprètes de la sacrée Écriture. Cela paraît par le texte où l'Apôtre, parlant de la prière commune des fidèles, et après avoir dit : *Docere mulieri non permitto*, il ajoute : *neque dominari*, c'est-à-dire, qu'elles n'usurpent point l'autorité qui est inséparable de l'office de celui qui annonce

la parole de Dieu. On le voit aussi par un autre endroit du même apôtre (1), où il déclare encore mieux cette doctrine : *Mulieres in ecclesia taceant,* dit-il; *non enim permittitur eis loqui, sed subditas esse, sicut et lex dixit: sed si quid velint discere, domi viros suos interrogent: turpe est enim mulieri loqui in ecclesia.* Mais il ne leur est pas défendu d'enseigner en particulier, sans usurpation d'office, et comme personnes privées, comme Cornelius à Lapide, dont je mets ici les paroles pour un plus grand éclaircissement, le prouve savamment par le même apôtre, et par les histoires ecclésiastiques : *Ut notat Theophylactus,* dit-il, *mulieres aliquæ tempore Pauli acceperant donum prophetiæ. Ne ergo putarent sibi fas esse in ecclesia loqui et prophetare, hic eis id inhibet Apostolus, idque tum honestatis, pudoris, infirmitatis, ac loquacitatis muliebris causa, ait Chrysostomus; tum studio reverentiæ, et subjectionis erga virum, quæ requirit, ut eo præsente, et loquente, sileat mulier, præsertim in ecclesia, et rebus sacris: nam privatim domi Priscilla fidem Christi docuit virum eloquentem Apollo.* Act. 18, v. 26. Et ad Titum 2, v, 4. *Vult Apostolus, ut matres filias, et ancillas suas privatim doceant prudentiam, et modestiam: et fidelis mulier infidelem virum convertere, et instruere ju-*

(1) I ad Cor., XIV, 34.

*betur*. I Corint. 7, v. 16. *Sic sancta Cæcilia fidem Christi docuit Valerianum sponsum suum; sancta Nathalia Adrianum; sancta Monica Patricium; sancta Martha Marium; Theodelinda Agilulphum Longobardorum regem; Clotildis Clodoveum; Flavia Domitilla Flavium Clementem.*

108. Et pour prendre cette matière dans ses principes, il est sûr qu'on ne doute point dans le christianisme, que l'homme et la femme ne soient de la meme espèce, et par conséquent capables d'une même excellence de vertu. C'est la remarque de Clément Alexandrin : *Est autem apud nos extra controversiam*, dit-il, *eamdem naturam in unoquoque genere, eamdem etiam habere virtutem. Non aliam ergo habet naturam mulier, quod attinet ad humanitatem*; *aliam vero videtur vir habere, sed eamdem : quare etiam virtutem*. Et l'on tire ce raisonnement de saint Paul (1), qui parlant de l'unité que les fidèles ont en Jésus-Christ, dit : *Non est Judæus, neque Græcus; non servus, neque liber: non est masculus, neque femina, omnes enim vos unum estis in Christo Jesu*. Or comme toute la différence ne consiste pas en la nature humaine, mais seulement dans le sexe, la femme ne sera dans l'église incapable d'exercer, que ce qui lui est défendu par rapport à ce sexe. C'est aussi pour cela, que

(1) Ad Gal., III, 28.

l'homme fut créé pour être le chef et le supérieur; et la femme fut créée pour l'assister dans la vie sociable et en la propagation : c'est pourquoi la femme fut formée de l'homme, qui en fournit la matière; comme on le voit dans la Genèse (1). Et saint Paul le marque (2), disant : *Non enim vir ex muliere est, sed mulier ex viro :* car l'homme fut la fin pour laquelle la femme fut créée, selon la même Genèse (3), ce que l'Apôtre a encore remarqué (4), ajoutant : *Et enim non est creatus vir propter mulierem, sed mulier propter virum :* et parce que l'homme est la cause matérielle, ou *principium ex quo*, et la cause finale, ou *finis propter quem*, de la formation de la femme en sa première constitution, saint Paul conclut (5) ce qu'il avait proposé, savoir, que l'homme est le chef de la femme : *Caput autem mulieris vir, id est superior, et rector,* disent les interprètes. Et le même apôtre en un autre endroit (6), sur ce que l'homme est le chef de la femme, prouve qu'elle doit être soumise à l'homme : *Mulieres viris suis subditæ sint, sicut Domino : quoniam vir caput est mulieris, sicut Christus caput est Ecclesiæ.* Saint Augustin a cru de là, que cette sujétion de la femme à l'homme, de sorte que l'homme gouvernât et commandât, et que la femme servît et obéît, fut indé-

(1) Genes., II, 22. — (2) I ad Cor., XI, 8. — (3) Genes., II, 18. — (4) Ad Corint. citat., 9. — (5) *Ibid.*, 3. — (6) Ad Philip., V, 22.

pendante du premier péché, et par la condition naturelle du sexe: *Neque enim*, dit-il, *et ante peccatum, aliter factam fuisse decet credere mulierem, nisi ut vir ei dominaretur, et ad eum ipsa serviendo converteretur.* Mais, par la sentence divine prononcée contre la femme pour son péché, l'homme reçut sur elle un domaine de condition plus dur, et il fut imposé à la femme une servitude plus étroite, que Rupert explique très-bien par l'exemple des lois civiles: et saint Augustin conclut de ce domaine: *Hoc enim viro potius Dei sententia detulit, et maritum habere dominium meruit mulier, non natura, sed culpa.* Or la conclusion est, que la femme par la condition de son sexe est deux fois soumise à l'homme, l'une par la loi naturelle de sa constitution, l'autre par la loi divine de la sentence que Dieu prononça contre elle pour son péché: comme Primase le déduit élégamment de l'Apôtre, disant: *Docet Apostolus feminas oportere viris esse subditas, quia et posteriores sunt in ordine, et priores in culpa.* On infère de là, que comme Dieu disposa l'ordre hiérarchique de son Église avec la plus décente conformité à l'égard de la loi de nature et de la sentence qu'il fulmina pour le premier péché, il rendit la femme incapable de toute sorte de supériorité en cet ordre, tant en ce qui regarde l'ordination sacramentelle et la puissance qu'elle renferme, qu'en la juridiction ecclésiastique et quelque office que ce soit,

qui donne dans l'église quelque autorité sur les fidèles. C'est à quoi saint Paul fait allusion (1), quand il dit : *Mulieres in ecclesia taceant; non enim permittitur eis loqui, sed subditas esse, sicut et lex dicit :* et dans le même sens il dit (2) : *Docere autem mulieri non permitto, neque dominari in virum, sed esse in silentio,* refusant aux femmes la supériorité ecclésiastique, et l'office d'enseigner et de prêcher avec autorité publique, à cause de leur incapacité et de l'indécence qu'il y aurait, selon ce qu'il ajoute dans le premier endroit : *Turpe est enim mulieri loqui in ecclesia ;* bien que l'on ait vu dispenser de la loi qui défendait cet exercice : selon qu'on le peut inférer de ce que disent le cardinal Bellarmin et Lorin : *Nec tamen propterea prohibetur Deus, quin possit extraordinarie feminis concedere, ut doceant viros, ut quondam contigit Deboræ, et ante annos ducentos sanctæ Catharinæ Senensi : sed hæc privilegia non faciunt legem.*

109. C'est tout ce que l'on trouve dans les divines Écritures et dans les doctrines catholiques, être refusé aux femmes par rapport à leur sexe. Pour ce qui regarde le reste, comme elles ne sont qu'une même espèce avec l'homme, elles sont également capables des mêmes dons. C'est pourquoi elles ne le sont pas seulement de tous ceux que renferme la

(1) I ad Cor., XIV, 34. — (2) I ad Tim., II, 12.

grâce que les scolastiques appellent *gratum faciens,* qui est celle qui perfectionne celui qui la reçoit, le rendant ami de Dieu, agréable à sa divine Majesté, et saint; à laquelle appartiennent toutes les vertus; cela étant de foi : mais encore de toutes les grâces, que l'on appelle *gratis datas,* et qui sont celles qui tendent singulièrement au bien et à l'utilité des autres, et que l'Apôtre a marquées, disant (1) : *Unicuique datur manifestatio Spiritus ad utilitatem. Alii quidem per Spiritum datur sermo sapientiæ : alii sermo scientiæ secundum eumdem Spiritum; alii fides in eodem Spiritu; alii gratia sanitatum in uno spiritu; alii operatio virtutum; alii prophetia; alii discretio spirituum; alii genera linguarum, alii interpretatio sermonum.* Ce qui doit être reçu parmi les catholiques : car bien que ces grâces soient données principalement pour le bien et pour l'utilité des autres, elles ne communiquent pourtant aucune supériorité sur eux à celui qui les reçoit, et cette supériorité n'y est pas même annexée; comme saint Thomas le remarque parlant de la prophétie, et plus expressément notre Richard qui est communément reçu. Et cette prophétie de Joël (2) : *Effundam Spiritum meum super omnem carnem,* qui selon saint Pierre dans les Actes des Apôtres (3), fut accomplie au jour de la Pentecôte du temps de la pri-

(1) I ad Cor., XII, 7. — (2) Joel, II, 28. — (3) Actor., II, 17.

mitive Eglise; et le même Joël parle aussi de la manifestation du Saint-Esprit dans ces grâces, comme on le voit par ce qui suit : *Et prophetabunt filii vestri, et filiæ vestræ,* etc., où il renferme expressément les femmes, répétant : *Sed et super servos meos, et ancillas in diebus illis effundam Spiritum meum.* D'où Rabanus, avec qui s'accordent Lorin, et Cornelius à Lapide, explique le *super omnem carnem,* de toute sorte de sexe et de condition, *masculi, et feminæ, vel circumcisi, et ethnici, secundum illud : Non est masculus, et femina, circumcisio, et præputium,* etc. Et Nicolas de Lire déclare sur le *prophetabunt,* etc., que le Saint-Esprit serait par cette manifestation indifféremment donné aux personnes de l'un et de l'autre sexe : *Id est indifferenter dabitur Spiritus Sanctus personis utriusque sexus.* D'où il conclut, qu'il se communiqua en effet de la sorte au jour de la Pentecôte : *Unde et cum apostolis fuerunt mulieres in die Pentecotes, quæ receperunt Spiritum Sanctum cum eis.*

110. Pour ce qui regarde la grâce ou le don de prophétie, qui renferme une révélation divine de quelque vérité cachée ou éloignée de notre intelligence, et qui est celle qui vient plus à notre propos, il est sûr qu'elle a été communiquée à plusieurs femmes. On trouve dans le Vieux Testament ces prophétesses qui suivent : savoir, Marie, sœur de

Moïse (1), Debora, femme de Lapidoth (2), Anne, mère de Samuël (3), Holda, femme de Sellum (4) : et dans le Nouveau, outre la Mère de Dieu (5), Elisabeth remplie du Saint-Esprit prophétisa (6); Anne, fille de Phanuel, fut aussi prophétesse (7), et donna un illustre témoignage de Jésus-Christ en sa présentation dans le temple; et comme il est certain que la prophétie de Joël a été entièrement accomplie après l'ascension de Jésus-Christ (8) dans la primitive Église, on ne doit pas douter que le don de prophétie n'ait été communiqué à diverses personnes de l'un et de l'autre sexe; comme le remarque Théophylacte du temps de saint Paul; et il fallait que ce don y fût bien fréquent, puisque dans la seule maison de Philippe Diacre (9) le saint trouva quatre de ses filles qui prophétisaient. Dieu ne fait point acception des personnes; et la femme étant de la même nature que l'homme, il ne lui devait pas refuser ces grâces qu'il accorde à l'homme, dont elle est capable par cette même nature, et qui ne la mettent point dans une supériorité opposée à ce que demande la condition de son sexe. C'est de là que Théodoret dit : *Mulier prophetizat, quia virorum, ac mulierum eadem est natura. Nam ex Adam formata est mulier, et par-*

(1) Exod., xv, 20. — (2) Judic., iv, 4. — (3) I Reg., i, 28. — (4) IV Reg., xxii, 14. — (5) Luc, i, 46. — (6) *Ibid.*, i, 41. — (7) Luc, ii, 36. — (8) Act., ii, 16. — (9) Actor., xxi, 9.

*ticeps rationis effecta, sicut et ille. In Christo non est masculus et femina.* La faiblesse du sexe n'y est d'aucun empêchement; puisque, comme dit Origène, le mérite, ou la plus grande disposition pour recevoir ces grâces, ne consiste point en la diversité du sexe, mais en la plus grande pureté de l'entendement : *Præstat non minimam consolationem mulierum sexui,* dit-il, *ne pro infirmitate sexus desperent etiam prophetiæ gratiæ capaces se fieri posse : sed intelligant, quod mereatur hanc gratiam puritas mentis, non diversitas sexus :* et cette efficace qui purifie l'entendement, lorsque l'on correspond fidèlement à la divine grâce, ne vient point du sexe, mais de la vertu ; comme l'enseigne saint Ambroise : *Strenuos enim non sexus, sed virtus facit;* et il est sûr que la femme peut surpasser l'homme en la vertu. D'où saint Thomas conclut, que comme, en ce qui regarde l'âme, la femme n'est point différente de l'homme, et que l'on trouve quelquefois des femmes qui ont plus de vertu et plus de pureté d'âme que plusieurs hommes, il arrive de là qu'elles peuvent recevoir le don de prophétie, et d'autres semblables grâces : *Quia secundum rem,* dit-il, *in his, quæ sunt animæ, mulier non differt a viro, cum quandoque mulier inveniatur melior quantum ad animam multis viris; ideo donum prophetiæ, et alia hujusmodi potest accipere.*

111. Ayant établi cette vérité, savoir, que les

femmes sont capables du don de prophétie, et de diverses autres grâces qu'on appelle *gratis datas,* il faut par conséquent qu'elles le soient de communiquer d'une manière privée les vérités qui leur ont été manifestées par la science infuse, par la sublime intelligence des mystères, par le don de prophétie, ou par quelque autre grâce qui renferme la révélation ou lumière divine; car comme il est certain, que ces grâces sont données aux uns pour le bien et pour l'utilité des autres, et même de l'Église, comme l'on croit communément que saint Paul l'a signifié dans cette parole (1) *ad utilitatem,* il s'ensuit qu'il leur est accordé de les dire ou communiquer; puisque c'est l'unique moyen d'être utiles aux autres par la connaissance qu'ils auront de ces vérités. C'est de là que sainte Élisabeth élevant sa voix, communiqua les mystères que le Saint-Esprit lui avait revelés (2) : *Exclamavit voce magna, et dixit,* etc. Et que la veuve Anne ayant su par révélation que l'enfant Jésus était le Messie promis, communiqua cette révélation à tous ceux qui attendaient la rédemption (2) : *Loquebatur de illo omnibus, qui expectabant redemptionem Israel.* Holda envoya sa prophétie au roi par le grand prêtre et par les ministres (3). Debora, et la mère de Samuel communiquèrent

(1) I ad Cor., xii, 7. — (2) Luc, i, 42. — (3) Luc, ii, 38. — (4) IV Reg., xxii, 15.

leurs cantiques prophétiques, qui furent ensuite insérés dans les sacrées Écritures. Et on ne doit pas douter que la très-sainte Vierge ne communiquât le sien aux apôtres, ou à saint Luc, qui l'écrivit; puisqu'il dit (1), qu'il avait écrit son Évangile : *Sicut tradiderunt nobis qui ab initio ipsi viderunt, et ministri fuerunt sermonis;* et tout ce qui est marqué dans les Évangiles à l'égard de l'enfance du Sauveur, les apôtres et les évangélistes l'entendirent de la bouche de Marie : comme Eusèbe d'Émèse le dit avec divers autres Pères : *Quædam apostoli, et evangelistæ a Matre Domini audierunt, quemadmodum ista et cætera, quæ de Salvatoris infantia scripta sunt.* Par ces principes on a cru dans tous les siècles suivants, que les saintes femmes, à qui Dieu avait révélé d'une manière privée quelques secrets ou vérités cachées, pouvaient les communiquer pour l'utilité des fidèles; puisque Dieu manifestant à une âme pure quelque vérité dont la connaissance tend à l'utilité des autres, il s'ensuit de là qu'il ne lui est pas défendu de la dire, selon cette remarque de saint Bernard : *Non est quod se veritas deneget intuendam puro cordi, ac per hoc, nec eloquendam.* Cette communication se peut faire, ou de vive voix, ou par écrit, et c'est une chose accidentelle,

(1) Luc, I, 2.

qu'on la fasse d'une manière ou de l'autre; bien que la révélation écrite par celui qui l'a reçue, soit moins suspecte, si l'autorité de celui qui la raconte, l'exempte également de soupçon. Pour ce qui regarde ces révélations privées que de saintes femmes ont reçues par la lumière divine, et qu'elles ont communiquées en l'une ou en l'autre manière à leurs confesseurs et à d'autres hommes savants et pieux, et que ceux-ci ont publiées, nous en avons plusieurs livres, que les fidèles lisent avec édification : savoir, ceux de sainte Angèle de Bohême, de sainte Gertrude, de sainte Hildegarde, de sainte Brigide, de sainte Catherine de Sienne, de sainte Thérèse, et en dernier lieu de sainte Madeleine de Pazzi : et les papes Eugène III et Boniface IX, ayant approuvé ces sortes d'écrits faits par des femmes, l'un en ceux de sainte Hildegarde, et l'autre en ceux de sainte Brigide, je ne sais quel fondement l'on peut avoir parmi les catholiques de croire qu'elles en soient incapables.

112. En vertu de ce que nous venons de dire, la vénérable mère Marie de Jésus sans aucune témérité, mais avec une grande prudence et une humilité profonde, a écrit cette histoire qui lui a été inspirée par la lumière divine : puisqu'elle reçut, comme elle le marque dans son introduction, plusieurs commandements du Seigneur de l'écrire; et ces ordres lui furent réitérés, tantôt par sa divine

Majesté, tantôt par sa très-sainte Mère, tantôt par les saints anges en des visions, de la vérité desquelles elle ne pouvait pas douter, du moins avec prudence ; et ce fut pendant l'espace de dix ans, le Seigneur lui donnant ce temps-là, afin qu'elle fût mieux persuadée que c'était sa sainte volonté : et alors elle ne cessait de supplier instamment sa divine Majesté de la dispenser de cette entreprise, et d'employer à un ouvrage si sublime quelque autre personne plus digne. Et étant fondée sur un principe aussi solide, que celui qu'elle exprime en ces termes : « J'ai toujours penché du côté de l'obéis-« sance comme une pauvre ignorante que je suis ; « parce que l'on doit soumettre toutes choses, pour « si relevées et si certaines qu'elles paraissent, à « l'approbation des docteurs et des ministres de la « sainte Église : » elle consulta de la chose avec ses supérieurs et avec ses Pères spirituels, tâchant autant qu'il lui était possible, de s'excuser de l'entreprendre, et priant ardemment le Seigneur de leur inspirer ce qui serait le plus conforme à sa sainte volonté touchant sa direction. Et ces supérieurs après y avoir fait de sérieuses réflexions, lui commandèrent d'exécuter les ordres divins ; et alors elle se résolut à écrire l'histoire, admirant d'un côté la sublimité de l'ouvrage, et de l'autre les jugements impénétrables du Très-Haut, qui voulait bien se servir d'un si faible instrument pour une si

grande entreprise. Nonobstant toutes les assurances qu'elle avait, de ce qu'il lui était permis d'écrire ce qui lui avait été inspiré d'en haut, sans que son sexe y fût un obstacle, dans le même temps qu'elle voyait qu'elle ne pouvait point s'en dispenser; le Seigneur voulut même en cela lui donner la science des saints; puisqu'elle a renfermé d'une manière admirable dans les paroles qui suivent, tout ce que nous avons dit avoir été écrit sur ce sujet : « Je « n'écrirai point comme maîtresse, mais comme « disciple; ce ne sera pas pour enseigner, mais « pour apprendre; puisque les femmes sont obligées « par leur condition de se taire dans la sainte Église, « et d'y ouïr ses ministres. Je manifesterai néan- « moins comme un instrument de la Reine du ciel, « ce qu'elle aura la bonté de m'enseigner, et ce « qu'elle daignera me commander; parce que toute « les âmes sont capables de recevoir l'Esprit, que « son très-saint Fils promit d'envoyer sur toutes « sortes de personnes et de sexes sans aucune excep- « tion; et ces mêmes âmes sont aussi capables de le « manifester comme elles le reçoivent en la manière « convenable, lorsqu'une puissance supérieure l'or- « donne par une prévoyance chrétienne, comme je « crois que mes supérieurs l'ont déterminé. » Par là la seconde des oppositions assignées est manifestement détruite.

113. La première de ces oppositions nous fait

clairement remarquer, que les femmes par la condition de leur sexe, sont en ces matières généralement plus faciles à être trompées, et plus disposées à tromper; et que par conséquent leurs révélations et leurs visions reçoivent de là un soupçon spécial, qu'il faut tâcher d'exclure avec beaucoup de soin, faisant de ces mêmes révélations et visions un examen plus exact, et une épreuve plus rigoureuse, que de celles que les hommes reçoivent. C'est le sentiment de tous ceux qui traitent du discernement des esprits par la voie ordinaire de la doctrine : que l'on doit bien prendre garde au sexe, et que les révélations étant égales dans les autres circonstances, celles des hommes méritent un plus grand crédit, que celles des femmes. L'auteur de cet ouvrage imparfait en donne la raison : *Virilis sexus cautior est, et durior. Cautior quidem, quia omnia, quæ videt, discutit ratione; durior autem, quia nec de malo facile inclinatur ad bonum, nec de bono facile revocatur ad malum : nam sequitur rationem. Ideo autem durior, quia rationabilior*. On a expérimenté d'une manière déplorable tant de tromperies des femmes en cette matière depuis celle de la première, que l'on ne doit pas trouver à redire aux soins que l'on prend, ni aux examens rigoureux que l'on fait, pour voir s'il n'y aurait point quelque mal couvert sous les apparences du bien. Voici un événement que l'on peut appliquer à notre sujet : Ces saintes

femmes qui le jour de la résurrection du Seigneur allèrent de grand matin à son sépulcre (1), y virent des anges, et il leur fut révélé en cette vision que Jésus-Christ était déjà ressuscité; et bien que la même vision fût accompagnée de toutes les bonnes circonstances, et que la révélation fut très-conforme aux sacrées Écritures, et à ce que leur divin maître leur avait prédit pendant qu'il était en la vie mortelle, non-seulement les apôtres ne les crurent point, mais encore ce qu'elles leur disaient leur parut comme une rêverie (2) : *Et visa sunt ante illos, sicut deliramentum, verba ista : et non crediderunt illis.* A qui est-ce que cette dureté ne paraîtrait pas blâmable? Elle ne le parut pourtant pas à saint Pierre Chrysologue : *Quod apostoli Dominum resurrexisse, mulieribus nuntiantibus, aut non credidisse, aut deliramentum judicasse referuntur, nemo graviter arguat,* dit-il. Et c'est avec raison, car l'on voit que saint Pierre et saint Jean (3) ne méprisèrent point la révélation que les femmes dirent avoir reçue, mais ils suspendirent leur jugement; ils doutèrent à cause de la condition du sexe, et allèrent aussitôt examiner les marques du sépulcre qu'elles avaient données en témoignage de la vérité. Ils coururent tous deux au sépulcre; saint Jean vit le premier que la pierre en avait été ôtée; il vit du dehors

(1) Luc, XXIV, 4. — (2) *Ibid.*, 11. — (3) Joan., XX, 3.

que le corps du Seigneur n'y était pas; il vit les linceuls qui y étaient : saint Pierre ne se contenta pas de le voir du dehors, mais il le voulut comme toucher; c'est pourquoi il y entra, il examina tout avec beaucoup de soin, il vit les linceuls à un côté, et le suaire plié à un autre endroit : ensuite saint Jean y entra; ils conférèrent ensemble sur ce qu'ils voyaient, et après l'avoir bien considéré, ils furent persuadés de la vérité, comme dit saint Cyrille. Et saint Pierre Chrysologue fait cette remarque sur la conduite de saint Pierre : *Alte dubitat*, dit-il, *qui altius credit : decipi non potest, quia non est facilis auditui. Ignavus nimis est, qui post exemplum invenitur incautus. Peritia est, non segnities, cum sensim veteranus incedit. Sic Adam novus cito cecidit; dum cito credit, et dum facile dat aures ad mulieris auditum, se, suosque posteros pessimo addixit inimico. At veteranus Petrus feminam non facile audit, feminis nuntiantibus tarde credit : et ut veteranus deliberat, ne ut puer incurrat.* Que la doctrine de ce saint soit une perpétuelle instruction aux savants pour se conduire avec prudence en ces sortes de matières. Que l'on doute avant de croire, et que l'on examine bien les choses, afin que les motifs de crédibilité soient mieux établis : car on ne saurait être trompé, quand on ne croit pas facilement. C'est une très-grande négligence, que de n'employer pas tous les soins possibles pour ne point se mé-

prendre après tant d'exemples lamentables; et c'est prudence et non paresse, que de ne rien précipiter en des matières si difficiles. Adam peu expérimenté, fit une chute précipitée, parce qu'il fut trop facile à croire ce que la femme séduite lui disait, et par là il devint esclave du démon, et jeta sa postérité dans la même servitude. Mais saint Pierre ne croit pas facilement les femmes quoiqu'elles annoncent la vérité; et comme plus avisé et plus expérimenté il examine avant que de croire, pour s'en assurer avec plus de solidité.

114. On peut voir clairement combien de précautions a prises la religion de Saint-François sur cette matière, puisque ne se contentant pas de tous les examens qui ont été faits des révélations de cette servante de Dieu pendant qu'elle vivait, elle les a réitérés après sa mort avec l'exactitude que nous avons marquée, et cela n'était que pour donner à cet ouvrage la foi humaine qu'il fallait pour le publier avec prudence. Elle a suivi dans cette exactitude l'esprit de la vénérable mère, qui faisant attention à son sexe demanda avec instance, que l'on examinât rigoureusemeut ce qu'elle était obligée d'écrire par ordre de ses supérieurs. « J'avoue que je puis « errer, dit-elle, et que c'est le propre d'une fille « ignorante, mais je ne crois pas que cela se puisse « faire en obéissant, et si cela arrivait ce ne serait « point par ma volonté; ainsi je m'en remets, et je

« me soumets à ceux qui me gouvernent, et à la « correction de la sainte Église catholique, prétendant d'avoir recours à ses ministres dans toutes « mes difficultés. Je veux que mon supérieur, mon « directeur et mon confesseur soient témoins, et « censeurs de cette doctrine que je reçois. » L'importance du sujet me disculpe de la longueur de ce Prologue, puisque je ne dois rien omettre de ce qui regarde le plus rigoureux examen de cet ouvrage. Et je ne crois pas excéder : car la faiblesse de ce sexe est telle, et les expériences que nous avons tous les jours de ses tromperies sont en si grand nombre, que nous sommes obligés de craindre dans la sûreté même; et plus la crainte est fondée, plus exactes doivent être les précautions.

115. Nous ne devons pas néanmoins limiter les merveilles de Dieu; parce que sa toute-puissante providence choisit ordinairement les choses faibles du monde (1), pour confondre les fortes, et révèle aux petits (2) ce qu'elle cache aux sages; et une des grandeurs de son pouvoir qu'il manifesta à Job (3), fut celle de lier le démon et de détruire ses tromperies par la véritable doctrine, non-seulement par le moyen de ses serviteurs, mais encore par le moyen de ses servantes; et c'est ce qui fait le plus éclater sa toute-puissance, puisque, comme dit saint

(1) I ad Cor., I, 27. — (2) Matth., XI, 25. — (3) Job, XL, 24.

Grégoire : *In servis, et si despecta est conditio, virilitas viget : in ancillis autem cum conditione pariter sexus jacet.* On ne doit pas être surpris, de ce que nous avons tant de ces sortes de livres, qui ont été dictés ou écrits par des femmes, puisque outre que les jugements de Dieu sont impénétrables, on découvre en cela des raisons qui en facilitent la créance. On y peut appliquer celle qu'allègue saint Thomas ; savoir, la plus grande dévotion des femmes ; car comme elles ont moins d'occasions de s'enorgueillir, cela fait qu'elles s'humilient plus facilement, et qu'ayant de bas sentiments d'elles-mêmes elles s'attachent entièrement à Dieu, et par là elles sont mieux disposées à recevoir ses dons divins : *Scientia*, dit ce saint, *et quidquid aliud ad magnitudinem pertinet, occasio est, quod homo consideret de se ipso, et ideo non totaliter se Deo tradat. Et inde est, quod hujusmodi quandoque occasionaliter devotionem impediant, et in simplicibus et mulieribus devotio abundat, elationem comprimendo.* Sur ce que sainte Catherine de Sienne alléguait la faiblesse et la condition de son sexe pour s'excuser d'enseigner, le Seigneur lui répondit : *Adeo increvit superbia eorum, qui se litteratos et sapientes putant, ut divina justitia id ulterius ferre nequeat, eosque vult pudefacere per feminas virtute et sapientia instructas.* Je ne doute pas que le sujet de cette raison ne se soit vérifié dans le siècle de cette même sainte,

comme Théodoret le croyait dans le temps de Debora : *Existimo enim Deboram in contumeliam virorum prophetiæ donum adeptam esse.* Ce n'est pas à moi à juger, si ce sujet a passé dans le temps présent; c'est pourquoi je laisse au jugement des personnes désintéressées de considérer si cette raison a lieu aujourd'hui. Celle que notre vénérable mère donne est plus indépendante de ces accidents. « Quand « l'amour, dit-elle, est extatique, fervent, ardent, « pur, agissant, inaccessible, impatient de toute « autre chose, excepté de celle qu'il aime, et qu'avec « cela il a recouvré l'empire sur toutes les passions « et les affections humaines; alors l'âme est dispo- « sée à recevoir la lumière des révélations cachées « et des visions divines; et elle s'y dispose d'autant « plus, qu'avec cette divine lumière elle les désire « moins, se croyant indigne des moindres faveurs. « Que les hommes savants et les sages ne soient pas « surpris, si les femmes ont été si fort favorisées « en ces dons : car outre qu'elles sont ferventes en « amour, Dieu choisit ordinairement ce qui est le « plus faible pour rendre un plus grand témoignage « de son pouvoir : elles n'ont pas aussi la science « acquise de la théologie, comme les hommes « doctes, mais le Très-Haut la leur communique « par infusion, pour illuminer et fortifier leur juge- « ment faible et ignorant. » Outre ces raisons générales, il y en eut d'autres particulières, pour que

ce fût une femme qui écrivît cette admirable histoire par le secours de la lumière divine, lesquelles la Mère de Dieu révéla à cette même religieuse sa servante, ainsi que nous l'avons marqué.

116. En dernier lieu, bien que la complexion ordinaire et comme générale du sexe soit celle qui est comprise dans l'opposition, cette généralité n'empêche pas néanmoins qu'on ne trouve quelques femmes qui surpassent plusieurs hommes en prudence, en jugement, en constance, en générosité et en d'autres qualités éminentes. La sacrée Écriture aussi bien que les histoires ecclésiastiques et séculières en ont fait divers catalogues. C'est pour cela que Jean-François Pic allègue cette exception sur le soupçon général, qui naît en la matière des révélations de la condition du sexe féminin: *Tametsi multæ viris plurimis prudentia et judicio quandoque præstent.* Ainsi pour exclure entièrement cette opposition, je dois faire voir que cette exception regarda directement cette admirable religieuse, et qu'elle n'eut de la généralité que l'apparence inséparable du sexe; puisque tous ceux qui l'ont examinée avec attention, déclarent que son naturel était très-disposé à obéir à la grâce, et qu'on y découvrait avec admiration la tendresse de femme pour suivre les attraits de l'amour divin, mêlée avec une constance mâle pour s'attacher à la solidité et à la grandeur de l'esprit de piété. J'en ferai

ici le récit selon les informations que j'en ai reçues, et comme j'ai pu moi-même le découvrir pendant les trois dernières années de la vie de la servante de Dieu, n'ayant eu le bonheur de la fréquenter que dans ce temps-là. O elle avait la mémoire très-fidèle; l'entendement clair, pénétrant et propre à embrasser la vérité; le discernement profond, solide, et éloigné de toutes sortes de singularités et de vaines curiosités; la volonté inclinée au bien, soumise à la raison, prudente en l'élection, et fervente en l'amour divin. Elle avait le cœur magnanime, éloigné naturellement de toutes les bagatelles du sexe, et plus porté à la timidité qu'à la hardiesse; les appétits sensitifs, modérés; les passions bien réglées, sans qu'on aperçût en elle ni colère, ni mélancolie; mais on y découvrait une agréable modestie, qui rendait sa conversation aimable et respectueuse en même temps. De sorte que tout cela formait en elle un tempérament excellent, pour cette sorte d'honnête que dit Sénèque : *Honesta complectuntur, cum primum audiunt;* pour ce divin que dit saint Augustin : *Habere quosdam in ipso ingenio divinum munus intelligentiæ, quo moventur ad fidem, si congrua suis mentibus, vel audiant verba, vel signa conspiciant;* et pour le parfait de cette fécondité des qualités naturelles, savoir, la prudence, la tempérance, la docilité, le courage, la constance, la pureté, et d'autres semblables, comme nées avec la personne :

*Quæ a sanctis Patribus*, dit saint Anastase Sinaïte, *non virtutes, sed naturales eminentiæ, et excellentiæ nominantur*. La grâce éleva si fort ce bon naturel, que l'on vit en cette religieuse la merveille, que saint Athanase célébra du grand abbé saint Antoine: *Hoc in se mirabile habebat, quia cum litteras non didicisset, ingeniosissimus, et prudentissimus erat;* et nous pouvons dire d'elle, ce que saint Jérôme disait d'une autre : *Scio equidem ardorem ejus, scio fidem superare sexum*. Je crains que la manifestation sincère de la vérité ne paraisse un excès de l'estime que j'en fais: c'est pourquoi je finis par cette conclusion qui vient fort bien à mon propos, et que le même docteur a écrit de sa fille spirituelle Marcelle : *Quid in illa virtutum, quid ingenii, quid sanctitatis, quid puritatis invenerim, vereor dicere, ne fidem credulitatis excedam*.

## § XV

117. Le dernier moyen de prouver que cet ouvrage est divin, se prend de la fin. Celle que cette histoire montre avoir par elle-même, est la gloire de Dieu, manifestée dans les excellences de sa très-sainte Mère, et celle qui résultera pour lui, non-seulement de ce qu'il y sera connu et loué, mais

encore par la réformation des mœurs, que l'on peut se promettre de la proposition d'un si rare modèle de toutes les vertus. L'excellence de cette fin est manifeste par elle-même; mais cela ne suffit pas pour prouver que l'ouvrage est divin, si on n'y fait voir l'utilité qu'il a pour conduire à cette même fin. C'est pour cette raison que saint Paul dit (1), que la manifestation de l'Esprit-Saint, qui se fait par les grâces *gratis datas*, dans lesquelles sont renfermées les visions et les révélations, est communiquée pour l'utilité: *Unicuique autem*, dit-il, *datur manifestatio Spiritus ad utilitatem*. A quoi les interprètes sacrés ajoutent communément *Ecclesiæ*, pour nous signifier, que l'utilité précise de la personne qui reçoit ces faveurs, ne suffit pas pour la manifestation de l'esprit et la publication de ses merveilles, mais qu'il y faut encore la commune utilité des fidèles: *Ad utilitatem communem*, comme le déclare saint Thomas. Selon cette doctrine, si l'on fait voir l'utilité de cet ouvrage pour la gloire de Dieu, et le profit commun des âmes, nous aurons la dernière preuve négative de ce que du côté de la fin ou des choses qui y conduisent, il n'y a rien qui empêche de croire, que les révélations qu'il renferme, soient divines. Et si l'on montre, que l'utilité est d'une efficace extraordinaire, sans qu'il y ait sujet d'ap-

(1) I ad Cor., xii, 17.

préhender, que l'ouvrage cause quelque dommage, on établira la preuve positive; car d'un côté l'on voit clairement, que le propre esprit trompeur ou trompé, ne saurait communiquer cette efficace pour le profit commun; d'un autre côté la malice du démon n'est pas capable de donner des moyens, qui tendent tous à la plus grande utilité des hommes, sans qu'il y ait quelque venin caché qui infecte leurs âmes, puisque c'est une chose assurée et déduite de plusieurs textes de la sacrée Écriture, qu'il travaille toujours à notre perte : *Diabolus studet semper perditioni hominum :* ainsi on sera par les choses que nous venons de dire, suffisamment persuadé, que l'ouvrage est de l'Esprit divin.

118. Voyons maintenant l'utilité de cette histoire pour la fin proposée. Et comme l'on équivoque souvent dans les mêmes termes, confondant l'utile avec le nécessaire, il est à propos de faire remarquer, qu'il ne faut pour l'utilité rien de plus, sinon que la chose soit proportionnée à la fin, ou propre à y conduire, selon cette remarque du Docteur Angélique : *Ea, quæ sunt ad finem accommoda, utilia dicuntur*. Cela supposé, pour ce qui regarde la première et principale partie de la fin proposée, il semble certain que la manifestation de toute la vie de la Mère de Dieu, de ses grâces, de ses prérogatives et de ses excellences singulières, si conforme à la sacrée Écriture, à la doctrine des Pères et au raisonnement théologique,

comme je l'ai fait voir dans le § VI de ce Prologue; il semble certain, dis-je, que cette manifestation conduise avec une utilité évidente à la gloire de Dieu, et à sa louange en sa très-sainte Mère, puisqu'elle est la pure créature, en laquelle la gloire du Créateur a le plus éclaté, selon cette pensée de saint Bonaventure: *Maria plena fuit resultatione, sive expressione divinæ gloriæ, juxta illud Ecclesiastici: Gloria Domini plenum est opus ejus.* Il semble aussi certain, qu'il était très-utile pour cette même fin, que cette manifestation se fît par révélation divine; et cela pour deux raisons, l'une parce qu'on ne pouvait pas par un autre moyen pleinement les découvrir, selon la doctrine des Pères que nous avons cités; l'autre, afin que l'on ne se servît pas précisément de conjectures à l'égard des prérogatives et des excellences singulières de la Reine du ciel qu'on ne découvre pas par l'Écriture, par la tradition, ou par les déclarations de l'Église, et qu'on ne saurait suffisamment prouver par l'autorité ou doctrine des Pères, mais qu'il y eût quelque fondement spécial de vérité, pour avoir une probabilité humaine par où l'on pût voir, que cette révélation est divine; puisque selon la remarque de saint Anselme, l'auguste Marie ayant été singulière en mérite, il fallait qu'elle le fût en la vérité de ses louanges individuelles: *Sicut enim sola præ cunctis meriti singularis enituit, ita quidquid ad eam attinet speciali*

*quadam veritatis firmitate, dignum est enitere.*

119. Pour ce qui regarde l'utilité par rapport au profit spirituel des fidèles, à la réformation de leurs mœurs, et à leurs progrès en la vertu et en la perfection ; il semble que la seule Sagesse infinie ait pu trouver des voies aussi admirables pour cette utilité, que celles que l'on découvre dans cette histoire. Alphonse Tostat cherche parmi les livres canoniques où l'on trouvera la plus grande utilité pour les mœurs, doutant si ce sera dans les livres qui traitent de science, ou dans les historiques. Et bien qu'il semble, qu'il dût se déclarer en faveur de ceux qui traitent de science et qui sont pleins de doctrine, puisque l'on voit par leur titre qu'ils tendent à enseigner à vivre vertueusement ; néanmoins ce savant Espagnol fait une si grande estime de l'efficace des exemples des vertus pratiquées, dont les livres historiques font mention, qu'il ose se déclarer pour ceux-ci, disant : *Audeo enim dicere, quod licet libri doctrinales ad tollenda dubia aptiores quam historici sint; libri tamen historici ad moralia utiliores sunt, quia animos magis movent facta quam verba: et sicut in doctrinalibus erudimur de omni genere virtutum, ita quoque in historicis, quia nullius virtutis genus est, in quo viri sancti se non exercuerint.* Les livres qui traitent de doctrine, sont utiles pour le profit spirituel des hommes, parce qu'on y enseigne toutes sortes de vertus : les livres histo-

riques sont utiles pour cette même fin, parce qu'on y voit toutes ces vertus exercées par les saints : ceux-ci ont une plus grande utilité pour cet effet, parce que les œuvres excitent plus les âmes que les paroles. Or s'il y avait un livre, où l'exemple de toutes les vertus pratiquées de la manière la plus parfaite fût joint à la doctrine la plus sublime, et à la plus pure de toutes ces mêmes vertus, ce serait un moyen divin pour cette utilité; puisque tout s'y trouverait; la doctrine unie à l'exemple y serait plus efficace, et l'exemple appuyé sur la doctrine y serait plus assuré. Et c'est ce que la présente histoire renferme évidemment. On y voit toute la vie de la Mère de Dieu, et toutes les vertus qu'elle pratiqua dans le degré le plus héroïque qui ait été possible à une pure créature, nous proposant ce modèle qui contient éminemment tous les exemples vertueux des saints; car comme dit saint Ambroise : *Talis fuit Maria, ut ejus unius vita omnium disciplina sit.* Et saint Bonaventure dit plus amplement : *Maria est illuminatrix plurimorum per exempla lucidissima vitæ suæ : ipsa enim est, cujus vita inclyta cunctas illustrat ecclesias : ipsa est, cujus vita gloriosa lucem dedit sæculo : ipsa est lucerna Ecclesiæ adhuc illuminata a Deo, ut per ipsam contra tenebras mundus illuminaretur.* Outre cela toute cette histoire est disposée avec un ordre si utile, que pour raconter les événements de la vie de la sacrée Vierge, on y déclare les

principaux mystères de la religion chrétienne d'une manière si admirable, que le plus ignorant les peut entendre, et que le plus docte n'y trouve rien à ajouter, ni même l'impie à calomnier; et il y a à la fin de chaque chapitre qui raconte historiquement ces événements, une instruction de la très-sainte Vierge, où les âmes sont exhortées à imiter ses vertus et à éviter les vices qui y sont opposés, averties des dangers, menacées de la peine, et animées à s'attirer la récompense. De sorte que l'on voit avec admiration dans cet ouvrage l'heureux assemblage de l'exemple et de la doctrine; et on y trouve l'utilité de l'un et de l'autre sans qu'il y ait la moindre chose qui ne tende à cette fin.

120. De là nous pourrions dans un ordre inférieur appliquer à cette histoire ce que l'Apôtre a écrit des sacrées Écritures (1) : *Omnis scriptura divinitus inspirata utilis est ad docendum, ad corripiendum, ad erudiendum in justitia;* puisque ceux qui la liront avec attention, expérimenteront qu'elle est utile *pour enseigner,* non-seulement les excellences et les prérogatives de la Mère de Dieu, mais encore les principaux mystères de la religion chrétienne, qui y sont déclarés avec tant de clarté que tous en peuvent avoir l'intelligence : *pour reprendre* les erreurs opposées à la vérité catholique, qui y est établie avec tant de

(1) II ad Timot., III, 16.

solidité, que ces mêmes erreurs en sont détruites : *pour corriger* les catholiques en tout ce qui dans leur vie ne s'accorde point avec leur foi ; puisque par le moyen des exhortations qu'ils y trouvent, de la peine et de la récompense qui leur sont proposées, ils sont puissamment portés à perfectionner leur vie : *pour conduire à la piété et à la justice* ceux qui font profession de la vie spirituelle ; son principal but étant d'inspirer aux âmes toute sorte de perfection et de sainteté en leur exposant les exemples de la plus sainte des pures créatures : d'où l'on infère avec fondement que cette histoire a été *divinement inspirée*. Et par là on pourrait aussi appliquer à la vénérable mère qui l'a écrite, ce que dit la Sagesse parlant d'elle-même (1) : *Videte, quoniam non soli mihi laboravi, sed omnibus exquirentibus veritatem.*

121. Il serait inutile de m'étendre davantage sur cette preuve, puisque je suis persuadé que l'expérience la rendra évidente. Ainsi celles que nous avons proposées étant clairement suffisantes pour former un jugement prudent de ce que l'ouvrage est de Dieu ; je me contente de persuader aux lecteurs de faire l'expérience de son utilité, en lisant cette divine histoire, non avec une vaine curiosité d'en découvrir les secrets, mais avec une intention pure

(1) Eccles., xxiv, 47.

d'en recueillir les fruits. C'est pourquoi j'adresse aux lecteurs savants ces paroles de saint Ambroise : *Hinc sumatis licet exempla vivendi, ubi tamquam in exemplari magisteria expressa probatis, quid corrigere, quid effugere, quid tenere debeatis, ostendunt.* Prenez, dis-je, de cette histoire les exemples de vivre saintement; vous trouverez dans l'excellent exemplaire de la Vie de la Mère de Dieu des instructions qui vous montreront avec beaucoup de clarté ce que vous devez corriger, ce que vous devez fuir, et ce que vous devez suivre. Je suis sûr, que quand vous ne les liriez que par curiosité, vous sentiriez en vos cœurs une ardeur extraordinaire, qui partirait de l'ardente fournaise de charité d'où elles ont été tirées; puisque même le mien étant si froid, et ne lisant cet ouvrage que pour l'examiner, j'en étais si attendri qu'il ne m'était pas possible de retenir mes larmes. Mais bien que cette tendre ardeur suffise pour nous faire voir la force de ces instructions, elle ne nous suffit pas néanmoins pour en tirer les fruits, si nous ne les mettons en pratique. C'est pour ce sujet que je vous exhorte de nouveau par les paroles de saint Ildefonse : *Unde quæso vos, fratres, imitamini signaculum fidei vestræ Mariam, quam velut ignis ferrum Spiritus Sanctus totam decoxit, incanduit, et ignivit, ita ut in ea Spiritus Sancti flamma tantum videatur, nec sentiatur, nisi tantum ignis amoris Dei et hominum.*

122. Pour vous recommander cette histoire de la Vie de la Mère de Dieu, il ne sera pas hors de propos d'appliquer à la copie ce que l'on dit de l'original animé, considéré comme un livre où toutes les vertus de cette auguste Reine nous sont vivement représentées. Ainsi appliquant dans la due proportion à notre histoire ce que dit saint Bernard de ce livre vivant, je vous dis par les mêmes paroles du saint : *Ne putetis, hunc librum noviter, ac fortuito inventum, a sæculo electum, ab Altissimo præcogitatum, sibi præparatum, ab Angelis servatum, a Patribus præfiguratum, a prophetis promissum.* Ne croyez pas, dis-je, que ce livre ou cette histoire soit une production de la nouveauté, ou du hasard ; car il est destiné dès les siècles pour la nécessité de ces temps ; disposé par le Très-Haut, qui a communiqué ses lumières pour l'écrire et pour en tirer une nouvelle gloire ; gardé par les Anges qui ont assisté celle qui l'a écrit ; prévu en la doctrine des Pères, où il est comme prophétiquement promis. De sorte que nous lui pouvons appliquer ce que dit l'Ecclésiastique du premier (1) : *Qui audit me, non confundetur, et qui operantur in me, non peccabunt; qui elucidant me, vitam æternam habebunt. Hæc omnia liber vitæ :* parce que l'on trouve dans ces paroles, selon l'interprétation de Richard de Saint-Laurent, tout ce que l'on peut dire à l'avantage de ce livre ;

(1) Eccles., XXIV, 36.

l'instruction de ceux qui le liront, l'intérêt de ceux qui exécuteront sa doctrine, et la récompense de ceux qui l'enseigneront après en avoir profité : *Felix ille,* dit-il, *qui ex libro isto quantulamcumque lectionem quotidie memoriæ commendabit! Et hoc est quod dicit liber iste de seipso:* Qui audit me non confundetur : *Ecce informatio, et præmium auditorum.* Et qui operantur in me, *id est, secundum quod doces,* non peccabunt : *Ecce lucrum præcepta hujus libri facientium.* Qui elucidant me, vitam æternam habebunt : *Ecce præmium docentium.* Heureux, dis-je avec Richard, celui qui fera chaque jour quelque lecture de ce livre, parce que, enrichissant son entendement de très-claires lumières, il ne sera pas confondu. Heureux celui, qui en pratiquera les instructions, puisque étant si efficaces pour éloigner du mal, et pour conduire au bien, non-seulement il ne péchera point, mais il sera parfait. Et heureux celui qui en les mettant en pratique les enseignera, et montrera par ses œuvres les fruits qu'il en aura tirés; puisque la récompense qu'il en recevra, sera la vie éternelle. Je cesse de recommander un ouvrage qui est très-recommandable lui-même ; il serait même inutile de s'y étendre davantage, car comme dit Ennodius : *Quasi solem facibus adjuvet, et mare exiguo humore locupletet; ita superfluis laborat impendiis, qui per se placitura commendat.*

# INTRODUCTION

## A LA VIE DE LA REINE DU CIEL

Des raisons qu'on a eues de l'écrire, et de plusieurs autres avis sur ce sujet.

1. Si dans ces derniers siècles quelqu'un entend dire qu'une simple fille, qui n'est par son sexe qu'ignorance et que faiblesse, et par ses péchés que la plus indigne de toutes les créatures, se soit hasardée et déterminée d'écrire des choses divines et surnaturelles, je ne serai pas surprise qu'il me traite de téméraire, de présomptueuse et de légère : singulièrement dans un temps auquel notre mère la sainte Église est remplie de docteurs, d'hommes très-savants, et éclairés de la doctrine des saints Pères, qui ont développé tout ce qu'il y a de plus caché et de plus obscur dans les mystères de la religion. Il y a pourtant des personnes prudentes, savantes et pieuses, qui, ne pénétrant pas les voies spirituelles et surnaturelles, par lesquelles Dieu conduit extraordinairement les âmes, fatiguent leurs consciences, et les mettent dans le trouble et dans la perplexité, suivant en cela le sentiment du commun du monde, qui croit que ces voies, qu'il ne comprend pas,

sont dans le christianisme des voies incertaines et dangereuses; mais si ces personnes considèrent sans préoccupation les motifs surnaturels qui m'ont nécessitée d'écrire sur des matières si sublimes et infiniment au-dessus de ma faiblesse et de ma capacité, elles trouveront la justification de ma témérité dans mon obéissance aveugle aux ordres si souvent réitérés du Ciel, et dans les douces violences qu'il m'a faites pour vaincre mes répugnances intérieures. Mais ce qui peut beaucoup mieux servir de garant à tout ce que je viens de dire, pour excuser mon entreprise, c'est la matière dont je traite dans cette divine histoire, qui étant au-dessus de l'esprit humain, doit faire conclure qu'une cause supérieure en est le principe, et qu'il n'y a que l'Esprit divin qui en ait dicté les conceptions et les vérités sublimes qu'elle renferme.

2. Les véritables enfants de la sainte Église doivent avouer que tous les mortels sont incapables, ignorants et muets, non-seulement par leurs forces naturelles, mais même ces forces étant jointes à celles de la grâce commune et ordinaire, pour une entreprise aussi difficile que l'est celle d'expliquer, ou d'écrire les mystères cachés et les magnifiques faveurs que le puissant bras du Très-Haut opéra en la sainte Vierge, dont, la voulant faire sa mère, il fit une mer impénétrable de sa grâce et de ses dons, ayant déposé en elle les plus grands trésors de sa divinité : et quel sujet y aura-t-il d'être surpris que notre ignorance et notre faiblesse s'en reconnaissent incapables, puisque les esprits angéliques sont dans le même sentiment, et avouent qu'ils ne font que bégayer lorsqu'il s'agit de parler des choses qui sont si fort au-dessus de leurs pensées et de leurs connais-

sances? C'est pourquoi la vie de ce phénix des œuvres de Dieu est un livre si sacré et si bien fermé (1), qu'il ne se trouvera aucune créature dans le ciel, ni sur la terre, qui le puisse dignement ouvrir : le Tout-Puissant seul, qui l'a formée la plus excellente de toutes les créatures, ayant ce pouvoir; et après lui, notre auguste Reine, qui ayant été digne de recevoir tant de dons ineffables, fut aussi sans doute digne de les connaître. Et il dépend de son Fils unique de les manifester de la manière et au temps qu'il lui plaira, et de choisir les instruments qu'il aura proportionnés pour les déclarer, et qui seront les plus propres pour sa plus grande gloire.

3. Si le choix était à ma liberté, j'en donnerais la commission aux hommes les plus saints et les plus savants de l'Église catholique, qui nous ont enseigné le chemin de la vérité et de la lumière. Mais les jugements et les pensées du Très-Haut sont autant élevés au-dessus des nôtres (2), que le ciel est distant de la terre, personne ne les pouvant pénétrer (3), ni le conseiller dans ses œuvres (4) ; c'est lui qui a entre ses mains le poids du sanctuaire et qui pèse les vents ; il comprend tous les cieux (5); et par l'équité de ses très-saints conseils dispose toutes choses avec poids et mesure. Il distribue par sa très-juste bonté la lumière de sa sagesse (6); personne ne la peut aller tirer du ciel; ses voies nous sont impénétrables (7); cette sagesse ne se trouve qu'en lui-même (8); et il la communique aux nations par les

(1) Apoc., IV, 3. — (2) Isaïe, LV, 9. — (3) Rom., XI, 34. — (4) Apoc., VI, 5. — (5) Job, XXVIII, 25. — (6) Isaïe, XL, 12. — (7) Sap., XI, 21. — (8) Eccles., XXIV, 37.

âmes saintes, comme une vapeur émanée de son immense charité (1), comme un très-pur rayon de sa lumière éternelle (2), et comme un miroir sans tache et une image de sa bonté divine (3), afin de se faire par son moyen et des amis et des prophètes (4). Le Seigneur sait pourquoi il m'a élue et appelée (5), étant la plus abjecte de toutes les créatures; pourquoi il m'a élevée, m'a conduite et disposée; pourquoi il m'a obligée et contrainte d'écrire la vie de sa digne Mère, notre Reine et notre Maîtresse.

4. Je ne crois pas qu'une personne prudente puisse s'imaginer que, sans ce mouvement et cette force de la puissante main du Très-Haut, aucun esprit humain ait pu avoir cette pensée, ni que j'aie pu faire cette résolution; je reconnais et déclare mon impuissance et ma faiblesse pour une telle entreprise : mais comme il ne m'a pas été possible de la former de moi-même, je n'ai pas dû y résister avec opiniâtreté. Et afin qu'on en puisse juger solidement, je raconterai avec une sincère vérité quelque chose de ce qui m'est arrivé sur ce sujet.

5. La huitième année de la fondation de ce couvent, et dans la vingt-cinquième de mon âge, l'obéissance me fit prendre la charge de supérieure, que j'y exerce indignement : ce qui me causa beaucoup de troubles et d'afflictions, une grande tristesse et une extrême lâcheté; parce que ni mon âge, ni mes souhaits ne me portaient point à commander, mais bien plutôt à obéir : mes craintes même s'augmentaient, tant parce que je sus

(1) Baruc., III, 29. — (2) *Ibid.*, 31. — (3) Sapient., VII, 25. — (4) *Ibid.*, 26. — (5) *Ibid.*, 27.

que pour me donner cette charge on avait eu recours à des dispenses, que pour plusieurs autres justes raisons; de manière que le Très-Haut a crucifié mon cœur durant toute ma vie par une continuelle frayeur, que je ne puis exprimer, et qui est causée par l'incertitude où je me trouvais, ne sachant si j'étais dans le bon chemin, si je perdrais son amitié, ou si je jouissais de sa grâce.

6. Dans cette tribulation, j'adressai ma prière et la voix de mon cœur au Seigneur, afin qu'il me secourût, et qu'il me délivrât de ce danger et de cette charge, si c'était sa volonté. Et, quoiqu'il soit vrai que sa divine Majesté m'eût prévenue quelque temps auparavant en me commandant de la recevoir, bien que je m'en excusasse avec beaucoup d'humilité, elle me consolait pourtant toujours, en me manifestant que c'était son bon plaisir; nonobstant tout cela, je ne discontinuai point mes demandes: au contraire je les redoublai, parce que je connaissais, et je voyais dans le Seigneur une chose très-digne d'admiration: et c'était que, nonobstant que sa divine Majesté me découvrît que telle était sa très-sainte volonté, que je ne pouvais point empêcher, j'apercevais pourtant qu'elle me laissait libre, afin que je pusse m'en dispenser, ou y résister, étant libre de faire ce que je voudrais; mais comme créature faible, je reconnaissais combien mon incapacité était grande en toutes les manières: car les œuvres du Seigneur envers nous sont toujours accompagnées d'une égale prudence. C'est pourquoi, connaissant la liberté dans laquelle j'étais, je fis plusieurs instances pour m'excuser d'un péril si évident, qui est si peu connu de la nature corrompue, de ses inclinations déréglées et de son aveugle concupis-

cence. Mais le Seigneur continuait toujours à me faire connaître que c'était sa volonté, et me consolait par lui-même et par les saints anges, qui m'exhortaient incessamment de lui obéir.

7. Dans cette affliction, j'eus recours à ma divine Reine, comme à un singulier refuge de toutes mes peines, et lui ayant déclaré mes voies et mes désirs, elle daigna me répondre par ces très-douces paroles : « Ma fille, console-toi, et prends garde que le souci ne « te fasse perdre la tranquillité de ton cœur. Efforce-toi « de le prévenir et de t'y disposer ; et sache que je serai « ta mère et ta supérieure de même que de tes infé- « rieures ; tu m'obéiras, et je suppléerai à tes manque- « ments ; tu ne seras que ma coadjutrice, et c'est par « toi que j'accomplirai la volonté de mon Fils et de mon « Dieu. » Ce sont les paroles que notre auguste Princesse me dit, auxquelles je trouvai autant de consolation que de profit pour mon âme ; c'est pourquoi je pris courage, et je modérai ma tristesse ; dès ce jour, la Mère de miséricorde augmenta les faveurs qu'elle faisait à sa très-humble servante ; parce que dans la suite ses communications me furent plus intimes et plus assidues, me recevant, m'écoutant et m'enseignant avec une bonté ineffable ; elle me consolait et me conseillait dans mes afflictions, remplissant mon âme d'une lumière céleste et d'une doctrine divine : elle me commanda de renouveler les vœux de ma profession entre ses mains ; après quoi, cette très-aimable Mère se familiarisa davantage avec sa servante, et ôta le voile aux mystères très-relevés et très-magnifiques, qui sont renfermés dans sa vie, et qui sont cachés aux mortels. Et quoique cette insigne faveur et cette lumière surnaturelle fussent continuelles

( singulièrement aux jours de ses fêtes, et dans d'autres différentes occasions, auxquelles je connus plusieurs mystères), ce n'était pourtant pas avec cette plénitude et avec cette clarté dont je jouissais lorsqu'elle me les a enseignés dans la suite; y ajoutant plusieurs fois le commandement de les écrire de la manière que je les concevrais, et qu'elle me les dicterait et me les enseignerait. Ce fut principalement dans le jour d'une des fêtes de cette très-sainte Vierge, que le Très-Haut me dit qu'il tenait cachés plusieurs mystères qu'il avait opérés à l'égard de cette divine Reine, et plusieurs faveurs qu'il lui avait faites en qualité de sa Mère, quand elle était encore voyageuse parmi les mortels; et qu'il voulait me les découvrir, afin que je les écrivisse comme elle me les enseignerait. Je résistai pourtant pendant dix ans à cette volonté de Dieu, jusqu'à ce que je commençai la première fois d'écrire cette divine histoire.

8. Ayant auparavant communiqué les peines que j'avais sur ce sujet aux princes célestes que le Tout-Puissant avait destinés pour me conduire dans cet important ouvrage, et leur ayant déclaré les troubles de mon esprit et les afflictions de mon cœur, et combien je me reconnaissais faible et incapable d'une telle entreprise, ils me répondirent plusieurs fois que c'était la volonté du Très-Haut que j'écrivisse la vie de sa très-pure Mère. Mais ce fut principalement un jour dans lequel je m'obstinais de leur représenter avec ardeur mes difficultés, mes impossibilités et mes craintes, qu'ils me répondirent : « C'est avec sujet, o âme! que tu perds courage, « et que tu te troubles; que tu doutes, et que tu prends « de si grandes précautions dans une affaire d'une telle « importance; puisque nous-mêmes, nous nous recon-

« naissons incapables d'expliquer des choses aussi re-
« levées et aussi sublimes que celles que le puissant
« bras du Seigneur a opérées en faveur de la Mère de
« piété, notre auguste Reine. Mais prends garde, notre
« très-chère sœur, que tout l'univers manquera, et que
« tout ce qui a l'être s'anéantira, avant que la parole
« du Très-Haut manque; il l'a engagée fort souvent en
« faveur de ses créatures, et elle se trouve dans les
« saintes Écritures, qu'il a laissées à son Église, dans
« lesquelles il est dit que l'obéissant chantera victoire
« de ses ennemis (1), et qu'il ne sera point repris d'a-
« voir obéi. Lorsqu'il créa le premier homme, et qu'il
« lui défendit de manger du fruit de l'arbre de
« science (2), alors il établit cette vertu d'obéissance;
« et jurant, il jura pour assurer davantage l'homme (car
« c'est la coutume du Seigneur, comme il le fit à Abra-
« ham, lorsqu'il lui promit que le Messie descendrait
« de sa lignée (3), et qu'il le lui donnerait avec assu-
« rance de jurement). Il en usa de même lorsqu'il créa
« le premier homme, en l'assurant que l'obéissant n'er-
« rerait point. Il réitéra aussi ce jurement lorsqu'il com-
« manda que son très-saint Fils mourût (4); et il assura
« tous les hommes que qui obéirait à ce second Adam,
« en l'imitant dans son obéissance, par laquelle il res-
« taura ce que le premier avait perdu par sa rébellion,
« vivrait éternellement, et que l'ennemi n'aurait nulle
« part en ses œuvres. Sache, Marie, que toute obéissance
« vient de Dieu comme de sa principale et première
« cause; nous nous soumettons nous-mêmes au pou-

(1) Prov., XXI, 28. — (2) Genes., II, 16. — (3) *Ibid.*, XXII, 16. — (4) Luc, I, 72.

« voir de sa divine droite, et nous obéissons à sa très-
« juste volonté, à laquelle nous ne pouvons résister, la
« connaissant, puisque nous voyons face à face l'Être
« immuable du Très-Haut, dans lequel nous décou-
« vrons que cette volonté est sainte, pure, véritable
« et juste. Or cette certitude que nous en avons par la
« vue béatifique, vous l'avez aussi, ô mortels! mais
« respectivement, et selon la capacité de voyageurs,
« comme il est déclaré par ces paroles de l'Écriture, où
« le Seigneur dit, parlant des prélats et des supérieurs:
« *Qui vous écoute, m'écoute; et qui vous obéit, m'obéit* (1).
« Et comme c'est en vertu de ces divines paroles qu'on
« obéit à un homme pour l'amour de Dieu, qui est le
« véritable supérieur, il est aussi de sa divine Provi-
« dence de rendre les voies des obéissants assurées
« et irrépréhensibles, lorsque ce que l'on commande
« n'est point une matière de péché : c'est pourquoi le
« Seigneur l'assure avec serment, et il cessera d'être
« (ce qui est impossible) plutôt que sa parole ne
« manque (2). Or, comme les enfants sont dans la dé-
« pendance de leurs pères, et que tous les hommes
« sont renfermés dans la volonté d'Adam, et que natu-
« rellement ils multiplient cette dépendance dans leur
« postérité; de même tous les prélats procèdent et dé-
« pendent de Dieu, comme du souverain Seigneur, au
« nom duquel nous obéissons à nos supérieurs, vous
« à vos prélats, et nous aux anges, qui sont d'une hié-
« rarchie supérieure, et les uns et les autres à Dieu.
« Or souviens-toi, âme très-chère, que tous t'ont or-
« donné et commandé ce que tu crains pourtant de

(1) Luc, x, 26. — (2) Matth., xxiv, 35.

« faire ; que si voulant obéir, Dieu ne le jugeait point « convenable, il ferait à l'égard de ta plume ce qu'il « pratiqua envers l'obéissant Abraham lorsqu'il sacri- « fiait son fils Isaac (1), commandant à un d'entre nous « d'arrêter le bras et le couteau ; dans le cas présent, il « ne nous commande point d'arrêter ta plume : au con- « traire, il nous ordonne de la conduire, de t'assister, « de te fortifier et d'éclairer ton entendement, selon sa « divine volonté. »

9. Les saints anges destinés à me conduire dans cet ouvrage, me tinrent ces discours dans cette occasion. Le prince saint Michel me déclara aussi en plusieurs autres que c'était la volonté et le commandement du Très-Haut. Et j'ai découvert par les illustrations, par les faveurs et par les instructions continuelles de ce grand prince, des mystères magnifiques du Seigneur et de la Reine du ciel ; parce que ce saint archange fut un de ceux qui l'assista, qui la servit, et qui, entre tous les ordres et toutes les hiérarchies, fut principalement destiné à sa garde, comme je le dirai en son lieu ; et étant conjointement le patron et le protecteur universel de la sainte Église, il fut singulièrement en toutes choses le témoin et le ministre très-fidèle des mystères de l'Incarnation et de la Rédemption, ce que j'ai appris plusieurs fois de lui-même ; et par sa protection j'ai recu de très-grands bienfaits, et des secours très-considérables dans mes afflictions et dans mes combats, m'ayant promis de m'assister et de m'enseigner dans cet ouvrage.

10. Outre tous ces commandements et plusieurs autres,

(1) Genes., XXII, 11.

dont je parlerai dans la suite, je déclare ici que le Seigneur m'a commandé lui-même ce que ses anges et mes directeurs m'avaient auparavant fait connaître que c'était sa sainte volonté, comme l'on pourra juger par ce que j'en vais dire.

Un jour de la Présentation de la très-sainte Vierge, la divine Majesté me tint ce discours : « Ma chère « épouse, il y a plusieurs mystères de ma Mère et des « Saints, qui sont manifestés dans mon Église militante; « mais il y en a beaucoup de cachés, et surtout ceux qui « se sont passés dans leur intérieur. Je veux découvrir « ces mystères, mais particulièrement ceux qui regar- « dent ma très-pure Mère, et je veux que tu les écrives, « selon que tu en seras instruite. Je te les déclarerai, je « te les montrerai : les ayant réservés jusqu'ici par les « secrets jugements de ma sagesse, parce que le temps « n'était pas convenable à ma providence. Il est mainte- « nant venu, et c'est ma volonté que tu les écrives. O « âme ! obéis-moi. »

11. Toutes les choses que je viens de dire, et beaucoup d'autres que je pourrais déclarer, ne furent pas assez puissantes pour me déterminer à un ouvrage si difficile, et si fort au-dessus de mon sexe et de mon ignorance, si mes supérieurs, qui ont dirigé mon âme et qui m'ont enseigné le chemin de la vérité, ne m'en avaient fait un commandement exprès : parce que mes craintes et mes doutes sont d'une telle qualité, qu'ils ne me laisseraient point en repos dans une matière de cette nature; puisque tout ce que je puis faire, c'est de me calmer par l'obéissance dans d'autres faveurs surnaturelles, et qui sont moins importantes. Ayant toujours penché de ce côté-là, comme une pauvre ignorante que je suis, parce

que l'on doit soumettre toutes choses, pour relevées et certaines qu'elles paraissent, à l'approbation des docteurs et des ministres de la sainte Église. C'est ce que j'ai tâché de faire dans la direction de mon âme, et singulièrement dans ce dessein d'écrire la vie de la Reine du ciel. Et afin que mes supérieurs n'agissent point par mes relations, il m'en a coûté de très-grandes peines, leur cachant autant qu'il m'était possible bien des choses, et demandant au Seigneur avec beaucoup de larmes qu'il les éclairât, qu'il les fît aller au but de sa très-sainte volonté (souhaitant plusieurs fois qu'il leur fît oublier ce dessein), et qu'ils m'empêchassent d'errer, si j'étais trompée.

12. J'avoue aussi que le démon, se prévalant de la faiblesse de mon naturel et de mes craintes, a fait de grands efforts pour m'empêcher d'entreprendre cet ouvrage, cherchant des moyens pour m'intimider et pour m'affliger. A quoi il aurait sans doute réussi, en me le faisant entièrement abandonner, si la prudente conduite et la persévérance invincible de mes supérieurs n'eussent vaincu ma lâcheté; c'est pourquoi ce malin prince des ténèbres fut cause que le Seigneur, la très-sainte Vierge et les anges me donnèrent de nouvelles lumières, firent paraître de nouveaux signes, et éclater de nouvelles merveilles. Nonobstant tout cela, je différai, ou, pour mieux dire, je résistai plusieurs années à leur obéir (comme je le dirai dans la suite), sans avoir osé former le dessein de toucher à un sujet qui est si fort au-dessus de mes forces. Et je ne crois pas que ce fût par une providence particulière de sa divine Majesté: parce que pendant ce temps-là il m'est arrivé tant d'événements, et, je puis dire, tant de mystères, tant d'afflictions si

extraordinaires et si différentes, que je n'aurais pu, dans cet état, jouir du repos et de la sérénité d'esprit qu'il faut avoir pour recevoir cette lumière et cette science : puisque sans ce calme la partie supérieure de l'âme ne peut être disposée dans quelque état qu'elle se trouve (même le plus relevé et le plus avantageux) à recevoir une influence si sublime, si sainte et si délicate. Outre cette raison de mon indétermination, j'en ai eu une autre, qui était mon instruction particulière, que je devais acquérir par un si long délai, et qui devait me rassurer en même temps par de nouvelles lumières, que l'on acquiert avec le temps et avec la prudence qu'une longue expérience donne. Mais enfin je découvris par ma persévérance quelle était la volonté de Dieu, qui me fut manifestée par les commandements réitérés du Seigneur, de ses saints anges et de mes supérieurs, qui me pressaient incessamment de ne plus résister aux lumières du Ciel, m'ordonnant de mettre fin à mes plaintes, de me rassurer, de revenir de toutes mes frayeurs, de mes lâchetés et de mes doutes, et de confier uniquement à la volonté du Seigneur ce que je n'osais entreprendre en vue de ma faiblesse.

13. Tous ces motifs m'obligèrent de me soumettre à cette grande vertu d'obéissance, et je me déterminai au nom du Très-Haut et de mon auguste Reine et Maîtresse de vaincre ma volonté. J'appelle cette vertu grande, non-seulement parce qu'elle offre à Dieu ce qui est le plus noble dans la créature, en lui offrant l'entendement, le propre sentiment et la volonté en holocauste et en sacrifice, mais aussi parce qu'il n'en est point d'autre qui conduise avec plus de sûreté au véritable but; puisqu'en obéissant, la créature n'opère pas par

elle-même, mais elle opère comme l'instrument de celui qui la conduit et la commande. Cette vertu rendit Abraham victorieux de la force de l'amour et de la nature envers Isaac (1). Que si elle fut assez puissante pour cela, si elle fut aussi assez puissante pour arrêter le cours du soleil et le mouvement des cieux (2), elle peut bien remuer un peu de cendre et de poussière! Si Oza se fût gouverné par l'obéissance (3), sans doute il n'aurait pas été puni comme téméraire, lorsqu'il le fut assez pour toucher l'arche. Je vois bien que j'étends la main pour toucher, quoique très-indigne, non point une arche inanimée, et qui n'était qu'une figure dans l'ancienne loi; mais l'Arche vivante du nouveau Testament, où la manne de la Divinité, la source de toutes les grâces, et sa très-sainte loi furent renfermées. Ainsi, si je me tais, je crains avec sujet de désobéir à tant de commandements : c'est pourquoi je pourrais dire avec Isaïe : *Malheur à moi, parce que je me suis tue* (4)! Il vaut donc bien mieux, ma divine Reine, et mon auguste Maîtresse, que votre très-douce miséricorde, et les puissantes faveurs de votre main libérale reluisent dans ma bassesse : il vaut bien mieux que vous me donniez cette charitable main pour obéir à vos commandements, plutôt que de tomber dans votre indignation par ma désobéissance. Vous ferez, ô très-pure Mère de piété, une chose digne de votre clémence d'élever une misérable de la poussière, et de faire d'un sujet le plus faible et le plus incapable un instrument pour opérer des œuvres si difficiles et si sublimes, par lequel vous exalterez votre grâce, et

(1) Genes., XXII, 3. — (2) Josue, X, 13. — (3) II Reg., VI, 7. — (4) Isaïe, VI, 5.

celles que votre très-saint fils vous a communiquées; et ainsi vous ôterez l'occasion à la présomption trompeuse qu'on pourrait avoir de s'imaginer que cet ouvrage se soit fait par l'industrie humaine, ou par la prudence terrestre, ou par la force et l'autorité de la dispute; puisqu'on aura plutôt lieu de croire que c'est par la vertu de la divine grâce que vous excitez de nouveau le cœur des fidèles, et les attirez après vous, qui êtes une fontaine de piété et de miséricorde. Parlez donc, ma divine Maîtresse, car votre servante écoute avec une volonté ardente de vous obéir comme elle doit et comme il est juste (1). Mais comment pourrai-je proportionner et égaler mes désirs à mes obligations? Le juste retour est impossible; mais s'il était possible, je le souhaiterais. O grande et puissante Reine! accomplissez vos promesses et vos paroles, en me manifestant vos grâces et vos attributs, afin que la connaissance de votre majesté et de vos grandeurs s'étende davantage parmi les nations, qu'elle passe de génération en génération, et que vous en soyez plus glorifiée. Parlez, ma souveraine Maîtresse, votre servante écoute; parlez, et exaltez le Très-Haut par les puissances et par les merveilleuses œuvres que sa droite a opérées dans votre humilité très-profonde; qu'elles passent de ses divines mains, faites au tour et pleines de jacinthes (2), dans les vôtres, et des vôtres à vos dévots serviteurs, afin que les anges le bénissent, que les justes le louent, que les pécheurs le recherchent, et que tous aient en ces mêmes œuvres un modèle d'une suprême sainteté, et d'une pureté sans tache, et afin que j'aie par la grâce de votre très-saint Fils cette règle

(1) I Reg., III, 10. — (2) Cant., VII, 14.

infaillible et ce miroir sans tache par le moyen desquels je puisse régler et composer ma vie, puisque ce doit être la première chose que je me dois proposer en écrivant la vôtre, comme vous me l'avez dit plusieurs fois, en me faisant la grâce de m'offrir un modèle vivant et un miroir animé, sur lequel je pusse embellir et orner mon âme pour être votre fille et l'épouse de votre très-saint Fils.

14. Voilà toute ma prétention. C'est pourquoi je n'écrirai point comme maîtresse, mais comme disciple; ce ne sera pas pour enseigner, mais pour apprendre; puisque les femmes sont obligées par leur condition de se taire dans la sainte Église, et d'y ouïr ses ministres. Je manifesterai néanmoins comme un instrument de la Reine du ciel ce qu'elle aura la bonté de m'enseigner, et ce qu'elle daignera me commander; parce que toutes les âmes sont capables de recevoir l'Esprit (1) que son très-saint Fils promit d'envoyer sur toutes sortes de personnes et de sexe (2) sans aucune exception (3); elles sont aussi capables de le manifester comme elles le reçoivent en leur manière convenable (4), lorsqu'une puissance supérieure l'ordonne par une prévoyance chrétienne, comme je crois que mes supérieurs l'ont déterminé. J'avoue que je puis errer, et que c'est le propre d'une fille ignorante; mais je ne crois pas que cela se puisse faire en obéissant, et si cela arrivait, ce ne serait point par ma volonté; ainsi je m'en remets, et je me soumets à ceux qui me gouvernent, et à la correction de la sainte Église catholique, prétendant d'avoir recours à ses ministres dans toutes

(1) I Cor., XIV, 34. — (2) Joel., II, 28. — (3) Joan., XIV, 16 et 26, etc. — (4) Cant., XV, 26.

mes difficultés. Je veux que mon supérieur, mon directeur et mon confesseur soient témoins, et censeurs de cette doctrine que je reçois, et qu'ils soient juges vigilants et sévères de la manière que je l'écris, ou en ce que je manquerai à y correspondre en réglant toutes mes obligations sur la mesure d'un si grand bienfait.

15. J'ai écrit une seconde fois par la volonté du Seigneur et par l'ordre de l'obéissance, cette divine histoire : parce que, la première fois, la lumière par laquelle je connaissais ses mystères était si abondante, et mon incapacité si grande, que la langue ne put exprimer toutes choses, que les termes ni la légèreté de la plume ne furent pas suffisants pour les déclarer. J'en laissai donc quelques-unes, et je me trouve aujourd'hui, avec le secours du temps et des nouvelles connaissances que j'ai reçues, plus disposée à les écrire ; et ce sera même toujours en omettant beaucoup de ce que l'on me découvre, et de ce que j'ai connu ; car il est absolument impossible de tout dire dans une si grande abondance.

Outre cette raison, le Seigneur m'en a fait connaître une autre : c'est que la première fois que j'écrivis, les soins du matériel et de l'ordre de cet ouvrage m'occupaient extrêmement, et alors les tentations et les craintes furent si grandes, les tempêtes qui me combattaient et m'agitaient si excessives, que, craignant de passer pour téméraire d'avoir mis la main à un ouvrage si difficile et si important, je me résolus de brûler tout ce que j'en avais écrit ; et je crois que ce ne fut point sans une permission singulière du Seigneur, parce que, dans les troubles où j'étais, mon âme n'était pas disposée à recevoir toutes

les préparations convenables dont le Très-Haut la voulait prévenir pour que j'écrivisse, en gravant en elle sa doctrine, et pour m'obliger ensuite de l'écrire en la manière qu'il m'ordonne à présent, ce qui se peut inférer de l'événement qui suit.

16. Un jour de la Purification de Notre-Dame, après avoir reçu le très-saint Sacrement, je voulus célébrer cette sainte fête, parce que c'était le jour auquel je fis ma profession, en y rendant de très-humbles actions de grâces au Très-Haut pour avoir daigné me recevoir pour son épouse, tout indigne que je fusse de cet honneur. Et pendant que je pratiquais ces affections, je sentis dans mon intérieur un changement efficace causé par une très-abondante lumière, qui m'attirait et me mouvait fortement et doucement (1) à la connaissance de l'Être de Dieu, de sa bonté, de ses perfections, de ses attributs, et à celle de ma propre misère. Dans le temps que ces objets s'introduisaient dans mon entendement, ils produisaient en moi divers effets : le premier était d'élever toute mon attention et ma volonté ; et le second était de m'anéantir et de m'abîmer dans mes propres abjections ; de sorte que mon être se détruisait, et alors je sentais une douleur très-sensible, et une très-grande contrition de mes péchés énormes, avec un ferme propos de m'en corriger ; de renoncer à toutes les vanités du monde, et de m'élever par l'amour du Seigneur sur tout ce qui est terrestre. Je restais pâmée dans ces afflictions, les plus grandes peines m'étaient des consolations, et je trouvais la vie dans la mort. Le Seigneur ayant pitié de mes douleurs par sa seule miséricorde, me dit :

(1) Sapient., VIII, 1.

« Ne te décourage point, ma fille et mon épouse;
« parce que pour te pardonner tes péchés, pour te
« laver et te nettoyer de tes souillures, je t'applique-
« rai mes mérites infinis, et le sang que j'ai versé pour
« toi : tâche de pratiquer la perfection que tu désires en
« imitant la vie de ma très-sainte Mère : écris-la une
« seconde fois, afin que tu ajoutes ce qui y manque, et
« que tu imprimes dans ton cœur sa doctrine. Cesse
« donc d'irriter ma justice et d'être ingrate à ma misé-
« ricorde en brûlant ce que tu en écriras, de crainte
« que mon indignation ne t'ôte la lumière, qui t'a été
« donnée sans la mériter pour connaître et pour mani-
« fester ces mystères. »

17. Ensuite je vis la Mère de Dieu et de piété, qui me dit : « Ma fille, tu n'as point encore tiré le fruit néces-
« saire à ton âme de l'arbre de vie de mon histoire, que
« tu as écrite; et tu n'es pas arrivée à la moelle de sa
« substance; tu n'as pas assez cueilli de cette manne
« cachée; et tu n'as pas eu la dernière disposition à la
« perfection qu'il te fallait, afin que le Tout-Puissant
« gravât et écrivît dans ton âme mes perfections et mes
« vertus. Je te veux donner moi-même les qualités et
« les ornements convenables pour te disposer à ce que
« la divine Bonté veut opérer en toi par mon interces-
« sion; je lui ai demandé la permission d'embellir et de
« parer ton âme de mes propres mains, et de la très-
« abondante grâce qu'il m'a communiquée, afin que tu
« écrives une seconde fois ma vie sans t'amuser au ma-
« tériel, mais seulement au formel et au substantiel que
« tu y trouveras, te comportant passivement, sans
« mettre le moindre obstacle qui te puisse empêcher de
« recevoir le courant de la divine grâce que le Tout-

« Puissant m'adressa, et de donner passage à cette portion que la divine volonté te destine. Garde-toi bien de la limiter et de la rétrécir par ta lâcheté et par l'irrégularité de ta conduite. » Aussitôt je connus que la Mère de miséricorde me revêtait d'une robe plus blanche que la neige et plus brillante que le soleil. Elle me ceignit ensuite d'une ceinture très-précieuse, et me dit: « C'est une participation de ma pureté que je te donne. » Elle demanda au Seigneur une science infuse pour m'en orner, afin qu'elle me servît de très-beaux cheveux; elle lui demanda aussi plusieurs autres dons et pierreries; et quoique je visse qu'elles fussent d'un très-grand prix, je connaissais pourtant que j'en ignorais la valeur. Après avoir reçu cet ornement, la divine Reine me dit: « Tâche de m'imiter avec fidélité et avec diligence, et de devenir ma très-parfaite fille engendrée de mon esprit, et nourrie dans mon sein. Je te donne ma bénédiction, afin qu'en mon nom, par ma direction et par mon assistance, tu écrives une seconde fois ma vie. »

18. Pour garder donc quelque ordre dans cet ouvrage, et pour une plus grande clarté, je le divise en trois parties. La première traitera de tout ce qui appartient aux quinze premières années de la Reine du ciel, commençant dès sa très-pure conception jusqu'à ce que le Verbe éternel prît chair humaine dans son sein virginal; et de ce que le Très-Haut opéra durant ces années envers la très-sainte Vierge. La seconde partie contient le mystère de l'Incarnation, toute la vie de notre Seigneur Jésus-Christ, sa Passion, sa Mort, et son Ascension, qui fut le temps pendant lequel notre divine Reine demeura avec lui; faisant aussi mention de ce qu'elle y fit elle-

même. Et la troisième renfermera le reste de la vie de cette Mère de la grâce, je veux dire depuis qu'elle se trouva privée de la douce présence de son Fils notre rédempteur Jésus-Christ, jusqu'au temps de son heureuse mort, de son Assomption, et de son Couronnement dans la gloire, comme Reine du ciel, pour y vivre éternellement, comme Fille du Père, Mère du Fils, Épouse du Saint-Esprit. Je divise ces trois parties en huit livres, afin d'en faciliter l'usage, et d'en pouvoir faire le continuel objet de mon entendement, le continuel aiguillon de ma volonté, et le sujet ordinaire de ma méditation.

19. Pour déclarer avec ordre en quel temps j'écrivis cette divine histoire, il est bon que je fasse savoir que mon père frère François Coronel, et ma mère sœur Catherine de Arana fondèrent ce couvent des religieuses déchaussées de la Très-Immaculée Conception dans leur propre maison par la disposition et la volonté de Dieu, que ma mère connut par une révélation particulière. La fondation se fit le jour de l'octave de l'Épiphanie, le treizième de janvier de l'année 1619. Nous prîmes l'habit, ma mère, moi et ma sœur, le même jour : mon père alla aussi dans un autre couvent de l'ordre de notre séraphique Père saint François, où deux de mes frères étaient déjà religieux; il y prit l'habit, il y fit profession, il y donna de grands exemples de vertus, et il y mourut saintement. Ma mère et moi reçûmes le voile le jour de la Purification de la grande Reine du ciel, le second de février de l'année 1620. La profession de ma sœur fut différée, parce qu'elle n'avait point encore l'âge. Le Tout-Puissant favorisa, par sa seule bonté, notre famille, en nous faisant la grâce de nous consacrer tous à l'état

religieux. Dans la huitième année de la fondation, en la vingt-cinquième année de mon âge, et du Seigneur 1727, l'obéissance me fit prendre la charge de supérieure, que j'exerce indignement aujourd'hui. Je passai dix ans de ma supériorité, durant lesquels je reçus plusieurs commandements du Très-Haut, et de la grande Reine du ciel afin que j'écrivisse sa très-sainte vie; et je résistai à cause de mes craintes pendant tout ce temps-là à ces ordres divins, jusqu'en l'année 1737, auquel temps je commençai de l'écrire pour la première fois. Et l'ayant achevée, je brûlai tous mes écrits, tant ceux qui regardaient cette sacrée histoire que plusieurs autres sur des matières fort graves et fort mystérieuses, par les craintes et les tribulations que j'ai déjà dites, et par le conseil d'un confesseur qui me dirigeait en l'absence de celui qui m'était ordinaire, parce qu'il me dit que les femmes ne devaient point écrire dans la sainte Église. Je ne manquai point de lui obéir avec exactitude, dont mes supérieurs et mon premier confesseur, qui savaient toute ma vie, me reprirent très-aigrement. Et ils me commandèrent de nouveau par la sainte obéissance de l'écrire une seconde fois. Le Très-Haut et la Reine du ciel réitérèrent aussi leurs commandements, pour me faire obéir. La lumière que je reçus de l'Être divin, les faveurs que la droite du Très-Haut me communiqua cette seconde fois, furent si grandes et si abondantes, les recevant afin que ma pauvre âme se renouvelât et se vivifiât par les instructions de ma divine Maîtresse, les doctrines furent si profondes, et les mystères si relevés, qu'il en faut faire nécessairement un livre à part, qui correspondra à la même histoire; et son titre sera : ***Les lois de l'Épouse, les hautes perfections de son chaste amour, et***

*le fruit tiré de l'arbre de la vie de la très-sainte Vierge Marie, notre divine Maîtresse.* Je commence d'écrire cette histoire par la grâce de Dieu ce huitième jour de décembre de l'année 1655, jour de la très-pure et très-immaculée Conception.

---

LA

# CITÉ MYSTIQUE

# DE DIEU

---

## PREMIÈRE PARTIE

**DE LA VIE ET DES MYSTÈRES DE LA SAINTE VIERGE, REINE DU CIEL. — CE QUE LE TRÈS-HAUT OPÉRA EN CETTE PURE CRÉATURE DEPUIS SON IMMACULÉE CONCEPTION JUSQU'A CE QUE LE VERBE PRIT CHAIR HUMAINE DANS SON SEIN VIRGINAL. — LES FAVEURS QU'IL LUI FIT PENDANT LES QUINZE PREMIÈRES ANNÉES DE SA VIE, ET LES GRANDES VERTUS QU'ELLE ACQUIT AVEC LE SECOURS DE LA GRACE.**

—

## LIVRE PREMIER

**OU IL EST TRAITÉ DE CE QUI PRÉCÉDA LA VENUE DE LA TRÈS-SAINTE VIERGE MARIE EN CE MONDE. — DE SON IMMACULÉE CONCEPTION ET DE SA SACRÉE NAISSANCE. — DES EXERCICES AUXQUELS ELLE S'OCCUPA JUSQU'A L'AGE DE TROIS ANS.**

—

### CHAPITRE I

De deux visions particulières que le Seigneur découvrit à mon âme, et d'autres connaissances et mystères qui me forçaient de m'éloigner des pensées de la terre, élevant mon esprit et l'arrêtant aux choses du ciel.

1. Je vous glorifie et je vous loue, ô Roi de gloire (1), qui, par un effet de votre adorable provi-

(1) Matth., XI, 25.

dence et de votre infinie Majesté, avez caché aux sages et aux savants ces sublimes mystères, et les avez révélés à votre plus humble servante, quoique inutile à votre Église, afin qu'on vous reconnaisse avec admiration pour le Tout-Puissant et pour l'auteur de cet ouvrage, à mesure que vous vous servez d'un plus pauvre et plus faible instrument.

2. Après de longues résistances que j'ai racontées, après plusieurs craintes mal fondées, et après de grandes suspensions causées par ma lâcheté, et par la connaissance que j'avais de cet immense océan de merveilles, sur lequel je me hasarde, craignant d'y faire naufrage; ce très-haut Seigneur me fit sentir une vertu céleste, forte, douce, efficace; une lumière qui éclaire l'entendement (1), captive la volonté rebelle, apaise, redresse, gouverne et attire à soi tous les sens intérieurs et extérieurs, et soumet toute la créature à son bon plaisir et à sa volonté, afin qu'elle recherche en tout son honneur et sa seule gloire. Étant dans cette disposition, j'ouïs la voix du Tout-Puissant qui m'appelait et m'attirait à soi, élevant avec une grande force mon esprit aux choses supérieures, me fortifiant contre les lions rugissants, qui faisaient leurs efforts pour éloigner mon âme du bien (2) qu'on lui offrait dans la connaissance des grands mystères qui sont renfermés dans ce tabernacle et cette sainte cité de Dieu; et me délivrant des portes des tribulations (3) par lesquelles ils me con-

(1) Sap., VII, 22. — (2) Eccles., LI, 3; *ibid.*, 4. — (3) *Ibid.*, 5.

viaient d'entrer, afin que, entourée des douleurs de la mort et de la perdition (1), environnée des flammes de cette Sodome et de cette Babylone dans lesquelles nous vivons, je m'y précipitasse, et que dans mon aveuglement je suivisse leurs maximes, dans le temps qu'ils offraient à mes sens des objets d'un plaisir apparent, et les séduisaient par leurs artifices et leurs tromperies. Mais le Très-Haut me délivra de toutes ces embûches qu'ils me préparaient (2), éclairant mon esprit et m'enseignant le chemin de la perfection par des remontrances efficaces, me conviant de mener une vie toute spirituelle et angélique dans cette chair mortelle, me sollicitant à vivre avec tant de circonspection, que je ne fusse point atteinte du feu, même au milieu de la fournaise, et que je fermasse l'oreille aux discours des langues trompeuses (3) lorsqu'elles m'entretiendraient des bassesses de la terre. Sa Majesté m'appela, afin que je me retirasse du misérable état que cause la loi du péché, que je résistasse aux malheureux effets que nous héritons de la nature corrompue, et que je l'arrêtasse dans ses inclinations désordonnées, les détruisant en vue de la lumière, et m'élevant au-dessus de moi-même. Il m'appelait plusieurs fois par les forces d'un Dieu puissant, par des corrections d'un père, par des caresses d'un époux, et me disait : « Lève-toi, hâte-« toi, ouvrage de mes mains; viens à moi, qui suis la

(1) Ps. XVII, 5. — (2) Ps. LVI, 7; Ps. XXIV, 15. — (3) Eccles., LI, 6 et 7.

« lumière et la voie : car celui qui me suit ne marche « point dans les ténèbres (1). Viens à moi, qui suis « la vérité infaillible et la sainteté par excellence ; je « suis le Puissant, le Sage, et Celui qui corrige les « sages. »

3. Les effets de ces paroles m'étaient des flèches d'amour, d'admiration, de respect, de crainte, de connaissance de mes péchés et de ma bassesse, de façon que je me retirais toute confuse et anéantie. Et pour lors le Seigneur me disait : « Viens, âme, viens « à moi, qui suis ton Dieu tout-puissant ; et, bien que « tu aies été prodigue et pécheresse, élève-toi de « cette terre et viens à moi, qui suis ton père ; reçois « l'étole de mon amitié et l'anneau de mon al- « liance. »

4. Étant dans l'état que je dis, je vis un jour les six anges que le Tout-Puissant me destina pour m'assister et me diriger dans cet ouvrage (et dans d'autres occasions de combat), et ils me purifièrent et disposèrent. Ensuite ils me présentèrent au Seigneur, et sa Majesté enrichit mon âme d'une nouvelle lumière et d'une qualité (comme de gloire) qui me disposèrent et fortifièrent pour apercevoir et connaître ce qui est au-dessus de mes forces naturelles. Après, deux autres anges, d'une hiérarchie supérieure, m'apparurent, ils m'appelèrent d'une puissante force de la part du Seigneur ; et il me fut révélé qu'ils étaient très-mystérieux, et qu'ils me voulaient découvrir de

(1) Sap., VII, 15.

profonds secrets. Je leur répondis avec un grand souci (passionnée de jouir de ce bien qu'ils m'annonçaient) que je désirais ardemment de voir ce qu'ils me voulaient découvrir, et ce qu'ils me cachaient avec mystère. Ils me dirent fort sévèrement : « O âme! arrête-toi. » Et m'adressant à eux, je leur dis : « Princes « du Tout-Puissant, messagers du grand Roi, pour« quoi m'ayant appelée m'arrêtez-vous à cette heure, « violentant ainsi ma volonté, retardant ma consola« lation et ma joie? Quelle est votre force, et quel « pouvoir est le vôtre, qui dans un même temps « m'appelle, m'anime, me trouble et me retient, « puisque c'est presque une même chose que de « m'attirer après les douces odeurs de mon aimable « Maître, et de me lier avec de fortes chaînes (1)? « Dites-m'en, s'il vous plaît, la raison. Ils me répondi« rent : « Parce qu'il faut que tu te dépouilles de tous « tes appétits et de toutes tes passions pour arriver à « ces hauts mystères, qui ne s'accordent pas avec les « perverses inclinations de la nature. Déchausse-toi « donc comme Moïse, qui en reçut le commandement « pour voir ce merveilleux buisson (2). » Je leur répon« dis : « Mes princes et mes seigneurs, on demanda « beaucoup de Moïse en exigeant qu'il eût des opéra« tions angéliques dans une nature corrompue et mor« telle; mais il était saint et juste, et je ne suis qu'une « pécheresse remplie de misères et soumise à cette « malheureuse loi du péché si contraire à celle de l'es-

(1) Cant., I, 3. — (2) Exod., III, 5.

« prit (1). » A quoi ils repartirent : « On te demanderait « une chose très-malaisée s'il te fallait l'exécuter par « tes seules forces ; mais le Très-Haut veut et de- « mande ces dispositions ; il est puissant, et il ne te « refusera pas son secours si tu le lui demandes avec « ardeur, et si tu te disposes à le recevoir. Ce même « pouvoir qui faisait brûler le buisson sans le consu- « mer (2), pourra bien empêcher que l'âme plongée « dans les flammes des plus fortes passions, ne se « brûle si elle veut s'en délivrer. Sa Majesté de- « mande ce qu'elle veut, et peut ce qu'elle demande ; « et avec son secours tu pourras ce qu'elle te com- « mande (3). Dépouille-toi de cette loi du péché, pleure « amèrement, crie du profond de ton cœur, afin que « ta prière soit exaucée et ton désir accompli. »

5. Je vis ensuite un voile qui couvrait un très-riche trésor, et je souhaitais avec passion qu'il fût tiré, afin que la merveille que ces intelligences me montraient comme un profond mystère, me fût découverte. Et l'on me répondit : « Ame, obéis à ce qu'il « t'est commandé : dépouille-toi de toi-même, et l'on « te découvrira ce qu'on te cache. » Je proposai de changer de vie et de vaincre mes appétits ; je versais des torrents de larmes, je poussais de profonds soupirs et de tendres gémissements, afin de mériter la connaissance de ce secret ; et à mesure que je proposais, le voile qui couvrait mon trésor se retirait. Il fut enfin tout à fait retiré, et je vis en esprit ce que

(1) Rom., vii, 23. — (2) Exod., iii, 1. — (3) Philip., iv, 13.

je ne saurais exprimer. Un grand et mystérieux signe me parut dans le ciel : je vis une femme, une dame, une très-belle reine couronnée d'étoiles, revêtue du soleil, qui avait la lune sous les pieds (1). Et les anges me dirent : « Celle que tu vois est cette heureuse « femme qui parut à saint Jean dans son Apocalypse, « et dans laquelle sont renfermés, mis en dépôt et « scellés, les merveilleux mystères de la rédemption. « Le Très-Haut et Tout-Puissant a si fort favorisé et « enrichi cette dame, que tous les esprits célestes « en sont dans l'admiration. Considère et contemple « ses excellences, écris-les, car on t'en donne la « connaissance pour cela aussi bien que pour ton pro- « fit. » Les merveilles que je découvris sont si grandes et en si grand nombre, qu'elles me rendent muette, et la connaissance que j'en ai me ravit ; et je crois même que tous ne sont pas capables de connaître et de pénétrer, dans cette vie mortelle, ce que je dois déclarer dans la suite de cet ouvrage.

6. Un autre jour, dans le même état où j'étais, et dans une grande quiétude et sérénité de mon âme, j'ouïs la voix du Très-Haut qui me disait : « Ma chère « épouse, je veux maintenant que tu te détermines « sans plus balancer, que tu me cherches avec zèle, « que tu m'aimes avec ferveur, que ta vie soit plus « angélique qu'humaine, et que tu oublies tout ce qui « appartient à la terre ; je veux t'élever de tes bas- « sesses et de ton bourbier (2), comme une pauvre

(1) Apoc., XII, 2. — (2) Psal. CXII, 7.

« misérable et nécessiteuse, et que dans ton élévation « tu t'abaisses, que tes vertus rendent une douce et « agréable odeur en ma présence (1); et que dans la « connaissance de tes faiblesses et de tes péchés, tu « te persuades fortement que tu mérites les tribula- « tions et les peines que tu souffres. Contemple ma « grandeur et ta bassesse; considère que je suis juste « et saint, que je t'afflige avec raison, et que je suis « toujours miséricordieux, ne te châtiant pas comme « ton indignité le demanderait. Efforce-toi d'acquérir « sur ce fondement de l'humilité toutes les autres « vertus, afin que tu accomplisses ma volonté; et « je te destine ma Mère pour ta maîtresse, afin « qu'elle t'enseigne, te corrige et te reprenne; elle « t'instruira, et dressera tes voies à tout ce qui me « sera le plus agréable. »

7. J'étais en présence de cette Reine lorsque le Seigneur me tint ce discours, et cette divine Princesse ne dédaigna point d'accepter l'office que Sa Majesté lui donnait; elle l'accepta avec beaucoup de bonté et me dit : « Ma fille, je veux que tu sois ma « disciple et mon associée, je serai ta maîtresse; mais « sache que tu dois m'obéir aveuglément, et que dès « à présent on ne doit plus reconnaître en toi aucun « reste de fille d'Adam. Ma vie, et tout ce que j'ai « fait dans mon état mortel, et les merveilles que la « puissance du Très-Haut a opérées en moi, te doivent « servir de miroir et de règle. » Je me prosternai

(1) Cant., I, 11.

alors devant le trône du Roi et de la Reine de l'univers, et je m'offris d'obéir en tout ce qu'ils me commanderaient, rendant des grâces infinies au Seigneur de l'honneur et de la faveur qu'il me faisait, si au-dessus de mes mérites, que de me donner une telle guide et protectrice. Je renouvelai les vœux de ma profession entre ses mains, et m'offris de nouveau de lui obéir et de coopérer de toutes mes forces à l'amendement de ma vie. Le Seigneur me dit : « Prends « garde et vois. » Ce qu'ayant fait, je vis une fort belle échelle à plusieurs échelons, une grande multitude d'anges autour, et d'autres qui descendaient et qui montaient. Et sa Majesté me dit : « C'est cette mysté« rieuse échelle de Jacob qui est la maison de Dieu « et la porte du ciel (1). Si tu te disposes, et que ta « vie soit telle, que je n'y trouve rien à reprendre, « tu viendras à moi par elle. »

8. Cette promesse excitait mon désir, animait ma volonté, suspendait mon esprit, et je me plaignais de me sentir contraire à moi-même (2). Je soupirais après la fin de ma captivité, et pour arriver au lieu où il n'y a point d'obstacle au véritable amour. Je fus quelques jours dans ces peines, tâchant néanmoins de me perfectionner par une nouvelle confession générale, et par le retranchement des imperfections que je pouvais découvrir en moi. Je continuais de voir l'échelle, mais je n'en comprenais pas encore le mystère. Je promis au Seigneur de m'éloigner toujours

(1) Gen., XXVIII, 12 et 17. — (2) Job., VII, 20.

plus de toutes les vanités mondaines, et de mettre ma volonté en liberté pour l'aimer sur toutes choses, sans la laisser broncher même aux apparences des moindres défauts : je renonçai à tout le fabuleux et le visible, et je l'abandonnai. Et ayant passé quelques jours dans ces affections et dans ces dispositions, le Très-Haut me déclara que cette échelle était la vie, les vertus et les mystères de la très-sainte Vierge Marie ; et sa Majesté me dit : « Je veux, ma chère « épouse, que tu montes par cette échelle de Jacob, « et que tu entres par cette porte du ciel pour con- « naître mes attributs et pour contempler ma divi- « nité. Monte donc et avance-toi, viens à moi par « elle. Ces anges qui l'accompagnent et qui la servent « sont ceux que j'ai destinés pour sa garde et pour la « défense de cette sainte cité de Sion ; fais en sorte « qu'en méditant ses vertus, tu travailles à les imi- « ter. » Il me sembla que je montais par cette échelle, et qu'en y montant je connaissais et je découvrais la plus grande des merveilles, et le plus ineffable prodige du Seigneur dans une pure créature, la plus grande sainteté et la plus grande perfection des vertus que le bras du Tout-Puissant eût jamais opérées. Je voyais au haut de l'échelle le Seigneur des seigneurs et la Reine de tout ce qui est créé, qui me commandèrent de le glorifier, de le louer et de l'exalter pour de si magnifiques mystères (1), et d'écrire ce que j'en comprendrais. Le Seigneur tout-puissant m'écrivit

(1) Psal. IX, 2.

avec son doigt dans des tables bien plus augustes que celles de Moïse, une loi que je devais méditer et que je devais observer (1); il me fut inspiré de la manifester en sa présence à la très-pure Vierge, que Marie vaincrait ma résistance et mon incapacité, et qu'avec son aide j'écrirais sa très-sainte vie, qui produirait les trois réflexions que je souhaite. La première, que l'on connaisse et que l'on pénètre sérieusement le profond respect et la révérence que l'on doit à Dieu; que la créature se doit d'autant plus humilier et abaisser, que son immense Majesté se familiarise plus avec elle, et que les plus grands bienfaits et les faveurs les plus signalées doivent être le motif d'une plus grande crainte, révérence, assiduité et humilité. La seconde, afin que le genre humain, ayant si fort oublié son remède, découvre ce qu'il doit à sa Reine et charitable Mère touchant l'ouvrage de la rédemption, le grand amour et le profond respect qu'elle eut pour son Dieu, et ceux que nous devons avoir pour cette aimable princesse. La troisième, afin que mon directeur, et tout le monde, s'il est nécessaire, connaissent ma bassesse, ma lâcheté et le peu de soin que j'ai de correspondre aux grâces que je reçois.

9. La très-sainte Vierge, répondant à mon désir, me dit : « Ma fille, le monde a un grand besoin de « cette doctrine, parce qu'il ignore la révérence qui « est due au Seigneur tout-puissant, et qu'il y manque; « et par cette ignorance les hommes provoquent sa

(1) Exod., III, 18.

« justice, qui les afflige et les abat; ils croupissent « dans l'oubli de ses vérités; aveuglés qu'ils sont « par leurs propres ténèbres, ils ne s'avisent pas de « recourir à la lumière, qui les dissiperait; et cela « leur arrive parce qu'ils manquent de cette crainte « et de ce respect qu'ils lui doivent. » Le Très-Haut et la Reine des anges me donnèrent ces avis et plusieurs autres pour me faire connaître leur volonté dans cet ouvrage. Alors j'eus de la confusion de mon peu de charité à l'égard du prochain, et de la répugnance que j'avais portée jusqu'alors aux offres que cette princesse me faisait de me protéger et de m'assister dans la manifestation de l'histoire de sa très-sainte vie, voyant bien qu'il n'était pas à propos de la différer à un autre temps, parce que le Seigneur m'avait fait connaître que celui-ci était le plus convenable; et après cela il me tint ce discours : « Ma fille, lorsque « j'envoyai mon Fils unique au monde, les hommes « étaient dans le plus pitoyable état où ils eussent « jamais été, excepté le petit nombre qui me servait. « La nature humaine est si imparfaite, que, si elle ne « se soumet à la direction intérieure de ma grâce et « à la pratique de ce que mes ministres enseignent, « en assujettissant sa propre volonté et me suivant, « moi, qui suis la voie, la vérité et la vie (1), par « l'observance de mes commandements, qui conserve « mon amitié, elle tombe à l'instant dans de pro- « fondes ténèbres, se plonge dans des misères sans

(1) Joan., XIV, 6.

« nombre, et va d'abîme en abîme dans l'obstination
« du péché. Depuis la création et le péché du premier
« homme, jusqu'à la loi que je donnai à Moïse (1),
« ils se gouvernèrent selon leurs propres et per-
« verses inclinations, ils tombèrent dans de très-
« grandes erreurs, et ils y persévérèrent même après
« la loi, à laquelle ils ne voulurent pas se soumettre,
« et, marchant et s'éloignant ainsi toujours de la
« lumière et de la vérité, ils s'abîmèrent dans le
« malheureux oubli et de Dieu et d'eux-mêmes.
« J'envoyai alors, par un amour de père, le salut
« éternel et le remède à la nature humaine pour la
« guérir de ses infirmités; de sorte que j'ai justifié
« ma cause. Et comme je me servis alors du temps de
« la plus grande misère pour faire éclater davantage
« ma plus grande miséricorde (2), je veux maintenant
« départir aux hommes une nouvelle faveur, parce
« que le temps propre à la faire sentir est arrivé,
« en attendant que mon heure vienne, en laquelle le
« monde se trouvera si chargé d'iniquités, et la me-
« sure des pécheurs si remplie, qu'ils connaîtront et
« seront contraints de confesser la juste cause de mon
« indignation. Je manifesterai alors ma justice, mon
« courroux et mon équité, et je ferai connaître par là
« combien ma conduite a été équitable à leur égard.
« Pour les confondre davantage, voici le temps où ma
« miséricorde va fort éclater, et auquel je veux que
« mon amour ne soit point oisif; maintenant que le

(1) Rom., v, 13; Joan., vii, 19. — (2) Ephes., ii, 4 et 5.

« monde est arrivé au plus malheureux siècle qui se « soit passé depuis l'incarnation du Verbe, auquel les « hommes négligent d'autant plus leur bien, qu'ils « devraient le chercher avec plus d'ardeur; en ce « temps auquel la fin de leur vie passagère approche, « et auquel la nuit de l'éternité pour les réprouvés « va succéder au soleil de la grâce, qui doit faire « naître aux justes un jour sans nuit et éternel; en ce « temps auquel la plupart des mortels sont plongés « dans les ténèbres de leur ignorance et dans l'abîme « de leurs péchés, opprimant et persécutant les justes, « et se moquant ouvertement de mes fidèles enfants; « en ce temps que cette inique raison d'État, autant « odieuse à ma sagesse qu'injurieuse à ma providence, « méprise si fort ma sainte loi, et lorsque les mé- « chants se rendent plus indignes de mes faveurs. « Ayant égard aux justes qui se trouvent dans cet heu- « reux temps pour eux, je leur veux ouvrir à tous une « porte par laquelle ils pourront avoir accès à ma mi- « séricorde, et leur donner un flambeau, afin qu'ils « soient éclairés dans les ténèbres de leur aveugle- « ment. Je leur veux donner un souverain remède, « s'ils veulent s'en servir, pour arriver à ma grâce; « ceux qui le trouveront seront fort heureux, ceux qui « en connaîtront la valeur ne le seront pas moins (1), « ceux qui possèderont ce trésor, possèderont les vé- « ritables richesses, et ceux qui le méditeront avec « respect, tâchant d'en concevoir les mystères, seront

(1) Prov., III, 13 et seq.

« les véritables sages. Je veux que les hommes sachent « combien vaut l'intercession de Celle qui fut le re- « mède à leurs péchés, lorsqu'elle donna dans son sein « virginal la vie mortelle à l'Immortel. Je veux qu'ils « aient pour miroir, dans lequel ils puissent voir leur « ingratitude, les merveilles que ma puissance a opé- « rées dans cette créature. Je leur veux découvrir plu- « sieurs de celles que j'ai faites en elle en qualité de « Mère de mon Fils incarné pour le genre humain, et « qui ont été cachées jusqu'à présent par mes secrets « jugements.

10. « Je n'ai pas manifesté ces merveilles dans la « primitive Église, parce qu'elles contiennent des mys- « tères si relevés et si sublimes, que les fidèles se se- « raient arrêtés à les approfondir et à les admirer, lors- « qu'il était nécessaire d'établir la Loi de grâce et de « publier l'Évangile. Et, bien que cela n'eût pas été « incompatible, néanmoins l'esprit humain, tout rem- « pli d'ignorance, pouvait recevoir quelques troubles « et souffrir quelques doutes, dans un temps que la « foi de l'incarnation et de la rédemption était encore « faible, et les préceptes de la nouvelle loi dans le « berceau. Et ce fut pour cela que le Verbe fait homme « dit à ses disciples dans la dernière cène : *J'aurais « à vous dire plusieurs choses, mais vous n'êtes pas à « présent disposés à les recevoir* (1). Il parla en leurs « personnes à tout le monde, qui était encore moins « disposé, avant l'établissement de la loi et de la foi

(1) Joan., xvi, 12.

« du Fils, à recevoir la foi et à connaître les mystères « de sa Mère. Présentement la nécessité en est bien « plus grande, et cette nécessité m'est un motif plus « pressant que la mauvaise disposition que j'y trouve. « Et si les hommes m'obligeaient par leurs religieux « procédés en connaissant et révérant avec respect les « merveilles que cette Mère de miséricorde renferme « en soi, et s'ils réclamaient de cœur et avec sincérité « son intercession, ils trouveraient quelque remède à « leurs malheurs. Je leur présente cette mystique Cité « de refuge : fais-en la description et le récit, selon « que ta faiblesse te le permettra. Je ne veux pas qu'on « les regarde comme des opinions ou de simples vi- « sions, mais comme une vérité constante et certaine. « Que ceux qui ont des oreilles entendent (1); que « ceux qui ont soif viennent aux eaux vives (2), et lais- « sent les citernes croupissantes; que ceux qui aiment « la lumière la suivent jusqu'à la fin. » C'est ce que le Seigneur Dieu tout-puissant dit.

11. Ce sont les paroles que le Très-Haut me dit sur le sujet que je viens de raconter. Je dirai au chapitre suivant de quelle manière je reçois cette doctrine et cette lumière, et comment je connais le Seigneur; exécutant en cela l'obéissance, qui me l'ordonne. Ainsi, dans la suite, tous seront informés de la nature des connaissances et des miséricordes que je reçois.

(1) Matth., XI, 15. — (2) Apoc., XXII, 17.

## CHAPITRE II

Où il est déclaré de quelle façon le Seigneur manifeste ces mystères et la vie de la Reine du ciel à mon âme, dans l'état où sa divine bonté m'a mise.

12. Afin que l'on soit averti et éclairci dans le reste de cet ouvrage de la façon dont le Seigneur manifeste ces merveilles, il m'a semblé à propos de mettre ce chapitre au commencement, dans lequel je l'expliquerai le mieux qu'il me sera possible, et selon qu'il me sera accordé.

13. J'ai reçu, depuis que j'ai l'usage de la raison, un bienfait du Seigneur que j'estime un des plus grands que sa main libérale m'ait faits : c'est de m'avoir donné une très-grande crainte de le perdre ; ce qui m'a toujours poussée et excitée à désirer et à faire ce qui était le plus parfait et le plus assuré, et à demander la continuation de cette grâce au Très-Haut, qui m'a crucifiée en quelque façon, perçant ma chair d'une vive crainte de ses jugements (1) ; je tremble toujours de perdre l'amitié du Tout-Puissant, et même je doute si je la possède. Les larmes que cette perplexité me causait étaient ma continuelle nourriture (2) ; cette crainte

(1) Ps. CXVIII, 120. — (2) Ps. XLI, 4.

m'a fait faire de grandes instances à Dieu, et m'oblige de demander l'intercession de la très-pure Vierge dans ces misérables temps où nous sommes (auxquels les serviteurs de Dieu doivent être cachés, et ne paraître presque point), le suppliant de tout mon cœur qu'il me conduise par une voie assurée et cachée aux yeux des hommes.

14. Le Seigneur me répondit à ces demandes réitérées : « Ne crains point et ne t'afflige pas, ô âme, je « te mettrai dans un état et dans un chemin de lu- « mière et de sûreté si caché et si relevé, que nul « autre que moi ne le pourra connaître. Dès aujour- « d'hui je t'ôterai tout ce qui éclate à l'extérieur, et « qui peut être exposé au péril; ainsi ton trésor sera « caché : garde-le, et conserve-le bien, par la vie la « plus parfaite. Je te mettrai dans un sentier secret, « clair, véritable et pur; marche par cette route. » Dès lors j'aperçus un changement et un état fort spiritualisé dans mon intérieur. Mon entendement fut doué d'une nouvelle lumière, et on lui communiqua une science avec laquelle il connut toutes choses en Dieu, ce qu'elles sont en elles-mêmes, et leurs opérations; il lui fut manifesté que c'est la volonté du Très-Haut que je les connaisse et que je les pénètre. Cette intelligence et cette lumière qui m'éclaire est sainte et douce, pure et subtile, aiguë et active, assurée et sereine (1). Elle fait aimer le bien et haïr le mal. C'est une vapeur de la vertu de Dieu (2), et une simple

(1) Sap., VII, 22. — (2) *Ibid.*, 25.

émanation de ses infinies clartés, que l'on présente à mon entendement comme un miroir, dans lequel j'aperçois par ma vue intérieure, et par le plus suprême de mon âme, plusieurs choses; l'objet paraissant infini par la lumière qui en rejaillit, quoique les vues soit limitées et l'entendement faible. L'on voit le Seigneur comme s'il était assis sur un trône de grande majesté, d'où l'on découvrirait distinctement ses attributs, autant que les forces de l'esprit humain le peuvent permettre; y ayant entre deux comme un voile d'un cristal très-pur qui le couvre, à travers lequel l'on connaît et l'on discerne avec une vive clarté et une grande distinction les merveilles et les attributs ou perfections de Dieu. Quoique ce voile dont je viens de parler empêche de le voir totalement, immédiatement et intuitivement, néanmoins la connaissance de ce qu'il cache ne cause aucune peine, mais elle est plutôt un sujet d'admiration à l'entendement, parce que l'on comprend que l'objet est infini et que celui qui le contemple est borné; car elle lui donne des espérances que ce voile sera tiré, et qu'on lui en ôtera l'obstacle, quand l'âme sera dépouillée de cette chair mortelle (1), si elle tâche de s'en rendre digne.

15. Dans cette connaissance, il y a divers degrés et plusieurs manières de voir; et cela dépend de la divine volonté, Dieu étant un miroir volontaire. Quelquefois il se manifeste plus clairement, d'autres fois

(1) I Cor., v, 4 et 6.

moins. Quelquefois on y montre quelques mystères, et on en cache d'autres, et toujours ils sont grands. Cette différence suit bien souvent la disposition de l'âme; parce que si elle n'est pas tranquille et en paix, ou qu'elle ait commis quelque faute, ou quelque imperfection, pour petite qu'elle soit, elle ne peut voir cette lumière de la façon que je dis, par laquelle l'on connaît le Seigneur avec tant de clarté et de certitude, qu'elle ne laisse aucun doute de ce qu'on y découvre: au contraire elle persuade et assure que c'est Dieu qui est présent, et elle fait mieux entendre tout ce que sa Majesté dit. Et cette connaissance produit une force solide, efficace et pleine de douceur, pour aimer et servir le Très-Haut, et pour lui obéir. L'on connaît de grands mystères dans cette clarté; l'on y voit combien la vertu est estimable, et combien il est avantageux de la pratiquer et de la posséder; l'on y découvre sa perfection et sa sûreté; et l'on y ressent une force et une vertu qui contraint de pratiquer le bien, de s'opposer au mal, de le combattre et de vaincre bien souvent les passions. L'âme ne saurait être vaincue pendant qu'elle jouit de cette vue et qu'elle conserve cette lumière (1), qui lui communique le courage et la ferveur, l'assurance et la joie, et qui, par ses soins et par ses impulsions, appelle, relève et donne cette agilité et cette vivacité qui font que la partie supérieure de l'âme attire après soi l'inférieure. Et le corps même s'en ressent, étant presque tout spi-

(1) Sap., VII, 30.

ritualisé pendant ce temps-là, auquel toutes ses pesantes inclinations sont suspendues.

16. Lorsque l'âme connaît et ressent ces doux effets, elle dit avec une amoureuse affection au Très-Haut : Tirez-moi après vous : *Trahe me post te* (1), et nous courrons ensemble ; parce qu'étant unie avec son bien-aimé, elle ne sent point les opérations terrestres ; et se laissant attirer par la douceur des parfums de Celui qui la charme, elle se trouve plus où elle aime que là où elle vit. Elle laisse la partie animale déserte, et ne la rejoint que pour la réformer et la perfectionner, et pour y sacrifier les appétits criminels des passions. Que s'ils se veulent quelquefois révolter, elle les rejette avec impétuosité, parce que je ne vis plus, dit-elle, mais c'est Jésus-Christ qui vit en moi (2).

17. L'on aperçoit dans cet état, d'une certaine manière, le secours de Jésus-Christ, qui est Dieu (3) et la vie de l'âme, et qui agit dans toutes les saintes opérations et les saints mouvements ; et l'on y découvre par la ferveur, par le désir, par la lumière et par l'efficace qui nous secondent en tout ce que nous faisons, une force intérieure que Dieu seul peut causer. L'on y ressent aussi l'amour que la continuation et la vertu de cette lumière produisent, et on y entend intérieurement une parole animée et continuelle (4), qui nous occupe à tout ce qui est divin, et nous sépare de tout ce qui est humain ; et par là l'on découvre que la

(1) Cant., I, 3. — (2) Gal., II, 20. — (3) I Joan., V, 11 et 12. — (4) Hebr., IV, 12.

vertu et la lumière du Soleil de justice, qui éclaire toujours dans les ténèbres, vivent en nous (1). Ce qui s'appelle proprement être au vestibule de la maison du Seigneur (2), puisque l'âme est en vue de ce divin Soleil et participe aux rayons qui en sortent (3).

18. Je ne dis pas que ce soit toute la lumière, mais seulement une partie ; et cette partie est une connaissance qui surpasse les forces et le pouvoir de la créature. Le Très-Haut fortifie l'entendement pour le disposer à cette vue, lui donnant une qualité et une lumière surnaturelles, afin qu'il soit proportionné à cette connaissance, qui nous affermit dans cet état par la certitude avec laquelle nous croyons et nous connaissons les autres choses divines. Mais ici la foi nous accompagne aussi, et le Tout-Puissant fait voir à l'âme dans cet état, par sa lumière éternelle, combien elle doit estimer cette science et cette clarté qu'il lui communique ; et avec elle tous les biens me sont venus ensemble, et par ses libérales mains j'ai reçu un honneur d'un très-grand prix. Cette lumière me précède en tout ce que je fais ; je l'ai apprise sans fiction, et je désire de la communiquer sans envie, et de ne pas céler l'honneur que j'en reçois (4). Elle est une participation de Dieu et elle produit une grande douceur et une joie singulière (5). Elle enseigne beaucoup dans un instant, et elle s'assujettit le cœur (6), nous retire et nous éloigne avec de puissants efforts de tous

(1) Joan., I, 5. — (2) Ps. XCI, 14. — (3) Apoc., XXI, 23. — (4) Sap., VII, 10, 11, 12 et 13. — (5) Sap., VIII, 16 et 18. — (6) *Ibid.*, 4 et 7.

les objets qui pourraient nous séduire et qui dans cette lumière nous paraissent d'une amertume horrible : de sorte que l'âme, renonçant aux choses passagères, se va réfugier dans le sanctuaire de l'éternelle Vérité, et entre dans le cellier du Très-Haut (1), où par ses ordres je suis ornée de la charité, qui m'incite d'être patiente et douce, sans envie et sans orgueil ni ambition (2); de n'être point colère, de ne juger mal de personne et de souffrir tout (3); ne cessant de m'instruire et de m'exhorter par de fortes impulsions dans le plus secret de mon âme, afin que je pratique toujours ce qui est le plus saint et le plus pur, m'enseignant même les moyens de le faire : et si je manque encore à la moindre petite chose, elle me reprend sans en laisser échapper aucune.

19. C'est une lumière qui dans un même temps éclaire et anime, enseigne et reprend, mortifie et vivifie, appelle et retient, instruit et violente; nous fait distinguer le bien et le mal, l'élevé et le profond, la la longueur et la largeur (4), le monde, son état, sa disposition et ses tromperies, ses vaines promesses et l'infidélité de ses habitants et de ses amateurs; et surtout elle m'enseigne à le fouler, à le mépriser et à ne m'attacher qu'au Seigneur, le regardant comme le souverain maître et le gouverneur de toutes choses. Je vois et je connais en sa Majesté la disposition et les vertus des éléments; le commencement, le milieu et la

(1) Cant., II, 4. — (2) I Cor., XIII, 4. — (3) *Ibid.*, 5. — (4) Ephes., III, 18.

fin des temps, ses vicissitudes et ses variétés, le cours des années, l'harmonie des créatures et leurs qualités (1); tout ce qui est le plus caché dans les hommes, leurs opérations et leurs pensées, et combien elles sont éloignées de celles du Seigneur; les périls dans lesquels ils vivent et les sinistres voies qu'ils suivent; les états, les gouvernements, leur inconstance et leur peu de fermeté; en quoi consiste leur commencement, leur fin, et ce qu'ils ont de véritable ou de trompeur. L'on connaît et l'on découvre fort distinctement toutes ces choses en Dieu par le moyen de cette lumière, y connaissant même les personnes et leur naturel. Il y a pourtant un état inférieur à celui dont je viens de parler, qui est ordinaire à l'âme, dans lequel elle a véritablement l'usage de l'essentiel et de l'habitude de cette lumière, mais non pas de toute sa clarté. Ce qui lui limite cette si haute connaissance des personnes et des états, des secrets et des pensées que l'on reçoit dans le premier; parce que je n'ai pas plus de connaissance dans celui-là qu'il ne m'en faut pour me délivrer des dangers, pour éviter le péché et pour avoir une tendre et véritable compassion de mon prochain; sans que je me puisse donner la liberté de me déclarer à personne, ni de découvrir ce que je connais : car si l'auteur de ces merveilles ne me donne la permission et ne me commande parfois de donner des avis à quelqu'un, il semble que je devienne muette: et quand je lui rends ce bon office, ce doit être sans

(1) Sap., VII, 17, 18, 19 et 20.

trop me déclarer, mais en lui touchant le cœur par des raisons évidentes et claires, communes et charitables, et en priant pour ses nécessités, n'ayant cette pénétration que pour cela.

20. Bien que j'aie pénétré toutes ces choses avec une grande clarté, néanmoins le Seigneur ne m'a jamais découvert qu'une âme se dût perdre : et ç'a été un effet de sa Providence, parce que la damnation d'une personne ne se manifeste pas sans un grand sujet ; outre que je mourrais sans doute de douleur, si je le connaissais, et ce serait un effet que cette lumière produirait, car c'est une chose fort déplorable de voir qu'une âme doive être privée de Dieu pour toujours. Je l'ai prié de ne pas me découvrir cette malheureuse perte de personne; et si je pouvais délivrer quelqu'un du péché par ma propre vie, je le ferais avec plaisir et je ne refuserais pas que le Seigneur me le découvrît; mais pour celui auquel il n'y a point de remède, je le prie de me le cacher.

21. On ne me donne pas cette lumière pour m'obliger à déclarer mon secret en particulier, mais afin que j'en use avec prudence et avec sagesse. Elle me pénètre comme une substance qui vivifie (quoiqu'elle ne soit qu'un accident), et qui émane de Dieu comme une habitude, par laquelle je dois régler mes sens et la partie inférieure de mon âme. Car dans la supérieure je jouis toujours d'une vision et d'un état de paix qui me font connaître intellectuellement tous les mystères et les secrets de la Reine du ciel que l'on m'y découvre, aussi bien que plusieurs autres de notre sainte

foi, qui me sont presque continuellement présents : et je ne perds jamais cette lumière de vue. Que si quelquefois je m'abaisse comme une misérable créature avec quelque attache aux choses humaines, à l'instant le Seigneur m'appelle avec une douce rigueur, m'oblige de retourner à lui et d'être attentive à ses paroles, à la connaissance de ses mystères et de ses grâces, aux vertus et aux opérations tant extérieures qu'intérieures de la très-sainte Vierge, comme je vais le déclarer.

22. Dans ces états spirituels et dans la clarté de cette même lumière je connaissais et je voyais la même Reine, Mère et Vierge, quand elle me parlait ; et les anges, leur nature et leur excellence. Quelquefois aussi je les connais et je les vois en Dieu, et d'autres fois en eux-mêmes ; mais avec cette différence, que pour les connaître en eux-mêmes il me faut descendre quelques degrés plus bas. Et lorsque cela arrive je m'en aperçois par le changement des objets et par les divers mouvements de mon entendement. Je vois et j'entends ces princes célestes ; je leur parle dans ces degrés inférieurs ; ils y conversent avec moi, et m'éclaircissent de plusieurs de ces mystères que le Seigneur m'a montrés. La Reine du ciel m'y déclare et m'y manifeste ceux de sa très-sainte vie, et toutes les merveilles qui s'y sont passées ; et je les distingue tous avec ordre par les divins effets que je ressens dans mon âme.

23. Je les vois en Dieu comme dans un miroir volontaire, sa Majesté m'y montrant les saints qu'elle

veut et de la manière qu'il lui plaît, avec une grande clarté et avec des effets plus relevés ; on y connaît avec une admirable lumière le même Seigneur, les saints, leurs vertus héroïques, leurs prodiges, et comme ils les ont opérés avec la grâce, rien ne leur ayant été impossible par son secours et par sa vertu (1) : la créature se trouvant dans cette connaissance plus abondante, plus remplie de vertu et de consolation, et comme dans le repos de son centre ; parce que la lumière qu'on y ressent est d'autant plus forte, ses effets plus relevés, sa substance et sa certitude plus grandes, que ce repos est plus intellectuel, moins corporel et moins imaginaire. On y remarque encore ici une différence : car l'on y connaît que cette vue ou cette connaissance du même Seigneur, de ses attributs et de ses perfections, est plus élevée ; et que ce qui en résulte est d'une douceur inconcevable ; et même que la connaissance des créatures en Dieu est inférieure à celle-là. Il me semble que cette subordination naît en partie de l'âme même : car comme sa vue est si bornée, elle ne peut pas s'appliquer si fort à Dieu, ni le connaître si parfaitement avec les créatures que lorsqu'elle connaît sa seule Majesté sans elles : il semble même que dans cette seule vue on reçoit une plus grande plénitude de consolation, que quand on voit les créatures en Dieu. Cette connaissance de la divinité est si délicate, qu'elle diminue à mesure que nous y mêlons quelque autre chose, au moins pendant que nous sommes dans cette vie mortelle.

(1) Philip., IV, 13.

24. Je vois dans l'autre état plus inférieur à celui que j'ai dit, la très-sainte Vierge en elle-même et les anges; j'y aperçois et j'y connais de quelle manière l'on m'y enseigne, l'on m'y parle et l'on m'y éclaire; laquelle est à peu près celle dont les anges se communiquent et se parlent entre eux, et dont ces esprits supérieurs éclairent et informent leurs inférieurs. Le Seigneur comme cause première distribue cette lumière; mais celle dont la très-sainte Vierge participe et dont elle jouit avec une si grande plénitude, elle la communique à la partie supérieure de l'âme, et je connais par cette communication cette Reine, ses prérogatives et ses mystères, de la manière dont l'ange inférieur connaît ce que le supérieur lui communique. Je la connais aussi par la doctrine que cette même Reine enseigne, par l'efficacité de cette doctrine et par plusieurs autres effets, que la vérité, la pureté et l'élévation de cette vision font ressentir et font éprouver; dans laquelle on ne reconnaît rien d'impur, rien d'obscur, rien de faux et rien de douteux; au contraire tout y est saint, pur et véritable. Il m'en arrive de même dans mon état présent, avec les princes célestes; et le Seigneur m'a fait connaître plusieurs fois que je reçois ces communications et ces lumières, comme ils les pratiquent parmi eux. Il m'arrive souvent que cette illumination passe dans moi par tous ces sacrés canaux; que le Seigneur me donne l'intelligence et la lumière ou son objet; que la très-sainte Vierge m'en donne l'éclaircissement, et que les anges me fournissent les termes pour m'exprimer. D'autres

fois (et pour l'ordinaire) le Seigneur fait tout, et il m'enseigne ce que je dois écrire. La Reine du ciel m'instruit quelquefois de tout par elle-même; d'autres fois les anges me rendent cet office; et l'on a coutume aussi de ne m'en donner que l'intelligence; prenant les termes dont je me sers pour me faire entendre, de ce qui m'a été déjà inspiré. Il est vrai que je pourrais errer en ceci, si Dieu le permettait, parce que je suis une pauvre ignorante et que je me sers de ce que j'ai ouï: et quand il me vient quelque difficulté en déclarant ces connaissances, j'ai recours à mon directeur et à mon père spirituel dans les matières les plus délicates et les plus difficiles.

25. Dans ces sortes de temps et ces divers états, j'ai rarement des visions corporelles, mais j'y reçois quelques visions imaginaires: et celles-ci sont fort inférieures aux autres dont je viens de parler, qui sont bien plus élevées, plus spirituelles et plus intellectuelles. Et ce que je puis assurer est que dans toutes les connaissances et les intelligences qui me viennent de la part du Seigneur, de la très-sainte Vierge ou des anges, soit qu'elles soient grandes ou petites, inférieures ou supérieures, je reçois une lumière très-abondante et une doctrine fort profitable, dans laquelle je reconnais et je vois la vérité et tout ce qui est le plus parfait et le plus saint; j'y ressens même une force et une lumière divines qui m'obligent de travailler à la plus grande pureté de mon âme, de désirer la grâce du Seigneur, de mourir pour elle et de pratiquer toujours ce qui lui est le plus agréable;

connaissant par ces divers degrés et par ces sortes d'intelligences, avec un grand profit, une douce consolation et une parfaite joie de mon âme, tous les mystères de la vie de la Reine du ciel. De quoi je glorifie de tout mon cœur le Tout-Puissant, je l'exalte, je l'adore et je le reconnais pour saint, pour le Dieu fort et admirable, et digne de louange, de gloire et de révérence pendant tous les siècles des siècles. Amen.

---

## CHAPITRE III

De la connaissance que j'eus de la Divinité, et du décret que Dieu fit de créer toutes choses.

26. Que vos jugements sont incompréhensibles, ô mon Dieu, et que vos voies sont impénétrables (1)! Votre commencement et votre fin sont autant inconnus qu'impossibles à trouver, vous êtes et vous serez toujours le même; qui pourra donc vous résister, qui pourra connaître votre grandeur, et qui pourra raconter vos œuvres magnifiques (2)? Où se trouvera ce téméraire, qui aura la hardiesse de vous dire: Pourquoi les

(1) Rom., XI, 33. — (2) Eccles., XVIII, 2-5.

avez-vous faites ainsi (1)? Votre trône est par-dessus toutes choses, et nos regards n'y sauraient arriver ni notre entendement vous comprendre. Soyez béni, ô Roi de gloire, de ce que vous avez daigné découvrir à votre servante et à ce chétif ver de terre de grands secrets et de très-hauts mystères, ayant suspendu mon esprit et m'ayant élevée dans un état où j'ai vu ce que je ne saurais exprimer. J'ai vu le Seigneur et le Créateur de tout ce qui a l'être. J'ai vu une grandeur en elle-même avant qu'elle eût rien créé; j'ignore de quelle façon elle me fut montrée, mais non pas ce que je vis et ce que j'entendis. Sa Majesté, qui pénètre toutes choses, fait qu'ayant à parler de sa divinité, mes pensées me jettent dans le ravissement, mon âme est dans la crainte, mes puissances se suspendent dans leurs opérations, et toute la partie supérieure de mon âme abandonne l'autre, elle congédie les sens pour s'envoler vers ce qu'elle aime, délaissant ce qu'elle anime. Dans ces défaillances et dans ces amoureuses pamoisons, mes yeux fondent en larmes et ma langue devient muette. O mon très-haut et incompréhensible Seigneur! objet infini de mon entendement, comment me trouvé-je anéantie lorsque je suis en votre présence (car vous êtes éternel et sans borne), mon être se réduit en poussière, et à peine puis-je m'apercevoir de moi-même? Comment est-ce que cette pauvre créature osera regarder votre magnificence et votre souveraine majesté? Assistez-moi,

(1) Rom., IX, 20.

Seigneur, fortifiez ma vue et encouragez ma crainte, afin que je puisse raconter ce que j'ai vu et obéir à vos ordres.

27. Je vis par mon entendement de quelle manière le Très-Haut était en lui-même, et j'eus une claire et véritable connaissance que c'est un Dieu infini en sa substance et en ses attributs, qu'il est éternel, qu'il est une souveraine trinité et un seul Dieu en trois personnes : trois, afin que les opérations de se connaître, de se comprendre et de s'aimer soient exercées; et un seulement, pour jouir du bien de l'unité éternelle. Il est trinité de Père, de Fils, et de Saint-Esprit. Le Père n'est pas fait, ni créé, ni engendré, et il ne le peut pas être ni avoir aucune origine. Je connus que le Fils est du Père seul par une éternelle génération, qu'ils sont égaux en l'éternité, et qu'il est engendré de la fécondité de l'entendement du Père, et que le Saint-Esprit procède du Père et du Fils par amour. Dans cette inséparable trinité, il n'est rien qu'on puisse dire premier ni dernier, plus grand ni moindre. Les trois personnes sont en elles-mêmes également éternelles et éternellement égales; je connus que c'est une unité d'essence en une trinité de personnes, un Dieu en cette inséparable trinité, et trois personnes en l'unité d'une substance. Les personnes ne se confondent pas pour être un Dieu, ni la substance ne se sépare pas ou n'est pas divisée pour être en trois personnes, qui étant distinctes dans le Père, dans le Fils, et dans le Saint-Esprit, ne sont qu'une même divinité; la gloire en est égale et la

majesté, le pouvoir, l'éternité, l'immensité, la sagesse, la sainteté et tous les attributs le sont aussi. Et quoique les personnes dans lesquelles subsistent ces perfections infinies soient trois, néanmoins il n'y a qu'un seul Dieu véritable, qu'un Saint, qu'un Juste, qu'un Puissant, qu'un Éternel, et qu'un Infini.

28. Je découvris aussi que cette divine Trinité se comprenait par un simple regard, sans avoir besoin d'une nouvelle ni distincte connaissance; que le Père fait autant que le Fils, et le Fils et le Saint-Esprit autant que le Père; qu'ils s'aiment réciproquement par un même amour immense et éternel, que cette unité entend, aime et opère également et indivisiblement; qu'elle est une nature simple, incorporelle et indivisible, et un être du véritable Dieu, dans lequel se trouvent en un degré suprême et infini toutes les perfections unies et assemblées.

29. Je connus la nature de ces perfections du Très-Haut, je découvris qu'il est beau sans laideur, grand sans quantité, bon sans qualité, éternel sans succession de temps, fort sans faiblesse, vie sans mortalité, et véritable sans fausseté; qu'il est présent en tout lieu, le remplissant sans l'occuper, et se trouvant en toutes choses sans extension; qu'il n'y a point de contradiction dans sa bonté ni de défaut dans sa sagesse; qu'il est incompréhensible en cette sagesse, terrible dans ses conseils, juste dans ses jugements, très-secret dans ses pensées, véritable dans ses paroles, saint dans ses œuvres et riche en ses trésors; que l'espace ne lui donne pas plus d'étendue, ni le raccourci ne le rétrécit

pas ; que sa volonté n'est point sujette au changement ; qu'il n'y a en lui ni passé ni avenir ; que les choses tristes ne le peuvent point affliger ; que l'origine ne lui a donné aucun commencement, et que le temps ne lui donnera aucune fin. O immensité éternelle ! combien d'espace sans bornes ai-je découvert en vous ! quelle infinité ne reconnais-je pas dans votre être infini ! La vue ne saurait se lasser ni se borner contemplant cet objet sans fin. C'est un être immuable, un être au-dessus de tout être, une sainteté très-parfaite et une vérité très-infaillible ; il est l'infini, la largeur et la longueur, la hauteur et la profondeur, la gloire et la cause de cette même gloire, le repos sans lassitude et la souveraine bonté. Enfin je vis toutes choses en le voyant, et je ne saurais trouver le moyen de dire ce que je vis.

30. Je vis comme le Seigneur était avant que de créer aucune chose, et je considérai avec admiration où il faisait sa demeure, car il est vrai qu'alors il n'y avait point de ciel empyrée ni d'autres cieux inférieurs ; point de soleil, ni de lune, ni d'étoiles, ni aucun élément. Le Créateur était seulement, sans qu'il y eût rien de créé. Tout était désert, sans anges, sans hommes et sans animaux ; et par cette vue je connus que l'on doit nécessairement convenir que Dieu était en lui-même, et qu'il n'avait besoin d'aucune créature, parce qu'il était autant infini en ses attributs avant que de les créer qu'après les avoir tirées du néant ; car il les eut et les aura pendant toute son éternité comme dans un sujet indépendant et incréé ;

aucune perfection ne pouvant manquer à sa divinité, parce qu'elle les contient toutes, et elle est seule ce qu'elle est, tous les avantages des créatures et tout ce qui a l'être se trouvant dans cet être infini d'une façon inconcevable et très-éminente, comme des effets dans leur cause.

31. Je connus que le Très-Haut était permanent en lui-même, lorsque les trois divines personnes firent le décret (selon notre façon de concevoir) de communiquer leurs perfections et d'en faire des largesses. Il faut remarquer, pour mieux comprendre ceci, que Dieu connaît toutes choses par un acte indivisible, très-simple et sans discours; qu'il n'en connaît point une par la connaissance d'une autre qui l'ait précédée, comme nous, qui raisonnons et discourons, ne les connaissant que par divers actes de notre entendement; parce que la connaissance de Dieu les pénètre toutes ensemble dans un moment, sans qu'il y ait dans son entendement infini ni première, ni dernière, se trouvant toutes ramassées dans cette science divine et incréée, comme elles le sont dans l'être de Dieu, où elles sont renfermées et contenues comme dans leur premier principe.

32. Dans cette science de simple intelligence que nous appelons première selon la préséance naturelle de l'entendement sur la volonté, il faut considérer en Dieu un ordre, non de temps, mais de nature, selon lequel nous concevons que l'acte de son entendement précéda celui de sa volonté; car nous considérons premièrement en lui le seul acte d'entendre sans

réfléchir sur le décret qu'il forma de vouloir créer quelque chose. Dans cet instant donc, les trois personnes divines conférèrent ensemble par un acte d'entendement de la convenance des œuvres *ad extra*, c'est-à-dire de ce que sa puissance devait tirer du néant, et de toutes les créatures qui ont été, qui sont et qui seront.

33. J'eus la hardiesse de demander à sa Majesté de satisfaire au désir que j'avais de savoir l'ordre qu'elle tint dans la résolution qu'elle fit de créer toutes choses, et ce que nous en devons croire, ne le demandant que pour apprendre le rang que la Mère de Dieu eut dans l'entendement divin; et je dirai comme il me sera possible ce qu'elle daigna me répondre et me manifester, et l'ordre que je découvris dans ces idées divines, le réduisant en instants, parce que autrement nous ne pourrions pas proportionner la connaissance de cette science de Dieu à notre capacité; laquelle science nous appellerons ici science de vision, dans laquelle se trouvent les idées ou les images des créatures que Dieu détermina de créer, et qu'il tient représentées dans son entendement, les connaissant infiniment mieux que nous ne les voyons et ne les connaissons présentement nous-mêmes.

34. Or, bien que cette science divine soit une, très-simple et très-indivisible ; néanmoins, comme les choses qu'elle regarde sont plusieurs et qu'elles ont un tel ordre entre elles, que les unes sont avant les autres, que les unes reçoivent l'être ou l'existence des autres, et qu'elles ont une mutuelle dépendance,

il nous faut pour cette raison diviser la science et la volonté de Dieu en plusieurs instants ou en plusieurs actes qui correspondent aux divers instants de l'ordre des objets. Ainsi nous disons que Dieu connut et détermina une chose avant l'autre et par une autre, et que s'il n'avait pas premièrement voulu ou connu par cette science de vision une chose, il ne voudrait pas l'autre. Nous ne devons pas inférer de cela que Dieu eut plusieurs actes d'entendement ni de volonté; mais nous voulons faire entendre que, comme les choses succèdent les unes aux autres, et ont un tel enchaînement, que, les imaginant par cet ordre objectif, nous appliquons (pour les mieux comprendre) ce même ordre dans les actes de la science et de la volonté de Dieu.

---

## CHAPITRE IV

Les décrets divins y sont distribués par instants, déclarant ce que Dieu détermina en chacun, touchant sa communication au dehors.

35. Il me fut manifesté que cet ordre se devait distribuer par les instants qui suivent : Au premier, Dieu connut ses attributs divins, ses perfections et cette ineffable inclination qu'il avait de se communi-

quer hors de lui-même; et ce fut la première connaissance des communications au dehors. Sa Majesté contemplant la nature, la vertu et l'efficace que ses perfections infinies avaient pour produire des choses magnifiques, vit dans son équité qu'il était très-convenable, et comme de la justice et de la nécessité, qu'une si souveraine bonté se communiquât, afin d'opérer selon son inclination communicative, et afin d'exercer sa libéralité et sa miséricorde, distribuant au dehors d'elle-même avec sa magnificence la plénitude de ses trésors infinis que la Divinité renferme. Parce qu'étant tout infini, il lui est bien plus naturel de faire des dons et des grâces qu'au feu de monter à sa sphère, qu'à la pierre de descendre à son centre, et qu'au soleil de répandre sa lumière. Et cette profonde mer de perfections, cette abondance de trésors et cette infinité impétueuse de richesses désirent par leur propre inclination les voies de se communiquer, aussi bien que par la connaissance qui leur vient de la volonté et de la sagesse du même Dieu, que ce n'est pas diminuer ses dons ni ses grâces que de les communiquer, mais plutôt en quelque façon les augmenter en ouvrant cette source inépuisable de richesses.

36. Dieu regarda tout cela dans ce premier instant après la communication *ad intra*, ou au dedans, par les émanations éternelles. Et en les regardant il se trouva comme obligé par lui-même de se communiquer *ad extra*, c'est-à-dire au dehors de son être, connaissant qu'il était saint, juste, miséricordieux et

pieux de le faire, puisque rien ne s'y pouvait opposer. Et nous pouvons nous imaginer, selon notre manière de concevoir, qu'il manquait quasi quelque chose à la tranquillité de Dieu, jusqu'à ce qu'il fût arrivé au centre des créatures, dans lesquelles et avec lesquelles il devait prendre ses délices (1) en leur faisant part de sa divinité et de ses perfections.

37. Deux choses me causent de l'admiration, me suspendent, m'attendrissent et m'anéantissent dans cette connaissance et dans cette lumière que je reçois. La première est cette inclination que j'ai découverte en Dieu, et cette grande volonté qui est en lui de communiquer sa divinité et les trésors de sa gloire. La seconde, est l'immensité ineffable et incompréhensible des biens et des dons que je connus qu'il destinait et qu'il voulait distribuer, ne laissant pas avec tout cela d'être autant infini que s'il ne sortait aucune chose de lui. Je connus dans cette inclination et dans ce désir de sa Majesté qu'elle était disposée de sanctifier, de justifier et de remplir de dons et de perfections toutes les créatures en général et en particulier, et de donner à chacune plus que les anges et les séraphins n'ont reçu, quand même toutes les gouttes de la mer et les grains de sable, les étoiles, les plantes, les éléments et toutes les créatures irraisonnables seraient capables de raison et de ses dons, pourvu que de leur côté elles n'y missent aucun obstacle capable de l'empêcher. O épouvantable horreur du péché et

(1) Prov., VIII, 31.

de sa malice, qui seul peut arrêter ce torrent impétueux de tant de biens éternels!

38. Il fut conféré et décrété dans le second instant de faire cette communication de la divinité à raison de la grande gloire et de l'exaltation qui en résulterait au dehors à sa Majesté, par la manifestation de ses grandeurs. Et Dieu regarda dans cet instant cette propre exaltation comme la fin de ses communications qui le devait faire connaître, louer et glorifier en manifestant sa libéralité et sa toute-puissance.

39. Dans le troisième instant, on connut et détermina l'ordre et la manière de faire cette communication, en façon que l'exécution d'une si grande résolution fût à la plus grande gloire de Dieu; l'ordre qu'il devait y avoir entre les objets et la manière, et la différence de leur communiquer la divinité et les attributs, afin que ce mouvement du Seigneur eût (à notre façon de concevoir) une fin honnête et des objets proportionnés, et qu'il se trouvât parmi eux la plus belle et la plus admirable de toutes les harmonies et de toutes les subordinations. Il fut déterminé en premier lieu dans cet instant que le Verbe divin prendrait chair humaine et se rendrait visible. La perfection et la disposition de la très sainte humanité de notre Seigneur Jésus-Christ y furent décrétées, et la forme en resta dans l'entendement divin. En second lieu, celles des autres qui devaient recevoir l'humanité à son imitation, y eurent place; l'entendement divin y désignant l'harmonie de la nature humaine, ses avantages, la disposition du corps organisé et l'âme qui le

devait animer avec ses puissances, pour connaître son Créateur et en jouir, capable de discerner le bien d'avec le mal, et avec une volonté libre pour aimer le même Seigneur.

40. Je découvris qu'il était comme nécessaire, pour des raisons très-relevées que je ne saurais exprimer, que cette union hypostatique de la seconde personne de la très-sainte Trinité avec la nature humaine fût le premier ouvrage, et le premier objet par où l'entendement et la volonté divine sortissent premièrement au dehors. L'une des raisons est, parce qu'après que Dieu se fut connu et aimé dans lui-même, il était le plus convenable et du plus bel ordre de connaître et d'aimer ce qui était le plus immédiat à sa divinité, comme l'est l'union hypostatique. Et l'autre, parce que sa divinité se devait aussi communiquer substantiellement au dehors, s'étant communiquée au dedans; afin que l'intention et la volonté divine commençassent leurs œuvres par la fin la plus relevée, et que ses attributs se communiquassent avec une très-belle harmonie; que ce feu de la divinité opérât premièrement le plus grand de tous ses ouvrages en ce qui lui était le plus immédiat, comme l'était l'union hypostatique; que sa divinité commençât en premier lieu par celui qui devait arriver au plus haut et au plus excellent degré, après le même Dieu, de sa connaissance, de son amour, des opérations et de la gloire de sa même divinité, et que Dieu ne se mît pas (selon notre façon de parler) comme en danger d'être privé de cette fin, car c'était avec lui seul qu'il pouvait trouver

quelque proportion et quelque espèce de justice qui méritât un si merveilleux ouvrage. Il était aussi convenable et comme nécessaire que, puisque Dieu voulait créer plusieurs créatures, il les créât avec ordre et subordination, et que celle-ci fût la plus admirable et la plus glorieuse de toutes. Et par cette raison il y en devait avoir une qui en fût le chef et au-dessus de toutes, et qu'elle fût, autant qu'il serait possible, immédiate et unie à Dieu, afin que par elle et par son moyen tous eussent accès à sa divinité. Et c'est pour ces raisons et plusieurs autres (que je ne puis exprimer) que la grandeur des ouvrages de Dieu a trouvé en la seule personne du Verbe incarné de quoi se satisfaire, parce que par lui il y avait dans la nature un très-bel ordre, qui sans lui ne s'y trouverait pas.

41. Dans le quatrième instant, les dons et les grâces qui se devaient donner à l'humanité de notre Seigneur Jésus-Christ, unie à la divinité, furent décrétées. Ici le Très-Haut ouvrit la main de sa libéralité toute-puissante et de ses attributs pour enrichir la très-sainte humanité et l'âme de Jésus-Christ par l'abondance de ses dons et de ses grâces dans la plus grande plénitude et au plus haut degré qui fût possible. Dans cet instant se détermina ce que David a dit depuis : L'impétuosité du fleuve de la divinité réjouit la cité de Dieu (1); le torrent de ses dons se dégorgeant dans cette humanité du Verbe, lui communiqua toute la science infuse, toute cette béati-

(1) Psal. XLV, 5.

tude, cette grâce et cette gloire dont son âme très-sainte était capable, et qui convenait au sujet, qui était vrai Dieu et vrai homme tout ensemble, et chef de toutes les créatures capables de la grâce et de la gloire, qui leur devaient résulter de ce torrent impétueux de la manière qu'il arriva.

42. Le décret et la prédestination de la Mère du Verbe incarné appartient conséquemment et comme en second lieu à ce même instant, parce que je découvris ici que cette pure créature fut ordonnée avant qu'il y eût d'autre décret d'en créer aucune autre. Ainsi elle fut conçue dans l'entendement divin la première de toutes, comme il était convenable à la dignité, à l'excellence et aux dons de l'humanité de son très-saint Fils; et incontinent, toute l'impétuosité du fleuve de la Divinité et de ses attributs, immédiatement avec lui, se versa en elle, autant qu'une pure créature était capable de le recevoir, et que sa dignité de Mère le requérait.

43. J'avoue que dans la connaissance que j'eus de ces très-hauts mystères et décrets, je fus ravie d'admiration et tout hors de moi-même. Et connaissant cette très-sainte et très-pure créature, formée et désignée dans l'entendement divin dès le commencement et avant tous les siècles, enivrée de joie, je glorifie le Tout-Puissant de l'admirable et mystérieux décret qu'il fit de nous créer une si pure, si grande, si mystique et si divine créature, plus digne d'être admirée et louée de toutes les autres, qu'il n'est possible d'en faire la description. Et je pourrais

bien dire dans cette admiration ce que dit saint Denis l'Aréopagite, que si la foi ne m'enseignait et la connaissance de ce que je vois ne me convainquait que c'est Dieu qui la forme dans son idée, et que sa seule toute-puissance pouvait et peut former une telle image de sa divinité; et si tout cela ne m'était représenté dans un même temps, je pourrais douter si cette Vierge Mère aurait été elle-même une divinité.

44. Oh! combien de larmes sortent de mes yeux, et quelle perçante admiration ressent mon âme, de voir que ce divin prodige et cette merveille du Très-Haut ne soit pas connue, ni manifestée à tous les mortels! On en connaît beaucoup, mais on en ignore bien davantage, parce que ce livre scellé n'a pas été ouvert. La connaissance de ce tabernacle de Dieu me suspend, et je reconnais son auteur plus admirable en sa formation que dans tout le reste des autres créatures inférieures à cette Dame, bien que leur diversité publie hautement la gloire et la puissance de leur Créateur: mais cette Reine les renferme toutes, et possède plus de trésors elle seule que toutes les autres ensemble; la variété et l'inestimable valeur de ses richesses exaltent et glorifient plus son auteur qu'elles ne sauraient faire.

45. Dans cet instant il fut promis au Verbe (selon notre manière de parler), comme par un contrat touchant la sainteté, la perfection et les dons de grâce et de gloire, que celle qui était destinée pour être sa Mère devait recevoir; combien serait protégée et dé-

fendue cette véritable cité de Dieu, dans laquelle sa Majesté contempla les grâces et les mérites que cette princesse devait acquérir pour soi, et les fruits qu'elle pourrait procurer à son peuple par l'amour et par le retour qu'il en recevrait. Dans ce même instant, et comme en troisième et dernier lieu, Dieu détermina de créer un endroit où le Verbe fait homme et sa Mère pussent habiter et converser. Il créa en premier lieu, à leur considération et pour eux seuls, le ciel, les astres, la terre, les éléments et tout ce qu'ils contiennent. Le second décret et l'intention suivante fut pour les membres dont il devait être le chef et pour les sujets dont il devait être le roi; car tout le nécessaire fut disposé par avance avec une providence royale.

46. Je passe au cinquième instant, bien que j'aie trouvé ce que je cherchais. La création de la nature angélique fut déterminée dans ce cinquième: car étant plus excellents et plus proportionnés à la Divinité par leur être spirituel, leur création, l'admirable disposition des neuf chœurs et des trois hiérarchies furent premièrement prévues et décrétées. Ayant été crées en premier lieu pour la gloire de Dieu, pour servir, pour connaître et pour aimer sa Majesté, néanmoins ils furent ordonnés en second lieu pour assister, glorifier, honorer et servir l'humanité divinisée dans le Verbe éternel, et la reconnaître pour leur chef, et sa très-sainte Mère pour leur reine, avec ordre de les suivre en toutes leurs voies (1). Et notre Seigneur

(1) Ps. xc, 11.

Jésus-Christ leur mérita dans cet instant par ses mérites infinis, présents et prévus, toutes les grâces qu'ils recevraient ; il fut même établi leur chef, leur modèle et leur roi souverain, dont ils étaient sujets. Et, bien que le nombre des anges fût infini, les mérites de notre Seigneur Jésus-Christ étaient plus que suffisants pour leur mériter la grâce.

47. La prédestination des bons et la réprobation des mauvais anges appartient à cet instant, dans lequel Dieu vit et connut par sa science infinie les œuvres des uns et des autres, avec l'ordre qu'il fallait pour prédestiner par sa volonté et par sa miséricorde ceux qui lui devaient être obéissants, et pour réprouver par sa justice ceux qui devaient se révolter contre sa Majesté par leur orgueil, par leur désobéissance et par leur amour-propre désordonné. Il fut déterminé dans ce même instant de créer le ciel empyrée, où Dieu devait manifester sa gloire et récompenser les bons dans cette même gloire ; la terre et le reste pour l'usage des autres créatures ; et dans son centre ou son plus bas lieu, l'enfer pour y punir les mauvais anges.

48. Dans le sixième instant, il fut arrêté de créer un peuple et une multitude d'hommes à Jésus-Christ, qui avaient été désignés auparavant dans l'entendement et dans la volonté divine ; leur formation fut décrétée à son image et à sa ressemblance, afin que le Verbe humanisé eût des frères semblables et inférieurs à lui, dont il serait le chef. Dans cet instant l'ordre de la création de tout le genre humain fut déterminé,

qui commencerait d'un seul homme et d'une seule femme, qui se multiplierait par leur moyen jusqu'à la sainte Vierge et à son Fils, selon l'ordre qu'il y fut conçu. On y ordonna, par les mérites de Jésus-Christ notre Sauveur, la grâce, les dons qu'on leur devait faire, et la justice originelle s'ils y voulaient persévérer; et l'on y prévit la chute d'Adam, et en lui celle de tous ses descendants, excepté la sainte Vierge, qui ne fut pas comprise dans ce décret; on y ordonna leur remède, et que la très-sainte humanité serait passible; les prédestinés y furent choisis par une grâce libérale, et les réprouvés rejetés par une justice équitable.

Tout ce qui était nécessaire pour la conservation de la nature humaine et pour obtenir cette fin de la rédemption et de la prédestination y fut ordonné; leur volonté libre étant laissée à tous les hommes, parce cela était plus conforme à leur nature et à la justice divine. On ne leur fit aucun tort, parce que, s'ils purent pécher avec leur libre arbitre, ils pouvaient ne le pas faire avec la grâce et la lumière de la raison; car Dieu ne devait violenter personne, comme aussi il ne prétend pas manquer au besoin, ni refuser le nécessaire à qui que ce soit. Ayant écrit sa loi dans les cœurs de tous les hommes (1), personne ne peut s'excuser de ne pas le reconnaître et de ne pas l'aimer comme le souverain bien et l'auteur de tout ce qui est créé.

(1) Rom., II, 15.

49. Je connaissais dans l'intelligence de ces mystères avec une perçante clarté les grands et relevés motifs que les mortels avaient de louer et d'adorer leur Créateur et Rédempteur, par ce qui nous était manifesté dans ces ouvrages de sa gloire et de sa puissance. Je connaissais aussi combien ils sont lents à reconnaître ces obligations et à correspondre à de tels bienfaits ; et combien sont justes les raisons qu'a le Très-Haut de se plaindre et de s'indigner de cet oubli. Sa Majesté me commanda et m'exhorta de ne pas tomber dans cette ingratitude, mais au contraire de lui offrir un sacrifice de louange et un cantique nouveau, et de le glorifier pour toutes les créatures.

50. Mon très-haut et incompréhensible Seigneur, qui pourrait avoir l'amour et les perfections de tous les anges et de tous les justes ensemble, pour glorifier et louer dignement vos grandeurs ! Je déclare, mon tout-puissant Seigneur, que cette chétive créature n'a pu mériter un si mémorable bienfait, que d'avoir reçu une si claire connaissance et une si grande lumière de votre ineffable Majesté ; dans laquelle vue je vois aussi ma bassesse, que j'ignorais avant cette heure fortunée, ne pénétrant pas l'importance de cette vertu humiliante que l'on découvre et que l'on apprend dans cette science. Je ne voudrais pas me flatter de la posséder, mais je ne voudrais pas non plus nier avoir connu le moyen assuré de la trouver ; parce que votre lumière, mon divin Maître, m'a éclairée, et le flambeau de votre grâce m'a découvert les voies qui me font connaître

ce que j'ai été, ce que je suis (1), et me font craindre ce que je puis devenir. Vous avez, Seigneur, éclairé mon entendement et enflammé ma volonté par le très-noble objet de ces puissances, et vous m'avez entièrement soumise à tout ce qui peut vous plaire; j'en fais la déclaration à tous les mortels, afin qu'ils m'abandonnent et que je les abandonne. Je suis donc à mon bien-aimé, et (quoique je ne le mérite pas) mon bien-aimé est à moi (2). Fortifiez donc, Seigneur, ma faiblesse, afin que je coure après les charmes de vos odeurs (3), qu'en courant je vous possède, qu'en vous possédant je ne vous abandonne plus, et que je sois sans crainte de vous laisser et de vous perdre.

51. Je suis fort briève et bégayante dans ce chapitre, car on en pourrait faire plusieurs livres; mais j'abrége, parce que les paroles me manquent et que je suis une pauvre ignorante, mon intention ayant été de déclarer seulement comme la très-sainte Vierge et Mère fut désignée et prévue avant tous les siècles dans l'entendement divin (4). Après quoi je me retire dans mon intérieur pour y contempler et admirer en silence ce que je ne puis exprimer de ce mystère ineffable, et pour y louer en esprit l'auteur de ces merveilles, lui disant le cantique des bienheureux : Saint, Saint, Saint est le Dieu des armées (5).

(1) Ps. CXVIII, 105. — (2) Cant., II, 16. — (3) *Ibid.*, I, 3. — (4) Eccles., XXIV, 14. — (5) Isaïe, VI, 3.

## CHAPITRE V

**De l'interprétation que le Très-Haut me donna du chapitre huitième des Proverbes, en confirmation du précédent.**

52. Quoique je ne sois que poussière et que cendre, je parlerai, Seigneur, à votre Majesté (1), puisque vous êtes le Dieu des miséricordes, et je supplierai votre grandeur incompréhensible de regarder de votre trône très-élevé cette chétive et inutile créature, et de m'être favorable en me continuant votre lumière pour éclairer mon entendement. Parlez, Seigneur, car votre servante écoute (2). Or le Très-Haut et Celui qui enseigne et corrige les sages parla (3), et me renvoya au chapitre huitième des Proverbes, dont il me découvrit les mystères; et il m'en déclara premièrement la lettre, que j'expose comme il s'ensuit.

53. « Le Seigneur me posséda dans le commencement de ses voies, dès le principe, avant que d'avoir « fait aucune chose. Je fus établie dès l'éternité et « dès les choses anciennes, avant que la terre fût « faite. Les abîmes n'étaient point encore, et j'étais « déjà conçue. Les fontaines des eaux n'avaient pas

(1) Genes., XVIII, 27. — (2) I Reg., III, 10. — (3) Sap., VII, 15.

« encore paru, ni la pesanteur des montagnes n'était « pas établie : j'étais engendrée avant les collines, « avant que la terre, les fleuves et les fondements « de la terre fussent faits. J'étais présente lorsqu'il « préparait les cieux ; quand par une loi certaine et « un circuit assuré, il faisait un rempart aux abîmes; « lorsqu'il assurait les cieux en haut et pesait les fon- « taines des eaux; quand il entourait la mer de son « rivage et imposait la loi aux eaux de ne passer pas « leurs bornes; quand il jetait les fondements de la « terre. J'étais avec lui ordonnant toutes choses, et je « me récréais tous les jours, prenant en tout temps « mes ébats en sa présence, m'égayant tout autour de « la terre; et mes délices sont d'être avec les enfants « des hommes (1). »

54. Voilà le passage des Proverbes dont le Très-Haut me donna l'intelligence. Et je connus qu'il parlait premièrement des idées, ou des décrets qu'il eut dans son entendement avant que de créer le monde; et qu'il parle à la lettre de la personne du Verbe incarné et de celle de sa très-sainte Mère; et au sens mystique, des anges et des prophètes : car la très-sainte humanité de Jésus-Christ et sa très-pure Mère furent décrétées et désignées avant qu'il eût fait le décret ni formé les idées de créer le reste des créatures matérielles, et c'est ce que ces premières paroles nous signifient :

55. *Le Seigneur me posséda dans le commencement*

(1) Prov., VIII, 22-31.

*de ses voies* (1). Il n'y eut ni voies ni chemins en Dieu, et sa divinité n'en avait pas besoin ; mais il les traça afin que par eux toutes les créatures capables de sa connaissance le connussent et arrivassent à lui. Dans ce commencement, avant que de former aucune chose dans son idée, quand il voulait faire les sentiers et tracer les chemins dans son entendement divin, pour communiquer sa divinité et pour commencer toutes choses, il décréta premièrement de créer l'humanité du Verbe, qui devait être le chemin par où les autres devaient aller à son Père (2). Et avec ce décret fut uni celui regardant sa très-sainte Mère, par laquelle sa divinité devait venir au monde en naissant d'elle Dieu et homme : et c'est pour cela qu'il dit, *Dieu me posséda*, parce que sa Majesté les posséda tous deux ; le Fils, parce que, quant à la divinité, il était la possession, la richesse et le trésor de son Père, sans en pouvoir être séparé, étant une même substance et une même divinité avec le Saint-Esprit. Il le posséda aussi quant à l'humanité, par la connaissance et le décret de la plénitude de grâce et de gloire, qu'il lui destinait dès sa création et son union hypostatique. Ce décret et cette possession se devant exécuter par le moyen de la Mère, qui devait engendrer et enfanter le Verbe (puisqu'il ne détermina pas de créer son corps et son âme de rien, ni d'une autre matière), il était d'une conséquence nécessaire de posséder celle qui lui devait donner la forme humaine. Ainsi il la

(1) Prov., VIII, 22. — (2) Joan., XIV, 6.

posséda et se l'adjugea dans ce même instant, voulant efficacement que dans aucun temps ni dans aucun moment le genre humain, ni aucun autre, sinon le même Seigneur, n'eût droit ni part en elle (pour ce qui est de la part de la grâce), car il prenait possession de cet héritage comme un droit qui appartenait à lui seul, et aussi étroitement qu'il le fallait à l'égard de Celle qui lui devait donner la forme humaine de sa propre substance, qui devait seule l'appeler Fils, être appelée par lui seul Mère, et Mère digne d'avoir pour Fils un Dieu. Et comme tout cela précédait en dignité tout ce qui est créé, il précéda de même dans la volonté et dans l'entendement du souverain Créateur. C'est pour cela qu'il dit :

56. *Dès le commencement, avant que d'avoir fait aucune chose. Je fus établie dès l'éternité et dès les choses anciennes* (1). Quelles choses anciennes étaient dans cette éternité de Dieu (que nous concevons à présent en nous imaginant un temps sans fin), s'il n'y en avait aucune de créée ? Il est évident qu'il parle des trois personnes divines, si bien qu'il veut nous faire entendre que dès sa divinité sans commencement et dès ces choses qui sont seulement anciennes, c'est-à-dire la Trinité inséparable (car tout le reste qui a commencement, est moderne), elle fut ordonnée quand cet ancien incréé seulement précéda, et avant que le futur créé fût imaginé. Le milieu de l'union hypostatique se trouva entre les deux extrémités par

(1) Prov., VIII, 23.

l'entremise de la très-sainte et très-pure Marie; et l'une et l'autre furent conjointement ordonnés immédiatement après Dieu, et avant toutes les autres créatures. Et ce fut la plus admirable ordonnance qui se soit faite et qui se fera jamais. La première et la plus admirable image de l'entendement de Dieu, après la génération éternelle, fut celle de Jésus-Christ, et, incontinent après, celle de sa Mère.

57. Or quel ordre peut-il y avoir en Dieu, sinon celui-ci, dans lequel l'ordre est d'être tout ensemble ce qu'il est en soi, sans qu'il soit nécessaire qu'une chose y succède à une autre ni s'y perfectionne par les perfections d'une autre, ou qu'elle y soit sujette à aucune subordination? Toutes choses ont été très-bien ordonnées dans sa nature éternelle, le sont et le seront toujours. Ce qu'il ordonna donc, ce fut que la personne du Fils se ferait homme, et que de cette humanité divinisée, l'ordre de la volonté divine et de ses décrets commencerait; qu'il serait le chef et le modèle de tous les autres hommes et de toutes les créatures qui devaient se diriger et se subordonner à lui; parce que c'était le plus bel ordre et le plus beau concert de l'harmonie des créatures, que d'en avoir une qui leur fût première et supérieure, et que par elle toute la nature fût ordonnée, et singulièrement celle des hommes. Or, la première d'entre elles était la Mère de Dieu homme, comme créature la plus souveraine, la plus pure et la plus immédiate à Jésus-Christ, et en lui à la Divinité. Avec cet ordre les

canaux de la fontaine cristalline (1) qui sortit du trône de la nature divine, furent disposés pour la conduire premièrement à l'humanité du Verbe, et ensuite à sa très-sainte Mère dans le degré et en la manière qu'il était possible et convenable à une pure créature Mère de son Créateur. Et le convenable était que tous les attributs divins commençassent par elle de faire leurs libéralités, sans qu'on lui refusât aucun de leurs avantages dont elle fût capable, et qui convenaient à celle qui, n'étant inférieure qu'à notre Seigneur Jésus-Christ, se trouvait incomparablement élevée et au-dessus de toutes les autres créatures capables des grâces et des dons. Ce fut le bel ordre que la sagesse infinie institua, que de commencer par Jésus-Christ et par sa Mère; et ainsi le texte ajoute :

58. *Avant que la terre fût faite. Les abîmes n'étaient point encore, et j'étais déjà conçue* (1). Cette terre fut celle du premier Adam ; avant que sa formation se décrétât, et que les abîmes des idées au dehors se formassent dans l'entendement divin, Jésus-Christ et sa Mère étaient désignés et formés. Ces idées sont appelées abîmes, parce qu'entre l'être incréé de Dieu et les créatures il y a une distance infinie ; cette distance se mesure, à notre manière de concevoir, quand les créatures furent seulement désignées et formées, et ces abîmes d'une distance immense furent aussi pour lors en leur façon formés. Le Verbe était déjà

(1) Apoc., XXII, 1. — (2) Prov., VIII, 24.

conçu avant tout cela, non-seulement par la génération éternelle du Père, mais par la génération temporelle de la Mère Vierge et pleine de grâce, qui était aussi décrétée et conçue dans l'entendement divin; parce que sans la Mère, et une Mère de telle importance, cette génération temporelle ne se pouvait déterminer efficacement et avec un décret accompli. Ce fut donc là et alors que la très-sainte Marie fut conçue dans cette immensité bienheureuse, et sa mémoire éternelle fut écrite dans le sein de Dieu, afin qu'elle y demeurât ineffaçable pendant tous les siècles et toutes les éternités; de manière qu'elle fut gravée et ébauchée par le souverain Créateur dans son propre entendement, et possédée de son amour par des liens inséparables.

59. *Les fontaines des eaux n'avaient pas encore paru* (1). Les images ou les idées des créatures n'étaient pas encore sorties de leur origine et de leur principe; parce que les fontaines de la Divinité n'avaient pas rejailli par la bonté et par la miséricorde comme par leurs canaux, afin que la volonté divine se déterminât de créer l'univers et de communiquer ses attributs et ses perfections; car par rapport à tout ce qui reste de l'univers, le trésor de ces eaux était encore renfermé et retenu dans l'océan immense de la Divinité, n'ayant pas alors destiné de manifester ces miséricordieuses fontaines ni d'en faire part aux hommes; et quand ils les reçurent, elles avaient déjà été commu-

(1) Prov., VIII, 24.

niquées à la très-sainte humanité du Verbe et à sa Mère Vierge. Ainsi il ajoute :

60. *Ni la pesanteur des montagnes n'était pas établie* (1). Parce que Dieu n'avait pas décrété alors la création des hauts monts des patriarches, des prophètes, des apôtres et des martyrs, ni les autres saints de la plus grande perfection; ni le décret d'une si grande résolution ne s'était pas établi par l'importance de son poids et de son équité, ni par la forte et douce manière que Dieu observe dans ses conseils et dans ses plus grandes œuvres (1). Non-seulement avant les hauts monts (qui sont les grands saints); *mais j'étais engendrée avant les collines*, qui sont les chœurs des anges, avant lesquels la très-sainte humanité (unie hypostatiquement au Verbe divin) et la Mère qui l'engendra, furent formés dans l'entendement divin. Le Fils et la Mère précédèrent tous les chœurs des anges, afin que tous soient informés et sachent que si David a dit en son psaume huitième : « Qu'est-ce que l'homme ou le Fils de l'homme, Seigneur, que vous vous souveniez de lui et le visitiez? Vous l'avez fait un peu moindre que les anges, etc. (2); » tous doivent reconnaître qu'il y a un homme et Dieu tout ensemble, qui est par-dessus tous les hommes et tous les anges, et qu'ils sont tous ses inférieurs et ses serviteurs, parce qu'il est Dieu étant homme supérieur à tous; pour cette raison il occupe la première place dans l'entendement divin et dans sa volonté; et une

(1) Prov., VIII, 25. — (2) Sap., VIII, 1. — (3) Ps. VIII, 5.

femme et très-pure vierge, sa Mère, supérieure et Reine de toutes les créatures, est unie avec lui d'une façon inséparable.

61. Que si l'homme (comme le même psaume dit) fut couronné d'honneur et de gloire, et constitué au-dessus de toutes les œuvres de la puissance du Seigneur (1), ce fut parce que son chef Dieu et homme lui mérita cette couronne et celle que les anges reçurent aussi. Le même psaume ajoute qu'après avoir abaissé l'homme au-dessous des anges, il le constitue au-dessus de ses ouvrages; et il est à remarquer que les mêmes anges furent aussi l'ouvrage de ses mains. Ainsi David fit mention de tout, en disant qu'il fit les hommes un peu moindres que les anges; mais quoique inférieurs dans l'être naturel, il devait y avoir quelque homme qui fût supérieur et constitué au-dessus des mêmes anges, qui étaient l'ouvrage des mains de Dieu. Et cette supériorité était par l'être de la grâce; non-seulement à l'égard de la personne divine unie à l'humanité, mais aussi à cause de la même humanité, et par la grâce qui lui en résulterait par l'union hypostatique, et après elle à sa très-sainte Mère. Quelques saints aussi, en vertu du même Seigneur humanisé, peuvent être dignes d'arriver à un degré et à une place au-dessus des anges. Il est dit :

62. *J'étais engendrée ou née,* qui signifie bien plus que d'être conçue : parce que ce terme être conçue, se rapporte à l'entendement divin de la très-sainte

(1) Ps. VIII, 6.

Trinité quand elle en fut connue, et lorsque la même Trinité consulta (à notre façon de parler) des convenances de l'incarnation Mais être née se rapporte à la volonté qui détermina cet important ouvrage ; afin qu'il fût efficacement exécuté, la très-sainte Trinité détermina dans son divin conseil, et comme l'exécutant premièrement en elle-même, cette merveilleuse opération de l'union hypostatique, et de l'être de la très-sainte Vierge. Et c'est pour cela qu'elle dit en ce chapitre avoir été premièrement conçue, et ensuite engendrée ou née ; parce qu'elle fut en premier lieu conçue, et après elle fut déterminée et résolue.

63. *Avant que fussent faits la terre, les fleuves, et les fondements de la terre* (1). Avant que de former une autre terre seconde (car c'est pour cela qu'elle répète deux fois la terre), qui fut celle du paradis terrestre, où le premier homme fut transporté (2) après avoir été créé de la terre première du champ de Damas ; avant cette seconde terre où l'homme pécha, il fut déterminé de créer l'humanité du Verbe, et la manière dont elle devait être formée, qui était la sainte Vierge ; parce que Dieu la devait prévenir par avance, afin qu'elle n'eût aucune part au péché, ni qu'elle y fût soumise. *Les fleuves et les gonds de la terre* sont l'Église militante, et les trésors de la grâce, et des dons qui doivent rejaillir avec impétuosité de la source de la Divinité sur tous, et efficacement sur les saints et les élus, qui comme des gonds se meuvent en Dieu,

(1) Prov., VIII, 26. — (2) Gen., II, 8 et 15.

étant soumis et unis à sa volonté par les vertus de foi, d'espérance et de charité. Par ce moyen ils se soutiennent, se vivifient et se gouvernent, se portant au souverain bien et à leur dernière fin, aussi bien que dans les applications humaines, sans perdre les gonds sur lesquels ils s'appuient. Les sacrements, l'état de l'Église, sa protection, sa fermeté invincible, sa beauté et sa sainteté sans tache ni ride (1), y sont aussi compris; c'est ce que ce globe et ces torrents de grâces nous signifient. Car avant que le Très-Haut préparât tout cela, et ordonnât ce globe et ce corps mystique, dont notre Seigneur Jésus-Christ devait être le chef, il décréta auparavant l'union du Verbe avec la nature humaine, et sa Mère, par le moyen de laquelle il devait opérer ces merveilles dans le monde.

64. *J'étais présente lorsqu'il préparait les cieux* (2). Lorsqu'il désignait et prévoyait le ciel, et la récompense qu'il devait donner aux fidèles enfants de cette Église après leur exil; la très-sainte humanité unie avec le Verbe s'y trouvait présente, leur méritant la grâce comme chef; et sa très-pure Mère était avec lui: et ayant préparé au Fils et à la Mère la plus grande part de cette grâce et de cette gloire, il disposait et prévoyait celle que les autres saints devaient recevoir.

65. *Quand par une loi certaine et un circuit assuré, il faisait un rempart aux abîmes* (3). Quand il déter-

(1) Ephes., v, 27. — (2) Prov., VIII, 27. — (3) *Ibid.*

minait de ceindre les abîmes de sa divinité en la personne du Fils par une loi ferme et par un tel terme, qu'aucun vivant ne pût le voir ni le comprendre. Quand il faisait ce circuit et ce contour où aucun autre n'a pu ni ne peut entrer, que le Verbe (qui seul se peut comprendre), pour renfermer et abréger sa personne divine dans l'humanité, et la personne divine avec l'humanité, premièrement dans le sein de la très-sainte Vierge, et après dans de petites quantités et espèces de pain et de vin, et avec ces espèces dans la poitrine étroite d'un homme pécheur et mortel. Ces abîmes, cette loi, ce cercle ou ce terme signifient tout cela; et ce mot de *certaine* n'y est mis qu'à cause des grands mystères que ces choses contenaient, et à cause de la certitude de ce qui paraissait impossible dans l'exécution, et très-difficile à expliquer; car on ne pouvait s'imaginer de trouver la Divinité sous une loi, ni de la voir renfermée dans des limites déterminées. Mais le même Seigneur a bien su et a pu par sa sagesse, par sa puissance et par son amour, trouver le moyen de se cacher dans des choses limitées.

66. *Lorsqu'il assurait les cieux en haut et pesait les fontaines des eaux; quand il entourait la mer de son rivage, et imposait la loi aux eaux de ne passer pas leurs bornes* (1). Ici les justes sont appelés cieux, parce qu'ils le sont quand Dieu demeure et habite en eux par la grâce, et les confirme, les fortifie et les élève

(1) Prov., VIII, 28 et 29.

par cette grâce (même pendant cette vie présente) au-dessus de la terre, selon la disposition d'un chacun. Il les constitue ensuite dans la Jérusalem céleste (1) conformément à leurs mérites. C'est pour eux qu'il pèse les fontaines des eaux et les leur distribue avec poids et mesure par les dons de la grâce et de la gloire, par les vertus, les secours, et les perfections qu'elles nous représentent, et qu'un chacun reçoit selon l'ordre de la sagesse divine. Quand la distribution de ces eaux se déterminait, le décret était fait de donner à l'humanité unie au Verbe (2) toute la mer de grâces et de dons qui résultait de la Divinité comme au Fils unique du Père. Et, bien que tout cela fût infini, il mit un terme à cette mer, qui fut l'humanité, où la plénitude de la Divinité habite (3), et où elle fut aussi cachée pendant trente-trois ans, se couvrant de ce terme comme d'un voile, afin de converser et d'habiter avec les hommes, et afin qu'il n'arrivât pas à tous ce qui arriva aux trois apôtres sur le Thabor (4). Dans le même instant que toute cette mer et ces fontaines de la grâce arrivèrent à notre Seigneur Jésus-Christ, comme immédiat à la Divinité, elles rejaillirent à sa très-sainte Mère, comme immédiate à son Fils unique; parce que sans la Mère, et une telle Mère, cet ordre et cette souveraine perfection qu'il fallait, auraient manqué dans la disposition des dons de son Fils; et l'admirable harmonie de l'éco-

(1) Hebr., XII, 22. — (2) Joan., I, 14. — (3) Colos., II, 9. — (4) Matth., XVII, 6.

nomie céleste et spirituelle, aussi bien que la distribution des dons en l'Église militante et triomphante, ne commençait que par ce fondement.

67. *Quand il jetait les fondements de la terre, j'étais avec lui, ordonnant toutes choses* (1). Les œuvres au dehors sont communes à toutes les trois personnes divines, parce qu'elles sont un seul Dieu, une seule sagesse et un seul pouvoir. Ainsi, il était nécessaire et indispensable que le Verbe, par lequel selon la divinité toutes choses furent faites(2), fût avec le Père pour les faire. Mais ici il nous est exprimé quelque autre chose, et c'est que le Verbe fait homme, avec sa très-sainte Mère, était déjà présent dans la divine volonté; parce que, tout de même que par le Verbe en tant que Dieu toutes choses furent faites, ainsi les fondements de la terre et tout ce qu'elle contient furent aussi créés en premier lieu pour lui, comme en étant la fin la plus noble et la plus digne. C'est pourquoi il dit :

68. *Et je me récréais tous les jours, prenant en tout temps mes ébats en sa présence, m'égayant tout autour de la terre* (3). Le Verbe fait homme se récréait tous les jours, parce qu'il connaissait tous ceux qui composaient les siècles et les vies des mortels : car, en comparaison de l'éternité, ils ne sont qu'un de nos plus petits jours. Et il se réjouissait de ce que toute la succession de la création finirait, afin que, son dernier jour étant achevé, les hommes jouissent de la grâce et

(1) Prov., VIII, 30. — (2) Joan., I, 3. — (3) Prov., VIII, 30.

de la couronne de gloire dans la plus grande perfection (1). Il se réjouissait comme voyant passer les jours après lesquels il devait descendre du ciel en terre pour y prendre chair humaine. Il connaissait que les pensées et les œuvres des hommes terrestres n'étaient que jeu, que badinerie, que vanité et que tromperie. Il voyait que les justes, bien que faibles et chancelants, étaient disposés pour recevoir les communications et les manifestations de sa gloire et de ses perfections. Il regardait son être immuable, la lâcheté et la dureté des hommes, et comme il devait s'humaniser avec eux; il se complaisait en ses propres œuvres, particulièrement en celles qu'il disposait pour sa très-sainte Mère, dont il lui était si agréable de prendre la forme humaine et de la rendre digne d'un ouvrage si admirable. Ce sont là les jours auxquels le Verbe humanisé se récréait; et parce que de la connaissance et des idées de toutes ses œuvres et du décret efficace que la divine volonté en fit, leur exécution s'ensuivait, le Verbe divin ajouta :

69. *Et mes délices sont d'être avec les enfants des hommes* (2). Mon plaisir est de travailler pour eux et de les favoriser; mon contentement est de mourir pour leur donner la vie, et ma joie est d'être leur maître et leur restaurateur. Mes délices sont de délivrer le pauvre de sa misère (3), de m'unir avec le misérable et d'humilier pour cela ma divinité (4), de

(1) Isa., LXII, 3. — (2) Prov., VIII, 31. — (3) Ps. CXII, 7. — (4) Philip., II, 7 et 8.

me servir de sa nature pour la cacher et la couvrir; de me retrécir, de m'abaisser et de suspendre la gloire de mon corps, pour devenir passible et leur mériter l'amitié de mon Père; d'être médiateur entre sa très-juste indignation et la malice des hommes, de me faire leur modèle et leur chef, afin qu'ils puissent m'imiter et me suivre (1). Voilà les délices du Verbe éternel humanisé.

70. O incompréhensible et éternelle bonté! quelles admirations et quels ravissements la vue de l'immensité de votre être immuable ne me cause-t-elle pas, lorsque je le compare à la petitesse de l'homme! Et interposant votre amour éternel entre les deux extrémités d'une distance si fort éloignée; amour infini pour la créature, non-seulement petite, mais ingrate! en quel objet si bas et si vil jetez-vous, Seigneur, votre vue! en quel objet si noble et si plein d'amoureux mystères l'homme ne devrait et ne pourrait-il pas fixer la sienne aussi bien que toutes ses affections! Suspendue d'admiration et mon cœur percé de tendresse, je déplore le malheur, les ténèbres et l'aveuglement des mortels, puisqu'ils ne se disposent pas de connaître combien votre Majesté s'est hâtée de les regarder et de prévenir leur véritable félicité avec autant de soin et d'amour que si la vôtre en eût dépendu.

71. Dès le commencement toutes les œuvres, leur ordre, leurs dispositions et la manière dont le Sei-

(1) I Petr., II, 21.

gneur devait les créer, furent présentes dans son entendement; et par son équité et par sa justice, il les compta, il les pesa toutes; et, comme il est écrit dans la Sagesse, il sut la disposition du monde avant que de le créer; il connut le commencement, le milieu et la fin des temps (1), ses vicissitudes, les cours des années, la disposition des étoiles, les vertus des éléments, la nature des animaux, la férocité des bêtes, la force des vents, les diversités des arbres, les vertus des racines et les pensées des hommes. Il pesa et compta tout cela (2); et non-seulement ce que les créatures matérielles et raisonnables expriment en elles-mêmes selon la lettre, mais encore tout ce qu'elles signifient mystiquement et que je ne raconte pas ici, ne faisant pas à mon sujet.

---

## CHAPITRE VI

Du doute que je proposai au Seigneur sur la doctrine des chapitres précédents, et la réponse que j'en eus.

72. J'eus un doute touchant l'intelligence et la doctrine des deux chapitres précédents, fondée sur ce que j'avais ouï dire à des personnes doctes que cette

(1) Sap., VII, 18. — (2) *Ibid.*, XI, 21.

doctrine était débattue et disputée dans les écoles. Le doute fut : que si la cause et le motif principal pour que le Verbe divin se fît homme fut de le faire chef et premier né de toutes les créatures (1), et de communiquer, par le moyen de l'union hypostatique avec la nature humaine, ses attributs et ses perfections, en la manière convenable, afin de glorifier par grâce les prédestinés ; et que si de prendre une chair passible et de mourir pour l'homme fut un décret comme d'une seconde fin : cela étant ainsi véritable, comment y a-t-il tant de diverses opinions sur ce sujet dans l'Église ? et la plus commune opinion est que le Verbe éternel descendit du ciel comme dans le dessein principal de racheter les hommes par le moyen de sa très-sainte mort et passion.

73. Je proposai avec humilité ce doute au Seigneur ; et sa Majesté daigna m'y répondre, me donnant une intelligence et une lumière fort grandes qui me firent comprendre plusieurs mystères que je ne pourrai pas expliquer, parce que les paroles dont le Seigneur se servit dans sa réponse contiennent et signifient beaucoup de choses. Voici ce qu'il me dit : « Sache, mon « épouse et ma colombe, que je veux répondre à ton « doute, et t'enseigner dans ton ignorance comme ton « Père et comme ton Maître. Tu dois donc savoir que « la fin principale et légitime du décret que je fis de « communiquer ma divinité en la personne du Verbe « unie hypostatiquement à la nature humaine, fut la

(1) Coloss., I, 15.

« gloire qui devait rejaillir de cette communication
« sur mon nom et sur toutes les créatures capables de
« recevoir celle que je leur préparais. Et ce décret se
« serait sans doute exécuté dans l'incarnation, quand
« même le premier homme n'eût pas péché, parce
« que ce fut un décret absolu et sans condition en sa
« substance. Ainsi ma volonté devait être efficace; je
« devais en premier lieu me communiquer à l'âme et
« à l'humanité unie au Verbe. Et cela convenait ainsi
« à mon équité et à la rectitude de mes œuvres: et
« bien qu'il fût dernier dans l'exécution, il fut pour-
« tant premier dans l'intention. Et si je retardai d'en-
« voyer mon Fils unique, ce fut parce que je déter-
« minai auparavant de lui préparer dans le monde un
« peuple élu, saint et composé de justes, qui seraient,
« supposé le péché commun, comme des roses parmi
« les épines des autres pécheurs. Et ayant vu la
« chute du genre humain, je déterminai par un dé-
« cret exprès que le Verbe viendrait en forme pas-
« sible et mortelle pour racheter son peuple, dont il
« était le chef, afin de manifester et de faire con-
« naître davantage mon amour infini aux hommes, et
« de donner à mon équité et à ma justice une due
« satisfaction; que si celui qui pécha était homme et
« le premier à recevoir l'être, le Rédempteur fut
« aussi homme et le premier en dignité (1): et afin que
« les hommes connussent en cela la grièveté du péché
« et qu'il n'y eût qu'un seul amour en toutes les

(1) Coloss., I, 18.

« âmes, puisque leur Créateur, leur Vivificateur, leur « Rédempteur et Celui qui les doit juger est un seul. « Et je voulus aussi les attirer à moi et les obli-« ger à cette reconnaissance et à cet amour, ne les « punissant pas, comme je punis les anges apostats, « que je condamnai sans ressource; mais je voulus « attendre leur repentir, leur pardonner et leur don-« ner un souverain remède, exerçant la rigueur de « ma justice sur la personne de mon Fils unique (1), « pendant que les hommes recevaient les plus grands « effets de ma miséricorde.

74. « Et afin que tu comprennes mieux ce que j'ai « à répondre à ton doute, je veux que tu remarques « que, comme il n'y a aucune succession de temps « dans mes décrets et que je n'en ai pas besoin dans « mes opérations ni dans mes conceptions, ceux qui « disent que le Verbe s'incarna pour racheter le « monde, disent bien; et ceux qui disent qu'il se « serait incarné quoique l'homme n'eût pas péché, « parlent bien aussi, si on l'entend selon la vérité: « parce que si Adam n'eût pas péché, il serait des-« cendu du ciel en la forme qui aurait été propre à « cet état; mais parce qu'il pécha, je fis le second « décret, qu'il descendrait passible: car le péché « étant survenu, il fallait qu'il le réparât de la ma-« nière qu'il le fit. Et parce que tu souhaites de sa-« voir comment ce mystère de l'incarnation du Verbe « se serait exécuté si l'homme se fût conservé dans

(1) Rom., VIII, 32.

« l'état d'innocence, tu dois remarquer que la forme
« humaine aurait été la même en substance, mais elle
« aurait eu le don d'impassibilité et d'immortalité. Il
« aurait vécu et conversé avec les hommes tel qu'il
« était depuis qu'il ressuscita, jusqu'à ce qu'il monta
« aux cieux. Les mystères et les secrets divins au-
« raient été manifestés à tous; et il aurait plusieurs
« fois découvert sa gloire, comme il fit une seule
« fois (1) dans son état mortel; manifestant à tous
« dans cet heureux état d'innocence ce qu'il ne mon-
« tra dans l'autre qu'à trois de ses apôtres; ils au-
« raient tous vu mon Fils unique dans une grande
« gloire, et sa conversation les aurait extrêmement
« consolés; ils n'auraient mis aucun obstacle à ses
« divins effets, parce qu'ils auraient été sans péché.
« Mais le péché a tout désolé, tout corrompu et tout
« empêché, et à cause du péché il a été convenable
« qu'il vînt passible et mortel.

75. « Et s'il y a dans ces divins secrets et dans les
« autres mystères des opinions diverses dans mon
« Église, cela vient de ce que je découvre différem-
« ment mes mystères: car aux uns j'en découvre
« quelques-uns, aux autres j'en manifeste d'autres;
« parce que tous les mortels ne sont pas capables d'en
« recevoir toute la lumière. Il n'était pas aussi con-
« venable que je donnasse à un seul la science de
« toutes choses, pendant cette vie voyageuse; puis-
« que même dans la gloire ils ne la reçoivent que par

(1) Matth., XVII, 2.

« portions, et je ne la leur distribue que selon la « proportion de l'état et du mérite d'un chacun, et « selon que ma providence l'a déterminé; car je n'en « devais seulement la plénitude qu'à l'humanité de « mon Fils unique, et à sa Mère par rapport à lui. Les « autres hommes ne la reçoivent pas toute, ni tou- « jours si claire qu'il ne leur reste quelque doute; et « c'est pour cet effet qu'ils se l'acquièrent par leurs « travaux et par l'usage des lettres et des sciences. Et, « bien qu'il y ait dans mes Écritures plusieurs vérités « relevées; comme je laisse bien souvent les docteurs « dans leur lumière naturelle, quoique je la leur « communique quelquefois d'en haut, il s'ensuit de « là qu'on entend diversement les mystères, qu'on « trouve des explications différentes, plusieurs sens « dans les Écritures, et qu'un chacun suit son opi- « nion selon qu'il la conçoit. Et, bien que la fin de « plusieurs soit bonne, que la lumière et la vérité ne « soit qu'une en substance, on l'entend et on en use « pourtant selon la diversité des opinions et des incli- « nations, les uns suivant un docteur, les autres un « autre: d'où naissent entre eux les disputes.

76. « Que si la plus commune opinion est que le « Verbe descendit du ciel avec intention principale « de racheter le monde, l'une de plusieurs raisons « qu'il y a, est que le mystère de la rédemption et la « fin de ses œuvres sont plus connus et manifestes « pour s'être exécutés, et si souvent réitérés dans les « Écritures; et qu'au contraire la fin de l'impassibi- « lité ne fut ni exécutée, ni décrétée absolument, ni

« expressément, tout ce qui appartenait à cet état « ayant été caché, et personne ne le pouvant savoir « avec certitude, sinon celui à qui j'en donnerai la « lumière ou revélerai les secrets de cet état et de « l'amour que nous portons à la nature humaine. Et « bien que ceci pourrait sensiblement toucher les « mortels, s'ils le pesaient et le pénétraient comme « il faut; néanmoins le décret et les œuvres de la « rédemption de leur misérable chute sont plus puis- « sants et plus efficaces pour les mouvoir et les porter « à la connaissance et à la gratitude de mon amour « infini, qui est la fin de mes œuvres. C'est pour cela « que ma providence permet que ces motifs et ces « mystères leur soient plus présents et plus familiers, « parce qu'il est ainsi convenable. Remarque, ma « fille, qu'une œuvre peut bien avoir deux fins quand « l'une est supposée sous quelque condition, comme il « arriva dans cette occasion : car si l'homme ne pé- « chait pas, le Verbe ne descendrait pas en forme « passible; et s'il péchait, il serait passible et mortel. « Ainsi, quoi qu'il arrivât, le décret de l'incarnation « n'aurait pas laissé de s'accomplir. Je veux qu'on « reconnaisse et qu'on estime les mystères de la ré- « demption, et qu'on les ait toujours présents pour « m'en rendre les actions de grâces qui m'en sont « dues. Mais je veux aussi que les hommes reconnais- « sent le Verbe incarné pour leur chef et pour la « cause finale de la création de tout le reste de la na- « ture humaine; parce qu'il fut, après ma bénignité, « le principal motif que j'eus de donner l'être aux

« créatures. Ainsi il doit être révéré non-seulement
« pour avoir racheté le genre humain, mais aussi
« pour avoir été la cause de sa création.

77. « Sache, ma chère épouse, que je permets et
« dispose que les docteurs aient bien souvent des
« opinions différentes, et que les uns disent la vé-
« rité, et les autres, fondés sur leurs lumières natu-
« relles, disent ce qui est douteux; quelquefois je
« permets qu'ils disent ce qui n'est pas, bien qu'il
« ne disconvienne point avec l'obscure vérité de la
« foi, en laquelle tous les fidèles sont fondés; d'autres
« fois ils disent ce qui est possible à leur manière. Et
« par cette variété l'on va à la découverte de la vérité
« et de la lumière, et l'on en développe mieux les
« mystères cachés, car le doute sert d'aiguillon à
« l'entendement pour rechercher la vérité, et en cela
« la cause de leur dispute est sainte et honnête. Et
« l'on connaît aussi, après tant de diligences et tant
« d'applications des plus savants docteurs, qu'il y a
« dans mon Église une science qui les rend plus émi-
« nents en sagesse que les sages du monde, et qu'il y
« en a un au-dessus de tous qui enseigne et corrige
« les sages, qui est moi, qui seul sais, comprends,
« pèse et mesure toutes choses (1), sans pouvoir être
« mesuré ni compris; et qu'en vain les hommes
« recherchent et épluchent mes jugements et mes
« secrets (2), si étant le principe et l'auteur de toute
« sagesse et de toute science, je ne leur en donne

(1) Sap., VII, 15. — (2) *Ibid.*, IX, 13.

« l'intelligence et la lumière (1). Je veux que les « mortels, en connaissant cela, me louent, me glo- « rifient et me rendent d'éternelles actions de « grâces.

78. « Je veux aussi que les saints docteurs s'ac- « quièrent plus de grâce, plus de lumière et plus de « gloire par leur louable, honnête et saint travail; et « que la vérité se découvre et se purifie d'autant plus « qu'on s'approche davantage de sa source, et qu'on « recherche et pénètre avec humilité les mystères et « les œuvres admirables de ma droite, afin qu'ils en « participent, et qu'ils jouissent du pain de l'intel- « ligence (2) de mes Écritures. J'ai usé d'une grande « providence envers les docteurs et les savants, bien « que leurs opinions et leurs doutes aient été si oppo- « sés et leurs fins si différentes; parce que quelque- « fois elles sont à mon plus grand honneur et à ma « gloire; et d'autres fois ce n'est que pour s'impugner « et se contredire pour d'autres fins terrestres; et « par cette émulation et cette passion ils ont procédé « et procèdent inégalement. Mais nonobstant tout « cela je les ai conduits, régis, éclairés et protégés « de telle sorte, que la vérité s'en est beaucoup dé- « couverte et manifestée, et la lumière en a été plus « grande pour pénétrer plusieurs de mes perfections « et de mes merveilles, et mes Écritures ont été si « hautement interprétées, que j'en ai eu de l'agré- « ment. Ce qui a été cause que la fureur de l'enfer a

(1) Job., XXXII, 8. — (2) Ecclés., XV, 3.

« élevé son trône d'iniquité avec une envie incroyable
« (et principalement dans ces temps présents), pour
« combattre la vérité; prétendant d'engloutir le Jour-
« dain (1) et d'obscurcir par les hérésies et les fausses
« doctrines la lumière de la sainte foi, contre la-
« quelle il a semé la fausseté de son ivraie (2) par le
« ministère des hommes. Mais le reste de l'Église et
« ses vérités sont dans un très-parfait degré, et les
« fidèles catholiques, bien que plongés et aveuglés
« dans plusieurs autres misères, en reçoivent la foi et
« une lumière très-parfaite; et quoique je les appelle
« tous par un amour paternel à ce bonheur, le nombre
« des élus qui veuille me répondre est fort petit (3).

79. « Je veux aussi que tu saches, ma fille, qu'en-
« core que je permette par ma providence qu'il y ait
« plusieurs opinions entre les docteurs, afin que mes
« témoignages viennent à une plus grande connais-
« sance, ayant intention que la moelle de mes divines
« Écritures soit manifestée aux mortels par le moyen
« de leurs louables diligences, de leurs études et de
« leurs travaux; néanmoins il me serait fort agréable
« et d'un grand service que les savants amortissent
« en eux l'orgueil, s'éloignassent de l'envie et de
« l'ambition, de la vaine gloire, des autres passions
« et des vices qui naissent de ces sortes de contesta-
« tions, et qu'ils arrachassent le mauvais grain (4)
« que les mauvais effets de telles occupations sèment,

(1) Job., XL, 18. — (2) Matth., XIII, 25. — (3) *Ibid.*, XXII, 14. — (4) *Ibid.*, XIII, 29.

« et que je laisse pour le présent, afin que le bon ne « soit pas arraché avec le mauvais. » Le Très-Haut me répondit tout cela et plusieurs autres choses que je ne puis manifester. Bénie soit éternellement sa Majesté de ce qu'elle a bien voulu éclairer mon ignorance et la satisfaire avec tant d'abondance et de miséricorde, sans dédaigner la petitesse d'une fille indiscrète et inutile en tout. Que tous les esprits bienheureux lui rendent grâces et le louent sans fin dans le ciel, et les hommes justes sur la terre.

---

## CHAPITRE VII

De quelle manière le Très-Haut commença ses œuvres, et comme il créa les choses matérielles pour l'homme et les anges et les hommes, afin qu'ils fissent un peuple dont le Verbe humanisé fût le chef.

80. La cause de toutes les causes et le créateur de tout ce qui a l'être est Dieu; il commença par la puissance de son bras toutes ses œuvres merveilleuses au temps que sa volonté avait déterminé. Moïse raconte l'ordre et le principe de cette création dans le premier chapitre de la Genèse; et parce que le Seigneur m'en a donné l'intelligence, je dirai ici ce qu'il faudra pour nous faire trouver les œuvres et les mystères de l'in-

carnation du Verbe et de notre rédemption dans leur source.

81. La lettre du chapitre premier de la Genèse est celle-ci : « Dans le commencement Dieu créa le ciel et « la terre. Et la terre était vide et sans fruits, et les « ténèbres étaient sur la face de l'abîme, et l'Esprit « du Seigneur était porté sur les eaux. Et Dieu dit : « Que la lumière soit faite ; et la lumière fut faite. Et « Dieu vit que la lumière était bonne ; et il la sépara « des ténèbres, et il appela la lumière jour, et les « ténèbres nuit, et il fut fait un jour du soir et du « matin (1). » En ce premier jour, Moïse dit que Dieu créa dans le commencement le ciel et la terre, parce que ce principe fut celui que Dieu tout-puissant donna étant dans son être immuable, comme sortant de soi pour créer hors de lui-même les créatures, qui commencèrent alors à recevoir l'être en elles-mêmes, et Dieu commença à se récréer en ses ouvrages comme en des œuvres également parfaites. Et afin que l'ordre en fût aussi très-parfait, avant que de donner l'être aux créatures intellectuelles et raisonnables, il forma le ciel pour les anges et pour les hommes, et la terre où premièrement les mortels devaient être passagers. Ce ciel et cette terre furent des lieux si proportionnés à leurs fins et si parfaits, que, comme le prophète David dit avec bien de la raison : « Les cieux publient la gloire de Dieu, et le firmament et la terre annoncent les œuvres de ses mains (2), » les cieux, avec leurs

(1) Gen., I, 1-5. — (2) Ps. XVIII, 2.

beautés, manifestent sa magnificence et sa gloire, parce qu'ils sont le dépôt du prix qui est destiné pour les saints. Le firmament de la terre annonce qu'il y doit avoir des créatures et des hommes pour l'habiter et pour aller par elle à leur Créateur. Et avant que de les créer, le Très-Haut veut préparer et créer le nécessaire pour cela et pour le temps qu'il leur devait accorder de vivre; afin que par tous les endroits ils se trouvent forcés d'obéir et d'aimer leur Créateur et leur bienfaiteur, et qu'ils connaissent par ses ouvrages son admirable nom et ses perfections infinies (1).

82. Moïse dit que la terre était vide (2), ce qu'il ne dit pas du ciel, parce qu'en celui-ci Dieu créa les anges dans l'instant dont Moïse dit : *Dieu a dit : Que la lumière soit faite; et la lumière fut faite* (3). Car il ne parle pas seulement de la lumière matérielle, mais aussi des lumières angéliques ou intellectuelles. Et il n'en fit pas une plus claire mention que de les signifier sous ce nom, à cause du facile penchant que les Hébreux avaient d'attribuer la divinité à des choses nouvelles et moins nobles que les esprits angéliques. Mais la métaphore de la lumière fut fort juste et fort propre pour nous signifier la nature angélique et pour nous faire mystiquement entendre la lumière de la science et de la grâce dont ils furent éclairés en leur création. Dieu créa, conjointement avec le ciel empyrée, la terre pour y former l'enfer en son centre;

(1) Rom., I, 20. — (2) Gen., I, 2. — (3) *Ibid.*, 3.

car dans le même instant qu'elle fut créée, il se trouva par la divine disposition au milieu de ce globe des cavernes fort profondes et spacieuses, capables de contenir l'enfer, les limbes et le purgatoire. En même temps il fut créé dans l'enfer un feu matériel et toutes les autres choses qui y servent à présent pour tourmenter les damnés. Le Seigneur devait ensuite séparer la lumière des ténèbres et appeler la lumière jour, et les ténèbres nuit (1); et cela n'arriva pas seulement entre la nuit et le jour naturel, mais entre les bons et les mauvais anges; car il donna aux bons la lumière éternelle de sa vision, et il l'appela jour, et jour éternel; il appela les mauvais nuit du péché, et ils furent précipités dans les ténèbres éternelles de l'enfer, afin que nous connussions tous combien furent unies la libéralité miséricordieuse du Créateur et du Vivificateur dans la récompense, et la justice du très-équitable Juge dans le châtiment.

83. Les anges furent créés en grâce dans le ciel empyrée, afin que par son secours leur mérite précédât le prix de la gloire qui leur était préparée; car, bien qu'ils fussent dans le lieu de gloire, la Divinité ne leur avait pas été découverte face à face et avec une claire connaissance, jusqu'à ce que ceux qui furent obéissants à la divine volonté l'eurent mérité par la grâce. Ainsi ces bienheureux anges aussi bien que les autres apostats demeurèrent fort peu dans cet état de passage; parce que leur création, leur état et

(1) Gen., I, 5.

leur terme furent divisés en trois demeures ou en trois stations, et même par quelque intervalle en trois instants. Dans le premier ils furent tous créés et ornés de la grâce et de dons, se trouvant de très-belles et très-parfaites créatures. A cet instant succéda une station, dans laquelle la volonté de leur Créateur leur fut à tous proposée et intimée; il leur fut imposé une loi et un précepte d'opérer, de le reconnaître pour leur souverain Seigneur, et d'arriver à la fin pour laquelle il les avait créés. Dans cette demeure ou intervalle, cette fameuse bataille que saint Jean rapporte au chapitre 12 de l'Apocalypse, arriva entre saint Michel et ses anges, avec le dragon et les siens; les bons anges persévérant en la grâce méritèrent la félicité éternelle; et les désobéissants se révoltant contre Dieu méritèrent les peines qu'ils souffrent.

84. Et bien qu'en cette seconde demeure le tout eût pu se passer fort brièvement, selon la manière d'agir de la nature angélique et du pouvoir divin; néanmoins il me fut découvert que la charité du Très-Haut le suspendit et leur proposa par quelque intervalle le bien et le mal, la vérité et le mensonge, le juste et l'injuste, sa grâce et la malice du péché, l'amitié et l'inimitié de Dieu, la récompense et le châtiment éternels, la perte de Lucifer et de tous ses adhérents; sa Majesté leur montra même l'enfer et ses tourments, tellement qu'ils n'ignorèrent rien : car en leur nature si noble et si excellente, toutes les choses créées et terminées se peuvent voir comme elles sont en elles-mêmes, de sorte qu'ils virent, avant que de

déchoir de la grâce, le lieu du châtiment. Et bien qu'ils ne connussent pas de la même façon le prix de la gloire, ils en eurent pourtant une autre connaissance, aussi bien que de la promesse manifeste et expresse du Seigneur; de façon que le Très-Haut eut de quoi justifier sa cause, et opérer selon sa souveraine justice et équité. Et parce que tant de bonté et de justification ne suffirent pas pour retenir Lucifer et ses sectateurs dans leur devoir, ils furent, comme des obstinés, châtiés et précipités au profond des malheureuses cavernes infernales, et les bons furent confirmés en grâce et dans la gloire éternelle. Tout cela arriva dans le troisième instant, auquel il fut connu véritablement que Dieu seul était impeccable par nature; puisque l'ange, qui en a une si excellente et qui la reçut enrichie et ornée de tant de dons de science et de grâce, ne laissa pas de pécher et de se perdre. Que deviendra, après cette fatale expérience, la fragilité humaine, si le pouvoir divin ne la défend et si elle l'oblige de l'abandonner?

85. Il nous reste de savoir le motif que Lucifer et ses confédérés eurent en leur péché (qui est ce que je cherche), et d'où naquit leur désobéissance et leur chute. Sur quoi j'ai appris qu'ils purent commettre plusieurs péchés, *secundum reatum* (*ou dans cet intervalle que leur révolte dura, jusqu'à ce que Dieu prononça sa sentence*), bien qu'ils ne commirent pas les actes de tous; mais il leur resta l'habitude de ceux qu'ils commirent par leur volonté dépravée, pour tous les mauvais actes, en sollicitant les autres et

approuvant le péché qu'ils ne pouvaient opérer par eux-mêmes. Et suivant la mauvaise affection que Lucifer eut alors, il tomba dans un amour très-déréglé de lui-même, qui lui vint de se voir avec de plus grands dons de grâce et avec une plus excellente beauté de nature que les autres anges inférieurs. Il s'arrêta trop dans cette connaissance, et la complaisance qu'il eut de lui-même le retarda et l'attiédit en la reconnaissance qu'il devait à Dieu, comme l'unique cause de tout ce qu'il avait reçu. Et se contemplant dans ses propres, ingrates et réitérées réflexions, il eut une nouvelle et criminelle complaisance pour sa beauté et pour ses grâces; il se les attribua et les aima comme siennes; et cette affection propre et désordonnée ne le fit pas seulement se révolter avec ce qu'il avait reçu d'une vertu supérieure; mais elle l'obligea aussi d'envier et de désirer les autres dons et les excellences qu'il n'avait pas. Et parce qu'il ne put les obtenir, il conçut une indignation et une haine implacable contre Dieu qui l'avait tiré du néant, et contre toutes ses créatures.

86. De là la désobéissance, la présomption, l'injustice, l'infidélité, le blasphème, et presque quelque espèce d'idolâtrie prirent leur origine, car cet ingrat désira pour soi l'adoration et l'honneur qu'on doit à Dieu. Il blasphéma contre sa divine grandeur et contre sa sainteté; il manqua à la foi et à la fidélité qu'il lui devait; il prétendit de détruire toutes les créatures, et il présuma de venir à bout de tout cela et de plusieurs autres choses. Ainsi son orgueil croît

et persévère toujours (1), bien que sa témérité soit plus grande que son pouvoir (2), parce qu'il ne peut croître en celui-ci; et dans le péché un abîme en attire un autre (3). Lucifer fut le premier ange qui pécha, comme il conste par le chapitre 14 d'Isaïe; et celui-ci persuada les autres de le suivre, et c'est de là qu'on l'appelle prince des démons : ce n'est pas par sa nature qu'il reçoit ce titre, car elle ne pouvait pas le lui procurer; mais par son péché. Et les malheureux révoltés ne furent pas seulement d'un ordre ou hiérarchie, mais de chacune il y en eut plusieurs qui furent précipités.

87. Pour déclarer comme il m'a été manifesté quel honneur et quelle excellence Lucifer désira et envia par son orgueil, je dirai que, comme l'équité, le poids et la mesure se trouvent dans les œuvres de Dieu (4), sa providence détermina avant que les anges pussent tendre à des fins diverses, de leur manifester immédiatement après leur création la fin pour laquelle il les avait créés avec une nature si relevée et si parfaite. Et cette illustration leur arriva de cette manière : ils eurent premièrement une très-claire connaissance de l'être de Dieu, un en substance et trois en personnes, et ils reçurent commandement de l'adorer et de l'honorer comme leur Créateur et leur souverain Seigneur, infini en son être et en ses attributs. Ils se soumirent et obéirent tous à ce précepte,

(1) Ps. LXXIII, 23. — (2) Isa., XVI, 6. — (3) Ps. XLI, 8. — (4) Sap., XI, 21.

mais avec quelque distinction; car les bons anges obéirent par amour et par justice, se soumettant d'une volonté affectueuse, admettant et croyant ce qui était au-dessus de leurs forces, et y obéissant avec joie. Mais Lucifer ne s'y soumit que parce qu'il crut le contraire impossible. Il ne le fit pas avec une parfaite charité, parce qu'il partagea sa volonté entre lui-même et la vérité infaillible du Seigneur; et cela lui rendit ce précepte en quelque façon violent et difficile, et fit qu'il ne l'accomplit pas avec une affection pleine d'amour et de justice; ainsi il se disposa à n'y pas persévérer. Et bien que cette lâcheté qu'il eut à opérer ces premiers actes avec difficulté, ne le privassent pas de la grâce, sa mauvaise disposition commença pourtant de là; car sa vertu et son esprit en furent ralentis et affaiblis, sa beauté même perdit de son éclat; et je crois que l'effet que cette lâcheté et cette difficulté causèrent en Lucifer, fut semblable à celui que le péché véniel délibéré cause en l'âme; mais je n'assure pas qu'il pécha alors mortellement ni véniellement, parce qu'il accomplit le commandement de Dieu; mais cet accomplissement fut lâche et imparfait, et la force de la raison y eut plus de part que l'amour et que l'inclination volontaire d'obéir, et c'est ce qui le disposa à tomber.

88. En second lieu, Dieu leur manifesta qu'il devait créer une nature humaine et des créatures raisonnables et inférieures, afin qu'elles l'aimassent, le craignissent et l'honorassent, comme leur auteur et leur bien éternel; qu'il devait favoriser beaucoup cette

nature; que la seconde personne de la très-sainte Trinité devait s'incarner, se faire homme, et élever la nature humaine à l'union hypostatique et à la personne divine; qu'ils devaient reconnaître, honorer et adorer ce[redacted], Homme-Dieu, non-seulement en tant que Dieu, mais conjointement en tant qu'homme, et que les mêmes anges devaient être ses inférieurs et ses serviteurs en grâces et en dignité. Il leur fit connaître la convenance, l'équité, la justice et la raison qu'il y avait en cela; d'autant que l'acceptation des mérites prévus de cet Homme-Dieu leur avait mérité la grâce qu'ils possédaient et la gloire qu'ils posséderaient; il leur fit aussi connaître qu'ils avaient été créés, et que toutes les autres créatures le seraient pour sa même gloire, parce qu'il devait être supérieur à toutes; et que celles qui seraient capables de connaître Dieu et de jouir de lui, devaient être son peuple et les membres de ce chef, pour le reconnaître et l'honorer. Et ils reçurent ensuite un commandement de se soumettre à tout cela.

89. Tous les bons anges se soumirent à ce précepte, y donnèrent leur consentement et y applaudirent avec une humble et amoureuse affection de toute leur volonté. Mais Lucifer y résista par son orgueil et par son envie, et provoqua ses adhérents à faire de même; ce qu'ils firent en effet en le suivant par cette désobéissance au divin commandement. Ce mauvais prince leur persuada qu'il serait leur chef, et qu'ils auraient une principauté indépendante et séparée de Jésus-Christ : l'envie et l'orgueil ayant bien pu

causer un tel aveuglément en un ange et une affection si désordonnée, qu'elle a été cause que la contagion du péché s'est communiquée à tant d'autres.

90. Ici se donna cette grande bataille que saint Jean dit s'être donnée dans le ciel (1). Car les anges obéissants, animés d'un ardent zèle de défendre la gloire du Très-Haut et l'honneur du Verbe humanisé prévu, demandèrent licence et comme l'agrément du Seigneur pour résister et contredire au dragon; et cette permission leur fut accordée. Mais il arriva ici un autre mystère; parce que, quand il fut proposé à tous les anges qu'ils devaient obéir au Verbe incarné, il leur fut fait un troisième commandement de recevoir conjointement une femme pour supérieure, dans le sein de laquelle le Fils unique du Père prendrait chair humaine; il leur fut dit que cette femme devait être leur Reine et la Maîtresse de toutes les créatures humaines, et qu'elle devait être distinguée au-dessus de toutes les créatures angéliques et humaines, et les surpasser en dons de grâce et de gloire. Les bons anges, en obéissant à ce précepte du Seigneur, augmentèrent leur humilité, et avec elle ils le reçurent, et louèrent le pouvoir et les mystères du Très-Haut. Mais l'orgueil et la présomption de Lucifer et de ses confédérés s'augmentèrent par ce mystérieux précepte; et il désira pour soi avec une fureur effrénée l'honneur d'être le chef de tout le genre humain et de tous les ordres angéliques, et que si cela devait s'ac-

(1) Apoc., XII.

complir par le moyen de l'union hypostatique, ce fût avec lui.

91. Il résista avec d'horribles blasphèmes sur ce qu'il devait être inférieur à la Mère du Verbe incarné et notre Reine; se tournant avec une effrénée indignation contre l'auteur de ces merveilles, et provoquant les autres, ce dragon leur dit : « Ces préceptes sont injustes et injurieux à ma grandeur; » et s'adressant à Dieu, il ajouta : « Je persécuterai et détruirai, Seigneur, cette nature que vous regardez avec tant d'amour, et à qui vous destinez de si grandes faveurs; j'emploierai pour cela tout mon pouvoir et tous mes soins, et j'abattrai cette femme Mère du Verbe de l'état honorable que vous lui promettez, et je renverserai vos desseins. »

92. Cette superbe présomption irrita si fort le Seigneur, qu'en humiliant Lucifer, il lui dit : « Cette « femme que tu n'as pas voulu honorer, t'écrasera la « tête (1), et tu seras par elle vaincu et abattu. Et si « par ton orgueil la mort entre au monde (2), par « l'humilité de cette femme, la vie et le salut des « mortels y entreront; et je tirerai de la nature, et « de l'espèce du Fils et de la Mère, ceux qui doivent « jouir des récompenses et des couronnes que tu as « perdues, aussi bien que tes adhérents. » Le dragon ne répondait à tout cela, et contre tout ce qui lui était déclaré de la divine volonté et de ses décrets, qu'avec une superbe et téméraire indignation, en

(1) Gen., III, 15. — (2) Sap., II, 24.

menaçant tout le genre humain. Et les bons anges connurent le juste courroux du Très-Haut contre Lucifer et contre les autres apostats; et ils combattaient contre eux avec les armes de l'entendement, de la raison et de la vérité.

93. Le Tout-Puissant opéra ici un autre merveilleux mystère; car, après avoir manifesté par intelligence à tous les anges le grand ouvrage de l'union hypostatique, il leur montra la très-sainte Vierge en un signe ou espèce, à la manière de nos visions imaginaires, selon notre façon de concevoir. Ainsi il leur fit connaître et leur représenta la pure nature humaine en une femme très-parfaite, en laquelle le puissant bras du Très-Haut devait être plus admirable qu'en tout le reste des créatures, parce qu'il déposait en elle les grâces et les dons de sa droite en un degré supérieur et éminent. Ce signe de la Reine du ciel et Mère du Verbe humanisé, fut manifesté à tous les anges, bons et mauvais. Les bons furent ravis d'admiration à sa vue et lui donnèrent des cantiques de louanges, et dès lors ils commencèrent à défendre l'honneur de Dieu humanisé et de sa très-sainte Mère, armés par cet ardent zèle et par le bouclier impénétrable de ce signe. Au contraire, le dragon et ses alliés conçurent une fureur et une rage implacable contre Jésus-Christ et sa très-sainte Mère; de sorte qu'il arriva tout ce qui est contenu au chapitre 12 de l'Apocalypse, dont je mettrai la déclaration comme elle m'a été communiquée, en celui qui suit.

## CHAPITRE VIII

Où le discours du chapitre précédent est continué par l'explication du chapitre douzième de l'Apocalypse.

94. La lettre de ce chapitre de l'Apocalypse dit : « Un grand signe apparut au ciel : une femme qui « était revêtue du soleil, et qui avait la lune sous ses « pieds, et sur son chef une couronne de douze « étoiles. Et étant enceinte elle criait en travail d'en- « fant, et souffrait des tourments pour enfanter. Il « fut aussi vu un autre signe au ciel : et voici un grand « dragon roux, ayant sept têtes et dix cornes, et sur « ses têtes sept diadèmes. Et sa queue traînait la troi- « sième partie des étoiles du ciel, et les jeta en terre ; « et le dragon s'arrêta devant la femme qui allait « enfanter ; afin qu'ayant enfanté, il dévorât son fils. « Or elle enfanta un fils qui devait gouverner toutes « les nations avec une verge de fer, et son enfant fut « ravi à Dieu et à son trône. Et la femme s'enfuit en « un désert, où Dieu lui avait préparé un lieu pour y « être nourrie l'espace de mille deux cent soixante « jours. Il se donna une grande bataille dans le ciel ; « Michel et ses anges combattaient contre le dragon, « et le dragon combattait, et ses anges. Mais ils ne

« furent pas les plus forts, et on ne trouva plus leurs
« places dans le ciel. Et ce grand dragon, ce serpent
« ancien appelé diable et Satan, qui séduit tout le
« monde, fut précipité, et il fut jeté en terre, et ses
« anges le furent avec lui. Alors j'entendis une grande
« voix dans le ciel, qui dit : Maintenant le salut et la
« force, et le règne de notre Dieu et la puissance de
« son Christ sont assurés : car l'accusateur de nos
« frères, qui les accusait devant la face de notre Dieu
« jour et nuit, est rejeté. Mais ils l'ont vaincu par le
« sang de l'Agneau, et par le témoignage qu'ils ont
« rendu, sans que l'amour de la vie les ait empêchés
« de la sacrifier. C'est pourquoi, ô cieux, réjouissez-
« vous, et vous qui les habitez. Malheur à vous, terre
« et mer, parce que le diable est descendu vers vous
« dans une grande colère, sachant qu'il ne lui reste
« que peu de temps! Quand donc le dragon eut vu
« qu'il était rejeté en terre, il persécuta la femme qui
« avait enfanté le fils. Mais deux ailes d'un grand
« aigle furent données à la femme, afin qu'elle s'en-
« volât dans le désert en son lieu, où elle est nourrie
« pendant un temps, des temps, et la moitié d'un
« temps, hors de la présence du serpent. Alors le ser-
« pent jeta de sa gueule après la femme comme un
« fleuve d'eau, afin qu'elle fût emportée par le cou-
« rant. Mais la terre aida à la femme, et la terre ou-
« vrit son sein, et engloutit le fleuve que le dragon avait
« jeté de sa gueule. Ce qui anima le dragon contre la
« femme, et il s'en alla faire la guerre aux autres de
« sa génération qui gardent les commandements de

« Dieu, et qui ont le témoignage de Jésus-Christ. Et « il s'arrêta sur le sable de la mer (1). »

95. C'est jusqu'ici la lettre de l'évangéliste; et il parle du passé, parce qu'alors on lui montrait la vision de ce qui était déjà arrivé; il dit qu'*un grand signe apparut au ciel : une femme qui était revêtue du soleil, et qui avait la lune sous ses pieds; et qu'une couronne de douze étoiles couronnait sa tête* (2). Ce signe apparut véritablement au ciel par la volonté de Dieu, qui le manifesta aux bons et aux mauvais anges, afin qu'ils déterminassent leurs volontés par cette vue à obéir à ce qu'il lui plairait de leur ordonner. Ainsi ils le virent avant que les bons se déterminassent au bien, et les mauvais au péché. Et ce fut comme un signe qui signifiait combien Dieu se devait rendre admirable en la formation de la nature humaine. Et quoiqu'il en eût donné connaissance aux anges en leur révélant le mystère de l'union hypostatique, il la leur voulut néanmoins manifester par des façons différentes dans une pure créature, la plus parfaite et la plus sainte qu'il devait créer après notre Seigneur Jésus-Christ. Elle fut aussi comme un signe (3) qui devait assurer les bons anges que, bien que Dieu fût offensé par la désobéissance des mauvais, il ne laisserait pas pour cela d'exécuter le décret qu'il avait formé de créer les hommes : parce que le Verbe humanisé et cette femme qui devait être sa Mère lui donneraient infiniment plus de satisfaction que les anges désobéissants ne pour-

(1) Apoc., XII. — (2) *Ibid.* — (3) Gen., IX, 13.

raient l'offenser et lui déplaire. Elle fut aussi comme un arc-en-ciel (dont la figure s'imprimerait aux nues après le déluge), afin qu'il assurât que si les hommes péchaient comme les anges et étaient désobéissants, ils ne seraient pas châtiés sans pardon comme eux, mais qu'il leur donnerait par le moyen de ce merveilleux signe un remède salutaire. Et ce fut comme s'il leur disait : Je ne châtierai pas de la sorte les hommes que je dois créer, parce que la nature humaine produira cette femme, en laquelle mon Fils unique prendra chair pour rétablir mon amitié, apaiser ma justice, et ouvrir le chemin de la félicité, que le péché fermera.

96. En témoignage de cette vérité, après que les anges rebelles furent châtiés à la vue de ce signe, le Très-Haut se montra aux bons anges, s'étant apaisé du courroux auquel l'orgueil de Lucifer l'avait provoqué. Et, suivant notre façon de parler, il se récréait de la présence de la Reine du ciel, qui était représentée en cette figure; faisant entendre aux anges bienheureux qu'il donnerait aux hommes, par le moyen de Jésus-Christ et de sa Mère, la grâce et les avantages que les anges apostats avaient perdus par leur rébellion. Ce grand signe produisit aussi un autre effet aux bons anges : car étant, selon notre manière de concevoir, comme affligés, contristés et quasi troublés par la dispute et la contestation qu'ils avaient eue avec Lucifer, le Très-Haut voulut qu'ils se réjouissent à la vue de ce signe, et qu'ils reçussent avec la gloire essentielle cette joie accidentelle, que la victoire qu'ils venaient de

remporter contre Lucifer leur méritait aussi, et qu'en voyant cette marque de clémence, qui leur était montrée en signe de paix, ils connussent que la loi du châtiment ne s'étendait point sur eux (1), puisqu'ils avaient obéi à la divine volonté et à ses préceptes. Les anges confirmés découvrirent aussi en cette vision plusieurs mystères et plusieurs secrets de l'incarnation, de l'Église militante et de ses membres; qu'ils devaient assister et aider le genre humain, défendant tous les hommes contre leurs ennemis, et les dirigeant à la félicité éternelle : qu'eux-mêmes la recevaient par les mérites du Verbe humanisé; et que sa Majesté les avait préservés en vertu du même Jésus-Christ, prévu dans son entendement divin.

97. Et comme de tout ceci résulta une grande joie aux bons anges, il en résulta aussi un grand tourment aux mauvais, cela étant comme le principe et en partie la cause de leur punition; car ils connurent incontinent après ce dont ils n'avaient pas fait leur profit, que cette femme les vaincrait et leur écraserait la tête. L'évangéliste fit mention en ce chapitre de tous ces mystères et de plusieurs autres qui sont particulièrement compris dans ce grand signe, et qu'il ne m'est pas possible d'exprimer, bien qu'il les raconte sous un voile obscur et énigmatique jusqu'à ce que le temps arrivât de les découvrir.

98. Le soleil dont il est dit que la femme était revêtue, est le véritable Soleil de justice, afin que les

(1) Esther., IV, 11.

anges connussent la volonté efficace du Très-Haut, qui était déterminé à résider toujours par la grâce en cette femme, à la favoriser et la défendre par son bras tout-puissant et par sa protection singulière. Elle avait sous ses pieds la lune, parce qu'en la division que ces deux planètes font du jour et de la nuit, elle devait fouler aux pieds la nuit du péché, signifiée par la lune, et être éternellement revêtue du jour de la grâce, marqué par le soleil Et aussi, parce que les déclins de la grâce, auxquels tous les mortels sont sujets, devaient être sous ses pieds, elle annonce que tous les hommes et les anges pourraient être soumis à ces vicissitudes, mais qu'elle seule devait être libre de la nuit, et des déclinaisons de Lucifer et d'Adam; qu'elle les dominerait toujours sans en pouvoir être surmontée. Et le Seigneur lui met sous les pieds, en présence de tous les anges, toutes les forces du péché, soit originel, soit actuel, comme des trophées de ses victoires, afin que les bons la reconnaissent, et les mauvais (bien qu'ils ne pénétrassent pas tous les mystères de cette vision) redoutent cette femme, même avant qu'elle reçoive l'être.

99. La couronne de douze étoiles nous représente fort clairement par leur éclat les vertus qui doivent couronner cette Reine du ciel et de la terre : mais le mystère de douze fut pour les douze tribus d'Israël, où tous les élus et les prédestinés se réduisent, comme l'évangéliste le marque au chapitre VII de l'Apocalypse. Et parce que tous les dons, toutes les grâces et les vertus de tous les élus devaient couronner leur

Reine au degré le plus sublime et le plus éminent, la couronne des douze étoiles lui est mise sur la tête.

100. *Elle était enceinte* (1), afin qu'il fût manifesté en présence de tous les anges, pour la joie des bons et pour le châtiment des mauvais, qui résistaient à la divine volonté et à ces mystères, que toute la très-sainte Trinité avait élu cette merveilleuse femme pour Mère du Fils unique du Père. Et comme cette dignité de Mère du Verbe était la plus grande, le principe et le fondement de toutes les excellences de cette grande princesse et de ce signe, c'est pour cela qu'on la propose aux anges, comme le dépôt de toute la très-sainte Trinité en la divinité et en la personne du Verbe incarné; puisque, par l'inséparable union et l'inexistence des personnes par l'indivisible unité, toutes les trois personnes ne peuvent pas manquer d'être où chacune se trouve, bien que la seule personne du Verbe ait été celle qui a pris chair humaine, et qu'elle ne fût enceinte que de lui seul.

101. *Et étant enceinte elle criait* (2); car, quoique la dignité de cette Reine et ce mystère dussent être occultes dans leur principe, afin que Dieu naquît pauvre, humble et caché; cet enfantement néanmoins éclata après si fort, et sa voix fut si véhémente, qu'au premier écho le roi Hérode en fut tout troublé (3) et hors de lui-même, et les Mages furent obligés d'abandonner leurs maisons et leurs pays pour le venir chercher. Il y eut des cœurs qui se troublèrent, et d'autres

(1) Apoc., XII, 2. — (2) *Ibid.* — (3) Matth., II, 3.

qui furent émus d'une affection intérieure. Et le fruit de cet enfantement croissant, dès qu'il fut élevé à la croix (1), ses cris furent si forts, qu'ils se firent entendre de l'orient à l'occident, et du septentrion au midi (2) : si éclatante était la voix de cette femme, qui donna en enfantant la Parole du Père éternel.

102. *Elle souffrait des tourments pour enfanter* (3). Cela ne veut pas dire qu'elle dût enfanter avec douleur, car en cet enfantement divin il n'y en devait avoir aucune; mais il nous exprime la grande douleur et le tourment que cette Mère ressentirait de voir que ce petit corps divinisé ne sortirait, quant à l'humanité, de son sein virginal que pour souffrir, et pour être obligé de satisfaire à son Père pour les péchés du monde, et de payer la dette qu'il ne pouvait pas contracter (4); car cette Reine connaîtrait et connut tout cela par la science des Écritures. Elle en devait avoir le cœur percé par l'amour naturel qu'une telle Mère portait à un tel Fils, quoiqu'elle fût parfaitement soumise à la volonté du Père éternel. Ce tourment comprend aussi celui que cette très-pieuse Mère devait souffrir, connaissant combien de temps elle devait être privée de la présence de son trésor, dès qu'il serait sorti de son sein virginal : car, quoiqu'elle l'eût conçu dans son âme quant à la divinité, néanmoins, quant à la très-sainte humanité, elle devait être plusieurs fois privée de ce Fils, qui n'appartenait qu'à elle seule. Et

(1) Joan., XII, 32. — (2) Rom., X, 18. — (3) Apoc., XII, 2. — (4) Ps. LXVIII, 5.

quoique le Très-Haut eût déterminé de l'exempter de la coulpe, il ne l'exemptait pourtant pas des peines et des douleurs, proportionnées en quelque facon à la récompense qui lui était préparée. Ainsi les douleurs de cet enfantement ne furent pas des effets du péché, comme aux descendantes d'Ève (1), mais du plus tendre et du plus parfait amour de cette divine Mère envers son très-saint et unique Fils. Tous ces mystères furent un motif de louanges et d'admiration pour les bons anges, et pour les mauvais le principe de leur châtiment.

103. *Il fut aussi vu un autre signe au ciel : et voici un grand dragon roux, ayant sept têtes et dix cornes, et sur ses têtes sept diadèmes ; et sa queue traînait la troisième partie des étoiles du ciel, et les jeta en terre* (2). Après ce que je viens de dire, le châtiment de Lucifer et de ses alliés arriva ; car pour la peine qui était due aux blasphèmes qu'il avait vomis contre cette signalée femme, il se trouva changé, de très-bel ange qu'il était, en un furieux et horrible dragon, ce signe apparaissant sensible et d'une figure extérieure. Il souleva avec une extrême fureur sept têtes, qui furent les sept légions ou escadrons qui divisèrent tous ceux qui le suivirent et tombèrent dans son malheur : donnant à chacune de ces principautés une tête ; leur ordonnant de pécher, et de prendre soin d'émouvoir et d'exciter les sept péchés mortels qu'on appelle communément capitaux, parce qu'ils contiennent tous les

(1) Gen., III, 16. — (2) Apoc., XII, 3.

autres péchés, et sont comme chefs des partis qui s'élèvent contre Dieu. Les sept diadèmes qui couronnèrent Lucifer changé en dragon, furent l'orgueil, l'envie, l'avarice, l'ire, la luxure, la gourmandise et la paresse : le Très-Haut lui donnant ce châtiment comme une peine que lui et ses anges confédérés avaient méritée par leurs horribles méchancetés : car ce fut ici pour tous une punition éclatante et un châtiment proportionné à leur malice, comme auteurs des sept péchés capitaux.

104. Les dix cornes sont les triomphes de l'iniquité et de la malice du dragon, de l'orgueil et de l'exaltation vaine et téméraire qu'il s'attribue dans l'exécution des vices. Et par ces affections dépravées, pour arriver à la fin que son audace lui proposait, il offrit aux anges malheureux son amitié perverse et corrompue, aussi bien que des principautés, des supériorités et des récompenses imaginaires. Ces promesses, pleines d'une ignorance et d'une erreur plus que brutales, furent la queue par laquelle le dragon attira la troisième partie des étoiles du ciel : car les anges étaient des étoiles qui auraient brillé comme le soleil (1) dans l'éternité perpétuelle avec les autres anges et les justes, s'il eussent persévéré. Mais le châtiment qu'ils avaient justement mérité les précipita dans le centre de la terre de leur malheur, qui est l'enfer, où ils seront éternellement privés de joie et de lumière (2).

105. *Et le dragon s'arrêta devant la femme qui*

(1) Dan., XII, 3. — (2) Jud. epist., 6.

*allait enfanter pour dévorer son fils* (1). L'orgueil de Lucifer fut si démesuré, qu'il prétendit placer son trône au lieu le plus élevé (2), et dit en présence de cette femme signalée, avec une très-grande vanité : « Ce fils que cette femme doit enfanter est d'une nature inférieure à la mienne : c'est pourquoi je le dévorerai et je le perdrai ; je formerai un parti contre lui dont je serai le chef, et je sèmerai des doctrines contraires aux lois qu'il prescrira, et je le contredirai toujours en lui faisant une guerre perpétuelle. » Mais la réponse du très-haut Seigneur fut que cette femme *enfanterait un fils qui devait gouverner toutes les nations avec une verge de fer* (3). « Et cet enfant, « ajouta le Seigneur, ne sera pas seulement fils de « cette femme, mais le mien aussi ; il sera homme et « Dieu véritable, et si fort, qu'il vaincra ton orgueil « et t'écrasera la tête. Il sera pour toi, et pour tous « ceux qui te croiront et te suivront, un juge puis- « sant qui te commandera avec une verge de fer (4), « et détruira toutes tes prétentions vaines et témé- « raires. Il sera élevé à mon trône, où il s'assiéra, « et jugera à ma droite ; et afin qu'il triomphe de « ses ennemis, je les lui mettrai pour marche-pied (5) ; « il sera récompensé comme un homme juste, et qui « étant Dieu a opéré de si grandes choses pour ses « créatures ; tous le connaîtront et lui rendront hon- « neur et gloire (5). Tu connaîtras comme le plus

(1) Apoc., XII, 4. — (2) Isa., XIV, 13 et 14. — (3) Apoc., XII, 5. — (4) Ps. II, 9. — (5) Ps. CIX, 1 et 2. — (6) Apoc., V, 13.

« malheureux que le jour de l'ire du Tout-Puissant « est arrivé (1). » Et cette femme *sera mise en la solitude où je lui préparerai un lieu* (2). Cette solitude où cette femme s'enfuit, est celle de notre grande Reine, étant l'unique et la seule douée de la sainteté souveraine (3), et exempte de tout péché; car quoiqu'elle fût femme de la nature commune des mortels, elle surpassa néanmoins tous les anges en grâces, en dons et en mérites, qui lui procurèrent tous ces avantages. Ainsi elle s'enfuit et se mit parmi les pures créatures, dans une solitude qui est l'unique et sans égale entre toutes. Cette solitude fut si éloignée du péché, que le dragon la perdit de vue et ne la put apercevoir dès sa conception, le Très-Haut la mettant seule et unique dans le monde sans aucun commerce ni sujétion avec le serpent; mais au contraire il détermina avec une certitude, et comme une protestation ferme et constante, et dit : « Cette femme doit être « mon élue et mon unique dès l'instant qu'elle recevra l'être; je l'exempte dès à présent de la juridiction de ses ennemis, je lui destine et lui assigne un « lieu solitaire d'une grâce très-éminente, *afin qu'elle « y soit nourrie l'espace de mille deux cent soixante « jours :* » la Reine du ciel devant être ces jours-là dans un état singulier et très-élevé de faveurs intérieures et spirituelles, beaucoup plus admirables et plus mémorables que tout ce qu'on peut s'imaginer. Cela arriva dans les dernières années de sa vie, comme

(1) Sophon., I, 14. — (2) Apoc., XII, 6. — (3) Cant., VI, 8.

je le dirai avec l'aide de Dieu en son lieu : étant dans cet état si divinement nourrie, que notre entendement est trop borné pour le pénétrer. Et parce que ces bienfaits furent comme la fin et le terme auquel tous les autres de la vie de la Reine du ciel devaient aboutir, l'évangéliste en fait pour cela une mention particulière.

---

## CHAPITRE IX

### Qui poursuit l'explication du chapitre douzième de l'Apocalypse.

106. *Il se donna une grande bataille dans le ciel : Michel et ses anges combattaient contre le dragon, et le dragon combattait, et ses anges* (1). Le Seigneur ayant manifesté ce qu'il fut dit aux bons et aux mauvais anges, le prince saint Michel et ses compagnons combattirent par la permission divine avec le dragon et ses sectateurs. Et cette bataille fut admirable, parce qu'ils combattaient avec leurs entendements et leurs volontés. Saint Michel, avec le zèle de l'honneur de Dieu, dont son cœur était enflammé, et orné de son pouvoir divin et de sa propre humilité, résista à l'or-

(1) Apoc., xii, 7.

gueil insolent du dragon, et lui dit : « Le Très-Haut « est digne d'honneur, de louange et de respect, « d'être aimé, craint et obéi de toutes les créatures; « il peut opérer tout ce qui lui plaira, il ne peut rien « vouloir qui ne soit très-juste; c'est lui qui est incréé « et indépendant de tout autre être; qui nous a « donné gratuitement celui que nous avons, en nous « créant et nous tirant du néant, et qui peut créer « d'autres créatures selon son bon plaisir. Il est rai- « sonnable que, prosternés et humiliés devant cet « Être digne d'un infini respect, nous adorions sa « majesté et ses grandeurs royales. Venez donc, « anges! suivez-moi, adorons-le, louons ses secrets « et ses admirables jugements, ses œuvres très-par- « faites et très-saintes. Il est Dieu, très-élevé et au- « dessus de toutes les créatures; et il ne le serait pas « si nous pouvions pénétrer et comprendre ses mer- « veilleux ouvrages. Il est infini en sagesse et en « bonté, riche en ses trésors et en ses bienfaits; il « peut, comme Seigneur de toutes choses, qui n'a « besoin de personne, les communiquer à qui lui « plaira, ne pouvant errer en son choix. Il peut « aimer, et se donner à ceux qu'il aime, aimer qui « lui plaira, élever, créer et enrichir ce qui lui sera « le plus agréable; et il sera en toutes ses œuvres « sage, saint et puissant. Adorons-le donc avec ac- « tions de grâces, pour le grand ouvrage de l'incar- « nation qu'il a déterminé, pour les faveurs qu'il « prétend faire à son peuple, et pour sa réparation « en cas qu'il vienne à tomber. Adorons ce suppôt

« des deux natures, la divine et l'humaine ; recevons-
« le pour notre chef; avouons qu'il est digne de toute
« gloire, louange et magnificence; et reconnaissons
« en lui la vertu et la divinité, comme auteur de la
« grâce et de la gloire. »

107. Saint Michel et ses anges se servaient de ces armes comme de foudres invincibles, et combattaient le dragon et les siens, qui se défendaient par des blasphèmes. Car ne pouvant résister à la vue de ce prince céleste, il enrageait dans sa fureur, et par le tourment qu'il ressentait, il aurait bien voulu fuir. Mais la volonté divine ordonna que non-seulement il serait puni, mais qu'il serait aussi vaincu, et qu'il connaîtrait malgré lui la vérité et le pouvoir de Dieu, quoiqu'il dît en blasphémant : « Dieu est injuste
« d'élever la nature humaine au-dessus de l'angé-
« lique. Je suis le plus beau et le plus excellent de
« tous les anges, et c'est pour cela que le triomphe
« m'est dû. Je mettrai mon trône au-dessus des
« étoiles, je serai semblable au Très-Haut (2), et je
« ne me soumettrai à aucun qui soit d'une nature
« inférieure à la mienne, ni je ne consentirai jamais
« que personne me précède ni soit plus grand que
« moi. » Les anges apostats, complices de Lucifer, répétaient la même chose. Mais saint Michel lui repartit : « Qui est celui qui pourra s'égaler et se
« comparer au Seigneur qui habite les cieux? Tais-
« toi, ennemi de tout bien, et arrête tes horribles

(1) Isa., XIV, 13.

« blasphèmes; et puisque l'iniquité t'a possédé, sé-
« pare-toi de nous, malheureux, et marche avec ton
« ignorance aveugle et ta méchanceté dans la nuit
« ténébreuse, et au chaos des peines infernales. Et
« nous, ô esprits du Seigneur, adorons et honorons
« cette heureuse femme qui doit donner chair hu-
« maine au Verbe éternel, et reconnaissons-la pour
« notre Reine et notre Maîtresse. »

108. Ce grand signe de la Reine servait de bouclier et d'armes offensives aux bons anges qui combattaient contre les mauvais, car à sa vue les raisons et les résistances de Lucifer perdaient leurs forces; et il était troublé et comme consterné, ne pouvant supporter les secrets mystérieux qui étaient représentés en ce signe. Et comme ce signe mystérieux avait paru par la vertu divine, sa Majesté voulut que l'autre figure ou signe du dragon roux parût aussi, et qu'il fût en ce signe honteusement précipité du ciel avec effroi, avec terreur de ses sectateurs et avec admiration des anges confirmés; car tout cela fut causé par cette nouvelle démonstration du pouvoir et de la justice divine.

109. Il est difficile d'exprimer par nos faibles paroles ce qui se passa dans cette mémorable bataille, à cause du peu de proportion qu'il y a de nos raisonnements matériels avec la nature et les opérations relevées de ces nobles esprits angéliques. *Mais les mauvais ne furent pas les plus forts* (1), parce que l'injustice,

(1) Apoc., XII, 8.

le mensonge, l'ignorance et la malice ne sauraient prévaloir à l'équité, à la vérité, à la lumière et à la bonté ; ni ces vertus ne peuvent être vaincues par les vices. Et pour cette raison saint Jean dit que dès lors *leur place ne se trouva plus dans le ciel*. Ces anges ingrats se rendirent indignes par les péchés qu'ils commirent, de la vue éternelle et de la compagnie du Seigneur ; et leur mémoire fut rayée de son entendement, où ils étaient, avant que de tomber, comme écrits par les dons de grâce qu'il leur avait donnés ; et comme ils furent privés du droit qu'ils avaient aux lieux qui leur étaient destinés s'ils eussent obéi, ce droit fut transporté aux hommes, et leurs places leur furent destinées, les vestiges des anges apostats restant si fort effacés qu'ils ne se trouvèrent plus au ciel. O méchanceté malheureuse, et jamais trop exagéré malheur, digne d'une punition si épouvantable et si formidable ! Il ajoute et dit :

110. *Et ce grand dragon, ce serpent ancien appelé diable et Satan, qui séduit tout le monde, fut précipité ; et il fut jeté en terre, et ses anges le furent avec lui* (1). Le prince saint Michel précipita du ciel Lucifer changé en dragon, avec cette parole invincible : *Qui est égal à Dieu ?* qui fut si efficace, qu'elle eut le pouvoir d'abattre ce superbe géant et toutes ses troupes, et de les foudroyer avec une horrible infamie pour eux, aux plus bas lieux de la terre ; celui-là commençant de recevoir avec son malheur et sa punition,

(1) Apoc., XII, 9.

les nouveaux noms de dragon, de serpent, de diable et de Satan, que le saint archange lui donna dans cette bataille, et qui découvrent son iniquité et sa malice, qui l'ayant privé de la félicité et de l'honneur dont il s'était rendu indigne, le privèrent aussi des noms et des titres honorables, et lui procurèrent ceux qui déclarent son infamie. La méchante proposition et l'injuste commandement qu'il fit à ses confédérés de tromper et de pervertir tous les mortels, publient assez son iniquité. Mais le mal qu'il se proposait de faire à tout le genre humain, l'accompagna dans les enfers, et, comme dit Isaïe en son chapitre quatorzième, au profond du lac, où son cadavre fut livré au ver dévorant de sa mauvaise conscience, tout ce que le prophète dit en cet endroit se trouvant accompli en Lucifer.

111. Le ciel demeura purgé des mauvais anges, et le voile qui couvrait la Divinité fut ôté pour la gloire et le bonheur des bons et obéissants; ceux-ci restèrent triomphants et glorieux, et les rebelles châtiés en même temps. L'évangéliste poursuit qu'*il ouït une grande voix dans le ciel disant : Maintenant le salut, la force, le règne de notre Dieu et la puissance de son Christ sont assurés; car l'accusateur de nos frères qui les accusait devant la face de notre Dieu jour et nuit, est rejeté* (1). Cette voix que l'évangéliste ouït fut celle de la personne du Verbe, que tous les anges fidèles entendirent; et ses échos arrivèrent jusque

(1) Apoc., XII, 10.

dans l'enfer, où ils firent trembler et transir les malheureux exilés, quoiqu'ils n'y pénétrassent pas tous ses mystères, mais seulement ce que le Très-Haut leur voulut manifester pour leur peine et leur punition. Ce fut la voix du Fils au nom de l'humanité qu'il devait prendre, demandant au Père éternel que le salut, la force, le règne de sa Majesté et la puissance du Christ se fissent; parce que l'accusateur des frères du même Christ, notre Seigneur, qui étaient les hommes, venait d'être rejeté. Et ce fut comme une requête faite devant le trône de la très-sainte Trinité en faveur du salut et de la force; afin que les mystères de l'incarnation et de la rédemption fussent confirmés contre l'envie et la fureur de Lucifer, qui était descendu du ciel tout irrité contre la nature humaine dont le Verbe se devait revêtir. C'est pourquoi il les appela par un amour souverain et une compassion tendre, frères; il dit que Lucifer les *accusait jour et nuit*, parce qu'il les accusa en présence du Père éternel et de toute la très-sainte Trinité, au jour qu'il jouissait de la grâce, commençant dès lors de nous mépriser par son orgueil; et ensuite il nous accuse avec bien plus de rage dans la nuit de ses ténèbres et de notre chute, sans que cette accusation et cette persécution cessent jamais, tant que le monde durera. Et il appela force, puissance et règne, les œuvres et les mystères de l'incarnation et de la mort de Jésus-Christ, car tout cela s'y trouva; et la force et la puissance s'y manifestèrent contre Lucifer.

112. Ce fut la première fois que le Verbe intercéda

au nom de l'humanité pour les hommes devant le trône de la Divinité; et à notre façon de concevoir, le Père éternel conféra sur cette demande avec les personnes de la très-sainte Trinité; et manifestant en partie aux anges bienheureux le décret que le divin consistoire avait formé sur ces mystères, il leur dit : « Lucifer « a élevé les étendards de l'orgueil et du péché, il « poursuivra avec toute sorte d'iniquité et de fureur « le genre humain, il en pervertira plusieurs par sa « malice, se servant des mêmes hommes pour dé- « truire les hommes, et par l'aveuglement que les « péchés et les vices leur causeront, ils prévarique- « ront en divers temps avec une ignorance dange- « reuse; mais l'orgueil, le mensonge et toutes sortes « de péchés et de vices sont infiniment éloignés de notre « être et de notre volonté. Élevons donc le triomphe « de la vertu et de la sainteté; que la seconde « personne s'incarne et qu'elle soit passible pour cet « effet; qu'elle enseigne et rende recommandable « l'humilité, l'obéissance et toutes les vertus; qu'elle « opère le salut des mortels, et que cette personne « étant Dieu véritable, s'humilie et devienne le « moindre de tous; qu'il soit homme juste, le modèle « et le maître de toute sainteté, et qu'il meure pour « le salut de ses frères. Que la seule vertu soit reçue « à notre tribunal, comme celle qui triomphe tou- « jours des vices. Élevons les humbles, et humilions « les superbes; faisons que les travaux et ceux qui « les souffriront soient glorieux à notre bon plaisir. « Déterminons d'assister les affligés et les persécu-

« tés (1), et que nos amis soient corrigés et affligés ; « qu'ils acquièrent par ces moyens notre grâce et « notre amitié, et qu'ils opèrent aussi leur salut selon « leur pouvoir, en pratiquant la vertu. Que ceux qui « pleurent soient bienheureux ; que les pauvres et « ceux qui souffrent pour la justice et pour Jésus-« Christ leur chef, soient heureux ; que les humbles « soient exaltés, et les doux de cœur élevés. Aimons « les pacifiques comme nos enfants. Que ceux qui « pardonneront, souffriront les injures et aimeront « leurs ennemis, nous soient très-chers (2). Prépa-« rons-leur à tous une abondance de fruits, de béné-« dictions de notre grâce, et le prix d'une gloire « éternelle dans le ciel. Mon Fils unique établira cette « doctrine, et ceux qui la suivront seront nos élus et « nos bien-aimés (3), consolés et récompensés ; et « leurs bonnes œuvres seront conçues dans notre « entendement comme cause première de toute vertu. « Permettons aux méchants d'opprimer les bons et « de coopérer à leur couronne, pendant qu'ils mé-« ritent pour eux-mêmes des punitions. Qu'il arrive « des scandales à l'égard des bons ; que celui qui les « cause soit malheureux (4), et bienheureux celui qui « les reçoit. Que les enflés d'orgueil, les grands et les « puissants affligent, blasphèment et oppriment les « humbles, les faibles et les pauvres ; et que ceux-ci, « au lieu de malédictions, leur donnent des bénédic-

(1) Matth., XI, 28. — (2) *Ibid.*, V, 3-11. — (3) *Ibid.*, XIX, 28. — (4) *Ibid.*, XVIII, 7.

« tions (1); qu'ils soient réprouvés des hommes du-
« rant leur vie mortelle, placés ensuite avec les bien-
« heureux esprits angéliques nos enfants, et jouissent
« des places et des récompenses que les infortunés
« et les malheureux ont perdues. Que les obstinés et
« les superbes soient condamnés à la mort éternelle,
« où ils connaîtront leur procédé imprudent et leur
« folle arrogance.

113. « Afin que tous aient un véritable modèle et
« une grâce surabondante, s'ils en veulent faire leur
« profit, que mon Fils descende passible pour réparer
« et pour racheter les hommes (que Lucifer fera dé-
« choir de leur état heureux), et relevons-les par ses
« mérites infinis. Déterminons à présent que le salut
« soit fait, et qu'il y ait un Rédempteur et un
« Maître, qui mérite et enseigne, naissant et vivant
« pauvre (2), mourant méprisé et condamné par les
« hommes à une mort très-ignominieuse (3); qu'il
« soit réputé pour pécheur et coupable, et qu'il sa-
« tisfasse à notre justice pour l'offense du péché (4);
« et usons par ses mérites prévus de notre miséri-
« corde et de notre clémence. Que tous sachent que
« l'humble, le pacifique, et celui qui pratiquera la
« vertu, qui souffrira et qui pardonnera, celui-là
« suivra notre Christ et sera notre fils. Que personne
« ne pourra entrer par sa volonté libre dans notre
« royaume, si avant toutes choses il ne renonce à

(1) I Cor., IV, 12 et 13. — (2) Matth., VIII, 20. — (3) Sap., II, 20. — (4) Isa., LIII, 12.

« soi-même, et ne suit son chef et son maître en « portant sa croix (1). Et celui-ci sera notre royaume, « composé des parfaits qui auront légitimement tra- « vaillé et combattu, persévérant jusqu'à la fin (2). « Ceux-là participeront à la puissance de notre « Christ, qui vient d'être faite et déterminée, parce « que l'accusateur de ses frères a été vaincu et re- « jeté : et son triomphe est fait ; afin que les relevant « et purifiant par son sang, il soit exalté et glorifié ; « car lui seul sera la voie, la lumière, la vérité et la « vie (3), par lequel les hommes viendront à moi. Lui « seul ouvrira les portes du ciel et le livre de la loi « de grâce (4) ; il sera médiateur et avocat des mor- « tels (5), et ils auront en lui un père, un frère et « un protecteur, puisqu'ils ont un persécuteur et un « accusateur. Et que les anges, qui comme nos fidèles « enfants ont aussi opéré le salut et la vertu, et dé- « fendu la puissance de mon Christ, soient couronnés « et honorés en notre présence pendant toute l'éter- « nité. »

114. Cette voix (qui contient les mystères cachés dès la constitution du monde (6), et manifestés par la doctrine et par la vie de Jésus-Christ) sortait du trône, et disait plus que je ne puis expliquer. C'est par elle que les commissions que les anges bienheureux devaient exercer leur furent intimées. Elle déclara à saint Michel et à saint Gabriel qu'ils seraient

(1) Matth., XVI, 24. — (2) II Tim., II, 5. — (3) Joan., XIV, 6. — (4) Apoc., VII, 14. — (5) I Joan., II, 1. — (6) Matth., XIII, 35.

ambassadeurs du Verbe incarné et de Marie sa très-sainte Mère, et qu'ils seraient ministres de l'incarnation et de la rédemption; et plusieurs autres anges furent destinés avec ces deux princes pour le même ministère, comme je le dirai dans la suite de cet ouvrage. Le Tout-Puissant destina et commanda à d'autres anges d'accompagner et d'assister les âmes, de leur inspirer et enseigner la sainteté et les vertus contraires aux vices auxquels Lucifer avait proposé de les exciter; il leur enjoignit aussi de les défendre, de les garder et de les porter en leurs mains, afin que les justes ne bronchassent contre les pierres (1), qui sont les tromperies et les embûches que leurs ennemis leur devaient tendre.

115. Plusieurs autres choses furent décrétées en cette occasion, ou dans ce temps, auquel l'évangéliste dit que la puissance, le salut, la force et le règne de Jésus-Christ furent faits; mais ce qui s'y opéra mystérieusement fut que les prédestinés y furent déterminés, mis en un certain nombre, et écrits dans l'entendement divin, par les mérites prévus de notre Seigneur Jésus-Christ. O mystère, ô secret ineffable de ce qui se passa dans le sein de Dieu! O heureux sort pour les élus! Quel point si important, quel mystère si digne de la Toute-Puissance divine, et quel triomphe de la puissance de Jésus-Christ! Heureux mille et mille fois les membres qui furent déterminés et unis à un tel chef! O Église grande, peuple

(1) Ps. xc, 12.

choisi et congrégation sainte, digne d'un tel prélat et d'un tel maître ! En la considération d'un si haut mystère, tous les entendements créés s'abîment, mes raisonnements se suspendent, et ma langue devient muette.

116. Dans le consistoire des trois personnes divines ce livre mystérieux de l'Apocalyse fut donné, et comme consigné au Fils unique du Père éternel, ayant été pour lors composé, signé, et scellé avec les sept sceaux dont l'évangéliste fait mention (1), jusqu'à ce qu'il prît chair humaine, et qu'il l'ouvrît en décachetant par son ordre les sceaux avec tous les mystères qu'il opéra dès sa naissance, pendant sa vie et en sa mort. Ce que le livre contenait était tout ce que la très-sainte Trinité décréta depuis la chute des anges, et qui appartient à l'incarnation du Verbe, à la loi de grâce, aux dix commandements, et aux sept sacrements, à tous les articles de la foi, à ce qu'ils contiennent, à l'ordre et à la disposition de toute l'Église militante, donnant puissance au Verbe, afin que s'étant incarné, il communiquât comme souverain prêtre et saint pontife (2) le pouvoir et les dons nécessaires aux apôtres, aux autres prêtres et ministres de cette Église.

117. La loi évangélique tira de là son principe mystérieux. Dans ce trône et consistoire très-secret fut établi et écrit dans l'entendement divin, que ceux qui garderaient cette loi seraient écrits au livre de

(1) Apoc., v, 7. — (2) Hebr., vi, 20.

vie. De là sortirent les pontifes et les prélats, de même que leurs titres de successeurs ou vicaires du Père éternel. Les débonnaires, les pauvres, les humbles et tous les justes n'ont point d'autre principe que sa Majesté, qui fut et qui est leur très-noble origine; ce qui nous fait dire que qui obéit aux supérieurs obéit à Dieu, et qui les méprise le méprise aussi (1). Tout ceci fut décrété dans les idées et dans l'entendement divins. On y donna à notre Seigneur Jésus-Christ la puissance d'ouvrir en son temps ce livre, qui fut fermé et scellé jusqu'alors. Et en attendant, le Très-Haut donna son Testament et les témoignages de ses paroles divines en la loi naturelle et écrite, par des œuvres mystérieuses manifestant aux patriarches et aux prophètes une partie de ses secrets.

118. Il dit que par ces témoignages et par le sang de l'Agneau : *Les justes le vainquirent* (2); car quoique le sang de notre Rédempteur Jésus-Christ fût suffisant et surabondant pour rendre tous les mortels vainqueurs du dragon leur accusateur; que les témoignages et les paroles infaillibles de ses prophètes soient d'un très-grand secours et d'une grande force pour arriver au salut éternel; néanmoins les justes coopèrent avec leur libre arbitre à l'efficace de la passion de Jésus-Christ, de la rédemption du monde et des saintes Écritures, et en obtiennent le fruit par les victoires qu'ils remportent sur eux-mêmes et sur

(1) Luc, x, 16. — (2) Apoc., xii, 11.

le démon, en coopérant à la grâce. Et ils ne le vaincront pas seulement en ce que Dieu commande et demande d'ordinaire; mais par sa vertu et par sa grâce ils y ajouteront encore de donner leurs âmes, et de les sacrifier jusqu'à la mort pour le même Seigneur et pour ses témoignages (1), pour obtenir et pour mériter la couronne et le triomphe de Jésus-Christ, comme les martyrs ont fait pour la défense de la foi.

119. Le texte ajoute à cause de tous ces mystères, et dit : *Réjouissez-vous, cieux, et vous qui habitez en eux* (2). Réjouissez-vous, parce que vous devez être la demeure éternelle des justes et du Juste des justes, Jésus-Christ, et de sa très-sainte Mère. Réjouissez-vous, cieux, parce que le sort favorable que vous recevez n'est arrivé en aucune créature matérielle et inanimée; puisque vous devez être le palais du Dieu tout-puissant, lui servir d'une éternelle demeure, et recevoir pour votre reine la plus pure et la plus sainte de toutes les créatures. Réjouissez-vous, cieux, pour tous ces avantages, et vous qui habitez ces heureuses demeures, anges et justes, qui devez être associés et ministres de ce Fils du Père éternel et de sa Mère, et membres de ce corps mystique dont le même Jésus-Christ est le chef. Réjouissez-vous, anges fidèles, parce qu'en les secourant et les gouvernant par votre protection et par votre garde, vous augmenterez le prix de votre joie accidentelle. Que saint Michel,

(1) Apoc., VI, 9. — (2) *Ibid.*, XII, 12.

prince de la milice céleste, se réjouisse singulièrement, parce qu'il a défendu dans la bataille la gloire du Très-Haut et de ses mystères adorables, et qu'il sera ministre de l'incarnation du Verbe, et témoin particulier de ses effets jusqu'à la fin. Que tous ses alliés et défenseurs du nom de Jésus-Christ et de sa Mère se réjouissent avec lui de ce qu'ils ne perdront point dans tous ces ministères la jouissance de la gloire essentielle qu'ils possèdent déjà, et que les cieux fassent fête pour des mystères si relevés et si divins.

---

## CHAPITRE X

### Qui continue l'explication du chapitre douzième de l'Apocalypse.

120. *Malheur à vous, terre et mer, car le diable est descendu vers vous dans une grande colère, sachant qu'il ne lui reste que peu de temps* (1). Malheur à la terre, où tant de péchés et de méchancetés innombrables se doivent commettre ! Malheur à la mer de ce que de telles offenses de son Créateur se commettant à sa vue, elle n'a pas rompu ses barrières pour

(1) Apoc., XII, 12.

inonder et noyer les transgresseurs, vengeant les injures de son Seigneur ! Mais malheur à la mer profonde et endurcie en méchanceté de ceux qui ont suivi ce diable, qui est descendu vers vous pour vous faire la plus cruelle et la plus inouïe de toutes les guerres ! Sa rage est celle du plus fier des dragons, et surpasse celle d'un lion dévorant (1); car il prétend anéantir toutes choses, et il lui semble que tous les siècles sont courts pour exécuter son courroux. Telle est la soif et l'avidité insatiable qu'il a de nuire aux mortels; car tout le temps de leur vie ne lui suffit pas, parce qu'elle doit finir, et sa fureur souhaiterait des temps éternels, s'ils étaient possibles, pour faire la guerre aux enfants de Dieu. Et surtout la colère qu'il a contre cette heureuse femme qui lui doit écraser la tête (2) est implacable. C'est pourquoi l'évangéliste ajoute :

121. *Quand donc le dragon eut vu qu'il était rejeté en terre, il persécuta la femme qui avait enfanté le Fils* (3). Quand le serpent ancien eut vu le lieu et l'état très-malheureux où il était tombé, ayant été lancé du ciel empyrée, il brûlait d'une plus grande fureur et d'une plus cruelle envie, se rongeant comme une vipère les entrailles. Il conçut une telle indignation contre cette femme, Mère du Verbe humanisé, qu'il surpassa tout ce qui s'en peut dire et concevoir. Il s'en découvre néanmoins quelque chose par ce qui arriva immédiatement après que ce dragon fut pré-

(1) I Petr., v, 8. — (2) Gen., III, 15. — (3) Apoc., XII, 13.

cipité dans les enfers avec ses troupes de méchancetés, que je raconterai ici le mieux qu'il me sera possible et selon que l'intelligence me l'a manifesté.

122. Pendant toute la première semaine dont la Genèse fait mention, en laquelle Dieu s'appliquait à la création du monde et de ses créatures, Lucifer et les démons s'occupèrent à conférer ensemble pour inventer des méchancetés contre le Verbe qui se devait humaniser, et contre la femme dont il devait naître. Le premier jour, qui répond au dimanche, les anges furent créés, il leur fut donné une loi et des préceptes sur ce en quoi ils devaient obéir; les mauvais y furent désobéissants et transgressèrent les commandements du Seigneur, et par la disposition de la divine Providence toutes les choses susdites arrivèrent jusqu'au matin du second jour, qui répond au lundi, auquel Lucifer et tous ceux de son parti furent précipités dans l'enfer. Ces stations, ces demeures ou ces intervalles des anges, de leur création, opérations, bataille et chute, ou glorification, répondirent à cet espace de temps. Dans l'instant que Lucifer et ses associés eurent fait leur première et funeste entrée dans l'enfer, ils y tinrent un conciliabule, qui dura jusqu'au jour qui répond au matin du jeudi. Lucifer employa pendant ce temps-là tout son savoir et toute sa malice diabolique à conférer avec les démons sur les moyens qu'ils pourraient trouver pour offenser Dieu davantage et se venger du châtiment dont il les avait punis. Leur conclusion fut que, comme ils connaissaient que Dieu devait aimer tendrement les

hommes, la plus grande vengeance qu'ils en pourraient avoir et la plus grande injure qu'ils lui pourraient faire, serait d'empêcher les effets de cet amour, en trompant, persuadant et incitant autant qu'il leur serait possible les mêmes hommes à perdre l'amitié et la grâce de Dieu, à lui être ingrats et rebelles à sa volonté.

123. « Nous devons travailler à y réussir (disait Lucifer), et employer pour cela toutes nos forces, tous nos soins et toute notre science; nous soumettrons les hommes à notre loi et à notre volonté pour les détruire; nous persécuterons la nature humaine et la priverons de la récompense qui lui a été promise. Procurons fortement qu'ils n'arrivent point à voir la face de Dieu, puisque nous en avons été privés injustement. Je dois remporter de grands triomphes sur eux, je les détruirai et je les réduirai à ma volonté. Je sèmerai de nouvelles doctrines, des erreurs et des lois entièrement contraires à celles du Très-Haut. Je choisirai et j'élèverai parmi ces hommes des prophètes et des chefs de nouveautés, qui répandront les doctrines que je sèmerai parmi eux (1); et pour me venger de leur Créateur, je les placerai ensuite avec moi dans ce profond tourment. J'affligerai les pauvres, j'opprimerai les affligés et je persécuterai les humbles; je sèmerai des discordes, je causerai des guerres, je susciterai des dissensions, et je formerai des superbes et des téméraires : je prolongerai la loi

(1) Act., xx, 30.

du péché, et quand ils s'y seront soumis, je les ensevelirai dans ce feu éternel; et ceux qui me seront les plus fidèles seront les plus tourmentés. Et c'est en cela que consistera mon royaume et la récompense de mes serviteurs.

124. « Je ferai une cruelle guerre au Verbe incarné, bien qu'il soit Dieu, puisqu'il sera homme aussi, d'une nature inférieure à la mienne. J'élèverai mon trône au-dessus du sien et ma dignité au-dessus de la sienne, je le vaincrai et l'abattrai par ma puissance et par mes ruses; la femme qui doit être sa Mère périra par mes mains. Comment une seule femme pourra-t-elle résister à ma puissance et nuire à ma grandeur? Et vous, ô démons! qui êtes insultés avec moi, suivez-moi et m'obéissez en cette vengeance, comme vous l'avez fait dans la désobéissance. Feignez d'aimer les hommes, pour les perdre, et de les servir, pour les détruire et les tromper; vous les assisterez pour les pervertir et les mener dans mes enfers. » Il n'est pas possible d'exprimer la malice et la fureur de ce premier conciliabule que Lucifer tint dans l'enfer contre le genre humain, qui n'était point encore, mais parce qu'il devait être. Tous les vices et tous les péchés du monde y furent inventés, le mensonge, les sectes et les erreurs en sortirent; toute sorte d'iniquités reçut son origine de ce chaos et de cette assemblée abominable; et tous ceux qui pratiquent le mal sont les esclaves de ce prince des ténèbres.

125. Ce conciliabule étant achevé, Lucifer désira de parler à Dieu, et sa Majesté lui en donna la per-

mission par ses jugements profonds. Cela arriva de la manière dont Satan parla quand il demanda le pouvoir de tenter Job (1) ; puis arriva le jour qui répond au jeudi ; et il dit au Très-Haut : « Seigneur, puisque votre main m'a été si pesante, me punissant avec tant de cruauté, et que vous avez déterminé tout ce qu'il vous a plu en faveur des hommes que vous voulez créer, voulant si fort agrandir et élever le Verbe incarné, et enrichir avec lui la femme qui doit être sa Mère par tous les dons que vous lui destinez : soyez donc équitable et juste, et puisque vous m'avez donné la permission de persécuter les autres hommes, donnez-la-moi aussi de pouvoir tenter ce Christ Dieu et homme et la femme dont il doit naître, et leur faire la guerre. Donnez-moi permission d'y employer toutes mes forces. » Lucifer tint alors d'autres discours, et il s'humilia à demander cette licence (l'humilité étant si fort opposée à son orgueil), parce que la rage et le désir démesuré qu'il avait d'obtenir ce qu'il souhaitait étaient si grands, qu'ils firent plier son orgueil, une méchanceté cédant à une autre; car il connaissait qu'il ne pouvait rien entreprendre sans la permission du Tout-Puissant. Et il se serait humilié une infinité de fois pour pouvoir tenter notre Seigneur Jésus-Christ, et singulièrement sa très-sainte Mère, appréhendant qu'elle ne lui écrasât la tête.

126. Le Seigneur lui répondit : « Tu ne dois pas,

(1) Job., I, 3.

« Satan, par justice, demander cette permission, car « le Verbe incarné est ton Dieu, ton Seigneur tout-« puissant et ton Souverain, quoiqu'il doive être « homme véritable tout ensemble, et tu n'es que sa « créature. Que si les autres hommes pèchent et que « tu les soumettes par leurs péchés à ta volonté, il « n'est pas possible que tu trouves le péché en mon « Fils unique incarné. Si les hommes deviennent par « ton moyen esclaves du péché, le Christ doit être « saint, juste et séparé des pécheurs (1), qu'il rachè-« tera et relèvera s'ils tombent. Cette femme contre « qui tu es si fort enragé, quoiqu'elle soit une pure « créature et fille d'un pur homme, sera néanmoins « par ma détermination préservée du péché, et elle « sera toujours toute mienne; et je ne veux pas que « par aucun titre et par aucun droit tu aies jamais sur « elle aucun pouvoir. »

127. A quoi Satan repartit : « Quel mérite et quelle sainteté si singulière trouvera-t-on en cette femme si elle ne doit jamais avoir aucun ennemi qui la persécute et qui l'incite au péché? Cela n'est nullement de l'équité ni de la droite justice, et ne peut être ni raisonnable ni louable. » Lucifer ajouta plusieurs autres blasphèmes avec un orgueil téméraire. Mais le Très-Haut, qui dispose tout avec une sagesse infinie, lui répondit : « Je te permets de tenter le « Christ, car il sera en ceci le modèle et le maître des « autres. Je te permets aussi de persécuter cette

(1) Hebr., VII, 26.

« femme, mais tu ne la toucheras pas en sa vie na-« turelle, ne voulant pas en ceci exempter le Christ « et sa Mère, mais au contraire je consens que tu les « tentes comme les autres. » Le dragon fut plus satisfait de cette permission que de toutes celles qu'il avait reçues de persécuter tous les hommes en général ; et il détermina d'y porter un plus grand soin dans l'exécution (comme il fit en effet), qu'en aucun autre de ses ouvrages, et de ne se fier en cela à aucun autre démon, mais d'en prendre lui-même le soin. Et c'est pourquoi l'évangéliste continue :

128. *Le dragon persécuta la femme qui avait enfanté le Fils :* parce qu'en ayant obtenu la permission du Seigneur, il combattit d'une manière inouïe et persécuta celle qu'il s'imaginait pouvoir être la Mère de Dieu incarné. Et parce que je dirai en son lieu quels furent ces essais et ces combats, je dis seulement ici qu'ils furent au-dessus de toute imagination humaine. La manière d'y résister et de les vaincre avec tant de gloire fut aussi admirable, puisqu'il est dit que pour se défendre du dragon : *Il lui fut donné deux ailes d'un grand aigle, afin qu'elle s'envolât dans le désert en son lieu, où elle est nourrie pendant un temps et des temps* (1). La très-sainte Vierge reçut ces deux ailes avant que d'entrer en ce combat, car le Seigneur la prévint par des dons et des faveurs particulières. L'une des ailes fut une science infuse qu'elle reçut de nouveau des plus grands mys-

(1) Apoc., XII, 14.

tères et des secrets divins. L'autre fut une nouvelle et très-profonde humilité, comme je l'expliquerai dans la suite. Elle s'envola avec ces deux ailes vers le Seigneur, comme vers son centre, car elle ne vivait et n'opérait qu'en lui seul. Elle vola comme un aigle royal, sans jamais se tourner du côté de l'ennemi, étant la seule en ce vol, vivant dans un lieu désert de tout ce qui est créé et terrestre, et seule avec la seule Divinité, sa dernière fin. Dans cette solitude, *elle fut nourrie pendant un temps et des temps;* nourrie de la très-douce manne et de l'aliment de la grâce et des paroles divines; et fortifiée par les faveurs du bras du Tout-Puissant, *pour un temps et par des temps;* parce qu'elle reçut durant sa vie cette nourriture, et principalement dans ce temps auquel elle soutint les plus grands efforts de Lucifer, car elle fut alors secourue par des faveurs plus grandes et plus proportionnées. Pour un temps et par des temps s'explique aussi de cette félicité éternelle où toutes ses victoires furent récompensées et couronnées.

129. *Et la moitié d'un temps hors de la présence du serpent* (1). Cette moitié de temps fut celui que la très-sainte Vierge vécut sur la terre, délivrée de la persécution du dragon et de sa présence; car, après l'avoir vaincu dans les combats qu'elle eut avec lui par la disposition divine, elle en fut délivrée comme victorieuse. Et ce privilége lui fut accordé, afin qu'elle jouît de la paix et du calme qu'elle avait mérité étant victorieuse

(1) Apoc., XII, 14.

de l'ennemi, comme je le dirai ci-après. Mais l'évangéliste dit que, pendant que la persécution dura, *le serpent jeta de sa gueule après la femme comme un fleuve d'eau, afin qu'elle fût emportée par le courant : mais la femme fut secourue par la terre, qui s'ouvrit et engloutit le fleuve que le dragon avait jeté* (1). Lucifer exerça toute sa malice et toutes ses forces contre cette divine Reine, et lui en donna les prémices, parce que tous ceux qui en ont été tentés lui étaient moins importants que la seule Marie. Et les tromperies, les méchancetés et les tentations sortaient avec plus de violence de la gueule de ce dragon contre elle, que les eaux impétueuses d'un fleuve précipité ne courent dans leurs abîmes. Mais la terre lui fut favorable, parce que la terre de son corps et de ses passions ne fut point maudite, et n'eut aucune part à cette sentence ni au châtiment que Dieu fulmina contre nous en Adam et Ève, que notre terre serait maudite, et qu'elle produirait des épines au lieu de fruits (2), restant blessée en sa nature par l'aiguillon du péché, qui nous pique et nous contrarie toujours, et dont le démon se sert pour perdre les hommes, car il trouve en nous ces armes si fortes et si puissantes contre nous-mêmes; et, se prévalant de nos propres inclinations, il nous entraîne par des charmes trompeurs, par des plaisirs apparents et par ses fausses persuasions, après les objets sensibles et terrestres.

130. Mais la très-pure Marie, qui fut une terre

(1) Apoc., XII, 15 et 16. — (2) Gen., III, 17 et 18.

sainte et bénie du Seigneur, sans aucune atteinte de ce fatal aiguillon ni d'aucun autre effet du péché, était si assurée en la terre, qu'elle n'en pouvait recevoir aucun dommage; au contraire, elle fut favorisée par ses inclinations très-bien réglées et entièrement soumises à la raison et à la grâce. Ainsi elle s'ouvrit pour engloutir le fleuve des tentations que le dragon lui vomissait inutilement, car il n'y trouva pas la matière disposée ni aucun penchant au péché, comme il arrive aux autres enfants d'Adam, dont les passions dépravées et terrestres aident plutôt à grossir ce fleuve qu'à le tarir, parce que nos passions et notre nature corrompue s'opposent toujours à la raison et à la vertu. Le dragon connaissant combien ses prétentions étaient inutiles contre cette mystérieuse femme, il est ajouté :

131. *Ce qui anima le dragon contre la femme; et il s'en alla faire la guerre aux autres de sa génération qui gardent les commandements de Dieu et qui ont le témoignage de Jésus-Christ* (1). Ce grand dragon ayant été entièrement vaincu par la glorieuse Reine de tout ce qui est créé, s'en alla pour éviter la confusion du nouveau tourment que lui et tout l'enfer devaient recevoir de sa témérité, et se détermina de faire une cruelle guerre aux autres âmes de la même espèce et génération que la très-sainte Vierge, qui sont les fidèles marqués en leur baptême du caractère et du sang de Jésus-Christ pour garder ses témoignages. Car Lucifer et ses démons tournèrent toute leur rage avec plus de violence

(1) Apoc., xii, 17.

contre la sainte Église et contre ses membres, quand ils virent qu'ils ne pouvaient rien gagner contre notre Seigneur Jésus-Christ leur chef, ni contre sa très-sainte Mère, s'attachant singulièrement à faire la guerre avec une indignation particulière aux vierges consacrées à Jésus-Christ, et faisant tout leur possible pour détruire cette vertu de chasteté virginale, comme une semence choisie, et comme les précieux gages de la très-chaste Vierge et Mère de l'Agneau. C'est pourquoi l'Évangéliste dit, en achevant le chapitre, que :

132. *Le dragon s'arrêta sur le sablon de la mer* (1), qui est la vanité méprisable de ce monde, dont le dragon se nourrit et la broute comme de l'herbe. Tout ceci se passa dans le ciel, et plusieurs choses furent manifestées aux anges dans les décrets de la volonté divine touchant les priviléges qui s'y préparaient pour la Mère du Verbe, dans le sein de laquelle il devait se faire homme. Je n'ai pas bien pu déclarer tout ce que j'en ai découvert; car je suis devenue plus pauvre par l'abondance des mystères, et les termes me manquent pour les exprimer.

(1) Apoc., XII, 18.

## CHAPITRE XI

Que le Tout-Puissant en la création de toutes choses eut notre Seigneur Jésus-Christ et sa très-sainte Mère présents, et qu'il élut et favorisa son peuple figurant ces mystères.

133. La Sagesse, parlant de soi-même, dit au chapitre huitième des Proverbes, qu'elle se trouva présente en la création de toutes choses avec le Très-Haut. Et j'ai déjà dit que cette sagesse est le Verbe incarné, qui était présent avec sa très-sainte Mère lorsque Dieu déterminait dans son entendement divin la création de tout le monde; car dans cet instant non-seulement le Fils était avec le Père éternel et avec le Saint-Esprit en l'unité de la nature divine, mais aussi l'humanité qu'il devait prendre était, en premier lieu de tout ce qui est créé, prévue et désignée dans l'entendement du Père éternel; et avec son humanité, sa très-sainte Mère, qui devait la lui administrer du plus pur de son sang. En ces deux personnes tous ses ouvrages furent prévus, et à leur considération le Très-Haut s'obligeait, à notre façon de parler, de ne pas faire cas de toutes les ingratitudes que le genre humain et les anges mêmes qui prévariquèrent pouvaient commettre, et de ne pas laisser pourtant de procéder à la

création de ce qui restait à faire, et des autres créatures qu'il préparait pour le service de l'homme.

134. Le Très-Haut regardait son Fils unique humanisé et sa très-sainte Mère comme des modèles qu'il venait de former par la grandeur de sa sagesse et de son pouvoir, pour s'en servir comme d'originaux, sur lesquels il copiait tout le genre humain; et parce que ces deux images avaient une grande ressemblance à sa divinité, toutes les autres aussi, par rapport à ces deux modèles, seraient formées sur cette ressemblance de la Divinité. Il créa aussi les choses matérielles qui sont nécessaires à la vie humaine, mais avec une telle sagesse, que quelques-unes servissent aussi de symboles qui représentassent en quelque façon les deux objets, Jésus-Christ et Marie, sur lesquels il arrêtait principalement sa vue, et auxquels elles devaient servir. C'est pourquoi il fit ces deux grandes lumières du ciel, le soleil et la lune, afin qu'en divisant la nuit d'avec le jour (1), elles nous représentassent le Soleil de justice, Jésus-Christ, et sa très-sainte Mère, qui est belle comme la lune (2), lesquels divisent le jour de la grâce de la nuit du péché; et par ses continuelles influences le soleil éclairant la lune, les deux ensemble éclairent toutes les créatures, depuis le firmament et ses astres jusqu'au bout de l'univers.

135. Il créa les autres choses et en augmenta la perfection, voyant qu'elles devaient servir à Jésus-Christ, à la très-pure Marie, et à leur considération

(1) Gen., I, 16. — (2) Cant., VI, 9.

aux autres hommes; auxquels il prépara, avant que de les tirer du néant, une table fort délicate, très-abondante et très-assurée, et bien plus mémorable que celle d'Assuérus (1), parce qu'il les devait créer pour ses plaisirs, et les convier aux saintes délices de sa connaissance et de son amour : il ne voulut pas, comme discret et magnifique Seigneur, que le convié attendît, mais que ce fût tout une même chose d'être créé et de se trouver assis à la table de sa connaissance et de son amour, afin qu'il ne fût point distrait en ce qu'il lui était si important, que de reconnaître et de louer son Créateur tout-puissant.

136. Au sixième jour de la création, il forma et créa Adam (2) comme dans un état de trente-trois ans; le même âge que notre Seigneur Jésus-Christ devait avoir au temps de sa mort, si semblable en son corps et en son âme à sa très-sainte humanité, qu'à peine on l'aurait distingué. D'Adam il forma Ève, qui ressemblait si fort à la sainte Vierge, qu'elle la représentait en tous les traits de son visage et en sa personne. Le Seigneur regardait avec une extrême complaisance et avec un amour égal ces deux portraits des deux originaux qu'il devait créer en son temps; et, en leur considération, il donna de grandes bénédictions à leurs copies, comme pour entretenir avec eux et avec leurs descendants un commerce de charité, jusqu'à ce que le jour arrivât auquel il devait former Jésus et Marie.

137. Mais l'heureux état auquel Dieu avait créé les

(1) Esther., I, 3. — (2) Gen., I, 27.

deux premiers parents du genre humain dura fort peu : parce que, aussitôt qu'ils furent créés, l'envie du serpent, qui était comme à l'affût, s'éleva contre eux : quoique Lucifer ne pût point apercevoir la formation d'Adam et d'Ève, comme il aperçut celle des autres créatures à l'instant qu'elles furent produites, car le Seigneur ne lui voulut point manifester l'ouvrage de la création de l'homme, ni la formation d'Ève de la côte d'Adam (1); sa Majesté lui cachant tout cela l'espace de quelque temps, pendant lequel ils vécurent ensemble. Mais quand le démon eut vu la disposition admirable de la nature humaine sur tout le reste; la beauté de l'âme et celle du corps d'Adam et d'Ève, et qu'il eut connu l'amour paternel que le Seigneur leur portait, et qui les faisait maîtres et souverains de tout ce qui était créé, leur faisant espérer outre cela la vie éternelle, ce fut alors que la rage de ce dragon devint plus furieuse, et il n'y a aucune langue qui puisse exprimer les convulsions et les troubles que cette bête féroce en conçut, son envie effrénée lui inspirant de leur ôter la vie. Il l'aurait fait comme un lion dévorant, s'il n'eût ressenti une force supérieure qui l'en empêchait : mais il méditait et cherchait les moyens de les faire déchoir de la grâce du Très-Haut et de les rendre rebelles à leur Créateur.

138. Lucifer s'éblouit ici et se trouva dans de grands doutes, parce que, comme le Seigneur lui avait manifesté dès le commencement que le Verbe se devait faire

(1) Gen., I, 28.

homme dans le sein de la très-sainte Vierge, sans lui déclarer ni en quel lieu, ni quand ce mystère se devait accomplir; il lui cacha la création d'Adam et la formation d'Ève, afin qu'il commençât dès lors à ressentir cette ignorance du mystère et du temps de l'incarnation. Or, comme sa colère et tous ses soins étaient tendus singulièrement contre Jésus-Christ et Marie, il douta qu'Adam ne fût sorti d'Ève, et qu'elle ne fût la Mère, et lui le Verbe incarné. Et le doute que le démon avait s'augmentait d'autant plus qu'il ressentait cette vertu divine qui l'empêchait de les offenser en leur vie. Mais comme il connut d'ailleurs les préceptes que Dieu leur fit incontinent (car ils ne lui furent point cachés, les découvrant dans la conférence qu'Adam et Ève en eurent ensemble), il sortait insensiblement de son doute, épiant les entretiens des deux premiers parents et sondant leur naturel, commençant dès lors à rôder autour d'eux comme un lion affamé (1), et à s'introduire dans leurs esprits par la connaissance de leurs inclinations. Néanmoins, jusqu'à ce qu'il en fût tout à fait désabusé, il chancelait toujours entre la haine irréconciliable qu'il portait à Jésus-Christ et à sa Mère, et la crainte qu'il avait d'être vaincu par lui : outre qu'il craignait que la Reine du ciel ne le vainquît, bien qu'elle ne fût qu'une pure créature, et non pas un Dieu.

139. Or, considérant le précepte qu'Adam et Ève avaient reçu, armé d'un mensonge trompeur, avec ce

(1) I Petr., v, 8.

secours il résolut de les tenter, commençant de contredire et de s'opposer avec tous ses efforts à la volonté divine. Ce ne fut pas l'homme qu'il attaqua le premier, mais la femme, parce qu'il la connut d'un naturel plus délicat et plus faible; ayant plus d'espérance de remporter ses prétendus avantages sur elle, qu'il savait bien n'être pas aussi forte pour lui résister que Jésus-Christ, au cas qu'Adam l'eût été; outre qu'il avait conçu une très-grande indignation contre elle, depuis le signe qu'il avait vu au ciel, et depuis les menaces que Dieu lui avait faites de cette femme. Toutes ces considérations l'entraînèrent et l'émurent plutôt contre Ève que contre Adam : avant que de se déclarer à elle, il lui envoya plusieurs pensées ou imaginations fortes et désordonnées comme ses avant-coureurs, pour la rendre en quelque façon disposée par les troubles que ses passions en recevraient. Et parce que j'en écrirai quelque chose dans un autre endroit, je ne m'étends pas ici à dire avec combien de violence et de cruauté il la tenta; il suffit à mon propos qu'on sache pour le présent ce que les Écritures saintes en disent, et c'est qu'il prit la forme d'un serpent, et que sous cette forme il parla à Ève (1), qui prêta l'oreille à sa conversation, qu'elle ne devait point écouter; puisqu'en l'écoutant et y répondant elle commença à y donner créance, et ensuite à transgresser le précepte pour soi, et enfin à persuader à son mari d'enfreindre la loi qu'il avait reçue, à son grand dommage et à

(1) Gen., III, 1.

celui de tous les autres, perdant pour eux et pour nous cet heureux état auquel le Très-Haut les avait mis.

140. Quand Lucifer vit leur chute, et que leur beauté intérieure par la grâce et la justice originelle s'était changée en la difformité du péché, le transport et le triomphe qu'il en témoigna à ses démons furent incroyables. Mais sa satisfaction ne fut pas de longue durée, parce qu'il connut d'abord avec combien de clémence (contre ce qu'il désirait) l'amour miséricordieux de Dieu s'était montré à l'égard des criminels, et qu'il leur avait donné lieu de faire pénitence, d'en espérer le pardon et le retour de sa grâce; à quoi ils se disposaient par leur douleur et par leur contrition. Lucifer connut aussi qu'on leur rendait la beauté de la grâce et l'amitié du Seigneur, ce qui mit de nouveau dans le trouble tout l'enfer, voyant les heureux effets de la contrition. Et ses gémissements s'accrurent beaucoup plus, entendant la sentence que Dieu fulminait contre les coupables, en laquelle le démon s'aveuglait, ne sachant à quoi se déterminer : et surtout ce lui fut un nouveau tourment d'ouïr qu'on lui renouvelait cette menace sur la terre : La femme t'écrasera la tête (1), comme elle lui avait été faite dans le ciel.

141. Les couches d'Ève se multiplièrent après le péché, par lequel se fit la distinction et la multiplication des bons et des mauvais, des élus et des réprouvés, les uns qui suivent Jésus-Christ notre Rédempteur

(1) Gen., III, 15.

et notre Maître, et les autres Satan. Les élus suivent leur chef par la foi, l'humilité, la charité, la patience et par toutes les vertus : et pour remporter le triomphe il sont secourus, aidés et embellis de la divine grâce et des dons que le même Seigneur et restaurateur de tous leur a mérités. Mais les réprouvés, sans recevoir des bienfaits et des faveurs semblables de leur cruel maître, ni en attendre d'autre récompense que la peine et la confusion éternelle de l'enfer, le suivent par orgueil, par présomption, par ambition, par toutes sortes d'impuretés et de méchancetés, qui partent du père du mensonge et de l'auteur du péché.

142. Nonobstant ce péché, l'ineffable bénignité du Très-Haut leur donna sa bénédiction, afin qu'avec elle ils crussent, et que le genre humain se multipliât. Mais sa divine providence permit que le premier enfantement d'Ève portât les prémices du premier péché en la personne de l'injuste Caïn, et que le second figurât, en celle de l'innocent Abel (1), le réparateur du péché, notre Seigneur Jésus-Christ; commençant tout à la fois de le représenter en la figure et en l'imitation, afin qu'en la personne du premier juste commençassent la loi et la doctrine de Jésus-Christ, dont tous les autres doivent être disciples, en souffrant pour la justice et étant haïs et opprimés des pécheurs, des réprouvés et de leurs propres frères (2). C'est pourquoi la patience, l'humilité et la douceur eurent leurs prémices en Abel; et en Caïn, l'envie et toutes les mé-

(1) Gen., IV, 1. — (2) Matth., X, 21 et 22.

chancetés qu'il pratiqua pour le bonheur du juste et pour sa propre perte, le méchant triomphant, et le bon endurant; et l'on trouve en ces spectacles le commencement de ceux qui devaient ensuite arriver dans le monde, composé de deux villes bien contraires, de Jérusalem pour les justes, et de Babylone pour les réprouvés, chacune ayant son chef pour le bonheur des uns et pour le malheur des autres.

143. Le Très-Haut voulut aussi que le premier Adam fût la figure du second en la manière de la création; puisque, par préférence au premier, il créa pour lui et ordonna la république de toutes les créatures, dont il le faisait le seigneur et le chef : ainsi il laissa passer plusieurs siècles avant que d'envoyer son Fils unique, afin qu'il trouvât en la multiplication du genre humain un peuple dont il devait être le chef, le maître et le roi naturel, et afin qu'il ne fût pas un seul moment sans royaume et sans sujets; la sagesse divine disposant toutes choses avec cet ordre admirable, et voulant que celui qui avait été le premier dans l'intention, fût le dernier dans l'exécution.

144. Le temps s'approchant auquel le Verbe devait descendre du sein du Père éternel pour se revêtir de notre mortalité, Dieu élut et prévint un peuple choisi et très-noble, le plus admirable de tous ceux qui l'avaient précédé et qui devaient le suivre; et dans ce peuple une lignée illustre et sainte, dont le Verbe devait descendre selon la chair humaine. Je ne m'arrête pas à raconter cette généalogie de notre Seigneur

Jésus-Christ, parce que cela n'est pas nécessaire et que les saints Évangélistes en font une assez ample mention (1). Je dis seulement, avec toutes les louanges que je puis rendre au Très-Haut, qu'il m'a découvert en plusieurs occasions et en divers temps le grand amour qu'il porta à son peuple, les faveurs qu'il lui fit et les mystères qu'il renfermait, comme ils ont ensuite été manifestés en sa sainte Église, sans que celui qui s'était constitué défenseur et protecteur d'Israël, ait jamais discontinué ses soins.

145. Il suscita des prophètes et de très-saints patriarches qui nous devaient montrer et annoncer de loin ce que nous possédons présentement, afin que nous l'honorions, connaissant la grande estime qu'ils firent de la loi de grâce, et avec combien d'élans et d'ardeur ils la souhaitèrent et la demandèrent. Dieu manifesta à ce peuple son esprit immuable par plusieurs révélations, et ils nous le manifestèrent par les Écritures, qui renferment des mystères immenses que nous devions développer et connaître par la foi, le Verbe incarné les ayant tous accomplis et autorisés, nous laissant par là une doctrine fidèle et assurée, et l'aliment spirituel des Écritures saintes pour son Église. Et bien que les prophètes et les justes de ce peuple n'aient pu jouir de la vue corporelle de Jésus-Christ, néanmoins le Seigneur leur fut très-libéral en se manifestant à eux par les prophéties et en excitant leurs affections, afin qu'ils sollicitassent sa venue et

(1) Matth., I; Luc., III.

et qu'ils demandassent la rédemption de tout le genre humain. L'assemblage uniforme de toutes ces prophéties, de tous les mystères et de tous les soupirs des anciens Pères, étaient pour le Très-Haut une musique très-harmonieuse qui raisonnait au plus profond de son sein; de manière (qu'à notre façon de parler) il suspendait le temps, et ne laissait pas de le hâter pour descendre sur la terre et pour venir converser avec les hommes.

146. Sans me trop arrêter sur ce que le Seigneur m'en a fait connaître, et pour arriver aux préparations que je cherche et que ce Seigneur fit pour envoyer le Verbe humanisé et sa très-sainte Mère au monde, je les dirai succinctement, selon l'ordre des Écritures saintes. La Genèse contient ce qui regarde le commencement et la création du monde pour le genre humain; le partage des terres et des peuples, le châtiment et la restauration du genre humain, la confusion des langues, l'origine du peuple élu, sa descente en Égypte; et plusieurs autres grands mystères que Dieu déclara à Moïse, afin de nous faire connaître par son moyen l'amour et la justice qu'il avait montrés dès le commencement aux hommes, pour les attirer à sa connaissance et à son service, et pour marquer ce qu'il avait déterminé de faire à l'avenir.

147. L'Exode contient les aventures du peuple élu, les plaies et les châtiments que Dieu envoya pour le racheter avec mystère, la sortie d'Égypte et le passage de la mer, la loi écrite donnée avec tant d'appa-

reils et de merveilles; et plusieurs autres mystères qu'il opéra pour son peuple, affligeant quelquefois ses ennemis et d'autres fois ce même peuple, châtiant les uns comme un juge sévère, corrigeant l'autre comme un très-bon père, lui enseignant à connaître ses bienfaits dans les afflictions. Il fit de grands prodiges par la verge de Moïse, qui figurait la croix, où le Verbe incarné devait être l'agneau sacrifié pour le remède des uns et pour la ruine des autres (1), comme la verge l'était et le fut en la mer Rouge, défendant le peuple en élevant autour de lui des remparts d'eau, et y faisant périr les Égyptiens. Et ainsi il formait un tissu avec tous ces mystères de la vie des saints, mêlée de joies et de pleurs, de tristesse et de consolation; copiant avec une sagesse infinie et une providence admirable toutes ces mystérieuses vicissitudes, sur la vie et sur la mort prévue de notre Seigneur Jésus-Christ.

148. Dans le Lévitique on décrit et on ordonne plusieurs sacrifices et cérémonies légales pour apaiser Dieu, parce qu'ils signifiaient l'Agneau qui se devait sacrifier pour tous, et ensuite nous immoler avec lui à sa Majesté divine, lorsqu'il exécuterait dans le temps la vérité de ces sacrifices et de ces figures. Il déclare aussi les vêtements du souverain prêtre Aaron, figure de Jésus-Christ, quoiqu'il ne doive pas être d'un ordre si inférieur, mais selon l'ordre de Melchisédech (2).

(1) Luc., II, 34. — (2) Ps. CIX, 4.

149. Les Nombres contiennent les demeures du désert, figurant la conduite que le Père voulait garder avec la sainte Église, avec son Fils unique fait homme et avec la sacrée Vierge; et aussi avec les autres juges; car, selon les divers sens, ils sont tous renfermés dans ces événements de la colonne de feu, de la manne, de la pierre dont l'eau sortit, et de plusieurs autres grands mystères qu'ils contiennent en d'autres choses. Ils renferment aussi les mystères qui sont attachés aux divers nombres, contenant en tout de très-profonds secrets.

150. Le Deutéronome est comme une seconde loi, qui n'est pas différente, mais réitérée d'une autre manière, et une figure plus singulière de la loi évangélique; parce que l'incarnation du Verbe devant être différée (par les secrets jugements de Dieu et pour des raisons de convenance connues à sa divine sagesse), ce même Dieu renouvelait et préparait des lois qui eussent quelque conformité avec celles qu'il devait ensuite établir par son Fils unique.

151. Josué introduit le peuple de Dieu en la terre de promission, et la lui distribue, ayant passé le Jourdain, faisant des actions héroïques et figurant assez clairement notre Rédempteur, tant en son nom qu'en ses œuvres; en quoi il représenta la destruction des royaumes que le démon possédait, et la séparation qui se fera des bons d'avec les méchants au dernier jour.

152. Après Josué (le peuple ayant déjà pris possession de la terre promise et désirée, qui représen-

tait premièrement et singulièrement l'Église que Jésus-Christ s'était acquise par le prix de son sang), suit le livre des Juges, que Dieu ordonnait pour la conduite de son peuple, particulièrement dans les guerres qu'il souffrait des Philistins et des autres ennemis ses voisins, pour ses péchés et ses idolâtries continuelles; mais il le protégeait et le délivrait quand il se convertissait à lui par la pénitence et par le changement de vie. On raconte dans ce livre ce que firent ces deux femmes fortes et vaillantes, Débora et Jahel, l'une jugeant le peuple et le délivrant d'une grande oppression; l'autre contribuant à la victoire qu'il remporta sur ses ennemis : toutes ces histoires étant des figures manifestes et des témoignages évidents de ce qui se passe dans l'Église.

153. En suite du livre des Juges, nous lisons ceux des Rois, que les Israélites demandèrent pour se conformer au gouvernement des autres peuples. Ces livres contiennent de grands mystères de la venue du Messie. La mort du grand prêtre Héli et celle du roi Saül signifient l'abrogation de la loi ancienne. Sadoc et David figurent le nouveau règne et la prêtrise de Jésus-Christ et l'Église, avec le petit nombre qu'il devait y avoir en comparaison du reste du monde. Les autres rois d'Israël et de Juda et leurs captivités dénotent d'autres grands mystères de cette sainte Église.

154. Dans ces temps vint le très-patient Job, dont les paroles sont si mystérieuses, qu'il n'y en a aucune sans quelque profond mystère de la vie de notre Sei-

gneur Jésus-Christ, de la résurrection des morts et du jugement dernier, en la même chair que chaque homme aura eue dans le monde; de la violence, des ruses et des attaques du démon. Et surtout Dieu le proposa à tous les mortels comme un miroir de patience, afin que nous apprissions tous par ses exemples comment nous devons souffrir les afflictions après la mort de Jésus-Christ, que nous avons présente, puisque, avant qu'elle arrivât et le prévoyant de si loin, ce saint l'imita avec tant de patience.

155. Mais en la grande multitude des prophètes que Dieu envoya à son peuple pendant le règne de ses rois, car il en avait alors un plus grand besoin, il se trouve tant de mystères, que le Très-Haut n'en laissa aucun de ceux qui regardent la venue du Messie et sa loi, qu'il ne lui révélât et déclarât, ayant tenu la même conduite avec les anciens pères et patriarches, quoique d'une manière plus éloignée. Et tout cela n'aboutissait qu'à multiplier les réprésentations et les images du Verbe incarné, lui préparer un peuple et figurer la loi qu'il devait établir.

156. Il mit en dépôt entre les mains des trois grands patriarches Abraham, Isaac et Jacob, de grands et de très-précieux gages, pour pouvoir s'appeler le Dieu d'Abraham, d'Isaac et de Jacob, voulant s'honorer de ce nom pour les honorer eux-mêmes, manifestant leur dignité, leurs excellentes vertus et les divins secrets qu'il leur avait confiés, afin qu'ils donnassent à Dieu un nom si honorable. Il éprouva le patriarche

Abraham en lui commandant de sacrifier Isaac (1), pour faire cette représentation si claire de ce que le Père éternel devait faire avec son Fils unique. Mais quand ce père obéissant voulut exécuter le sacrifice, le même Seigneur qui l'avait ordonné l'en empêcha, afin que l'exécution d'une action si héroïque fût réservée au seul Père éternel, sacrifiant en effet son Fils unique, et qu'il fût dit qu'Abraham ne l'avait fait qu'en la seule menace; en quoi il paraît que le zèle de l'amour divin fut fort comme la mort (2). Mais il n'était pas convenable qu'une figure si expresse restât imparfaite; c'est pourquoi elle fut achevée par le sacrifice qu'Abraham fit du bélier, qui figurait aussi l'Agneau qui devait ôter les péchés du monde (3).

157. Il montra à Jacob cette mystérieuse échelle chargée de divers secrets et de sens mystiques (4). Le plus grand fut qu'elle représentait le Verbe humanisé, qui est la voie et l'échelle par où nous montons au Père, duquel il descendit pour nous visiter; et par son moyen les anges qui nous éclairent et qui veillent à notre garde, montent et descendent, nous portant en leurs mains (5); afin que nous ne soyons pas maltraités des pierres des erreurs, des hérésies et des vices dont le chemin de la vie mortelle est rempli; ne laissant pas de monter malgré ces obstacles en sûreté, par cette échelle avec la foi et l'espérance, depuis cette sainte Église, qui est la maison de Dieu et la porte

(1) Gen., XXII, 1. — (2) Cant., VIII, 6. — (3) Joan., I, 29. — (4) Gen., XXVIII, 12. — (5) Ps. XC, 12.

du ciel et de la sainteté, jusqu'au lieu de notre bonheur.

158. Il montra à Moïse, pour le constituer dieu de Pharaon et chef de son peuple, ce buisson mystique qui était ardent sans se consumer (1), pour marquer en prophétie la personne divine cachée sous notre humanité, sans que l'humain dérogeât au divin, et sans que le divin consumât ce qui était humain. Et outre ce mystère la virginité perpétuelle de la Mère du Verbe y était aussi figurée, non-seulement quant au corps, mais aussi quant à l'âme; car pour être fille d'Adam, revêtue et dérivée de cette nature embrasée du premier péché, elle n'en serait point souillée ni offensée.

159. Il fit aussi David selon le modèle de son cœur (2), afin qu'il pût dignement chanter les miséricordes du Très-Haut (3), comme il le fit, comprenant dans ses psaumes tous les mystères, non-seulement de la loi de grâce, mais aussi de la loi écrite et de la loi naturelle. Les témoignages, les jugements et les œuvres du Seigneur n'étant pas seulement en sa bouche, mais en ayant aussi le cœur pénétré pour les méditer jour et nuit (4). Et par le pardon qu'il fit des injures, il fut une vive image ou figure de Celui qui devait pardonner les nôtres; c'est pourquoi il reçut les plus claires et les plus assurées promesses de la venue du Rédempteur du monde.

(1) Exod., III, 2. — (2) I Reg., XIII, 14. — (3) Ps. LXXXVIII, 1. — (4) Ps. CXVIII et XVIII.

160. Salomon, roi pacifique, et en cela figure du véritable Roi des rois, fit éclater sa sagesse en manifestant par diverses écritures les mystères de Jésus-Christ, singulièrement dans la métaphore des Cantiques, où il renfermait les mystères du Verbe incarné, de sa très-sainte Mère, de l'Église et des fidèles. Il enseigna aussi en différentes manières la morale pour régler les mœurs, et plusieurs autres écrivains ont reçu de cette fontaine les eaux de vérité et de vie.

161. Mais qui pourra dignement exagérer le bienfait du Seigneur, d'avoir tiré de son peuple la glorieuse troupe de ses saints prophètes, auxquels la Sagesse éternelle a abondamment élargi la grâce de prophétie, éclairant son Église par tant de flambeaux, qui commencèrent de nous montrer de fort loin le Soleil de justice et les rayons qui devaient rejaillir de ses œuvres en la loi de grâce? Les deux grands prophètes Isaïe et Jérémie furent choisis pour nous annoncer, avec autant de douceur que de force, les mystères de l'incarnation du Verbe, de sa naissance, de sa vie et de sa mort. Isaïe nous promit qu'une vierge concevrait et enfanterait, et nous donnerait un fils qui s'appellerait Emmanuel (1), et qu'un petit enfant naîtrait pour nous, qui porterait son empire sur ses épaules (2), annonçant avec tant de clarté tout ce qui reste de la vie de Jésus-Christ, que sa prophétie parut un évangile. Jérémie déclara la nouvelle merveille que Dieu devait opérer dans une fille, qu'elle aurait

(1) Isa., VII, 14. — (2) *Id.*, IX, 6.

en son sein un fils, qui seul pouvait être le Christ, Dieu et homme parfait (1). Il annonça qu'il serait vendu, il décrivit sa passion, ses opprobres et sa mort. La réflexion que je fais sur ces prophètes me remplit d'admiration. Isaïe demande que le Seigneur envoie de la pierre du désert au mont de la fille de Sion (2), l'Agneau qui doit dominer le monde, parce que cet Agneau, qui est le Verbe incarné, était, quant à la divinité, au désert du ciel, qui est ainsi appelé à cause qu'il n'y avait point encore d'hommes. Et il s'appelle pierre à cause de la situation, de la fermeté et du repos éternel dont il jouit. Le mont où il demande qu'il vienne est, au sens mystique, la sainte Église, et premièrement la très-sainte Vierge, fille de la vision de paix, qui est Sion. Et le prophète l'interpose pour médiatrice pour obliger le Père éternel d'envoyer l'Agneau son Fils unique, parce qu'il n'y avait personne dans tout le reste du genre humain qui pût l'obliger si fort d'avancer l'incarnation, que le mérite d'une si excellente mère, qui devait avoir la gloire de revêtir cet Agneau de la peau et de la toison de sa très-sainte humanité : et c'est ce que contient cette très-douce prière et cette prophétie d'Isaïe.

162. Ézéchiel (3) vit aussi cette mère vierge en la figure ou métaphore de cette porte fermée, qui ne devait être ouverte que pour le seul Dieu d'Israël, et par laquelle aucun autre homme n'entrerait. Habacuc (4) contempla notre Seigneur Jésus-Christ en la

(1) Jerem., XXXI, 22. — (2) Isa., XVI, 1. — (3) Ezec., XLIV, 2. — (4) Habac., III.

croix, et prophétisa par de profonds discours les mystères de la rédemption et les effets admirables de la passion et de la mort de notre Rédempteur. Joël (1) fit la description de la terre des douze tribus, figure des douze apôtres qui devaient être chefs de tous les enfants de l'Église. Il annonça aussi la venue du Saint-Esprit sur les serviteurs et les servantes du Très-Haut, marquant le temps de la venue et de la vie de Jésus-Christ. Tous les autres prophètes l'annoncèrent par différents endroits, parce que le Très-Haut voulut que tout ce qui concernait la rédemption du genre humain fût dit, prophétisé et figuré si longtemps auparavant et si copieusement, que toutes ces œuvres admirables pussent rendre témoignage de l'amour et du soin que Dieu eut pour les hommes, et combien il prétendait d'enrichir son Église, et ôter à notre tiédeur et à notre lâcheté toute sorte d'excuses, puisque pour les seules ombres et figures, ces anciens pères et prophètes furent enflammés de l'amour divin, et rendirent au Seigneur des cantiques de louange et de gloire; et nous, qui nous trouvons dans la vérité et dans le beau jour de la grâce, sommes ensevelis dans un oubli criminel de tant de bienfaits, et abandonnons la lumière pour chercher les ténèbres.

(1) Joel., II, 28.

## CHAPITRE XII

**Comme le genre humain s'étant multiplié, les clameurs des justes s'augmentèrent pour demander la venue du Messie, et les péchés s'accrurent aussi, et Dieu envoya au monde deux flambeaux dans la nuit de la loi ancienne pour annoncer la loi de grâce.**

163. La postérité d'Adam s'étendit en grand nombre, et partant, les justes et les injustes se multiplièrent; et les saints augmentèrent leurs cris pour demander le Rédempteur, pendant que les pécheurs se rendaient indignes d'un tel bienfait par leurs crimes. Le peuple du Très-Haut et le triomphe du Verbe qui se devait faire homme, étaient déjà arrivés aux termes que la volonté divine avait marqués pour la venue du Messie; parce que le règne du péché avait si fort étendu sa malice sur les enfants de perdition, qu'il ne trouvait quasi plus de limites: c'est pourquoi le temps convenable au remède était arrivé. Les justes en augmentant leurs mérites avaient augmenté leurs couronnes; les prophètes et les saints pères connaissaient, par une joie extraordinaire que la divine lumière leur causait, que le salut et la présence de leur Restaurateur s'approchaient; et redoublant la ferveur de leurs cris, demandaient à Dieu que les prophéties et les promesses qu'il avait faites à son peuple fussent

accomplies. Et ils représentaient devant le trône de la divine miséricorde la longue et ténébreuse nuit du péché dans laquelle il avait vécu dès la création du premier homme, et l'aveuglement des idolâtries, dans lequel tout le reste du genre humain était enseveli (1).

164. Lorsque l'ancien serpent eut infecté tout l'univers par son souffle venimeux, et qu'il semblait jouir de la paisible possession des mortels; quand eux-mêmes, s'éloignant de la lumière de la raison naturelle et de celle que l'ancienne loi écrite leur pouvait fournir (2), au lieu de chercher la véritable Divinité, en feignaient plusieurs fausses, et que chacun se forgeait un dieu à sa fantaisie, sans faire réflexion que la confusion de tant de dieux était contraire à la perfection, au bel ordre et à la tranquillité de l'âme; quand par ces erreurs la malice, l'ignorance et l'oubli du vrai Dieu s'étaient déjà naturalisés, et cette mortelle langueur ou léthargie qui remplissait le monde, était si fort négligée, que les misérables et aveuglés malades n'ouvraient pas seulement la bouche pour en demander le remède; quand l'orgueil était sur le trône, et le nombre des fous presque infini (3), et que le superbe Lucifer faisait ses efforts pour boire les eaux du Jourdain les plus pures (4); quand Dieu était le plus offensé par toutes ces injures et le moins honoré des hommes; et lorsque l'attribut de sa jus-

(1) Sap., XVII, 20. — (2) Rom., I, 20. — (3) Eccles., I, 15. — (4) Job., XL, 18.

tice avait le plus de sujet de réduire tout ce qui est créé dans son premier néant :

165. Dans un tel état où les choses se trouvaient, le Très Haut (à notre façon de concevoir) tourna sa vue vers l'attribut de sa miséricorde, et fit pencher le poids de son incompréhensible équité du côté de la loi de clémence, voulant être plus adouci par sa même bonté, par les clameurs et par les services des justes et des prophètes de son peuple, qu'irrité par la méchanceté et par les offenses de tous les autres pécheurs. Il détermina donc de donner dans cette nuit si rigoureuse de la loi ancienne des gages assurés du jour de la grâce, envoyant deux flambeaux très-reluisants au monde, qui annonçassent la prochaine aurore du Soleil de justice, Jésus-Christ notre Sauveur. Ces deux flambeaux furent saint Joachim et sainte Anne, que la volonté divine avait préparés et créés, afin qu'ils fussent faits selon son cœur. Saint Joachim avait sa maison, sa famille et ses parents à Nazareth, petite ville de Galilée. Il fut toujours juste, saint et éclairé d'une grâce spéciale et d'une lumière céleste. Il pénétrait plusieurs mystères des Écritures et des anciens prophètes, et par ses continuelles et ferventes prières il demandait à Dieu l'accomplissement de ses promesses; et sa foi et sa charité pénétraient les cieux. Il était très-humble en lui-même, pur, d'une fort grande sincérité et de saintes manières; homme grave et sérieux, et d'une modestie et honnêteté incomparables.

166. Sainte Anne avait sa maison en Bethléhem;

elle était une fille très-chaste, très-humble et très-belle, et dès son enfance, sainte, modeste et remplie de vertus. Elle reçut aussi du Très-Haut de grandes et de fréquentes illustrations, et s'occupait toujours à contempler les choses divines, sans négliger ses affaires domestiques, auxquelles elle était infatigable; et par ces saintes occupations elle arriva à la plus grande perfection de la vie active et de la contemplative. Elle avait une science infuse des Écritures saintes, et une connaissance profonde de leurs mystères les plus cachés; elle fut incomparable aux vertus infuses de foi, d'espérance et de charité. Prévenue de ces dons, elle priait continuellement pour avancer la venue du Messie; et ses prières furent si agréables au Seigneur, qu'elle pouvait mériter la réponse d'avoir blessé son cœur par un de ses cheveux (1), et avancé cet heureux temps, puisque sans aucun doute les mérites de sainte Anne ne contribuèrent pas peu à anticiper la venue du Verbe, tenant la plus haute place entre tous les saints du vieux Testament.

167. Cette femme forte fit aussi une fervente prière, afin que dans l'état de mariage le Très-Haut lui donnât un époux qui la secondât à garder la loi divine et à devenir plus parfaite en l'observance de ses préceptes; et en même temps que sainte Anne faisait cette prière au Seigneur, sa providence divine ordonna que saint Joachim la fît aussi, afin que ces deux requêtes fussent en même temps présentées de-

(1) Cant., IV, 9.

vant le tribunal de la très-sainte Trinité, où elles furent exaucées et expédiées. Il fut aussitôt délibéré par une ordonnance divine que Joachim et Anne s'uniraient par le lien du mariage, et seraient les parents de celle qui devait être Mère de Dieu incarné. Et pour l'exécution de ce décret le saint archange Gabriel fut envoyé pour le manifester à l'un et à l'autre. Il apparut en forme corporelle à sainte Anne lorsqu'elle était dans une fervente oraison, en laquelle elle demandait la venue du Sauveur du monde et le remède des hommes. Elle vit ce saint prince si resplendissant et d'une beauté si surprenante, qu'elle en reçut quelque trouble et une sainte crainte, accompagnée d'une joie intérieure que sa présence lui causait par les lumières qu'elle communiquait à son âme. La sainte se prosterna avec une profonde humilité pour honorer l'ambassadeur du ciel; mais il s'opposa à cette posture humiliante, et l'encouragea comme celle qui devait être l'arche de la véritable manne, la très-sainte Marie, Mère du Verbe éternel; car le Seigneur avait déjà découvert ce mystère caché au saint archange, lorsqu'il l'envoya pour faire cette ambassade, quoique les autres anges du ciel ne le pénétrassent point encore, parce que cette révélation ou illumination fut faite immédiatement du Seigneur au seul archange Gabriel, qui ne manifesta pas non plus alors ce grand mystère à sainte Anne; mais lui ayant demandé son attention, il lui dit : « Servante du Sei- « gneur, le Très-Haut vous bénisse et soit votre « salut. Sa Majesté divine a exaucé vos prières, et

« veut que vous persévériez à demander la venue du « Sauveur, et vous ordonne de recevoir Joachim pour « votre époux ; il est homme juste et agréable aux « yeux du Seigneur, et vous pourrez persévérer avec « lui en l'observance de sa divine loi et en son service. « Continuez vos prières et vos demandes, et n'ayez « point d'autre soin, car le même Seigneur en ordon- « nera l'exécution. Marchez par le droit chemin de « la justice, élevez votre cœur et votre esprit aux « choses du ciel, priez toujours pour la venue du « Messie, et réjouissez-vous dans le Seigneur, qui est « votre salut. » L'ange disparut après cela, l'ayant laissée fort éclairée pour pénétrer plusieurs mystères des Écritures, et ayant rempli son âme de consolations et renouvelé la ferveur de son esprit.

168. L'archange n'apparut point ni ne parla pas à saint Joachim en forme corporelle comme à sainte Anne ; mais l'homme de Dieu s'aperçut qu'il lui tenait ces discours en songe : « Joachim, soyez béni de la « divine droite du Très-Haut, persévérez en vos dé- « sirs et pratiquez la justice et la perfection. Le Sei- « gneur veut que vous receviez Anne pour votre « épouse, car le Tout-Puissant a rempli son âme de « bénédictions. Ayez soin d'elle et estimez-la comme « un précieux don que sa main libérale vous fait, et « rendez grâces à sa Majesté divine de vous l'avoir « confiée. » En vertu de ces divines ambassades, Joachim demanda la très-chaste Anne pour épouse, et le mariage se fit, obéissant tous deux à la volonté de Dieu, sans pourtant que l'un découvrît son secret

à l'autre, jusqu'à ce que quelques années fussent passées, comme je le dirai en son lieu. Les deux saints époux habitèrent à Nazareth, et y suivirent les voies du Seigneur. Ils se rendirent fort agréables au Très-Haut et sans reproches, donnant la plénitude des vertus à toutes leurs œuvres par leur justice et par leur sincérité. Ils faisaient tous les ans trois portions de leurs revenus. Ils offraient la première au temple de Jérusalem pour le culte du Seigneur; ils distribuaient la seconde aux pauvres, et destinaient la troisième pour l'honnête entretien de leur famille. Dieu augmentait leurs biens temporels, parce qu'ils les employaient avec beaucoup de libéralité et de charité.

169. La paix était inviolable entre eux; ils vivaient dans une grande conformité de mœurs, sans querelle et sans bruit. La très-humble Anne était soumise en toutes choses à la volonté de Joachim; et l'homme de Dieu allait avec une sainte émulation au-devant de tout ce qui pouvait être de l'inclination de sainte Anne : et ce n'était pas en vain qu'il se confiait entièrement à sa conduite (1). De manière qu'ils vécurent en une si parfaite charité, qu'ils n'eurent pendant toute leur vie qu'une même volonté. Et étant unis au nom du Seigneur (2), sa sainte crainte ne les abandonnait jamais : saint Joachim ne manquant pas d'obéir au commandement que l'ange lui avait fait d'honorer son épouse et d'en avoir un grand soin.

(1) Prov., xxxi, 11. — (2) Matth., xviii, 20.

170. Le Seigneur prévint la vénérable sainte Anne de ses plus douces bénédictions (1), lui communiquant des dons très-sublimes de grâce et de science infuse, pour la disposer au grand bonheur qui lui devait arriver, d'être mère de celle, qui le devait être du même Seigneur. Et comme les œuvres du Très-Haut sont parfaites et achevées, il la fit par conséquent digne mère de la plus parfaite des créatures, qui devait être inférieure à Dieu seul en sainteté, et supérieure à toutes les pures créatures.

171. Ces saints mariés passèrent vingt ans sans avoir aucun enfant, ce qui était réputé en ce temps-là et parmi ce peuple comme une grande honte : c'est pourquoi ils essuyèrent de leurs voisins et de leurs amis plusieurs opprobres; car on croyait que ceux qui n'avaient point d'enfants n'avaient aucune part à la venue du Messie qu'ils attendaient. Mais le Très-Haut, qui les voulut affliger et les disposer à la grâce qu'il leur préparait par le moyen de cette humiliation, leur donna la patience pour se conformer aveuglément à ses divines dispositions, et afin qu'ils semassent par des larmes et par des prières cet heureux fruit qu'ils devaient ensuite recueillir (2). Ils le demandèrent du plus profond de leur cœur, en ayant reçu un commandement exprès du Ciel; et ils firent un vœu particulier au Seigneur que, s'il leur donnait un enfant, ils le lui offriraient dans le temple, et le consacreraient à son service comme un fruit de bénédiction qu'ils en auraient reçu.

(1) Ps. xx, 4. — (2) Ps. cxxv, 5.

172. Le vœu de cette offrande fut fait par une particulière inspiration du Saint-Esprit, qui ordonnait que celle qui devait servir de demeure au Fils unique du Père, fût offerte et comme consignée par ses propres parents au même Seigneur avant qu'elle reçût l'être. Car s'ils ne se fussent obligés par un vœu particulier de l'offrir au temple avant que de la connaître et de la pratiquer, la voyant ensuite si aimable, si douce et si agréable, ils auraient eu toutes les peines imaginables de s'en séparer, et ne l'eussent offerte qu'à contre-cœur, à cause du grand amour qu'ils auraient eu pour elle. Par cette offrande le Seigneur ne satisfaisait pas seulement, selon notre façon de parler, cette espèce de jalousie qu'il avait déjà, que nul autre que lui n'eût aucune prétention sur sa très-sainte Mère; mais son amour se trouvait aussi satisfait dans le retardement de sa venue.

173. Ayant persévéré un an entier dans ces ferventes demandes, selon l'ordre qu'ils en avaient reçu du Seigneur, il arriva que saint Joachim alla au temple de Jérusalem par une inspiration divine et par un commandement exprès, pour y offrir des prières et des sacrifices pour la venue du Messie, et pour obtenir le fruit qu'il désirait. Y étant arrivé avec d'autres du lieu de sa demeure pour y offrir, en présence du souverain prêtre, les dons accoutumés, un prêtre appelé Issachar fit une forte correction au vénérable vieillard de ce qu'il offrait avec les autres, étant stérile. Et parmi les raisons qu'il lui allégua, il lui dit : « Joachim, pourquoi te présentes-tu pour

offrir, étant un homme inutile? Sépare-toi des autres et va-t'en ; n'irrite point le Seigneur par tes offrandes et par tes sacrifices, car ils ne sont pas agréables à ses yeux. » Le saint homme, tout honteux et confus, s'adressa avec une humble et amoureuse affection au Seigneur, lui disant : « Mon souverain Seigneur et « mon Dieu éternel, votre commandement et votre « volonté m'ont fait venir au temple; celui qui y « tient votre place me méprise; mes péchés ont mé- « rité cet affront; je le reçois donc pour l'amour de « vous: ne méprisez pas, Seigneur, l'ouvrage de vos « mains (1). » Après quoi l'affligé Joachim sortant du temple (dans une assiette pourtant fort tranquille), s'en alla à une maison de campagne qu'il avait; et durant quelques jours qu'il passa dans cette solitude, il adressa ses soupirs au Seigneur, et lui fit cette prière :

174. « Dieu d'une éternelle majesté, de qui dé- « pendent tout l'être et l'entière réparation du genre « humain, prosterné en votre divine présence, je « supplie votre bonté infinie de regarder d'un œil « favorable l'affliction de mon âme, et d'exaucer mes « prières et celles d'Anne votre servante. Vos yeux « pénètrent tous nos souhaits: que si je ne mérite pas « d'être exaucé, ne rejetez pas mon humble épouse, « Seigneur Dieu d'Abraham, d'Isaac et de Jacob nos « anciens pères; ne détournez point de nous votre « clémence, et ne permettez pas, puisque vous êtes

(1) Ps. CXXXVII, 8.

« Père, que je sois du nombre des rejetés et des « réprouvés en mes offrandes, comme inutile, parce « que vous ne me donnez point de succession. Souve- « nez-vous, Seigneur, des sacrifices et des oblations « de vos serviteurs et de vos prophètes mes anciens « pères (1), et ayez présentes les œuvres que votre « divine vue a trouvées en eux dignes de vous être « agréables. Et puisque vous me commandez, Sei- « gneur, que je vous demande avec confiance, comme « au Tout-Puissant et infiniment riche en miséri- « cordes, accordez-moi ce que je désire et vous de- « mande par votre ordre; car en vous demandant « j'obéis à votre sainte volonté, en quoi vous me « promettez d'exaucer ma prière. Que si mes péchés « arrêtent vos miséricordes, éloignez de moi ce qui « vous déplaît et cause cet empêchement. Vous êtes « puissant, Seigneur Dieu d'Israël, et vous pouvez « opérer sans aucun obstacle tout ce qu'il vous plai- « ra (2). Écoutez mes prières, et bien que ce soit un « pauvre et abject qui vous les fait, vous êtes infini « et porté à user de miséricorde envers les humbles. « Où trouverai-je mon refuge, sinon en vous, qui « êtes le Roi des rois, le Seigneur des seigneurs et le « Tout-Puissant? Vous avez comblé vos enfants et vos « serviteurs de dons et de bénédictions en leurs géné- « rations, et vous m'enseignez de désirer et d'espérer « de votre libéralité ce que vous avez opéré envers « mes frères. Si c'est votre bon plaisir de m'accorder

(1) Deut., IX, 27. — (2) Esth., XIII, 9.

« ma demande, j'offrirai et je consacrerai à votre « saint temple et à votre service, le fruit de succes- « sion que je recevrai de votre main libérale. J'aban- « donne mon cœur et mon âme à votre divine vo- « lonté, et j'ai toujours désiré d'éloigner mes yeux de « la vanité. Faites de moi tout ce qu'il vous plaira, « et consolez, Seigneur, nos âmes, par l'accomplis- « sement de notre espérance. Regardez du trône de « votre Majesté cette misérable poussière, et daignez « la relever, afin qu'elle vous glorifie et vous adore, « et que votre sainte volonté soit accomplie en toutes « choses, et non pas la mienne. »

175. Joachim fit cette demande dans sa solitude; cependant le saint ambassadeur déclara à sainte Anne qu'il serait agréable à la divine Majesté qu'elle lui demandât une succession d'enfants avec cette sainte intention et cette grande affection qu'elle avait de l'obtenir. Et la sainte dame ayant connu que c'était la volonté de Dieu et celle de son époux Joachim, se prosternant avec une humble soumission et confiance en la présence du Seigneur, fit cette prière : « Très- « haute Majesté, Seigneur, créateur et conservateur « de toutes choses, que mon âme honore et adore « comme le Dieu véritable, infini, saint et éternel, « je parlerai et je manifesterai en votre royale pré- « sence ma nécessité et mon affliction, quoique je ne « sois que poussière et que cendre (1). Seigneur Dieu « incréé, faites-nous dignes de votre bénédiction, en

(1) Gen., XVIII, 27.

« nous donnant un fruit saint que nous vous puis-
« sions offrir dans votre temple. Souvenez-vous, Sei-
« gneur, que votre servante Anne, mère de Samuel,
« était stérile, et que, par votre libérale miséricorde,
« elle reçut l'accomplissement de ses désirs (1). Je
« ressens dans mon cœur une force qui m'incite et me
« provoque de vous demander d'user à mon égard de
« la même miséricorde. Exaucez donc, mon très-doux
« Seigneur, mon humble prière, et souvenez-vous des
« services, des offrandes et des sacrifices de mes an-
« ciens pères, et des faveurs que le bras de votre
« toute-puissance a opérées en eux. Je voudrais bien,
« Seigneur, vous présenter une oblation qui vous fût
« agréable et que vous pussiez accepter; mais la plus
« grande que je puisse vous offrir est mon âme, mes
« puissances, mes sens, et tout l'être que vous m'avez
« donné. Et si, daignant me regarder de votre trône
« divin, vous me donnez un enfant, je le consacre et
« je l'offre dès à présent au temple pour vous servir.
« Jetez, Seigneur, Dieu d'Israël, les yeux de votre béni-
« gnité sur cette vile et pauvre créature, consolez votre
« serviteur Joachim, accordez-nous cette demande;
« et que votre sainte et éternelle volonté s'accomplisse
« en toutes choses. »

176. Saint Joachim et sainte Anne firent ces prières; et j'en ai reçu une telle intelligence et découvert une si grande sainteté en ces heureux parents, qu'il ne m'est pas possible de dire tout ce que j'en conçois et

(1) I Reg., I

que j'en ressens, à cause de ma grande ignorance; on ne le peut pas tout raconter; aussi cela n'est-il pas nécessaire, puisque ce que j'en viens de dire suffit à mon propos. Que si l'on veut former de hautes conceptions de ces saints, l'on n'a qu'à les mesurer et les proportionner à la très-haute fin et au sublime ministère pour lesquels Dieu les avait choisis, qui était d'être les aïeux immédiats de notre Seigneur Jésus-Christ, et les parents de sa très-sainte Mère.

---

## CHAPITRE XIII

Comme la conception de la très-sainte Marie fut annoncée par le saint archange Gabriel, et comme pour cela Dieu prévint sainte Anne d'une faveur singulière.

177. Les demandes de saint Joachim et de sainte Anne arrivèrent à la présence et au trône de la très-heureuse Trinité, où, étant exaucées et acceptées, la volonté divine fut manifestée aux anges bienheureux, comme si, à notre façon de concevoir, les trois personnes divines eussent parlé à eux, et leur eussent dit : « Nous avons déterminé par notre bénignité que la « personne du Verbe prenne chair humaine, pour ré- « parer en elle tout le genre humain : nous l'avons

« manifesté et promis aux prophètes, nos serviteurs, « afin qu'ils le prédissent au monde. La malice et les « péchés des vivants sont arrivés à un tel excès, « qu'ils nous obligeraient d'exécuter la rigueur de « notre justice : mais notre bonté et notre miséricorde « surpassent toutes leurs méchancetés, qui ne peu- « vent éteindre notre charité (1). Ayons égard qu'ils « sont les ouvrages de nos mains, et que nous les « avons créés à notre image et ressemblance (2), afin « qu'ils fussent héritiers et participants de notre gloire « éternelle. Considérons les agréables services que nos « serviteurs et amis nous ont rendus, et le grand « nombre de ceux qui se distingueront en nos louanges, « et en la pratique de tout ce qui sera de notre bon « plaisir. Jetons singulièrement notre vue sur Celle « qui doit être élue entre toutes, qui sera la plus « agréable, et l'objet de nos délices et de nos com- « plaisances, et qui doit recevoir en son sein la per- « sonne du Verbe, et le revêtir de la mortalité de la « chair humaine. Et puisque l'œuvre en laquelle nous « devons manifester les trésors de notre Divinité au « monde doit commencer, c'est maintenant le temps « propre d'exécuter ce mystère. Joachim et Anne ont « trouvé grâce devant nous; c'est pourquoi nous les « regardons avec miséricorde, et les prévenons par la « vertu de nos dons et de nos grâces. Ils ont été « fidèles en toutes sortes d'épreuves, ils ont rendu « témoignage de la vérité, et leurs âmes se sont ren-

(1) Cant., VIII, 7. — (2) Eccles., XVII, 1.

« dues agréables en notre présence par leur sincère « candeur. Que Gabriel, notre ambassadeur, leur aille « donner des nouvelles de consolation et de joie, pour « eux et pour tout le genre humain, et leur annonce « que notre bénignité les a regardés et les a choisis « pour l'accomplissement de nos desseins. »

178. Les esprits célestes ayant connu cette volonté et ce décret du Très-Haut, le saint archange Gabriel adorant et honorant sa divine Majesté en la manière que ces très-pures et spirituelles substances le font, étant humilié devant le trône de la très-sainte Trinité, il en sortit une voix intelligible qui lui dit: « Gabriel, « illuminez, vivifiez et consolez Joachim et Anne, nos « serviteurs, et dites-leur que leurs prières sont arri- « vées à notre présence, et que notre clémence les a « exaucées Promettez-leur qu'ils recevront un fruit « de bénédiction par la faveur de notre droite, et « qu'Anne concevra et enfantera une fille à laquelle « nous donnons le nom de MARIE. »

179. Plusieurs mystères et secrets qui concernaient cette ambassade furent révélés à l'archange saint Gabriel, recevant ce commandement du Très-Haut, qui le fit descendre incontinent du ciel empyrée pour s'acquitter de sa mission. Il apparut à saint Joachim, qui était en oraison, et lui dit : « Homme juste et équi- « table, le Très-Haut a vu de son trône royal vos dé- « sirs, et a exaucé vos prières et vos larmes : il vous « rend heureux en la terre. Anne, votre épouse, con- « cevra et enfantera une fille qui sera bénie entre « toutes les femmes, et que toutes les nations recon-

« naîtront comme bienheureuse (1). Celui qui est le « Dieu éternel, incréé et créateur de toutes choses, « très-équitable en ses jugements, très-puissant et « très-fort, m'envoie vers vous, d'autant que vos « œuvres et vos aumônes lui ont été agréables. La « charité attendrit le cœur du Tout-Puissant, et hâte « ses miséricordes; c'est pourquoi il veut enrichir « avec libéralité votre maison et votre famille par la « fille qu'Anne concevra, à laquelle le même Sei- « gneur donne le nom de Marie. Elle doit être dès « son enfance consacrée à Dieu dans son temple, « comme vous le lui avez promis. Elle sera grande, « élue, puissante et remplie du Saint-Esprit; et sa « conception sera miraculeuse à cause de la stérilité « d'Anne; et cette fille sera en sa vie et en ses œuvres « un prodige de grâces et de bénédictions. Louez, « Joachim, le Seigneur pour un tel bienfait, et exal- « tez son saint nom, car il n'a rien opéré de si grand « en aucune nation. Vous monterez au temple de « Jérusalem pour y rendre vos actions de grâces; et, « en témoignage de cette vérité et de cette bonne « nouvelle que je vous annonce, vous rencontrerez « votre sœur Anne à la porte d'Or, qui ira au temple « pour le même sujet. Je vous avertis que cette am- « bassade est merveilleuse, car la conception de cette « fille réjouira le ciel et la terre. »

180. Saint Joachim reçut cette apparition en un sommeil mystérieux qu'il eut dans la longue prière

(1) Luc., I, 48.

qu'il fit, afin que cette ambassade fût conforme à celle que saint Joseph, époux de la très-sainte Vierge, reçut ensuite, quand il lui fut manifesté qu'elle était enceinte par l'opération du Saint-Esprit (1). Le très-heureux saint Joachim revint de ce sommeil tout rempli de joie et de consolation; et, par une prudente précaution, il cacha dans son cœur le secret du grand Roi; il s'en alla au temple par un commandement exprès, où il se prosterna avec une vive foi et une forte espérance en la présence du Très-Haut, et, tout pénétré qu'il était de tendresse et de reconnaissance, lui rendit des actions de grâces, et y adora ses jugements impénétrables (2).

181. Au même temps que ceci arrivait à saint Joachim, sainte Anne était dans une contemplation très-sublime, et tout absorbée en Dieu et dans le mystère qu'elle attendait de l'incarnation du Verbe éternel, dont le même Seigneur lui avait donné de très-hautes connaissances, et communiqué une lumière infuse toute particulière. Elle demandait à sa Majesté, avec une humilité profonde et une vive foi, que la venue du Réparateur du genre humain fût avancée, faisant cette prière : « Roi de très-haute majesté, et Seigneur « de tout ce qui est créé, je désirerais, quoique vile « et abjecte créature (mais pourtant ouvrage de vos « mains), obliger votre infinie bonté au prix de cette « vie que j'ai reçue de vous, Seigneur, d'avancer le « temps de notre salut. O quel bonheur, si votre clé-

(1) Matth., I, 20. — (2) Tob., VIII, 7.

« mence inépuisable s'inclinait à notre grand besoin, « et si nos yeux avaient la consolation de voir le Ré« parateur et le Rédempteur des hommes! Souvenez« vous, Seigneur, des anciennes miséricordes que vous « avez pratiquées envers votre peuple, lui promettant « votre Fils unique, et que cette délibération de votre « amour infini vous y oblige; que ce jour si désiré « arrive avant que nous achevions les nôtres. Est-il « bien possible que le Très-Haut veuille descendre de « son trône céleste! Est-il possible qu'il ait une mère « sur la terre! Quelle femme sera si heureuse et si « fortunée! Oh! qui la pourrait voir! Qui serait digne « de servir ses servantes! Bienheureuses les nations « qui la verront et qui pourront se prosterner à ses « pieds et l'adorer. Combien douce sera sa vue! Com« bien sera charmante sa conversation! Heureux les « yeux qui la verront; heureuses les oreilles qui en« tendront ses discours, et la famille qui aura le glo« rieux avantage de lui donner une Mère. Que ce « décret, Seigneur, s'exécute maintenant, et que « votre divine volonté s'accomplisse. »

**182.** Sainte Anne s'occupait en de semblables oraisons et colloques après les connaissances qu'elle reçut de cet ineffable mystère, et elle en communiquait toutes les raisons à son ange gardien, qui lui apparaissait souvent, et principalement dans cette occasion, en laquelle il se fit voir plus éclatant qu'à l'ordinaire. Le Très-Haut ordonna que l'ambassade de la conception de sa très-sainte Mère fût en quelque chose semblable à celle qui se devait faire ensuite touchant son

ineffable incarnation; parce que sainte Anne s'occupait à méditer avec une humble ferveur sur le bonheur de celle qui devait être mère de la Mère du Verbe incarné; et la très-sainte Vierge formait les mêmes souhaits et les mêmes actes touchant celle qui devait être mère de Dieu, comme je le dirai en son lieu : le même ange faisant sous une forme humaine les deux ambassades, bien que l'apparition qui se fit à la Vierge Marie fût avec plus d'éclat et avec plus de mystère.

183. Le saint archange Gabriel se présenta à sainte Anne sous une forme humaine, plus beau et plus reluisant que le soleil, et lui dit : « Anne, servante du « Très-Haut, je suis l'ange du conseil de sa divine « Majesté, envoyé des cieux par son infinie bonté, qui « regarde toujours favorablement les humbles qui habitent la terre (1). La prière persévérante est bonne, « et l'humble confiance lui est agréable. Le Seigneur « a exaucé vos demandes, parce qu'il est près de ceux « qui l'invoquent avec une foi vive et une ferme espérance (2), et qui attendent avec patience et avec résignation les effets de sa miséricorde. Que s'il tarde « quelquefois d'accomplir les souhaits et les prières « des justes, et s'il semble ne vouloir pas leur accorder « ce qu'ils lui demandent, ce n'est que pour les disposer à l'obtenir de sa bonté beaucoup plus avantageusement. La prière et l'aumône sont des clefs qui « ouvrent les trésors du Roi tout-puissant, et attirent

(1) Ps. CXXXVII, 6. — (2) Ps. CXLIV, 18.

« les richesses de ses miséricordes sur ceux qui l'in-
« voquent (1). Vous et Joachim avez demandé un fruit
« de bénédiction, et le Très-Haut a déterminé de vous
« le donner autant admirable que saint, et de vous
« accorder beaucoup plus que vous ne lui avez de-
« mandé, en vous enrichissant de ses dons célestes;
« parce que vous étant humiliés dans vos demandes,
« le Seigneur, satisfaisant vos désirs, se veut exalter
« avec magnificence : car la créature ne lui saurait
« être plus agréable que lorsqu'elle lui demande avec
« humilité et confiance, sans douter de son pou-
« voir infini. Persévérez dans vos prières, et deman-
« dez sans cesse le remède du genre humain, afin
« d'obliger le Seigneur de vous exaucer. Moïse (2), par
« la persévérance de sa prière, rendit son peuple vic-
« torieux. Esther (3), par la prière et par la confiance,
« le délivra de la mort. Judith (4), par la même prière,
« fut fortifiée et encouragée pour réussir dans une
« aussi difficile exécution que celle qu'elle devait entre-
« prendre pour la défense d'Israël; et elle en vint à
« bout, n'étant qu'une femme faible. David vainquit
« Goliath, parce qu'il pria en invoquant le nom du
« Seigneur (5). Élie obtint le feu du ciel pour son
« sacrifice, et il ouvrait et fermait les cieux par sa
« prière (6). L'humilité, la foi et les aumônes de Joa-
« chim aussi bien que les vôtres sont montées jus-

(1) Tob., xi, 8 et 9. — (2) Exod., xvii, 11. — (3) Esth., iv, 16. — (4) Judit., ix, 1; xiii, 6. — (5) I Reg., xvii, 45. — (6) III Reg., xviii, 36; Jacob., v, 17.

« qu'au trône du Très-Haut, qui m'a envoyé, comme
« l'un de ses ministres angéliques, pour vous combler
« de joie et de consolation par les bonnes nouvelles
« que je vous annonce; parce que sa divine Majesté
« vous veut rendre bienheureuse, en vous choisissant
« pour mère de celle qui doit concevoir et enfanter le
« Fils unique du Père éternel. Vous enfanterez une
« fille qui s'appellera MARIE par une ordonnance di-
« vine. Elle sera bénie entre toutes les femmes, et
« remplie du Saint-Esprit. Elle sera la nuée qui vous
« doit donner la rosée du ciel pour le soulagement
« des mortels, et les prophéties de vos anciens pères
« s'accompliront en elle. Elle sera la porte de la vie
« et du salut pour les enfants d'Adam. Et vous saurez
« que j'ai annoncé à Joachim qu'il aurait une fille qui
« sera bienheureuse et bénie; mais le Seigneur lui a
« caché le mystère, ne lui manifestant pas qu'elle
« dût être mère du Messie. C'est pourquoi vous de-
« vez garder ce secret : et vous irez au plus tôt au
« temple, pour y rendre grâces au Très-Haut de tant
« de faveurs que sa puissante et libérale droite vous
« a faites. Vous rencontrerez Joachim à la porte d'Or,
« où vous confèrerez avec lui des assurances que vous
« avez reçues de votre enfantement. Mais pour vous,
« qui êtes bénie du Seigneur, son infinie Majesté veut
« vous visiter et enrichir par ses plus singulières
« grâces; il parlera à votre cœur dans la solitude (1),
« et donnera le principe à la loi de grâce, en donnant

(1) Osée, II, 14.

« l'être dans votre sein à Celle qui doit donner la chair « mortelle au Seigneur immortel par la forme hu- « maine qu'il en recevra. Et la véritable loi de misé- « ricorde sera écrite dans cette humanité unie au « Verbe par son sang (1). »

184. Afin que la faiblesse de l'humble cœur de sainte Anne pût supporter la grande admiration et la joie extraordinaire que lui causait la nouvelle que cet ambassadeur céleste lui donnait, elle fut fortifiée par le Saint-Esprit : ainsi elle la reçut avec une consolation inconcevable de son âme. Ensuite elle s'en alla au temple de Jérusalem, où elle rencontra saint Joachim, comme l'ange le leur avait prédit. Ils y rendirent tous deux des actions de grâces à l'auteur de cette merveille, et ils y offrirent des dons et des sacrifices particuliers. Ils y reçurent de nouvelles illustrations de la grâce de l'Esprit divin, et ils s'en retournèrent en leur maison remplis de consolations célestes, s'entretenant des faveurs qu'ils venaient de recevoir du Très-Haut par le ministère de son saint ange Gabriel, qui leur avait annoncé et promis à chacun en particulier, de la part du Seigneur, qu'il leur donnerait une fille qui serait la plus éminente en bonheur et en gloire. Et ils se communiquèrent dans cette occasion l'ordre qu'ils avaient reçu du même ange, de se marier ensemble pour le plus grand service de Dieu. Ils différèrent vingt ans de se communiquer ce secret, et ils ne le firent qu'après que l'ange leur eut promis la

(1) Hebr., IX, 12.

succession d'une telle fille. Ils renouvelèrent ensuite leurs vœux de l'offrir au temple, qu'ils y monteraient tous les ans dans un semblable jour, avec des offrandes extraordinaires, et qu'ils l'emploieraient en de divines louanges, en des actions de grâces et en aumônes. Ce qu'ils exécutèrent après; et ils ne cessèrent de rendre honneur et gloire au Très-Haut.

185. La prudence de sainte Anne lui fit garder le secret caché, sans jamais découvrir à saint Joachim, ni à aucune autre créature, que sa fille dût être la mère du Messie. Et le saint père n'en connut autre chose durant tout le cours de sa vie, sinon qu'elle serait une grande et mystérieuse femme; mais le Très-Haut le lui manifesta seulement quelques moments avant sa mort, comme je le dirai en son lieu. Et quoique j'aie reçu de grandes pénétrations et de sublimes connaissances des vertus et de la sainteté de ces deux saints parents de la Reine du ciel, je ne m'arrête point à déclarer ce que tous les fidèles doivent supposer, pour passer à mon principal dessein.

186. La première conception du corps qui devait servir à la Mère de la grâce, ayant été faite, et avant que de créer son âme très-sainte, Dieu fit une faveur singulière à sainte Anne. Elle eut une vision ou apparition intellectuelle de sa divine Majesté qui lui arriva d'une façon très-relevée; et, lui communiquant dans cette vision de grandes connaissances et des dons particuliers de grâces, il la disposa et la prévint par de très-douces bénédictions (1). Par la parfaite pureté

(1) Ps. xx, 4.

qu'il lui communiqua, il spiritualisa tout son corps, et éleva son âme à un tel degré de perfection, que dès ce jour elle ne s'occupa à aucune chose humaine qui pût l'empêcher d'unir toutes ses affections et toutes ses puissances à Dieu, sans le perdre jamais de vue. Le Seigneur lui dit, pendant qu'il lui départait ces faveurs : « Anne, ma chère servante, je suis le Dieu « d'Abraham, d'Isaac et de Jacob : ma bénédiction et « ma lumière éternelle est avec toi. J'ai formé l'homme « pour l'élever de la poussière, pour le faire héritier « de ma gloire et participant de ma Divinité. Quoique « je l'aie enrichi de plusieurs dons et que je l'aie mis en « un état très-parfait, il a tout perdu en écoutant le « serpent. Mais, oubliant par un effet de ma bonté son « ingratitude, je veux réparer son dommage, et accomplir ce que j'ai promis à mes serviteurs et à mes « prophètes, de leur envoyer mon Fils unique et leur « rédempteur. Les cieux sont fermés, les anciens « pères sont détenus sans pouvoir jouir de ma face, « et sont privés du prix de ma gloire éternelle, que je « leur ai promis : l'inclination de ma bonté infinie est « comme violentée en ne se communiquant pas au « genre humain. Je voudrais déjà user de ma miséricorde libérale à son égard, et lui donner la personne « du Verbe éternel, afin qu'il se fasse homme, naissant d'une femme qui soit mère et vierge immaculée, pure, bénie et sainte sur toutes les créatures; « et, pour en venir à l'exécution, je te fais mère de « cette mienne et unique élue (1). »

(1) Cant., VI, 8.

187. Je ne puis pas facilement expliquer les effets que causèrent ces paroles du Très-Haut dans le cœur candide de sainte Anne, ayant été la première des mortels à qui le ministère de sa très-sainte fille fut révélé : qu'elle serait Mère de Dieu, et que celle qui était choisie pour le plus grand ouvrage de la puissance divine serait conçue dans son sein. Il était convenable aussi qu'elle en fût informée, parce qu'elle devait enfanter et élever avec tous ses soins cette mystérieuse fille, et afin qu'elle sût estimer le trésor qu'elle possédait. Elle écouta avec une humilité profonde la voix du Seigneur, et répondit avec une sainte crainte : « Seigneur Dieu éternel, c'est le propre de « votre bonté immense, et l'ouvrage de votre puissant « bras, de tirer le pauvre et le méprisé de la confu- « sion (1). Je me reconnais, Seigneur, indigne de telles « miséricordes et de tels bienfaits. Que peut faire ce « petit vermisseau en votre présence? Je ne puis vous « offrir en actions de grâces que votre être même et « votre propre grandeur, et en sacrifice, que mon « âme et toutes mes puissances. Faites, Seigneur, de « moi selon votre sainte volonté, puisque je m'y aban- « donne entièrement. Je voudrais être aussi digne- « ment vôtre, que les grandes faveurs que vous me « faites le méritent; mais que ferai-je, moi qui suis « indigne d'être la servante de celle qui doit être « mère de votre Fils unique et ma fille? Je confesse- « rai, Seigneur, toujours cette vérité, dont je suis

(1) Ps. cxii, 7.

« pénétrée, aussi bien que mon extrême pauvreté,
« qui ne m'empêchera pas de me prosterner aux pieds
« de vos immenses grandeurs pour y attendre les
« effets de votre miséricorde, puisque vous êtes un
« père pitoyable et le Dieu tout-puissant. Rendez-moi
« telle, Seigneur, que la dignité dont vous m'honorez
« le demande. »

188. Sainte Anne eut une merveilleuse extase dans cette vision, où elle reçut des connaissances très-profondes de la loi de nature, de la loi écrite et de la loi évangélique. Elle y découvrit comment la nature divine, dans le Verbe éternel, se devait unir à la nôtre; comment la très-sainte humanité serait élevée à l'être de Dieu, et plusieurs autres mystères de ceux qui se devaient opérer en l'incarnation du Verbe divin : le Très-Haut la disposant, par ces illustrations et par d'autres dons de grâces, pour la conception et la création de l'âme de sa très-sainte fille, qui devait être Mère de Dieu.

## CHAPITRE XIV

Comme le Très-Haut manifesta aux saints anges le temps déterminé et convenable de la conception de la très-sainte Vierge, et de ceux qu'il destina pour sa garde.

189. Toutes les choses qui doivent être sont décrétées et déterminées avec leurs propriétés et leurs circonstances au tribunal de la volonté divine, comme dans un principe inévitable et dans la cause universelle de tout ce qui est créé, sans qu'aucune y soit oubliée, ni qu'après avoir été déterminée, elle puisse être empêchée par aucune puissance créée. Tout l'univers et tout ce qu'il contient dépend de ce gouvernement ineffable, qui survient et qui concourt à tout avec les causes naturelles, sans avoir jamais manqué ni même pouvoir manquer d'un seul point au nécessaire. Dieu a fait tout ce qui est créé, et il le soutient par sa seule volonté; il dépend de lui de conserver l'être qu'il a donné à toutes choses, ou de le leur ôter, les réduisant au néant, d'où il les a tirées. Mais comme il les créa toutes pour sa gloire et pour celle du Verbe incarné, il s'est employé dès le commencement de la création à ouvrir et à disposer les voies par où le même Verbe devait descendre pour

prendre chair humaine et pour converser avec les hommes, afin de les conduire à Dieu et de leur apprendre à le chercher, à le connaître, à le craindre et à le servir, à l'aimer, à mériter d'en jouir et de le louer éternellement.

190. Son saint nom a été admirable par toute la terre (1), et glorifié en la plénitude et en la société des saints, qu'il avait choisis pour en faire un peuple au Verbe incarné, qui en devait être le chef (2). Lorsque tout était en la dernière et convenable disposition en laquelle sa divine providence l'avait voulu mettre, et que le temps qu'elle avait déterminé pour créer cette merveilleuse femme, qui apparut au ciel revêtue du soleil (3), s'approchait; voulant réjouir et enrichir la terre par sa venue, la très-sainte Trinité pour exécuter son dessein décréta ce que je déclarerai par mes faibles expressions et par mes simples conceptions touchant ce que j'en ai découvert.

191. Nous avons déjà dit comment, à l'égard de Dieu, rien n'est ni passé ni futur, parce que tout est présent à son entendement divin et infini, connaissant toutes choses par un acte très-simple. Mais les réduisant à nos manières d'exprimer et à notre faible façon de concevoir, nous considérons que sa Majesté divine regarda les décrets qu'elle avait faits de créer une digne et proportionnée Mère dont le Verbe dût prendre chair humaine, car l'accomplissement de ses décrets est infaillible. Le temps convenable et déter-

(1) Ps. VIII, 1. — (2) Tit., II, 14. — (3) Apoc., XII, 1.

miné étant donc déjà arrivé, les trois divines personnes dirent en elles-mêmes : « Il est temps que « nous commencions l'ouvrage de notre bon plaisir, « et que nous créions cette pure créature et cette âme « bienheureuse qui nous doit être chère sur toutes « les autres. Ornons-la de riches dons, et déposons en elle seule les plus grands trésors de « notre grâce. Puisque toutes les autres à qui nous « avons donné l'être ont été ingrates et rebelles à « notre volonté, s'opposant à l'intention que nous « avions, qu'elles se conservassent dans le premier et « heureux état auquel nous créâmes les premiers « hommes, qu'ils s'y sont opposés par leur péché, et « puisqu'il n'est pas convenable que notre volonté « soit entièrement frustrée, créons en toute sainteté « et perfection cette créature, en laquelle le désordre « du premier péché n'ait aucune part. Créons une « âme selon nos désirs, un fruit de nos attributs, « un prodige de notre pouvoir infini, sans que la « tache du péché d'Adam la souille ni l'approche. « Faisons un ouvrage qui soit l'objet de notre toute-« puissance et un modèle de perfection que nous pré-« senterons à nos enfants comme la fin du projet que « nous eûmes en la création. Et puisqu'ils ont tous « prévariqué en la volonté libre du premier homme « et par le péché qu'il a commis (1), que cette seule « créature soit le dépôt par lequel ceux qu'il a per-« dus par sa désobéissance soient restaurés ; qu'elle

(1) Rom., v, 12.

« soit l'unique image et ressemblance de notre divi-
« nité, et qu'elle soit pendant toutes les éternités le
« chef-d'œuvre de nos complaisances et de nos délices.
« Nous déposerons en elle toutes les prérogatives et
« toutes les grâces que nous destinions en notre pre-
« mière et conditionnelle volonté pour les anges et
« pour les hommes s'ils se fussent maintenus dans
« leur premier état. Mais puisqu'ils les ont perdues,
« renouvelons-les en cette créature, et nous ajoute-
« rons à ces dons plusieurs autres. Ainsi le décret
« que nous fîmes ne sera pas entièrement frustré de
« ses fins, mais il sera plutôt accompli dans toute sa
« perfection en la personne de notre élue et uni-
« que (1). Car ayant déterminé pour les créatures ce
« qui était le plus saint, et ayant prévenu ce qui leur
« était le plus avantageux, le plus parfait et le plus
« louable, faveurs dont elles se sont rendues in-
« dignes, il faut tourner le torrent de notre bonté
« vers notre bien-aimée, et l'exempter de la loi or-
« dinaire de la génération de tous les mortels, afin
« que la semence venimeuse du serpent n'ait aucune
« part en elle. Je veux descendre du ciel dans son
« sein, et me revêtir de la nature humaine, que je
« prendrai de sa propre substance.

192. « Il est juste que la Divinité, qui est inépuisable
« en bonté, choisisse une matière très-pure et très-
« nette pour se renfermer et pour se couvrir, et qui
« n'ait jamais été souillée par le péché. Notre équité

(1) Cant., VI, 8.

« et notre providence demandent ce qui est le plus « décent, le plus parfait et le plus saint, et cela « s'exécutera, puisqu'il n'est aucune chose qui puisse « résister à notre volonté (1). Le Verbe qui se doit « faire homme, étant le rédempteur et le maître des « hommes, doit fonder et établir la très-parfaite loi « de grâce, et y enseigner à obéir et à honorer le « père et la mère (2), comme des causes secondes de « l'être naturel. Et le Verbe divin doit être le premier « à l'exécuter, honorant celle qu'il a choisie pour sa « Mère par la protection de son bras tout-puissant, « qui l'anoblira et l'honorera, en la prévenant par « ce qu'il y a de plus admirable, de plus saint et de « plus excellent dans toutes les grâces et dans tous les « trésors de ses dons, entre lesquels le plus singulier « sera l'honneur et la grâce de ne la pas assujettir à « nos ennemis ni à leur malice : ainsi elle doit être « exempte de la mort du péché.

193. « Le Verbe aura en terre une Mère sans père, « comme il a au ciel un Père sans mère. Et afin qu'il « y ait une due correspondance et une juste propor- « tion et convenance en appelant Dieu Père, et cette « femme Mère, nous voulons que toute l'égalité et « correspondance possible s'observe entre Dieu et la « créature, afin qu'en aucun temps le dragon infer- « nal ne puisse se glorifier d'avoir été supérieur à la « femme à qui Dieu a obéi comme à sa véritable « Mère. Cette dignité d'être délivrée du péché est due

(1) Esth., XIII, 9. — (2) Matth., XV, 4.

« et proportionnée à celle qui doit être Mère du « Verbe, et lui sera d'un plus grand ornement et d'un « plus grand profit, car c'est un plus grand bien « d'être sainte que d'en être seulement Mère; ainsi « toute la sainteté et toute la perfection doivent « accompagner la dignité de Mère de Dieu. Et la « chair humaine dont il se doit revêtir doit être « éloignée et séparée du péché; et devant en elle « racheter les pécheurs, il ne doit pas racheter sa « propre chair, comme il rachètera les autres, puis- « que étant unie à la Divinité, elle doit être rédemp- « trice; et pour ce sujet nous la préservons par « avance, puisque nous avons déjà prévu et accepté « en cette même chair et en cette nature les mérites « infinis du Verbe; et nous voulons que pendant « toute l'éternité le Verbe incarné soit glorifié en son « tabernacle et en la glorieuse habitation de l'huma- « nité qu'il en a reçue.

194. « Elle sera fille du premier homme, mais « quant à la grâce singulière, elle sera libre et « exempte de son péché; et quant à la nature, elle « sera très-parfaite et formée par une providence « spéciale. Mais parce que le Verbe incarné doit être « le maître qui enseignera l'humilité et la sainteté, « et qui ne les établira que par les travaux et les « peines qu'il doit souffrir, pour confondre la vanité « et les apparences trompeuses des mortels, faisant « élection de cet apanage comme d'un trésor que nous « estimons le plus; nous voulons aussi que celle qui « doit être sa Mère en ait sa bonne part, qu'elle soit

« unique et singulière en la patience, admirable dans
« les souffrances, et qu'elle nous offre avec son Fils
« unique un sacrifice de douleur, qui sera agréable-
« ment reçu de notre volonté et d'une plus grande
« gloire pour elle. »

195. Ce fut le décret que les trois personnes divines manifestèrent aux anges bienheureux, qui exaltèrent et adorèrent leurs très-hauts et impénétrables jugements. Et comme la Divinité est un miroir volontaire qui manifeste dans la même vision de gloire, quand il lui plaît, de nouveaux mystères aux bienheureux, elle leur fit cette nouvelle démonstration de sa grandeur, pour leur découvrir l'ordre admirable et l'accord merveilleux de ses œuvres. Et tout ceci suivit ce que nous avons dit aux chapitres précédents, sur ce que Dieu fit en la création des anges, quand il leur proposa qu'ils devaient honorer et reconnaître le Verbe incarné et sa très-sainte Mère pour leurs supérieurs. Car le temps qu'il avait destiné pour la conception de cette grande Reine étant arrivé, il n'était pas convenable que le Seigneur, qui dispose toutes choses avec poids et mesure (1), le célât. Il ne m'est pas possible de ne pas ternir et de ne pas obscurcir par des termes humains et des expressions si bornées, la connaissance que le Très-Haut m'a donnée de mystères si profonds et si relevés ; mais je ne laisserai pas de dire, autant que ma faiblesse me le permettra, ce que je pourrai touchant les grands secrets que

(1) Sap., XI, 21.

le Seigneur découvrait aux anges dans cette occasion.

196. « Le temps est déjà arrivé, ajouta sa Majesté « divine, auquel notre providence avait déterminé « de donner le jour à notre plus agréable et chère « créature, la restauratrice du premier péché du genre « humain, celle qui doit écraser la tête au dragon (1), « celle que cette mystérieuse femme représenta, et « qui apparut en notre présence comme un très-« grand signe (2), et celle qui donnera la chair « humaine au Verbe éternel. Cette heure si fortunée « pour les mortels s'est approchée, en laquelle nous « leur devons distribuer les trésors de notre divinité, « et par ce moyen leur ouvrir les portes du ciel. Que « la rigueur de notre justice s'arrête dans les châti-« ments qu'elle a exercés jusqu'à présent sur les « hommes, et que l'attribut de notre miséricorde se « fasse connaître, en enrichissant les créatures par « les richesses de la grâce et de la gloire éternelle « que le Verbe incarné leur méritera.

197. « Que le genre humain reçoive un répara-« teur, un maître, un médiateur, un frère et un ami, « qu'il soit la vie des morts, le salut des infirmes, « la consolation des affligés, le soulagement, le repos « et le compagnon des persécutés. Que les prophéties « de nos serviteurs et les promesses que nous leur « avons faites de leur envoyer un Sauveur pour les « racheter, s'accomplissent. Et afin que le tout s'exé-

(1) Gen., III, 15. — (2) Apoc., XII, 1.

« cute selon notre bon plaisir, et pour commencer « l'ouvrage de ce mystère caché dès le commencement du monde, faisons élection, pour former notre « bien-aimée Marie, du sein d'Anne, notre humble « servante, afin qu'elle y soit conçue, et que sa très-heureuse âme y soit créée. Et quoique sa génération « et sa formation doivent être selon l'ordre commun « de la naturelle propagation, ce sera néanmoins « par un ordre différent de grâce, selon la disposition de notre immense pouvoir.

198. « Vous savez déjà comme l'ancien serpent, « depuis le signe qu'il vit de cette merveilleuse « femme, rôde autour de toutes pour les dévorer; « que depuis la première que nous créâmes, il poursuit par ses tromperies et par ses embûches celles « qu'il connaît être les plus parfaites en leur vie et en « leurs œuvres, dans l'espérance qu'il a de rencontrer entre toutes celle dont on le menaça qu'elle « le foulerait aux pieds et lui écraserait la tête. Il « n'est pas douteux que quand il reconnaîtra, par « les grandes diligences qu'il y apportera, la sainteté « singulière de cette très-pure et très-innocente créature, tous les soins et tous les efforts qu'il emploiera « pour la persécuter ne soient aussi grands que l'estime qu'il en concevra. L'orgueil pourtant de ce « dragon sera bien plus grand que sa force (1); ainsi « il est de notre volonté que vous veilliez sur notre « sainte cité, et protégiez d'une manière toute par-

(1) Isa., xvi, 6.

« ticulière ce tabernacle du Verbe incarné, pour la « garder, la secourir et la défendre contre nos enne- « mis, et pour l'éclairer, la fortifier et la consoler « avec un soin et un respect digne de son mérite, « pendant qu'elle sera parmi les mortels. »

199. Tous les anges bienheureux se montrèrent avec une profonde humilité, et comme prosternés devant le trône de la très-sainte Trinité, soumis à cette proposition que le Très-Haut leur fit, et tout prêts à exécuter son divin commandement. Chacun d'eux désirait avec une sainte émulation d'être envoyé, et s'offrait à un si heureux emploi : faisant tous au Très-Haut des hymnes et des cantiques nouveaux de louanges, de ce que l'heure arrivait en laquelle ils voyaient l'accomplissement d'une chose qu'ils avaient demandée avec tant d'ardeur durant plusieurs siècles. Je connus dans cette occasion que, depuis cette grande bataille que saint Michel eut au ciel avec le dragon et ses alliés, qui furent ensuite précipités dans les ténèbres éternelles (1), les légions de saint Michel restant victorieuses et confirmées en grâce et en gloire, ces esprits bienheureux commencèrent alors à demander l'exécution des mystères de l'incarnation du Verbe, qui leur furent révélés, et persévérèrent à réitérer leurs demandes jusqu'à ce que Dieu leur manifestât l'heure de l'accomplissement de leurs désirs.

200. Les esprits célestes reçurent par cette nouvelle révélation une nouvelle joie et une gloire acci-

(1) Apoc., XII, 7, 8 et 9.

dentelle, et dirent au Seigneur : « Très-Haut et incom-« préhensible Seigneur de toutes choses, vous êtes « digne de tout honneur, de toute louange et d'une « gloire éternelle, et nous sommes créés pour exécu-« ter votre divine volonté. Employez-nous, Seigneur « tout-puissant, à tout ce qui regardera vos merveil-« leux ouvrages et vos grands mystères, afin qu'en « tous et en tout votre très-juste bon plaisir s'accom-« plisse. » Dans ces affections et dans ces souhaits, les princes célestes ne se croyaient pas dignes de cet honneur, et ils auraient souhaité, s'il eût été possible, d'être plus purs et plus parfaits, pour être plus dignes de garder et de servir cette Reine admirable.

201. Le Très-Haut détermina et assigna ceux qui devaient s'occuper à un ministère si relevé; et il fit choix de cent dans chaque chœur, pour faire le nombre de neuf cents, outre lesquels il en destina douze pour servir leur Reine en forme corporelle et visible avec plus d'assiduité, et leur imprima des signes ou des devises de la rédemption : ce sont les douze dont il est fait mention dans l'Apocalypse, qui gardaient les portes de la cité, et j'en parlerai dans la déclaration que je ferai ci-après ce chapitre. Le Seigneur en assigna dix-huit autres des plus relevés, afin qu'ils montassent et descendissent par la mystique échelle de Jacob dont nous avons déjà parlé, pour faire les ambassades de la Reine au grand Roi, et du Seigneur à cette même Reine; car elle les envoyait plusieurs fois

(1) Apoc., xxi, 12.

au Père éternel pour être dirigée dans toutes ses actions selon les mouvements du Saint-Esprit, n'en faisant aucune que par son ordre et conformément à sa divine volonté, en sorte qu'elle n'aurait pas fait la moindre chose sans l'avoir consulté auparavant. Et quand elle n'était pas instruite par une spéciale illustration, elle envoyait ces anges bienheureux au Seigneur pour lui représenter son doute et le désir qu'elle avait de faire ce qui était le plus agréable à sa très-sainte volonté, et pour recevoir ses commandements, comme nous dirons dans la suite de cette histoire.

102. Par-dessus le nombre de tous ces anges dont nous venons de faire mention, le Très-Haut choisit encore soixante-dix des plus relevés séraphins et des plus proches du trône de la Divinité, afin qu'ils conférassent et communiquassent avec la Reine du ciel, de la même manière qu'ils communiquent et parlent entre eux, et que les supérieurs éclairent les inférieurs. Cet avantage fut accordé à la Mère de Dieu (quoiqu'elle fût supérieure en dignité et en grâce à tous les séraphins), parce qu'elle était voyageuse et inférieure par sa nature. Et quand le Seigneur s'absentait d'elle quelquefois en suspendant sa présence sensible, comme nous verrons ci-après, ces soixante-dix séraphins l'illustraient et la consolaient, et elle leur communiquait les affections de son ardent amour et les tendres soucis que l'absence de son trésor lui causait. Le nombre de soixante-dix, dont elle fut favorisée, répond aux soixante-dix années de sa très-sainte vie, qui ne fut pas de soixante, comme je le dirai en

son lieu. Ce nombre a rapport à ces soixante courageux qui gardaient le lit du roi Salomon, comme il est écrit dans le troisième chapitre des Cantiques, qu'on choisissait entre les plus vaillants d'Israël et les plus expérimentés en la guerre, ayant leurs épées à la ceinture pour le préserver pendant la nuit des surprises des ennemis.

203. Ces princes et ces forts capitaines furent destinés pour la garde de leur Reine, et choisis parmi les premiers des ordres hiérarchiques : parce qu'en cette ancienne bataille qui se donna dans le ciel entre les esprits humbles et le superbe dragon, ils furent armés par le Roi souverain de l'univers, afin qu'ils combattissent et vainquissent Lucifer et tous les apostats qui le suivirent, avec l'épée de sa vertu et de sa parole divine (1). Et parce que dans ce fameux combat ces suprêmes séraphins se distinguèrent par un grand zèle pour l'honneur du Très-Haut, comme de braves et adroits capitaines en l'amour divin, ces armes de la grâce leur étant données par la vertu du Verbe incarné, dont ils défendirent l'honneur, combattant pour leur chef et leur Seigneur aussi bien que pour sa très-sainte Mère, dont les intérêts se trouvent inséparables des siens; c'est pourquoi il est dit qu'ils gardaient le lit de Salomon et ne l'abandonnaient jamais, et qu'ils avaient leurs épées à la ceinture (2), endroit qui désigne la génération humaine, et en elle l'humanité de notre Seigneur Jésus-Christ, conçue dans le lit virginal de

(1) Ephes., VI, 17. — (2) Cant., III, 7-8.

Marie, de sa propre substance et de son sang le plus pur.

204. Les autres dix séraphins, qui restent pour achever le nombre de soixante-dix, furent aussi des plus relevés de ce premier ordre, qui témoignèrent plus de zèle pour l'honneur de la divinité et de l'humanité du Verbe et de sa très-sainte Mère : et, quoique ce combat des anges fidèles fût fort court, il y eut assez d'instants pour toutes ces opérations. Les principaux chefs de cette sainte milice qui se signalèrent le plus dans cette première épreuve furent comme récompensés par cet honneur particulier qu'ils reçurent, d'être encore chefs parmi ceux qui devaient garder leur Reine et leur Maîtresse. Ils font tous ensemble le nombre de mille anges, en comptant les séraphins avec les autres des ordres inférieurs; de manière que cette Cité de Dieu était suffisamment garnie pour se défendre contre les légions infernales.

205. Pour mieux ordonner cet invincible escadron, on y mit à la tête le prince de la milice céleste, saint Michel; lequel, bien qu'il ne fût pas toujours présent à la Reine, lui manifestait néanmoins sa présence et l'accompagnait souvent. Le Très-Haut le lui destina, afin que, comme principal et extraordinaire ambassadeur de notre Seigneur Jésus-Christ, il s'employât dans quelques affaires mystérieuses de la très-sainte Vierge. Le prince saint Gabriel y fut aussi employé, afin qu'il descendît, par l'ordre du Père éternel, pour les légations et les mystères qui regardaient cette princesse du ciel. Et ce fut ce que la très-sainte Trinité

ordonna pour sa défense et pour sa garde ordinaire.

206. Tout ce dénombrement se fit par une grâce spéciale du Seigneur; car j'eus connaissance qu'il y garda quelque ordre de justice distributive, parce que son équité et sa providence eurent égard aux opérations et à la volonté avec lesquelles les anges bienheureux reçurent les mystères de l'incarnation du Verbe et de sa très-sainte Mère, qui leur furent révélés au commencement : les mouvements de leurs affections et de leurs inclinations n'étant pas égaux à obéir à la divine volonté et à recevoir les mystères qui leur furent proposés, la grâce ne produisant pas envers tous les mêmes effets : ce qui fut cause que les uns s'y soumirent par une dévotion spéciale, connaissant l'union des deux natures, la divine et l'humaine, en la personne du Verbe, cachée sous l'humble voile d'un corps humain, et élevée à être chef de toutes les créatures. L'affection des autres se mouvait d'admiration de ce que le Fils unique du Père céleste voulait bien se faire passible et avoir un si grand amour pour les hommes que de s'offrir à mourir pour eux. Les autres se distinguèrent par les louanges qu'ils rendirent au Très-Haut de ce qu'il devait créer une femme d'une excellence si admirable, qu'elle serait élevée au-dessus de tous les esprits célestes, et dont le Créateur prendrait chair humaine. Selon donc tous ces mouvements et leurs proportions, que le Tout-Puissant voulut récompenser d'une gloire accidentelle, il destina ces anges fidèles pour les mystères de Jésus-Christ et de sa très-pure Mère, de la manière que seront récompensés ceux qui

se signaleront en cette présente vie en quelque vertu, comme les docteurs, les vierges, et les autres par leurs auréoles.

207. Lorsque ces esprits bienheureux se manifestaient corporellement, selon cet ordre, à la Mère de Dieu, comme je le dirai dans la suite, ils lui découvraient et lui représentaient par des devises et par des caractères lumineux les divers mystères, soit de l'incarnation, soit de la passion de notre Seigneur Jésus-Christ, et plusieurs autres qui représentaient cette même Reine, ses grandeurs et sa dignité : quoiqu'elle ne les pénétrât pas quand ils commencèrent de les lui manifester, parce que le Très-Haut commanda à tous ces anges qu'ils ne lui déclarassent pas qu'elle dût être Mère de son Fils unique jusqu'à ce que le temps déterminé par sa divine sagesse fût arrivé; mais pourtant qu'ils l'entretinssent toujours des mystères de l'incarnation et de la rédemption des hommes, pour la conserver dans ses ferventes demandes. Les langues humaines sont incapables, et mes paroles sont trop faibles pour manifester une lumière aussi relevée et une connaissance aussi sublimes que celles que j'en ai reçues.

# CHAPITRE XV

## De l'immaculée conception de Marie, Mère de Dieu, par la vertu du pouvoir divin.

208. La divine Sagesse avait préparé toutes choses pour séparer de la masse corrompue de la nature humaine la Mère de la grâce. Le nombre destiné des patriarches et des prophètes était déjà complet et dans sa perfection, et les hautes montagnes étaient élevées sur lesquelles cette Cité mystique de Dieu se devait édifier (1). Il lui avait préparé par la puissance de sa droite des trésors incomparables de sa divinité, pour la doter et pour l'enrichir. Il lui tenait mille anges tout prêts pour sa garnison et pour sa garde, et afin qu'ils servissent comme des sujets très-fidèles leur Reine et leur Maîtresse. Il lui prépara une lignée royale et très-noble dont elle descendrait; et il lui choisit des parents très-saints et très-parfaits dont elle devait immédiatement naître, sans qu'il s'en pût trouver de plus saints dans tout ce siècle; car s'il y en eût eu de plus grands et de plus propres pour être parents de

(1) Ps. LXXXVI, 2.

celle que le même Dieu choisissait pour Mère, il n'y a point de doute que sa divine Majesté ne les eût choisis.

209. Il les disposa par une abondance de grâces et de bénédictions de sa droite, et les enrichit de toutes sortes de vertus et d'une lumière particulière de la science divine et des dons du Saint-Esprit. Après qu'il leur eut annoncé qu'ils auraient une fille admirable et bénie entre toutes les femmes, l'ouvrage de la première conception, qui était celle du très-pur corps de Marie, s'exécuta. L'âge de ses parents quand ils se marièrent, était, celui de sainte Anne de vingt-quatre ans, et celui de saint Joachim de quarante-six. Vingt années se passèrent après leur mariage sans qu'ils eussent des enfants, et ainsi la mère avait, au temps de la conception de la fille, quarante-quatre ans, et le père soixante-six. Et quoiqu'elle fût selon l'ordre commun des autres conceptions, néanmoins la vertu du Très-Haut lui ôta ce qu'il y avait d'imparfait et de désordonné, ne lui laissant que le nécessaire et le précis de la nature, afin que le corps le plus excellent qui fut et qui sera jamais entre les pures créatures fût formé sans la moindre imperfection.

210. Dieu corrigea les fonctions des pères de notre Reine, et sa grâce les prévint, afin qu'elles fussent dans cette occasion vertueuses, méritoires et saintement réglées; de manière qu'agissant selon l'ordre commun, elles étaient dirigées, corrigées et perfectionnées par la force de cette divine grâce, qui devait opérer son effet sans que la nature y portât aucun obstacle. Cette vertu céleste éclata bien plus en sainte

Anne à cause de sa stérilité naturelle ; son concours étant miraculeux en la manière et très-pur en la substance : car elle ne pouvait concevoir sans miracle, parce que la conception qui se fait sans ce secours et par la seule vertu et le seul ordre naturels, ne doit dépendre immédiatement d'aucune autre cause surnaturelle.

211. Mais en cette conception, quoique le père ne fût pas naturellement infécond, la nature était déjà néanmoins corrigée et quasi éteinte en lui à cause de son âge ; et ainsi elle fut par la vertu divine réparée et prévenue, de sorte qu'elle put opérer et opéra de son côté avec toute perfection et retenue des puissances, et proportionnellement à la stérilité de la mère : la nature et la grâce concourant en l'un et en l'autre en ce qui était seulement précis et nécessaire; et cette grâce fut surabondante et puissante pour engloutir la même nature, ne la confondant pas pourtant, mais la relevant et la perfectionnant d'une manière miraculeuse, afin que l'on reconnût que la grâce s'était chargée de cette conception, ne se servant de la nature que pour en prendre ce qu'il fallait pour donner à cette ineffable fille des parents naturels.

212. La stérilité de la très-sainte mère Anne ne fut pas guérie par la réparation de ce qui manquait à la complexion et à la faculté naturelle, pour être féconde et pour concevoir sans aucune différence des autres femmes ; mais le Seigneur concourut avec la puissance stérile par un autre moyen plus miraculeux, afin qu'elle fournit une substance naturelle à la formation de ce corps virginal. Ainsi la puissance qui le conçut

et la substance dont il fut formé furent bien naturelles, mais leur emploi fut l'effet du concours miraculeux de la vertu divine. Et le miracle de cette admirable conception cessant, la sainte mère se trouva dans son ancienne stérilité, en laquelle elle ne pouvait plus concevoir, pour n'y avoir ajouté ni diminué aucune nouvelle qualité à la complexion naturelle. Il me semble que ce miracle se développera mieux par l'exemple de celui que Jésus-Christ fit quand saint Pierre marcha sur les eaux (1) : car, pour le soutenir, il ne fut pas nécessaire de les affermir, ni de les changer en cristal ou en glace, sur quoi il marchât naturellement, et plusieurs autres après lui, sans aucun autre miracle que leur affermissement : mais le Seigneur put faire qu'elles soutinssent le corps de l'apôtre sans les affermir, concourant miraculeusement avec elles, de sorte que le miracle étant passé, les eaux se trouvèrent liquides, comme véritablement elles l'étaient lorsque saint Pierre y marchait, puisqu'il commençait de s'enfoncer; et le miracle continua sans les altérer par une nouvelle qualité.

213. Le miracle en vertu duquel sainte Anne, mère de la très-pure Marie, conçut, quoique incomparablement plus admirable que celui-là, lui fut néanmoins fort semblable; ainsi les très-saints parents de cette sacrée fille furent gouvernés et dirigés dans cette innocente conception par la grâce, qui en éloigna si fort toute sorte de sensualité, que l'aiguillon du péché

(1) Matth., xiv, 29.

originel n'y eut aucune part, et il ne s'y trouva nulle impression de ces effets qui accompagnent la conception des autres personnes. De sorte que ce qui servit à cette très-pure conception n'étant accompagné d'aucune imperfection, l'action en fut beaucoup méritoire. Ainsi par cet endroit il fut très-facile que le péché ne se trouvât point ni n'eût aucun pouvoir dans cette conception, la divine Providence l'ayant par une voie extraordinaire déterminé de la sorte : le Très-Haut réservant ce miracle pour elle, qui seule devait être sa très-digne Mère; parce que, puisqu'il était convenable qu'elle fût engendrée dans le substantiel de sa conception selon le même ordre que les autres enfants d'Adam l'étaient, il fut aussi très-convenable et dû à sa dignité, que, sans détruire la nature, la grâce y concourût avec elle dans toute l'étendue de sa vertu et de son pouvoir, en se signalant et opérant avec plus de distinction en elle qu'en tous les enfants d'Adam, et même qu'en les deux premiers pères, qui furent les premiers à donner l'entrée à la corruption de la nature et à sa concupiscence désordonnée.

214. La sagesse et le pouvoir du Très-Haut prirent un si grand soin, à notre façon de parler, de la formation du corps très-pur de Marie, qu'il le composa avec un grand poids et une juste mesure, tant en la quantité que dans les qualités des quatre humeurs naturelles, la sanguine, la mélancolique, la flegmatique et la bilieuse; afin qu'il aidât sans aucun empêchement ni contradiction, par la proportion de ce

mélange très-parfait et de cette composition bien réglée, les opérations d'une âme aussi sainte que celle qui le devait animer. Ce tempérament miraculeux fut ensuite comme le principe et une espèce de cause de la sérénité et de la paix que les puissances de la Reine du ciel conservèrent durant toute sa vie, sans qu'il y eût entre ces humeurs aucune guerre, ni contradiction, ni rien d'excessif; au contraire, elles s'entr'aidaient et se secouraient réciproquement pour se conserver dans cet ouvrage admirable sans corruption et sans pourriture; car jamais le bienheureux corps de la très-sainte Marie n'en a souffert aucune, et il ne se trouva en lui aucun manquement ni superfluité, ayant toujours toutes les qualités et la quantité dans une juste proportion, sans plus ni moins de sécheresse ou d'humidité que celle qui lui était nécessaire pour sa conservation, ni plus de chaleur que celle qui lui suffisait pour sa défense et pour la digestion, ni plus de froideur que celle qu'il fallait pour rafraîchir et pour tempérer les autres humeurs.

215. Bien que ce corps fût en tout d'une admirable composition, il ne laissa pourtant pas de ressentir et d'endurer les rigueurs du chaud, du froid et les autres incommodités auxquelles nos corps sont naturellement sujets; car plus il était proportionné et parfait, plus il était sensible aux moindres impressions, à cause de la juste égalité qui était dans les humeurs, qui faisait qu'elles n'avaient pas tant de force pour résister à leurs contraires, qui font des efforts plus violents lorsque le tempérament est plus

réglé, et que par sa délicatesse il est plus susceptible des altérations qui peuvent s'y produire, ainsi que nous remarquons dans les excès qui arrivent à tous les corps. Celui qui se formait miraculeusement dans le sein de sainte Anne n'était pas capable, avant que d'avoir reçu l'âme, des dons spirituels; mais il l'était de recevoir les dons naturels, et ceux-ci lui furent accordés par un ordre et par une vertu surnaturelle, et avec toutes les qualités requises à la fin de la grâce singulière pour laquelle cette formation, faite au-dessus de tout ordre de la nature et selon le plus élevé de la grâce, était ordonnée. Ainsi il reçut une complexion et des puissances si excellentes, que toute la nature n'en pouvait pas former par elle seule de semblables.

216. Comme la main du Seigneur forma nos premiers pères Adam et Ève avec ces qualités et ces avantages qui convenaient à la justice originelle et à l'état d'innocence, dans lesquels ils excellèrent et furent plus privilégiés que n'auraient été tous leurs descendants, quand même ils se seraient maintenus dans cet heureux état, parce que les œuvres du Seigneur seul sont plus parfaites; sa toute-puissance opéra de cette façon, bien qu'en un degré plus excellent, en la formation du corps de la très-pure Marie, avec une providence et une grâce d'autant plus grande et plus abondante, que cette créature surpassait non-seulement nos premiers parents, qui se laissèrent incontinent après tomber dans le péché, mais toutes les autres créatures, tant corporelles que spirituelles.

Suivant notre manière de concevoir, Dieu prit plus de soin à composer seulement ce petit corps de sa très-sainte Mère, qu'il n'en prit à former tous les cieux et tout ce qu'ils renferment. Et nous devons commencer de mesurer avec cette règle les dons et les priviléges que reçut cette Cité de Dieu (1), dès les premiers fondements sur lesquels ses grandeurs furent élevées, jusqu'à arriver à cette hauteur qui la fait immédiate et la plus proche de l'infinité du Très-Haut.

217. Le péché et les dangereuses flammes qui en résultent se trouvèrent fort loin de cette conception miraculeuse, puisque non-seulement ce péché ne se trouva point dans l'aurore de la grâce (que nous exprimerons toujours en nous servant de ce terme d'aurore), mais qu'il fut aussi lié dans ses parents quand ils la conçurent, afin qu'il ne s'émancipât ni ne troublât la nature, qui dans cette production se reconnaissait véritablement inférieure à la grâce, n'y servant que de seul instrument au suprême Architecte, qui est supérieur aux lois de la nature et de la grâce : commençant dès cet instant à détruire le péché et même à abattre le château du fort armé, pour le renverser et le dépouiller de ce qu'il possédait avec tyrannie (2).

218. La première conception du corps de la très-sainte Vierge se fit en un jour de dimanche, répondant à celui de la création des anges, dont elle devait

(1) Ps. LXXXVI, 3. — (2) Luc., XI, 22.

être la reine et la supérieure. Et, bien que, selon l'ordre naturel et commun, les autres corps aient besoin de plusieurs jours pour être entièrement organisés et pour recevoir la dernière disposition, afin que l'âme raisonnable y soit infuse; comme l'on dit qu'aux garçons il en faut quarante, et aux filles quatre-vingts, un peu plus ou moins, selon la chaleur naturelle et la disposition des mères; néanmoins la vertu divine abrégea le temps naturel en la formation du corps de la très-sainte Fille, et ce qui se devait opérer dans les quatre-vingts jours (ou en ceux que naturellement il fallait) se fit avec plus de perfection dans sept, pendant lesquels ce corps miraculeux fut entièrement organisé et tout disposé dans le sein de sainte Anne pour recevoir la très-sainte âme de sa fille et de notre Reine.

219. Le samedi suivant et le plus proche de cette première conception, se fit la seconde, le Très-Haut créant l'âme de sa Mère et l'infusant dans son corps; de manière que le monde, en recevant cette pure créature au nombre de ses habitants, eut le bonheur de recevoir la plus sainte, la plus parfaite et la plus agréable aux yeux de sa divine Majesté, de toutes celles qu'il a créées et créera jusqu'à la fin du monde. Les intentions du Seigneur furent mystérieuses dans la correspondance des sept jours qu'il mit en cet ouvrage, avec les sept autres qu'il employa, selon la Genèse, à créer tout le reste de l'univers (1), puisqu'il

(1) Gen., I.

reposa sans doute ici dans l'accomplissement de cette figure, ayant créé la première de toutes les pures créatures, et nous donnant avec elle le principe du grand ouvrage de l'incarnation du Verbe divin et de la rédemption du genre humain. Ainsi ce jour-là fut comme un jour de fête pour Dieu aussi bien que pour toutes les créatures.

220. C'est à cause de ce mystère de la conception de la très-glorieuse Marie, que le Saint-Esprit a ordonné que l'Église lui consacrerait le jour du samedi comme celui auquel elle avait reçu le plus grand bienfait, lorsque son âme très-sainte fut créée et unie à son corps, sans que ni le péché originel ni le moindre de ses effets s'y trouvassent. Le jour de sa conception, que l'Église célèbre aujourd'hui, ne fut pas celui de la première du corps, mais le jour de la seconde conception ou infusion de l'âme, avec laquelle il demeura neuf mois complets dans le sein de sainte Anne, qui font le temps qu'il y a depuis la conception jusqu'à la nativité de cette reine. Durant les sept jours qui précédèrent l'animation, le seul corps fut disposé et organisé par la vertu divine, afin que cette création ou formation répondît à celle que Moïse raconte de toutes les créatures qui composèrent et qui formèrent le monde dans son commencement. Ce fut à l'instant de la création et de l'infusion de l'âme de la très-heureuse Marie, que la très-sainte Trinité dit ces paroles, avec bien plus d'affection et de tendresse que celles qui se lisent dans le premier chapitre de la Genèse : « Faisons Marie à notre image

et à notre ressemblance, rendons-la notre véritable Fille et Épouse, pour en faire la Mère du Fils unique de la substance du Père.

221. Par la force de cette divine parole et par l'amour qui l'accompagnait en sortant de la bouche du Tout-Puissant, l'âme très-heureuse de l'incomparable Marie fut créée et infuse dans son corps, et remplie au même instant de grâce et de dons qui la mirent au-dessus des plus hauts séraphins, sans qu'il y eût aucun moment auquel elle se trouvât dépouillée ni privée de la lumière, de l'amitié et de l'amour de son Créateur, ni que la tache et les ténèbres du péché originel la pussent toucher en aucune manière; au contraire, elle fut créée avec une justice plus parfaite et plus relevée que celle qu'Adam et Ève reçurent en leur création. L'usage de la raison la plus parfaite, qui devait être proportionnée aux dons de la grâce qu'elle recevait, lui fut aussi accordé, afin que ces dons ne fussent pas inutiles un seul instant, et qu'ils opérassent des effets si admirables, que son Créateur y pût prendre de souveraines complaisances. J'avoue d'être ravie et absorbée dans la connaissance et dans la lumière que je reçois de ce grand mystère, et que mon cœur (dans l'insuffisance où je suis d'exprimer ce qu'il ressent) se transforme tout en des affections d'admiration, afin d'imposer le silence à ma langue. Je vois la véritable arche du Testament construite, enrichie et placée dans le temple d'une mère stérile, avec bien plus de gloire que la figurative dans la maison d'Obédédom, de David, et dans le temple de Salo-

mon (1). Je vois l'autel formé dans le sanctuaire où le premier sacrifice, qui doit vaincre la colère de Dieu en apaisant sa justice, se doit offrir; et je vois sortir la nature hors de ses limites dans sa formation, et établir de nouvelles lois contre le péché sans garder les communes, ni du péché, ni de la nature, ni même de la grâce; et qu'une autre nouvelle terre et d'autres cieux nouveaux commencent à se former (2), dont le premier est le sein d'une très-humble femme auquel la très-sainte Trinité donne ses applications et ordonne que d'innombrables courtisans de l'ancien ciel assistent, et qu'il y en ait mille d'entre eux pour garder ce trésor, ce petit corps animé, qui n'est pas plus grand qu'une petite abeille.

222. Dans cette nouvelle création la voix du Seigneur retentit bien plus fortement que dans la première, lorsque, se complaisant en l'ouvrage qu'il venait de faire, il dit qu'il était très-bon (3). Que la faiblesse humaine s'approche de cette merveille avec une pieuse humilité, qu'elle la publie et avoue la grandeur du Créateur, qu'elle reconnaisse le nouveau bienfait que tout le genre humain reçoit en sa réparatrice, que le zèle vaincu par la force de la divine lumière cesse présentement; car si la bonté infinie de Dieu (ainsi qu'il m'a été découvert) regarda le péché originel en la conception de sa très-sainte Mère comme avec des yeux de courroux et irrité contre lui, se

(1) II Reg., VI, 11-12; III Rég., VIII, 6; VI, 16. — (2) Isa., LXV, 17. — (3) Gen., I, 31.

glorifiant d'avoir une juste cause et une belle occasion de l'éloigner et d'arrêter son courant, comment la sagesse humaine peut-elle approuver ce que Dieu a eu si fort en horreur ?

223. Au temps de l'infusion de l'âme dans le corps de cette divine dame, le Très-Haut voulut que sa mère, sainte Anne, ressentît et reconnût d'une façon très relevée la présence de la Divinité, par laquelle elle fut remplie du Saint-Esprit et émue intérieurement de tant de joie, et d'une dévotion si sensible et si au-dessus de ses forces ordinaires, qu'elle fut ravie en une extase très-sublime, où elle reçut de très-hautes connaissances des mystères les plus cachés, et elle loua le Seigneur par de nouveaux cantiques de joie. Ces favorables effets durèrent tout le reste de sa vie; mais ils furent plus grands pendant les neuf mois qu'elle garda dans son sein le trésor du ciel; car durant ce temps-là ces faveurs lui furent renouvelées et plus souvent réitérées, recevant une connaissance particulière des Écritures saintes et de ses profonds mystères. O très-fortunée fille ! soyez appelée bienheureuse et louée de toutes les nations et générations de l'univers.

## CHAPITRE XVI

Des habitudes des vertus dont le Très-Haut dota l'âme de la très-pure Marie, et des premières opérations qu'elle pratiqua par elles dans le sein de sainte Anne. — Cette auguste Reine commence de me donner elle-même une instruction pour m'animer à l'imiter.

224. Dieu lâcha le torrent impétueux de sa divinité vers cette Cité mystique (1), l'âme très-sainte de Marie, pour la réjouir et l'enrichir par l'abondance de ses bénédictions, qui prenaient leur cours dès la source inépuisable de sa sagesse infinie et de son immense bonté, par laquelle et dans laquelle le Très-Haut avait déterminé de déposer en cette divine dame les plus grands trésors des grâces et des vertus qui furent jamais donnés ni ne se donneront pendant toute l'éternité à aucune autre créature. Quand l'heure arriva de les lui distribuer, qui fut dans ce même instant qu'elle reçut l'être naturel, le Tout-Puissant satisfit à l'inclination et au désir qu'il tenait dès son éternité comme suspendus, jusqu'à ce que le temps convenable arrivât d'accomplir la promesse

(1) Ps. XLV, 5.

qu'il avait faite à sa plus tendre affection. Ce très-fidèle Seigneur le fit, en répandant dans cette très-sainte âme de Marie, à l'instant de sa conception, toutes les grâces et tous les dons en un degré si éminent, que tous les saints ensemble n'y pourront jamais arriver, ni aucune langue humaine le manifester.

225. **Mais** quoiqu'elle fût alors ornée comme une épouse (1) qui descend du ciel avec toutes les perfections et les habitudes infuses de toutes sortes de vertus, il ne fut pas néanmoins nécessaire qu'elle les pratiquât toutes sitôt, mais seulement celles qu'elle pouvait exercer, et qui convenaient à l'état où elle était dans le sein de sa mère. En premier lieu elle pratiqua les trois vertus théologales, la foi, l'espérance et la charité, qui ont Dieu pour objet. Elle les exerça dans l'instant de l'heureuse union de son âme, connaissant la Divinité d'une manière très-sublime et par une foi très-relevée, en laquelle elle pénétrait toutes ses perfections, ses attributs infinis, la Trinité et la distinction des personnes. Ses connaissances étaient d'un ordre admirable, sans que l'une empêchât l'autre, comme je m'en vais dire. Elle exerça aussi la vertu d'espérance, qui regarde Dieu comme l'objet du bonheur éternel et de la dernière fin, où cette très-sainte âme s'éleva et prit l'essor par de très-vastes désirs de s'y unir, sans jamais s'attacher à aucune autre, ni être un seul moment privée de ce

(1) Apoc., XXI, 2.

mouvement. Enfin elle pratiqua la vertu de charité, qui contemple Dieu comme le bien souverain et infini, avec tant d'attention, d'amour et de respect, qu'il n'est pas au pouvoir de tous les séraphins d'arriver, avec leurs plus grands efforts et toutes leurs vertus, à un degré si éminent.

226. Elle eut les autres vertus qui ornent et qui perfectionnent la partie raisonnable de la créature, au degré qui répond aux théologales, aussi bien que toutes les vertus morales et naturelles, en un degré miraculeux et surnaturel; elle eut dans l'ordre de la grâce les dons et les fruits du Saint-Esprit en un degré bien plus éminent. Elle fut remplie de la science infuse et de l'habitude de toutes les sciences et de tous les arts naturels, par laquelle elle sut et connut toutes les choses naturelles et surnaturelles qui se rapportent à la grandeur de Dieu; de sorte qu'elle fut dans le sein de sa mère, dès le premier instant, plus sage, plus prudente, plus pénétrée et informée de Dieu et de toutes ses œuvres, que toutes les créatures ensemble; excepté son très-saint Fils, ne l'ont été ni ne le seront éternellement. Cette perfection ne consistait pas seulement aux habitudes, qui lui furent infuses en un si haut degré, mais encore dans les actes qui y répondaient selon son état et son excellence, et selon qu'elle les put exercer dans cet instant par le pouvoir de Dieu, qui la secondait; car dans cette pratique elle n'eut point de borne, ni elle ne fut point sujette à aucune loi, qu'à celle du divin et très-juste bon plaisir de son créateur.

227. Et parce que nous nous étendrons beaucoup sur toutes ces vertus et ces grâces, et sur leurs opérations, dans la suite de cette histoire de la très-sainte vie de Marie, je toucherai seulement ici quelque chose de ce qu'elle opéra dans l'instant de sa conception par les habitudes qui lui furent infuses, et par la lumière que ces habitudes lui communiquèrent. Par les actes des vertus théologales (comme je viens de dire), et par la vertu de religion et des autres vertus cardinales qui les suivent, elle connut Dieu comme il est en lui-même, comme créateur et comme glorificateur; elle l'honora, le loua et le remercia par des actes héroïques pour en avoir été créée; et elle l'aima, le craignit, l'adora et lui fit des sacrifices de louanges et de gloire pour son être immuable. Elle connut les dons qu'elle recevait (quoiqu'il y en eût un qui lui fut scellé), pour lesquels elle rendit de très-humbles actions de grâces, accompagnées de profondes inclinations corporelles, qu'elle fit aussitôt dans le sein de sa mère avec ce corps si petit. Et elle mérita plus dans cet état par ces actes, que tous les saints dans le plus haut degré de leur perfection et de leur sainteté.

228. Elle eut, outre les actes de la foi infuse, une haute connaissance du mystère de la Divinité et de la très-sainte Trinité. Et quoiqu'elle ne la vit pas dans cet instant de sa conception intuitivement comme bienheureuse, elle la vit néanmoins abstractivement par une autre lumière et par une autre vue inférieure à la vision béatifique, mais supérieure à toutes les

autres manières par lesquelles Dieu se peut manifester ou se manifeste à l'entendement créé; parce qu'elle reçut des espèces de la Divinité si claires et si manifestes, qu'elle y connut l'être immuable de Dieu; et en lui toutes les créatures avec une plus grande lumière et évidence que celles par lesquelles on connaît une créature par une autre Ces espèces lui furent comme un miroir très-clair, dans lequel toute la Divinité reluisait, et en elle toutes les créatures. Ainsi par cette lumière et par ces espèces de la nature divine, elle les vit toutes et les connut avec une plus grande distinction et clarté qu'elle ne les connaissait en elles-mêmes par d'autres espèces ni par la science infuse.

229. Elle découvrit par tous ces moyens, avec une grande pénétration, dès l'instant de sa conception, tous les hommes, tous les anges, leur ordre, leur dignité et leurs opérations, et toutes les créatures irraisonnables avec leur instinct et leurs qualités. Elle connut la création, l'état et la perte des anges; la justification et la gloire des bons, la chute et la punition des mauvais; le premier état d'innocence d'Adam et d'Ève, comme ils furent trompés; leur péché et les misères auxquelles nos premiers parents furent sujets par ce péché, et par eux tout le genre humain; la délibération de la volonté divine pour le réparer, et comme cet heureux temps s'approchait et commençait de se disposer; l'ordre et la nature des cieux, des astres et des planètes; les qualités et la disposition des éléments; le purgatoire, les limbes

et l'enfer ; et comme toutes ces choses et ce qu'elles renferment avaient été créées par le pouvoir divin et conservées par sa seule bonté infinie, sans qu'elle eût besoin d'aucune. Et surtout elle pénétra de très-hauts secrets sur le mystère que Dieu devait opérer en se faisant homme pour racheter tout le genre humain, n'ayant pas accordé ce remède aux mauvais anges.

230. Toutes ces merveilles, dont cette très-sainte âme de Marie prenait connaissance selon leur ordre, dans l'instant qu'elle fut unie à son corps, lui firent pratiquer aussi des actes héroïques de vertu, qu'elle accompagnait d'autres actes d'admiration, de louange, de gloire, d'adoration, d'humiliation, d'amour de Dieu, et de douleur des péchés qui offensaient ce souverain bien, qu'elle reconnaissait pour auteur et la fin de tant de merveilles. Elle offrit d'elle-même un sacrifice qui fut fort agréable au Très-Haut, commençant dès ce moment de le bénir avec une affection ardente, de l'aimer et de l'honorer pour suppléer à ce qu'elle connaissait, que les mauvais anges aussi bien que les hommes avaient manqué d'aimer en lui et de reconnaître. Elle demanda aux anges bienheureux (dont elle était déjà déclarée Reine) qu'ils l'aidassent à glorifier le Créateur et le Seigneur de tous, et d'intercéder aussi pour elle.

231. Le Seigneur lui manifesta dans cet instant les anges qu'il lui donnait pour sa garde; elle les vit, les connut et leur fit un accueil fort agréable, et les convia de glorifier alternativement le Très-Haut par des

cantiques de louange, et leur marqua en quoi devait consister ce divin office, qu'ils devaient continuer avec elle durant tout le temps de sa vie mortelle, pendant lequel ils la devaient garder et assister. Elle connut aussi toute sa généalogie et tout le reste du peuple saint et choisi de Dieu, les patriarches et les prophètes; et combien sa Majesté divine avait été admirable dans les dons, les grâces et les faveurs qu'il avait opérés envers eux. Et c'est une chose digne d'admiration, que ce tendre corps étant si petit dans le premier instant qu'il reçut l'âme très-sainte, qu'on aurait bien de la peine d'apercevoir seulement ses puissances extérieures; néanmoins, afin qu'il ne manquât aucune de ces merveilles qui pouvaient rendre illustre celle qui avait été choisie pour Mère de Dieu, la puissance de sa droite divine ordonna que dans la connaissance et la douleur qu'elle avait de la chute de l'homme, elle pleurât et versât des larmes dans le sein de sa mère, connaissant l'injure que la grièveté du péché faisait au souverain Bien.

232. Elle pria avec cette tendresse miraculeuse dès qu'elle eut reçu l'être, pour le remède des hommes; et elle commença dès lors à exercer l'office de leur médiatrice, de leur avocate et de leur réparatrice. Elle représenta et offrit à Dieu les clameurs des saints pères et des justes de la terre, afin que sa miséricorde ne retardât pas le salut des mortels, qu'elle regardait déjà comme frères, et qu'elle aimait d'une très-ardente charité avant même que d'avoir conversé avec eux; cette aimable bienfaitrice n'eut

pas plutôt l'être naturel, que l'amour divin et fraternel commença de brûler en son cœur embrasé. Le Très-Haut accepta ces demandes avec bien plus de complaisance que toutes les prières des saints et des anges, ce qui fut manifesté à celle qui venait d'être créée pour être Mère du même Dieu, quoiqu'elle en ignorât la fin ; mais elle connut l'amour du même Seigneur, et le désir qu'il avait de descendre du ciel pour racheter les hommes. Il était juste aussi qu'il se sentît plus obligé de hâter cette venue par les prières et par les demandes de cette créature, pour laquelle il venait principalement, et en laquelle il devait prendre chair de sa propre substance, et opérer la plus admirable de toutes ses œuvres et la fin de toutes ensemble.

233. Elle pria aussi dans le même instant de sa conception pour ses pères naturels Joachim et Anne, qu'elle voyait et connaissait en Dieu avant que de les voir corporellement ; et elle exerça en même temps envers eux la vertu de l'amour, du respect et de la gratitude de fille, les reconnaissant pour cause seconde de son être naturel. Elle fit aussi plusieurs autres demandes en général et en particulier pour des causes différentes. Et elle composa, par la science infuse qu'elle avait, des cantiques de louanges dans son entendement et dans son cœur, pour avoir trouvé à la porte de la vie la précieuse drachme que nous perdîmes tous dans notre premier principe (1). Elle

(1) Luc., xv, 9.

trouva la grâce qui vint à sa rencontre, et la Divinité qui l'attendait aux portes de la nature (1). Ses puissances rencontrèrent dans l'instant de leur être le très-noble objet qui les mut et les prévint, parce qu'elles n'étaient créées que pour lui; et devant entièrement lui appartenir, elles lui devaient les prémices de leurs opérations, qui furent la connaissance et l'amour divin, sans qu'il y eût en cette auguste dame aucun temps sans connaissance de Dieu, ni connaissance sans amour, ni amour sans mérite; auquel il n'y eut ni mesure des lois communes, ni règles générales, ni rien de médiocre. Tout fut grand en celle qui sortit grande de la main du Très-Haut, afin qu'elle marchât, crût et arrivât jusqu'à une telle grandeur, qu'il n'y eût que Dieu seul plus grand qu'elle. Oh! que vos pas furent beaux! fille du Prince céleste, puisque du seul premier vous arrivâtes à la Divinité. Vous êtes deux fois belle, parce que votre grâce et votre beauté sont au-dessus de toutes les beautés et de toutes les grâces. Vos yeux sont divins, et vos pensées ressemblent à la pourpre du roi, puisque vous lui avez ravi le cœur, et l'avez amoureusement blessé et pris par vos cheveux (2); étant ainsi épris de votre amour, vous l'avez captivé dans votre sein virginal et l'avez enfermé dans votre cœur.

234. Ce fut véritablement ici où l'Épouse du Roi de gloire dormait, pendant que son cœur veillait (3).

(1) Eccles., xv, 2. — (2) Cant., iv, 1 et 9; *ibid.*, vii, 1 et 5. — (3) *Ibid.*, v, 2.

Ses sens corporels dormaient, et à peine avaient-ils reçu leur forme naturelle, et avant que d'avoir joui de la lumière du soleil matériel, que ce cœur divin, bien plus incompréhensible par la grandeur de ses dons que par la petitesse de son être naturel, veillait dans le sacré sein de sa mère, y étant éclairé de la lumière de la Divinité, qui l'abîmait et l'embrasait dans le feu de son amour immense. Il n'était pas convenable que les puissances inférieures opérassent en cette divine créature avant les supérieures de l'âme, et que celles-ci eussent leurs opérations inférieures sans être égales à celles des autres créatures; car si l'opération répond à l'être de chaque chose, celle qui était supérieure à toutes, et en dignité et en excellence, devait aussi agir avec une supériorité proportionnée à toutes les créatures, tant angéliques qu'humaines. Et non-seulement elle ne devait pas être privée de l'excellence des esprits angéliques, qui usèrent de leurs puissances dès l'instant de leur création; mais cette même grandeur et cette prérogative étaient dues à celle qui était créée pour être leur Reine et leur Maîtresse. Et avec d'autant plus d'avantages, que le nom et l'office de Mère de Dieu est plus considérable et plus relevé que celui de ses serviteurs, et que le titre de Reine est au-dessus de celui de sujets; car le Verbe n'a dit à aucun des anges : Vous êtes ma Mère, ni aucun d'eux n'a pu lui dire : Vous êtes mon Fils (1); ce commerce et cette mutuelle correspondance ne se

(1) Hebr., I, 5.

trouvant qu'entre Marie et le Verbe incarné; et c'est par là qu'il faut mesurer et rechercher la grandeur de Marie, comme l'Apôtre cherche celle de Jésus-Christ.

235. Je reconnais ma grossièreté, ma rudesse et mon insuffisance féminine, en écrivant ces divins secrets du Roi de gloire dans cet heureux temps, pour honorer et révéler ses œuvres (1); je suis même affligée de ne pouvoir éviter de me servir des termes communs et vides, par lesquels je ne saurais exprimer ce que je découvre dans la lumière que mon âme reçoit de ces mystères. Il nous faudrait d'autres paroles, d'autres raisonnements et d'autres termes plus particuliers et plus proportionnés; mais ils sont au-dessus de mon ignorance. Et quand ils seraient même à ma disposition, ils surpasseraient et accableraient aussi la faiblesse humaine. Qu'elle se reconnaisse donc incapable de regarder fixement ce divin soleil, qui commence de venir au monde couronné de rayons de la Divinité, quoique couvert du nuage du sein maternel de sainte Anne. Que si nous voulons mériter l'avantage de nous approcher et de jouir de cette merveilleuse vision, venons-y libres et dépouillés, les uns de cette naturelle lâcheté, les autres de cette crainte et circonspection qui se couvrent du prétexte d'humilité. Mais approchons-nous-en avec une souveraine dévotion et avec une piété éloignée de tout esprit de contention (2), et alors il nous sera permis de voir de près

(1) Tob., XII, 7. — (2) Rom., XIII, 13 et 14.

le feu de la Divinité au milieu du buisson qu'il brûle sans le consumer (1).

236. J'ai dit que la très-sainte âme de Marie vit abstractivement dans le premier instant de sa très-pure conception l'essence divine, parce qu'il ne m'a pas été manifesté qu'elle ait vu la gloire essentielle; mais plutôt je pénètre que ce privilége fut singulièrement réservé pour la très-sainte âme de Jésus-Christ, comme lui étant dû et devant accompagner l'union substantielle de la Divinité en la personne du Verbe, afin que son âme ne fût pas un seul instant sans être unie avec elle par ses puissances et par une grâce souveraine et une éminente gloire. Car notre Seigneur Jésus-Christ commença d'être homme et Dieu tout ensemble; il commença aussi de connaître Dieu et de l'aimer comme compréhenseur. Mais l'âme de sa très-sainte Mère n'étant pas substantiellement unie à la Divinité, elle ne commença pas aussi à jouir de ce privilége, parce qu'elle venait au monde comme voyageuse. Néanmoins comme dans cet ordre elle était la plus immédiate à l'union hypostatique, elle eut aussi une autre vision proportionnée et la plus immédiate à la vision béatifique, mais pourtant inférieure à celle de Jésus-Christ, quoique supérieure à toutes les visions et les révélations que les autres créatures ont jamais reçues de la Divinité, excepté sa claire vision et sa jouissance. Cela n'empêcha pas néanmoins que la vision que la Mère de Jésus-Christ reçut de la Divinité

(1) Exod., II, 2.

dans son premier instant, ne surpassât en quelque manière la claire vision de plusieurs, en ce qu'elle y connut plus de mystères abstractivement, que quelques bienheureux ne le font par la vision intuitive. Et bien qu'elle ne vît pas la Divinité face à face dans le temps de sa conception, elle ne laissa pas de la voir après, plusieurs fois durant le cours de sa vie, comme je le dirai en continuant son histoire.

---

*Instruction que la Reine du ciel me donna sur le chapitre précédent.*

237. J'ai déjà dit que la Reine et Mère de miséricorde m'avait promis de me donner une instruction après avoir écrit les premières opérations de ses puissances et de ses vertus, afin de régler ma vie sur le très-pur miroir de la sienne; car c'était là la principale intention de cet avertissement. Et comme cette grande Reine, qui m'est toujours présente dans le temps que ces mystères me sont déclarés, est très-fidèle en ses promesses, elle a commencé à la fin de ce chapitre d'effectuer la parole qu'elle m'en avait donnée, et de faire ce qu'elle continuera régulièrement durant tout le reste de cet ouvrage. Ainsi je garderai cet ordre, écrivant à la fin des chapitres suivants ce que sa

Majesté m'enseignera, comme elle l'a fait présentement me tenant ce discours.

238. « Ma fille, je veux que les mystères que vous « écrivez de ma très-sainte vie vous soient une occasion « de cueillir pour vous-même le fruit que vous désirez ; « et que le prix de vos travaux soit la plus grande « pureté et perfection de votre vie, si vous vous dis- « posez, aidée de la grâce du Très-Haut, à m'imiter « par la pratique des choses que vous entendrez. C'est « la volonté de mon très-saint Fils que vous soyez « pénétrée de ce que je vous enseignerai, et que votre « plus grande application soit de considérer avec « toute l'estime de votre cœur mes vertus et mes « œuvres. Écoutez-moi donc avec attention et avec « foi, car je vais vous dire des paroles de vie éter- « nelle, et vous enseigner ce qu'il y a de plus saint « et de plus parfait dans la vie chrétienne, et ce qui « est le plus agréable aux yeux de Dieu ; c'est pour- « quoi vous commencerez dès à présent à vous dispo- « ser pour recevoir la lumière, en laquelle vous dé- « couvrirez les mystères cachés de ma très-sainte vie « et les instructions que vous souhaitez. Continuez « cet exercice, écrivez ce que je vous enseignerai pour « ceci, et commencez de considérer :

239. « Que c'est un acte de justice que la créature doit à son Dieu éternel, quand elle reçoit l'usage de la raison, de lui adresser son premier mouvement dès qu'elle est en état de le connaître pour l'aimer, l'honorer et l'adorer comme son Créateur et son unique et véritable Seigneur. Que l'obligation naturelle des

parents est d'instruire et de conduire leurs enfants dans cette connaissance, aussitôt qu'ils arrivent à l'horizon de cette lumière raisonnable, en les dirigeant et les élevant avec tant de soin, qu'ils ne soupirent et n'aspirent qu'après leur dernière fin, et fassent tous leurs efforts pour la rencontrer par les premiers actes de leur raison et de leur volonté. Ils devraient aussi faire tout leur possible pour les retirer de ces puérilités déréglées, auxquelles la même nature dépravée s'incline si on la laisse sans quelque personne capable de l'instruire; car si les pères et les mères se mettaient de bonne heure à prévenir ces trompeurs enchantements et ces mauvaises habitudes de leurs enfants, en les élevant dès leurs premières années à la connaissance de leur Dieu et de leur Créateur, ils se trouveraient ensuite bien plus disposés à le reconnaître et à l'adorer. Ma sainte mère, ignorant ma sagesse et mon état, pratiqua cette conduite à mon égard avec tant d'exactitude et de diligence, qu'en me portant dans son sein, elle adorait en mon nom le Créateur, lui rendait pour moi un souverain honneur et de dues actions de grâces de ce qu'il m'avait créée, et le priait de me garder, de me défendre et de me tirer libre de l'état où je me trouvais alors. Les parents doivent ainsi demander à Dieu, avec ferveur, qu'il fasse par sa providence divine que les âmes de leurs enfants arrivent à recevoir le baptême, et soient délivrées de la servitude du péché originel.

240. « Que si la créature raisonnable n'avait pas connu et adoré le Créateur dans son premier usage de

la raison, elle doit le faire dans l'instant que cet Être infini et cet unique bien qu'elle ignorait auparavant viendra à sa connaissance par les lumières de la foi. Et l'âme doit faire tous ses efforts, l'ayant une fois connu, de ne le perdre jamais de vue, de le craindre, de l'aimer et de l'honorer toujours. Vous avez eu cette obligation, ma fille, durant le cours de votre vie, mais je veux à présent que vous la pratiquiez avec plus de perfection, et selon que je vous l'enseignerai. Adressez la vue de votre âme à cet être adorable de Dieu, qui n'a ni principe ni fin, et regardez-le, infini en ses attributs et en ses perfections; considérez que lui seul est la sainteté véritable, le souverain bien, le plus noble objet de la créature, celui qui a donné l'être à tout ce qui est créé, et qui le maintient et le protége sans en avoir besoin. Il est la beauté sans défaut, Celui qui est éternel en amour, véritable dans ses paroles et très-fidèle dans ses promesses, et Celui qui a donné sa propre vie et s'est livré aux tourments pour le bien de ses créatures, sans qu'aucune l'ait mérité. Jetez votre vue et occupez vos puissances dans cet immense champ de bonté et de bienfaits, sans l'oublier ni vous en éloigner jamais; parce que, ayant une fois pénétré si avant dans la connaissance du souverain bien, c'est une noire rusticité et une infidélité bien grande que d'en sortir et de l'oublier par la plus horrible des ingratitudes, comme serait la vôtre, si, après avoir reçu une lumière divine au-dessus de la commune et supérieure à celle de la foi infuse, votre entendement et votre volonté s'égaraient du chemin de

l'amour de Dieu. Que s'il vous arrive quelquefois de le faire par votre faiblesse, revenez à vous pour le chercher, sans perdre courage, et adorez le Très-Haut avec toute la diligence et toute l'humilité possibles, lui rendant honneur et gloire, et des louanges éternelles. Je vous avertis aussi que cette pratique que vous devez continuellement exercer, tant pour vous que pour toutes les autres créatures, doit être votre occupation ordinaire, à laquelle je veux que vous soyez fort exacte.

241. « Pour vous animer davantage, méditez sur ce que vous avez découvert de mes œuvres; comme cette première vue du souverain bien blessa si heureusement mon cœur de son amour, que je m'abandonnai entièrement à lui pour ne le perdre jamais. Et nonobstant cela, j'étais toujours sur mes gardes, sans me lasser de marcher jusqu'à ce que je fusse arrivée au centre de mes désirs et de mes affections; parce que l'objet étant infini, l'amour ne doit avoir non plus de fin et ne reposer que dans sa possession. La connaissance de vous-même et de votre bassesse doit suivre de près celle de Dieu et son amour; car l'une vous doit servir d'échelle pour monter à l'autre. Soyez assurée que ces vérités, bien pénétrées et bien pesées, produisent de divins effets dans les âmes. » Ayant ouï ces saintes paroles et plusieurs autres de la Reine du ciel, je dis à sa Majesté :

242. « Très-haute et très-sainte Dame, dont j'ai l'honneur d'être la servante, et à qui je me consacre de nouveau pour me rendre, autant qu'il m'est possible,

moins indigne de ce titre, ce n'était pas sans sujet que, par un effet de votre bonté maternelle, mon cœur désirait si fort cet heureux jour pour y contempler et connaître les grandeurs ineffables de vos vertus dans le miroir très-pur de vos opérations, et pour ouïr la douceur de vos salutaires paroles. Je déclare, ma divine Reine, du plus sincère de mon cœur, qu'il n'est rien en moi qui puisse mériter cette insigne faveur : car je tiendrais pour une témérité fort grande d'écrire votre très-sainte vie, et je croirais qu'elle ne mériterait aucun pardon, si, en le faisant, je n'obéissais à votre volonté et à celle de votre très-saint Fils. Recevez, Vierge sainte, ce sacrifice de louange, et parlez, car votre très-humble servante vous écoute (1). Que votre très-douce voix, ma divine Princesse, résonne à mes oreilles (2), puisque vos paroles sont des paroles de vie (3). Continuez, Vierge sacrée, de me faire part de vos instructions et de vos lumières, afin que mon cœur s'étende sur cette mer immense de vos perfections, et qu'il ait un si digne sujet de louer le Tout-Puissant. Je brûle du feu que votre charité ardente a allumé dans mon sein pour ne désirer que ce qui est le plus parfait, le plus pur et le plus agréable à vos yeux : mais je sens en moi-même cette fatale loi de mes membres toujours rebelle à celle de l'esprit, qui me retarde et m'embarrasse (4), et je crains avec justice, Mère très-pitoyable, qu'elle ne m'empêche d'embrasser le bien que vous

(1) I Reg., III, 10. — (2) Cant., II, 14. — (3) Joan., VI, 69. — (4) Rom., VII, 23.

me proposez. Regardez-moi donc, ma bonne Reine, comme votre fille, enseignez-moi comme votre disciple, corrigez-moi comme votre servante, et forcez-moi comme votre esclave, dans mes négligences ou dans mes résistances : car ce ne sera pas ma volonté qui causera mes chutes, ce sera plutôt ma faiblesse. J'élèverai ma vue à la connaissance de l'être de Dieu, et, assistée de sa divine grâce, je règlerai mes affections, afin qu'elles s'attachent à lui et qu'elles aiment ses perfections infinies; et si je le possède une fois, je ne l'abandonnerai jamais (1). C'est pourquoi je vous prie, Mère de la belle connaissance et de l'amour le plus pur (2), de demander à votre Fils, mon Seigneur, la grâce de ne me pas délaisser, pour la grande complaisance qu'il eut lorsqu'il favorisa avec tant de profusion votre humilité (3), ô Reine et Maîtresse de l'univers !

(1) Cant., III, 4. — (2) Eccl., XXIV, 24.— (3) Luc., II, 48.

# CHAPITRE XVII

**Poursuivant le mystère de la conception de la très-sainte Vierge, le chapitre vingt-unième de l'Apocalypse me fut expliqué.**

PREMIÈRE PARTIE DU CHAPITRE.

243. Le privilége que la très-sainte Vierge a reçu d'être conçue en grâce, renferme un si grand nombre de mystères et si fort cachés, que, pour m'en mieux informer, sa Majesté m'en déclara plusieurs de ceux que l'évangéliste saint Jean renferme dans le chapitre vingt-unième de l'Apocalypse, et me renvoya à l'explication que j'en recevrais. Pour dire quelque chose avec ordre de ce qui m'en a été manifesté, je diviserai l'interpétation de ce chapitre en trois parties, pour éviter la fatigue qu'il pourrait causer s'il restait entier. Je présenterai premièrement la lettre, selon sa teneur, en la manière qui suit :

244. « Je vis après un nouveau ciel et une nouvelle « terre; car le premier ciel et la première terre avaient « disparu, et il n'y avait plus de mer. Et moi, Jean, « je vis la sainte cité, la nouvelle Jérusalem qui venait « de Dieu et descendait du ciel, préparée comme une « épouse qui s'est ornée pour son époux. En même « temps j'ouïs sortir du trône une grande voix qui

« disait : Voici le tabernacle de Dieu avec les hommes, et
« il habitera avec eux. Et ils seront son peuple, et Dieu
« même demeurera avec eux et sera leur Dieu : et
« Dieu essuiera toutes les larmes de leurs yeux, et il
« n'y aura plus de mort, ni de gémissements, ni de
« cris, ni de douleurs, car les choses premières sont
« passées. Et Celui qui était assis sur le trône dit :
« Voici, je fais toutes choses nouvelles. Et il me dit :
« Écrivez, car ses paroles sont très-fidèles et véri-
« tables. Puis il ajouta : Tout est fait; je suis l'alpha
« et l'oméga, le commencement et la fin. Je donnerai
« gratuitement à boire de la fontaine de vie à celui qui
« aura soif. Celui qui aura vaincu possèdera ces choses,
« et je serai son Dieu, et il sera mon fils. Mais pour
« les lâches, les incrédules, les abominables, les homi-
« cides, les fornicateurs, les sorciers, les idolâtres, et
« tous les menteurs, leur partage sera dans l'étang brû-
« lant de feu et de soufre, qui est la seconde mort (1). »

245. Cette partie est la première des trois de la lettre que j'expliquerai dans ce chapitre, en la divisant par ses versets. *Je vis après* (dit l'évangéliste) *un nouveau ciel et une nouvelle terre* (2). La très-pure Marie étant sortie des mains de Dieu tout-puissant, et le monde ayant déjà reçu la matière immédiate dont la très-sainte humanité du Verbe, qui devait mourir pour l'homme, se devait former, l'évangéliste dit qu'il vit *un nouveau ciel et une nouvelle terre*. Ce n'est pas sans une grande propriété que cette nature et le

(1) Apoc., XXI, 1-9. — (2) *Ibid.*, 1.

sein virginal dans lequel et duquel elle se forma purent être appelés ciel (1), puisque Dieu commença d'habiter dans ce ciel d'une nouvelle manière, et bien différente de celle qu'il avait eue jusqu'alors dans l'ancien ciel et dans toutes les créatures. Le ciel même des bienheureux fut appelé nouveau après le mystère de l'incarnation, parce que la nouveauté, qui n'y était pas auparavant, lui venait de ce que les hommes mortels s'y trouvaient, et de l'innovation que la gloire de la très-sainte humanité de Jésus-Christ et de sa très-pure Mère aussi causa dans ce ciel; elle fut si grande après la gloire essentielle, qu'elle put renouveler les cieux et leur donner une nouvelle beauté et une splendeur particulière. Car, quoique les anges bienheureux y fussent, c'était une chose déjà passée, et par conséquent ancienne : ainsi il lui fut fort nouveau que le Fils unique du Père rendît aux hommes par sa mort le droit de la gloire, qu'ils avaient perdue par le péché, et qu'en la leur méritant de nouveau, il les introduisit dans le ciel, dont ils étaient privés, et dans l'impuissance de l'acquérir par eux mêmes. Et, parce que toute cette nouveauté du ciel eut son principe en la très-pure Marie, l'évangéliste dit avoir vu un nouveau ciel quand il la vit conçue sans le péché, qui en était le seul obstacle.

246. Il vit aussi *une nouvelle terre*, parce que l'ancienne terre d'Adam était maudite, souillée et coupable du péché qui lui faisait mériter la damnation

(1) Jerem., XXXI, 22.

éternelle ; mais la terre sainte et bénie de Marie fut une nouvelle terre sans tache ni malédiction d'Adam : et si nouvelle, que depuis cette première formation il ne s'en était vu ni connu dans le monde aucune autre nouvelle jusqu'à la très-pure Marie. Elle fut si nouvelle et si exempte de la malédiction de l'ancienne terre, qu'en cette bénie terre toutes les autres terres des enfants d'Adam se renouvelèrent, puisque par la terre de la bénie Marie, et avec elle et en elle, la masse terrestre d'Adam, qui avait été jusqu'alors maudite, et avait vieilli dans sa malédiction, fut bénie, renouvelée et vivifiée. Ainsi elle se renouvela toute par la très-pure Marie et par son innocence ; et, comme cette innovation de la nature humaine et terrestre trouva son principe en elle, saint Jean dit qu'il vit en Marie conçue sans péché un nouveau ciel et une nouvelle terre. Il poursuit :

247. *Car le premier ciel et la première terre avaient disparu* (1). Il devait s'ensuivre que la nouvelle terre et le nouveau ciel de la très-sainte Vierge, et de son Fils homme et Dieu, venant et apparaissant au monde, l'ancien ciel et la vieille terre de la nature humaine et terrestre par le péché disparussent. Il y eut un nouveau ciel pour la Divinité en la nature humaine, qui, étant préservée et exempte du péché, donnait une nouvelle habitation à Dieu même dans l'union hypostatique en la personne du Verbe. Le premier ciel, que Dieu avait créé en Adam, ne subsistant plus, s'étant

(1) Apoc., xxi, 1.

rendu indigne par la souillure de son péché que Dieu demeurât en lui, disparut, et il en survint un nouveau en la venue de Marie. Il y eut aussi un nouveau ciel de gloire pour la nature humaine : ce n'est pas que l'empyrée se changeât ou disparût, mais parce qu'il ne s'y trouvait aucun homme, plusieurs siècles s'étant écoulés sans qu'il y en eût : et en cela il n'était plus appelé premier ciel, car il fut renouvelé par les mérites de Jésus-Christ, qui commençaient déjà à poindre en l'aurore de la grâce, à savoir Marie sa très-sainte Mère : ainsi le premier ciel et la première terre, qui avaient été jusqu'alors sans remède, s'en allèrent. *Et il n'y avait plus de mer,* parce que la mer des abominations et des péchés, qui inondaient tout le monde et noyaient la terre de notre nature, disparut par la venue de la très-pure Marie et par celle de Jésus-Christ, puisque la mer de son précieux sang surpassa celle des péchés en la suffisance, et, en comparaison de cette mer et de son prix, il est sûr qu'il n'est point de péché qui puisse subsister. Si les mortels voulaient profiter de cette mer infinie de la divine miséricorde et des mérites de notre Seigneur Jésus-Christ, tous les péchés seraient bannis du monde, car l'Agneau de Dieu est venu pour les détruire et les anéantir tous.

248. *Et moi, Jean, je vis la sainte cité, la nouvelle Jérusalem, qui venait de Dieu et descendait du ciel, préparée comme une épouse qui s'est ornée pour son époux* (1). Parce que tous les mystères commençaient

(1) Apoc., xxi, 2.

et prenaient leur fondement en la très-sainte Vierge, l'évangéliste dit qu'il la vit sous la figure de la sainte cité de Jérusalem, etc. Car en cette métaphore il parla de notre auguste Reine; et il lui fut accordé de la voir, afin qu'il connût mieux le trésor qui lui avait été recommandé et confié au pied de la croix, et qu'il le gardât avec d'autant plus d'estime et de respect, qu'il en pénétrait mieux les grandeurs. Et, quoiqu'il n'y eût personne qui pût dignement suppléer à la présence du Fils de la Vierge, néanmoins il était à propos que saint Jean, qui lui était substitué(1), fût particulièrement informé de la valeur de ce trésor, selon que le requérait la dignité dont il était honoré.

249. Les mystères que Dieu opéra en la sainte cité de Jérusalem l'ont rendue plus propre à servir de symbole à celle qui était sa Mère, le centre et l'abrégé de toutes les merveilles du Tout-Puissant; et par conséquent aussi de l'Église militante et de la triomphante. Saint Jean étendit sa vue sur toutes, comme un aigle des plus nobles, par le rapport et par l'analogie que ces cités mystiques de Jérusalem ont entre elles. Mais sa fin fut de regarder singulièrement la suprême Jérusalem, la très-pure Marie, en qui se trouve l'abrégé de toutes les grâces, les merveilles, les dons et les excellences des églises militante et triomphante. Car tout ce qui se fit dans la Jérusalem de Palestine, et tout ce qu'elle et ses habitants signifient, est compris dans la très-sacrée Vierge Marie, la sainte cité de Dieu,

(1) Joan., XIX, 27.

avec bien plus d'excellence qu'en tout le reste du ciel, de la terre et des pures créatures qu'ils renferment. C'est pour ce sujet qu'il l'appelle *nouvelle Jérusalem*, parce que tous ses dons, toutes ses grandeurs et toutes ses vertus sont nouvelles, et causent aux saints une nouvelle merveille. Nouvelle, parce qu'elle fut après tous les anciens pères, tous les patriarches et tous les prophètes, et que leurs clameurs, leurs oracles et leurs promesses s'accomplirent et se renouvelèrent en elle. Nouvelle, parce qu'elle vient sans souillure de péché, et descend de la grâce par un sien nouvel ordre, et très-éloignée de la loi commune du péché. Enfin elle est nouvelle, parce qu'elle entre au monde triomphant du démon et de la première erreur, qui est la chose la plus nouvelle qui s'y fût encore vue depuis son commencement.

250. Parce que ce prodige était nouveau en la terre et qu'il ne pouvait pas venir d'elle, l'évangéliste dit qu'il descendait du ciel. Et quoique le sujet de nos admirations descendît par l'ordre commun de la nature d'Adam ; néanmoins ce ne fut pas par le grand et ordinaire chemin du péché, par où tous les prédécesseurs, enfants de ce premier coupable, avaient passé. Il y eut un autre décret dans la divine prédestination pour cette seule Reine, et il s'ouvrit une nouvelle voie par où elle vint avec son très-saint Fils au monde, sans qu'aucun autre des mortels eût le privilége d'y passer ni de les y suivre dans cet ordre particulier de la grâce. Ainsi elle descendit nouvelle, dès le ciel de l'entendement et des dispositions éternelles de Dieu.

Et lorsque les autres enfants d'Adam descendent de la terre terrestre et souillés par cette même terre, cette Reine de l'univers vient du ciel, comme descendante seule de Dieu par l'innocence et par la grâce; car nous disons communément que quelqu'un vient de cette maison d'où il descend, et qu'il descend d'où il a reçu l'être qu'il tient. L'être naturel que la très-pure Marie a reçu d'Adam, à peine se peut-il apercevoir en la considérant Mère du Verbe, et comme à côté du Père éternel par la grâce et par la participation qu'elle en reçut à cause de cette dignité. Et cet être étant en elle l'être principal, celui qu'elle tient de la nature sera comme accessoire et moins principal; et ainsi l'évangéliste regarda le principal, qui descendit du ciel, et non pas l'accessoire, qui vint de la terre.

251. Il poursuit, en disant qu'*elle venait préparée comme une épouse qui s'est ornée pour son époux*. L'on cherche parmi les mortels, pour le jour des épousailles, les plus riches et les plus propres ornements qu'on puisse trouver pour parer et embellir l'épouse terrestre; quoique même les pierreries se trouvent empruntées, pourvu que rien ne manque ni à sa qualité ni à son état. Or, si nous avouons, comme il le faut nécessairement, que la très-pure Marie fut en telle sorte Épouse de la très-sainte Trinité, qu'elle était aussi Mère de la personne du Fils, et que pour être disposée à ces dignités elle fut ornée par le même Dieu tout-puissant, infini, riche, sans borne et sans mesure; quels furent donc les ornements, les prépa-

ratifs et les joyaux avec lesquels il embellit et orna son Épouse et sa Mère, afin qu'elle fût digne de lui? En aurait-il peut-être réservé quelqu'un dans ses trésors? Lui aurait-il refusé quelque grâce dont la puissance de son bras la pouvait parer et enrichir? L'aurait-il laissée laide, difforme, en désordre et tachée en quelque endroit ou pour quelques instants? Serait-il avare envers sa Mère et envers son Épouse, lui qui verse avec tant de profusion les trésors de sa divinité sur les autres âmes, qui sont à son égard moins que les servantes et les esclaves de sa maison? Elles avouent toutes, avec le même Seigneur, que l'élue et la parfaite est unique (1), et que toutes les autres la doivent reconnaître, déclarer et glorifier pour l'immaculée et la très-heureuse entre toutes les femmes; et, ravies d'admiration en la considérant, elles s'interrogent pénétrées de joie et de ses louanges: Qui est celle qui paraît comme l'aurore, qui est belle comme la lune, élue comme le soleil, et terrible comme une armée bien rangée (2)? C'est la très-pure Marie, l'unique Épouse et la Mère du Tout-Puissant, qui descendit au monde comme l'Épouse de la très-sainte Trinité, ornée et disposée pour son Époux et pour son Fils. Cette venue et cette entrée se firent avec tant de dons de la Divinité, que sa lumière la fit plus agréable que l'aurore, plus belle que la lune, plus singulière que le soleil et sans égale, plus forte et plus puissante que toutes les armées du ciel et des

(1) Cant., VI, 8. — (2) *Ibid.*, 3.

saints. Elle descendit ornée et enrichie pour Dieu, qui lui donna tout ce qu'il voulut, et lui voulut donner tout ce qu'il put, et lui put donner tout ce qui n'était pas l'être de Dieu; mais il lui accorda tout ce qu'une pure créature était capable de recevoir de plus immédiat à sa divinité, et de plus éloigné du péché. Cet ornement fut très-achevé et très-parfait; il ne le serait pas s'il lui manquait quelque chose, comme il lui manquerait s'il eût été quelques instants sans l'innocence et sans la grâce. Que si les richesses et les ornements de la grâce eussent été appliqués sur une personne souillée du péché, ils n'auraient pas pu la faire si belle qu'on la dit; car on aurait beau travailler et embellir un habit de la plus riche broderie, si son étoffe était difforme et tachée, on y découvrirait toujours quelque vilaine marque qui le rendrait désagréable. Le tout serait indigne de la pureté de Marie, et indécent à sa dignité de Mère et d'Épouse de Dieu; et étant injurieux à elle-même, il le serait aussi à cette Majesté infinie, qui ne l'aurait pas ornée ni enrichie avec cet amour d'Époux ni avec cette tendre prévoyance de Fils, si, ayant en son pouvoir les plus beaux, les plus propres et les plus précieux ornements, il n'avait employé que les pires et les plus malpropres pour revêtir sa Mère, son Épouse et soi-même.

252. Il est déjà temps que l'entendement humain se tire de son assoupissement et s'étende sur l'honneur de notre grande Reine; et que ceux qui, étant fondés en une opinion s'opposent à son honneur, se taisent et cessent de la dépouiller et de lui ravir l'ornement

de son immaculée pureté dans l'instant de sa divine conception. Je déclare une et plusieurs fois, par la force de la vérité et de la lumière en laquelle je vois ces mystères ineffables, que tous les priviléges, toutes les grâces, toutes les prérogatives, toutes les faveurs et tous les dons de la très-pure Marie, y comprenant la dignité de Mère de Dieu, tous dépendent et tirent leur origine, selon qu'on me le découvre, d'avoir été immaculée, pleine de grâce en sa conception très-pure; de sorte que sans ce privilége tous les autres paraîtraient défectueux, ou comme un superbe édifice sans fondement solide et sans proportion. Ils se rapportent tous, par un certain ordre et par un enchaînement inséparable, à la pureté et à l'innocence de la conception. C'est pourquoi il a été nécessaire de toucher si souvent ce mystère dans le récit de cette histoire, dès les décrets divins et la formation de Marie et de son très-saint Fils en tant qu'homme. Je ne m'y étends plus présentement, mais je vous avertis tous que la Reine du ciel estima si fort l'ornement et la beauté qu'elle avait reçue de son Fils et de son Époux en sa très-pure conception, que c'est par rapport à cette insigne faveur que se règlera l'indignation qu'elle aura contre ceux qui prétendront de la lui ôter et de la noircir par leurs disputes et par leur opiniâtreté, dans le temps que son très-saint Fils a bien voulu la manifester au monde avec un si riche appareil et avec tant de beauté, pour sa propre gloire et pour l'espérance et la consolation des mortels. L'évangéliste poursuit :

253. ***Et j'ouïs une grande voix du trône qui disait : Voici le tabernacle de Dieu avec les hommes, et il habitera avec eux, et ils seront son peuple***, etc. (1). La voix du Très-Haut est grande, forte, douce et efficace pour émouvoir et pour attirer à soi toute la créature. Telle fut cette voix qui sortait du trône de la très-sainte Trinité et qui se fit entendre à saint Jean, de sorte qu'elle captiva toute l'attention qu'elle lui demandait, en lui disant de considérer avec attention le tabernacle de Dieu, afin de recevoir par cette même attention une connaissance parfaite du mystère qui lui était manifesté dans la vision du tabernacle de Dieu avec les hommes, qu'il demeurerait avec eux, qu'il serait leur Dieu et qu'eux seraient son peuple. Tout cela était renfermé dans la vue de l'heureuse descente du ciel de la très-pure Marie en la forme que j'ai déjà dite; car ce divin tabernacle de Dieu étant au monde, il s'ensuivait que le même Dieu serait aussi avec les hommes, puisqu'il résidait dans son tabernacle sans s'éloigner jamais de lui. Et ce fut comme si l'on eût voulu dire à l'évangéliste : Le Roi de l'univers ayant son palais et sa cour sur la terre, il n'y a point de doute que ce ne soit pour y venir demeurer. Et Dieu devait habiter d'une telle façon dans ce sien tabernacle, qu'il en prît la forme humaine, en laquelle il devait converser dans le monde, habiter avec les hommes, être leur Dieu et eux son peuple (2), comme un héritage que son Père lui donnait et à sa Mère aussi. Le Père éternel

(1) Apoc., XXI, 3. — (2) Gal., IV, 4.

nous donna pour héritage à son très-saint Fils, non-seulement parce qu'en lui et par lui il créa toutes choses, et lui en donna la possession dans l'éternelle génération; mais aussi parce qu'en tant qu'homme il nous racheta en notre même nature, nous acquit pour son peuple et pour son héritage paternel, et nous fit ses propres frères (1). Par la même raison de la nature humaine, nous fûmes et nous sommes l'héritage et la légitime de sa très-sainte Mère; parce qu'elle donna au Verbe éternel la forme du corps humain, de sorte qu'elle nous fit son acquisition. Et étant la Fille du Père éternel, la Mère du Verbe et l'Épouse du Saint-Esprit, elle était par conséquent la maîtresse de toutes les créatures, car son Fils unique devait hériter de toutes choses; et ce que les lois humaines établissent pour de bonnes raisons naturelles, ne devait pas moins être établi par les lois divines.

254. Cette voix sortit du trône céleste par l'organe d'un ange qui disait à peu près, avec une sainte émulation, à l'évangéliste : Considérez avec toutes vos attentions le tabernacle de Dieu avec les hommes, il doit demeurer avec eux, et eux doivent être son peuple; il sera leur frère et il prendra leur même forme par le moyen de ce tabernacle, l'auguste Marie, que vous voyez descendre du ciel par sa conception et par sa formation. Mais nous pouvons répondre à ce courtisan céleste d'une manière agréable et pleine de joie,

(1) Tit., II, 14.

que le tabernacle de Dieu est fort bien avec nous, puisqu'il est à nous, et que par lui Dieu doit aussi être à nous en y recevant la vie et le sang qu'il doit offrir pour nous; et que par cette vie il doit nous acquérir et nous faire son peuple, et demeurer avec nous comme dans son domicile (1), puisque nous le recevrons au très-saint Sacrement, et qu'il nous fera par cette heureuse réception son tabernacle. Que ces divins esprits se contentent d'être nos aînés et dans de moindres nécessités que les hommes. Nous sommes les faibles cadets, et d'une santé si fragile, que nous avons besoin des caresses et des faveurs de notre Père et de notre Frère. Qu'il vienne donc au tabernacle de sa Mère et de la nôtre; qu'il prenne de son sein virginal la forme de la chair humaine; que la Divinité y soit couverte comme dans un voile sacré, et qu'il demeure avec nous et en nous. Ayons-le si proche, qu'il soit notre Dieu, et que nous soyons son peuple et son habitation. Que les esprits angéliques soient ravis d'admiration et le bénissent de tant de merveilles; et nous en devons jouir en les imitant dans leur reconnaissance, dans leurs louanges et dans leur amour. Le texte poursuit :

255. ***Et Dieu essuiera toutes les larmes de leurs yeux, et il n'y aura plus de mort, de gémissements, de cris ni de douleurs***, etc. (2). Les larmes que le péché tirait des yeux des mortels, furent essuyées par le fruit de la rédemption humaine, dont nous eûmes

(1) Joan., VI, 57. — (2) Apoc., XXI, 4.

des gages assurés en la conception de la très-pure Marie; car il n'est point de mort, point de douleurs ni de pleurs pour ceux qui profiteront des miséricordes du Très-Haut, du sang et des mérites de son Fils, de ses sacrements, des trésors de sa sainte Église et de l'intercession de sa très-sainte Mère pour les obtenir; parce que la mort du péché n'est plus, et tout son ancien venin et ses fatales suites sont arrivées à leur fin. Les véritables larmes ont suivi les enfants de perdition dans le profond de l'abîme, où elles ne tariront jamais. La douleur des travaux n'est pas une vraie douleur, ni les larmes qu'elle cause, mais plutôt apparentes, car elles peuvent se trouver avec la souveraine et véritable joie, et étant reçues avec tranquillité et résignation, elles sont d'un prix inestimable (1), le Fils de Dieu les ayant choisies pour soi, pour sa Mère et pour ses frères, comme un gage de son amour.

256. Il n'y aura aussi ni cris ni voix turbulentes, parce que les justes, comme de douces et de tendres brebis qui vont être sacrifiées (2), doivent apprendre à se taire à l'exemple de leur divin Maître et de sa très-humble Mère. Car les amis de Dieu doivent renoncer au droit que la faible et délicate nature a de chercher quelque soulagement dans ses plaintes et dans ses gémissements, en voyant sa Majesté, qui est leur chef et leur modèle, humiliée jusqu'à la mort honteuse de la croix (3), pour réparer les dommages

(1) Rom., v, 3. — (2) Isa., LIII, 7. — (3) Phil., II, 8.

de nos impatiences et de nos inquiétudes. Avec quelles raisons pourrait-on accorder à notre nature, qu'à la vue d'un tel exemple, elle se troublât et se plaignît dans les travaux? Comment lui peut-on permettre d'avoir des mouvements déréglés et contraires à la charité, lorsque Jésus-Christ vient établir la loi de l'amour fraternel? L'évangéliste ajoute qu'*il n'y aura plus de douleurs*, parce que, s'il en devait rester quelqu'une parmi les hommes, ce serait la douleur de la mauvaise conscience; mais l'incarnation du Verbe dans le sein de la très-sainte Vierge lui fut un si doux remède, que cette douleur est à présent une cause de consolation et de joie, ne méritant plus le nom de douleur, puisqu'elle contient la plus douce et la plus agréable de toutes les joies, et que par sa venue au monde les choses premières disparurent, qui étaient les douleurs et les rigueurs inefficaces de l'ancienne loi, parce que toutes choses furent radoucies et achevées par la surabondance de la loi évangélique qui nous comblait de grâce. C'est pourquoi l'évangéliste dit ensuite : *Voici, je fais toutes choses nouvelles* (1). Cette voix sortit de Celui qui était assis sur le trône, parce que lui-même se déclara l'auteur de tous les mystères de la nouvelle loi de l'Évangile. Et donnant le principe à cette nouveauté si admirable et si inouïe parmi les créatures, que le fut de faire incarner le Fils unique du Père éternel, que de lui donner une Mère vierge et très-pure, il était nécessaire que toutes

(1) Apoc., xxi, 5.

choses étant nouvelles, il n'y eût rien de vieux en sa très-sainte Mère; et ne pouvant pas nier que le péché originel ne fût quasi aussi ancien que la nature, nous devons inférer de là que, s'il se fût trouvé en la Mère du Verbe incarné, il n'aurait pas fait toutes choses nouvelles.

257. *Et il me dit : Écrivez, car ces paroles sont très-fidèles et véritables; puis il ajouta : Tout est fait*, etc. (1). Selon notre manière de parler, Dieu est fort outré qu'on oublie les marques du grand amour qu'il nous a témoigné dans son incarnation et dans la rédemption du genre humain; et afin de laisser une perpétuelle mémoire de tant de faveurs, et pour suppléer à notre ingratitude, il commande qu'on les écrive. Ainsi les mortels les devraient écrire et graver dans leurs cœurs, et craindre l'offense qu'ils commettent contre Dieu par un oubli si brutal et si exécrable. Et quoiqu'à la vérité les catholiques conservent la foi et la créance de ces mystères, ils semblent néanmoins, par le mépris qu'ils témoignent à les reconnaître, et par celui qu'ils supposent en les oubliant, les nier tacitement, vivant comme s'ils ne les croyaient pas. Et afin qu'ils aient un accusateur de leur très-noire ingratitude, le Seigneur dit que *ces paroles sont très-fidèles et véritables*. Et puisqu'il n'y a rien de si constant, qu'on considère avec indignation l'infâme brutalité que les mortels pratiquent en dissimulant et en méconnaissant ces vérités, qui, étant en

(1) Apoc., XXI, 5.

effet très-fidèles, seraient aussi très-efficaces pour émouvoir le cœur humain et pour vaincre sa dureté, si on s'en remplissait la mémoire, et si on les ruminait et pesait comme fidèles, certaines et infaillibles, considérant que Dieu les opéra toutes pour chacun de nous.

258. Mais comme les dons de Dieu ne sont pas sujets au repentir (1), car il ne révoque point le bien qu'il fait, quoiqu'il y soit provoqué par les offenses des hommes, il dit que *tout est déjà fait* (2). Comme s'il nous disait que, bien que nous l'ayons irrité par notre ingratitude, il ne veut pas suspendre les effets de son amour; ou disons plutôt qu'ayant envoyé la très-sainte Vierge au monde sans péché originel, il donne pour certaines toutes les choses qui regardent le mystère de l'incarnation; puisque, Marie se trouvant très-pure en la terre, il semblait que le Verbe éternel fût comme forcé de descendre du ciel pour prendre chair humaine dans son sein, et que cette vaste demeure ne lui suffisait pas. Il nous en donne de plus fortes preuves lorsqu'il dit : *Je suis l'alpha et l'oméga,* la première et la dernière lettre, qui, comme le principe et la fin, renferment la perfection de toutes les œuvres écrites; parce que, si je leur donne un commencement, ce n'est que pour les conduire jusqu'à la perfection de leur dernière fin : comme je le ferai par le moyen de cet ouvrage admirable, Jésus et Marie; car j'ai commencé par cet ouvrage, et par lui j'achè-

(1) Rom., XI, 29. — (2) Apoc., XXI, 6.

verai toutes les œuvres de la grâce, et j'attirerai à moi toutes les créatures en l'homme, comme à leur dernière fin et à leur unique centre, où elles doivent trouver leur véritable repos.

259. *Je donnerai gratuitement à boire de la fontaine de vie à celui qui aura soif. Celui qui aura vaincu possèdera ces choses,* etc. (1). Laquelle des créatures a prévenu toutes les autres pour donner des conseils à Dieu, ou pour lui faire quelque don qui l'obligeât au retour (2)? L'Apôtre nous fait cette proposition afin que nous soyons persuadés que tout ce que Dieu fait et a fait pour les hommes a été fait gratuitement et sans qu'il y fût obligé. La source des fontaines ne doit son cours à qui que ce soit de ceux qui y vont boire; ses eaux se donnent gratuitement à tous ceux qui les abordent. Que si tous ne participent pas à ses liquides trésors, ce n'est pas la faute de la source, mais de ceux qui sont assez négligents pour n'y pas aller étancher leur soif, puisqu'elle les convie avec tant de profusion et de complaisance (3). Et pour épargner encore nos peines, elle-même sort et va chercher les nécessiteux par des courses continuelles, s'offrant à tous d'une manière très-agréable. O tiédeur insupportable des mortels! O ingratitude abominable! Si le véritable Seigneur ne nous doit rien et s'il nous a tout donné par grâce, et qu'entre toutes la plus grande fut de s'être fait homme et de mourir pour nous, parce qu'en cette faveur il se donna entièrement

(1) Apoc., XXI, 6 et 7. — (2) Rom., XI, 34 et 35. — (3) Joan., VII, 37.

à nous, l'impétuosité de la Divinité ne cessant point jusqu'à ce qu'elle eût trouvé notre nature pour s'unir à elle et par elle à nous (1) : comment est-il possible, qu'étant si avides d'honneur, de gloire et de plaisirs, nous ne nous adressions pas à cette fontaine pour y puiser toutes ces choses qu'elle nous offre si libéralement (2)? Mais j'en découvre la cause : c'est que nos avidités ne sont pas pour la véritable gloire, ni pour le véritable honneur, ni pour les véritables plaisirs; que nous ne soupirons qu'après les félicités trompeuses et apparentes, et que nous méprisons et négligeons les fontaines de la grâce et de toute consolation que notre Seigneur Jésus-Christ nous a ouvertes par ses mérites et par sa mort. A celui qui aura soif de la divinité et de la grâce, le Seigneur dit qu'il lui donnera gratuitement de la fontaine de vie. Hélas! quel spectacle digne de nos larmes et de notre compassion est celui de voir que la fontaine de vie s'étant découverte et même offerte, il y en ait si peu qui en soient altérés, et qu'il s'en trouve tant qui courent après les eaux de la mort (3)! Mais courage, car celui qui vaincra en lui-même le diable, le monde et sa propre chair, possédera ces choses. Et il dit qu'il les aura, parce que, les recevant par grâce, il pourrait craindre d'en être privé, ou qu'on ne les lui révoquât dans quelque temps. C'est pourquoi, pour l'en assurer, on lui dit qu'on lui en donnera la possession sans restriction.

(1) Ps. XLV, 5. — (2) Isa., LV, 1. — (3) Jerem., II, 18.

260. Et il y est encore plus affermi par une nouvelle et plus grande assurance, le Seigneur voulant bien ajouter ces paroles : *Je serai son Dieu, et il sera mon fils* (1) ; que s'il est notre Dieu et si nous sommes ses enfants, il s'ensuit de là que nous devons être héritiers de ses biens ; étant héritiers (quoique tout l'héritage soit gratuit), nous le possédons pourtant avec sûreté, comme les enfants possèdent les biens de leur père (2). Et étant Père et Dieu tout ensemble, infini en ses attributs et en ses perfections, qui pourra exprimer ce qu'il nous offre en nous faisant ses enfants? car cette qualité renferme l'amour paternel, la conservation, la vocation, la vivification, la justification, les moyens pour y arriver et pour la fin du tout, la glorification et l'état bienheureux que les yeux n'ont point vu, ni les oreilles n'ont point entendu, ni le cœur de l'homme n'a pu concevoir (3). Et le tout est pour ceux qui vaincront et qui seront des enfants courageux et véritables.

261. *Mais pour les lâches, les incrédules, les abominables, les homicides, les fornicateurs, les sorciers, les idolâtres et tous les menteurs*, etc. (4). Tous ces innombrables enfants de perdition ont écrit leurs noms de leurs propres mains dans ce registre formidable ; car le nombre des insensés qui ont préféré la mort à la vie, est infini (5). Ce n'est pas que les voies qui conduisent à cette vie soient cachées à ceux qui ont des

(1) Apoc., XXI, 7. — (2) Rom., VIII, 17. — (3) I Cor., II, 9. — (4) Apoc., XXI, 8. — (5) Eccles., I, 15.

yeux pour s'en servir; mais parce que ceux-là les ferment à la lumière, et se sont laissés et se laissent tromper et aveugler par les embûches de Satan, qui offre aux différentes inclinations et aux appétits dépravés des hommes, le mortel venin déguisé sous les diverses douceurs apparentes des vices qui flattent leurs passions (1). *Aux lâches*, qui sont continuellement agités et irrésolus, parce qu'ils n'ont pas goûté la douce manne de la vertu, et ne sont pas entrés dans le chemin de la vie éternelle; à ceux-là il la représente insipide et terrible; et cependant le joug du Seigneur est doux et son fardeau fort léger (2). Ainsi trompés par cette terreur panique, ils sont plutôt vaincus par la paresse que par le travail. Pour ce qui est des *incrédules*, ou ils n'admettent point les vérités révélées, et ne leur donnent aucune créance, comme les hérétiques, les païens et les infidèles; ou, s'ils les croient, comme les catholiques, il semble qu'ils ne les entendent que de fort loin, et qu'ils les croient plutôt pour les autres que pour eux-mêmes. Ainsi leur foi étant morte, ils opèrent comme des incrédules (3).

262. *Les abominables*, qui s'abandonnent à toutes sortes de vices avec impudence, se glorifiant de leurs méchancetés, Dieu les a en horreur, il les méprise et les regarde comme des exécrables et des rebelles qui sont presque dans l'impuissance de faire le bien; et s'éloignant du chemin de la vie éternelle, comme

(1) Sap., IV, 12. — (2) Matth., XI, 30. — (3) Jacob., II, 25.

s'ils n'étaient pas créés pour elle, ils se séparent de Dieu, renoncent à ses faveurs et à ses bénédictions, et sont maudits du Seigneur et des saints. Quant *aux homicides*, qui usurpent sans crainte ni respect de la justice divine le droit que le souverain Seigneur a de gouverner cet univers et d'y châtier et venger les injures, ils seront mesurés et jugés avec la même mesure qu'ils ont voulu mesurer et juger les autres (1). *Les fornicateurs*, qui, pour un plaisir sale et passager dont la fin est toujours accompagnée de regret et d'horreur, sans pourtant que l'appétit désordonné en soit rassasié, renoncent à l'amitié de Dieu et méprisent les voluptés éternelles, qui plus elles rassasient, plus elles sont désirées, et qui, en remplissant tous nos souhaits, ne finiront jamais. *Les sorciers*, qui croient et se confient aux fausses promesses du dragon, caché sous les apparences d'ami, sont trompés et pervertis pour tromper et pervertir les autres. *Les idolâtres*, qui ne trouvèrent pas cette divinité qu'ils cherchaient et qui est si proche de tous (2), l'attribuant à qui ne la pouvait pas avoir, parce qu'ils en voulaient être eux-mêmes les distributeurs et l'appliquer à leurs propres ouvrages, qui n'étaient que des ombres inanimées de la vérité, incapables de contenir la grandeur de l'être du véritable Dieu. *Les menteurs*, qui s'opposent à la suprême vérité, qui est Dieu, et qui, pour s'en éloigner davantage, se privent de sa rectitude et de sa vertu, ayant plus de confiance au mensonge trom-

(1) Luc., VI, 38. — (2) Act., XVII, 27.

peur qu'à l'auteur de la vérité et de tout bien (1).

263. L'évangéliste dit, parlant de tous ces malheureux, avoir ouï que *leur partage serait dans l'étang brûlant de feu et de soufre, qui est la seconde mort*. Personne ne se peut plaindre de l'équité et de la justice divine; puisqu'ayant justifié sa cause par la multitude de ses bienfaits, et par tant d'effets de son infinie miséricorde; descendant du ciel pour vivre et pour mourir parmi les hommes, et les racheter par sa propre vie et par son propre sang; nous laissant dans sa sainte Église tant de fontaines de grâces pour nous les distribuer, sans que nous les eussions méritées, et surtout la Mère de la même grâce et la fontaine de la vie, la très-pure Marie, par le moyen de laquelle nous la pussions obtenir : les mortels n'ont pas voulu profiter de tous ces trésors, et qu'ils ont renoncé à la vie pour courir après l'héritage de la mort par un plaisir d'un moment; il ne faut donc pas être surpris s'ils recueillent ce qu'ils ont semé, et si leur partage est le feu éternel dans cet abîme formidable de soufre, où il n'est point de rédemption ni aucune espérance de vie, pour avoir encouru la peine de la seconde mort. Et, quoique cette mort soit infinie par son éternité, néanmoins la première mort du péché, dont les réprouvés ont fait le choix, est bien plus terrible, parce qu'elle fut une mort à la grâce que le péché leur causa, lui qui s'oppose à la bonté et à la sainteté infinies de Dieu, qu'ils offensaient lors-

(1) Jerem., II, 13. — (2) Apoc., XXI, 8.

qu'ils étaient dans les plus fortes obligations de l'adorer et de le servir. Et la mort de la peine est une juste punition de celui qui mérite d'être condamné à ces flammes dévorantes, que l'attribut de sa justice très-équitable lui applique; et par les effets de cette même justice, il est exalté et glorifié, comme par le péché il avait été méprisé et offensé. Que ce miséricordieux et juste Seigneur soit craint et adoré par tous les siècles. Amen.

---

## CHAPITRE XVIII

Il poursuit le mystère de la conception de la très-pure Marie par la seconde partie du chapitre vingt-unième de l'Apocalypse.

264. La lettre du chapitre vingt-unième de l'Apocalypse, que je poursuis, est celle-ci : « Aussitôt il vint « un des sept anges qui avaient les fioles pleines des « sept dernières plaies, et, parlant à moi, il me dit : « Venez, et je vous montrerai l'épouse qui est mariée « avec l'Agneau. Et il me transporta en esprit sur une « grande et haute montagne, et il me fit voir la ville « sainte de Jérusalem, qui descendait du ciel et venait « de Dieu; elle était vêtue de la clarté de Dieu, et sa « lumière était semblable à une pierre précieuse, « comme une pierre de jaspe, transparente comme le

« cristal. Elle avait une grande et haute muraille « ayant douze portes, où étaient douze anges et des « inscriptions qui contenaient les noms des douze tri- « bus des enfants d'Israël. Il y avait vers l'orient trois « portes; vers l'aquilon, trois portes; vers le midi, « trois portes; et vers l'occident, trois portes. La « muraille de la ville avait douze fondements, où « étaient écrits les douze noms des douze apôtres de « l'Agneau. Et celui qui parlait à moi avait pour règle « une canne d'or, dont il devait mesurer la ville, et « ses portes et sa muraille. Et la ville était d'une « figure carrée, aussi longue que large. Et il mesura « la ville avec la canne d'or par douze mille stades, « et la longueur, la largeur et la hauteur en étaient « égales. Il mesura aussi les murailles, qui étaient de « cent quarante-quatre coudées, avec la mesure de « l'homme, qui est celle de l'ange. Et ses murailles « étaient bâties de pierre de jaspe : mais la ville était « d'or très-pur, semblable à du verre fort clair (1). »

265. Ces anges, dont l'évangéliste parle en cet endroit, sont sept, de ceux qui assistent particulièrement devant le trône de Dieu, et auxquels sa Majesté a donné la charge et le pouvoir de châtier certains péchés des hommes (2). Cette vengeance de la colère du Tout-Puissant arrivera dans les derniers siècles du monde, et la punition sera si extraordinaire, qu'il ne s'en sera jamais vu de semblable. Ces mystères sont si fort cachés, que je ne les puis pas tous pénétrer; et parce que

(1) Apoc., XXI, 9-18. — (2) *Id.*, XV, 1.

tous ne regardent pas cette histoire, et qu'il n'est pas même convenable que je m'y arrête, je passe à ce qui est de mon sujet. Cet ange qui parla à saint Jean est celui par lequel Dieu vengera singulièrement, d'une manière formidable, les injures qu'on aura faites à sa très-sainte Mère, pour avoir irrité, en la méprisant par une folle témérité, l'indignation de sa toute puissance. Car la très-sainte Trinité s'étant engagée d'honorer et d'élever cette Reine du ciel sur toutes les créatures humaines et angéliques, et de la donner au monde comme un miroir de la Divinité et pour la médiatrice incomparable des mortels, Dieu même prendra un soin particulier de venger les hérésies, les erreurs, les blasphèmes et toutes les injures qu'on aura commises contre elle, comme aussi de ne l'avoir pas glorifié, reconnu et adoré en ce sien tabernacle, et de n'avoir pas profité d'une si grande faveur. Toutes ces punitions sont prophétisées dans la sainte Église. Et quoique l'énigme de l'Apocalypse couvre par son obscurité cette rigueur, malheur, néanmoins, à ceux qui se l'attireront! Hélas! que je l'appréhende, moi qui ai offensé un Dieu si fort et si puissant à punir! Je suis abîmée dans la connaissance de tant de calamités dont il nous menace.

266. *L'Ange parla à l'évangéliste, et il lui dit : Venez, et je vous montrerai l'Epouse qui est mariée à l'Agneau*, etc. (1). Il déclare ici que la sainte cité de Jérusalem, qu'il lui montra, est cette femme qui est

(1) Apoc., XXI, 9.

l'Épouse de l'Agneau, prétendant de parler sous cette métaphore (comme j'ai déjà dit) de la très-sainte Vierge, que saint Jean regardait Mère et Épouse de l'Agneau, qui est Jésus-Christ; parce que notre Reine eut ces deux offices et les exerça divinement. Elle fut digne Épouse de la Divinité, et singulière par la grande foi (1) et par l'amour particulier avec lequel ces épousailles se firent et s'achevèrent : elle fut Mère du même Seigneur incarné, en lui donnant sa propre substance, la chair mortelle, la nourriture et l'entretien dans les nécessités de la forme humaine qu'elle lui avait donnée. L'évangéliste fut transporté en esprit sur une haute montagne de sainteté et de lumière, pour y être mieux disposé à y apercevoir et à pénétrer des mystères si relevés : car il ne les pouvait pas comprendre sans être élevé au-dessus de la faiblesse humaine, comme pour cette raison nous, qui sommes des créatures imparfaites, terrestres et lâches, n'y pouvons rien découvrir. Et dans ce transport, il dit : *Il me fit voir la ville sainte de Jérusalem qui descendait du ciel* (1), comme n'étant pas construite ni formée sur la terre, où elle n'était que comme passagère et étrangère, mais dans le ciel, où elle ne pouvait être formée par les seuls matériaux d'une terre commune; et quoiqu'elle en reçût la nature, ce fut néanmoins pour l'élever au ciel, où cette cité mystique se devait construire sur le modèle céleste, angélique et divin, semblable à la Divinité.

(1) Cant., vi, 8. — (2) Apoc., xxi, 10.

267. C'est pourquoi il ajoute qu'*elle était vêtue de la clarté de Dieu* (1) ; parce que l'âme de la très-sainte Vierge eut une participation de la Divinité, de ses attributs et de ses perfections ; que s'il nous était possible de la voir comme elle est, elle nous paraîtrait rayonnante de la clarté éternelle de Dieu. Il nous est dit de grandes et glorieuses choses dans l'Église catholique de cette Cité de Dieu (2), et de la clarté qu'elle reçut du Seigneur ; mais tout ce qu'on en dit est fort peu de chose, et tous les termes humains ne suffisent pas pour en exprimer la vérité. L'entendement créé étant vaincu et accablé de ses grandeurs, dit que la très-pure Marie eut un je ne sais quoi de la Divinité ; déclarant en cela la vérité en substance, et son ignorance à exprimer ce qu'il avoue pour véritable. Si elle fut construite dans le ciel, le seul ouvrier et le souverain artisan qui la forma, connaîtra sa grandeur et l'alliance qu'il contracta avec la très-sacrée Marie, en comparant les perfections qu'il lui donna avec celles que sa divinité et sa grandeur infinie renferment.

268. *Sa lumière était semblable à une pierre précieuse, comme une pierre de jaspe transparente comme le cristal*, etc. (3). Il nous est plus facile de voir qu'elle est comparée au cristal et au jaspe tout ensemble, entre lesquels il y a si peu de proportion, que d'être persuadés qu'elle soit aussi semblable à Dieu ; mais par cette similitude nous comprendrons

(1) Apoc., XXI, 11. — (2) Ps. LXXXVI, 3. — (3) Apoc., XXI, 11.

quelque chose de celle-ci. Le jaspe renferme plusieurs couleurs, plusieurs aspects et quelque diversité d'ombres dont il est composé; et le cristal est fort clair, très-pur et uniforme, et tout cela uni ensemble ne peut que former une agréable et charmante variété. La très-pure Marie reçut en sa formation la variété des vertus et des perfections, dont il semble que Dieu ait formé son âme, composée et enrichie de ces divers ornements. Toutes ces grâces, toutes ces perfections, cette ressemblance qu'elle a avec un cristal très-pur, sans tache et sans vestige du péché, cette clarté et cette pureté qui l'embellissent (1), nous donnent des rayons et des traits de la Divinité, comme le cristal, qui, frappé du soleil, paraît le contenir en lui-même, et le représente en rayonnant comme lui. Mais ce jaspe cristallin a quelques ombres, parce qu'elle est fille d'Adam et une pure créature, et que toute cette splendeur qu'elle a du soleil de la Divinité est participée; et quoiqu'elle ressemble au soleil divin, ce n'est pas par nature, mais par participation et par une communication de sa grâce; elle est créature formée par la puissante main de Dieu, mais pour devenir sa propre Mère.

269. *La ville avait une grande et haute muraille ayant douze portes* (2). Les mystères renfermés dans cette muraille et aux portes de cette Cité mystique, la très-pure Marie, sont si cachés et si grands, que je ne pourrai pas exprimer aisément ce qui m'en a été

(1) Ps. XLIV, 10. — (2) Apoc., XXI, 12.

découvert, moi qui ne suis qu'une femme ignorante et grossière. Je le dirai pourtant le mieux qu'il me sera possible, devant présupposer que dans le premier instant de la conception de la très-sainte Vierge, lorsque la Divinité lui fut manifestée par cette vision, et en cette manière que j'ai dite ci-dessus, alors la très-sainte Trinité, à notre façon de concevoir, comme si elle eût voulu renouveler ses premiers décrets de la créer et de l'exalter, fit comme un contrat en faveur de cette Reine, sans pourtant le lui faire connaître alors; et ce fut comme si les trois personnes divines eussent conféré ensemble en cette matière.

270. « La dignité que nous donnons à cette pure « créature de notre Épouse et de Mère du Verbe, qui « doit naître d'elle, mérite que nous l'établissions « Reine et Maîtresse de tout l'univers. Et outre les « dons et les richesses de notre divinité, que nous lui « donnons pour dot, il est convenable de lui accor- « der le pouvoir de manier les trésors de nos infinies « miséricordes, afin qu'elle puisse distribuer et com- « muniquer selon sa volonté les grâces et les faveurs « nécessaires aux mortels, et singulièrement à ceux « qui, comme ses enfants affectionnés, l'invoqueront, « et qu'elle puisse enrichir les pauvres, secourir les « pécheurs, accroître les justes et être le refuge uni- « versel de tous. Et afin que toutes les créatures la « reconnaissent pour leur Reine, pour leur Supé- « rieure et pour la dépositaire de nos biens infinis, « avec puissance de les pouvoir dispenser, nous lui « consignons les clefs de notre cœur et de notre

« volonté, et elle sera en toutes choses l'exécutrice
« de notre bon plaisir envers les créatures. Nous lui
« donnerons de plus le domaine et la puissance sur le
« dragon notre ennemi, et sur tous les démons ses
« alliés, afin qu'ils craignent sa présence et son nom,
« et que par lui leurs tromperies s'évanouissent; et
« que tous les mortels qui se retireront sous la pro-
« tection de cette ville de refuge, se trouvent en
« assurance, sans crainte des démons ni de leurs
« embûches. »

271. Le Seigneur ordonna à l'âme de la très-pure Marie, sans lui manifester tout ce qui était contenu dans ce décret ou cette promesse, de prier avec affection pour toutes les âmes, et de leur procurer par ses sollicitations le salut éternel, et singulièrement pour ceux qui se recommanderaient à elle dans le cours de leur vie. Et la très-sainte Trinité lui promit que rien ne lui serait refusé en ce tribunal très-équitable, et qu'elle commanderait au démon et l'éloignerait de toutes les âmes avec force et empire, puisque le bras du Tout-Puissant la seconderait en tout. Mais on ne lui découvrit pas le sujet pour lequel elle recevait cette faveur et toutes les autres qui s'y trouvaient renfermées, qui était de la faire Mère du Verbe. Saint Jean, en disant que la sainte cité *avait une grande et haute muraille*, y comprit cette faveur que Dieu fit à sa Mère en la constituant le sacré refuge et la protectrice de tous les hommes, afin qu'ils trouvassent en elle toutes sortes de secours, comme en une forte ville et un invincible rempart contre leurs ennemis,

et que tous les enfants d'Adam recourussent à elle comme à la puissante Reine et Maîtresse de tout l'univers, et comme à la dispensatrice des trésors du ciel et de la grâce. Il dit aussi que *cette muraille était fort haute*, parce que le pouvoir qu'a la très-sainte Vierge de vaincre le démon et d'élever les âmes à la grâce est si haut, qu'il est immédiat à Dieu : cette sainte cité étant si bien pourvue et d'une défense si assurée, autant pour elle-même que pour ceux qui s'y vont réfugier, qu'il n'est que Dieu seul qui puisse franchir ses murailles inaccessibles à toutes les forces créées.

272. Il y avait *douze portes à cette muraille* (1) de la sainte cité, parce que son entrée est libre et générale à toutes les nations, sans en exclure aucune; mais au contraire elles y sont toutes conviées, afin qu'aucun (s'il ne le veut) ne soit privé de la grâce des dons et de la gloire du Très-Haut par le moyen de la Reine et de la Mère de miséricorde. Et aux douze portes il y avait *douze anges*. Ces princes célestes sont les douze dont j'ai déjà fait mention, et qui furent choisis d'entre les mille pour la garde de la Mère du Verbe incarné. Le ministère de ces douze anges, outre qu'il était d'assister à notre Reine, fut aussi pour lui servir particulièrement à inspirer et à défendre les âmes qui invoquent avec dévotion la protection de cette puissante Reine, et se distinguent en son service, en son honneur et en son amour. C'est

(1) Apoc., xxi, 12.

pourquoi l'évangéliste dit qu'il les vit aux portes de cette cité, parce qu'ils sont ministres et comme agents qui aident, excitent et conduisent les mortels, afin qu'ils entrent à la félicité éternelle par les portes de la charité de la très-sainte Vierge. Et elle les envoie bien des fois avec des inspirations et des faveurs singulières, pour retirer des dangers et des travaux d'esprit et de corps ceux qui l'invoquent, délivrant par leur moyen ses affectionnés enfants de plusieurs peines et de beaucoup de périls.

273. L'évangéliste dit qu'*ils avaient des inscriptions qui contenaient les noms des douze tribus des enfants d'Israël* (1), parce que les anges bienheureux participent aux noms du ministère et de l'office pour lesquels ils sont envoyés au monde. Et comme ces douze princes assistaient singulièrement la Reine du ciel, afin que selon les ordres qu'ils en recevraient ils aidassent les hommes à opérer leur salut, et tous les élus compris dans les douze tribus d'Israël, qui forment le peuple choisi de Dieu; c'est pourquoi il est dit que ces anges avaient les douze noms des tribus, comme étant chacun destiné pour sa tribu, recevant sous leur protection et sous leur conduite tous ceux qui devaient entrer par ces portes de l'intercession de la très-pure Marie dans la Jérusalem céleste de toutes les générations.

274. Étant dans l'admiration de cette grandeur et de cette puissance de Marie, et de ce qu'elle était la

(1) Apoc., XXI, 12.

médiatrice et la porte de tous les prédestinés, il me fut découvert que cette prérogative répondait à la dignité de Mère de Jésus-Christ, et à l'office qu'elle avait exercé comme Mère envers son très-saint Fils et envers les hommes; car elle lui donna un corps humain de son très-pur sang et cette substance en laquelle il devait souffrir pour racheter les hommes. Ainsi, en quelque façon, elle souffrit et mourut en Jésus-Christ par cette union de la chair et du sang; outre qu'elle l'accompagna en sa passion et en sa mort, qu'elle souffrit par sa volonté en la manière qu'elle le pouvait avec une sublime humilité et une force divine. Et comme elle coopéra à la passion de son Fils et lui donna le corps qu'il sacrifiait pour tout le genre humain, de même le Seigneur voulut lui communiquer la dignité de rédemptrice, et lui donner les mérites et le fruit de la rédemption, afin qu'elle les distribuât et que ceux qui étaient rachetés les reçussent de ses mains. O admirable trésorière de Dieu, combien les richesses de la droite du Tout-Puissant sont assurées entre vos divines et libérales mains! Cette sainte cité avait *trois portes vers l'orient, trois portes vers le midi, et trois portes vers l'occident*, etc. (1). Trois portes qui répondent à chaque partie du monde; et le nombre de trois nous facilite la possession de tout ce que le ciel et la terre renferment, et de Celui-là même qui a donné l'être à toutes les créatures, et ce sont les trois divines per-

(1) Apoc., XXI, 13.

sonnes, Père, Fils, et Saint-Esprit, chacune des trois voulant et prétendant que la-très-sainte Marie ait trois portes par où elle puisse libéralement offrir et distribuer aux mortels les trésors de Dieu; et quoique ce Dieu soit en trois personnes, chacune néanmoins lui donne un accès et une porte libre, afin que cette très-pure Reine entre au tribunal de l'Être immuable de la très-sainte Trinité, pour y intercéder, demander et puiser des dons et des grâces pour enrichir tous ceux qui auront recours avec dévotion à sa protection; afin qu'en nul endroit de l'univers aucun ne puisse former des plaintes et des excuses; puisqu'en chacune de ses parties il n'y a pas seulement une porte, mais trois, qui convient toutes ses nations. Car il est si aisé d'entrer dans une ville par une porte publique et ouverte à tous, que si quelqu'un n'y entre ce ne sera pas par le défaut des portes, mais par la faute de ceux qui par leur négligence n'auront pas voulu s'y réfugier. Que nous répondront ici les infidèles, les hérétiques et les païens? Quelle excuse auront les mauvais chrétiens et les pécheurs obstinés? Si les trésors du ciel sont à la disposition de notre Mère, si elle nous y appelle par ses anges et nous sollicite d'en profiter, et si elle n'est pas seulement la porte, mais plusieurs portes du ciel; comment se peut-il faire que le nombre de ceux qui restent dehors soit si grand, et celui de ceux qui y entrent soit si petit?

275. *La muraille de cette ville avait douze fondements, où étaient écrits les douze noms des douze*

*apôtres de l'Agneau* (1). Les fondements solides et inébranlables sur lesquels Dieu construisit cette sainte Cité Marie sa très-pure Mère, furent toutes les vertus qui y répondaient par une conduite particulière du Saint-Esprit. Il y en eut douze avec les noms des douze apôtres, parce qu'elle fut fondée sur leur plus grande sainteté comme étant les plus grands des saints, selon David, qui nous dit que les fondements de la cité de Dieu furent jetés sur les saintes montagnes (2); parce que la sainteté et la sagesse de Marie servirent aussi de fondement et d'appui aux apôtres, après la mort de Jésus-Christ et après son ascension. Car, outre qu'elle fut toujours leur maîtresse et leur modèle, elle fut aussi alors le plus grand appui de la primitive Église. Et parce qu'elle y fut destinée par ce ministère dès son immaculée conception avec toutes les vertus et les grâces nécessaires, c'est pour ce sujet que l'évangéliste dit qu'elle avait douze fondements.

276. *Celui qui parlait à moi avait pour règle une canne d'or, et il mesura la ville avec cette canne par douze mille stades*, etc. (1). Saint Jean renferme dans ces mesures de grands mystères de la dignité, des grâces, des dons et des mérites de la Mère de Dieu. Et quoiqu'elle fût mesurée en la dignité et en toutes les faveurs qu'elle reçut du Très-Haut avec une fort grande mesure, néanmoins la mesure s'accommoda malgré un retour possible avec tant d'égalité, qu'elle

(1) Apoc., XXI, 14. — (2) Ps. LXXXVI, 2. — (3) Apoc., XXI, 15.

fut trouvée *aussi longue que large* (1), étant proportionnée et uniforme en toutes ses parties, sans aucune irrégularité. Je ne m'arrête pas ici sur ce sujet, parce que j'en dois parler dans toute la suite de cette histoire. Je me contente seulement de dire que cette règle, avec laquelle on mesura la dignité, les mérites et la grâce de la très-pure Marie, fut l'humanité sacrée de son Fils très-béni, unie au Verbe divin.

277. La règle est appelée par l'évangéliste *canne*, à cause de la fragilité de notre nature, composée d'une chair faible et débile; il la nomme *d'or* à cause de la divinité de la personne du Verbe. Avec cette dignité de Jésus-Christ, Dieu et homme véritable, avec les dons de la nature humaine, unie à la personne divine, et avec les mérites qu'il opéra, sa très-sainte Mère fut mesurée par le même Seigneur. Il la mesura avec lui-même; et l'ayant mesurée, elle parut être égale et proportionnée en la hauteur de sa dignité de Mère, en la longueur de ses dons et de ses faveurs, et en la largeur de ses mérites; elle fut égale en tout, sans diminution et sans disproportion. Et quoiqu'elle ne pût, absolument parlant, s'égaler à son très-saint Fils d'une égalité que les docteurs appellent mathématique, parce que notre Seigneur Jésus-Christ était homme et vrai Dieu, et elle une pure créature, et par cet endroit la règle excédait infiniment ce qu'elle mesurait en elle; néanmoins, la très-pure Marie eut une espèce d'égalité de proportion

(1) Apoc., xxi, 16.

avec son très-saint Fils; car comme il ne lui manqua rien de ce qu'il devait avoir et lui convenait comme véritable Fils de Dieu, ainsi il se trouva en elle tout ce qui lui était dû et tout ce qu'elle devait à Dieu comme sa véritable Mère. De sorte que la très-sainte Vierge comme mère, et Jésus-Christ comme fils, eurent une égale proportion de dignité, de grâce, de dons et de mérites, puisqu'il n'y avait aucune grâce créée en Jésus-Christ qui ne fût aussi avec proportion en sa très-pure Mère.

278. *Il mesura la ville avec cette canne par douze mille stades* (1). Cette mesure de stades et le nombre de douze mille dont notre divine reine fut mesurée en sa conception, renferment des mystères très-relevés. L'évangéliste appelle stade la mesure parfaite avec laquelle la hauteur de la sainteté des prédestinés est mesurée, selon les dons de grâce et de gloire que Dieu a résolu et ordonné en son entendement et en son décret éternel de leur communiquer par le moyen de son Fils incarné, les mesurant et les déterminant par son infinie équité et par sa miséricorde paternelle. Le Seigneur mesure avec ces stades tous les élus, et la hauteur de leurs vertus et de leurs mérites. Malheur à celui qui ne se trouvera pas juste à cette mesure quand le Seigneur le mesurera! Le nombre de douze mille contient tout le reste des prédestinés et des élus compris dans les douze chefs de ces milliers, qui sont les douze apôtres, princes de l'Église

(1) Apoc., XXI, 16.

catholique, ainsi qu'ils le sont au chapitre septième de l'Apocalypse dans les douze tribus d'Israël, parce que tous les élus se devaient soumettre à la doctrine que les apôtres de l'Agneau enseignèrent comme je l'ai dit ci-dessus sur le même chapitre.

279. L'on peut arriver à la connaissance de la grandeur de cette cité de Dieu, Marie sa très-sainte Mère, par tout ce que je viens de dire; car si nous donnons à chacun de ces stades pour le moins cent vingt-cinq pas géométriques, une ville qui aurait douze mille stades de circuit paraîtrait immense. Or, notre auguste Reine fut mesurée avec la règle et les stades dont Dieu se sert pour mesurer tous les prédestinés; mais la hauteur, la longueur et la largeur de tous ensemble ne la surpassèrent en rien, parce que celle qui était Mère de Dieu, Reine et Maîtresse de tout l'univers, les égala tous, pouvant elle seule contenir plus de grandeur que toutes les autres créatures.

280. *Il mesura aussi les murailles, qui étaient de cent quarante-quatre coudées, avec la mesure de l'homme, qui est celle de l'ange* (1). Cette mesure des murailles de la cité de Dieu n'était pas pour mesurer la longueur, mais la hauteur qu'elles avaient, parce que si les stades du carré de la ville étaient douze mille en largeur et en longueur, le carré étant égal par tous les endroits, il fallait nécessairement que les murailles eussent plus de circonférence, et que cette

(1) Apoc., XXI, 17.

circonférence fût plus grande, si on les mesurait par la superficie extérieure pour enfermer dans leur circuit toute la ville; ainsi la mesure de cent quarante-quatre coudées (de quelque manière qu'elles eussent été) n'était pas proportionnée pour la longueur des murailles d'une si grande ville, mais bien pour la hauteur de ce rempart assuré pour ceux qui s'y trouvaient. Cette hauteur nous signifie la grande sûreté avec laquelle la très-pure Marie devait garder tous les dons et toutes les grâces de sainteté et de dignité qu'elle avait reçues du Très-Haut. C'est pourquoi il est dit que la hauteur était de cent quarante-quatre coudées, qui est un nombre inégal; y comprenant trois différentes murailles, grande, médiocre et petite, qui répondaient aux œuvres de la Reine du ciel, dont il y en eut de très-grandes, de médiocres et de petites. Ce n'est pas qu'il se trouvât rien de petit en elle, mais à cause que les matières auxquelles elle s'occupait étaient différentes, et par conséquent les œuvres l'étaient aussi. Les unes étaient miraculeuses et surnaturelles, les autres d'une vertu morale; et celles-ci se partageaient en intérieures et en extérieures; et elle les pratiquait toutes avec une si grande plénitude de perfection, qu'elle n'omettait point les petites d'obligation pour les plus grandes, ni les plus relevées pour les moindres; mais elle les exerça toutes dans un si haut degré de sainteté et de complaisance du Seigneur, qu'elles furent toutes justes à la mesure de son très-saint Fils, tant aux dons naturels qu'aux surnaturels. Et cette mesure fut

celle de l'Homme-Dieu, qui est l'ange du grand conseil, supérieur à tous les hommes et à tous les anges, que la Mère surpasse avec le Fils dans quelque proportion.

281. L'évangéliste dit que *ses murailles étaient bâties de pierre de jaspe* (1). Les murailles sont les premiers objets que rencontre la vue de ceux qui abordent une ville : et la diversité des aspects, des couleurs et des ombres, qui se trouvent dans le jaspe, dont les murailles de cette cité de Dieu, la très-pure Marie, étaient composées, nous signifient l'humilité ineffable qui servait de voile pour cacher toutes les grâces et toutes les excellences de cette grande Reine : car, étant digne Mère de son Créateur, exempte de toute sorte de tache de péché et d'imperfection, elle parut néanmoins à la vue des hommes comme tributaire et sous les ombres de la loi commune des autres enfants d'Adam, se soumettant aux lois pénibles de la vie commune, comme je le dirai en son lieu. Mais cette muraille de jaspe, qui découvrait les mêmes ombres que les autres femmes ont, n'était en elle que selon les apparences, servant en effet à cette sainte cité d'un invincible rempart. L'intérieur de la ville *était d'or très-pur semblable à du verre fort clair*, parce qu'il ne se trouva jamais ni en la formation de la très-pure Marie, ni durant tout le cours de sa vie très-innocente, aucune tache (2) qui pût obscurcir sa pureté cristalline. Car, comme la moindre paille (fût-elle

(1) Apoc., XXI, 18. — (2) Cant., IV, 7.

comme un atome) qui tomberait dans le verre quand on le forme, ternirait pour toujours sa clarté transparente, sans qu'on la pût jamais tirer qu'il n'y restât quelque vestige désagréable : de même si la très-pure Marie eût contracté en sa conception la tache et la souillure du péché originel, sa difformité n'en sortirait jamais, elle en serait noircie pour toujours, et ne pourrait pas être un verre très-net, ni un or si pur qu'on le dit, puisqu'il se trouverait en sa sainteté et en ses dons ce noir alliage du péché originel, qui amoindrirait sa valeur : mais cette sainte cité fut comparée à l'or et au verre, parce qu'elle fut très-pure et semblable à la Divinité.

---

## CHAPITRE XIX

Qui contient la dernière partie du chapitre vingt-unième de l'Apocalypse sur la conception de la très-sainte Vierge.

282. Le texte de la troisième et dernière partie du chapitre vingt-unième de l'Apocalypse, que je vais expliquer, est celui-ci : « Les fondements des murailles « de la ville étaient embellis de toutes sortes de pierres « précieuses. Le premier fondement était de jaspe, « le second de saphir, le troisième de calcédoine, le

« quatrième d'émeraude, le cinquième de sardonix, « le sixième de sardoine, le septième de chrysolithe, le « huitième de béril, le neuvième de topaze, le dixième « de chrysoprase, le onzième d'hyacinthe, le dou- « zième d'améthyste. Et les douze portes étaient de « douze perles, chaque porte d'une seule perle; et la « place de la ville était d'or pur, comme du verre fort « transparent. Et je ne vis point de temple en elle; « car le Seigneur Dieu tout-puissant est son temple « et l'Agneau. Cette ville n'a pas besoin du soleil ni « de la lune pour l'éclairer, parce que la gloire de « Dieu l'éclaire, et que l'Agneau en est la lampe. Et « les nations marcheront dans sa lumière; et les rois « de la terre apporteront leur honneur et leur gloire « en elle. Et ses portes ne seront point fermées de « jour; car il n'y aura point là de nuit. Il n'y en- « trera rien de souillé, ni aucun de ceux qui com- « mettent des choses exécrables et des faussetés, mais « seulement ceux qui sont écrits dans le livre de vie « de l'Agneau (1). » Voilà la lettre de cette dernière partie, que je dois expliquer.

283. Le très-haut Seigneur ayant élu cette sainte cité, l'auguste Marie, pour la plus propre et la plus agréable demeure qu'il pouvait avoir au dehors de lui-même, entre les pures créatures, il ne faut pas s'étonner s'il tira des trésors de sa divinité et des mérites de son très-saint Fils les plus riches matériaux pour construire *les fondements des murailles de sa ville,*

(1) Apoc., xxi, 19-27.

*embellis de toutes sortes de pierres précieuses* (1) : afin que la force et la sûreté, signifiées par les murailles, l'excellence de sa beauté, la hauteur de sa sainteté et des dons, qui sont les pierres précieuses, et sa très-pure conception, qui en est le fondement, fussent avec une égale correspondance proportionnées en elles-mêmes, et à la fin pour laquelle il la fondait, qui était de demeurer en elle par amour et par l'humanité sacrée de son Fils, qui la reçut dans son sein virginal. L'évangéliste nous dit tout ceci, selon qu'il le découvrit en notre très-sainte Reine, parce qu'il était convenable à la dignité, à la sainteté et à la sûreté qu'exigeait l'habitation que Dieu devait faire en elle, comme dans un invincible rempart, que les fondements de ses murailles, qui étaient les premiers principes de son immaculée conception, fussent construits de toutes sortes de vertus, en un degré si éminent et si précieux, qu'il ne se pût trouver d'autres pierres plus riches pour les fondements de cette muraille.

284. Il est dit que *le premier fondement ou la première pierre était de jaspe* (2), dont la variété et la force marquent la constance et la fermeté que cette grande dame reçut au moment de sa très-sainte conception, afin qu'avec cette habitude elle fût disposée à pratiquer durant le cours de sa vie, toutes les vertus avec une magnanimité et une constance invincible ; et parce que ces vertus et ces habitudes, qui furent

(1) Apoc., XXI, 19. — (2) *Ibid.*

accordées et infuses à la très-pure Marie dans l'instant de sa conception, signifiées par ces pierres précieuses, eurent des priviléges singuliers que le Très-Haut avait accordés à chacune de ces douze pierres, je les déclarerai selon ma faible portée, afin que l'on pénètre le mystère que renferment les douze fondements de la cité de Dieu. Il lui fut donné en cette habitude de force une supériorité spéciale, et comme un empire sur l'ancien serpent, afin qu'elle pût l'humilier, le vaincre et l'assujettir, et qu'elle donnât une si grande terreur aux démons, qu'ils prissent honteusement la fuite, et craignissent si fort ses approches, que la seule pensée d'aborder sa présence les fît trembler. C'est pourquoi ils ne s'approchaient jamais de la très-sainte Vierge que leurs tourments n'en fussent redoublés. La divine Providence lui fut si libérale, que non-seulement elle ne la comprit point dans les lois communes des enfants du premier père, en la délivrant du péché originel et de la servitude du démon, que ceux qui s'y trouvent renfermés contractent; mais aussi l'éloignant de tous ces malheurs, elle lui accorda l'empire que tous les hommes perdirent sur les démons, pour ne s'être pas conservés dans l'heureux état d'innocence. Il fut de plus accordé à cette divine princesse, en qualité de Mère du Fils du Père éternel, qui descendit dans son sein pour détruire l'empire d'iniquité de ces ennemis de tout bien (1), une puissance royale, participant de l'être

(1) Joan., XII, 31.

de Dieu, par laquelle elle soumettait les démons et les envoyait plusieurs fois dans les abîmes de l'enfer, comme je le dirai en continuant cette histoire.

285. *Le second est de saphir* (1). Cette pierre représente la couleur d'un ciel serein et clair, et elle marque certains petits points ou atomes d'or reluisant; elle signifie la tranquillité que le Très-Haut accorda aux dons et aux grâces de la très-pure Marie, afin qu'elle jouît toujours, comme un ciel immuable, d'une paix sereine exempte des nuages turbulents, découvrant dans cette sérénité des traits de la Divinité dès l'instant de son immaculée conception, tant à cause de la participation et de la ressemblance que ses vertus avaient avec les attributs divins, singulièrement avec celui de l'immutabilité, que parce qu'étant encore voyageuse, le voile lui fut plusieurs fois tiré pour lui faire voir clairement Dieu, comme je le dirai dans la suite : sa Majesté lui accordant en ce don singulier la vertu et le privilége de communiquer le repos et le calme d'esprit à ceux qui le demanderaient par son intercession. Que si tous les catholiques qui sont agités et étourdis par les funestes orages que les vices excitent en eux, demandaient comme il faut ce calme, ils en éprouveraient des effets merveilleux.

286. *Le troisième est de calcédoine* (2). Cette pierre prend son nom de la province où elle se trouve, qui s'appelle Calcédoine. Sa couleur approche fort de celle

(1) Apoc., XXI, 19. — (2) *Ibid.*

de l'escarboucle, et sa lueur paraît de nuit comme celle d'une lampe. Le mystère de cette pierre est de manifester le très-saint nom de Marie et sa vertu. Elle le prit de cette province du monde où elle se trouva, s'appelant fille d'Adam, comme les autres, et Marie, dont le nom et l'accent changé en latin, signifie les mers, parce qu'elle fut l'océan des grâces et des dons de la Divinité. Elle vint au monde par la voie de sa très-pure conception, qui l'inonda de ses eaux salutaires, détruisant la malice et les effets du péché, et bannissant les ténèbres de l'abîme par la lumière de son esprit éclairé des rayons de la sagesse divine. Le Très-Haut lui accorda par rapport à ce fondement une vertu particulière, afin qu'elle dissipât, par le moyen de son très-saint nom de Marie, les épais nuages de l'infidélité, et détruisît les erreurs des hérésies, du paganisme, de l'idolâtrie, et tous les doutes formés sur la foi catholique. Et si les infidèles avaient recours à cette lumière en l'invoquant, il est assuré qu'en fort peu de temps ils secoueraient de leurs entendements les ténèbres de leurs erreurs, qui se noieraient toutes dans cette mer par la vertu du Très-Haut, qui à cette fin la lui communiqua.

287. *Le quatrième fondement est d'émeraude* (1), dont la couleur est d'un vert fort agréable, qui récrée la vue sans la fatiguer; il nous découvre avec beaucoup de mystères la grâce que la très-sainte Vierge reçut en sa conception, afin qu'étant très-aimable et

(1) Apoc., XXI, 19.

très-agréable aux yeux de Dieu et des créatures, elle conservât sans jamais l'offenser, ni perdre son très-doux souvenir, la belle verdure et la force de la sainteté, des vertus et des dons qu'elle recevait et qu'on lui accordait. Et le Très-Haut lui donna actuellement en cette correspondance le pouvoir de distribuer cette même faveur et de la communiquer à ses fidèles serviteurs qui l'invoqueraient pour obtenir la persévérance et la fermeté dans l'amitié de Dieu.

288. *Le cinquième est de sardonix* (1). Cette pierre est transparente, et sa couleur tire plus vers l'incarnat clair, approchant de la nacre, que sur le noir et le blanc qu'elle renferme, et dont elle reçoit une agréable variété. Le mystère de cette pierre et de ses couleurs nous représente tout à la fois la Mère et le très-saint Fils qu'elle devait concevoir. Le noir signifie en Marie la partie terrestre du corps, noirci par la mortification et par les travaux qu'elle endura; il signifie la même chose de son très-saint Fils, défiguré par nos péchés. Le blanc marque la pureté de l'âme de la Mère vierge et de notre Seigneur Jésus-Christ. Et l'incarnat manifeste en l'humanité la Divinité unie hypostatiquement; et en la Mère, il déclare l'amour de son très-saint Fils avec tous les brillants de la Divinité qui lui furent communiqués. Il fut accordé par ce fondement à la grande Reine du ciel qu'elle pût rendre par son intercession et par ses prières le mérite de l'incarnation et de la rédemption,

(1) Apoc., XXI, 20.

qui est suffisant à tous, efficace à ses fidèles serviteurs; et que pour obtenir cette grâce, elle leur procurât aussi une dévotion particulière aux mystères et à la vie de notre Seigneur Jésus-Christ.

289. *Le sixième de sardoine* (1). Cette pierre est aussi transparente, et comme elle a du rapport avec la plus claire flamme du feu, elle fut le symbole du don que le cœur de la Reine du ciel reçut, de brûler incessamment du feu de l'amour divin comme une flamme inextinguible; car cet amoureux embrasement n'eut jamais aucun intervalle de diminution en elle; mais au contraire, dès l'instant de sa conception, auquel ce feu céleste commença de s'allumer, il ne cessa de croître jusqu'à ce qu'il fût arrivé au plus haut degré où une pure créature pouvait parvenir, dans lequel elle brûle et brûlera heureusement pendant toute l'éternité. Il fut ici accordé à la très-pure Marie un privilége singulier de distribuer avec cette correspondance les influences du Saint-Esprit, son amour et ses dons, à ceux qui les demanderaient par son intercession.

290. *Le septième de chrysolithe* (2). La couleur de cette pierre ressemble à un or reluisant avec quelque brillant qui a un grand rapport avec le feu, qu'on découvre plus facilement pendant la nuit que pendant le jour. Elle déclare en la très-pure Marie l'ardent amour qu'elle eut pour l'Église militante, pour ses mystères, et singulièrement pour la loi de grâce. Cet

(1) Apoc., XXI, 20. — (2) *Ibid.*

amour brilla davantage dans la nuit que la mort de son très-saint Fils causa à toute l'Église, par le gouvernement que cette grande Reine eut aux commencements de la loi évangélique, et par la fervente affection avec laquelle elle demanda son établissement et celui de ses sacrements ; coopérant à tout (comme je le dirai en son lieu), avec cet amour très-ardent qu'elle avait pour le salut de tout le genre humain, elle fut la seule qui sût et qui pût dignement estimer la très-sainte loi de son Fils autant qu'elle le méritait. Avec ce même amour elle fut destinée dès son immaculée conception, pour être la coadjutrice de notre Seigneur Jésus-Christ. Il lui fut aussi accordé un privilége particulier pour procurer à ceux qui l'invoqueraient, la grâce de se bien disposer à recevoir avec fruit les sacrements de la sainte Église, sans porter aucun obstacle à leurs divins effets.

291. *Le huitième de béril* (1). Cette pierre précieuse est de couleur verte et jaune, mais elle participe plus du vert, de sorte qu'elle approche fort de l'olive, brillant avec beaucoup d'éclat. Elle représente les vertus singulières de foi et d'espérance que la très-sainte Vierge reçut en sa conception avec une particulière clarté, afin qu'elle entreprît des choses très-sublimes, comme en effet elle le fit pour la gloire de son Créateur. Il lui fut accordé avec ce don le pouvoir de communiquer à ses dévots serviteurs la force et la patience dans les tribulations, dans leurs peines,

(1) Apoc., XXI, 20.

et dans leurs difficultés, aussi bien que de disposer de ces vertus et de ces dons en vertu de la fidélité et de la présence du Seigneur.

292. *La neuvième de topaze* (1). Cette pierre est transparente, de couleur du violet, d'un grand prix et fort estimée. Elle fut le symbole de la virginité de la très-pure Marie, notre bonne Reine et Mère du Verbe incarné. Elle en fit un si grand cas, qu'elle en rendit de très-humbles actions de grâces au Seigneur pendant toute sa vie. Dès l'instant de sa conception elle demanda au Très-Haut la vertu de chasteté, et elle lui en fit un sacrifice pour tout le reste de ses jours; elle connut alors que sa demande lui était accordée selon ses désirs: cette grâce ne se limitant pas à elle seule, puisque le Seigneur mit sous sa conduite et sous sa protection toutes les personnes vierges et chastes, et prétendit que ces fidèles serviteurs obtinssent ces précieuses vertus et le don d'y persévérer par son intercession.

293. *Le dixième est de chrysoprase* (2), dont la couleur est verte, tirant quelque peu sur celle de l'or. Elle signifie la forte espérance qui fut accordée à la très-pure Marie en sa conception, et qu'étant animée de l'amour de Dieu, elle en fut divinement rehaussée. Cette vertu a toujours été inébranlable en notre Reine, ainsi qu'elle le devait être pour communiquer le même effet à toutes les autres; car leur stabilité s'appuyait sur la force immuable et la constante ma-

(1) Apoc., XXI, 20. — (2) *Ibid.*

gnanimité de son âme dans toutes les souffrances et dans tous les exercices pénibles de sa très-sainte vie, et principalement dans cette affliction qui la pénétra en la mort et en la passion de son Fils très-béni. Elle reçut avec cette faveur le pouvoir d'être la médiatrice efficace auprès du Très-Haut, pour obtenir à ses serviteurs cette vertu de fermeté dans leur espérance.

294. *Le onzième de hyacinthe* (1), qui est d'une couleur d'un parfait violet. Ce fondement renferme l'amour qui fût infus à la très-sainte Vierge en sa conception, et qu'elle devait avoir pour tout le genre humain, le recevant comme l'avant-coureur de celui que son Fils devait avoir en mourant pour les hommes. Et comme de cet amoureux principe tous les remèdes de nos péchés et la justification de nos âmes devaient prendre leur origine, cette grande Reine reçut un singulier privilége avec cet amour, qu'elle conserva toujours dès ce premier instant, afin que par son intercession aucune sorte de pécheurs, pour grands et abominables qu'ils pussent être, ne fussent exclus du fruit de la rédemption et de la justification s'ils l'invoquaient avec confiance, et que par le moyen de cette puissante avocate ils obtinssent la vie éternelle.

295. *Le douzième d'améthyste* (2), de couleur reluisante tirant sur le violet. Le mystère de cette pierre ou de ce fondement a quelque correspondance avec le premier, parce qu'il signifie une certaine vertu qui

(1) Apoc., XXI, 20. — (2) *Ibid.*

fut accordée à la très-pure Marie en sa conception, contre les puissances de l'enfer, afin que les démons ressentissent et éprouvassent qu'il en sortait une force (sans pourtant leur commander ni agir contre eux) qui les tourmentait lorsqu'ils voulaient approcher de sa personne. Ce privilége lui fut accordé par rapport au zèle incomparable que cette princesse avait d'exalter et de défendre la gloire et l'honneur de Dieu : la très-sainte Vierge ayant en vertu de cette faveur spéciale une puissance particulière de chasser les démons des corps humains par la prononciation de son très-saint nom, qui est si puissant contre ces malins esprits, qu'en l'entendant prononcer toutes leurs forces s'évanouissent. Voilà enfin les mystères des douze fondements sur lesquels Dieu construisit sa sainte cité, l'auguste Marie; et quoiqu'ils renferment plusieurs autres mystères des faveurs qu'elle reçut et que je ne puis expliquer, j'en déclarerai pourtant quelque chose dans la suite de cette histoire, selon les lumières et les forces que j'en recevrai du Seigneur.

296. L'évangéliste poursuit : *Que les douze portes étaient de douze perles, chaque porte d'une seule perle* (1). Le grand nombre des portes de cette ville déclare que l'entrée de la ville éternelle devint aussi facile que libre à tous par la très-pure Marie et par sa dignité ineffable. Car il était comme dû et convenable à l'excellence de cette auguste Reine, que la miséri-

(1) Apoc., XXI, 21.

corde infinie du Très-Haut s'exaltât en elle et par elle, en ouvrant tant de chemins pour communiquer à sa Divinité, et pour faire entrer en sa possession tous les mortels par le moyen de la très-sainte Vierge, s'ils voulaient se prévaloir de ses mérites et de sa puissante intercession. Mais le prix inestimable, la prodigieuse grandeur, la beauté et l'éclat de ces douze portes, qui étaient autant de perles, découvrent l'inestimable dignité et les charmants attraits de cette Impératrice du ciel, et les ravissants appâts de son très-doux nom pour attirer à Dieu les mortels. La très-pure Marie connut cette faveur du Seigneur, qui la faisait la médiatrice sans égale du genre humain, et la dispensatrice des trésors de sa divinité par son Fils unique. Et par cette connaissance la prudente et charitable dame sut rendre les mérites de ses œuvres et de sa dignité si précieux et si beaux, qu'elle est l'admiration de tous les esprits bienheureux. C'est pourquoi les portes de cette sainte cité furent des perles précieuses devant le Seigneur et devant les hommes.

297. Et dans ce rapport saint Jean dit que *la place de cette ville était d'or pur comme du verre fort transparent* (1). La place de cette cité de Dieu, la très-pure Marie, est son intérieur, où (comme dans une place publique) toutes les puissances de l'âme et tout ce qui y entre par les sens, concourent pour se trouver dans cet important commerce. Cette place fut, en la très-auguste Marie, un or très pur et très-reluisant,

(1) Apoc., XXI, 21.

car elle était comme construite de sagesse et d'amour divin; il n'y eut jamais ni tiédeur, ni ignorance, ni aucune légèreté; toutes ses pensées furent très-relevées et ses affections toujours ardentes d'une immense charité. Ce fut en cette place qu'on consulta les très-hauts mystères de la Divinité ; en cet heureux endroit a été accordé ce *fiat mihi*, etc. (1), qui donna le principe au plus grand ouvrage que Dieu ait fait et qu'il fera; on y projeta les demandes innombrables qui devaient être présentées au tribunal de Dieu en faveur du genre humain. Et si tous veulent participer au commerce de cette place, ils y trouveront assez de richesses pour se tirer de leur état misérable, et suffisantes même pour bannir toute sorte de pauvreté (2). Elle sera aussi une place d'armes contre les démons et contre tous les vices, puisque dans l'intérieur de la très-pure Marie se trouvaient les grâces et les vertus qui la rendirent terrible à l'enfer, et qui nous devaient animer et nous donner des forces pour le vaincre.

298. L'évangéliste dit aussi qu'*il ne vit point de temple en cette ville, car le Seigneur Dieu tout-puissant est son temple et l'Agneau* (3). Les temples sont destinés dans les villes pour la prière et pour le culte que nous devons rendre à Dieu. Ce serait donc un grand défaut dans la cité de Dieu, s'il y en avait un tel que sa grandeur et sa Majesté l'exigent. C'est pourquoi il y eut en cette Cité, la très-pure Marie, un temple si

(1) Luc., I, 38. — (2) Prov., VIII, 18. — (3) Apoc., XXI, 22.

auguste et si sacré, que le même Dieu tout-puissant et l'Agneau, qui sont la divinité et l'humanité de son Fils unique, lui servirent de temple (parce qu'ils se trouvèrent en elle comme en leur propre et légitime lieu), auquel temple ils furent adorés et honorés en esprit et en vérité (1), bien plus dignement qu'en tous les temples du monde. Ils furent aussi le temple de la très-sainte Vierge, parce qu'elle fut comprise, environnée et comme enfermée dans la divinité et dans l'humanité, l'une et l'autre lui servant d'habitation et de tabernacle dans cette heureuse demeure; elle ne cessa jamais d'adorer, de prier et de rendre un culte agréable au même Dieu et au Verbe incarné dans son sein virginal (2); ainsi elle était en Dieu et en l'Agneau comme dans un temple, puisque le temple ne demande pas moins qu'une sainteté continuelle en tout temps. Pour contempler dignement cette divine Princesse, nous la devons toujours considérer renfermée dans la même Divinité et en son très-saint Fils comme dans un temple; et là nous comprendrons quels actes et quelles opérations d'amour, d'adoration et d'honneur elle rendait à Dieu, quelles devaient être les délices qu'elle ressentait avec le même Seigneur, et les demandes qu'elle lui faisait dans ce temple en faveur du genre humain; car, comme elle voyait en Dieu le grand besoin que les hommes avaient du remède, elle s'enflammait en sa charité, demandait avec des clameurs ardentes, et priait du

(1) Joan., IV, 23. — (2) Ps. XCII, 5.

plus profond et du plus tendre de son cœur pour le salut des mortels.

299. Notre saint secrétaire ajoute que *cette ville n'a pas besoin de soleil ni de lune pour l'éclairer, parce que la gloire de Dieu l'éclaire, et que l'Agneau en est la lampe* (1). En la présence d'une clarté plus grande et plus rayonnante que celles du soleil et de la lune, celles-là n'y sont nullement nécessaires, comme il arrive dans le ciel empyrée, qui est éclairé par des soleils infinis, sans avoir besoin de celui qui nous illumine sur la terre, quoiqu'il soit d'une beauté si éclatante. La très-pure Marie pouvait se passer du soleil et de la lune qui servent aux mortels; elle n'en devait pas être enseignée ni éclairée, car elle fut la seule et sans exemple qui plut au Seigneur, sa sagesse, sa sainteté et la perfection de ses œuvres ne pouvant pas avoir d'autre maître et d'autre arbitre que le même Soleil de justice, son très-saint Fils. Toutes les créatures ne furent pas capables de lui enseigner les moyens de mériter d'être la digne Mère de son Créateur. Ce fut dans cette même école où elle apprit à être la plus humble et la plus obéissante de toutes ses servantes, puisqu'étant instruite de Dieu même, elle ne laissa pas de consulter les plus inférieurs et de leur obéir dans les choses les plus petites de bienséance; apprenant d'un tel maître cette divine philosophie, se montrant en cela la plus digne disciple de Celui qui corrige les sages. Aussi elle en devint si sage et si prudente, que l'évangéliste a dit :

(1) Apoc., XXI, 23.

300. Que *les nations marcheront dans sa lumière* (1). Car si notre doux Rédempteur Jésus-Christ a appelé les docteurs et les saints des flambeaux allumés, et mis sur le chandelier de l'Église afin qu'ils l'éclairassent (2), la lumière et l'éclat que les patriarches et les prophètes, les apôtres, les martyrs et les docteurs ont répandus, ayant rempli l'Église catholique de tant de clarté, qu'elle paraît un ciel orné de plusieurs soleils et de plusieurs lunes, que pouvait-on dire de la très-sainte Vierge, dont la resplendissante lumière surpasse incomparablement celle de tous les saints, de tous les docteurs et même de tous les esprits angéliques? Si les mortels avaient des yeux assez pénétrants pour voir les lumières de la très-pure Marie, ils avoueraient qu'elle seule suffirait pour éclairer tous les hommes qui viennent au monde, et pour les conduire par les voies assurées de l'éternité bienheureuse. Et d'autant que tous ceux qui sont arrivés à la connaissance de Dieu ont marché en la lumière de cette sainte Cité, saint Jean dit que *les nations marcheront dans sa lumière* Et il s'ensuivra ainsi :

301. Que *les rois de la terre apporteront leur honneur et leur gloire en elle* (3). Les rois et les princes qui travailleront avec une heureuse vigilance pour accomplir cette prophétie en leurs personnes et en leurs monarchies, seront fort heureux. Tous le devraient faire, mais ceux qui y contribueront le plus seront les plus dignes d'envie, s'ils se dévouent avec

(1) Apoc., XXI, 24. — (2) Matth., V, 14. — (3) Apoc., XXI, 24.

une sincère affection de leur cœur à la très-pure Marie, employant leur vie, leur honneur, leurs richesses et la grandeur de leurs forces et de leurs États pour la défense de cette cité de Dieu, pour étendre sa gloire par tout le monde, et pour faire exalter son saint nom dans toute l'Église, en dépit de la folle témérité des infidèles et des hérétiques. Je m'étonne avec douleur que les princes catholiques ne fassent tous leurs efforts pour mériter la protection de cette auguste Dame, et ne l'invoquent avec ardeur dans leurs périls (qui sont toujours plus grands à l'égard des princes qu'à l'égard de tous les autres hommes), afin de trouver en elle un lieu de refuge, une protectrice et une puissante avocate. Que si les rois et les princes sont exposés à de grands dangers, qu'ils se souviennent donc que les obligations et la reconnaissance qu'ils doivent à leur libératrice en sont d'autant plus grandes, puisque cette divine Reine parlant d'elle-même, dit que c'est par elle que les rois sont élevés et maintenus sur leur trône, que par elle les princes commandent et les puissants de la terre administrent la justice (1), qu'elle aime ceux qui l'aiment, et que ceux qui l'invoquent jouiront de la vie éternelle (2), parce qu'en opérant en elle ils ne pècheront point.

302. Je ne veux point cacher la lumière qui m'a été si souvent communiquée, et principalement celle que je reçois en cet endroit avec ordre de la manifester.

(1) Prov., VIII, 15 et 16. — (2) Eccl., XXIV, 31.

Il m'a été découvert en Dieu que toutes les afflictions de l'Église catholique et tous les travaux que le peuple chrétien souffre, se sont toujours dissipés par l'intercession de la très-pure Marie, et que dans ce malheureux siècle où nous sommes, auquel l'orgueil des hérétiques s'élève avec tant d'impudence contre Dieu et contre son Église affligée, il n'y a qu'un seul remède pour mettre fin à des misères si déplorables, qui est que les rois et les royaumes catholiques adressent leurs vœux et leurs prières à la Mère de la grâce et de la miséricorde, la très-sainte Vierge, et se la rendent favorable par quelque service signalé, qui augmente sa dévotion et étende sa gloire par toute la terre; afin qu'elle nous regarde avec miséricorde, et nous obtienne de son très-saint Fils la grâce de nous corriger et de détruire le grand nombre de vices énormes que l'ennemi commun a semés parmi le peuple chrétien, apaisant par son intercession la colère du Seigneur qui nous châtie avec tant de justice, et nous menace de plus grandes afflictions et de plus grands malheurs. Et de ce retranchement de nos crimes s'ensuivra la victoire contre les infidèles, et l'extirpation des hérésies et des fausses sectes qui oppriment la sainte Église, parce que la très-auguste Marie est une épée qui les doit vaincre et les exterminer dans le monde.

303. Le monde ressent aujourd'hui le funeste effet de cet oubli, et si les princes catholiques ne prospèrent pas dans le gouvernement de leurs royaumes, dans leur conservation, à augmenter la foi, à résister

à leurs ennemis, et dans les guerres contre les infidèles; tout cela arrive parce qu'ils ne se sont pas conduits par ce nord, et n'ont pas dédié leurs actions et leurs pensées à Marie, oubliant que cette Reine se trouve dans les chemins de la justice pour la leur enseigner, pour les conduire par ses voies (1), et pour enrichir tous ceux qui l'aiment.

304. O prince et chef de la sainte Église catholique, et vous prélats qui recevez aussi le titre de princes! ô prince catholique et monarque d'Espagne! à qui par une obligation naturelle, par une affection singulière et par un ordre du Très-Haut, j'adresse cette humble mais néanmoins charitable et solide exhortation, mettez votre couronne et votre monarchie aux pieds de cette Reine du ciel et de la terre; adressez-vous avec confiance à la restauratrice de tout le genre humain; ayez recours à celle qui est par le pouvoir divin au-dessus de toutes puissances des hommes et de l'enfer; tournez vos affections vers celle qui a en main les clefs de la volonté et des trésors du Seigneur; apportez votre gloire en cette sainte Cité de Dieu (2), qui ne vous la demande point par un besoin d'augmenter la sienne, mais pour accroître et pour étendre la vôtre. Efforcez-vous avec votre piété catholique et de tout votre cœur de lui rendre quelque important et agréable service, en récompense duquel Dieu a destiné des biens infinis, comme la conversion des gentils, la victoire contre les hérétiques et les

(1) Prov., VIII, 20. — (2) Apoc., XXI, 24.

païens, la paix et la tranquillité de l'Église, une nouvelle lumière et des secours efficaces pour réformer les mœurs dépravées de vos sujets, et pour faire un grand roi, glorieux en cette vie et en l'autre.

305. O monarchie catholique d'Espagne! et en ce glorieux titre, très-heureuse, si vous ajoutiez à la fermeté et au zèle de la foi que vous avez reçue de la droite du Tout-Puissant au-dessus de vos mérites, la sainte crainte de Dieu, qui répondît à la possession de cette foi si distinguée entre toutes les nations de la terre : oh ! si pour arriver à cette fin et à cette couronne de vos félicités, tous vos habitants s'appliquaient avec une ardente ferveur à la dévotion de la très-sainte Vierge, quel serait l'éclat de votre gloire! quelle illumination, quelle protection et quelle défense ne recevriez-vous pas de cette Reine! de quels trésors célestes vos rois catholiques ne seraient-ils point enrichis, et par leur moyen la douce loi de l'Évangile étendue par toutes les nations! Sachez que cette auguste princesse honore ceux qui l'honorent, enrichit ceux qui la recherchent (1), glorifient ceux qui la glorifient, et défend ceux qui espèrent en elle. Et je vous assure que pour pratiquer à votre égard ces faveurs de Mère singulière, elle attend et désire que vous l'obligiez et que vous excitiez son amour maternel. Mais prenez garde aussi que Dieu n'a besoin de personne, qu'il est puissant pour faire naître des pierres mêmes des enfants à Abraham (2); et que si

(1) Prov., VIII, 21. — (2) Luc., III, 8.

vous vous rendez indigne d'un si grand bien, il peut réserver cette gloire pour ceux qui lui plairont et la mériteront davantage.

306. Et afin que vous n'ignoriez pas le service que vous pouvez rendre aujourd'hui à cette Reine de l'univers, et par lequel vous la devez sensiblement obliger, entre plusieurs que votre dévotion et votre piété vous pourront inspirer, voyez en quel état se trouve le mystère de son immaculée conception dans toute l'Église, et ce qui manque pour assurer avec solidité les fondements de cette Cité de Dieu. Ne croyez pas que cet avis vienne d'une femme ignorante et faible, ou soit inspiré d'une particulière dévotion et d'un amour de l'état que je professe sous ce nom et dans la religion de Marie sans péché originel, puisque ma créance et la lumière que j'ai reçue dans cette histoire me suffisent. Cette exhortation n'est pas pour moi, je ne la donnerais pas aussi de mon propre mouvement; j'obéis en elle au Seigneur qui donne la parole aux muets et rend les langues des enfants éloquentes. Et si quelqu'un est surpris de cette libérale miséricorde, qu'il considère avec attention ce que l'évangéliste ajoute touchant cette grande Reine, disant :

307. Que *ses portes ne seront point fermées de jour, car il n'y aura pas là de nuit* (1). Les portes de la miséricorde de la très-glorieuse Marie ne furent ni ne sont jamais fermées, comme aussi dès le premier in-

(1) Apoc., XXI, 25.

stant de son être et de sa conception, il n'y eut en elle aucune nuit du péché qui fermât les portes de cette Cité de Dieu comme aux autres saints. Et comme dans une ville où les portes sont toujours ouvertes, tous ceux qui y veulent entrer et en sortir le peuvent faire en toutes sortes de temps avec une grande liberté; ainsi il n'est aucun d'entre les hommes qui ne puisse entrer avec la même franchise dans la communication de la Divinité par les portes de la miséricorde de notre auguste Reine, où les trésors du ciel tiennent leur bureau, sans aucun égard de temps, de lieu, d'âge ni de sexe. Tous ont eu la liberté d'y entrer dès sa fondation; c'est pourquoi le Très-Haut l'a fondée avec tant de portes, qui sont toujours ouvertes, libres et au jour; car dès sa très-pure conception les miséricordes et les faveurs commencèrent de sortir par ces portes pour tout le genre humain. Mais quoiqu'elle ait un si grand nombre de portes, afin que les richesses de la Divinité en sortent, elle ne laisse pas d'être très-assurée contre ses ennemis. Et partant le texte ajoute :

308. *Il n'y entrera rien de souillé, ni aucun de ceux qui commettent des choses exécrables et des faussetés, mais seulement ceux qui sont écrits dans le livre de vie de l'Agneau* (1). L'évangéliste met fin à ce chapitre vingt-unième en renouvelant le privilége des immunités de cette Cité de Dieu, la très-sacrée Vierge nous assurant qu'aucune chose souillée n'entrera jamais en

(1) Apoc., XXI, 27.

elle, parce qu'elle reçut une âme et un corps immaculés; car on ne pourrait point dire qu'il n'y est rien entré de souillé, si elle avait eu la tache du péché originel, puisque les souillures des péchés actuels n'entrèrent pas même par cette porte.. Tout ce qui entra dans cette sainte Cité fut ce qui était écrit en la vie de l'Agneau; parce que l'on prit le modèle et l'original de son très-saint Fils pour la former, aucune des vertus de la très-pure Marie n'ayant pu se tirer d'aucun autre principe pour petite qu'elle fût, s'il était possible de trouver quelque chose de petit en elle. Et si Marie étant cette porte, elle est encore une ville de refuge pour les hommes, c'est avec cette condition que ceux qui commettront des choses exécrables et des faussetés n'y auront aucune part ni entrée. Mais il n'est pas pour cela défendu aux souillés et aux pécheurs enfants d'Adam d'approcher des portes de cette sainte Cité de Dieu; car, s'ils s'en approchent contrits et humiliés pour y chercher la netteté de la grâce, ils la trouveront aux portes de notre grande Reine, et non point en d'autres. Elle est nette, elle est pure, elle est abondante, et surtout elle est Mère de la miséricorde, douce, amoureuse et puissante pour nous enrichir dans nos pauvretés et pour nettoyer les taches de tous nos péchés.

---

*Instruction que la Reine du ciel me donna sur ces chapitres.*

309. « Ma fille, les mystères de ces chapitres renferment une grande doctrine et beaucoup de lumière, quoique vous y ayez omis bien des choses. Tâchez de profiter de tout ce que vous avez ouï et écrit, afin que vous ne receviez pas en vain la lumière de la grâce (1). Je veux bien vous avertir en peu de mots que, quoique vous ayez été conçue dans le péché, et soyez sortie de la terre avec des inclinations terrestres, vous ne perdiez pas courage en combattant vos passions, et ne vous rebutiez point jusqu'à ce que vous les ayez tout à fait vaincues, et détruit vos ennemis en elles; puisque par les forces de la grâce du Très-Haut qui vous secondera, vous pouvez vous élever au-dessus de vous-même et devenir fille du ciel, d'où la grâce descend; et afin que vous puissiez arriver à ce bonheur, vous ne devez plus vivre que dans la sainteté la plus relevée, ayant toujours votre entendement occupé à la connaissance de l'Être immuable et des perfections de Dieu, sans permettre qu'aucune autre application aux choses même nécessaires vous en fasse déchoir. Par ce souvenir continuel et cette vue intérieure des grandeurs de Dieu, vous serez disposée en tout le reste pour pratiquer la plus haute perfection

(1) II Cor., VI, 1.

des vertus, pour recevoir les influences et les dons du Saint-Esprit, et pour arriver à cet étroit lien d'amitié et de communication avec le Seigneur. Afin donc que vous ne mettiez en cela aucun empêchement à sa sainte volonté, qui vous a été si souvent manifestée et déclarée, travaillez à mortifier la partie inférieure de l'âme où résident les inclinations perverses et les passions sinistres. Mourez à tout ce qui appartient à la terre, sacrifiez en la présence du Très-Haut tous vos appétits sensuels, sans condescendre à aucun; que votre volonté n'agisse que par l'obéissance, et gardez-vous bien de sortir de votre intérieur, où la clarté de l'Agneau vous illuminera. Préparez-vous pour entrer dans le lit nuptial de votre Époux, et laissez-vous orner selon que la droite du Tout-Puissant a destiné de faire, si vous y concourez de votre part et n'y portez aucun obstacle. Purifiez votre âme par plusieurs actes de douleur de l'avoir offensé, et qu'elle le loue et le glorifie avec un amour très-ardent. Cherchez-le avec de saintes et perpétuelles inquiétudes, jusqu'à ce que vous ayez trouvé Celui que votre âme désire (1); et l'ayant une fois trouvé, ne l'abandonnez point. Je veux aussi que vous viviez dans cette vie passagère comme ceux qui l'ont achevée, attachant toutes vos vues sans discontinuer à l'objet qui les rend bienheureux. Cet objet doit être la règle de votre vie, afin que par la lumière de la foi et de la clarté du Tout-Puissant, qui vous illuminera et remplira votre es-

(1) Cant., VIII, 4.

prit, vous l'aimiez, l'adoriez et l'honoriez toujours. Voilà ce que le Très-Haut demande de vous. Faites de sérieuses réflexions sur ce que vous pouvez acquérir et sur ce que vous devez perdre. Ne mettez point par votre négligence la chose au hasard, mais soumettez votre volonté, et réduisez-vous entièrement à la doctrine de votre Époux, à la mienne et à celle de l'obéissance, que vous devez consulter en toutes choses. » Telle fut l'instruction que la Mère du Seigneur me donna, à laquelle je répondis, toute pleine de confusion, ce qui suit :

310. « Reine et Maîtresse de l'univers, à qui j'appartiens et à qui je désire d'appartenir éternellement, je loue la toute-puissance du Très-Haut, qui vous a si fort exaltée, et rendue si riche et si puissante auprès de lui; je vous supplie, mon auguste Princesse, de regarder avec miséricorde votre pauvre servante, de réparer ma lâcheté avec ces dons que le Seigneur a mis entre vos mains pour les distribuer aux misérables, de m'enrichir dans mon extrême pauvreté, et de me forcer, comme maîtresse absolue, jusqu'à ce que je veuille et opère efficacement ce qui est le plus parfait, et que je sois agréable aux yeux de votre très-saint Fils, mon Seigneur. Procurez-vous cette gloire d'avoir élevé de la poussière la plus inutile de toutes les créatures. J'abandonne mon sort entre vos mains (1); rendez-le-moi favorable, Vierge sainte, et travaillez-y efficacement : rien n'est impossible à

(1) Ps. xxx, 16.

votre volonté, qui est toute sainte et puissante par les mérites de votre très-saint Fils, et par la parole irrévocable que la très-sainte Trinité vous a donnée de vous accorder tout ce que vous lui demanderiez. Je ne puis mériter cette grâce de vous, et j'en suis très-indigne; mais je vous la demande, ô ma Souveraine, par votre sainteté même et par votre clémence royale. »

---

## CHAPITRE XX

Ce qui arriva pendant les neuf mois de la grossesse de sainte Anne, et les opérations de la très-pure Marie dans son sein, et ce que sa mère fit durant ce temps-là.

311. La très-sainte Vierge ayant été conçue sans péché originel, comme nous avons déjà dit par cette première vision qu'elle eut de la Divinité, son esprit fut tout absorbé et ravi de cet objet de son amour, qui commença de l'enflammer dès l'instant que son âme très-heureuse fut créée dans cet étroit tabernacle du sein maternel, pour ne cesser jamais ses ardeurs, mais bien pour les continuer pendant toute l'éternité dans la gloire la plus relevée d'une pure créature, dont elle jouit à la droite de son très-saint Fils. Et afin qu'elle s'avançât dans la contemplation et dans l'a-

mour divin, outre les espèces infuses qu'elle reçut des choses créées et de celles qui rejaillirent de la première vision de la très-sainte Trinité, par lesquelles elle exerça plusieurs actes des vertus proportionnées à l'état où elle se trouvait alors, le Seigneur lui renouvela la merveille de cette vision abstractive de sa divinité, en la lui accordant deux autres fois : de sorte que la très-sainte Trinité se manifesta à elle en cette manière trois fois avant qu'elle naquit : l'une dans le premier instant qu'elle fut conçue, l'autre environ au milieu des neuf mois, et la troisième le jour qui précéda sa naissance. Il ne faut pas inférer de là que, parce que cette manière de vision ne lui était pas continuelle, elle n'en eût point d'autre, car elle en reçut une plus inférieure, quoique très-grande et fort élevée, en laquelle elle voyait par la foi et par une illustration singulière l'être de Dieu ; cette manière de contemplation n'abandonna jamais notre auguste Reine, et surpassa toutes celles qu'eurent tous les voyageurs ensemble.

312. Mais bien que cette vision abstractive de la Divinité fût conforme à l'état de voyageuse, elle était toutefois si relevée et si immédiate à la vision intuitive, qu'elle ne devait pas être continuelle en cette vie mortelle à celle qui devait mériter la gloire intuitive par d'autres actes ; elle lui fut néanmoins un souverain secours de grâce pour arriver à cette fin, parce qu'elle laissait dans l'âme des espèces imprimées du Seigneur, l'élevait et absorbait toute la créature dans cet heureux embrasement de l'amour divin. Par ces visions,

ces saintes affections se renouvelèrent dans l'âme de la très-pure Marie pendant qu'elle fut dans le sein de sainte Anne; d'où s'ensuivit, qu'ayant l'usage très-parfait de la raison, et s'occupant à des demandes continuelles en faveur du genre humain, à des actes héroïques d'adoration, d'honneur et d'amour de Dieu, et à une sainte communication avec les anges, elle ne ressentit point la clôture de la naturelle et étroite prison du sein maternel; l'interdiction de l'usage des sens extérieurs ne lui causa aucune peine, et les incommodités ordinaires de cet état ne lui furent point à charge. Elle ne s'aperçut point de tout cela, parce qu'elle était plus en son Bien-Aimé que dans le sein de sa Mère, et même plus qu'en elle-même.

313. La dernière de ces trois visions qu'elle eut fut accompagnée par de nouvelles et par de plus admirables faveurs du Seigneur, parce qu'il lui manifesta qu'il était déjà temps de sortir à la lumière du monde et à la conversation des mortels. Et, se soumettant à la divine volonté, la Princesse du ciel dit au Seigneur : « Dieu de très-haute majesté, Maître absolu de tout « mon être, âme de ma vie et vie de mon âme, infini « en attributs et en perfections, incompréhensible, « puissant et riche en miséricordes, mon divin Roi et « mon Seigneur, je n'étais rien, et vous m'avez fait « ce que je suis; et, sans l'avoir pu mériter, vous « m'avez enrichie de votre divine grâce et de votre « lumière, afin que par elle je connusse aussitôt votre « être immuable et vos perfections divines, et qu'en « vous connaissant, vous fussiez le premier objet de

« ma vue et de mon amour, afin que je ne cherche « point d'autre bien que vous, qui en êtes le souve- « rain, le véritable, et toute ma consolation. Vous me « commandez, Seigneur, que je sorte pour jouir de « la lumière matérielle et de la conversation des créa- « tures; et j'ai vu dans votre être même, comme « dans un très-clair miroir, l'état dangereux de la « vie mortelle et toutes ses misères. Si en elle je dois « manquer (par ma faiblesse et par ma nature débile) « d'un seul point à votre amour et à votre service, et « que je doive y mourir alors, que je meure ici pré- « sentement plutôt que de passer à un état où je puisse « vous perdre. Mais, Seigneur, si votre sainte volonté « se doit accomplir en m'exposant sur la mer ora- « geuse de ce monde, je vous supplie, très-haut et « très-puissant protecteur de mon âme, de diriger « ma vie, de conduire mes pas, et de rendre toutes « mes actions agréables à votre bon plaisir. Ordonnez « en moi la charité, afin que par le nouvel usage des « créatures, par vous et par elles, elle se perfectionne. « J'ai connu en vous l'ingratitude de plusieurs âmes, « et je crains avec sujet (moi qui suis de leur même « nature) de commettre par quelque malheur cette « faute. J'ai joui dans cette étroite demeure, le sein « de ma mère, des espaces infinis de votre divinité : « je possède ici l'unique et le souverain bien (1) en « vous possédant, mon bien-aimé, et n'ayant présen- « tement que vous seul pour mon partage et pour ma

(1) Cant., VI, 8.

« possession, je ne sais si, étant hors de cette clôture,
« je ne perdrai point mon trésor à la vue d'une autre
« lumière, et par l'usage de mes sens. S'il était pos-
« sible et convenable de renoncer au commerce de la
« vie qui m'attend, j'y renoncerais volontiers et je
« m'en priverais; mais que votre volonté soit faite, et
« non la mienne. Et puisque vous l'ordonnez ainsi,
« donnez-moi votre bénédiction et votre agrément
« pour naître au monde, et continuez-moi votre divine
« protection dans l'état où vous me mettez. » Cette prière ayant été faite par la très-douce et tendre Marie, le Très-Haut lui donna sa bénédiction, et lui commanda, comme avec empire, de sortir à la lumière matérielle de ce soleil visible, et l'éclaira sur ce qu'elle devait faire pour l'accomplissement de ses désirs.

314. Sa très-heureuse mère sainte Anne, toute spiritualisée par des effets divins, laissait couler le temps de sa grossesse avec une grande douceur qu'elle ressentait en ses puissances; mais la divine Providence voulut, pour augmenter sa gloire et pour assurer la prospérité de son pèlerinage, qu'elle eût le contre-poids de quelques afflictions; car sans ce pénible secours on ne profite pas assez des fruits de la grâce et de l'amour. Et pour mieux pénétrer ce qui arriva à cette très-sainte dame, il faut savoir qu'après que Lucifer et tous les anges rebelles furent précipités dans les abîmes, ce chef de la révolte était toujours aux aguets pour sonder toutes les plus saintes femmes de l'ancienne loi, et tâcher de découvrir parmi elles celle dont il

avait vu le signe (1), et qui le devait fouler aux pieds et lui écraser la tête (2). Et sa rage était si grande, qu'il ne voulait pas laisser tout le soin de cette découverte à ses inférieurs; mais il s'y employait lui-même, quoiqu'il se servît d'eux contre quelques vertueuses femmes, réservant toujours ses attentions pour découvrir et attaquer celles qui se distinguaient le plus dans la pratique des vertus et en la grâce du Très-Haut.

315. Par de telles méchancetés et par ces embûches, il découvrit avec beaucoup d'étonnement la grande sainteté de notre illustre dame, et remarquait avec assiduité tout ce qui lui arrivait; et, quoiqu'il ne lui fût pas possible de pénétrer l'importance du trésor que son sein bienheureux renfermait (parce que le Seigneur lui cachait ce mystère et plusieurs autres), il se sentait néanmoins repoussé par une grande force et par une vertu extraordinaire qui rejaillissait de sainte Anne; et ne pouvant découvrir la cause de cette puissante efficacité, il s'en troublait, et s'inquiétait bien souvent dans sa propre fureur. D'autres fois il s'apaisait un peu, croyant que cette grossesse était selon le même ordre et les mêmes causes naturelles que les autres, et qu'il n'avait en elle rien à craindre de nouveau, parce que le Seigneur le laissait chanceler dans sa propre ignorance, et permettait qu'il fût agité dans les superbes flots de son indignation. Mais son esprit très-pervers s'étonnait fort, nonobstant cela, de voir tant de quiétude en sainte Anne pendant sa grossesse,

(1) Apoc., XII, 1. — (2) Gen., III, 15.

et que plusieurs anges l'assistaient, ce qui lui était quelquefois découvert : et surtout il avait un sensible dépit de voir que ses forces étaient inutiles pour résister à Celle qui sortait de notre bienheureuse sainte, commençant de douter qu'elle ne provînt pas d'elle seule.

316. Le dragon, étant tout alarmé par ces soupçons, détermina d'ôter la vie, s'il pouvait, à la très-heureuse Anne, ou du moins de faire ses efforts, s'il n'y pouvait réussir, pour empêcher qu'elle n'accouchât heureusement de son fruit. Car l'orgueil de Lucifer était si démesuré, qu'il se flattait de pouvoir vaincre ou faire périr (si la chose ne lui était cachée) Celle qui devait être Mère du Verbe incarné, et même le Messie, le restaurateur du monde Il fondait cette suprême audace sur ce que sa nature angélique était supérieure en qualité et en forces à la nature humaine : comme si la grâce n'eût point été au-dessus de l'une et de l'autre, et qu'elles ne fussent pas soumises à la volonté de leur Créateur. Avec cette folle et téméraire présomption il osa tenter sainte Anne par plusieurs fausses persuasions, par des terreurs, des troubles et des défiances de sa grossesse, en lui représentant le nombre de ses années et celles qu'elle avait passées sans enfants : le démon pratiquant tout cela pour sonder la vertu de la sainte, et pour voir si l'effet de ses persuasions lui donnerait quelque jour pour lui ravir la volonté par quelque consentement.

317. Mais notre invincible dame résista courageusement à ces attaques avec une force admirable, une

patience constante, une prière continuelle, et par une vive foi au Seigneur, se servant de ses armes pour rendre inutiles et vains tous les efforts du dragon, qui, à sa grande confusion, augmentaient en elle la grâce et la protection divine; car outre les grands mérites que la sainte mère s'acquérait, les princes célestes, qui gardaient sa très-sainte fille, la défendaient et chassaient les démons de sa présence. L'insatiable malice de cet ennemi ne se rebutant point pour cela, et comme sa témérité et son orgueil surpassent ses forces (1), il entreprit de se servir des moyens humains, parce qu'il se promet toujours par de telles voies des victoires plus assurées. Ayant donc tâché en premier lieu d'abattre la maison de saint Joachim et de sainte Anne, afin qu'elle se troublât et s'inquiétât par cette alarme, et n'y ayant pu réussir, parce que les anges bienheureux lui résistèrent, il suscita et irrita certaines femmelettes d'un esprit faible de la connaissance de sainte Anne, afin qu'elles eussent du bruit avec elle, comme elles le firent véritablement, s'acharnant contre notre sainte avec beaucoup de rage, lui vomissant mille injures, et lui faisant de sensibles affronts. Elles firent entre elles de grandes moqueries et de grandes railleries de sa grossesse, lui disant que c'était une tromperie du démon de croire d'être enceinte dans l'âge où elle était.

318. Sainte Anne ne fut point troublée par cette tentation; au contraire elle supporta toutes ces in-

(1) Isa., xvi, 6.





jures avec une grande douceur et une charité admirable, obligeant celles qui les lui faisaient; et dès lors elle regarda ces femmes avec plus d'affection, et leur rendit des services plus considérables. Leur animosité pourtant ne se modéra pas sitôt, parce que le démon les avait déjà possédées pour les animer contre la sainte; et quand on s'est une fois abandonné à ce cruel tyran, son empire s'accroît pour maîtriser avec plus de violence ceux qui s'y sont soumis. Il incita donc ces furieuses à machiner quelque trahison contre la personne et la vie de sainte Anne; ce qu'elles firent, sans pouvoir pourtant exécuter leurs mauvais desseins, parce que la vertu divine rendait toujours plus faibles et plus vaines les forces de ces méchantes femmes, qui ne purent rien faire contre la sainte : au contraire elle les rangea à la raison par ses douces remontrances, et les convertit par ses charitables prières.

319. Ainsi le dragon fut vaincu, mais non pas désabusé, parce que, persistant toujours dans sa téméraire obstination, il se servit d'une servante de nos deux saints mariés, et l'irrita de telle sorte contre sainte Anne, qu'elle devint plus méchante que les autres, étant ennemie domestique, et partant plus obstinée et plus dangereuse. Je ne m'arrête point à raconter ce que l'ennemi essaya par le moyen de cette servante, parce que c'était la même chose que ce qu'il venait d'entreprendre, quoique ce fût avec bien plus d'affliction et de péril pour notre sainte dame; elle sortit néanmoins par le secours divin victorieuse de

cette tentation, et beaucoup plus glorieusement que des autres, parce que le défenseur d'Israël, qui gardait sa sainte Cité, ne dormait pas (1), l'ayant environnée des plus valeureux de sa milice céleste pour sa garde, qui mirent en fuite Lucifer et ses ministres, afin qu'ils ne troublassent plus le repos de la victorieuse mère, qui se préparait déjà pour son très-heureux accouchement de la Princesse du ciel, s'y étant disposée par les actes héroïques des vertus et par les mérites qu'elle s'était acquis dans ces combats, car cette fin tant désirée s'approchait toujours davantage. Et je souhaite aussi celle de ces chapitres pour ouïr les salutaires instructions de ma Reine et ma Maîtresse; car, bien qu'elle me fournisse tout ce que j'écris, ses avis maternels me sont néanmoins d'un très-grand profit. Aussi je les attends avec une joie inconcevable et une consolation particulière de mon âme.

320. Parlez donc, ma divine Princesse, car votre servante écoute. Et si vous me donnez la permission, bien que je ne sois que poussière et que cendre (2), je prendrai la liberté de vous proposer un doute qui m'est venu sur ce chapitre, puisque je veux soumettre à votre bénignité de mère, de reine et de princesse tous ceux qui me pourront survenir. Le doute où je suis est celui-ci : Comment est-il possible, Princesse de l'univers, qu'ayant été conçue sans péché et avec une si sublime connaissance de toutes choses que

(1) Ps. cxx, 4. — (2) Gen., xviii, 27.

votre âme très-sainte reçut dans la vision de la Divinité, la crainte et les douleurs si grandes que vous aviez de perdre l'amitié de Dieu et de l'offenser, se trouvassent et compatissent avec cette grâce ? Si dans le premier instant de votre être la grâce vous prévint, comment appréhendiez-vous de la perdre dans un commencement si tendre? Et si le Très-Haut vous exempta du péché, comment pouviez-vous tomber en d'autres et offenser Celui qui vous préserva du premier ?

—

*Instruction et réponse de la Reine du ciel.*

321. Ma fille, écoutez la réponse à votre doute. Quand j'aurais connu mon innocence et ma conception immaculée dans la vision que j'eus de la Divinité au premier instant de mon être, les faveurs et les dons de la main du Seigneur sont d'une telle nature, que plus ils affermissent et sont connus, plus les applications qu'ils excitent à les conserver sont grandes, aussi bien que les soins de ne pas offenser leur Auteur, qui les communique à la créature par sa seule bonté; et ils sont accompagnés de tant de lumières, qu'on ne peut douter qu'ils ne proviennent de la seule vertu divine, et par les mérites de mon très-saint Fils; l'insuffisance et la bassesse de la créature s'y découvrent

si fort, qu'elle est très-clairement convaincue qu'elle ne mérite point ce qu'elle reçoit, et qu'elle ne peut ni ne doit se l'approprier, ne lui appartenant en aucune manière. Connaissant aussi qu'il y a un Seigneur et une cause suprême qui le lui accorde par pure libéralité, et que Celui qui le lui donne, le lui peut ôter et le distribuer à qui bon lui semblera; de là naissent absolument les applications et les soins qu'on prend pour ne pas perdre ce que l'on a reçu par grâce, et de faire tout son possible pour le conserver et pour augmenter le talent (1), puisque l'on connaît que c'est le seul moyen de ne point perdre ce que nous avons en dépôt, et qu'on le donne à la créature afin qu'elle le fasse valoir et travailler à la gloire de son Créateur. Car le plus juste moyen que nous ayons pour conserver les bienfaits de la grâce reçue, est d'agir pour cette fin.

322. Outre cela on connaît dans cet état la fragilité de la nature humaine, et son libre arbitre pour le bien et pour le mal. Le Très-Haut ne m'ayant point privée de cette connaissance, ne l'ôtant même à personne dans cette vie passagère; au contraire, il la laisse à tous comme il est convenable, afin que par cette vue la sainte crainte de tomber dans le moindre petit péché s'enracine davantage. Cette lumière fut plus grande en moi, car je connus qu'une petite faute dispose à une plus grande, et que la seconde est un châtiment de la première. Il est vrai que par les

(1) Matth., xxv, 16.

faveurs et les grâces que le Seigneur avait opérées en mon âme, il n'est pas possible que je tombasse en aucun péché. Mais sa providence disposa de telle sorte ce bienfait, qu'il me cacha l'assurance absolue de ne point pécher, connaissant qu'il m'était possible de tomber par moi seule, et qu'il dépendait seulement de la divine volonté de ne le faire pas. Ainsi il réserva pour lui la connaissance et ma sûreté, me laissant l'heureuse méfiance et la sainte crainte de pouvoir pécher comme voyageuse, la conservant toujours depuis ma conception jusqu'à la mort; et plus j'avançais dans la vie, plus elle augmentait.

323. Le Très-Haut me donna aussi la discrétion et l'humilité, afin que je ne m'informasse point de ce mystère par une recherche trop curieuse; ma seule application était de me confier à sa bonté et à son amour, dont j'attendais tout mon sesours pour ne point l'offenser. Et de là résultaient deux effets nécessaires à la vie chrétienne, l'un qui procurait la tranquillité à mon âme, et l'autre qui me maintenait dans la crainte de perdre mon trésor, et dans la vigilance pour le conserver. Et comme c'était une crainte filiale, elle ne diminuait en rien l'amour : au contraire, elle l'enflammait et l'augmentait toujours plus. Ces deux effets d'amour et de crainte faisaient en mon âme un accord divin, qui réglait toutes mes actions pour m'éloigner du mal et m'unir au souverain bien.

324. Ma chère amie, c'est la plus grande preuve des choses qui concernent l'esprit, quand elles vien-

nent avec une véritable lumière et une sainte doctrine, quand elles enseignent la plus haute perfection des vertus, et meuvent avec une sainte violence à la chercher. Les bienfaits qui descendent du Père des lumières ont cette propriété d'assurer en humiliant, et d'humilier sans faire perdre l'espérance; de mêler la confiance avec les applications et les soins, et ceux-ci avec la tranquillité et la paix, de telle sorte qu'il ne se trouve dans ces affections aucun obstacle qui puisse empêcher l'accomplissement de la divine volonté. Et vous, âme favorisée, offrez au Seigneur de ferventes et humbles actions de grâces, pour avoir été si libéral à votre égard lorsque vous le méritiez si peu; pour vous avoir illustrée de sa divine lumière, introduite dans le cabinet de ses secrets, et prévenue de la sainte crainte de sa disgrâce. Usez-en pourtant avec modération, et excédez davantage en amour, vous élevant avec ces deux ailes au-dessus de tout ce qui est terrestre et au-dessus de vous-même. Tâchez de vous dépouiller maintenant de toutes les affections désordonnées qu'une crainte excessive pourrait émouvoir en vous; abandonnez votre cause au Seigneur, et prenez la sienne pour la vôtre. Craignez jusqu'à ce que vous soyez purifiée et nettoyée de vos péchés et de vos ignorances; aimez le Seigneur jusqu'à ce que vous soyez toute transformée en lui, faites-le maître de tout et l'arbitre de vos actions, sans que vous le soyez de personne. Défiez-vous de votre propre jugement, et ne faites point la sage avec vous-même (1), parce

(1) Prov., III, 7.

que les passions aveuglent facilement le propre sentiment, l'entraînent après elles, et ce sentiment, de concert avec les passions, ravit la volonté ; de façon que l'on craint ce qu'on ne devrait pas craindre, et qu'on a de vaines complaisances pour ce qui est préjudiciable. Assurez-vous de telle sorte que vous ne vous complaisiez point en vous-même par de légères et vaines satisfactions ; doutez et craignez jusqu'à ce que par une tranquillité soigneuse et agissante vous ayez trouvé le juste équilibre de toutes choses ; et vous le trouverez toujours si vous vous soumettez à l'obéissance de vos supérieurs et à ce que le Très-Haut vous enseignera et opèrera en vous. Et bien que les effets soient bons en la fin que l'on désire, ils doivent néanmoins être tous examinés et réglés par l'obéissance et par le conseil, car sans cette direction ils deviennent des avortons et inutiles. Appliquez-vous donc, ma fille, en toutes choses à ce qui est le plus saint et le plus parfait.

## CHAPITRE XXI

**De l'heureuse naissance de la très-pure Marie, notre auguste Reine, des faveurs qu'elle y reçut de la main du Très-Haut, et comme on lui imposa le nom au ciel et en la terre.**

525. L'agréable jour du très-heureux accouchement de sainte Anne vint réjouir le monde par la naissance de celle qui le venait honorer de sa présence, étant sanctifiée et consacrée pour être la Mère de Dieu. Cet accouchement arriva le huitième jour de septembre, les neuf mois après la conception de l'âme très-sainte de notre Reine et Maîtresse ayant été accomplis. Sa mère Anne fut prévenue d'une illustration intérieure en laquelle le Seigneur l'avertit que l'heure de son accouchement s'approchait. Et étant remplie de la joie de l'Esprit divin, elle donna toutes ses attentions à sa voix; et se prosternant dans sa prière, elle demanda au Seigneur de l'assister de sa grâce et de sa protection, afin qu'elle accouchât heureusement. Dans cet instant elle ressentit un mouvement dans son sein, que les enfants excitent naturellement au temps de leur naissance. Et alors cette très-heureuse fille Marie fut élevée par une providence et une vertu divines en une extase très-sublime, en la-

quelle se trouvant absorbée et abstraite de toutes les opérations sensibles, elle naquit au monde sans s'en apercevoir par les sens, comme par eux elle l'aurait pu connaître, si, étant joints à l'usage de la raison qu'elle avait, on les eût laissés agir naturellement dans cette heure favorable; mais le pouvoir du Très-Haut le disposa ainsi, afin que la Princesse du ciel ne ressentît point ce qu'il y avait de naturel dans le progrès de cet enfantement.

326. Elle naquit pure, nette, belle et toute pleine de grâces, nous donnant à connaître par là qu'elle venait exempte de la loi et du tribut du péché. Et quoiqu'elle naquît comme les autres filles d'Adam en la substance, ce fut néanmoins avec de telles circonstances et des accidents si particuliers de grâces, qu'ils rendirent cette naissance miraculeuse et admirable pour toute la nature, et pour une éternelle louange de Celui qui en était l'auteur. Cette divine étoile avant-courière du jour parut donc au monde sur la minuit, commençant à diviser celle de l'ancienne loi et des premières ténèbres, du nouveau jour de la grâce qui se disposait à paraître. On l'enveloppa de ses langes, et celle qui avait toutes ses pensées et tous ses désirs en la Divinité, fut emmaillotée comme les autres enfants et traitée comme une petite créature, quoiqu'elle surpassât en sagesse et les hommes et les anges. Sa mère ne voulut point permettre alors que d'autres mains que les siennes s'employassent à l'accommoder; elle en prit elle-même tout le soin, n'étant nullement embarrassée de ses couches, parce

qu'elle fut délivrée des tributs incommodes que les autres mères paient ordinairement.

327. Sainte Anne reçut entre ses bras celle qui étant sa propre fille était aussi le plus riche trésor du ciel et de la terre, entre les pures créatures, dont elle était la Reine, n'étant inférieure qu'à Dieu seul. Sa mère l'offrit avec ferveur et avec des larmes de joie à sa divine Majesté, disant intérieurement : « Seigneur, « dont la sagesse et le pouvoir sont infinis, créateur « de tout ce qui a l'être, je vous offre le fruit que je « viens de recevoir de votre divine bonté, et je vous « rends des actions éternelles de grâces de me l'avoir « donné sans l'avoir pu mériter. Faites, Seigneur, « de la fille et de la mère selon votre très-sainte « volonté, et daignez regarder de l'inaccessible trône « de votre gloire notre petitesse. Soyez éternellement « béni d'avoir enrichi le monde d'une créature qui « est si fort agréable à votre bon plaisir, et d'avoir « préparé en elle la demeure et le tabernacle du « Verbe éternel (1). J'en félicite mes saints pères et « les prophètes, et en eux tout le genre humain, à « cause du gage assuré que vous leur donnez de leur « rédemption. Mais comment me comporterai-je avec « celle que vous me donnez pour fille, ne méritant « pas d'être sa servante? Comment oserai-je toucher « la véritable Arche du Testament? Donnez-moi, mon « Seigneur et mon Roi, la lumière qui m'est néces- « saire pour découvrir votre sainte volonté et pour

(1) Sap., IX, 4.

« l'exécuter selon votre bon plaisir, et dans les ser-
« vices que je dois rendre à ma fille. »

328. Le Seigneur répondant intérieurement à la sainte dame, lui dit de traiter cette divine créature comme de mère à fille en ce qui concernerait l'extérieur, sans lui témoigner aucun sensible respect; mais qu'elle le conservât dans son intérieur, et que dans son éducation elle accomplît les devoirs d'une véritable mère, élevant sa fille avec autant de soin que d'amour. L'heureuse mère pratiqua tout cela, et usant de ce droit et de cette permission sans manquer pourtant à l'honneur qui lui était dû, elle s'égayait avec sa très-sainte fille, la traitant et la caressant selon la coutume des autres mères, y observant néanmoins une certaine estime et retenue dignes du mystère si caché et si divin qui se trouvait renfermé entre la fille et la mère. Les anges de la garde de la très-douce fille, accompagnés d'une autre grande multitude, l'adorèrent, lui rendirent leurs honneurs entre les bras de sa mère, et lui chantèrent une musique céleste que la bienheureuse Anne ouït en partie; les mille anges destinés pour la garde de notre auguste Reine s'offrirent et se dédièrent à elle pour la servir, et ce fut la première fois que la divine Princesse les vit en forme corporelle avec les devises et les marques que je dirai dans un autre chapitre; et l'enfant leur demanda qu'ils louassent le Très-Haut avec elle et en son nom.

329. A l'instant que notre Reine Marie naquit, le Très-Haut envoya le saint archange Gabriel afin qu'il

annonçât aux saints pères des Limbes une nouvelle si heureuse et si consolante pour eux. L'ambassadeur céleste descendit incontinent, illustrant cette profonde caverne et réjouissant les justes qui s'y trouvaient détenus. Il leur annonça que le jour de la félicité éternelle tant désiré et attendu par les saints pères commençait déjà à paraitre, que la réparation du genre humain, si fort prédite par les prophètes, s'approchait, parce que celle qui devait être Mère du Messie promis venait de naitre, et qu'ils ne tarderaient pas de voir le salut et la gloire du Très-Haut. Le saint prince leur fit connaitre les excellences de la très-sainte Marie, et ce que la main du Tout-Puissant avait commencé d'opérer en elle, afin qu'ils pénétrassent mieux l'heureux principe du mystère qui devait mettre fin à leur longue prison; de sorte que tous ces pères, ces prophètes et tous les autres justes qui étaient aux Limbes se réjouirent et louèrent le Seigneur par des cantiques nouveaux pour cette faveur.

330. Tout ce que je viens de raconter étant arrivé en fort peu de temps, auquel notre Reine vit la lumière du soleil matériel, elle connut ses parents naturels et plusieurs autres créatures par ses propres sens; et ce fut le premier pas qu'elle fit dans ce monde en naissant. Le puissant bras du Très-Haut commença alors d'opérer en elle de nouvelles merveilles au-dessus de tout ce que les hommes peuvent s'imaginer; et la première et fort surprenante fut d'envoyer une multitude innombrable d'anges, afin qu'ils

enlevassent dans le ciel empyrée, en corps et en âme, celle qui était élue pour être la Mère du Verbe éternel, pour la cause que le Seigneur avait déterminée. Les princes bienheureux exécutèrent cet ordre; et ayant pris cette aimable enfant des bras de sa mère sainte Anne, ils ordonnèrent une solennelle et nouvelle procession, enlevant avec des cantiques d'une joie incomparable la véritable Arche du Nouveau Testament, afin qu'elle fût pour quelque espace, non en la maison d'Obededom, mais dans le temple du souverain Roi des rois, et Seigneur des seigneurs, où elle devait être ensuite éternellement placée. Voilà le second pas que la très-pure Marie fit en sa vie, depuis ce monde inférieur jusqu'au ciel de la gloire.

331. Qui pourra dignement exalter ce merveilleux prodige de la droite du Tout-Puissant? Qui racontera la joie et l'admiration des esprits célestes, lorsqu'ils contemplaient cette merveille si étrange entre les œuvres du Très-Haut, et la célébraient par des cantiques nouveaux? Ils reconnurent dans cette occasion leur Reine, et rendirent hommage à leur Maîtresse, qui était élue pour être la Mère de Celui qui devait être leur chef, et qui était la cause de la grâce et de la gloire qu'ils possédaient, puisqu'il les leur avait acquises par ses mérites prévus en la divine acceptation. Mais qui peut pénétrer le secret du cœur de cette tendre et aimable enfant dans le progrès et les effets d'une si rare faveur? Je le laisse à penser à la piété catholique, et beaucoup plus à ceux qui le connaîtront dans le Seigneur, et à nous, quand par sa

miséricorde infinie nous arriverons à jouir de lui face à face.

332. La petite Marie entra par le ministère des anges dans le ciel empyrée; et étant prosternée par affection devant le trône royal du Très-Haut, il y arriva (à notre façon de concevoir) la vérité de ce qui se fit auparavant en figure, lorsque Bethsabée entrant en la présence de son fils Salomon, qui de son trône jugeait le peuple d'Israël, il se leva, et recevant sa mère il l'exalta et l'honora, en lui donnant une place de reine à son côté (1). La personne du Verbe éternel pratiqua avec bien plus de gloire et d'admiration la même chose en faveur de l'enfant Marie, qu'il avait élue pour être sa Mère, la recevant dans son trône et la mettant à son côté en possession du titre de sa propre Mère et de Reine de toutes les créatures, bien qu'elle ignorât alors cet avantage et la fin de ces mystères et de ces faveurs si ineffables; mais ses tendres forces furent augmentées par la vertu divine pour les recevoir. Elle reçut de nouvelles grâces et des dons extraordinaires, par lesquels ses puissances extérieures et intérieures furent élevées à proportion, et les intérieures reçurent encore une nouvelle grâce et une lumière distinguée, par lesquelles elles furent disposées, Dieu les élevant et les proportionnant par ces moyens à l'objet qu'il lui devait manifester; et lui ayant donné cette lumière nécessaire, il découvrit sa divinité, et la lui manifesta

(1) III Reg., II, 19.

intuitivement et clairement en un degré très-sublime : ce fut la première fois que cette très-sainte âme de Marie vit la très-heureuse Trinité par une vision claire et béatifique.

333. Le seul auteur d'un miracle si inouï, et les anges, qui connaissaient avec admiration quelque chose de ce mystère en lui, furent témoins de la gloire que l'enfant Marie reçut dans cette vision, des nouveaux secrets qui lui furent révélés, et des effets qui en rejaillirent dans son âme très-pure. Mais notre divine Reine étant à la droite du Seigneur, qui devait être son Fils, et le voyant face à face, lui demanda bien plus heureusement que Bethsabée à son fils Salomon, qu'il donnât la Sunamite Abysag (1) pure et sans tache, qui était son inaccessible divinité, à la nature humaine sa propre sœur, et qu'il accomplît sa parole en descendant du ciel en terre pour y célébrer le mariage de l'union hypostatique en la personne du Verbe, puisqu'il l'avait si souvent engagée aux hommes par l'organe des patriarches et des anciens prophètes. Elle le pria de hâter le remède du genre humain, qui l'attendait depuis tant de siècles, pour empêcher par là que les péchés, seule cause de la perte des âmes, ne se multipliassent toujours plus. Le Très-Haut écouta cette demande si agréable, et promit à sa Mère avec bien plus de bonté que Salomon à la sienne, qu'il ne tarderait pas d'effectuer ses promesses et qu'il descendrait au monde, y prenant chair humaine pour le racheter.

(1) III Reg., II, 21.

334. Il fut déterminé dans ce consistoire et ce tribunal divin de la très-sainte Trinité, de donner le nom à l'enfant Reine; et comme il n'en est point de légitime et de propre que celui qui est imposé dans l'être immuable de Dieu, où toutes choses se distribuent et s'ordonnent avec équité, poids et mesure, et avec une sagesse infinie, sa Majesté le lui voulut imposer et donner par lui-même dans le ciel, où elle manifesta aux esprits angéliques que les trois personnes divines, dès le commencement et avant tous les siècles, avaient décrété et formé le très-doux nom de Jésus pour le Fils, et celui de Marie pour la Mère, et que dans toutes les éternités elles avaient pris leur complaisance en eux, et les avaient gravés en leur mémoire éternelle, les ayant présents en toutes les choses auxquelles elles avaient donné l'être, parce qu'elles les créaient pour leur service. Les saints anges connaissaient ces mystères, et plusieurs autres ouïrent une voix sortant du trône, qui disait en la personne du Père éternel : « Notre élue se doit appe-
« ler Marie, et ce nom doit être merveilleux et ma-
« gnifique; ceux qui l'invoqueront avec une affection
« sincère et dévote, recevront des grâces très-abon-
« dantes; ceux qui l'auront en vénération et le pro-
« nonceront avec respect seront consolés et vivifiés,
« et tous trouveront en lui le remède à leurs maux,
« des trésors pour s'enrichir, et la lumière pour les
« conduire à la vie éternelle. Il sera terrible contre
« l'enfer, il écrasera la tête du serpent, et rempor-
« tera d'insignes victoires sur les princes des té-

« nèbres. » Le Seigneur commanda aux esprits angéliques d'annoncer cet heureux nom à sainte Anne, afin que ce qui avait été confirmé dans le ciel fût exécuté sur la terre. La divine enfant, prosternée par affection devant le trône, rendit de très-humbles actions de grâces à l'Être éternel, et elle reçut le nom avec d'admirables et très-doux cantiques. S'il fallait écrire les prérogatives et les grâces qui lui furent accordées, il en faudrait faire plusieurs volumes à part. Les saints anges adorèrent, et reconnurent encore dans le trône du Très-Haut la très-sainte Marie, pour celle qui devait être la Mère du Verbe, leur Reine et leur Maîtresse; et ils en honorèrent le nom en se prosternant à la prononciation que la voix du Père éternel en fit; et cette voix sortait du trône, et ceux qui avaient ce nom sur leur sein pour devise, s'y distinguèrent, chantant tous des cantiques de louanges pour de si grands et si cachés mystères; cette jeune Reine ignorant toujours la cause de tout ce qu'elle connaissait, parce que la dignité de Mère du Verbe incarné ne lui fut manifestée qu'au temps de l'incarnation. Les mêmes anges qui l'avaient portée dans le ciel empyrée, la remirent avec la même joie et le même honneur entre les bras de sainte Anne, à laquelle ce succès et l'absence de sa fille furent aussi cachés; parce qu'un ange de sa garde occupa sa place, ayant pris un corps aérien pour cet effet. Outre que pendant un assez long temps que la divine enfant fut dans le ciel empyrée, sa mère Anne eut une extase d'une très-haute contemplation, en laquelle

(bien qu'elle ignorât ce qui se passait en sa fille) de très-grands mystères lui furent découverts touchant la dignité de Mère de Dieu pour laquelle elle était choisie. Et la prudente dame les conserva toujours dans son cœur pour régler sur leur importance tout ce qu'elle devait pratiquer à l'égard de sa très-sainte Fille.

335. Huit jours après la naissance de la grande Reine, un très grand nombre de très-beaux anges descendit du ciel d'une manière très-magnifique, ayant chacun un bouclier lumineux où le nom de MARIE était gravé tout éclatant et rayonnant de lumière; ils se manifestèrent tous à l'heureuse mère Anne, et lui dirent que le nom de sa fille était celui de Marie, qu'elle y voyait marqué : que la divine Providence le lui avait donné, et voulait qu'elle et Joachim le lui imposassent sans différer. La sainte l'appela, et ils conférèrent ensemble sur la volonté de Dieu pour donner le nom à leur fille; le bienheureux père reçut ce nom avec une joie particulière et une dévote affection. Ils déterminèrent de convoquer leurs parents et un prêtre, et ils imposèrent avec beaucoup de solennité, et dans un banquet fort somptueux, le nom de Marie à celle qui venait de naître. Les Anges le célébrèrent avec une très-douce et admirable musique, qui ne fut ouïe que de la mère et de sa très-sainte fille; de sorte que le même nom qui avait été donné à notre divine Princesse par la très-sainte Trinité dans le ciel, lui fut pareillement donné sur la terre huit jours après sa naissance. Il fut écrit

sur le registre commun, lorsque sa mère monta au temple pour y accomplir la loi, comme nous le dirons dans la suite. Ce fut là le plus extraordinaire enfantement et le plus nouveau que l'on eût jamais vu jusqu'alors au monde, et qui se puisse trouver en une pure créature. Ce fut la plus heureuse naissance que la nature pût connaître, puisqu'elle ne se trouva pas seulement exempte des souillures du péché dans le premier jour de son enfance et de sa vie; mais aussi plus pure et plus sainte que les plus hauts séraphins. La naissance de Moïse (1) fut célébrée à cause de la beauté et des charmes que l'on découvrait en lui; mais tout cela n'était qu'apparent et corruptible. Oh! que notre petite Marie est belle! oh! qu'elle est belle! Elle est toute belle (2) et très-douce en ses délices, parce qu'elle possède toutes les grâces et toutes les beautés sans qu'il lui en manque aucune. La naissance d'Isaac promis, et conçu d'une mère stérile, fut le ris et la joie de la maison d'Abraham (3); mais cet enfantement n'eut rien de plus grand, qu'en ce qu'il participait et dérivait de notre divine Reine, à laquelle toute cette joie tant désirée s'adressait. Et s'il causa tant d'admiration et tant de réjouissances dans la famille du patriarche, c'est parce qu'il était comme les prémices de la naissance de la très-douce Marie; en celui-ci le ciel et la terre se doivent réjouir, puisqu'il nous donne celle qui doit réparer les ruines du ciel et sanctifier le monde. Noé (4) consola son père

(1) Exod., II, 2. — (2) Cant., IV, 1 et 7. — (3) Gen., XXI, 6. — (4) *Id.*, V, 29.

Lamech en naissant, parce que Dieu le destinait pour assurer en lui la conservation du genre humain dans l'arche, et la restauration de ses bénédictions dont les hommes s'étaient rendus indignes par leurs péchés; mais le tout ne se faisait que pour préparer les voies à la venue au monde de nôtre divin enfant, qui était aussi l'Arche mystique qui porta le nouveau et le véritable Noé, l'ayant attiré du ciel pour remplir de bénédictions tous les habitants de la terre. O heureux enfantement! ô agréable naissance! qui pendant tous les siècles passés avez été la plus grande complaisance de la très-heureuse Trinité, la réjouissance des anges, le soulagement des pécheurs, la joie des justes et la singulière consolation des saints qui vous attendaient dans les limbes.

336. O précieuse et riche perle! qui parûtes au soleil enfermée dans la grossière nacre de ce monde. O grande enfant! si les yeux terrestres peuvent à peine apercevoir votre petitesse à la faveur de la lumière matérielle, vous ne laissez pas de surpasser en cet état, aux yeux du souverain Roi et de ses courtisans, en dignité et en grandeur, tout ce qui n'est pas Dieu! Que toutes les générations vous bénissent; que toutes les nations reconnaissent et louent vos grâces, vos charmes et vos beautés. Que la terre soit illustrée par cette naissance, et que les mortels se réjouissent, parce que leur réparatrice est née, qui doit remplir le vide que le premier péché causa, et dans lequel il les laissa. Que l'excès de bonté que vous avez pratiqué envers moi, qui ne suis qu'un petit ver de terre, que

poussière et que cendre, soit béni et exalté. Si vous me permettez, mon aimable Princesse, de parler en votre présence, je vous proposerai un doute qui m'est venu sur ce mystère de votre sainte et admirable naissance, et sur ce que le Très-Haut opéra envers vous à l'heure qu'il vous mit dans cette lumière matérielle du soleil.

337. Comment pourra-t-on concevoir que vous fûtes portée en corps par le ministère des anges bienheureux jusque dans le ciel empyrée et en vue de la Divinité? puisque, selon la doctrine de la sainte Église et de ses docteurs, le ciel fut fermé et comme interdit aux hommes jusqu'à ce que votre très-saint Fils l'eût ouvert par sa vie et par sa mort, et y eût fait son entrée comme leur rédempteur et leur chef, lorsque, après être ressuscité, il y monta le jour de son admirable et glorieuse Ascension, étant le premier pour lequel s'ouvrirent ces portes éternelles qui étaient fermées par le péché.

—

*Réponse et instruction de la Reine du ciel.*

338. Ma très-chère fille, il est vrai que la divine justice ferma le ciel aux mortels à cause du premier péché, jusqu'à ce que mon très-saint Fils l'ouvrît

en satisfaisant par sa vie et par sa mort surabondamment pour les hommes, puisqu'il était très-juste et très-convenable que le Réparateur, qui comme chef avait uni à soi les membres rachetés et leur ouvrait le ciel, y entrât avant les enfants d'Adam. Car si ce premier homme n'eût pas péché, il ne serait pas nécessaire de garder cet ordre, afin que les hommes montassent dans le ciel empyrée pour y jouir de la Divinité; mais la très-sainte Trinité ayant vu la chute du genre humain, détermina ce qui s'exécute et s'accomplit maintenant. Et ce grand mystère fut celui que David renferma dans le psaume XXIII, lorsqu'il dit deux fois en parlant avec les esprits célestes : *Ouvrez, princes, vos portes; et vous, portes éternelles, élevez-vous, et le Roi de gloire entrera* (1). Il dit aux anges que les portes étaient les leurs, parce qu'elles n'étaient ouvertes que pour eux, étant fermées pour les hommes mortels. Et bien que ces courtisans du ciel n'ignorassent pas que le Verbe incarné ne leur eût déjà ôté les verrous et les serrures du péché, le voyant monter enrichi et glorieux par les dépouilles de la mort et du péché, et même par les prémices qu'il recevait de sa passion en la gloire des saints pères des limbes qu'il conduisait en sa compagnie; néanmoins les saints anges vont au-devant de lui, comme émerveillés et ravis de cette aimable nouveauté, se demandant les uns les autres : *Qui est ce Roi de gloire* (2), étant homme et de la nature de celui qui perdit pour soi

(1) Ps. XXIII, 7. — (2) *Ibid.*, 8.

et pour tous ses descendants le droit de monter au ciel?

339. A ce doute, ils se répondent en disant que *c'est le Seigneur fort et puissant en bataille, et le Seigneur des vertus*, *Roi de gloire* (1). Et c'était comme déclarer qu'ils étaient déjà convaincus que cet homme qui venait du monde pour ouvrir les portes éternelles, n'était pas seulement homme et nullement compris dans la loi du péché, mais qu'il était homme et Dieu véritable, qui, étant fort et puissant en bataille, avait vaincu le fort armé qui régnait dans le monde, et l'avait dépouillé de son royaume et de ses armes. Il était aussi Seigneur des vertus, parce qu'il les avait pratiquées comme en étant le maître, avec empire et sans opposition du péché et de ses effets. Et comme Seigneur de la vertu et Roi de gloire (2), il venait triomphant, et distribuant les vertus et la gloire à ses rachetés, pour lesquels, en tant qu'homme, il avait souffert et était mort; et en tant que Dieu il les élevait dans l'éternité de la vision béatifique, ayant brisé les serrures et les empêchements que le péché y avait mis.

340. Ce fut, ma fille, ce que fit mon Fils bien-aimé, Dieu et homme véritable; il m'éleva comme Seigneur des vertus et des grâces, dont il m'orna dès le premier instant de ma conception; et comme je ne fus point atteinte de la souillure du premier péché, je n'eus pas aussi cet empêchement des autres mortels

(1) Ps. XXIII, 8. — (2) *Ibid.*, 10.

pour entrer par ces portes éternelles ; au contraire, le puissant bras de mon Fils agit avec moi comme avec la Maîtresse des vertus et la Reine du ciel. Et parce que je le devais revêtir de ma chair et de mon sang et le faire homme, sa divine bonté voulut me prévenir et me faire semblable à lui en la pureté, en l'exemption du péché, et en d'autres dons et priviléges divins. Car n'étant pas esclave du péché, je ne pratiquais point les vertus comme lui étant soumises, mais comme maîtresse avec empire et sans contradiction ; non point comme semblable aux enfants d'Adam, mais comme semblable au Fils de Dieu, qui était aussi le mien.

341. C'est pourquoi les esprits célestes m'ouvrirent les portes éternelles, qu'ils gardaient comme les leurs, reconnaissant que le Seigneur m'avait créée plus pure que tous eux, pour être leur Reine et la Maîtresse de toutes les créatures. Et sachez, ma très-chère fille, que Celui qui avait fait la loi, en pouvait absolument dispenser, comme le souverain Seigneur et Législateur le fit envers moi, étendant bien plus loin le sceptre de sa clémence qu'Assuérus ne le fit à l'égard d'Esther (1), afin que je ne fusse point comprise, devant être Mère de l'auteur de la grâce, dans les lois communes du péché, qui comprenaient les autres enfants d'Adam. Et bien que je ne pusse pas mériter ces faveurs, n'étant qu'une pure créature ; néanmoins la clémence et la bonté divine s'inclinèrent avec libéra-

(1) Esth., IV, 11.

lité, et me regardèrent comme une humble servante, afin que je louasse éternellement l'auteur de telles œuvres. Et je veux, ma fille, que vous l'en bénissiez, et que vous l'exaltiez aussi.

342. L'instruction que je m'en vais vous donner est que, comme je vous ai choisie par une bonté libérale pour être ma disciple et mon associée, toute pauvre, inutile et faible que vous étiez, vous vous efforciez de m'imiter dans un exercice que j'ai pratiqué toute ma vie depuis ma naissance, sans l'avoir jamais omis pour quelques occupations, quelques soins et quelques travaux que j'eusse. Cet exercice fut qu'au commencement de chaque jour je me prosternais en la présence du Très-Haut, je lui rendais des actions de grâces, et le louais pour son être immuable, pour ses perfections infinies et pour m'avoir tirée du néant; et, me reconnaissant créature et ouvrage de ses mains, je le bénissais, je l'adorais, lui donnant l'honneur, la gloire et la divinité, comme à mon souverain Seigneur et créateur de tout ce qui a l'être. J'élevais mon esprit pour l'abandonner entièrement entre ses mains, et je m'offrais en elles à sa divine Majesté avec une profonde humilité et une parfaite résignation ; je le priais de disposer de moi pendant ce jour-là et pendant tous ceux qui me restaient à vivre, selon sa sainte volonté, et qu'il m'enseignât ce qui lui serait le plus agréable, afin de l'accomplir avec exactitude. Je réitérais plusieurs fois tout cela dans mes occupations extérieures de ce jour, consultant toujours en premier lieu sa Majesté dans les intérieures, et lui demandant son con-

seil, sa permission et sa bénédiction pour toutes mes actions.

343. Vous serez fort dévote à mon très-doux nom, et je veux que vous sachiez que toutes les prérogatives et toutes les grâces que le Tout-Puissant lui accorda furent si nombreuses, que la connaissance que j'en eus à la vue de la Divinité m'engagea et m'obligea à un continuel retour; de sorte que, toutes les fois que MARIE se présentait à ma mémoire (ce qui arrivait assez souvent), et lorsque je m'entendais nommer, mon affection se sentait excitée à la reconnaissance, et à entreprendre de grandes choses pour le service du Seigneur, qui me l'avait donné. Vous avez, ma fille, le même nom; c'est pourquoi je veux qu'il produise en vous les mêmes effets, et que vous m'imitiez avec ponctualité dans l'instruction de ce chapitre, sans y manquer dès à présent, quoi qu'il puisse arriver. Et si comme faible vous vous négligez, revenez incontinent à vous, et avouez votre faute en la présence du Seigneur et en la mienne, la reconnaissant avec douleur. Par ce soin, et en réitérant divers actes dans ce saint exercice, vous éviterez les imperfections, et vous vous accoutumerez à pratiquer les vertus les plus éminentes et ce qui est le plus agréable au Très-Haut, qui ne vous refusera pas sa divine grâce, par laquelle vous viendrez à bout de toutes choses, pourvu que vous donniez toutes vos attentions à sa lumière et à l'objet le plus agréable, qui est celui de vos affections et des miennes : attentions qui doivent consister à vous appliquer entièrement à ouïr la voix de votre époux et de

votre Seigneur, à le servir, et à vous soumettre à sa divine volonté, qui demande de vous ce qui est le plus pur, le plus saint et le plus parfait, et une intention prompte et fervente pour l'exécuter.

FIN DU TOME I.

# TABLE DES CHAPITRES

TOURS. — IMP. MAME.



